THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME XXXIX

1909

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN^me
RUE DES CLARISSES, 52, LIÉGE

92134

GETTY CENTER LIBRARY

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1908.

MESSIEURS,

En vous présentant aujourd'hui mon Rapport annuel sur la situation morale et matérielle de l'Institut, je ne puis me soustraire à l'idée que c'est, sans doute, pour la dernière fois que je serai, dans des circonstances analogues, appelé à prendre la parole devant vous dans ce local.

Nous sommes, en effet, Messieurs, à la veille de quitter à jamais les combles du vieux Palais de nos princes-évêques, où depuis bientôt 34 ans notre Société a tenu, sans interruption, ses réunions.

Ce n'est pas, sans émotion, croyez-le, que je vois l'Institut abandonner ces locaux qui furent témoins de plus d'une vicissitude sans doute, mais où il connut aussi maints jours heureux.

N'est ce pas « au Palais » que les fondateurs de notre Société cherchèrent assez naturellement à réunir les antiquités et œuvres d'art qui affluèrent bientôt au sein de la Société naissante ?

En dépit de circonstances parfois pénibles et d'alternatives diverses, n'est-ce pas dans ces mêmes locaux que l'Institut a prospéré et a successivement rassemblé ces riches collections qu'on lui envie aujourd'hui ?

Mais, comme l'a justement fait remarquer l'un de mes

prédécesseurs, l'intérêt scientifique ordonnait de chercher des locaux plus vastes, mieux appropriés à l'extension sans cesse croissante de notre Musée ; grâce à la généreuse intervention de la ville de Liége, notre rêve à tous se réalisera bientôt : c'est à la Maison Curtius que nous irons élire domicile !

Rien n'a été négligé, en effet, pour que les derniers travaux de réfection et d'appropriation intérieure de l'ancien « Mont de Piété » soient menés avec célérité ; tandis que, dans le bâtiment même, on reconsolidait murs et fenêtres, on y installait en même temps une chaufferie. Dans la cour, les vilains bâtiments modernes ont fait place à une nouvelle galerie à arcades qui est venue remplacer celle que des mains profanes avaient défigurée. Vers le quai de Maestricht enfin, la logette surmontant la grande porte d'entrée a été complètement réfectionnée.

L'année 1908 aura, somme toute, marqué la restauration définitive de la Maison Curtius, car les derniers travaux en cours affectent plus spécialement la menuiserie intérieure et l'appropriation finale des diverses salles.

Je crois être votre interprète, Messieurs, en adressant de vifs remerciements à la Commission administrative chargée de ces importants travaux et, en particulier, à son inlassable secrétaire, M. De Puydt, ainsi qu'à notre autre collègue, M. l'architecte Lousberg ; tous deux, au cours de ces dernières années, se sont largement dévoués pour mener à bonne fin la mission qui leur a été confiée.

J'exprimerai d'autre part notre vive gratitude à la Ville de Liége ; depuis plusieurs années elle a alloué des crédits importants à la restauration de la Maison Curtius, dont elle aura le mérite d'avoir fait un des plus beaux et des plus intéressants locaux de Musée qu'on puisse trouver. Elle a tenu, tout récemment encore, à nous subsidier non moins généreusement afin de nous per-

mettre de nous procurer des vitrines dignes de recevoir nos collections archéologiques !

***

Séances. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Institut a tenu ses dix séances ordinaires statutaires ; au cours de neuf d'entre elles, nous avons eu une conférence :

Le 26 janvier de M. Max Lohest sur « *Liége antéhistorique* » ; le 29 mars de M. J. Brassinne sur « *Le tombeau du Cardinal Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liége* » ; le 24 avril de M. G. Ghilain, intitulée : « *Causerie sur les éolithes* » ; le 29 mai de M. F. Magnette : « *Hommes et choses de la Révolution liégeoise. Un peu d'inédit* » ; le 26 juin de M. Jos. Demarteau sur « *Une architecte liégeoise au XVIIe siècle* » ; le 31 juillet de M. J.-E. Demarteau : « *Explication du sujet représenté sur le vase de Jupille* » ; le 27 octobre de M. Th. Gobert sur « *La Houille ; première utilisation ; première exploitation industrielle* » ; le 29 novembre de M. G. Ruhl : « *Parallèle entre Liége en 1730 et Liége de nos jours* » ; enfin le 27 décembre, M. Eug. Polain nous a dit « *Quelques mots à propos de la fête de Noël* ».

Cette simple énumération suffit pour mettre en relief le vif intérêt que présentaient ces causeries que vous êtes venus applaudir en grand nombre.

***

Conférences publiques. — L'Institut a inauguré, l'an dernier, une série de causeries publiques sur *l'archéologie et l'histoire liégéoises ;* je me bornerai à vous rappeler le succès inespéré qu'ont obtenu ces conférences : dès le début, ces causeries attirèrent chaque fois dans notre grande salle dite du moyen âge près de deux cents auditeurs tant de la ville que de la province.

Cette innovation, heureuse à plus d'un titre, n'a pas manqué de mettre puissamment en relief toute l'activité scientifique de notre Société et d'étendre sa sphère d'influence.

Soyons reconnaissants à notre vaillante Commission des conférences et à son dévoué président, M. Fl. Pholien, de l'œuvre si utile qu'ils ont accomplie.

***

Congrès. — L'Institut a participé l'an dernier au Congrès que la Société française d'archéologie a organisé à Caen (Calvados) ; notre sympathique collègue M. de Buggenoms a bien voulu y représenter notre Société ; nous avons, d'autre part, délégué notre secrétaire-adjoint, M. F. Vercheval, au Congrès de Chambéry, organisé par la Société préhistorique de France.

Je rappellerai ici aussi ces *fêtes commémoratives du neuvième centenaire de la mort de Notger* qui furent célébrées en notre ville le 12 juillet dernier.

Unies dans une même pensée de reconnaissance et d'admiration pour ce grand homme, à qui Liége doit somme toute d'avoir laissé une trace glorieuse dans l'histoire, nos deux Sociétés archéologiques locales, l'Institut et la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, songèrent à perpétuer par une cérémonie publique cet anniversaire.

A l'issue d'une grand'messe suivie du *Te Deum*, qui fut chantée à la cathédrale Saint-Paul, M. le professeur Godefroid Kurth, en la salle académique de l'Université, retraça la magnifique carrière de Notger devant une assistance de choix.

Sans doute, on eût désiré que la population liégeoise tout entière eût été mise à même de témoigner à Notger sa gratitude ; il n'a pas dépendu du Comité organisateur que la fête n'eût ce caractère. Mais telle qu'elle s'est déroulée, d'abord sous les voûtes de l'antique Cathédrale, puis dans l'enceinte de la salle académique décorée

des bannières de nos anciens métiers, devant l'élite intellectuelle de la ville, elle n'en a pas moins constitué une manifestation émotionnante de patriotisme et de reconnaissance.

***

Publications. — Malgré les charges financières qui en résultent, l'Institut a tenu à poursuivre sans relâche ses publications, parmi lesquelles je signalerai tout spécialement la *Chronique archéologique* qui est entrée aujourd'hui dans sa quatrième année d'existence.

Le bienveillant accueil qu'on ne cesse de prodiguer à notre petit organe mensuel démontre combien sa création s'imposait ; non seulement, il nous permet de tenir nos membres régulièrement au courant des questions d'actualité ; il fournit encore à maint d'entre nous l'occasion de consacrer de petites notices à des sujets souvent jugés trop peu importants pour figurer utilement dans notre *Bulletin.* Grâce à notre *Chronique* enfin, nous avons pu réaliser un projet depuis longtemps à l'étude chez nous, la mise en lumière, sous forme d'inventaire, des monuments les plus intéressants de notre vieux pays de Liége.

Les douze notices d'inventaire qui ont paru en 1908 constituent autant de petites monographies dont on ne saurait contester la haute utilité.

Quant au tome XXXVIII de notre *Bulletin*, dont le dernier fascicule paraîtra prochainement, il fait dignement suite aux volumes qui l'ont précédé.

Je me bornerai à donner ici la liste des mémoires ou notices parus ou imprimés à ce jour :

Baron J. de Chestret de Haneffe, *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Ster).*

Gustave Ghilain, *A propos des éolithes.*

Jos. Demarteau, *L'Eglise des Bénédictines de Liége. Son architecte Dame Aldegonde Desmoulins, poète wallon*

et miniaturiste (1640 - 1692) *et son sculpteur Arnold du Honthoir.*

Th. Gobert, *La famille des peintres Coclers. Renseignements inédits.*

Telle est déjà, avec les *Rapports* du Secrétaire et du Trésorier, la matière du 1er fascicule qui forme une forte livraison de XXXII et 207 pages avec une carte hors texte, 3 vignettes et 2 planches hors texte, l'une en photocollographie, l'autre en hélioteinte.

Quant au second fascicule, dont l'impression s'achève en ce moment, il renferme notamment un intéressant travail de M. F. Magnette, intitulé : *Documents inédits sur l'histoire de Liége à la fin du XVIIIe siècle* (1793-1801), une notice de M. Albin Body sur *les couteaux de Spa*, un mémoire étendu de M. J. Pety de Thozée, sur *Le Poète liégeois Henri de Walef* (1661-1734), d'intéressantes notes de M. le Dr Tihon sur des *Documents concernant les La Marck et l'évêque Jean de Hornes*, etc

Selon toutes prévisions, cette livraison formera à son tour un ensemble d'environ 200 pages avec vignettes, planches hors texte, etc.

***

Excursions. — En matière d'excursions, je regrette de devoir constater que, par suite de circonstances majeures, il n'a pu être organisé l'an dernier qu'une seule excursion, alors que le programme primitivement élaboré en prévoyait au moins quatre.

La visite faite le 20 août dernier au château de Fontaine, ne manquait certes pas d'intérêt, mais elle aurait gagné en attrait si elle avait pu être fixée à une époque plus favorable de l'année.

Je veux croire que notre Commission des excursions, qui s'était montrée si active en 1907, aura à cœur de nous donner une ample compensation en 1909 !

***

Fouilles. — Le Rapport détaillé qui nous a été présenté et qui paraîtra dans le second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* nous a déjà donné le bilan de nos fouilles et de nos recherches de l'an dernier. Au point de vue matériel, les résultats obtenus sont presque nuls ; à part une remarquable buire en bronze de l'époque belgo-romaine avec anse historiée, nous n'avons pu faire entrer dans nos collections aucun objet de vitrine

Au point de vue scientifique, par contre, nos fouilles ne sont pas restées infructueuses ; c'est ainsi, notamment, qu'elles sont venues confirmer définitivement la vacuité des tumuli belgo-romains du Condroz

Au nom de tous, je remercierai notre tout dévoué collègue, M. Firmin Hénaux, qui, avec ce zèle et cette constance dont il nous a déjà donné tant de preuves, a bien voulu continuer à se charger de l'organisation et de la direction de nos fouilles.

Puissent cette année ses efforts être couronnés d'un plein succès et lui valoir l'honneur d'une nouvelle découverte aussi importante que celle qu'il fit il y a deux ans, à Borsu !

***

Musée. — Malgré le résultat négatif de nos fouilles, nos collections ont néanmoins pu s'accroître dans de notables proportions.

De nombreux dons et dépôts sont venus successivement enrichir notre Musée, comme en témoigne surabondamment le relevé ci-joint dressé par notre toujours vaillant conservateur, M. le Dr J. Alexandre.

DONS

Epoque préhistorique et protohistorique.

Hache incomplète en pierre noire, fortement ébréchée, trouvée à Freeren ; partie d'une hache en pierre noirâtre, découverte à Paifve ;

débris d'un outil en grès de même provenance; tranchant d'une hache polie en grès, découvert à Wihogne.

Don de M. Léopold Debrassinne.

Série de silex néolithiques trouvés sur le territoire de la commune de Jeneffe en Hesbaye : nucléus, lames, grattoirs et éclats de dégagements (industrie dite des fonds de cabanes).

Don de M. Auguste Rose, propriétaire à Jeneffe.

Fragments de clayonnage en terre brûlée (rouge ou noire) avec empreintes de branchages disparus, tessons de poteries grossières, dont un avec bord orné, etc.

Ces pièces prouvent l'existence sur le territoire de Latinne, d'une habitation protohistorique, peut-être de l'âge du bronze comme celle de Lens-Saint-Servais.

Dépot de M Davin-Rigot.

10 silex paléolithiques du type chelléen et acheuléen provenant de la Charente inférieure (environs de Saintes).

Don de M. J. Hamal-Nandrin.

Série d'objets néolithiques en silex provenant de fouilles pratiquées à Zonhoven (Campine limbourgeoise).

Don de MM. J. Servais et J. Hamal Nandrin.

Epoques belgo-romaine et franque.

3 petits bronzes romains (Crispus et Licinius) trouvés à Liége, vers 1865, dans les terrains des Frères Célites, rue Volière, à Liége.

Don de M. le Dr Alexandre.

3 poteries en terre rouge vernissée trouvées à Verviers, en creusant les fondations du Grand Bazar.

Don de M. N. Capelle.

Ornement en bronze (romain ?) trouvé à Latinne.

Don de M. Davin-Rigot.

Fragment de fibule en bronze provenant des Avins.

Don de M. Firmin Hénaux.

4 monnaies romaines trouvées dans le Condroz.

Don de M. Firmin Hénaux.

Disque en verre coulé et pieu en fer provenant du « camp romain » d'Eelen.

Don de M. M. De Puydt.

Grande buire en bronze avec anse historiée représentant Apollon debout, entouré de divers attributs.

Envoi de la Commission des fouilles.

Série d'antiquités franques (ornements en bronze, perles en pâte vitreuse, etc.), provenant des environs de Tongres.

Don de la famille de feu M. le 1er président H. Schuermans.

Série d'objets provenant du cimetière franc découvert à Hollogne-aux-Pierres : boucle de ceinturon en bronze gravé et argenté ; pince épilatoire ; poteries et tessons de poteries ; hache en fer, scramasaxe, etc.

Dépôt de MM. A. Liégeois et L. Lambinon.

Moyen âge et temps modernes.

Moule en terre cuite trouvé en creusant des fondations place Saint-Paul.

Don de M. l'architecte Thuillier.

Remarquables volets avec ferrures, époque de la Renaissance, provenant de l'ancienne propriété Ruth, rue Surlet, à Liége.

Don de M. Paul Comblen.

Instrument en os, destiné à écorcer les chênes.

Don de M. L. Docquière de Rausa.

Matrice en fer (?) avec empreinte représentant Marie-Thérèse.

Don de M. J. Pirlet.

Divers.

Photographie représentant le coin de la rue Maillard, à Liége, avant la construction du Grand Bazar.

Don de M. N. Capelle.

Photographies prises aux cours des travaux de démolition d'une vieille maison située au coin de la rue Capitaine et du quai des Pêcheurs.

Brique d'âtre provenant de cette maison.

Don de M. F. Sacré.

Photographie d'un meuble Louis XV ayant appartenu autrefois à la famille Joris d'Ayeneux, aujourd'hui propriété de M. Emile Ghilain, à Spa.

Don de M. Gustave Ghilain.

ACHATS.

Trois taques de foyer (XVIe siècle).

Pistolet liégeois (XVIIIe siècle).

Florin d'or de Jean de Bavière (1389-1418).

Au nom de l'Institut, j'adresse à tous ces donateurs ou déposants l'expression de sa sincère et vive gratitude.

Catalogue of the first exhibition of portraits in the Cambridge antiquarian Society. Collection to 1840, 1908. — 1 br. in-8°.

BUDAPEST. — JOZSEF, H. — *Ujabb Tanulmányok a honfoglabási kor. emilékeiröl.* Budapest, 1907.

GRATZ. — *Festschrift anlässig des 60en Regierungsjubiläums v. K. S. M.* Gratz, 1908. — 1 br. in-8°.

LEEUWARDEN. — REIMERS, Heinrich. — *Friesische Papsturkunden aus dem Vatikanischen Archiv zu Rom.* Leeuwarden, 1908. — 1 vol. in-4°.

LUXEMBOURG. — BLUM, Martin. — *Bibliographie luxembourgeoise*, fasc. 5 et 6.

STOCKHOLM. — EKHOFF, Emil — *Fornvännen. Meddelanden fr. Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets*, 1907. — 1 vol. in-4°.

CHICAGO. — *The academy of sciences. Its past history and present collections.* — 1 br. in-8°. *(Special publication*, n° 2).

WASHINGTON. — STEFANSSON, G. — *Iceland. Its history and inhabitants. (Smithsonian publication*, n° 1756). — 1 vol. in-8°.

GUENOT, L. — *Heredity.* (*Sm. public.* n° 1760). — 1 vol. in-8°.

OBERMAIER, H. — *Quaterny human remains in Central Europe. (Sm. public.*, n° 1763). — 1 vol. in-8°.

Prof. ZABOROWSKI. — *The origin of the Slavs* (*Sm. public.*, n° 1764). — 1 vol. in-8°.

FREDERICI, Georg. — *Scalping in America* (*Sm. public.*, n° 1765). — 1 vol. in-8°.

Abonnements.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, t. IV, liv. 1 à 6.
L'ancien pays de Looz, 11e année, nos 1 à 12.

Échanges.

§ 1. — BELGIQUE.

Anvers. — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.* — *Bulletin*, 1908.

Brabant. — BRUXELLES. — *Académie royale des sciences de Belgique.* — *Annuaire*, 1908. — *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1908, — nos 1 à 12.

BRUXELLES. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire. Bulletin*, n° 4 ; t. LXXVII (1908), fasc. 1 à 6.

ID. — *Biographie nationale.*

ID. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XXV.

ID. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 46e année.

ID. — *Annales de la Société d'archéologie*, t. XXII.

ID. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, 1907.

ID. — *Revue belge de numismatique*, 64e année (1908), nos 1 à 4.

ID. — *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXXII.

ID. — *Analecta Bollandiana*, t. XXVII (1908), nos 1 à 4.

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique* (1908).

ID. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIV.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IX, 1re livr.

Flandre orientale. — GAND. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand. — Annales*, t. VIII, fasc. 3. — *Bulletin*, 16e année, nos 42 et 44. — *Inventaire archéologique de Gand.*

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XXVI.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique.*

ID — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e série, t. IX.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique — Documents et rapports*, t. XXIX.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique*, t. VI, 4e fasc.

TOURNAI. — *Bulletin de la Société historique et littéraire*, 2e série, t. XI ; *Annales.*

Liége. — LIÉGE. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. — Bulletin*, t. XVI et XVII. — *Leodium*, 7e *année*, nos 1 à 12.

LIÉGE. — *Société des Bibliophiles liégeois*, t. VIII, fasc. 1.

ID. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. L. — *Annuaire* (1908). — *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, 3e année.

ID. — *Wallonia*, 16e année, nos 1 à 12.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XV, livr. 4 ; t. XVI, livr. 1.

VERVIERS. — *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin*, t. X. — *Chronique de la Société*, année 1908.

Limbourg. — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélophiles. — Bulletin de la section scientifique et littéraire.*

TONGRES. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXV.

Luxembourg. — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XLII (1907).

Namur. — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXVII, fasc. 1 et 2.

MAREDSOUS. — *Revue bénédictine de Maredsous*, t. XXV, fasc. 1 à 4.

§ 2. — FRANCE.

ABBEVILLE. — *Société d'Emulation. — Bulletin*, année 1908. *Mémoires* in-8°, t. XXII.

AIX. — 1. *Annales de la faculté de droit*, t. II, nos 1 et 2.
2. *Annales de la faculté des lettres*, t. II, nos 1 et 2.

AMIENS. — *Société des Antiquaires de Picardie. — Bulletin*, année 1907. — *Mémoires in-4°*, t. XVII.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.—Bulletin*, t. IV.— *Mémoires*, 2e série, t. XXXVIII.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelle de l'Yonne*, nos 60 et 61.

AVESNES. — *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.*

BORDEAUX.— *Société archéologique*, t. XXVI (table des 25 premiers volumes), t. XXVIII.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, 2e série, t. II, fasc. 2. Mémoires in-4°, t. VIII.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. XLV.

LYON. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie*, année 1907.

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XLVI, fasc. 2, 1905. — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, fasc. 6, 1906.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXV.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. LVII.

ID. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, t. V.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. — *Bulletin*, fasc. 188, 189, 190, 191. — *Mémoires*, t. XXXI et XXXII.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, session de Caen.

ID. — *Société de l'histoire de France*. — *Annuaire*, 1906.

REIMS. — *Almanach-annuaire des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. Année 1907.

ROCHECHOUARD. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. XVI, fasc. 2.

SAINT-DIÉ. — *Société philomatique vosgienne*. — *Bulletin*, t. XXXIII.

SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, fasc. 223 à 226. — *Mémoires*, t. XXVIII.

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin*, nouvelle série, n° 37.

ID. — *Université*. — *Bulletin*, nouvelle série, n° 1. — *Rapport annuel*, 1907-1908. — *Annuaire*, 1907.

ID. — *Revue des Pyrénées*. Année 1908, 2e livr.

ALLEMAGNE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX.

BERLIN. — *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XL.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, n° 117[2].

DRESDE. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXIX.

ID. — *Jahresbericht des Königlich Sächs. Alterthums-Vereins*.

DÜSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichtsverein*. — *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*, t. XX et XXI.

HANOVRE. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1908.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischer Verein zu Heidelberg*. — *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. XV.

IÉNA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringsche Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXVII.

KIEL. — *Mittheilungen des Antropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, t. XVIII.

ID. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte*, t. XXXVIII (1907).

KÖNIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft*, 48e année (1907).

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, t. XXXVI.

LUNEBOURG. — *Lüneburger Museumsblätter*, nº 5.

METZ. — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde*, t. XIX. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1905-1906.

MÜNICH. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte. Monatschrift*, t. LII. — 2e fasc. (1906). — *Altbayerische Monatschrift*, t VI, fasc. 4 à 6 ; t. VII, fasc. 1 et 2.

NÜREMBERG. — *Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums* (1907).

OLDENBURG. — *Bericht über die Tätigkeit des Oldenburger Vereins für Altertumskunde und Landesgeschichte*, t. XVI.

POSEN. — *Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen*, t. XXII.

ID. — *Historische Monatsblätter für die Provinz Posen*, année 1908.

ID. — *Rocznicki Towarzystewa.*

RATISBONNE. — *Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*, t. LIX.

SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklemburgische und Alterthumskunde*, t. LXXIII.

Table des volumes 51 à 60.

STETTIN. — *Baltische Studien*, 2e série, t. XII.

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. XXII, livr. 1 et 2.

ID. — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*, t. XXIV (1907).

STUTTGART. — *Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte.*

TRÈVES. — *Jahresberichte der Gesellschaft für Forschungen*, t. VI.

ID. — *Römisch Germanisches Korrespondenzblatt herausgegeben von* E. KRUEGER, 1re année (1908), nos 1 à 6.

ULM. — *Oberschwaben-Verein für Kunst und Alterthum. — Mittheilungen.*

WERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins*, t. XLI.

ANGLETERRE.

CAMBRIDGE. — *Antiquarian Society*. Proceedings, nos 47 à 51.— List of the members with the laws, a list of the publications (1908). — Publications, no 44.

AUTRICHE-HONGRIE.

BUDAPEST. — *Archælogiai értesitö* (indicateur archéologique) *a M. Tud. Akadémia arch. bizsttsâganâk es az Orsz régészili Semb. târsutatnak közlönye szerkeszti Hempel Jôzseph. Budapest. Kiadja a magyar Tudomanyos Akadémia*, t. XXVIII.— *Rapports*, année 1907.

GRATZ. — *Vzisnick Hwatshogga*, t. IX.

ID. — *Steirische Zeitschrift für Geschichte*, 6e année. — *Beiträge*, t. XXXVI.

PRAGUE. — *Verein für die Geschichte der Deutschen in Böhmen. Mittheilungen*, t. XLVI.

VIENNE. — *Mittheilungen der Antropologischen Gesellschaft*, t. XXXVIII.

ID.—*Mitteilungen der prähistorischen Kommission der K. Academie der Wissenschaften*, volume II, fasc. 1, 1908.

DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*. — Nouvelle série, année 1907.

ID. — *Tillaeg til Aarborger*, 1906 et 1907.

SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiqvitets Akademiens Manadsblad*. — *Antiqvarisk Tidskrift för Sverige*.

UPSALA. — *Skrifter utgifna af kongl. humanistika Vetenskaps*.

PAYS-BAS.

LA HAYE.— *Maandblad van het genealogisch-heraldiek Genootschap « De Nederlandsche Leeuw »*. Année 1908.

LEEUWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid- en Taalkunde. — Verslag der Handelingen*, fasc. 79.

ID. — *Id. — De vrije Fries*, no 20.

LEYDE. — *Maatschappij der Nederlansche letterkunde. — Handelingen en Mededeelingen*, 1907-1908. — *Levensbericht der afgestorven medeleden*, 1907-1908.

ID. — *Oudheidkundige mededeelingen van het Ryksmuseum van Oudheden te Leiden*, nos 1 et 2. Verslag, 1906.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.*

UTRECHT. — *Werken uitgegeven door het historisch Genootschap.— Annales.*

ID. — *Id.* — *Bijdragen-Mededeelingen.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Institut grand-ducal, section historique*, t. LV.

ID. — *Ons Hémecht, Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, année 1908.

ESPAGNE.

BARCELONE. — *Revista de la Associacion artistico arqueologica Barcelonesa*, fasc. 55, 56.

MADRID. — *Revista de archivos, bibliothecas y museos, organo oficial del cuerpo facultativo del ramo*, 12e année (1908).

PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo portugués ; collecçao illustrada de materiaes e noticias publicada pelo Museu ethnographico portugués*, t. XII, t. XIII, nos 1 à 6.

PORTUGALIA. — *Materiaes para o studo do povo portuguez*, t. II, fasc. 2 et 3.

ITALIE.

PADOUE. — *Rivista di storia antica*, t. XII.

BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos de Museu nacional do Rio de Janeiro*, t. XIII.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTEVIDEO. — *Anales del museo national de Montevideo — Florea Uruguaya*, t. III.

ÉTATS-UNIS.

CHICAGO. — *Academy of sciences. Spécial publication*, no 2.

MILWAUKEE. — *Wisconsin natural history Society. — Bulletin*, nouv. série, t. V, fasc. 1 à 4. — *Public Museum. — Report*, 1907-1908.

PHILADELPHIE. — *Transactions of the free Museum of science and art (University Museum of Pennsylvania)*, volume II.

TORONTO.— *Proceedings of the Canadian Institute.— Transactions.*

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian Institution*, 1907.

ID. — *Smithsonian Report*, publications spéciales, nos 1756, 1760, 1763, 1764, 1765.

* * *

L'année 1908 ne s'est pas écoulée d'autre part sans que l'Institut n'ait été appelé à s'occuper également de sauver de la destruction quelques souvenirs intéressant notre vieille cité ou l'archéologie du pays de Liége.

C'est ainsi, notamment, que nous n'avons pas manqué de joindre nos vigoureuses protestations à celles de tous ceux qui se sont à juste titre émus de ce projet malencontreux qui prévoit la démolition de la partie droite de notre vieille place du Marché.

Le cri d'alarme qui a retenti ne doit pas rester sans écho et l'Institut saura faire son devoir jusqu'au bout pour éviter qu'on vienne mutiler sans rémission notre pittoresque place du Marché avec ses façades typiques et son gracieux dôme de Saint-André. Notre Cité n'a déjà été que trop dévastée au cours des âges ; après la Maison Porquin, n'est-ce pas la belle maison de la rue de la Wache que nos démarches n'ont pas davantage pu préserver de la démolition ?

Il nous appartient, plus que jamais, Messieurs, de veiller à ce que l'on conserve désormais les rares vestiges d'un glorieux passé, que nous possédions encore.

* * *

Comme vous l'apprendrez tantôt par le Rapport détaillé de notre dévoué trésorier M. Fl. Pholien, l'état de nos finances reste aussi précaire que les années précédentes.

Il faut cependant reconnaître que les pouvoirs publics ne nous ont pas ménagé leur appui : c'est ainsi que la Ville de Liége a, depuis l'an dernier, triplé son subside annuel, en le portant de 500 à 1500 francs ; de son côté, la Province, reconnaissant l'utilité de notre œuvre scientifique, a décidé de majorer de moitié son allocation annuelle.

Malgré ces accroissements de recettes dus, d'une part à la générosité de la Ville et de la Province, d'autre part à l'augmentation du nombre de nos membres, notre bilan provisoire au 31 décembre dernier accuse encore un excédent de dépenses d'environ 500 francs.

Si l'on ajoute enfin à ce mali le déficit réuni des 4 dernières années, nous arrivons à un déficit total de près de 6000 francs.

Il y a là, Messieurs, un trou béant qu'il est indispensable pour nous de chercher à combler dans le plus bref délai possible.

Mais il me tarde de remercier en votre nom les pouvoirs publics : la Ville de Liége, la Province et Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts d'avoir bien voulu nous continuer leur appui financier.

Ne pourrons-nous pas espérer que le Gouvernement nous accordera, à son tour, la majoration de subside de 200 francs que nous sommes en droit d'escompter de lui, si nous comparons la somme qu'il nous alloue à celle dont jouissent certaines autres sociétés scientifiques du pays ?

Si, d'ici là, nous devons veiller nous-mêmes à assurer plus d'équilibre à nos budgets, ne pouvons-nous pas faire appel à la générosité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ou à l'archéologie de notre ancien pays de Liége ?

C'est, en d'autres termes, à accroître sans cesse le nombre de nos membres que doivent tendre nos efforts.

Certes, en ces dernières années, nous avons vu le nombre de nos sociétaires monter graduellement ; de

221 membres que comptait l'Institut au 1er janvier 1908, nous sommes passés en douze mois, au chiffre de 241 !

Nous avons, en effet, admis au cours de l'exercice écoulé, 2 nouveaux membres effectifs, 2 membres correspondants et 31 membres associés. — Par contre, nous avons vu sortir de nos rangs, soit par le fait de leur démission ou à la suite d'une radiation motivée par le non accomplissement de leurs obligations statutaires, 8 membres associés ; la mort, enfin, nous a ravi 1 membre correspondant et 3 membres associés.

Mais ce chiffre de 241 membres n'est pas encore suffisant et c'est à l'accroître que je vous convie tous de travailler avec ardeur.

Je manquerais à mon devoir, Messieurs, si, avant de terminer mon Rapport, je ne rendais hommage à la mémoire de ceux de nos collègues que la mort à emportés.

Le 23 avril 1908 est décédé en notre ville M. l'architecte Emile Demany, le plus ancien de nos membres associés.

Son entrée à l'Institut remontait au 4 février 1876 ; il y avait donc plus de 32 ans qu'il était des nôtres !

Le défunt était un collègue affable et bienveillant dont nous saurons tous garder le souvenir.

D'autre part, le 3 mai suivant, nous avons perdu M. C. Leroux, président honoraire de notre tribunal de 1re instance.

Magistrat intègre et homme de relations agréables, il jouissait d'une retraite bien méritée, lorsque la mort est venue le ravir aux siens et à notre Société dont il faisait partie depuis le 25 janvier 1903.

Particulièrement douloureuse pour nous a été la disparition de notre dévoué collègue Jean Charlier. Elu membre associé de notre Institut le 30 novembre 1883, promu correspondant le 27 avril 1902, il ne cessa, pendant près d'un quart de siècle de s'intéresser aux travaux et à

la prospérité de notre Société, dont il suivit régulièrement les réunions.

Collectionneur aussi consciencieux que compétent, il consacra presque toute son existence à rechercher et à rassembler des antiquités liégeoises, notamment des faïences et des verreries ; encore rêvait-il de les voir réunies un jour sous son nom au Musée Curtius !

La mort est venue impitoyablement frapper le 26 septembre dernier ce collègue estimé avant qu'il ait pu voir réaliser ce projet qu'il caressait depuis longtemps et dont il fit ouvertement part à plusieurs d'entre nous.

Le souvenir de Jean Charlier restera vivace parmi nous.

Enfin, le 27 octobre dernier est décédé en notre ville M. Louis Hardy que nous avions élu membre associé le 31 juillet 1903. Bien que tenu éloigné de nos réunions, il s'intéressait à nos travaux et parmi les souvenirs de famille qu'il conservait pieusement, il en est qui viendront un jour, d'après ses volontés, enrichir nos collections.

***

Tels sont, Messieurs, les principaux faits qui, au cours de cette laborieuse année 1908, ont marqué la vie tant intellectuelle que matérielle de notre Société.

Puisque celle-ci est à la veille d'entrer, cette fois définitivement, dans une phase nouvelle de son existence, permettez-moi de vous convier tous à célébrer dignement le premier août prochain l'inauguration de notre nouveau Musée archéologique à la Maison Curtius !

Cette cérémonie qui, depuis longtemps, est destinée à commémorer le cinquantenaire déjà un peu lointain de l'Institut, devra réunir, dans un même élan de confraternité, non seulement tous nos membres, mais encore tous les vrais Liégeois qui ont gardé au fond de leur cœur le

culte de ce qui se rattache à l'histoire et à l'archéologie de l'ancien pays de Liége.

Le Secrétaire,
L. RENARD.

Liége, 28 février 1909.

LA FABRICATION DU SOUFRE ET DE LA COUPEROSE AU PAYS DE LIÉGE AU XVIe SIÈCLE

En faisant certaines recherches au sujet de l'industrie au pays de Liége, au XVIe siècle, nous avons fait la découverte, dans un protocole de notaire de cette époque, d'un acte curieux et de nature à faire connaître certains procédés industriels de cette époque. Il s'agit de la fabrication du soufre et de la couperose et de la manière dont cette exploitation avait lieu.

Voici tout d'abord l'acte, extrait du protocole du notaire *Lapide :*

L'an XV^c. LXXVII, du mois de jung le 7e jour, pardevant moy le nottair subescript et les tesmoings dessoubs mentionnez personnellement constitue honorable et vailhant homme le Sr Anthoine Vaes et Jehan Geury, inhabitans de Praillon, d'une part et Guillelme Stevarts, d'aultre. Lesquels ont conjoinctement demonstre qu'ils seroyent resolus et d'accord faire entre par ensemble en compaignie indivise, l'extraction et raffinnerie des soupfres que se pourront tirer hors des *marcassistes* et *kisses* (1) de certaine prinse de minieres que detiennent ledict sieur Vaes et Stevarts au lieu dit de

(1) *Marcassites* pyrites de fer cristallisées, contenant du soufre, du fer et du cuivre ; *kisses*, de l'allemand *Kies*, sulfure de fer ou d'autres métaux comme le cuivre et le plomb.

Sacerot [1], païs de Franchimont. Et ce aux conditions, reserves, poincts et articles que sensuyvent, auxquels lesdicts comparchonniers generalement et particulierement esdicts endroits soy accordent et consentent promectant hic inde les maintenir et observer en forme et manière qu'ils sont cy apres couches et ne contrevenir aulcunement à iceulx sous obligation de tous et quelconques leurs biens presens et a venir.

Premier est accorde entre lesdicts comparsonniers que cestuy contract deverat et demourat en sa forme et vigueur aussy longtemps que l'on trouvera matiere assez en abondance et que d'icelle on pourrat tirer les soupfres a prouffict.

Item le droict de miniere de ladicte prinse demourat nonobstant cestuy contract en telle sorte qu'elle est presentement entre les mains des sieurs Vaes et Stevartz sans que ledict Jehan Geury y puisse pretendre aulcun droict fonsier. Mais toutes les kisses qui se tireront doresnavant hors ladicte prinse seront employees et ouvrees au prouffict des trois comparsonniers et non aultres.

Lesdicts Srs Vaes et Jehan Geury seront tenus et aussy promectent desbourser et exposer tous et quelconques les deniers que seront necessaires pour l'entretien des ouvraiges du fourneau à faire soupfres audict lieu de Praillon et cela si a temps que ledict Sr Stevartz ou bien l'ouvraige nomme de la compaignie ne reçoive retard ou dommaige Affin qu'il puysse aller continuellement lesdicts pour ce faire, y mectront une casse [2] suffisante non depourvue de deniers.

Et encontre ledict Stevarts sera tenu et promect de livrer la science de ladicte extraction et minerale distillation des soupfres, ensamble cestuy premier fourneau qui presentement est dresse de 20 à 21 pots et consecutivement les autres fourneaulx que fauldra pour faire et continuer ledict ouvraige.

A condition telle que de cest dict premier fourneau ledict Stevarts aurat, pour son labeur, costange et erection en oeuvre d'icelle par ledict faire si longtemps qu'il besongnera, trois florins et dix aidans ligois. Et de tous aultres nouveaulx fourneaulx que après cestuy seront par luy dresses a 20 ou 21 pots, aura ledict Stevarts pour le labeur, costange, un philippus daler par jour, si longtemps que lesdicts fourneaulx respectivement iront et besogneront.

Et si l'on trouvoit convenable et a prouffict de faire lesdicts

[1] *Sasserotte*, localité voisine de Theux.

[2] Caisse, cassette.

fourneaulx plus grands, ledict Stevarts en aurat les sallaires à l'advenant et selon grandeur desdicts.

Bien entendu que tous instrumens comme ferremens, mesures et aultres ustensiles, duysantes aux dicts fourneaux qui ne seront et ne pourront estre faicts en manufacture de terre, ne seront comptes endeans les salaires de Stevarts, mais seront particulierement comptes a charge des comparchonniers comme aussy touttes aultres reparations necessaires.

Et affin que ledict ouvraige puisse continuellement aller et proufficter, est conditionne que ledict Stevarts sera tenu de preparer et dresser lesdicts fourneaulx consecutifs, si le temps qu'il met n'amene aulcuns retardement dommaige et interest; aultrement serat tenu de les porter seul et faire bono (1) à ses comparchonniers lesquels aussy vice versa ont reciproquement promis de furnir de leur part a leur deubt si a temps que semblable n'amene aultre et porteront et feront bono les dommaiges et interest qui adviendroient audict Stevarts.

Item, quant les fouilles seront faictes, l'on ferat en presence desdicts comparchonniers s'il leur plait, compte et censement de tous les soupfres que durant le temps des presentes icelles seront este faicts, lesquels soupfres seront estimes et mis a certain pris que pour estre reduicts en calculation de deniers et d'aultre part se compteront tous les desboursemens en la dicte fouille exposez lesquels seront premierement et devant tout defalcques et restitues en casse.

Et toutte la reste desdicts soupfres serat entre lesquels trois comparchonniers egallement partys scavoir chacun un tiers desdicts.

Item le susdict Guill. Stevarts aurat pour le raffinnage desdicts soupfres de chacun cent (2), sept pattars de Bbant pour ses salaires et se peut lesdicts soupfres faire aussy beaulx que ceux de Hambourg il aurat de chacun dix pattars bbant.

Et demoura ledict Guill. Stevarts maistre et administrateur du dict fourneau. Oultre les prinses viendront au prouffict dudict Stevarts tous les vieux pots et aultres appartenans audict fourneau qui sont de manufacture de terre comme aussy il pourra tirer a soy

(1) Bonifier = porter à l'actif.

(2) Il y a ici une lacune dans le texte. Est ce sur chaque cent *livres* ou chaque cent *pots* qu'on donnait 7 patars à Stevart? Nons supposons toutefois que c'est sur cent livres car le rendement des pots peut très bien n'être pas uniforme.

tous les charbons, crahiats aussi bien des houilles [1] que des kisses bruslees.

Et affin que ledict Anthoine Vaes soit rembourse des deniers qu'il seroit en arriere pour despens extraordinaires..... [2] par les faits, il recevra doresnavant par chacun jour que le fourneau besongnerat xii patars de Bbant jusques a ce que soit emply de la somme de cent dallers et non plus avant.

Il est encor conditionne que Jehan Geury aurat pour sa ..... . [3] quant aperera que il aura vaque pour soliciter l'ouvraige tant pour fossier les kisses, charrier les pierres ou aultrement chascun jour sept patars de Bbant. Encor est conditionne que nonobstant cestuy contract, ledict Guill^me^ pourra et luy sera loisible de faire fossoïer et profonder en ladicte prinse de Sacerot apres aultres quelconques matieres et metaulx. A condition telle que toutes les marcassites et kisses que, en fossoijant se tirerout au jour viendront a ladicte compaignie et seront employes au prouffict d'icelle. Et d'aultre part touttes les terres [4] que par ledict fossoijement seront jectees au jour viendront et appartiendront sans contredict audict Guillaume seul.

Et finallement comme ledict fourneau est erige en la sclouppe [5] du fourneau de fer de Praillon, lesdits comparchonniers porteront et payeront legallement les charges et rentes audict fourneau, peage et tous deus du sclouppe. Mais pour support des dictes charges lesdicts comparchonniers par ensemble mectront ordre que dudict coup d'eau soit faict quelque prouffict soit de moulin, de semme ou aultre.

Lesquels poincts et articles, conditions et reserves ont lesdictz comparchonniers acceptes et accordes promettant que desdicts execution.

[1] Point curieux que celui de l'emploi de la houille à cette industrie. Dans le Hartz, on employait le bois, parce que l'on devait chauffer modérément, tandis que la houille donne une chaleur plus vive.

[2] Mot illisible ; le sens dit : *occasionnés*.

[3] Illisible : *corvée* (??).

[4] Les terres en question sont probablement les *noires terres* citées avec les kisses, dans les actes de concession de mines de plomb spécialement, des registres de la Chambre des finances.

[5] *Sclouppe*, mot inconnu ; le contexte montre qu'il s'agit d'un bief de moulin, coup d'eau, écluse.

Presents en la maison dudict Guilhelme Stevarts, scituee sur la paroisse de Saincte Aldegonde, en Liege, honnestes personnes Mathy de Velckeneer, Mathy Mullenborgh, appeles de moy le nottair subescript.

LAPIDE.

Cette pièce est curieuse à plus d'un point de vue. En premier lieu elle nous apprend que, comme on le savait en ce qui concerne l'exploitation houillère, les entreprises industrielles étaient faites par des sociétés, des *comparchonniers*. L'acte en question établit très nettement d'ailleurs, le rôle de chacun dans la Société, mais c'est incontestablement Guill. Stevart qui est la cheville ouvrière de l'affaire. C'est lui, en effet, qui construit le fourneau et il semble même le posséder d'avance ; il en reste maître et administrateur. De plus, il reçoit, outre sa part et son salaire, les déchets, non sans valeur, nous le verrons, de l'exploitation, sans compter les profits supplémentaires qu'il peut faire en « fossoyant après d'autres matières » dans la minière de *Sasserotte*. En effet, la Société n'a pour ses trois membres qu'un but, l'extraction et le raffinage du soufre retiré des marcassites et des kisses.

L'exploitation du soufre devait avoir une grande importance dans un pays où l'on fabriquait beaucoup de poudre et où le salpêtre était abondant. Il était donc utile de s'occuper de cette industrie et en réalité plusieurs industriels durent essayer et même réussir puisqu'un édit du 24 décembre 1596 défendit le trafic, c'est à dire sans doute, l'importation des aluns, couperoses et soufres, tant qu'une nouvelle ordonnance n'aurait pas statué sur ces matières et ce, précisément pour empêcher que ceux qui s'occupaient de ces substances ne fussent pas frustrés de leurs peines [1]. Nous apprenons d'ailleurs par l'acte ci-dessus, d'où l'on tirait le beau soufre. C'était de Ham-

[1] Nous avons aussi, dans des actes du notaire Hadin, retrouvé le nom d'un de ces exploitants et marchand de soufre, couperose et alun, Wilhem Leuwerixht (Leuvrix, Louvrex).

bourg, entrepôt des soufres et couperoses provenant du Hartz.

D'après ce que l'on peut comprendre de la description du fourneau à *pots* et des mots *distillation* et *raffinage* employés dans l'acte, c'est bien le procédé même usité dans le Hartz, que Stevart employait. Pour autant qu'on peut s'en rendre compte, le fourneau était un massif de maçonnerie avec feu central, autour duquel sont disposés des *pots* ou creusets, en terre — *en manufacture de terre* — dans le genre de ceux que décrit Schlutter [1]. Les minerais de marcassite ou kisses, c'est à dire de pyrite ou sulfure de fer (de cuivre ou de plomb peut-être) concassés, étaient placés dans ces pots et lorsque l'on allumait le fourneau, le soufre, mis en liberté, s'échappait par le haut des creusets et était conduit par des manches ou tuyaux en terre, jusqu'à des réservoirs remplis d'eau où il se précipitait. Le soufre ainsi produit n'est pas le *beau* soufre jaune ; il est gris et doit, pour être mis en « canons », c'est à dire dans sa forme commerciale, être raffiné, de là les deux opérations mentionnées dans l'acte, la *distillation* et le *raffinage*. Je dis deux opérations, car Stevart reçoit un salaire différent pour chacune et c'est à l'occasion de la seconde qu'on lui promet dix patars au lieu de sept par cent (livres) de soufre, s'il parvient à produire du soufre aussi beau que celui de Hambourg.

On remarquera que Stevart stipule qu'il conservera à lui les déchets de l'exploitation, notamment les *crahiats* de kisses brûlées.

Ces *crahiats* avaient, en effet, une valeur industrielle comme le montre le mode d'exploitation employé dans le Hartz [2]. En effet, le grillage des minerais n'en dégageait

[1] Chr.-Andr. SCHLUTTER, *De la fonte, des mines, des fonderies*, etc. trad. Hellot. Paris, 1753, chapitres 36 et 133.

[2] SCHLUTTER, *loc. cit.*

pas toute la matière sulfureuse, déjà considérable puisque ces kisses renferment de 47 à 53 % de soufre. Aussi utilisait-on ces *crahiats* pour faire des *vitriols* ou *couperoses*. Le procédé est simple. A leur sortie des creusets, les kisses brûlées ou grillées étaient jetées dans des baquets de bois et arrosées d'eau bouillante qui dissolvait le sulfate de fer de ces minerais. La dissolution, après quelques jours, était soutirée par le bas, hors des cuves, chauffée pour la réduire puis mise dans des cuves à cristalliser où elle se prenait en cristaux verts, bleus ou blancs, suivant que le minerai contenait du fer, du cuivre ou du plomb. C'était la *couperose* ou *vitriol* et le produit valait la peine qu'on s'occupât de sa fabrication [1]. Il faut remarquer d'ailleurs que les anciens métallurgistes ne savaient guère retirer le fer des pyrites, sans doute à cause de la forte proportion de soufre qui s'y trouvait ; ils essayaient donc d'en tirer le meilleur parti en distillant le soufre et en dissolvant les sulfates en couperoses.

En ce qui concerne le soufre, en tous cas, l'opération était avantageuse car elle permettait de se procurer ce produit moitié moins cher que ne coûtait le soufre d'Italie. C'était donc une industrie avantageuse pour le Pays de Liége, où ces pyrites abondent et l'on comprend pourquoi, en 1596, le gouvernement princier interdit l'importation des soufres étrangers, sans doute ceux de Hambourg, moins chers que ceux d'Italie, afin que les industriels liégeois ni fussent pas privés des bénéfices de leur industrie.

En tous cas, Guillaume Stevarts dut réaliser des bénéfices dans cette affaire, car deux ans après cette fondation de société, on lui voit racheter la part de l'un des comparchonniers Jehan Geury [2].

EUG. POLAIN.

[1] Il était employé notamment au grillage des minerais pour en éliminer le soufre et les sulfures.

[2] Acte du notaire Lapide du 6 juillet 1578.

JOSEPH II

ET

LA LIBERTÉ DU COMMERCE DES GRAINS

Les conflits d'ordre politique et religieux qui ont marqué le règne de Joseph II dans les provinces belgiques ont, très naturellement, attiré de préférence l'attention des historiens. Leur importance, les conséquences et le retentissement qu'ils ont eus expliquent suffisamment qu'il en ait été ainsi. Mais ce serait une erreur de croire que c'est exclusivement dans ces deux seuls domaines que les Belges et leur prince avaient des vues différentes. Leur accord n'était pas mieux établi dans les questions économiques. C'est à un incident de cette opposition que nous voudrions consacrer cette notice.

Joseph II était un physiocrate ; toute la législation économique des Pays-Bas était protectionniste et imbue des principes du plus pur mercantilisme. Pratiquement, les tentatives de réformes ne se produisirent qu'à propos de la circulation et du commerce des grains.

Lors de son voyage dans les Pays-Bas, Joseph II ne dissimula pas les principes qui l'inspiraient. Il s'étonna de ce que l'exportation des céréales semblait être défendue d'une façon presque permanente et témoigna « que la » liberté était ce qui lui paraissait le plus convenable et » le plus avantageux ». Les autorités belges s'empressèrent

de lui faire observer « que les circonstances du local » demandoient absolument ce genre de précaution dans ce » pays-ci; qu'on avoit été longtemps en erreur ici sur la » mesure de la production en grains, mais qu'il étoit bien » constaté à présent que l'excédent de la consommation » interne se réduisoit à peu de chose; que dans les temps » de liberté les Hollandais entr'autres enlevoient les grains » avec véhémence par leurs entrepôts, et que la porte une » fois ouverte, nous étions en danger de manquer aux » besoins internes; que malgré la déffense d'exportation, » les grains étoient à un prix qui soutient la balance entre » ce qu'on doit au cultivateur et ce qu'on doit au consom- » mateur et que c'est en suivant l'affaire comme on l'a » fait et en accordant momentanément la liberté pour » la révoquer au moment où les circonstances changent » que l'on s'est préservé ici des inconvénients de l'excessive » cherté et de la disette, qui pendant un temps a accablé » tous nos voisins; qu'au reste, il y avoit sur cette matiére » des principes si sûrs et une police si intéressante qu'on » croyait pouvoir réclamer la connaissance du chancelier » de cour et d'Etat et le rapport qu'il pourroit en faire à » Sa Majesté » [1].

L'empereur ne fut guère convaincu : dans une lettre écrite, après son retour à Vienne, au prince de Kaunitz, s'il admettait que l'importance de la question méritât de mûres réflexions, il réitérait qu'il fallait des circonstances locales « pour détruire les principes posés sur des fonde- » ments aussi sûrs que ceux qui ont toujours regardé la » liberté du commerce des grains comme la source la plus » sûre de relever l'agriculture et de soutenir les culti- » vateurs » [2].

*
* *

[1] E. Hubert, *Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, pièce justificative XLII, pp. 412-413.

[2] *Ibidem*, pièce justificative XLIII, p. 421.

Quelle était à cette époque la législation annonaire belge? Sans pouvoir ici entrer dans de grands détails, ni remonter très haut, il suffit d'en indiquer les principes fondamentaux et les principales applications réglementaires.

Au point de vue de l'exportation, elle était, ou complètement prohibée ou temporairement permise pour certaines espèces de grains et par certaines frontières. Quand l'exportation est ainsi autorisée, elle est soumise à des formalités tracassières et à des droits de sortie.

Pendant les premières années du règne de Joseph II, on suivit les mêmes errements. C'est ainsi que la sortie du froment fut défendue par un édit du 30 décembre 1780 (1) et ne fut autorisée par certains départements (Ypres, Courtrai, Tournai, Mons, Charleroi, Chimai, Namur et Tirlemont) que le 31 janvier 1782 (2) et le 21 mars 1782 par les autres (3). Dès le 3 septembre 1782, elle fut défendue par la frontière septentrionale (4) et à partir du 13 octobre suivant (5) elle ne fut tolérée par les frontières française et liégeoise qu'avec de minutieuses précautions et des formalités compliquées, destinées à établir la provenance du blé et sa destination. Le duché de Luxembourg, qui jouissait depuis 1777 de la liberté d'exportation, fut, par ordonnance du Conseil des finances du 19 décembre 1782 (6), compris dans la prohibition d'exportation. Enfin, le 31 décembre 1782, la prohibition fut absolue (7). Dans la suite, l'alternative recommença: 10 mai 1783, permission d'exporter du froment (sauf par

(1) Chambre des Comptes. Archives générales du Royaume, n° 68, fol. 89.

(2) *Ibid.*, n° 68, fol. 119r°.

(3) *Ibid.*, n° 68, fol. 120.

(4) *Ibid.*, n° 68, fol. 130.

(5) *Ibid.*, n° 68, fol. 161v°.

(6) *Ibid.*, n° 68, fol. 167 v°.

(7) *Ibid.*, n° 68, fol. 169.

le Luxembourg) [1]; 25 octobre 1784, défense générale et absolue [2]; 26 novembre 1785, liberté de sortie [3].

Le seigle, l'orge, les semences, la bouquette et les autres céréales étaient de leur côté l'objet d'autorisation ou de défense d'exportation le plus souvent indépendantes des mesures prises à l'égard du froment.

En ce qui concerne la circulation intérieure des grains, l'ordonnance de Marie-Thérèse du 8 juillet 1771 [4] réglemente minutieusement la circulation dans les deux lieues en deçà des frontières, et celle du 7 novembre 1771 [5] formule à nouveau les règles traditionnelles sur la matière. Cette ordonnance fut rendue sur la proposition des États de plusieurs provinces et avait pour but de procurer une diminution du prix par une plus abondante circulation, particulièrement aux marchés publics. Le Conseil privé avait donné un avis conforme. Ses principales dispositions étaient les suivantes : obligation à tout détenteur de grains de l'apporter aux marchés ; défense à tout le monde d'en acheter ou d'en vendre ailleurs, comme d'en acheter ou d'en vendre qui n'y aient pas été réellement exposés, le tout sous peine de la confiscation et d'une amende de 10 florins par centaine de livres de grains, à charge tant du conducteur que de l'acheteur; la vente au plat pays n'était permise qu'aux voisins, sujets du prince, pour leur consommation, avec obligation pour eux de transporter le grain acheté sur leur tête ou sur leur dos ; sont proclamés nuls tous contrats de vente ou d'achat, faits au marché ou ailleurs, antérieurement à la publication de l'ordonnance, dans tous les cas où les grains n'ont pas été réellement et effectivement délivrés à l'acheteur avant cette même date.

(1) Chambre des Comptes. Archives générales du Royaume, n° 68, fol. 192.

(2) *Ibid.*, n° 68, fol. 212 v°.

(3) Coll. imp., in-fol., t. XXI.

(4) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. X, p. 183.

(5) *Ibid.*, p. 201.

Ces dispositions ne s'appliquaient qu'aux grains indigènes ; il était loisible d'importer des grains de l'étranger et de les vendre sans les exposer aux marchés publics. Pour éviter la fraude, ces grains devaient être accompagnés d'un certificat délivré par les employés des droits d'entrée lors de l'importation (Décret du 4 décembre 1771 de Charles de Lorraine) [1].

L'ordonnance du 8 juillet 1771 n'était pas appliquée dans le Limbourg et celle du 7 novembre ne le fut pas non plus, de même que dans le Luxembourg [2] ; mais le Conseil de cette dernière province rendit une ordonnance en date du 18 décembre 1771 [3] réglementant la circulation dans le pays à une lieue de la frontière et la vente aux marchés publics.

Les députés des Etats du Hainaut demandèrent la révocation de l'édit du 7 novembre ; par décret du 29 avril 1772 [4], l'Impératrice la refusa, à raison surtout des efforts que faisait la France pour conserver ses récoltes. Mais peu après, 17 janvier 1773, sur avis du Conseil privé et à raison de l'état des récoltes, Marie-Thérèse, jugeant qu'il était de l'intérêt de ses peuples de rétablir dans l'intérieur des mêmes provinces la libre circulation des grains, révoqua l'édit du 7 novembre, tout en maintenant celui du 8 juillet 1771 [5]. Certaines dispositions de ce dernier furent même révoquées et les autres adoucies, par une ordonnance du 26 mars 1773 [6] ; mais

(1) *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens* 3e série, t. X, p. 201, note.

(2) Dans le duché, il y eut deux ordonnanes du Conseil qui réglaient la matière (28 février et 29 avril 1771). Collection Bibliothèque Chambre des Représentants, II, pp. 91 et 92.

(3) Coll. impr. in-fol. XVII. (Archives générales du Royaume).

(4) *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3e série, t. X, p. 252.

(5) *Ibidem*, p. 323. — Les règlements locaux des marchés publics restaient naturellement en vigueur.

(6) *Ibidem*, p. 373.

celle-ci à son tour, fut abrogée le 9 octobre suivant et les anciennes prescriptions reprirent toute leur force [1]. Au printemps de 1775, le renchérissement et la disette des grains des pays voisins amenèrent Marie-Thérèse à prescrire des mesures pour empêcher plus efficacement l'exportation des grains et à édicter des dispositions analogues à celles de l'édit du 8 juillet 1771 [2] dont la plupart devaient prendre fin en août suivant.

On peut donc dire que la circulation intérieure des grains était libre, sauf dans les localités voisines de la frontière ; mais cette liberté ne faisait pas obstacle ni à la perception de droits divers, ni à la réglementation locale des marchés publics.

* * *

Le résultat des réflexions de Joseph II, annoncé dès 1781, fut l'édit du 11 décembre 1786 qui est précédé d'une très intéressante déclaration de principe :

« Ayant mûrement pesé les avantages et les inconvé-
» nients du systéme de législation que l'on a suivi jusqu'ici
» aux Pays-Bas, relativement au commerce et à la police
» des grains, Nous avons reconnu toute l'illusion de ces
» réglemens multiples et variés à chaque instant au moïen
» desquels, en enchaînant de toute manière le commerce
» et la circulation de cette denrée, on a cru pouvoir en
» maintenir en tous tems l'abondance et le prix moïen et
» prévenir tout monopole, sans faire attention que ce
» système devoit nécessairement rallentir et décourager
» la culture, empêcher toute spéculation en grand et tout
» magasinage dans le païs, forcer les propriétaires et les
» négocians à profiter du premier moment qu'on permet-
» toit la sortie pour faire transporter et emmagasiner dans

[1] *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens,* 3e série, t. X, p. 425.

[2] Ordonnance du 1er mai 1775. (Chambre des Comptes. Archives générales du Royaume, nº 67, fol. 321 vº.)

» les païs étrangers les quantités démesurées de grains, » prennant même sur le nécessaire pour la consommation » intérieure, par où, bien loin d'atteindre le but que l'on » cherchoit par tous ces réglemens instantanés, l'on s'ex- » posoit à voir renaître sans cesse les embarras qu'on » vouloit éviter, en provoquant, au lieu de les écarter, les » manœuvres des monopoleurs. A quoi voulant pourvoir, » pleinement convaincu qu'une entière liberté dans le » commerce des grains est le seul moïen d'entretenir con- » stamment dans le païs le prix le plus avantageux de cette » denrée, tant pour le propriétaire et le cultivateur, que » pour le consommateur, en donnant pleine carrière à la » culture et en animant la confiance des négocians opulens » et honnêtes, dont les spéculations et les magasins libres » de toutes entraves amèneront mieux que tous les » réglemens l'abondance et le prix convenables, et la » concurrence nécessaire pour écarter tout monopole », l'Empereur de l'avis de son Conseil ordonné en Brabant, déclare abolis « tous les édits, ordonnances et réglements » émanés jusqu'ici sur le commerce et la police des » grains. » L'article 2 de l'Edit est ainsi conçu : « Il sera » libre en conséquence à tous et un chacun de vendre et » d'acheter en tout lieu comme bon leur semblera, les » grains et farines de toute espèce, de les faire entrer et » sortir de ces païs, de les y garder et emmagasiner, et » d'en disposer ainsi et de telle manière et en tel tems » qu'ils le jugeront le mieux convenir, sans être sujets à » aucune inspection de police, ni à d'autres formalités que » celles prescrites pour la manutention de nos droits » d'entrée et de sortie [1]. »

Cette liberté absolue qu'il proclamait en ce qui concerne la consommation des céréales n'était qu'une application d'un principe plus général qu'il exprimait le

[1] Collection in-fol., t. XXII, aux Archives générales du Royaume.

7 janvier 1788 dans une lettre au comte de Trauttmansdorff [1] à qui il écrivait : « A l'égard du commerce et des » douanes, je crois qu'on n'y est pas procédé d'après les » bons principes qui conviennent à ce pays ouvert, où » l'on ne peut exiger des droits qu'il est si facile de » frauder. Le transit et la libre sortie des produits doivent » former la base pour toutes les dispositions relatives à » une partie aussi essentielle ; les fabriques et manufac- » tures de ces provinces ne méritent aucune considération » lorsqu'il s'agit d'un intérêt majeur. » Il est donc d'avis » d'accorder une liberté presque parfaite pour le transit, » l'entrée, la sortie et la consommation. » Les États augmenteraient leurs subsides pour indemniser le trésor royal de la perte qu'il éprouverait de la suppression des droits de douanes et si quelques fabricants venaient à quitter le pays « de plus gros négociants viendraient s'y » établir et cette liberté.... attirera peut-être tous les » transits d'Allemagne, hors les bois de construction ; il » se pourrait aussi que toute la contrebande pour l'Angle- » terre et la France se feraît de chez nous » [2].

* * *

Le principe de la liberté absolue en matière de céréales ne resta pas longtemps en vigueur. Si l'on ne peut considérer comme une atteinte à ce principe le décret du 14 février 1787 [3] portant que l'édit du 11 décembre pré-

[1] H. Schlitter, *Geheime Correspondenz Josephs II*, 1900, p. 48.

[2] Trauttmansdorff adopta d'enthousiasme les idées de son souverain et donna les ordres nécessaires pour réunir les éléments d'un grand rapport à faire sur la question. Cf. ses lettres à Joseph II des 23 et 28 janvier et 27 février 1788. H. Schlitter, *op. cit.*, pp. 57, 61 et 71. — Aucune suite ne semble avoir été donnée à ce projet.

[3] Conseil Privé, cartons 2631 et 2702, et collection de placards de la Bibliothèque de la Chambre des Représentants, t. VIII, p. 103.

cédent n'abolissait ni les droits de banalité, ni ceux de louche et d'accises, ni les règlements de police sur les marchés publics, par contre l'ordonnance du 27 septembre 1787 [1] constitue une première et grave dérogation. Cette ordonnance rendue à la prière de plusieurs États [2], suspendit celle du 11 décembre en ce qu'elle défendit la sortie du froment par eau par la frontière d'Anvers à Nieuport et celle, tant par terre que par eau, par toutes les frontières sauf la Gueldre, de toutes les céréales à l'exception de certaines espèces d'orge. Cet édit resta en vigueur jusqu'au 26 juillet 1788, date à laquelle une déclaration de l'Empereur [3] abrogea la défense d'exporter le froment et le seigle. Mais en ce qui concerne ce dernier, l'exportation en fut si considérable que dès le 17 novembre suivant [4] on la suspendit par tous les bureaux de la frontière du Nord depuis Turnhout jusqu'à Courtrai. Cette prohibition fut étendue le 15 décembre 1788 [5] à la frontière française et liégeoise et engloba en outre le froment, le métillon et l'épeautre ainsi que les farines.

Enfin quelques jours plus tard, le 31 décembre [6], la prohibition fut générale et comprenait en dehors des céréales, une foule de produits agricoles, légumes, œufs, volailles, etc. Une déclaration du 18 mars suivant renforça les pénalités frappant les fraudes [7].

On sait que le printemps de 1789 fut marqué en France par une grande disette et les Pays-Bas en subirent le

(1) Archives générales du Royaume. Collection in-folio de placards, t. XXII.

(2) *Ibid.*, t. XXIII.

(3) *Ibid.*, t. XXIII.

(4) *Ibid.*, t. XXIII.

(5) *Ibid.*, t. XXIII.

(6) *Ibid.*, t. XXIII.

(7) *Ibid.*, t. XXIII.

contre-coup. L'exportation frauduleuse sévit sur une grande échelle. On dut le 4 avril 1789 [1] rétablir la législation méticuleuse qu'avait formulée l'édit du 8 juillet 1771 sur la circulation des blés dans le voisinage de la frontière [2].

Peu après, la situation devint d'autant plus grave que les circonstances générales échauffaient déjà les esprits et que, suivant Trauttmansdorff [3], « les mal intentionnés » auxquels il importe d'entretenir les troubles chercheraient » sans doute à en profiter pour exciter du mécontentement » parmi le peuple et l'engager à quelque indécence qu'il » faudrait ensuite réprimer par la force. » Le ministre en attribue les causes au manque « des grains des pro- » vinces du Nord de la France et à ce que le principe, » bien vrai d'ailleurs, qu'il ne faut point imposer de gêne » au commerce de cette denrée de première nécessité ayant » été étendu un peu trop loin chez nous, dans ces cir- » constances nous n'avons... conservé que tout au plus la » quantité nécessaire pour fournir à nos propres besoins » et sommes par là exposés à toutes les suites fâcheuses » que produit le vil intérêt des vendeurs dont la mar- » chandise est devenue indispensablement nécessaire aux » acheteurs. »

Partout les prix haussèrent, doublèrent même ; le Hainaut en particulier manqua de blés ; l'appât du gain favorisait la contrebande. Tout en ne s'exagérant pas le

(1) Voir les nombreuses pétitions et les délibérations du Conseil du Gouvernement général, au carton n° 170 des archives de ce Conseil, Archives générales du Royaume.

(2) Les officiers fiscaux furent chargés de veiller à l'exécution de cet édit. Voir les instructions qu'ils reçurent : Conseil du Gouvernement général, reg. 199, fol. 5 et ss. — C'est le Conseil du Gouvernement général qui centralisa toutes les mesures à prendre en présence de la disette des grains.

(3) Trauttmansdorff à Joseph II, 31 mai 1789, dans H. Schlitter, *op. cit.*, pp. 261 et 263 et notes p. 673.

danger, Trauttsmansdorff agit personnellement. Il se rendit à Mons afin de prouver par cette démonstration publique qu'il s'occupait de remédier au mal; à Bruxelles même, il visita les marchés publics incognito, mais il fut reconnu et réussit à faire baisser les prix. Il fit passer en Hainaut des grains de Flandre et importer dans ce dernier comté des céréales de Hollande.

Ces mesures ne calmèrent pas complètement la population. Il y eut des pillages et l'on arrêta des convois de grains, les empêchant de se rendre à leur destination [1].

La politique de Trauttmansdorff, dans ces circonstances critiques, fut habile et énergique ; il rendit, au nom de l'Empereur, un édit (3 juin 1789) [2] comminant la peine de mort contre quiconque attaque ou insulte toute personne portant du grain dans les villes ou même le transportant d'un lieu à un autre, contre quiconque se livre au pillage ou tente seulement de le faire, et autorisant ceux qui seraient victimes d'attaques ou d'insulte ou de pillage à se défendre même par la force. L'édit punit de la fustigation et de dix ans de détention dans une maison de force tous ceux qui auraient comploté ou excité à se livrer à de semblables attaques. Ces divers crimes étaient jugés sommairement et suivis d'une exécution immédiate.

En même temps qu'il agissait au répressif, le ministre essayait de prévenir les troubles et « d'assurer le repos et

[1] Le caractère général et spontané de ces désordres éveilla en Trauttmansdorff des soupçons sur leur sincérité. Il crut y voir un coup monté par les adversaires du gouvernement. Il n'était pas loin, du reste, d'attribuer aux mesures politiques en perspective une des causes de la disette. « Il y a beaucoup d'apparence que cette disette » momentanée provient en partie de ce que les abbayes, prévoyant » leur suppression, se sont empressées à vendre toutes leurs provi- » sions et sont parvenues même à engager leurs fermiers, dont le » nombre est si considérable, à cacher leur grain sans le vendre afin » d'exciter du mécontentement ». *Ibidem.*

[2] Archives générales du royaume. Collection in-fol., t. XXIII.

» la tranquillité publique ainsi que la libre circulation des » grains dans l'intérieur du pays qui seule peut procurer » l'abondance aux marchés et ramener les prix des grains » à un taux modéré » [1]. Il recourut au système des primes. Il accorda une prime de 45 florins de Brabant pour chaque last de seigle de 60 rasières qui, importé par les bureaux de Lille et de Selzaete, serait apporté aux marchés publics jusqu'au 1er juillet et vendu avant le 15 suivant [2]. Il autorisa les États de Brabant à consentir une prime de 8 sols à la rasière pour le seigle vendu aux marchés de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers. Ayant ainsi pourvu à l'aliment consommé par le menu peuple, il voulut « étendre égale- » ment ses soins à l'égard du froment nécessaire pour la » consommation de la ville de Bruxelles et offrit à ceux » qui en apporteraient aux marchés des 17 et 19 juin, les » primes suivantes : 1° quatre sols par rasière à ceux qui » exposeraient en vente et auraient effectivement vendu » au moins 20 rasières ; 2° quarante, trente et vingt flo- » rins en sus des quatre sols, aux trois personnes qui » respectivement auraient importé en ville et vendu la » plus grande quantité de froment pour autant que ces » quantités excèdent cinquante rasières. Les trésoriers de » la ville étaient chargés du contrôle » [3].

C'était répondre aux primes à l'importation grâce auxquelles la France avait réussi à introduire tant de blé au détriment des Pays-Bas.

Aux marchés des 15 et 17 juillet, les mêmes primes furent accordées avec cette modification que le froment

(1) Préambule de l'édit du 3 juin cité.

(2) *Journal général de l'Europe,* cité par H. Schlitter, *op. cit.*, p. 673.

(3) Avertissement du 13 juin. Archives générales du Royaume, collection in-folio, t. XXIII.

ne devait pas être vendu au-delà de 6 florins la rasière, mesure de Bruxelles [1].

En outre, Trauttmansdorff donna une médaille d'or « à » un fermier de village qui, de son propre mouvement, » a vendu mille rasières de grains à ses concitoyens, à un » infiniment plus bas prix qu'il n'eût pu le vendre au » marché », ainsi qu'à un autre « qui sacrifie au-delà de » mille florins pour fournir pendant plus d'un mois une » grande quantité de froment, à dix sous moins que tous » les autres [2] ».

Citons enfin comme mesure destinée à calmer la crise, la déclaration du 12 juillet, maintenant la défense d'exporter des grains, malgré les apparences de récoltes favorables, jusqu'à ce qu'on soit assuré du résultat de la récolte de 1790 [3].

Dans sa correspondance secrète avec Joseph II, le comte de Trauttmansdorff ne dissimule pas qu'à un moment donné, la situation était grave. Il admet qu'il y avait un certain accaparement, mais avoue très franchement qu'il y avait une insuffisance avérée. Il en attribue la cause à la France « qui nous a porté le coup mortel par » la quantité incroyable de grains qu'elle nous a enlevée » légitimement tant que l'exportation était permise, et par » fraude depuis qu'on a été obligé de la défendre ; l'attrait » du prix considérable qu'on y paie et des primes plus » exorbitantes encore qu'on y accorde rendent toutes les » précautions à cet égard parfaitement inutiles [4] »

Cependant les mesures qui furent prises enrayèrent le

(1) Avertissement du 11 juillet 1789. — Archives générales du Royaume. Collection in-folio, t. XXIII.

(2) Trauttmansdorff à Joseph II, 13 juillet 1789. H.. SCHLITTER, *op. cit.*, p. 307.

(3) Archives générales du Royaume. Collection in-folio, t. XXIII.

(4) Trauttmansdorff à Joseph II, 7 juin 1789. H. SCHLITTER, *op. cit.*, p. 266.

mal, les troubles cessèrent vite et si le prix des céréales resta élevé, du moins furent-elles, en quantité suffisante, offertes aux marchés publics. Dès le 20 juin, Trauttmansdorff se dit sans inquiétude et se refuse à procéder à des perquisitions chez ceux qui étaient soupçonnés d'accaparement non seulement à cause des événements politiques du moment, mais parce que les « monopoleurs » ont « tant » de moyens de cacher leurs provisions sans qu'il soit possible de les découvrir ». On fit cependant des recherches à l'abbaye de Tongerloo, signalée comme ayant dix mille rasières, où l'on ne trouva que douze cents. Pour lui « le parti qu'on a pris de faire cesser le monopole par » une baisse subite et considérable des prix, en augmen- » tant le nombre des vendeurs par l'établissement des » primes, a fait le meilleur effet » [1].

A la mi-juillet, Trauttmansdorff se considère comme maître de la situation. « L'espèce d'inquiétude que nous » avions sur la disette des grains, écrit-il le 13 juillet à » l'Empereur, a absolument tourné à notre avantage, » puisqu'elle a occupé aussi et nous a valu la reconnais- » sance surtout du peuple auquel j'ai naturellement le » plus songé. Nous nous sommes procurés une abondance » peu commune à tous les marchés. Nous avons fait consi- » dérablement baisser le prix qui est très tolérable et » aujourd'hui je suis parvenu à faire augmenter le poids » du pain d'une, deux et trois onces, sans que tout cela » ait exigé la moindre contrainte ou ordonnance gênante » pour le commerce des grains qui ne saurait être assez » libre ; la seule à laquelle j'ai dû me prêter est la décla- » ration que l'exportation serait défendue jusqu'à la » récolte de 1790, parce que j'espère que cette opération » contribuera plus que toute chose à faire cesser le mono-

[1] Trauttmansdorff à Joseph II, 20 juin 1789, dans H. Schlitter, *op. cit.*, p. 275. Cf. la note optimiste qui s'accentue, le 26 juin ; *ibidem*, p. 282.

» pole qui était la principale cause de toute notre » disette » [1].

Sur ce dernier point, le ministre était quelque peu en contradiction avec lui-même, car il n'avait pas jusque-là accordé grande influence aux tentatives de monopole.

Sauf quelques mouvements dans le Limbourg [2], en septembre, l'été se passa sans plus de troubles dus au manque de céréales et tout rentra dans une situation normale [3].

* * *

Il est intéressant à noter, comme le rappelait du reste Trauttmansdorff lui-même, qu'exception faite de la défense d'exportation et des mesures destinées à éviter la sortie frauduleuse le long des frontières, aucune disposition législative ou coercitive ne fut prise pour remédier à une disette considérée comme sans exemple dans le pays. Le gouvernement n'eut recours qu'à des mesures d'ordre économique, agissant sur le jeu de l'offre et de la demande. Il faut spécialement signaler qu'il ne rétablit pas l'ancienne législation traditionnelle réglementant la circulation et la vente des céréales dans l'intérieur du pays, sauf cependant en Hainaut.

La situation de cette dernière province décida sans doute le gouvernement à y rétablir les principes consacrés par d'anciens édits [4]. Toujours est-il que, sur dépêche datée

(1) H. Schlitter, *op. cit.*, p. 307.

(2) Trauttmansdorff à Joseph II, 19 septembre, dans H. Schlitter, *op. cit.*, p. 387.

(3) Le 23 septembre, le ministre parle au passé de la « disette extraordinaire », « dont le gouvernement a presque miraculeusement arrêté les progrès et les suites ». *Ibidem*, p. 399.

(4) A signaler un décret du conseil de Hainaut défendant de porter obstacle à la libre circulation et au transport des grains dans l'intérieur de la province, du 28 mai 1789. Bibliothèque de Mons, 53e portefeuille de placards, n° 2508.

du 17 septembre 1789, le conseil souverain du Hainaut publia un édit de la même date, par lequel l'Empereur affirmait que l'attention par lui donnée à tout ce qui intéresse la subsistance de ses peuples, lui a fait prendre « en » considération que l'interposition de personnes tierces » entre les cultivateurs et les consommateurs prête à des » manœuvres propres à produire le renchérissement du » grains ». En conséquence il défend l'achat-vente de grains ailleurs qu'aux marchés publics, sauf le droit des habitants des campagnes d'y acheter ce qui est nécessaire à leur consommation, et il annule tous contrats non exécutés et contraires à la nouvelle interdiction [1].

Cette exception est d'autant plus étonnante que Trauttmansdorff résista aux vives instances qui lui furent faites en Flandre en vue du rétablissement de l'édit du 7 novembre 1771. Malgré les perspectives favorables de la récolte de 1789, la situation générale provoqua certains achats à un prix élevé et dès le 31 juillet les baillis et hommes de fief de la cour, château et vieux bourg de Gand insistent pour que le gouvernement soit saisi d'une demande d'interdiction générale de vente ailleurs qu'aux marchés publics [2]. De son côté, Trauttmansdorff signale le 4 août aux députés des Etats de Flandre qu'on a porté à sa connaissance « que le monopole exerceroit déjà ses » manœuvres et ses spéculations sur la récolte en achetant » et en retenant des parties considérables de grains sur » pied ». Il est décidé à y porter remède, mais avant de rien faire, il demande l'avis des corps administratifs flamands.

[1] Conseil du Gouvernement général ; reg. n° 199, fol. 136 v°.

[2] Etats de Flandre, n° 998. Archives de l'Etat à Gand. Ce registre contient les copies — souvent imprimées — des avis et des lettres des diverses administrations et des députés des Etats relatifs à la circulation des grains. Nous y renvoyons quand nous ne donnons pas d'indication contraire.

Suivant l'usage, les députés s'adressent aux diverses administrations locales afin de constituer « un résultat provincial ». S'il y avait unanimité pour décider le maintien de la prohibition de l'exportation au moins jusqu'après la récolte de 1790, il y avait divergence d'opinion sur le régime intérieur à adopter.

Le clergé de Bruges, la ville de Gand, Courtrai, Audenaerde et sa chatellenie, le pays d'Alost, la ville et le pays de Termonde, Ninove et Assenede sont favorables à l'interdiction de vente hors des marchés publics avec, quelquefois, des réserves sur des points secondaires.

Le clergé de Gand et le Franc de Bruges signalent surtout les inconvénients qui naissaient de la législation de 1771, tandis que la ville de Bruges, le pays de Waes, Bouchaute et Bornhem se prononcent pour la liberté de la circulation et de la vente.

A leur réunion du 4 septembre, les députés des États décident de communiquer ces derniers avis à toutes les administrations en attirant leur attention sur des projets qui leur avaient été soumis pour assurer l'approvisionnement et le bas prix des grains. Le 7, ils répondent à Trauttmansdorff, le tranquillisant quant aux accaparements qu'il redoutait [1] et l'avisant que les opinions sont partagées.

Pendant qu'une nouvelle consultation avait lieu, le conseiller fiscal baron d'Haveskerke, adressa successivement au Conseil Royal du Gouvernement des plaintes qu'il avait reçues sur les formalités tracassières exigées dans la lieue de la frontière « qui prennent beaucoup de tems aux païsans qui dans le moment de la récolte leur est si

[1] « Il paraît se vérifier qu'effectivement ces achats sur pied ont » eu lieu en quelques endroits, notamment dans le district du Vieux » Bourg de Gand et dans celui du Métier d'Assenede, mais ils n'ont » pas été aussi générale (*sic*) ni en aussi grand nombre comme on » les avait envisagés. » (États de Flandre, n° 998.)

précieux. » Ces formalités étaient devenues d'autant moins nécessaires que le prix du blé en France était inférieur à celui de la Flandre [1]. Les députés partagèrent l'avis du fiscal et en informèrent le Gouvernement [2].

Les opinions restèrent divisées : le clergé de Bruges, celui de Gand, les villes de Gand, de Courtrai, de Ninove [3], le Vieux Bourg de Gand, la ville et le pays de Termonde, Assenede, sont partisans du renouvellement de l'édit de 1771. Bruges veut attendre que les marchés soient devenus plus stables. Le pays du Franc et la chatellenie d'Audenarde estiment que, dans les conjonctures troublées du moment, on ne peut s'arrêter à une législation définitive [4], mais sont favorables à la liberté. La

[1] 28 août et 3 septembre. — Etats de Flandre — « Entretems et par » provision, j'ai fait cesser les précautions sugerées depuis et qui » n'étoient pas comprises dans cet edit excepté le cordon qui est » formé sur les frontières par les gardes des païs sous l'inspection » d'un commissaire établi par les juridictions respectives. » 6 octobre. — Conseil du gouvernement général, reg n° 199.

[2] 15 septembre : Etats de Flandre, n° 998 et 6 octobre, Conseil du gouvernement général, reg. 199, fol. 149.

[3] Ninove donne un avis longuement motivé ; elle proclame que l'agriculture est la source de tout négoce, que l'intérêt général est de la favoriser, et qu'à la liberté du commerce est attaché le bonheur de l'Etat. Elle se prononce cependant en faveur de l'édit de 1771 car c'est la meilleure façon de niveler les prix et de les connaître.

[4] La chatellenie d'Audenarde signale que la mesure proposée par Gand de permettre la sortie, quand le prix descend à un taux déterminé, ressemble au système anglais dont elle a indiqué les défauts dans un mémoire remis aux députés en 1782. Ces deux administrations sont d'accord pour admettre que la production annuelle des Pays Bas dépasse de beaucoup leur consommation. L'avis continue en ces termes : « Hieruyt volght dat d'observantie gemaekt by den heer Necker in syn tractaet ten jaere 1775 uytgegeven *sur la législation et le commerce des grains* en geconfirmeert door by naer alle den publicisten maer al te waer is, te weten « que ce n'est que par l'effet d'une opinion publique vague et peu déterminée que le peuple est inquiet ou tranquille sur la provision des

chatellenie de Courtrai, le pays de Waes, les ville et métier de Bouchaute, le pays de Bornhem sont nettement partisans de la libre circulation et s'opposent à la remise en vigueur de l'édit de 1771 [1]. Les magistrats du pays de Waes s'appuient sur l'expérience qui montre qu'après des périodes de panique, de grandes quantités de blé ancien reparaissent sur les marchés. Ils invoquent les considérations de l'édit perpétuel du 11 décembre 1786 et diverses publications françaises [2].

Le 8 octobre, les députés donnèrent connaissance au Conseil du *résultat provincial*. Ils rappellent que « le » public attribue la cherté présente à des spéculations de » commerce » et ils admettent avec lui « qu'il est des gens » qui courent la campagne achetant des grains en grande » quantité chez les fermiers lesquels dans la certitude de » trouver la commodité de vendre cette denrée chez eux, » ne se pressent pas de garnir » les marchés publics.

Ils supplient donc Joseph II « d'ordonner à tous pro- » priétaires, fermiers, laboureurs et autres qui ont des

grains répandus dans le roïaume et cette opinion est le fruit de l'imagination autant que de la raison. » Tis deze opinie soo hy voor den aenthoont die meer werckt op de hooghde of leeghde van den prijs der graenen al wel de rede schaersheyt, even gelijk een aenstaende peryckel meer of min werckt op het gemoet van den mensch niet maer even maete dat het groot of kleyn in sijn selven is maer in advenante dat het op het genoed indruck doet ». Si le public connaissait l'excédent de la production on n'aurait pas à redouter cette opinion vague. La chatellenie présente un projet de réglement impliquant la libre circulation intérieure. — Le passage cité de Necker se lit au chap. II de la 2me partie du traité *(Œuvres complètes*, édition de Stail, t. I, p. 165).

(1) C'est du vieux neuf, dit Bornhem.

(2) Notamment, l'*Avis au peuple sur les premiers besoins ou petits traités oeconomiques* (sic) et *L'intérêt général de l'Etat, ou la liberté du commerce des grains*. — Il s'agit des traités de l'abbé Bourdeau *(Avis au peuple sur son premier besoin*, Paris 1768) et de Mercier de la Rivière (Amsterdam et Paris, 1770).

» grains à vendre, de les apporter aux marchés publics et » autorisés, faisant très expresses inhibitions et défenses » tant à eux qu'à tous marchands, facteurs et autres, d'en » acheter ou d'en vendre ailleurs qu'aux dits marchés et » point d'autres grains que ceux qui y auront été réelle- » ment exposés, à peine de confiscation et autres com- » minées par l'ordonnance du 7 novembre 1771 ».

Les députés ajoutaient avec assez de naïveté, que plusieurs d'entre eux doutaient que le renouvellement de cette ordonnance procurât « la diminution du prix des » grains par une plus abondante circulation aux marchés » publics » mais qu'il aurait, tout au moins pour effet de contenter l'opinion publique.

A les en croire, celle-ci se montrait sceptique quant au maintien de la prohibition d'exporter, qui pouvait être facilement tournée par les autorisations particulières.

Cette représentation fut suivie d'une conférence à Bruxelles à laquelle le bourgmestre de Bruges, Coppieters, et le conseiller actuaire d'Hoop furent appelés. L'accueil reçu doit avoir été peu encourageant, car le 17 octobre, les députés, invoquant l'urgence « de contenter l'opinion publique », insistaient pour la prompte émanation de l'édit.

Trauttmansdorff leur répondit qu'il avait examiné leur requête mais « comme il se pourrait que le préjugé général « soit le seul motif » qui les y ait déterminés, la matière étant délicate, il leur envoya une « *Note d'observations retraçant les inconvéniens résultans de cet Edit (de 1771).* » Il leur demandait de les bien peser et de s'expliquer à nouveau sur cet objet. Répondant à l'insinuation que le gouvernement pourrait bien ne pas maintenir la défense d'exportation, il prit un ton très raide pour exprimer son mécontentement de ce qu'on se permettait de douter de ses intentions [1].

[1] Etats de Flandre, n° 998.

La note [1] en question est un long mémoire où le Ministre se révèle analyste très perspicace et partisan déterminé de la liberté économique [2].

Il commence par rappeler brièvement la situation que créait l'édit de 1771 et ajoute :

« Il y a dans les tems de liberté quatre moyens qui pour-
» voient à l'approvisionnement de la plupart des villes :

» 1° L'apport qu'en font spontanément les cultivateurs
» des environs de chaque ville pour le vendre au marché ;

» 2° La faculté qu'ont les boulangers, les meuniers ou
» fariniers, les brasseurs et les grosses communautés ou
» ménage, d'aller acheter eux-mêmes au plat pays, les
» grains dont ils ont besoin pour leur propre approvi-
» sionnement, sans être réduits à acheter au marché ;

» 3° Les blatiers, gens qui sans faire d'emmagasinement
» intermédiaire vont acheter les grains dans les cantons
» les plus éloignés des grandes villes et des grands mar-
» chés et les transportent par des charettes et des chevaux
» de somme, pour les vendre dans les villes du canton où
» les prix sont plus hauts, en concurrence avec les
» fermiers des environs ;

» 4° Les marchands de grains en gros qui achètent les
» grains aux marchés ou au plat pays, et les emmagasinent
» non-seulement pour les revendre dans la ville de leur
» résidence, mais aussi pour les transporter de cette
» ville-là à une autre où la cherté sera plus grande que
» dans les cantons où les achats ont été faits. »

(1) Etats de Flandre, n° 998.

(2) Il est intéressant de signaler ici l'opinion qu'en août 1787 le comte de Belgiojoso exprimait sur Trauttmansdorff, alors âgé de 38 ans, qui venait d'être désigné pour lui succéder : « Il n'a ni grands talents, ni aucune idée des affaires de gouvernement, moins encore de commerce, navigation, économie politique, etc. » Belgiojoso à Crumpipen, 18 août 1787, dans H. Schlitter, *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution*, Vienne, 1900, p. 36.

« La concurrence de ces quatre moyens qui s'emploient » indifféremment selon les lieux et les circonstances des » tems n'est-elle pas nécessaire pour amener à la fois » l'activité de la circulation et le meilleur marché » possible ?

» Si on détruit cette concurrence de moyens, cette » destruction ne doit-elle pas opérer les effets contraires » et les plus fâcheux ? »

Telles sont les questions que Trauttmansdorff examine et se propose de résoudre.

Il commence par écarter de son examen la période qui suit immédiatement la récolte, car, à ce moment, quelle que soit la législation en vigueur, on est assuré d'un approvisionnement facile, les villages ayant tous plus qu'il ne leur faut et ceux à proximité des grandes villes y envoyant tout naturellement leur excédent. Cette période peut durer deux ou trois mois. Il faut donc se placer à un moment postérieur, « quand les cantons les moins fertiles du plat » pays devront manger des grains d'un autre canton à une » journée ou plus de distance, quand chaque ville considé- » rable aura épuisé à peu près les grains des villages » circonvoisins, dont les fermiers sont à portée de fré- » quenter les marchés. »

Trauttmansdorff pose deux grands principes et les applique immédiatement au régime créé par l'édit de 1771.

« Ce n'est pas augmenter la circulation que de la » détruire partout ailleurs qu'aux marchés publics.

» Ce n'est pas non plus de la quantité de grains qui se » trouve à un marché que dépend le prix et la tranquillité » des consommateurs ; c'est la proportion qui se trouve » entre les acheteurs et les vendeurs. Or, l'effet de » l'ordonnance de 1771, si elle avait eu une exécution bien » réelle et que la position auroit été telle qu'à présent, » devroit naturellement être de diminuer aux marchés la » concurrence des vendeurs de diverses classes et d'y » augmenter de beaucoup le nombre des acheteurs.

» Ce mal seroit surtout très grand dans les villes qui » ont dans leur voisinage un canton peu fertile et fort » peuplé d'ouvriers. Alors ces paysans qui ne peuvent » aller eux-mêmes chercher de petites quantités de grains » dans un canton plus abondant pour leur consommation » courante, viendront en foule aux marchés de la ville » voisine disputer aux bourgeois les grains qui se trou- » veront à vendre et dès qu'il y auroit un jour de marché » insuffisamment garni, voilà une multitude de gens » assemblés, de la ville et de la campagne, portés aux » querelles séditieuses. Le moindre mal seroit que chacun, » citadin et paysan, ne voulant pas s'en retourner sans » grains, mettront l'enchère ; que les fermiers vendeurs » hausseront le prix et voilà de quoi faire monter subite- » ment les grains à un taux excessif auquel il reste » ensuite.

» Il paraît que la maxime inverse résultante de la » liberté, savoir, de laisser subsister la plus grande con- » currence de vendeurs et d'ameuter le moins d'acheteurs » pressés, qu'il est possible, dans un même lieu et un » même jour, est plus convenable pour la modération des » prix et la tranquillité.

» Ainsi, outre que les dispositions de 1771 paraissent » d'après cela nuisibles plus qu'utiles aux citadins, elles » sont de nature à fâcher à la fois des fermiers de contrées » fertiles et les paysans et ouvriers des cantons qui ont » besoin d'acheter. »

Après ces considérations générales, Trauttmansdorff examine les effets de la législation de 1771 sur les quatre moyens, qu'il a relevés au début de son mémoire, d'alimenter une ville.

En ce qui concerne « l'apport que font spontanément les » cultivateurs des environs de chaque ville », il distingue entre les villes suivant qu'elles sont ou ne sont pas « au » milieu d'un circuit assez fertile pour servir à leur con- » sommation de toute l'année » ; les premières sont rares

et il leur est assez indifférent qu'on puisse vendre ailleurs qu'au marché, « cependant, même à leur égard, les fer-
» miers du district, fâchés de n'avoir pas la liberté de
» vendre chez eux, certains qu'ils n'ont pas de concurrence
» par le commerce, et pour la plupart peu pressés de
» vendre, à cause du haut prix qu'ils ont eu de leurs den-
» rées, ont plus beau jeu à tenir ferme sur le prix; et
» quand il fera en hyver de grandes neiges, des dégels qui
» tiendront les barrières fermées et les chemins de terre
» impraticables, s'il se trouve un petit nombre de fermiers
» à deux marchés de suite, ils seront assez avisés pour
» hausser subitement les prix jusqu'au point le plus
» fâcheux : peut-on abandonner la subsistance des grandes
» villes au contretems de la saison, au caprice ou aux
» combinaisons d'intérêts de fermiers du voisinage? »

L'inconvénient devient plus sensible pour les villes dont les environs immédiats ne sont pas très fertiles et elles sont la majorité. « Si on défendoit l'achat des grains au
» plat pays, il ne faut pas du tout s'attendre qu'à défaut
» d'acheteurs les fermiers des villages dont par l'éloigne-
» ment on n'est pas habitué à venir dans cette ville-là,
» négligeront leurs travaux et abîmeront leur attelages
» pour être deux ou trois jours dans les neiges ou dans
» des chemins rompus. Non : sans doute ils resteront chez
» eux, battront leurs grains à leur aise et attendront le
» prix du printems. »

La défense sollicitée, loin d'être favorable aux villes, ne pourvoirait pas à leur approvisionnement, « bien des
» petites villes, des bourgs populeux, des cantons peuplés
» d'ouvriers qui ont peu de terre arable, éprouveraient
» l'insuffisance et les effets fâcheux de cette mesure ».

Quant aux grands consommateurs, boulangers, meuniers, brasseurs et grosses communautés, s'il leur est interdit d'acheter hors du marché, c'est les réduire « à
» n'acheter qu'au hasard à un marché bien ou mal garni ».
Sans compter qu'il y a là de la dureté et une cause de

souffrance pour les autres, exposés à une disette, il ne faut pas perdre de vue que « si les plus gros consomma-
» teurs d'une ville se pourvoient par eux-mêmes au plus
» bas prix possible, les acheteurs au détail seront plus
» aisément satisfaits au marché : la plus forte concurrence
» en sera absente. » Même, si l'on doit restaurer les anciennes dispositions, il faudra en exempter ces gros acheteurs.

En ce qui concerne les blatiers, Trauttmansdorff est bref ; il constate que l'ordonnance de 1771 détruit leur commerce. Or, « cette espèce de commerce se fait dans
» une grande partie du pays wallon ; toute l'Ardenne ne
» reçoit du froment et de l'épeautre que par ce moyen. »
La liberté de ce commerce est donc indispensable, si l'on veut empêcher des disettes locales. C'est en toute hypothèse, une seconde exception qui s'impose.

Reste la quatrième source de l'alimentation urbaine, le commerce des marchands en gros, à l'égard desquels l'opinion publique était toujours mal disposée. Trauttmansdorff sent combien ici sa thèse est délicate.

« La première question qui se présente à leur égard est
» de savoir si on peut se passer d'eux ?

» Peut-on sans eux faire circuler les grains des endroits
» abondans dans les endroits qui en manqueront après
» l'hyver ?

» Où les magistrats se chargeront-ils de cette circula-
» tion ? Ce commerce par des administrations serait-il
» praticable ? Comment se feraient les achats dans un
» endroit, les transports, les emménagements et les
» reventes ? Outre les pertes et les délais pour les caisses
» municipales, ce serait prêter aux calomnies des méchans
» et aux murmures du peuple, il semble que ce n'est qu'à
» la dernière extrémité qu'on peut avoir recours à une
» telle opération, comme on a été forcé de le faire en
» dernier lieu, avec néanmoins toute la circonspection
» possible.

» Il faut donc des marchands de grains dans l'intervalle » de l'automne au printemps et à l'été suivants, qui est le » tems où leur concurrence se trouve indispensable pour » fournir aux marchés des grandes villes, surtout pendant » que les fermiers et leurs attelages sont occuppés aux » travaux de l'agriculture et de la récolte.

» Mais ceux qui s'élèvent avec préjugé violent contre » les marchands de grains voudraient qu'ils puissent » vendre au printemps et qu'ils n'achetassent pas en » automne.

» S'il est vrai qu'on ne peut se passer des marchands de » grains, s'il est à souhaiter qu'ils vendent au printems » et en été au meilleur marché possible et qu'il soulagent » au meilleur marché possible les autres villes qui auront » besoin de pains il serait inconcevable de les empêcher » de faire leurs achats au meilleur marché possible. Ce » serait vouloir la chose et refuser les moyens.

» Les partisans de l'édit de 1771 objecteront qu'en » défendant aux marchands d'acheter au plat pays, il leur » reste de se pourvoir aux marchés.

» Mais c'est bien ici que l'insuffisance de nos anciennes » lois se manifeste encore.

» En forçant les marchands de grains d'acheter unique- » ment aux marchés publics, si cela même, en augmentant » la concurrence et l'empressement des acheteurs ne » faisait pas renchérir les grains, on a cru parer à l'incon- » vénient par la règle presque généralement usitée, que » les bourgeois ont la première heure du marché, les » boulangers, brasseurs, meuniers la seconde et que les » marchands n'y peuvent venir que quand les autres sont » pourvus ; cela est très beau dans la théorie et à peu près » sans effet réel dans la pratique. »

Trauttmansdorff va plus loin, il estime que si les marchands veulent acheter bon marché et revendre cher, l'obligation pour les fermiers de ne leur vendre qu'aux

marchés est de nature à rendre plus commode le prétendu monopole des marchands.

« Supposons qu'à la mi-novembre, le froment soit à » douze escalins et qu'ils veulent l'avoir à onze. Ils atten- » dront un marché où il soit venu plus de fermiers qu'il » n'y a d'acheteurs bourgeois, boulangers et autres : » ceux-ci auront donné douze escalins ; eux partis, les » marchands n'en offriront que dix en disant aux fermiers » qu'ils peuvent reporter leurs grains chez eux, ou les » laisser en ville, mais qu'eux, marchands ne peuvent s'en » accommoder à plus haut prix.

» S'ils tiennent bon, et avec ce concert qu'on dit règner » entre eux, certainement, ils parviendront à avoir les » grains à onze escalins à ce marché et aux suivans.

» Supposé ensuite qu'au mois d'avril suivant, les » fermiers demandent quatorze escalins, et que les » bourgeois et boulangers, meuniers, etc., disputent pour » l'avoir à treize ; quand il en sera resté quelques » parties pour l'heure des marchands, ils prendront les » fermiers au premier mot à quatorze escalins, et si » quelqu'un de ceux-ci en demande quinze, les marchands » les donneront, en affectant de trouver le grain plus » beau que l'autre acheté à quatorze.

» En voilà assez pour progressivement en deux ou trois » marchés faire monter le froment à seize escalins ou plus » à l'égard de tout le monde. D'ailleurs cette tournure de » choses serait défavorable aux petits cultivateurs et » fermiers qui sont communément obligés de vendre leurs » grains avant l'hyver pour payer leurs baux et pourvoir à » leurs autres besoins, tandis que les gros fermiers et » grands propriétaires attendroient le tems du haut prix » au printems, au lieu d'amener en automne et en hyver » leurs grains aux marchés des villes. »

La liberté d'acheter au village vaut donc mieux que l'obligation de n'acheter qu'en ville.

Cependant Trauttmansdorff ne conclut pas complète-

ment en faveur d'une liberté absolue. « La seule manœuvre » nuisible est l'achat que feroient les marchands de grains » au plat pays, pour les y laisser à leur compte et les » empêcher de venir au marché ou d'accaparer les grains » sur les routes ou hors des portes des villes pour les faire » conduire immédiatement chez eux. »

Le ministre penche en faveur de l'obligation imposée aux marchands de conduire en tout premier lieu en ville les grains achetés chez les fermiers, sous la surveillance des magistrats.

« Serait-il possible d'arranger en conséquence l'annul- » lation des marchés déjà faits ? C'est sur quoi il échoit de » délibérer. »

Les députés des États, se rappelant les divergences de vues des divers corps de la province et pour satisfaire à la demande du ministre firent imprimer leur lettre du 8 octobre, la réponse de Trauttmansdorff et la note doctrinale qui l'accompagnait. Ils les firent distribuer aux différentes administrations en leur demandant leur opinion [1].

Il est curieux de relever l'accueil que rencontra ce mémoire si précis sur une question aussi complexe. Les clergés de Bruges et de Gand se bornent, en une ligne et sans discussion, à déclarer qu'ils persistent dans leur opinion antérieure. Le Franc de Bruges et la ville de Courtrai conclurent comme le ministre, mais le premier, à raison des circonstances et la deuxième parce qu'elle est entourée de villages qui sont abondamment pourvus de grains qui l'alimentent. La châtellenie de Courtrai trouve dans la note du ministre la confirmation de son opinion, tandis que celle d'Audenarde se borne à renvoyer à son avis, très détaillé, du reste, émis un mois auparavant. Quant au Vieux Bourg de Gand, rien d'étonnant à ce qu'il

[1] 19 octobre 1789. États de Flandre, reg. 998. Archives de l'État à Gand.

affirme que les inconvénients signalés par Trauttmansdorff ne se rencontrent pas en Flandre, à raison du nombre de marchés autorisés auxquels les populations rurales peuvent se rendre sans grand déplacement. Le pays de Waes donna, par contre, une pleine adhésion aux raisons de la note ; il y vit la preuve de la nécessité de supprimer toute entrave à la circulation et à la vente des grains. Il renforce même la thèse de Trauttmansdorff et de Joseph II en signalant que l'obligation prévue à l'édit du 7 novembre n'assure pas l'alimentation des marchés, car l'exportation vers le Brabant et les autres provinces est permise et suffit pour attirer le commerce des céréales.

Au moment où il fut consulté, le pays de Termonde était plein d'inquiétude causée par la circonstance que de nombreux bateaux arrivés chargés de chaux, de charbons, etc., repartaient avec un chargement de grains, vers le Haut Escaut, en amont de Gand. Les quantités étaient telles que visiblement il ne s'agissait pas d'assurer la subsistance des Hennuyers et des Tournaisiens, mais de faire de l'exportation. En conséquence, ses magistrats considèrent qu'il faut republier l'édit de 1771, ou tout au moins défendre le transport par bateau sur le Haut Escaut au-delà de Gand.

Bouchaute continue à voir beaucoup d'inconvénients à la mesure proposée dont il reste adversaire. Assenede est d'avis contraire, sauf à simplifier les formalités ; enfin Bornhem, sans revenir à la législation de 1771, voulait qu'à chaque vente conclue en ville ou au plat pays, les autorités délivrassent une quittance spécifiant notamment la destination et que les autorités du lieu de destination en remissent une autre à produire dans un certain délai.

Ces diverses opinions furent exprimées à la fin du mois d'octobre ou dans les premiers jours de novembre. Quand elles arrivèrent à Gand, cette dernière ville et toute la Flandre étaient abandonnées par les troupes autrichiennes et les Etats étaient momentanément maîtres de la province.

*
* *

Le triomphe de la Révolution brabançonne amena le retour aux anciens errements réglementaires en cette matière.

Le 22 janvier 1790, les Etats de Brabant rétablissent les principales dispositions de l'édit du 7 novembre 1771 : obligation pour tout propriétaire de grains de les apporter aux marchés publics, défense d'en acheter ou d'en vendre ailleurs ni d'autres que ceux qui y sont exposés, sous peine de confiscation et d'une amende de 10 florins; au plat pays, vente permise uniquement aux voisins pour leur consommation personnelle avec obligation de transporter le blé acheté sur le dos ou la tête; nullité de tous contrats antérieurs contraires à la nouvelle ordonnance [1].

Peu de jours après, les Etats jugèrent nécessaire de réunir en un seul règlement toutes les dispositions sur la matière et leur règlement du 30 janvier 1790 défendit toute exportation, confirma l'édit du 22 janvier et rétablit toutes les dispositions antérieures relatives à la circulation des grains dans la lieue des frontières; il les renforça même notamment par des entraves apportées à la mouture des grains et par des formalités de contrôle et de surveillance [2].

Ces prescriptions furent encore renforcées par la déclaration du 9 mars suivant qui exigea, pour toute vente au plat pays dans l'étendue d'une lieue, des acheteurs ou vendeurs la déclaration écrite du curé ou du plus ancien échevin de leur domicile, indiquant le nom des vendeur et acheteur, comme aussi la quantité et la qualité des céréales vendues [3].

(1) Archives générales du Royaume. Coll. in-folio, t. XXIV.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

Dans la province de Namur, les Etats défendirent l'exportation vers la province de Luxembourg, de grains, denrées, chevaux et fourrages, dans le but, il est vrai, d'en empêcher l'usage par les troupes autrichiennes. En même temps, ils défendirent toute exportation vers l'étranger (28 janvier 1790).

Cette ordonnance fut rendue applicable aux céréales qui ne faisaient que transiter par la dite province (21 mars 1790) [1].

La Restauration autrichienne laissa subsister la législation qu'elle trouva en vigueur. Cependant elle eut bientôt une tendance à l'adoucir. Déjà par résolution du 27 avril 1791, les Etats de West-Flandre augmentèrent la quantité de grain qui pouvait circuler librement le long des frontières [2] et le 16 mai suivant, une déclaration de l'Empereur et Roi révoqua l'édit du 4 avril 1789 qui avait rétabli le régime ancien dans la distance d'une lieue de la frontière et ne laissa subsister que la prohibition d'exporter les grains, rappelée par la déclaration du 16 mars 1789, mais non les farines qui pouvaient désormais sortir par tous les départements moyennant payement des droits [3]. Il ne fut porté atteinte à cette dernière liberté que par une ordonnance du Conseil des finances, en date du 28 avril 1792 [4], qui défendit à partir du 10 mai la sortie des farines par les ports d'Ostende et de Nieuport.

Chose curieuse, nous constatons vers l'été de l'année 1791 un mouvement bien marqué en Flandre en faveur de la libre exportation des grains. Sur demande d'un grand nombre d'administrations, les députés des Etats transmettent au gouvernement un vœu en ce sens (18 juin 1791). Les gouverneurs répondent que les circonstances ne per-

(1) Archives générales du Royaume. Coll. imp., in-folio t. XXIV.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem* et Chambre des Comptes, reg. n° 69, fol. 15vo.

(4) Chambre des Comptes, reg. 69, fol. 34vo.

mettent pas encore pareille mesure et demandent des renseignements sur l'état de la récolte (29 juin et 8 août). Ils ne les obtinrent que vers la fin octobre [1].

***

Il a paru intéressant de compléter cet exposé de théories et de législation en matière annonaire par quelques chiffres indiquant, pour l'époque envisagée, les mouvements d'importation, d'exportation et de transit des céréales et aliments assimilés.

Malheureusement les données statistiques que nous a laissées l'ancien régime sont fragmentaires [2] et incertaines. On ignore comment elles sont dressées [3].

Tels qu'ils sont, les relevés généraux que faisait dresser tous les ans le Conseil des finances, peuvent nous fournir de suffisantes données statistiques.

Nous en extrayons pour les cinq années 1784, 1785, 1786, 1790 et 1791 [4], les chiffres suivants :

(1) Etats de Flandre, reg. 998. Archives de l'Etat, à Gand.

(2) La collection des *Relevés généraux des marchandises manufacturées et denrées entrées, sorties et transitées par les 21 départements des Pays-Bas Autrichiens*, ne renferment plus les relevés des années 1778 à 1783 inclus, 1787, 1788 et 1789.

(3) Notamment si les mesures portant la même dénomination mais variant d'une localité à l'autre ont été réduites à une mesure commune. — Cf. G. Bigwood, *Notes sur les mesures à blé dans les anciens Pays-Bas*, 1905.

(4) Conseil des Finances, n° 520 et ss. Les années 1790 et 1791 sont des années de compte : elles commencent au 1er novembre de l'année précédente. Les départements de Ruremonde et de Navagne n'y sont pas compris, sauf le poste de Cheratte, compris dans celui de Herve. — En fait, cette omission est sans importance, à raison des abonnements en vigueur dans la Gueldre.

Cf. G. Bigwood, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 240.

		1784	1785	1786	1790	1791
		—	—	—	—	—
Riz (en livres)	Entrée	2.672.874	2.597.224	2.560.430	2.388.660	3.896.336
	Sortie	45.010	17.177	38.857	15 041	22.743
	Transit	277.717	385.379	413.942	488.374	651.047
Lentilles (en livres)	Entrée	5.485	1.559	1.033	347	456
	Sortie	4.634	286	214	0	143
	Transit	1.758	1.047	1.000	367	277
Millet (en livres)	Entrée	59.833	75.696 1/2	61.364	29.760	349.465
	Sortie	1.213	954	114	0	60
	Transit	15.717	6.531	6.579	2.490	1.891
Orge mondé et perlé (en livres)	Entrée	57.358	36.816	81.952	51.526	46.966
	Sortie	2.056	6.366	5.157	123	1 180
	Transit	7.157	2.070	7.464	1.416	1.900
Froment (en lasts)	Entrée	1.012 1/3	305 3/4	1.112 5/6	463 1/12	911 3/
	Sortie	5.855 3/4	4.065 1/2	14.852 2/3	261 1/4	271
	Transit	585 1/20	391 1/2	273 1/4	539 5/12	276 5/
Seigle (en lasts)	Entrée	989	864 1/4	1.507 1/2	733 3/4	706 1/4
	Sortie	5.392 1/4	771 1/2	29.990 7/12	122 3/4	158 1/2
	Transit	320 3/4	504 5/6	510 11/24	290 7/12	119 7/
Orge ou soucrion (en lasts)	Entrée	1.619 5/12	504 2/3	1.142 5/6	854 2/3	1.019 1/
	Sortie	97 3/4	184 5/24	814 3/6	229 13/24	223 2/
	Transit	35 3/4	28	126	69 17/24	58 1/
Epeautre (en lasts)	Entrée	307 7/12	178	126 5/6	91 11/24	98 5/
	Sortie	132 17/24	112 3/4	363 1/3	35 15/24	69
	Transit	208 1/3	180	152 1/6	135 1/12	186 3/
Bouquette en lasts)	Entrée	431 1/3	20 11/12	79 1/2	20 1/3	12 11
	Sortie	177 5/12	7	418 5/6	51 1/6	29 2/
	Transit	205 1/6	1 1/2	1	2 7/12	1 7/
Métillon (en lasts)	Entrée	13 89/120	9 7/12	38 11/24	6	9 7/
	Sortie	31 2/3	1 3/8	13 2/3	11/12	1
	Transit	2 25/28	4 5/6	5 1/3	1 3/4	7/
Brais à brasser (en lasts)	Entrée	66 7/8	33 1/5	45 1/2	58 3/4	131 11/
	Sortie	1 7/8	1	5 1/2	3 2/3	1
	Transit	19 3/4	9	13 1/2	25 1/2	3 3/

		1784	1785	1786	1790	1791
		—	—	—	—	—
Avoine (en lasts)	Entrée	513 1/2	609 1/12	1.327 3/4	900 1/24	1.660 1/24
	Sortie	250 47/60	53 3/8	368 11/12	17 1/2	65 3/8
	Transit	424 3/6	471 1/6	614	150 5/12	156 2/3
Pois (en lasts)	Entrée	13 7/8	5 3/4	6 1/3	8 7/12	6 7/12
	Sortie	19 5/6	2 1/4	27 3/4	1/12	7 23/24
	Transit	9 2/3	7 7/8	5 1/2	6 1/6	3 1/12
Fèves (en lasts)	Entrée	10 11/12	1 1/4	12 1/12	34 5/8	11 2/3
	Sortie	62 1/2	0	38 5/6	14 1/2	3/8
	Transit	2 11/12	3 2/3	8 3/4	2 1/12	5 1/8
Favelottes (en lasts)	Entrée	97 1/2	13 1/4	63 1/3	58 5/6	30 11/12
	Sortie	112 5/12	1/2	197 5/6	193 1/3	349 5/8
	Transit	67 1/8	8 1/6	10 13/40	3 19/24	5 1/12
Vèches (en lasts)	Entrée	10 3/4	15 1/2	9 1/4	18 1/3	11 23/24
	Sortie	2 1/2	2 3/8	6 1/6	1	1 11/12
	Transit	4 3/4	6 7/24	1 1/4	4 1/6	8 1/2
Grains mêlés (en lasts)	Entrée	38 1/4	32 5/12	77 11/12	208 2/3	396 7/12
	Sortie	109 1/2	422	366	24 1/3	35 1/4
	Transit	313 13/28	329 1/2	571 1/2	452 5/6	745
Farine (en tonne)	Entrée	645 1/2	540 1/6	720 11/12	464 2/3	820 3/4
	Sortie	8.433 7/12	2.910 1/2	7.713 3/4	1.514 7/8	19.132 1/8
	Transit	56 17/24	73	59 1/4	252 11/12	261 1/6
Son de farine (en valeur)	Entrée	671 fl.	389 fl.	476 fl.	167 fl.	155 fl.
	Sortie	440 fl.	21 fl.	17 fl.	18 fl.	389 fl.
	Transit	44 fl.	6 fl.	5 fl.	0 fl.	5 fl.
Pain de farine (en valeur)	Entrée	2.611 fl.	3.153 fl.	5.161 fl.	1.615 fl.	2.659 fl.
	Sortie	1.535 fl.	3.412 fl.	3.336 fl.	2.854 fl.	2.384 fl.
	Transit	60 fl.	95 fl.	747 fl.	376 fl.	262 fl.
Grains en gerbes de toute espèce (en charées)	Entrée	855 5/6	341 7/12	345 1/10	120 1/2	175 7/8
	Sortie	153 1/4	69 1/2	124 9/10	11	63 1/2
	Transit	396 1/2	158 1/2	143 1/2	10	19 1/2

Ces chiffres appellent quelques brèves observations.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est leur faiblesse. Les quantités sont en général, tant à l'entrée qu'à la sortie, minimes, si l'on excepte le riz que notre pays ne produit pas. La presque totalité de la production nationale est consommée dans le pays et suffit pour alimenter la population [1].

Si à cet égard, nous considérons particulièrement le froment et le seigle, nous relevons de faibles importations et des exportations relativement importantes pendant des années normales, et nulles pendant les deux dernières, période de crise, de bouleversement politique et d'insécurité.

Le deuxième trait caractéristique consiste dans les variations extrêmes des chiffres, spécialement de ceux de l'exportation et du transit. Ici, c'est la législation qui explique le phénomène. Les chiffres élevés de l'exportation du froment et du seigle en 1786 s'expliquent par ce fait que dès la fin de l'année précédente (26 novembre 1785) pour le premier et dans le courant de cette année pour le deuxième, la sortie fut libre. Le soucrion, l'épeautre, la bouquette et l'avoine présentent aussi un relèvement à la sortie due à la même cause. Par contre, les deux dernières années considérées sont des périodes de prohibition et les quantités exportées sont ramenées à peu de chose. Quant

[1] Cette constatation est confirmée par les renseignements statistiques envoyés le 21 octobre 1791 par les députés des Etats de Flandre aux Gouverneurs, sur l'état des récoltes en Flandre. Tout en faisant de prudentes réserves sur l'exactitude des chiffres fournis, ils ajoutent qu'on était d'accord que les grains « excèdent » de beaucoup le nécessaire à la consommation nonobstant l'aug- » mentation des troupes de Sa Majesté l'Empereur et des français » émigrés qui auroient pu apporter quelques changements ». Le tableau porte que la récolte de 1791 s'élève à 1.511,363 sacs, qu'il restait en magasins des récoltes antérieures, 260.255 sacs, ce qui donne un total de 1.771.618 sacs pour une consommation de 1.218.751 sacs. (Etats de Flandre, n° 998.)

aux farines, l'augmentation sensible de l'exportation de 1791 sur celle de l'année précédente s'explique par la liberté de sortie accordée le 16 mai 1790.

Si maintenant nous voulons pénétrer quelque peu dans le détail et rechercher les départements par où s'effectuaient généralement l'entrée et la sortie, nous pouvons faire quelques constatations intéressantes.

Le froment et le seigle sont principalement importés par le département de Herve ; puis viennent les départements de Tournai, Chimai, Namur et Tirlemont. Quant à la sortie, quand elle est tolérée ou permise, elle s'effectue presque exclusivement par les départements septentrionaux, Bruxelles, Ostende, Anvers, Bruges.

C'est dans les provinces wallonnes et le Luxembourg, que se concentre le commerce international de l'épeautre et de l'avoine

Comme il se comprend, le riz pénètre en Belgique par les départements de Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges et Ostende ; il en sort surtout par Bruxelles, Anvers et à un moindre degré, Luxembourg.

L'introduction des farines s'effectue d'une façon sensiblement la même par tous les départements, mais l'exportation se fit surtout par Bruxelles et les départements flamands.

Marche, Herve, Chimai sont ceux où l'on importe le plus de pains de farine, et Namur, Tirlemont, Saint-Nicolas sont ceux d'où l'on les exporte. La situation géographique de ces départements expliquent leur prédominance respective.

G. BIGWOOD.

L'ÉTAT DES ÉTUDES TOPONYMIQUES EN BELGIQUE

I. — A diverses reprises, dans les introductions de leurs travaux de toponymie, nos auteurs ont jugé bon de démontrer l'utilité de cette science encore neuve et d'en rappeler les antécédents. En coordonnant ces notes fragmentaires, il serait facile de composer une histoire de la toponymie en Belgique. Mais, bien que courte, elle dépasserait le cadre de ce rapport. Nous nous contenterons d'indiquer ici les passages où les curieux pourront se documenter.

1° *La Frontière linguistique* de M. Kurth (t. I, p. 6) rappelle la grosse question posée par l'Académie royale en 1822, sur l'origine de la différence de langue en Belgique, le mémoire de Raoux, la réplique de Meyer. En somme, cette question de 1822, prématurément posée, aboutit au livre de M. Kurth, qui en est une réponse éloignée de soixante-quinze ans. Preuve qu'il n'est pas toujours mauvais d'attirer l'attention sur des questions prématurées.

2° A.-G. Chotin, dans les *Prolégomènes* à ses *Études sur les noms de villes, bourgs, villages, hameaux, rivières et ruisseaux du Brabant*, publiées en 1859, remémore les appels faits par le ministre de l'Intérieur aux Commissions provinciales de statistique en 1843, les mémoires de Willems, de J.-J. de Smet en 1850, puis l'appel fait par la *Société provinciale des sciences, arts et lettres du Hainaut*

pour obtenir une toponymie du Hainaut. On ne visait alors que les noms géographiques et on ne songeait pas encore à une exploration toponymique minutieuse. Chotin eut le prix. Son mémoire, imprimé en 1857, est refait en 1868, après une seconde étude, celle sur le Brabant, qui est de 1859.

3° Dans l'intervalle, avaient paru les deux travaux de Grandgagnage, le *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, 1854, et le *Vocabulaire* des mêmes noms, 1859. Signalons ici, dans le même ordre d'idées, le remarquable travail de Piot sur les *pagi* de la Belgique, 1876.

4° La même introduction de M. Kurth (p. 11) signale une proposition faite en 1877 par le curé Sulbout à l'*Institut archéologique du Luxembourg*, tendant à faire recueillir en détail la toponymie de cette province. Le dixième volume des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (1878, pp. VIII-IX), retrace cet épisode et la fin de non-recevoir opposée à Sulbout.

5° Les appels réitérés de M. Kurth depuis 1885 en vue d'obtenir des sociétés d'archéologie du pays des glossaires toponymiques de communes sont présents à la mémoire de tous. Ils ont été rappelés dans la même introduction de la *Frontière linguistique*, dans celle du *Glossaire toponymique de Tongres*, par Ulrix et Paquay (1908), laquelle ne mentionne même que les efforts de M. Kurth, son *Glossaire toponymique de la Commune de Saint-Léger* et son intervention dans ce sens à la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége.

6. Enfin la propagande entreprise par la *Société liégeoise de littérature wallonne* a été récemment mise en lumière par M. Emile Dony dans son article intitulé *Pour la toponymie (Revue des Humanités*, mars 1908) et par la bibliographie que fournit sur la question le *Liber memorialis* de la même société (*Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XLVII, 1908, pp. 58-59).

En réunissant ces divers écrits, le lecteur qui le désire aura une idée des divers aspects sous lesquels on a envisagé la question des recherches toponymiques en Belgique et des faits qui jalonnent cette histoire. L'étude des noms de lieux peut, en effet, se faire de diverses manières et à divers points de vue. Elle peut être entreprise en vue d'une démonstration d'ordre historique, comme celle des *pagi* ou de la *frontière linguistique*. Elle peut se proposer une fin linguistique, l'explication des noms eux-mêmes, dont l'historien et l'archéologue pourront ensuite tirer parti, à leur tour, pour étayer leurs thèses, telle la *Toponymie namuroise* de Roland. Elle peut se proposer simplement de dresser le catalogue systématique des noms de lieux d'une commune, d'une province, d'un pays. Ce qui a été reconnu le plus immédiatement nécessaire, c'est ce dernier genre de travaux. Un des meilleurs conseils qu'on puisse donner à des chercheurs en quête de sujets est celui-ci : « Faites-nous le glossaire toponymique de votre commune ». C'est ce qu'a prêché longtemps M. Kurth et après lui la *Société wallonne*.

II. C'est un lieu commun, aujourd'hui, de démontrer l'utilité de ces glossaires aux historiens et aux linguistes ; ce n'en est pas un du tout de la démontrer aux autres, à ceux précisément qui auraient les loisirs, les connaissances requises pour composer ces recueils. Et c'est depuis peu même que les sociétés archéologiques, en général, sont converties à l'utilité et à la possibilité de l'entreprise. Ecoutez-en l'exemple instructif : il expliquera pourquoi les meilleures idées doivent subir un si long stage avant de produire des fruits.

Sulbout avait donc proposé, en 1877, que l'Institut archéologique du Luxembourg s'adressât aux instituteurs afin d'obtenir la désignation des lieux dits et des petits cours d'eau sous leur prononciation locale. Le secrétaire, M. Dupont, dans son rapport d'octobre 1877, quelques

mois après la mort de Sulbout, qui n'eut pas l'occasion de répondre, reflète ainsi l'opinion du comité permanent :

« .... Messieurs, nous vous ferons observer d'abord qu'il y a une quantité innombrable de lieux-dits, et, dans notre province, montueuse par excellence, un nombre considérable de cours d'eau.

» Réunir tous les noms de ces ruisseaux et de ces endroits exigerait un travail énorme ; et quel serait le fruit d'un tel labeur ? Nul n'ignore, Messieurs, que la plupart des lieux-dits doivent leur nom à des circonstances fortuites, à des accidents ou à des événements le plus souvent sans importance ; qu'endroits et ruisseaux tirent leur dénomination presque toujours de leur aspect, de leur situation, de la nature du sol ou de celle de l'eau : en un mot ils l'empruntent généralement à des faits qui n'offrent guère d'intérêt ni de caractère historique, et il serait téméraire de tirer de ces appellations des inductions à l'aide desquelles on prétendrait éclairer le passé.

» Il faudrait, en outre, compulser des montagnes d'archives et faire des recherches infinies à travers les anciens registres de l'enregistrement et des hypothèques ; car ces dénominations changent fréquemment de génération en génération, preuve manifeste qu'il ne s'y attache le plus souvent que peu de valeur historique ; enfin beaucoup de ces noms se sont altérés dans la bouche du peuple, au point qu'il est impossible de les reconstituer dans leur état primitif.

» J'ajoute, pour terminer ce point, que les noms des lieux-dits, dont la dénomination aurait quelque importance par le fait qu'elle se conserve à travers les âges, sont consignés pour la plupart dans les atlas cadastraux et dans ceux des chemins vicinaux, où il est facile de les trouver.

» Ainsi, Messieurs, le Comité permanent ne méconnaît pas l'utilité que pourrait offrir le recensement général réclamé par notre regretté confrère ; mais il est d'avis

qu'il est impraticable à cause de l'infinité de ces noms, de leurs variations continuelles et de la difficulté qu'il y aurait à contrôler les indications fournies par les instituteurs. Il serait plus pratique de se borner à demander des indications sur les noms locaux paraissant avoir un sens véritablement historique : c'est une question à examiner ultérieurement. »

Bien que la toponymie eût fait son entrée dans le monde avant 1877, ne soyons pas trop sévères pour cette fin de non-recevoir opposée à l'intelligente initiative de Sulbout. Trente ans se sont écoulés depuis : trouverait-on, aujourd'hui, un beaucoup plus grand nombre de lettrés qui comprissent l'importance et le rôle de la toponymie ? Le rejet de la proposition ne nous scandalise pas ; ce qui nous a semblé hautement intéressant, ce sont les considérants du refus, qui sont toujours d'actualité. Remercions donc les honorables archéologues qui se sont dévoués pour donner une formule — excellente, ma foi, — à des objections topiques, qui n'ont pas encore cessé de refleurir fidèlement ; puis examinons-les. Nous échapperons ainsi à l'ennui de parler dans le vide et de paraître tisser des lieux communs sur l'utilité et sur la possibilité des recueils toponymiques.

Le premier ordre d'arguments se rapporte à la difficulté du travail. « Quantité innombrable..., ouvrage énorme..., compulser des montagnes d'archives..., recherches infinies... », tel est le premier cri. Mais pourquoi les savants se réunissent-ils en sociétés, sinon pour oser des travaux que redouteraient la faiblesse individuelle et la brièveté d'une seule vie ? A moins qu'on ne fasse alliance pour supporter à quarante le travail d'un seul et n'encourir qui le quarantième de responsabilité !

« Difficulté de contrôler les indications fournies par les instituteurs ». Ainsi ce sont les instituteurs qui travailleront, et la société scientifique, n'ayant dans cette hypothèse que la charge de contrôler leur travail, la

jugerait encore trop lourde ! Cette besogne ne sera pas trop lourde : elle sera facile ou impossible ; facile, si le contrôleur sait son métier de philologue ; impossible, s'il ne le sait pas. Pourquoi demande-t-on aux instituteurs (j'ajouterai aux prêtres, aux secrétaires communaux, aux gardes forestiers, aux géomètres du cadastre, aux notaires ou agents des notaires) de dresser des listes toponymiques ? Ce n'est point dans l'intention de faire faire par les étrangers l'œuvre de la Société. Cette œuvre se divise en trois parties. La première, qui est la collecte sur place, est impossible à la Société sans correspondants dévoués : celle-ci ne peut sérieusement songer à se transporter dans les 2620 communes belges, à étudier longuement le territoire et à interroger cent mille personnes. Au contraire, ce travail, réduit à une commune, est un jeu pour celui qui vit dans sa commune et la connaît depuis quarante ans. Il n'a qu'à parler de ce qu'il sait, il n'a qu'une commune à décrire. Demander les matériaux bruts à celui qui détient les matériaux, c'est, croyons-nous, une démarche et une dépendance nécessaires, honorable pour celui qui fournit ces renseignements, nullement honteuse pour celui qui les reçoit. Ce n'est pas un édifice tout construit qu'une société demande à cet homme expert, mais seulement de quoi le bâtir. Et même, comme ces matériaux sont de deux sortes, modernes et anciens, il conviendra de partager la besogne, de demander les noms modernes aux topographes, les anciens aux archivistes. Qu'un archiviste s'abouche avec un ami qui est sur les lieux, ou que le connaisseur des lieux s'abouche avec un archiviste, ou qu'un homme soit assez compétent pour assumer les deux ouvrages, ou que la Société suggère le travail à deux personnes qu'elle associe, ou enfin qu'elle consente à recevoir deux ouvrages partiels pour les coordonner elle-même, ce sont des arrangements accessoires qui peuvent se plier à diverses variations.

La seconde opération peut s'appeler le contrôle des

matériaux. La troisième est le travail de mise en œuvre. L'une et l'autre sont du ressort d'une société archéologique. Le contrôle exige un concours de connaissances diverses, topographie, paléographie, philologie avant tout. Il y faudra de la psychologie aussi ; disons plus simplement l'expérience des fautes que les correspondants peuvent commettre, car il faut leur reconnaître le droit de se tromper.

On paraît douter ensuite de l'utilité de l'entreprise ou du moins on affirme que le résultat ne serait point en proportion du labeur. On insinue que ce qui a seul quelque valeur est connu par les atlas du cadastre et des chemins vicinaux, que le reste est fugitif, fantaisiste, sans portée, et d'ailleurs corrompu. Que d'erreurs en peu de mots ! Les atlas précités sont utiles, mais, faits souvent par des étrangers, ils estropient les noms d'une façon si naïve qu'elle déride les fronts les plus moroses. Ce sont des documents bons à consulter, rien de plus ; ils ont d'ailleurs été composés pour enseigner les voies et les biens, nullement pour enseigner les noms. Que les noms changent, est-ce une raison pour ne pas les recueillir ? Si on veut dire par là qu'ils subissent des variations phonétiques, c'est un malheur qui leur est commun avec tout être existant, animal, plante, idée, vocable. Si on veut dire par là qu'ils ont une vie très éphémère et que la toponymie d'une commune se transforme complètement à chaque génération, c'est prendre l'exception pour la règle : la vérité est que la plupart des désignations sont stables. Et pourquoi d'ailleurs l'éphémère ne contiendrait-il pas en soi un enseignement ? Enfin il faut relever cette idée que les noms historiques seuls contiennent un enseignement historique. Je crains de découvrir en cela quelque immense illusion. Les grands noms ne recèlent rien de plus poétique ni de plus mystérieux que les petits ; les anciens, rien de plus que les modernes. Rhône et Rhin signifient cours d'eau ; Latium, Campanie, Champagne et Flandre

signifient plaine ; Gand, Condé, Coblenz, Gemünd signifient confluent ; Bruxelles doit son nom à quelques bois marécageux ; un gué, un pont, un bouquet d'arbres, une colline, une source ont suffi, autrefois comme aujourd'hui, à dénommer les lieux. Bref, ce ne sont pas les résidus étymologiques que peuvent laisser les analyses des noms qui ont le plus d'importance pour l'historien, ce sont les circonstances qui entourent le fait même de la dénomination ; ce sont les renseignements qui résultent de groupes de noms identiques. Ce ne sont donc pas nécessairement les noms obscurs et anciens qui ont seuls quelque chose à nous apprendre. D'humbles matériaux sans importance pour le linguiste peuvent donner à l'historien d'utiles indications sur le régime de la propriété, sur les époques de défrichement et de colonisation, sur l'industrie, sur l'aspect ancien du pays aujourd'hui asséché, essarté et fertilisé, sur la nationalité des occupants d'une région. Il y a deux ans, au Congrès de Gand, un habile archéologue, M. Louis Stroobant, a montré victorieusement comment des noms encore parfaitement intelligibles pour les Campinois peuvent être révélateurs d'anciens bois sacrés ou de nécropoles historiques [1]. Combien de fois le nom de lieu n'a-t-il pas inspiré ou guidé l'archéologue dans ses fouilles ? Les *tombeux*, les *hostert*, les *paradis* ou *hemel*, les *wérixhas*, les *-sart*, les *-hem*, les *-lo*, les *-lé*, les *-ville* nous instruisent à la façon des médailles et des urnes. Un groupe de noms insignifiants aura sa signification ethnologique ou économique à des yeux avisés.

Nous sommes donc peu touchés de cet argument que beaucoup de noms de ruisseaux, de champs, de prés, de bois seront d'une grande banalité. D'abord, ils ne prendront pas dans un recueil plus de place qu'ils ne valent. Il en est qu'il suffira de citer. Ensuite il n'importe pas

[1] *Annales du XXe Congrès*, Gand, 1907, pp. 285-296.

que les glossaires toponymiques des 2620 communes de la Belgique soient publiés à part et forment une littérature immense : il importe que, pour un travail d'ensemble, une société, la *Société wallonne* ou toute autre, possède en manuscrit le relevé des désignations toponymiques des communes belges.

III. S'il s'agit maintenant de dénombrer ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui dans ce sens, je ne puis compter comme glossaires de communes les travaux trop partiels de de Smet, de Chotin, de Tarlier et Wauters, de Tandel ; ni les listes qu'on trouve dans divers dictionnaires topographiques, tels ceux de Delvaux de Fouron, de de Ryckel, de Vandermaelen, de Jourdain et de Van Stalle ; il ne s'agit ici que de glossaires de communes. Nous avons donc, à ma connaissance du moins, Le Rœulx [1], Saint-Léger [2], Saint-André lez-Bruges [3], Braine-le-Comte [4], Bilsen [5], Francorchamps [6], Jupille [7], Spa [8], Tongres [9], Gouy lez-Piéton [10], Forges lez-Chimay [11], Beaufays [12], Ayeneux [13].

(1) J. Monoyer, *Les noms de lieux du canton du Rœulx*, Mons, 1879.

(2) G. Kurth, *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger*, Namur, 1887.

(3) Aug. Van Speybrouck, dans *Annales de la Société d'Emulation*, Bruges, 1889.

(4) C. Dujardin et J. Croquet, *Toponymie de Braine-le-Comte*, 1893.

(5) C. Huysmans et J. Cuvelier, *Toponymische Studie over Bilsen*, 1897. Publié par l'Académie flamande.

(6) A. Counson, *Glossaire toponymique de Francorchamps*, dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XLVI, 1906.

(7) E. Jacquemotte et J. Lejeune, *Glossaire toponymique de la commune de Jupille*, même collection, t. XLIX, 1907.

(8) A. Body, *Toponymie de Spa*, même société, inédit, 1904.

(9) E. Ulrix et J. Paquay, *Glossaire toponymique de la ville de Tongres*, Tongres, 1908.

(10) L.-J. Jacquet, dans la *Semaine religieuse* de Gouy, 1908.

(11) E. Dony, *Toponymie de Forges-lez-Chimay*, dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. LI, 1909.

(12-13) J. Lejeune. Paraîtront dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* en 1910 et 1911.

Les histoires des communes contiennent souvent un chapitre plus ou moins copieux consacré aux noms de lieux. Pour ne pas remonter jusqu'aux travaux de Tarlier et Wauters sur les communes du Brabant, et de Tandel sur les communes luxembourgeoises, citons, par exemple, le glossaire toponymique annexé à l'*Histoire de la bonne ville de Waremme*, par M. A. de Ryckel [1]; la table des lieux dits et la carte que M. Louis Darras a insérées dans sa *Notice sur Vogenée lez-Walcourt* ; le chapitre consacré aux lieux dits dans l'*Histoire de la ville de Limbourg*, par M. J. Thisquen [2]. Dans les *Communes namuroises*, excellentes monographies historiques publiées depuis 1905 sous la direction de MM. C.-G. Roland et L. Lahaye, un chapitre de topographie fournit un certain nombre de noms pour Auvelais, Arsimont, Hemptinne. Nous souhaitons que les auteurs ne craignent pas de donner une extension plus grande à leurs listes pour les monographies ultérieures.

D'autres glossaires sont en formation. MM. Ulrix et Paquay annoncent dans leur *Toponymie de Tongres*, p. 36, un glossaire de Berg, et, p. 65, un glossaire de s'Heeren Elderen. Le titre d'ailleurs promet encore davantage et le plan imprimé du travail d'ensemble comportait, outre Tongres, la toponymie de dix communes. M. Jean Lejeune, de Jupille, continue ses excursions à travers les communes limitrophes de son pays et le dépôt des Archives de Liége. M. l'abbé J. Bastin compte nous donner prochainement la toponymie de Malmedy. Deux autres auteurs ont entrepris le glossaire de la commune de Polleur. Nous comptons refaire celui de Jalhay,

(1) Dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége*, t. V, p. 166-185. Sur ce glossaire, cf. G. Kurth, *La Frontière linguistique*, t. I, p. 137.

(2) Dans *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. X, 1908, p. 247-278.

ébauché jadis par feu J.-S. Renier [1]. Il est donc permis d'espérer que l'impulsion donnée ne s'arrêtera plus.

Le travail d'ailleurs deviendra d'autant plus facile que les auteurs auront plus de modèles entre les mains. La *Société liégeoise de littérature wallonne* ne ménage ni les récompenses ni ses peines. Les rapports critiques qu'elle publie depuis 1895 [2] abondent en conseils à l'adresse des auteurs éventuels.

Les glossaires toponymiques les plus difficiles à composer sont ceux des communes dont l'emplacement est occupé par quelque grande ville, ancienne et pleine de souvenirs, comme Liége et Tongres. Là, en effet, l'histoire locale, dans ce qu'elle a de plus minutieux, peut seule rendre raison des dénominations multiples que les rues, les places, les monuments, les maisons importantes ont reçues dans la suite des temps. C'est avec les archives surtout que ces glossaires doivent être composés, et ils ne peuvent être de simples glossaires. D'autant plus faut-il savoir gré de leur œuvre aux deux auteurs de la *Toponymie de Tongres*, et, à M. T. Gobert, de son énorme et savant travail sur *Les Rues de Liége*.

IV. Mais, pour être fécond, le travail doit être bien organisé. Qu'a-t-on fait pour guider dans leur œuvre les chercheurs de bonne volonté ? Dans cette question de méthode, il y a trois choses à examiner : 1° quels matériaux recueillir ? ; 2° comment procéder pour les recueillir ? ; 3° comment les exposer en un ouvrage ? On

[1] Voyez le rapport inséré sur ce travail dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. 38, p. 19-26. Le mémoire, rendu à l'auteur, n'a jamais été remanié ni imprimé. Quand nous sommes rentré en possession du travail, à la mort de l'auteur, le manuscrit était à moitié carbonisé.

[2] Voir la bibliographie de la partie toponymique dans le *Liber memorialis*.

paraît beaucoup mieux d'accord sur les deux premiers points que sur le troisième.

1er point. Il s'agit donc de composer une œuvre surtout ou exclusivement documentaire. Il y a à recueillir les noms actuels; les formes anciennes des noms actuels, les noms anciens qui sont tombés dans l'oubli, sous leurs diverses formes ; à identifier le nom et l'objet ; à expliquer la convenance du nom à l'objet. Ce dernier article a seul besoin d'éclaircissement.

Si les recherches sur le nom avaient pour but de mieux faire connaître le lieu, le travail serait d'ordre topographique, ou géographique, ou cadastral. Mais, en ce cas, il est visible que le nom ne serait qu'une des caractéristiques du lieu, une des moins importantes peut-être. Ici, au contraire, les renseignements relatifs au lieu n'ont d'autre but que d'éclairer le nom ; ils sont subordonnés au nom : le travail est d'ordre linguistique. Sans doute le nom seul, sans la connaissance de l'objet, nous intéresserait moins, il serait moins clair. Le nom a besoin, comme on dit, d'être *identifié* avec l'objet. Le toponymiste doit donc nous montrer l'objet juste assez pour nous intéresser au nom, et par les attributs qu'il juge à même d'éclairer la désignation.

2e point. Les noms, on les recueille à des sources diverses : à la tradition orale, pour l'usage actuel ; à la tradition écrite pour le passé. Les sources de la tradition orale sont : les connaissances propres de l'auteur en première ligne ; l'enquête auprès des gens experts, des vieux habitants du pays, de ceux qui, par métier, doivent mieux le connaître, par exemple les secrétaires communaux, les gardes-forestiers et les gardes-champêtres. Les sources écrites sont les chartes, les documents d'archives, les cartes, les livres concernant la région.

L'identification se fait, pour les noms modernes, sur le terrain, en s'aidant des connaissances des gens experts cités plus haut, en s'aidant des cartes existantes, en faisant

pour mémoire des croquis sur place. La vue du terrain suggérera nombre d'explications topographiques et autres qui trouveront place dans l'articulet consacré à chaque nom. Pour les noms anciens périmés, l'identification ne peut se faire que pour autant que les documents fournissent des points de repère. Il ne suffit pas de parcourir rapidement les archives pour ne recueillir que les formes ; il faut souvent prendre note du contexte qui mentionne les lieux voisins, le propriétaire, l'étendue, la nature du sol, ou d'autres particularités utiles.

L'objet étant dénommé en raison de ses attributs, non de tous, mais de l'un ou de l'autre, qui peut être fort accessoire ou fort extrinsèque, ce serait maigre de se contenter d'inscrire un nom à une certaine place sur une carte : il faut expliquer, si on le peut, le rapport entre le nom et l'objet.

3e point. Il s'agit maintenant d'exposer les renseignements recueillis. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'un glossaire toponymique est formé d'un certain nombre d'articles, tous sur le même type. Avant de nous introduire dans le détail des noms de lieux, il convient que l'auteur crée des chapitres d'ensemble qui nous orientent, en nous montrant la commune par ses traits essentiels et à vol d'oiseau, en nous faisant connaître l'état actuel du pays et même un peu, s'il est possible, son passé. Nous avons besoin de ces chapitres généraux pour nous intéresser au sujet.

Dans le corps de l'ouvrage, quel type d'article et quel ordre adopter ? On peut réduire à deux les types d'article que nous offrent les travaux imprimés. L'un est celui des toponymies de Saint-Léger, de Francorchamps et de Forges ; l'autre est celui de la toponymie de Jupille. Chacun a ses avantages particuliers ; le premier mode condense moins la matière et se laisse lire plus facilement. Le second mode, imaginé par M. Haust pour l'édition qu'il a donnée de la toponymie de Jupille, a le mérite de mieux

préparer les matériaux en vue d'un classement général. L'écueil à éviter dans le premier cas, c'est la diffusion ; dans le second cas, c'est la sécheresse. Peut-être y aurait-il moyen de combiner la forme méthodique du second mode avec l'allure plus humainement narrative et descriptive du premier. Quelque système qu'un auteur adopte, il doit nous donner des articles significatifs et qui se prêtent à la lecture. Ce serait un leurre de composer maintenant un travail illisible avec l'espoir que, dans cinquante ans, on s'en servira plus facilement pour une œuvre d'ensemble. Il faut que les auteurs se donnent la peine de rédiger, d'exposer clairement, sans verbiage et sans concentration trop savante, des renseignements qui seront très variés d'ailleurs, et d'autant plus intéressants que souvent ils auront été recueillis sur place et non empruntés à des livres.

Voici le minimum de ce que doit contenir un article :

En tête, le nom moderne, dans la langue du terroir, accompagné du nom officiel francisé, s'il y en a un. Si l'on croit nécessaire de donner la priorité au nom officiel, comme étant un nom universellement connu (ex. *Charleroi)*, nous n'y voyons pas d'inconvénient. L'ordre des articles seul en sera peut-être parfois légèrement modifié. Mais si le nom n'a de traduction que les traductions souvent maladroites ou fantaisistes des tabellions et des géomètres, il faut adopter la forme patoise, qui a le mérite, elle, d'être vivante. Enfin quand des formes anciennes seules existent, faut-il choisir la plus ancienne ? Elle est respectable, certes, mais elle peut être singulièrement altérée, soit par ignorance du scribe, soit par quelque autre accident. Il vaut mieux, à notre avis, choisir la plus fidèle, qui ne sera pas très difficile à déterminer pour peu qu'on ait des variantes. L'arbitraire, qui risque de fausser parfois le choix, nous paraît moins dangereux que la nécessité de suivre une graphie qui peut être absurde, qui

d'ailleurs, étant la plus ancienne aujourd'hui, pourrait être détrônée par quelque autre forme antérieure demain.

En second lieu vient le tableau des variantes du nom recueillies dans les anciens textes imprimés et manuscrits. Ce tableau n'a d'autre but que de fournir une idée approximative de l'ancienneté du nom, chose dont l'historien peut se servir, et de donner les éléments comparatifs pour la restitution exacte et l'explication d'un nom obscur. Il faut en tout cas s'assurer de l'accord entre les noms modernes et la tradition, car des noms modernes qui apparaissent *a priori* très clairs et très simples sont parfois dus à des déformations par étymologie populaire. Celui qui entreprend ces recherches à travers les archives n'a pas besoin qu'on lui dise dans quelles pièces et dans quelles collections il a chance de rencontrer de nombreuses formes et indications toponymiques. S'il n'est archiviste lui-même, il sera renseigné à souhait par les archivistes de nos grands dépôts. Peut-être serait-il bon ici de mettre les néophytes en garde contre les excès de zèle, les lectures fastidieuses sans utilité réelle. S'il est intelligent, par exemple, de noter que telle forme est isolée, accidentelle, et que telle autre est la forme ordinaire, ce ne serait guère comprendre le but de ces recherches que de compter combien de centaines de fois une forme se rencontre dans les quatre-vingts volumes des registres aux œuvres d'une commune. Dans le travail définitif, ces indications se donnent par la date et par la mention de la collection, du registre et de la page en abréviations convenues, assez claires pour renseigner celui qui désire vérifier, pas assez étendues pour arrêter le profane qui cherche dans pareil ouvrage des connaissances plus simples.

De même que la synonymie, le reste de l'article a pour but d'éclairer le terme en apportant ce que la topographie et l'histoire locale peuvent fournir. Quelle est la nature de l'objet? Où est-il situé exactement? N'a-t-il pas subi des changements d'attribution ou de forme? Quelles sont

les particularités intéressantes qui le concernent? Celui qui vise à fournir lui-même une explication du nom et qui est capable d'étymologie saura facilement quels traits il doit choisir. Celui qui veut se borner à la mission plus modeste de recueillir des notes et des arguments utilisables prévoit plus difficilement ce qui peut servir dans les cas les plus obscurs qui sont aussi les plus intéressants. Il faut alors que ce dernier, en attendant que l'expérience lui vienne, ne craigne pas d'en dire trop pour en dire assez.

Quelques auteurs demandent en outre des *noms comparatifs*, des *analogies* de toute sorte, qui sont du ressort de la philologie. Il nous paraît que ces rapprochements ne seront faits avec succès par les auteurs de glossaires que dans les cas tout-à-fait faciles, c'est-à-dire quand ils seront inutiles. Dès lors, à quoi bon embarrasser de ces comparaisons élémentaires les glossaires toponymiques demandés ?

Les articles constitués, dans quel ordre devront-ils être rangés ? Disons d'abord que l'auteur fera bien de laisser ces articles en *pages séparées*, pour laisser à lui et aux autres la faculté d'améliorer l'ordre choisi. Jusqu'ici, sur la façon de coordonner et de présenter la toponymie d'une commune, les avis sont assez divergents. Certes, il n'est nullement nécessaire que tous les travaux de ce genre soient coulés dans le même moule. Il n'y a pas grand mal à ce que les monographies présentent quelque variété dans la rédaction, la disposition, voire par les préoccupations favorites de l'auteur. Indiquons les divers types proposés et examinons-les.

L'un voudrait que l'on étudiât d'abord le nom de la commune, puis ceux des hameaux, des rues, des chemins. La première partie serait ainsi consacrée aux ouvrages de l'homme. Dans une seconde partie viendraient les cours d'eau, les accidents de terrain, les cultures, bois, bruyères, marécages [1].

[1] Cf. *Toponymie de Tongres*, pp. 13-15.

Cependant, les cultures, les prairies sont aussi des œuvres de l'homme. Puis n'est-il pas plus juste de commencer par ce qui ne dépend pas de l'homme et est antérieur à son installation : le sol, l'hydrographie et l'orographie ; de continuer par les bois, naturels plus souvent qu'artificiels ; puis par les lieux qui dépendent du travail de l'homme, chemins, prés, terres arables ; enfin par les constructions humaines : fermes, églises, rues, monuments, ponts, viaducs, chemins de fer ? C'est suivre, autant qu'il est possible, un ordre chronologique des choses et des noms.

A ces deux types s'en oppose un troisième, l'ordre alphabétique pur et simple Nous en avons dit un mot tantôt, en tant que le plan de l'ouvrage influe sur la rédaction des articles. Ce système a des qualités. Il fait venir sous le même titre tout ce qui contient le même nom, quelles que soient les différences de destination des objets. Ainsi *corti Zabê*, *pré Zabê* et *fontaine Zabê* seront placés à *Zabê*. Tout se dispose ainsi mécaniquement en vue d'un grand recueil de toponymie ou belge ou wallonne. L'inconvénient principal de cette méthode, c'est qu'il sacrifie l'avantage immédiat à un avantage ultérieur. On lira toujours plus facilement et avec plus de plaisir un ouvrage qui essaye de retracer la physionomie de la commune et qui n'éparpille point l'intérêt topographique et historique au hasard de l'ordre alphabétique. Nul doute, cependant, que cet ordre ne soit de mise dans chaque chapitre, pour classer des étangs, des fontaines, des prés dont, logiquement, la place est indifférente ; nul doute qu'un index final ne doive rassembler ce que l'exposé systématique a dû séparer ; il y a du moins accord sur ce point. Les amateurs d'une disposition réaliste pourraient aussi se rapprocher de la disposition alphabétique en multipliant moins les subdivisions. Inutile de mettre à part, en effet, les *haies* et les *heids*, dénominations souvent confondues. C'est faire du zèle de

distinguer en chapitres séparés des *prés*, des *prairies*, des *assises*. Un chapitre *cultures* pourrait envelopper tout ce qui est *prés* et *terres*, d'autant que l'un se transforme en l'autre assez facilement. Voilà des concessions possibles en vue de l'utilisation ultérieure du glossaire. Je ferai remarquer aussi, relativement à l'ordre alphabétique, que rien en réalité ne s'y prête moins que les dénominations toponymiques. Ainsi *Zabê*, qui concentre diverses expressions, n'est pas un nom de lieu, c'est un prénom de femme. C'est donc bien à *corti* que doit se trouver *corti Zabê*, à supposer que ce nom demande autre chose qu'une simple mention. A *Zabê*, qui sera dans l'index final, il ne doit y avoir qu'un rappel ou un renvoi. Sinon, tous les noms de personnes viendront se ranger par ordre alphabétique dans un dictionnaire toponymique. Il y a des cas où le classement alphabétique devient presque impossible ; c'est lorsque l'expression contient une préposition, un adjectif faisant partie intégrante du nom. *Disos l'tiêr, â pid dè tiêr*, est un autre lieu que le *tiêr*. Si on fait un sort à la préposition dans le classement de *Derrière-Coronmeuse* (Vottem, Herstal), *Dessous-les-Bois* (Erezée), *Devant-le-Pont* (Visé), à l'adjectif dans *Dièrinpatâr* (Hollogne-aux-Pierres, Baisy-Thy, Vogenée), que fera-t-on des innombrables locutions commençant par *a*, *al*, *è*, *so* ou *sol* ? Elles ne se caseront pas sans classement arbitraire et sans beaucoup de renvois. Tels sont les avantages et inconvénients de chaque système. Nous conseillons aux intéressés de les étudier en détail dans les œuvres publiées avant de choisir une disposition, mais nous ne prétendons exclure aucune des dispositions proposées.

Tout glossaire toponymique doit être accompagné d'une carte de la commune, sans exclusion d'autres cartes partielles. Les auteurs devraient toujours adopter pour base de leur travail les cartes de l'Institut cartographique militaire au vingt-millième, qui donnent exactement le

relief du sol et tous les accidents de terrain, quitte à en amplifier le format, s'ils le jugent nécessaire. C'est dans ce cadre fidèle et lisible qu'ils devraient inscrire les noms de lieux, avec tout le soin qu'on donne à un travail qui doit être gravé ou reproduit par la photogravure. Qu'on ne cesse de prêcher aux futurs auteurs : « faites-nous de bonnes cartes ». Une bonne carte dispense de tant d'explications ! Si on possédait déjà, sans texte explicatif, les 427 planchettes de la *Carte de Belgique* soigneusement élaborées au point de vue des noms de lieux, la question du répertoire toponymique de notre pays serait bien près d'aboutir !

V. La culture de la toponymie dans notre pays n'a pas seulement produit des recueils de noms : elle a eu quelquefois l'ambition de fournir des théories, des explications, des démonstrations. Sans s'aventurer aussi profondément dans le passé que M. d'Arbois de Jubainville, elle a souvent appliqué à la Belgique ou critiqué avec bonheur les hypothèses heureuses ou hasardées de la science française et germanique. M. Kurth a étudié en détail par la toponymie les fluctuations de la limite linguistique en Belgique, et, débordant beaucoup de son cadre, il a fait de son livre, par l'appareil de démonstration et les listes de noms, une vraie bible du toponymiste belge. Dans le premier volume de sa *Toponymie namuroise*, le chanoine C. G. Roland a savamment étudié les plus anciennes couches de noms géographiques de sa province. Avant eux, dans la Wallonie prussienne, M. Quirin Esser avait donné de nombreux articles de toponymie celtique qui intéressent aussi notre région [1]. On peut signaler ensuite

[1] Les articles antérieurs à 1885 sont réunis dans une brochure *Beiträge zur Gallo-Keltischen Namenkunde*, Malmedy, 1884 ; d'autres ont paru dans le *Kreisblatt für den Kreis Malmedy*, imprimé à Saint-Vith.

des monographies relatives à des suffixes, à des préfixes, à des termes fréquents ou curieux : le travail de M. Paul Errera sur *les Waréchaix* [1] ; une *Etude critique sur le nom de Mons,* par E. Dony et I. Fonsny [2]; les notes de Vanderkindere sur *Meer* et *Belle,* et, plus récemment, sur *Dieweg* et *Diestelle* [3] ; un travail du rapporteur soussigné sur les noms en *-ster* [4] ; l'article de l'abbé J. Bastin sur le préfixe *Chin-* [5] ; des articles de M. G. Ceyssens dans *Leodium* [6] ; des études de toponymie flamande dans la petite revue flamande *Biekorf* (1908) ; le vif débat qui eut lieu entre M. Kurth et Gobert à propos de *Merchoul* et *Legia* [7] ; l'article du chanoine Roland sur *Astanetum* [8] ; telles sont les traces les plus récentes des préoccupations linguistiques appliquées aux noms de lieux. Il faudrait étendre de beaucoup cette liste si l'on voulait citer les travaux historiques à base toponymique comme les *Origines de la ville de Liége,* de M. Kurth [9], contre lesquelles M. J. Schreiber vient récemment de rompre sa

(1) Dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1894, t. VIII, 2e liv.

(2) Dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIX, 1899.

(3) Dans *Annuaire-Bulletin pour le progrès des études philologiques et historiques*, 1899 et 1904.

(4) Dans *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. V, 1904.

(5) Dans *Leodium*, 1907.

(6) Dans *Leodium*, 1908, 1909.

(7) GOBERT, sur *Merchoul* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, 1905. — KURTH, *La Légia*, avec appendice relatif à *Merchoul*, même Bulletin, t. XXXVII. — GOBERT, *Merchoul et Matricula*, 1907.

(8) Dans *Mélanges Kurth*, t. II, 289-293.

(9) Dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége*, t. II, 1882.

lance [1] ; les études de D. Jonckheere sur l'*Origine du nom de Flandre* [2], et de Vanderkindere sur les *Origines de la population flamande* [3], le *Majeroux* de M. Kurth [4], des articles de M. Victor Tourneur sur la mythologie ou l'archéologie gauloise dont la toponymie n'est pas exclue [5].

Avec de la patience et de la concordance dans les efforts, on peut arriver à recueillir les désignations de tout genre des cadastres ancien et actuel. Mais, pour faire le triage et tenter l'explication de ce qui mérite l'attention du linguiste dans cette masse énorme et superfétatoire, il faut autre chose que de la patience. En ceci le toponymiste belge ne saurait faire œuvre scientifique sans se tenir au courant des meilleures publications étrangères qui présentent un intérêt général. Les conclusions trop radicales d'Arnold dans l'application de la toponymie à l'ethnographie sont battues en brèche depuis 1890. Arnold a ouvert le champ à l'appréciation scientifique des noms de lieux, mais dans le détail ses théories sont à reviser. Hans Witte [6], Adolf Schieber [7], Georg Heeger [8], Franz Cramer [9] ont repris l'une ou l'autre question et par des

(1) Dans le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, t. XXVI, 1908, pp. 19-67.

(2) Dans *Revue Catholique*, 1882-83.

(3) Dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1885.

(4) Dans *Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, t. XVII.

(5) Dans *Le Musée belge*.

(6) D'abord dans *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, 1890, p. 278 ; puis dans *Uber Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*, Strasburg, Trübner, 1891 *(-ingen, -weiler)*.

(7) Dans la même revue lorraine, t. XII, 1900 *(-ingen, -heim)* ; t. XIV, 1902, pp. 449.

(8) *Die Germanische Besiedlung der Vorderpfalz an der Hand der Ortsnamen*, Programme du gymnase de Landau, 1900.

(9) *Die Ortsnamen auf* -WEILER *im Aachener Bezirk*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX, 1907.

comparaisons méticuleuses ont réduit les affirmations aventureuses d'Arnold.

Nous aurions pu allonger cette liste, mais la liste des ouvrages ne donne pas la manière de s'en servir. On ne saurait trop répéter que la toponymie est une partie de la linguistique, la plus difficile à exploiter, la plus ingrate et la plus décevante. On pourrait dire encore à ceux qui désirent s'y aventurer que, dans l'état actuel, où tant de grandes hypothèses ont été lancées, la science a plus besoin de travaux critiques partiels, de démonstrations patientes, qui aient pour résultat de ruiner définitivement celles des grandes synthèses prématurées qui encombrent et illusionnent. Prenons un exemple relatif à notre pays. Vous savez quelle importance M. d'Arbois de Jubainville donne aux Ligures, dont il fait les prédécesseurs des Gaulois dans une grande partie de la Gaule. On attribue aux Ligures les noms de suffixe *-asco*, *-osco*, *-usco*, le thème *aliso*. Or, on prétend signaler leur habitation en Belgique par un *Stabelasco* de 693 (Stavelot), par un *Geningha Thriusca* (Driesch sous Waereghem, Fl. occ.), par le nom du Condroz : *Condruscus pagus* [1]. Ces formes isolées sont-elles de mauvaises lectures ou non ? Les mots de terminaison *-sco* sont-ils nécessairement assignables aux Ligures ? Des études critiques de ce genre, sur des points bien délimités, peuvent rendre les plus grands services. Signalons comme des modèles à suivre, en ce sens, les études d'Antoine Thomas sur *la formation du nom du pays de Comenge*, sur les noms de rivières en *-ain*, sur *le « plomb » du Cantal*, *sur la formation du nom de la ville d'Arles*, sur *aise* et *aisance* [2], les *Notes cri-*

[1] ZANARDELLI, *Toponymie fluviale*, dans Raoul DE FÉLICE, *Les noms de nos rivières*, Paris, H. Champion, 1907, p. 52.

[2] Recueillies dans les *Essais de philologie française*, Paris, Bouillon, 1898.

tiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine [1]. Le *Manuel de l'antiquité celtique* de G. Dottin [2] est aussi un livre de science prudente qui n'égarera pas les travailleurs,

Mais aux toponymistes il ne faut pas seulement des livres de linguistique, il faut des recueils comme ceux de Förstemann, de Holder, et surtout des cartulaires bien faits, comme ceux de *Saint-Hubert* (Kurth), de Stavelot-Malmedy (Roland et Halkin), comme le *Cantatorium de Saint-Hubert* (Hanquet), pour ne citer que des textes relatifs à notre région, où les auteurs ont dépensé des trésors de sagacité et d'érudition pour identifier et expliquer les noms propres de leurs textes. Peut-être serait-il désirable qu'un recueil critique général d'onomastique et de toponymie belge fournît à pied d'œuvre aux historiens et aux linguistes les matériaux de cette nature disséminés dans une foule de publications, au moins depuis les auteurs anciens jusqu'à l'époque où commencent nos archives.

JULES FELLER.

(1) Dans *Nouveaux essais de philologie française*, Paris, Bouillon, 1905, pp. 34-62.

(2) Paris, H. Champion, 1906.

L'EXEMPTION DE L'ABBAYE DE SAINT-TROND.

L'abbaye de Saint-Trond fut fondée vers l'année 657 [1]. Son fondateur l'avait dotée de ses biens patrimoniaux situés en Hesbaye, en Campine [2] et dans le Testrebant en Hollande [3]. Cependant toutes ces possessions avaient été offertes jadis à l'église de Metz où, sur les conseils de l'évêque de Liége, saint Trudon était allé demander la science ecclésiastique et l'initiation au sacerdoce. A la suite de cette donation, les évêques de Metz se trouvaient en possession des droits seigneuriaux sur tout le temporel de l'abbaye de Saint-Trond. Aussi s'attribuaient-ils le *donum abbatiae*, en confirmant les élections abbatiales et en accordant au nouvel élu l'investiture des biens et droits attachés à ses fonctions.

(1) C'est la date traditionnelle retenue par les moines qui, en 1657 et 1757, célébrèrent solennellement le 10e et le 11e centenaire de l'abbaye.

(2) Le centre de ces possessions était Peer, dont dépendaient Helchteren, Exel, Grand-Brogel et Wychmael.

(3) Tout le pays de Heusden, comprenant Heusden, Aalburg, Herpt, Doveren, Hesbeen, Genderen, Elhen et Babilonienbroek appartenait à l'abbaye de Saint-Trond.

Au point de vue temporel donc, l'abbaye de Saint-Trond dépendait des évêques de Metz.

Sous le rapport spirituel cependant, comme le monastère était situé dans le diocèse de Liége et que pendant plusieurs siècles aucune règle d'exemption ne fut portée, les évêques de Liége étaient en droit d'intervenir à Saint-Trond. Ils le firent du reste à plusieurs reprises. Au commencement du XIe siècle, l'abbé Adélard (999-1034) éloigné de son couvent par l'évêque Thierry de Metz, put revenir au milieu de ses moines, grâce à l'intervention de l'évêque de Liége [1]. Ce fut encore l'évêque qui conféra la bénédiction abbatiale à Gontram vers 1034 [2] ; d'accord avec l'évêque de Metz, l'évêque de Liége imposa aux moines de Saint-Trond, en 1083, comme abbé, un religieux de Saint-Vincent de Metz [3].

Bien plus, quand, quelques années après, le siège épiscopal de Metz était occupé par un intrus, l'évêque de Liége, Henri de Verdun, resta seul à défendre les intérêts spirituels de l'abbaye de Saint-Trond. Il le fit avec un zèle et une fermeté qui ne se démentirent pas un instant. Ayant excommunié l'abbé intrus Lupon, le 15 juin 1085, il leva une armée, s'en alla assiéger Saint-Trond et réintégra Lanzon, abbé légitime, dans la jouissance de ses droits (20 février 1087). Quelque temps après, il empêcha le seigneur Otton de Diest de prendre possession des villas de Webbecom, Pelt, Helchteren et Wychmael que l'abbé simoniaque Herman de Horpmael lui avait vendues ; il cita à Liége, pour les réprimander, les moines Lupon et Stepelin qui n'observaient pas la discipline monastique [4].

Son successeur Otbert s'occupa tout aussi activement de l'abbaye de Saint-Trond. Complice de Henri IV dans

(1) *Gesta Abbatum Trudonensium*, éd. de Borman, t. I, p. 6.

(2) *Ibidem*, p. 14.

(3) *Ibidem*, p. 30.

(4) *Ibidem*, pp. 38-61.

la querelle des investitures, il bénit, en 1091, l'abbé simoniaque Lupon, excommunia l'intrus Herman vers 1094, puis donna le 7 mars 1098 la bénédiction abbatiale à Thierry, qu'il défendit constamment contre les intrigues de son compétiteur. Après la mort de Thierry, Otbert présida, avec l'évêque de Metz, la nouvelle élection à Liége même, où les religieux s'étaient réunis le 30 janvier 1108 (1).

Celui qui fut élu en ce jour, le célèbre Rodolphe, resta constamment en relation avec les évêques de Liége. Il fut le compagnon de voyage d'Alexandre de Juliers que le pape Honorius venait de citer en cour romaine (2). C'était du reste pour protéger les biens de l'abbaye qu'Alexandre excommunia, en 1128, les comtes Godefroid Ier de Louvain et Gislebert de Duras (3).

Albéron de Chiny donna, le 25 mai 1138, la bénédiction abbatiale à l'abbé Folcard (4). L'année suivante, il confirma le droit du monastère à l'obole banale et n'hésita pas à jeter l'interdit sur l'église de Diest qui avait refusé de se soumettre (5).

Son successeur, Henri de Leyen, bénit l'abbé Wiric le 15 janvier 1156. Celui-ci dut l'accompagner en Italie (6); mais le prince-évêque le récompensa en incorporant l'église Notre-Dame à Saint-Trond et l'église de Mielen-sur-Aelst à la mense abbatiale (7).

Le 1er septembre 1169, l'évêque Raoul de Zaehringen présida, à Saint-Trond, les fêtes de l'exaltation et de la translation des reliques de saint Trudon et de saint

(1) *Gesta Abbatum*, t. I, p. 62-117.
(2) *Ibidem*, p. 213.
(3) *Ibidem*, p. 218.
(4) *Ibidem*, t. II, p. 11.
(5) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, pp. 48 et 62.
(6) *Gesta abbatum*, t. II, pp. 33 et 43.
(7) Piot, *op. cit.*, t. I, pp. 104 et 105.

Eucher [1]. Dix ans plus tard, l'évêque se rendant à Rome obtint du pape Alexandre III la confirmation de tous les privilèges de l'abbaye [2].

L'entente la plus cordiale ne cessa donc de régner entre les abbés de Saint-Trond et les princes-évêques de Liége.

Mais voici un fait qui, du moins plus tard, alla exercer une influence considérable sur les relations des deux prélats. En 1227, Jean, évêque de Metz, céda, par un contrat d'échange, tous les droits, pouvoirs et biens qu'il possédait à Saint-Trond à Hugues de Pierpont, évêque de Liége [3]. A la suite de cette cession, l'archevêque de Cologne et le chapitre de l'église métropolitaine engagèrent l'abbé de Saint-Trond, Jean de Santis, à reconnaître l'évêque de Liége comme son seigneur et à lui prêter foi et hommage [4]. Une lettre analogue fut adressée aux habitants de Saint-Trond [5].

Ce que l'évêque de Metz avait cédé à celui de Liége c'était la *villa de Sainttreon, cum omnibus appenditiis suis* et en particulier le *donum abbatiae*. Il faudrait en conclure que l'évêque de Liége devenait seigneur de toute la ville et que l'abbé du monastère devenait son vassal.

Pour ce dernier point, on aurait pu le croire, car les nouveaux prélats s'en allèrent régulièrement après leur élection se présenter à l'évêque de Liége et lui demander la bénédiction abbatiale [6].

Quant à la souveraineté de la ville, il y avait une importante restriction à faire. Car déjà, en 1107, le pape Pascal II, confirmant les possessions de l'abbaye, lui

(1) *Gesta abbatum*, t. II, p. 55.

(2) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 134 et *Gesta abbatum*, t. I, p. 76.

(3) Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 221.

(4) *Ibidem*, pp. 232 et 234.

(5) *Ibidem*, pp. 233 et 235.

(6) *Gesta abbatum*, t. II, p. 228.

avait attribué la moitié de la ville de Saint-Trond, *medietatem videlicet ejusdem oppidi in quo monasterium situm est et cambatum de toto oppido* [1].

Comment cette moitié de la ville était-elle devenue la propriété de l'abbaye? et comment celle-ci avait-elle acquis le droit exclusif d'établir des changeurs dans toute la juridiction? Nous l'ignorons. La seule supposition possible paraît être une donation d'un évêque de Metz antérieurement au XIIe siècle [2].

Toujours est-il que les abbés de Saint-Trond maintinrent leurs droits et quand, en 1288, la ville de Saint-Trond obtint sa première charte communale, celle-ci lui fut octroyée au nom de Jean, évêque de Liége, et de Guillaume, abbé de Saint-Trond, agissant ensemble comme co-seigneurs de la ville [3].

A part une seule contestation [4], cette situation fut confirmée plus d'une fois par des actes publics. Elle se manifesta surtout d'une façon assez curieuse en 1302, lors d'une révolte des habitants contre l'abbé et ses échevins. En cette circonstance, l'évêque de Liége, Thibaut de Bar, vint au secours du prélat. Un tribunal fut dressé au milieu des champs, entre Brusthem et Saint-Trond, et cela dans un endroit où les deux juridictions, celle de l'abbé et celle de l'évêque, se rejoignaient, et là, au nom des deux seigneurs, les coupables furent condamnés [5].

Malheureusement, Adolphe de la Marck, successeur de Thibaut de Bar, ne semblait pas disposé à reconnaître cette co-souveraineté des abbés. En 1314, les Saint-Tron-

(1) Piot, *op. cit.*, t. I, p. 29.

(2) C'est la supposition que fait Daris, *Notices*, t. V, p. 75.

(3) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 383.

(4) A la suite de cette contestation, le droit de battre monnaie fut reconnu au prince, celui de l'échange à l'abbé (*Gesta abbatum*, t. II, p. 230.

(5) *Gesta abbatum*, t. II, pp. 233-238.

naires s'adressèrent au prince-évêque et lui demandèrent un régime communal semblable à celui dont jouissaient les Liégeois. L'évêque accorda les institutions demandées sans consulter son co-seigneur [1]. C'était lui déclarer la guerre. L'évêque avait avec lui les maîtres de la commune et leurs partisans qui se mirent à violer de toutes parts les droits du monastère L'abbé, lui, se trouvait soutenu par son avoué, le duc de Brabant, et par l'official de Liége qui lança des sentences d'excommunication et d'interdit contre les partisans du prince. Cette situation lamentable se prolongea pendant dix ans.

Mais c'est précisément pendant cette période d'hostilités, tantôt ouvertes, tantôt sournoises, alors que l'abbé avait porté plainte en Cour romaine, que ses droits furent publiquement affirmés par les échevins de Saint-Trond : *Tenent pro certo quod religiosus vir dominus abbas monasterii sancti Trudonis, ratione abbatiae suae tantum habeat dominii juris et juridictionis, tam altae quam bassae, ad merum seu mixtum imperium pertinentis in medietate dicti oppidi Sancti Trudonis, prout ipsa medietas certis est discreta limitibus, quantum habeat reverendus pater dominus Leodiensis episcopus in altera media parte ipsius oppidi, quae suis etiam limitibus est distincta; quoque idem dominus Leodiensis episcopus nihil amplius juris habeat in medietate ipsius oppidi ad dictum dominum abbatem et ejus monasterium pertinente quam ipse dominus abbas seu ejus monasterium habent in altera media parte ad ipsum dominum Leodiensem episcopum pertinente in juridictione videlicet temporali* [2]. C'était l'affirmation explicite et solennelle de l'égalité absolue des deux seigneurs en fait de souveraineté temporelle.

Du reste, l'évêque, se trouvant bientôt aux prises avec

(1) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 448.
(2) *Ibidem*, t. I., p. 499.

ces mêmes Saint-Tronnaires qu'il avait soutenus contre l'abbé et qui maintenant prêtaient main-forte aux Liégeois et aux Tongrois en révolte contre leur prince, dut se réconcilier avec le prélat en 1324. La paix de Nieuwenhoven, en 1327, sans déclarer explicitement la co-souveraineté, la supposait cependant à toute évidence [1].

Il en fut de même de tous les actes publics qui suivirent et qui émanèrent des deux seigneurs. Bien plus, quand le tribunal des XXII fut érigé en 1343, Adolphe de la Marck dut déclarer que cette érection ne porterait nulle atteinte aux droits de l'abbé dans la ville de Saint-Trond [2].

Cette situation se maintint ainsi jusqu'à la fin du xve siècle. C'est la possession paisible de la co-souveraineté. Non seulement elle ne fut plus contestée ; mais plus d'une fois, en 1349, 1416 et 1442, les empereurs reconnurent que les abbés de Saint-Trond étaient leurs vassaux en raison, entre autres, du pouvoir temporel dont ils jouissaient et que les actes désignent sous le nom significatif de *regalia* [3]. Cette co-souveraineté fut du reste publiquement et explicitement reconnue en 1472 par Louis de Bourbon et Arnoul de Beesde [4].

Toutefois à la fin du xve siècle Jean de Horne, évêque de Liége, essaya de se défaire de son co-seigneur. A l'élection des bourgmestres en 1496, il refusa de recevoir les délégués de l'abbé. Celui-ci en appela à l'empereur. Trois mois après, le prince-évêque se trouvait cité devant le Grand Conseil de Malines [5]. Aussi en 1500 la réconciliation avait eu lieu [6]. Du reste à cette même époque les évêques de Liége coururent un risque sérieux d'avoir à

(1) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 465.
(2) *Ibidem*, t. I, p. 487.
(3) *Ibidem*, t. I, p. 506 et t. II, pp. 201 et 269.
(4) *Ibidem*, t. II, pp. 353 et 357.
(5) *Ibidem*, t. II, p. 471.
(6) *Ibidem*, t. II, p. 488.

Saint-Trond comme co-seigneur au lieu d'un simple abbé bénédictin, les puissants ducs de Bourgogne. Sans leur intervention, la souveraineté temporelle sur la moitié de la ville était vendue par l'abbé Antoine de Berghes aux ducs de Brabant [1].

A partir de 1558, les difficultés recommencèrent pour ne plus cesser qu'à la fin de l'ancien régime. Robert de Berghes essaya en cette année d'annuler l'élection de Christophe de la Blocquerie ; mais la réponse catégorique du prieur Jean d'Audenarde lui enleva tout espoir de réussir [2]. En 1586 le chapitre de Saint-Lambert entra lui-même en lutte. S'étant emparé par ruse des bulles de confirmation de Léonard Betten, il obligea le nouvel élu à venir se présenter à Liége afin d'y demander la confirmation de son élection [3]. La cérémonie de la bénédiction abbatiale de Remi Watzon en 1607 fut de même troublée par l'ingérence du prince-évêque. Mais à cette occasion le Saint Siège jugea nécessaire d'intervenir. Le 14 février 1609, il fut décidé en Cour romaine que le monastère de Saint-Trond était soumis directement au Souverain Pontife et nullement à l'évêque de Liége [4]. Chose curieuse, au lieu de se prévaloir de cette décision, Hubert Germeys demanda de nouveau le 8 janvier 1613 au chapitre de Saint-Lambert de confirmer son élection [5].

Rome intervint une seconde fois en 1614. Paul V déclara solennellement l'exemption du monastère de Saint-Trond de toute juridiction spirituelle, de l'évêque ou du chapitre cathédral [6]. Bien plus, la bénédiction abbatiale ne pouvait être conférée par le suffragant de

(1) *Gesta abbatum*, éd. DE BORMAN, t. II, p. 355.
(2) SIMENON, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 3.
(3) *Ibidem*, p. 34.
(4) *Ibidem*, p. 66.
(5) *Ibidem*, p. 72.
(6) *Ibidem*, p. 77.

Liége qu'à condition de déclarer que c'était par délégation pontificale, non épiscopale, qu'il remplissait ces fonctions [1].

De fait, cette décision fut observée en 1639, lors de la bénédiction de Hubert de Suetendael [2], et pendant tout le XVIIe siècle, il n'y eut plus guère de contestations.

Il n'en fut pas de même au siècle suivant. En 1710, le prince-évêque retira l'enseignement au Petit Séminaire des mains des religieux et remplaça ceux-ci par des prêtres séculiers. C'était, paraît-il, pour obliger l'abbé à renoncer à ses prétentions à la co-souveraineté de la ville. Mais les abbés de Saint-Trond n'y renoncèrent jamais. Rome leur avait accordé l'indépendance spirituelle ; Vienne semblait les soutenir dans leurs revendications d'indépendance temporelle ; rien d'étonnant alors s'ils se résignèrent à toutes sortes de vexations, jusqu'à la confiscation de leurs meubles, plutôt que d'abandonner ce qu'ils considéraient comme un droit intangible de leur monastère [3].

Parfois cependant la réconciliation semblait imminente ; en 1791, notamment, le prince-évêque de Hoensbroeck et l'abbé Eucher Knapen furent ensemble inaugurés à Saint-Trond comme co-seigneurs de la ville.

Si donc en droit les abbés de Saint-Trond pouvaient prétendre à l'exemption spirituelle et temporelle à l'égard des princes-évêques de Liége, en fait il ne leur a jamais été donné d'en jouir paisiblement pendant un laps de temps considérable.

G. SIMENON.

(1) SIMENON, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 80.

(2) *Ibidem*, p. 97.

(3) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), t. I, pp. 95, 156, 256, 347, 378.

GUILLAUME DUFAY [1]

(avant 1400-1474)

Son importance historique.

L'importance historique de Dufay est avérée non seulement par le témoignage intuitif des hommes de son siècle, mais aussi par la critique raisonnée des historiens de la musique appartenant à la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe.

Les deux monographies les plus étendues qui lui ont été consacrées de notre temps, celle de Fr.-X. Haberl et celle de Stainer, énumèrent les documents du XVe siècle qui font foi de la gloire que le maître s'était acquise par son génie. L'un des plus anciens est le passage du poème de Martin le Franc, *Le Champion des Dames* (vers 1440), où il est fait allusion à Dufay :

Tapissier, Carmen, Cesaris
N'a pas longtemps (si) bien chantèrent
Qu'ilz esbahirent tout Paris
Et tous ceux qui les fréquentèrent :
Mais oncques jour ne deschantèrent
En mélodie de tel chois,
— Ce m'ont dit qui les escoutèrent —
Que Guillaume du Fay et Binchois.

[1] Cette courte étude, rédigée en vue du Congrès archéologique de Liége, constitue le chapitre préliminaire d'un travail beaucoup plus étendu, que l'auteur compte consacrer à Dufay, et

La réputation de Dufay est encore attestée par une lettre d'Antonio Squarcialupi, le célèbre organiste de la cathédrale de Florence ; dans cette lettre, adressée le 1er mai 1467 au « Canonicus Gulielmus in Cambray » (Dufay était, à cette époque, chanoine dans cette ville), Squarcialupi parle de la haute considération dans laquelle Pietro et Lorenzo de' Medici et lui-même, tenaient les compositions du maître.

Parmi les textes les plus curieux dans lesquels il est question de Dufay, citons celui qui a été mis en musique par Loyset Compère et qui est connu sous le nom de *Sängergebet* (La prière des chanteurs). C'est un motet en l'honneur de la Vierge (*Omnium bonorum plena*) dans lequel le poète supplie la Mère de Dieu d'obtenir par ses prières le salut des musiciens les plus en vue de l'époque :

Omnium bonorum plena,
Peccatorum medicina,
Cujus proprium orare
Est, atque preces fundare,
Pro miseris peccantibus
A Deo recedentibus,
Funde preces ad Filium
Pro salute canentium.
Et primo pro *G. Dufay*,
Pro quo me, mater, exaudi,
Lumen totius musicae
Atque cantorum lumine.
Proque *Dussart, Busnois, Caron*,
Magistris cantilenarum,
Georget de Brelles, Tinctoris,
Cimbalis tui honoris.

dans lequel il examinera la vie et l'œuvre du grand maître belge, et s'efforcera de dégager les lignes générales de son esthétique.

Les nombreuses notes et références que comportera ce premier chapitre, dans sa version définitive, ont été supprimées ici, afin de ne pas enlever à l'extrait publié son caractère de simple communication.

Ac *Okeghem*, *Despres*, *Corbet*,
Heniart, *Faugues* et *Molinet*
Atque *Regis* omnibusque
Canentibus, simul et me,
Loyset Compere, orante
Pro magistris pura mente,
Quorum memor, virgo, vale
Semper Gabrielis Ave. Amen.

Ce document ne peut dater d'avant 1470, parce qu'il cite Josquin des Prés, dont il ne saurait être question avant cette date, ni d'après 1486, pour les raisons que le *Codex* de Trente n° 91, qui le contient, était déjà entièrement mis sur pied avant cette année. M. Guido Adler émet l'hypothèse que *La prière des Chanteurs* a peut-être été rédigée au lendemain même de la mort de Dufay (1474) et sous le coup de la perte considérable qu'elle était pour les contemporains. Quoi qu'il en soit à cet égard, la place d'honneur attribuée par le poète à l'auteur de la messe *Se la face ay pale* prouve assez en quelle estime il était tenu.

Enfin, les théoriciens les plus en vue de l'époque parlent de lui avec respect et le considèrent comme un artiste de premier plan. Le belge Tinctoris (1446-1511) le place (en 1477) parmi les meilleurs musiciens du siècle, et l'allemand Adam de Fulda (1440?-1495) insiste, dans son traité, écrit vers 1490, sur les éléments de progrès que Dufay avait introduits dans l'art musical.

A partir du XVIe siècle et déjà même de la fin du XVe, le mémoire de notre musicien tend à se perdre. L'éclat universel dont brille l'école néerlandaise avec la venue de Josquin des Prés, relègue peu à peu le vieux maître dans l'ombre.

Guillaume Crétin, dans sa *Lamentation sur la mort d'Okeghem* (survenue en 1495), le cite encore parmi d'autres musiciens. Le théoricien italien Franchinus Gafurius fait allusion à lui dans sa *Practica Musicae* (1496);

Giovanni Spataro, l'adversaire de Gafurius, ne le passe pas non plus sous silence dans son *Tractato di Musica* (1531).

Cependant, plus les années s'écoulent, moins on parle de lui; bientôt, à l'ignorance de son rôle et même de son nom, viennent se joindre dans l'esprit des hommes du XVIe siècle, des conceptions de plus en plus confuses relativement à la suite chronologique des fondateurs de la polyphonie néerlandaise. Au XVIIe siècle, on ne rencontre plus à son sujet qu'un seul témoignage. Il faut lire, dans Haberl, les textes que publie cet auteur pour se rendre compte de la portée restreinte qu'ont la plupart des témoignages postérieurs à 1500.

Haberl rapporte également tout ce qui a été écrit à propos de Dufay à partir de l'époque où l'idée du savoir encyclopédique a commencé à s'introduire dans le domaine de la musique (*Musikalisches Lexicon* de Walther, 1732). Il insiste sur les erreurs ou les appréciations bizarres dans lesquelles ont versé la plupart des écrivains musicaux de la première moitié du XIXe siècle à propos des polyphonistes du XVe, spécialement de Dufay, et montre enfin comment, grâce à l'accumulation progressive de matériaux de plus en plus nombreux, les Coussemaeker, les Ambros, les Vanderstraeten et les Naumann sont arrivés à remettre en lumière l'importance du maître belge.

Mais ces historiens n'étaient pas encore à même de montrer quel avait été le rôle historique véritable de Dufay. Une erreur chronologique très grave, due au fait que l'abbé Baini, dans son ouvrage célèbre sur Palestrina affirmait que le nom de Dufay apparaissait dans les listes de chanteurs de la chapelle pontificale de 1380 à 1432, avait eu pour conséquence de dater sa mort de 1432.

Or, M. Vanderstraeten et M. Houdoy eurent, l'un en 1880, l'autre en 1882, l'occasion de voir le tombeau de

Dufay, et de constater, par l'inscription qu'il portait, que le maître était mort en 1474.

Ce fait, inconciliable avec l'affirmation de Baini, attira l'attention de Fr.-X. Haberl, qui alla examiner en détail les archives pontificales et découvrit, qu'en réalité, le nom de Dufay ne s'y rencontrait pas avant 1428. Le résultat de ses recherches a été minutieusement consigné dans sa monographie (1885).

Dès lors, l'époque à laquelle Dufay avait réellement vécu (environ 1400 à 1474) étant définitivement fixée, il devenait plus facile de définir avec précision son rôle historique. La publication d'un nombre relativement considérable, non seulement de ses œuvres, mais encore de celles de ses contemporains, par Stainer *(Dufay and his contemporaries*, 1898) et par M. Guido Adler *(Denkmäler der Tonkunst in Oesterreich*, 1900 et 1904), acheva de mettre les *Musikforscher* à même de déterminer, d'une manière aussi exacte que possible, la place qu'il occupe dans l'histoire de la musique.

Dans cet ordre d'idées, Sir John Stainer, aidé par ses enfants, accomplit la première étape importante, en consacrant à la biographie de Dufay et aux caractères distinctifs de son art, des pages aussi clairement écrites que pensées.

Il était réservé au grand historien de la musique, M. Hugo Riemann, de synthétiser les efforts réalisés avant lui, et de décrire, en un tableau animé et suggestif, l'intense mouvement artistique du xve siècle, dont Guillaume Dufay occupe le centre. Il l'a fait, avec la hauteur de vues et la compétence que l'on imagine, dans la première partie du second volume de son *Handbuch der Musikgeschichte* (1907).

La conclusion définitive qu'imposent les investigations de nos contemporains est en tout conforme à l'appréciation des contemporains de Dufay qui plaçaient le maître en tête des musiciens de son temps.

Déjà Ambros (1816-1876) et Naumann (1827-1888) avaient, dans leurs remarquables traités d'histoire de la musique, pressenti son importance et l'avaient jugé à sa juste valeur, en se basant sur le nombre restreint de documents pratiques dont ils pouvaient disposer à l'époque où ils écrivaient.

Sir John Stainer, mieux outillé, du moins sur le terrain de la musique profane, le considère comme le vrai précurseur du style de madrigal, et estime que, pour ce qui est de l' « imitation » — élément technique et esthétique qui va jouer un rôle si considérable à partir d'Okeghem — il est fortement en avance sur les musiciens de son temps. Le titre seul du livre de Stainer : *Dufay et ses contemporains*, n'implique-t-il pas déjà que l'auteur place notre maître à la tête des artistes appartenant au milieu du xve siècle ?

M. Guido Adler, dans la préface du VIIe volume des *Denkmäler der Tonkunst in Oesterreich* (p. VI) appelle Dufay « le compositeur le plus représentatif de l'époque ». Plus loin, dans sa savante introduction (p. XXXIII), il le qualifie de « chef du mouvement nouveau tout entier » *(Haupt der ganzen neueren Richtung)*.

Enfin, M. Riemann ne cesse d'émailler la partie de son *Handbuch der Musikgeschichte* où il est question de la musique du xve siècle, d'une expression qui restera désormais consacrée : « l'époque de Dufay » *(Die Dufay Epoche)*, et qu'il justifie clairement en disant que parmi le grand nombre des compositeurs qui déployaient leur activité vers 1450, la figure qui apparaît avec le relief le plus accentué est « naturellement » celle de Dufay (p. 103).

CHARLES VAN DEN BORREN.

LES HABITANTS

DES

CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE

ÉTAIENT-ILS AGRICULTEURS ?

Cette intéressante question s'est tout naturellement posée à l'esprit des archéologues depuis la découverte de meules en pierre dans les fonds de cabanes explorés par MM. Marcel De Puydt, Davin-Rigot et Herman Davin.

Un commencement de réponse fut donné en 1905 par M. Georg F. L. Sarauw, conservateur-adjoint au Musée national de Copenhague, qui reconnut l'empreinte de céréales dans deux fragments de poteries grossières extraites à l'endroit dit « agglomération de l'Épinette [1] ». D'après M. Sarauw, ces empreintes sont celles de la base d'épillet de *Triticum dicoccum* (Schrank.), sorte d'épeautre originaire de l'Orient, qui fut trouvée dans les habitations lacustres. Ce *Triticum* n'est plus cultivé en Belgique, mais il l'est encore parfois en Suisse et dans l'Allemagne du Sud ; on l'abandonne de plus en plus à cause de son faible rendement.

[1] Voir Marcel De Puydt, *Fonds de Cabanes néolithiques de la Hesbaye* dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XXV, 1906.

Lors des fouilles pratiquées à Jeneffe en 1908 [1], M. Marcel De Puydt fixa tout particulièrement son attention sur la recherche des grains de froment. Il crut, sur le terrain même, en observer quelques-uns carbonisés et si friables qu'ils tombaient en poussière au moindre contact. Divers échantillons d'argile extraits des fonds de cabanes de Jeneffe m'ont été soumis et c'est de leur examen que je désire rendre compte ici.

Certains morceaux d'argile présentent les caractères ordinaires du limon hesbayen ; je n'y ai trouvé que de rares fragments de charbon de bois semblables à ceux que j'ai fait connaître en une autre circonstance [2]. Je signalerai, en outre, la présence de quelques parcelles blanches d'os calcinés, spongieux et friables. Je n'ai pas rencontré d'écales de noisettes comme celles qui ont été trouvées à Latinne [3].

D'autres morceaux d'argile sont durcis par l'action du feu; vraisemblablement, ils ont été recueillis dans le voisinage du foyer de la cabane. Ces morceaux contiennent de nombreuses traces végétales qui se présentent sous deux aspects bien différents. Certaines parties de l'argile témoignent, par leur coloration rougeâtre, d'une cuisson analogue à celle de nos briques; elles sont criblées de petites cavités vides, empreintes des matières végétales qui étaient incorporées au limon, mais qui ont été complètement brûlées. Les autres parties de l'argile sont noires et remplies de débris végétaux carbonisés : elles

(1) Ces fouilles ont été faites avec le concours de MM. J. Hamal-Nandrin et Jean Servais.

(2) M. De Puydt, *Emplacements d'habitations préhistoriques en Hesbaye* dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XXVI, 1907.

(3) M. De Puydt, *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye*, *Ibidem*, tome XIV, 1895-1896.

ont été soumises à une température insuffisante pour produire la combustion du carbone.

Qu'il s'agisse d'empreintes ou d'objets carbonisés, les débris végétaux, tous de petite taille mais extrêmement abondants dans l'argile cuite, sont constitués par le résidu du battage d'une céréale. Ce résidu se compose uniquement des paillettes qui enveloppent le blé et qui portent le nom de balles [1].

Dans la demeure du meunier (où l'on a trouvé six paires de meules), et aussi dans les cabanes voisines, on devait, semble-t-il, allumer le feu avec les balles comme nous le faisons avec des copeaux. Peut-être aussi l'aire des cabanes était-elle formée d'argile battue après avoir été pétrie avec des balles pour obtenir plus de solidité. D'ailleurs, les balles constituaient évidemment un déchet encombrant, abandonné sur le sol, piétiné par les habitants. Après l'abandon des villages néolithiques et leur enfouissement sous terre, toutes les matières végétales se sont peu à peu décomposées ; elles ont disparu sans laisser de traces, excepté lorsqu'elles avaient été carbonisées par l'action du feu à l'époque où les villages étaient habités. C'est pour cette raison que nous ne retrouvons que des morceaux de charbon de bois disséminés ça et là autour des foyers, et des balles emprisonnées dans l'argile cuite.

On n'a rencontré, en Hesbaye, dans les fonds de cabanes, ni bois de charpente, ni objets en bois ou en os [2].

[1] Dans la terminologie botanique, les balles sont désignées par les termes glumes et glumelles.

[2] En 1895, j'avais pensé que la carbonisation des écales de noisettes trouvées à Latinne pouvait résulter d'une lente décomposition accompagnée de longs lavages par les eaux pluviales qui auraient entraîné les composés ulmiques solubles. Je me basais sur le fait que les écales néolithiques ne sont jamais amincies comme celles qu'on brûle à l'air libre *(Bulletin de la Société d'Anthropologie*

Pour bien établir la preuve de ce qui précède, il est nécessaire de rappeler ici quelques-uns des caractères botaniques des froments afin de pouvoir reconnaître les débris de la céréale néolithique retrouvée à Jeneffe.

Les innombrables races de froment connues aujourd'hui forment deux groupes : dans le premier, qui est de beaucoup le plus considérable, sont rangés tous les blés dont l'axe de l'épi est solide et dont les grains se détachent naturellement, à la maturité, de leurs enveloppes ou balles. Ces deux qualités facilitent grandement le *battage*, opération qui, de tous temps, a occasionné un travail presque aussi considérable que la *mouture*. Au point de vue archéologique, il convient de rappeler qu'un froment de ce groupe a été trouvé dans les cités lacustres, celui que Heer a nommé *Triticum vulgare antiquorum*.

Le second groupe comprend un nombre assez restreint de blés dont l'axe de l'épi est fragile et dont les grains, à la maturité, restent emprisonnés dans leurs enveloppes ou balles : ce sont les blés dits *vêtus* que l'on confond parfois sous le terme épeautre, bien que ce nom soit en réalité celui d'une espèce seulement de ce groupe. Deux autres espèces datent des époques préhistoriques : ce sont le *Triticum dicoccum* et le *Triticum monococcum* qui ont été trouvés dans les cités lacustres [1]. Aujourd'hui, les blés vêtus sont de plus en plus abandonnés à cause de leur moindre qualité et aussi parce qu'une opération spéciale

de Bruxelles, tome XIV). A cette époque, je n'avais pas vu le gisement. Il était probablement identique à celui des balles de Jeneffe. Or, si les écales étaient emprisonnées dans de l'argile plus ou moins cuite, on peut admettre qu'elles ont été carbonisées par le feu *à l'abri de l'air*. Je me suis assuré, récemment, qu'en opérant la combustion d'écales modernes dans ces conditions, on ne constate pas d'amincissement du péricarpe. Dès lors, rien ne s'oppose plus à admettre l'action du feu que tout semble indiquer nettement.

[1] A. DE CANDOLLE, *L'origine des plantes cultivées*, p. 291.

est nécessaire pour dégager le grain des balles qui le retiennent.

L'épi du *Triticum dicoccum* qui nous intéresse plus particulièrement, se désarticule en une vingtaine d'épillets contenant chacun deux grains. Chaque épillet montre, à sa face interne, un fragment de l'axe de l'épi, fragment qui mesure 3 millimètres environ de longueur. Chaque épillet est formé de deux écailles nommées glumes et de plusieurs autres nommées glumelles. Toutes ces écailles, longues de 10 à 12 millimètres environ, sont confondues sous le nom vulgaire de balles. Elles présentent certains caractères spéciaux qu'il est inutile de décrire ici. Il suffira de dire que certaines d'entre elles ont une forme de nacelle et montrent des nervures longitudinales assez rapprochées.

Ces particularités ont été retrouvées à Jeneffe, soit à l'état d'empreintes, soit à l'état d'objets carbonisés.

Les empreintes sont extrêmement nombreuses : elles reproduisent fidèlement la forme et les dimensions des glumes et des glumelles; on y distingue souvent les nervures longitudinales.

Les parties carbonisées reconnaissables consistent en segments désarticulés de l'épi ; en fragments correspondant à la partie épaisse, dorsale et inférieure des glumes isolées ; enfin en pellicules extrêmement friables qui représentent la partie mince des balles. J'ai retrouvé plusieurs fois aussi la base de l'épillet lui-même, base qui est assez résistante : elle se montre sous la forme d'un V largement ouvert. C'est précisément l'empreinte de la base de deux épillets que M. Sarauw a été le premier à reconnaître à la surface de fragments de poterie, comme il a été dit plus haut [1].

[1] La photographie de ces empreintes est reproduite, en frontispice, dans le travail de M. De Puydt cité au bas de la page 85.

Quant aux grains eux-mêmes, ils sont rarissimes, ce qui se comprend sans peine, les Néolithiques ayant soin évidemment de ne pas laisser perdre une denrée aussi précieuse. Toutefois, en brisant avec soin des morceaux d'argile cuite, j'ai pu recueillir quelques grains carbonisés complétement isolés, ou environnés seulement de débris de glumelles. Ces grains sont bien reconnaissables à leur sillon longitudinal ; ils mesurent seulement 6 millimètres de longueur, mais il est possible que leur grandeur ait diminué par le fait de la carbonisation.

Ce qu'on voit bien plus souvent et qu'on pourrait prendre pour un grain, c'est l'empreinte de la concavité d'une glumelle. Celle-ci ayant la forme du grain qu'elle recouvrait peut donner lieu à un moulage qui reproduit assez exactement la forme et les dimensions du grain. Les glumes donnent des apparences analogues. Tous ces moulages se distinguent des grains véritables par l'impossibilité qu'il y a de les isoler complètement, comme il est impossible de séparer entièrement de la roche environnante l'empreinte interne d'une coquille dépareillée de mollusque bivalve.

En brisant au marteau l'argile cuite de Jeneffe, on isole de temps en temps des débris charbonneux plus ou moins complets, mais on en pulvérise d'autres. J'ai cherché à les dégager par un autre procédé. L'action de l'eau ne donne aucun résultat, vu la dureté de la gangue et la fragilité des objets qui y sont inclus. L'acide chlorhydrique suffisamment concentré désagrège les morceaux d'argile à froid, mais les débris végétaux sont complètement émiettés. L'acide fluorhydrique qui, théoriquement, devrait dissoudre les silicates et respecter le carbone, n'a pas donné de résultats satisfaisants, probablement à cause de la texture éminemment poreuse et friable des parties charbonneuses.

Je ne me suis d'ailleurs pas borné à observer les débris végétaux contenus dans les argiles cuites de Jeneffe ; j'ai

tenté de reproduire artificiellement leurs particularités. Pour cela, j'ai pétri de l'argile ordinaire après y avoir incorporé une grande quantité de balles d'épeautre *(Triticum Spelta)*. Chauffée dans la flamme d'un bec de Bunzen, l'argile ainsi préparée noircissait rapidement par suite de la carbonisation des matières végétales. A une température plus élevée, elle prenait la couleur d'une brique peu cuite. La cassure montrait des empreintes, des moulages et des débris carbonisés semblables à ceux de Jeneffe, mais de taille plus grande, ce qui prouve que la céréale néolithique appartenait à une espèce à épillets plus petits que ceux de notre épeautre, et par suite à grains plus petits aussi.

Dans les matériaux recueillis dans les fonds de cabanes, je n'ai pas constaté la présence de paille, c'est à dire de chaumes ou tiges de céréales. On peut croire que les chaumes n'étaient pas apportés au village et que nos ancêtres se bornaient à cueillir les épis à la main, comme les Asiatiques le font aujourd'hui encore pour le riz. Les tiges desséchées sur place étaient probablement incendiées, et c'était vraisemblablement une coutume analogue à celle des feux de brousse si généralement en usage chez les peuples primitifs, analogue aussi à celle de l'écobuage pratiqué de nos jours encore dans les Ardennes.

Quant à la détermination spécifique du froment de Jeneffe, je suis porté à croire qu'il s'agit bien réellement du *Triticum dicoccum*. Cependant les éléments d'une détermination tout à fait rigoureuse me semblent encore faire défaut. Je n'ai pu m'assurer si l'épi était serré et barbu [1], si les glumes avaient deux dents, etc.

Dans le genre *Triticum*, les espèces diffèrent peu les unes des autres; de plus, elles contiennent de nombreuses

[1] A plusieurs reprises, j'ai cru trouver de très petits fragments de barbes, mais l'observation au microscope m'a détrompé : c'étaient de très fins débris de glumes ou de glumelles.

races qui offrent des particularités qui se répètent dans plusieurs séries. Au point de vue archéologique, une détermination spécifique importe assez peu : l'essentiel est de savoir d'une façon certaine que les Néolithiques de l'époque omalienne en Hesbaye étaient agriculteurs. L'absence de haches et de pointes de flèches à pédoncule ou ailerons tend d'ailleurs à faire admettre qu'ils n'étaient ni guerriers ni chasseurs.

La Hesbaye étant cultivée depuis une si haute antiquité, un autre problème semble recevoir également une solution. Les botanistes, comme les archéologues, se sont souvent demandé quelle fut la végétation primitive du sol hesbayen ? Etait-il couvert autrefois de forêts comme une grande partie de la Belgique ? Tout le monde sait qu'aujourd'hui il ne présente nulle part de végétation arborescente spontanée. De plus, aucune trace de bois ou de lignite n'a été trouvée dans le limon lors des grands travaux de terrassement.

Grâce aux belles découvertes de M. De Puydt et de ses collaborateurs, on peut croire que le sol de la Hesbaye a été occupé par des populations agricoles peu de temps après son émersion et qu'ainsi les conditions nécessaires au développement des forêts ne se sont jamais réalisées. Evidemment ceci n'a pas empêché quelques bouquets d'arbres d'exister ça et là : nous sommes assurés déjà de la présence du chêne et du noisetier, essences auxquelles il faut sans doute ajouter des saules et des aulnes qui vivaient le long des cours d'eau.

Il est donc permis de penser que la Hesbaye n'a pas subi, comme les autres régions de notre pays, de profondes modifications depuis l'époque de sa formation géologique, parce que l'homme a entravé son évolution naturelle. Asservie dès son origine, elle ne connut jamais la sauvage liberté des anciens continents : elle fut toujours ce que nous voyons aujourd'hui, une terre nourricière aux allures douces et monotones.

A. GRAVIS.

SOURCES POUR L'ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE CIVILE PRIVÉE

FAÇADES, PLANS, DÉCORATION INTÉRIEURE ET MOBILIER

Les œuvres de l'architecture domestique, bien que beaucoup moins grandioses que les monuments proprement dits de l'art religieux ou civil, sont peut-être plus intéressantes que ceux-ci, parce qu'elles présentent une beaucoup plus grande diversité et ensuite parce qu'elles nous touchent de plus près.

L'art gothique, par exemple, et l'art de la Renaissance ont produit dans les divers pays de l'Europe des monuments admirables, sans doute, mais qui offrent partout en même temps, les mêmes caractères ou à peu près, et qui ont entr'eux une très grande ressemblance.

Toute autre est l'architecture domestique, dont les spécimens diffèrent considérablement selon les époques, les pays et même les localités.

Les maisons privées diffèrent de ville à ville, à raison du milieu social, religieux, politique, économique, commercial et artistique ; à raison des nombreux facteurs qui influent sur la manière de vivre des habitants de telle ville déterminée ; à raison de la nature, de l'abondance et de la qualité des matériaux de construction employés ; de la

nature du sol, du climat, de la science des architectes et de l'habileté des constructeurs.

Les influences locales ne se font sentir dans aucune bâtisse autant que dans les habitations privées.

On en constate l'action dans les différences que présentent, par exemple, les maisons du Tournaisis avec celles du Brabant, les maisons liégeoises avec celles de la Flandre.

Et que serait-ce si, étendant la comparaison, nous mettions en regard nos maisons déjà si diverses de la Belgique actuelle, avec celles de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, dans ses différentes régions, de la Grande-Bretagne et des autres pays !

Et cela s'explique par suite des circonstances que nous énumérions tout à l'heure et encore par cette considération que chacun veut, tout naturellement, que sa demeure soit faite à sa taille, qu'elle satisfasse ses goûts et ses besoins personnels.

L'étude de l'architecture domestique présente encore un autre avantage sur celle de l'architecture monumentale : c'est que les spécimens de ces constructions sont encore fort nombreux, bien que souvent dégradés ou défigurés au cours des temps, précisément pour se plier aux goûts changeants de l'habitant et aux caprices de la mode.

Il n'est pas de ville, pas même de village, qui n'ait d'anciennes maisons ; parfois même on les rencontre en très grand nombre.

Pour ne citer que Tournai, on y compte plus de 1.200 maisons anciennes plus ou moins bien conservées, dont 500 présentent un véritable intérêt ou sont susceptibles de restauration.

Longtemps ces modestes produits de l'art de bâtir ont été négligés. Seules, quelques maisons très remarquables, de vrais chefs-d'œuvre, sont citées dans les manuels d'archéologie ou dans les descriptions de villes.

Aujourd'hui, on les étudie partout et presque partout aussi, on commence à les restaurer.

Les cartes postales illustrées, ce mode de vulgarisation puissant, à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences, leur font une place dans leurs séries, à côté des cathédrales, des monuments de tout genre et des sites pittoresques.

Mais ce mouvement de recherches et de restauration ne doit pas s'arrêter aux façades, qui tout naturellement ont, les premières, arrêté l'attention des archéologues et des esthètes.

Après les façades, on a compris qu'il fallait étudier le plan des maisons, parce qu'il y a une corrélation intime entre le plan et la façade elle-même.

Puis on a voulu connaître le mobilier qui garnissait les diverses salles des habitations et la décoration appliquée à ces salles, et cette recherche répond non seulement au désir naturel que nous avons de nous éclairer complètement sur les détails de la vie privée dans les temps anciens, mais encore à un nouveau courant d'idées, à une mode nouvelle, en vertu de laquelle beaucoup de gens de goût, nullement archéologues d'ailleurs, veulent garnir leurs appartements de meubles anciens, de telle ou telle époque déterminée.

Or, à part les salons du XVIIIe siècle, encore assez nombreux, il reste fort peu de documents originaux, encore en place, pour permettre de reconstituer le mobilier des anciennes demeures, surtout aux époques reculées.

On y suppléera par des recherches dans les musées, où figurent des meubles d'époque et d'origine connues ; mais la moisson ne sera pas abondante, car nos musées ne sont pas riches à cet égard et sont très inférieurs, sur ce point, aux musées allemands, où les meubles et objets mobiliers de toute espèce sont parfois excessivement nombreux.

Une autre source de documents sur le mobilier, se trouve dans les tableaux et les gravures, dans les scènes

sculptées sur nos monuments publics et sur les meubles anciens eux mêmes. C'est ainsi qu'on a pu écrire tout un volume sur les objets mobiliers fournis par les stalles de la cathédrale d'Amiens.

Les tableaux, en particulier, donnent un ensemble précieux d'aperçus, relativement à la décoration intérieure des habitations privées, la disposition de leurs appartements et leur mobilier, reproduit, surtout dans les peintures gothiques, avec une exactitude et un détail surprenants.

Cette source, cependant, a le défaut de manquer de précision, car, de même qu'il est impossible d'identifier les vues d'églises, de villes, de remparts et de campagnes, qui forment le fond des tableaux de nos peintres du moyen âge, il serait impossible aussi de préciser à quelle ville, à quelles habitations appartiennent les intérieurs et les mobiliers reproduits avec tant de minutie.

Et ceci m'amène à parler d'une autre source bien autrement abondante que les précédentes, et beaucoup plus précise et plus sûre : ce sont les pièces d'archives, les documents écrits, et nous pouvons comprendre sous cette dénomination les manuscrits et même certains imprimés.

Les détails fournis par les documents d'archives sont aussi précis, aussi exacts, au point de vue de l'attribution de temps et de lieu, que les autres le sont peu à cet égard, et s'ils parlent moins aux yeux que les meubles réels ou leur représentation peinte, ils donnent généralement — si on les groupe — tant de détails, qu'on peut parfaitement se les représenter par l'imagination et les reconstituter par le dessin.

Ces pièces d'archives appartiennent à des genres fort divers.

Les premières sont celles qui concernent les corps de métiers ou qui constituent des contrats pour l'exécution d'œuvres d'art ou d'objets mobiliers déterminés.

Ce sont naturellement les plus utiles, mais elles sont rares.

Il y en a d'autres, beaucoup plus nombreuses, mais généralement très laconiques : ce sont les testaments. Le testateur énonce l'objet qu'il donne ; il ne le décrit presque jamais.

Il est un troisième groupe de pièces plus nombreuses encore, qui fournissent généralement des détails très abondants : ce sont les comptes d'exécution testamentaire et les comptes de tutelle, dont le nom indique la nature.

Je ne puis parler des pièces de ce genre qui se trouvent dans les divers dépôts d'archives du pays, ne les ayant pas consultées ; mais je puis faire connaître ce fonds si curieux, si riche en détails, si abondant en documents et en renseignements, tel qu'il existe aux archives de Tournai, où je l'ai entièrement exploré.

« Toute l'histoire de la vie privée des Tournaisiens du » moyen âge se trouve écrite dans nos chirographes » (c'est-à-dire dans nos pièces d'archives), dit M. d'Herbomez ; « il n'est que de l'en dégager ; mais la vie pu- » blique aussi s'y laisserait étudier. »

« Ces chirographes des archives de Tournai sont au » nombre de plus de cinq cent mille et se trouvent, à » l'heure actuelle, répartis en quatre grandes séries : tes- » taments — comptes d'intérêt privé — chirographes de » la cité — chirographes de l'échevinage Sainte-Brice. »

Je veux m'étendre seulement sur la série des comptes d'intérêt privé, c'est-à-dire les comptes d'exécution testamentaire et les comptes de tutelle, au nombre de trente mille, ou environ, que j'ai tous compulsés.

Ces comptes relatent, *in extenso*, tous les actes utiles à la reddition du compte de l'exécuteur testamentaire ou du tuteur : le testament, qui donne ouverture au compte; l'inventaire très détaillé dressé à la mortuaire, où l'on trouve la distribution de la maison, la nomenclature de toutes les salles, la description souvent minutieuse et pièce

par pièce, de tous les appartements, depuis la cave jusqu'au grenier, et de tous les objets mobiliers qui se trouvent dans chacun d'eux ; le relevé des créances et des dettes du défunt, avec force détails ; la vente du mobilier, où on retrouve une seconde fois tous les objets inventoriés, mais groupés généralement par espèces : les argenteries, les cuivres, les meubles, les vêtements, etc. ; la vente des immeubles ; les dépenses faites pour les funérailles, qui révèlent souvent des usages locaux ; les déboursés pour les mineurs au cours de la tutelle : frais d'écolage, de voyages, de vêtements, d'apprentissage d'un métier, etc.; frais d'entretien ou de construction d'immeubles.

Grâce à ces pièces d'archives, et en particulier à ces comptes d'exécution testamentaire, on peut, en les combinant et en groupant les éléments qu'ils fournissent, reconstituer avec grand détail la distribution des habitations privées du XIIe au XVIIIe siècle, maisons de pierre (ou steen) des riches patriciens, ou maisons en pans de bois de l'artisan et du marchand ; le mobilier et la décoration des salles qui les composent, les costumes et même les usages de leurs habitants.

Nous revoyons ainsi, encore meublée et vivante, la maison de nos pères, qu'elle soit romane, gothique, ou d'époque plus récente. Nous connaissons sa distribution intérieure comme sa façade ; le mobilier de chaque appartement, vestibule ou dépendance, du sous sol jusqu'au grenier, en passant par le *bouge*, la *salle*, la *chambre*, la boutique, le comptoir ou bureau, la cuisine, les salons, les chambres à coucher, les galeries, les cours et les jardins et jusqu'aux fleurs qui les ornent et qui varient, comme tout le reste, selon les époques. Nous examinons tous les meubles, nous en détaillons le contenu, vêtements et bijoux, vaisselle et papiers. Nous pouvons ainsi nous rendre compte de la somptuosité de la vie chez certains grands bourgeois, de la simplicité de l'existence chez la généralité des habitants. Nous voyons

aux murs des appartements les œuvres d'art qui disent les époques de paix et de prospérité, les armes qui rappellent les époques troublées ou glorieuses ; nous suivons dans les inventaires les progrès ou la décadence de nos industries d'art et des différentes branches du commerce ; nous connaissons le costume, avec les variations — lentes en ce temps-là — de la mode ; les mœurs des habitants, leurs aspirations, leur degré de culture, l'objet de leurs préoccupations, de leurs travaux ou de leurs études ; les distractions et les fêtes qu'ils aimèrent toujours ; les dévotions auxquelles ils s'attachèrent spécialement, dans les différents temps. Nous assistons aux naissances et aux baptêmes, aux fêtes de familles, aux maladies et à la mort des hôtes, aux repas qui suivent les funérailles, aux dispositions prises pour celles-ci, où se révèlent bien des coutumes locales ; à l'éducation et à l'instruction des enfants... Vaste champ d'étude, où l'intérêt est constamment soutenu.

La question de l'architecture domestique, l'histoire de l'habitation privée, préoccupe depuis quelque temps déjà nos sociétés savantes et nous en trouvons l'expression dans cette question qu'en 1901 l'Académie royale de Belgique mettait au concours et qui n'a pas jusqu'ici, croyons-nous, reçu de solution :

« Faire l'histoire des habitations du XVIe et du XVIIe
» siècle dans les anciens Pays-Bas ; établir la comparai-
» son entre ces habitations et celles de nos jours, tant au
» point de vue esthétique que sous le rapport de l'emploi
» des matériaux, du confort et de l'hygiène. »

Nous avons répondu à cette question, en ce qui concerne Tournai, au point de vue des façades des maisons, dans le premier volume de notre Étude sur « l'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle » et nous avons réuni les matériaux pour donner, dans le second volume de cette étude, la distribution et la décoration intérieure des maisons, le mobilier, les costumes et les usages locaux.

Nous avions, pour faire ce travail, les pièces de nos riches archives communales. Les autres villes du pays, sans être aussi bien dotées que Tournai, à ce point de vue, ne sont cependant pas dépourvues d'archives et peuvent certainement apporter leur contribution à l'étude de l'architecture civile privée en Belgique.

* * *

L'étude de notre architecture domestique a été une des préoccupations des organisateurs du Congrès archéologique de Liége, comme le prouvent les questions mises à l'ordre du jour des discussions de la 3e section. M. Brahy-Prost doit s'occuper des particularités techniques et artistiques du mobilier liégeois au XVIe siècle ; M. Polain pose la même question pour le mobilier des XVIIe et XVIIIe siècles, et il exposera la transformation du style de l'architecture civile à Liége aux XVIIe et XVIIIe siècles ; la ville de Liége elle-même, passant de la théorie à l'exécution, a restauré et ouvert au public ces superbes demeures que sont l'Hôtel d'Ansembourg et la Maison Curtius. Enfin, M. Lefèvre-Pontalis doit traiter en conférence publique, avec la haute compétence qu'il possède, les maisons de pierre et de bois en France, du XIIe au XVIe siècle.

Nos érudits collègues ont d'ailleurs, depuis quelque temps, porté leurs recherches sur le même sujet ; M. le chanoine Duclos a publié un livre sur l'art des façades à Bruges ; M. Buls a étudié le pignon bruxellois et a écrit l'histoire de son évolution ; et sous sa direction, le comité du Vieux-Bruxelles a relevé tous les détails de l'architecture domestique dans cette ville. Déjà au congrès archéologique de Gand, M. le Professeur Cloquet avait abordé l'étude des constructions civiles privées et il y avait organisé une exposition de dessins de nos vieilles façades, dans les différentes régions de la Belgique. Il a, depuis, repris ce sujet dans plusieurs publications.

Ces recherches sur nos anciennes demeures avec tous les éléments qui les composent, ont été accueillies avec faveur par le public ; de là les reconstitutions du vieil Anvers, du vieux Bruxelles et du vieux Liége, les plus grandes attractions peut-être de nos dernières expositions; mais il y a mieux à faire que des reconstitutions éphémères : il faut restaurer nos vieilles demeures, et grâce à elles, rendre à nos villes un caractère d'art et de pittoresque que seules peuvent leur donner ces anciennes constructions. C'est ce qu'ont fait plusieurs administrations communales avec un véritable succès, de nature à encourager les autres à les suivre dans cette voie !

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.

LE PLUS ANCIEN DOCUMENT CONNU DU THÉATRE LIÉGEOIS

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU XVe SIÈCLE

J'ai tenu à réserver au Congrès archéologique la primeur d'une petite découverte qui intéressera sans doute tous les amis du théâtre wallon.

Le plus ancien document connu jusqu'à présent dans ce domaine était un fragment de moralité de la première moitié du XVIIe siècle [1].

Je voudrais vous soumettre maintenant un manuscrit dont l'écriture est de la fin du XVe siècle, et dont l'origine liégeoise ne me semble pas douteuse ; je fais allusion à un recueil composé de deux mystères et de trois moralités, appartenant à la Bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, et que je compte éditer très prochainement.

Sans doute, aucune indication de provenance ne figure sur le manuscrit, mais l'examen philologique du texte permet, dans l'état actuel de nos méthodes, de l'assigner avec certitude à la région de Liége.

Avant de passer à ces preuves d'ordre linguistique, voyons si par d'autres côtés le manuscrit ne nous livrera pas quelques indices de nature à les confirmer.

Dans l'une des Moralités, le *Jeu des sept vertus et des*

[1] *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 1re série, t. II, 2e partie, pp. 1 à 23.

sept péchés capitaux, je relève un passage qui atteste chez l'auteur une connaissance assez précise de la Belgique et de ses mœurs. C'est *Glouternye* qui parle :

Je suy Damme de mainte terre
Et en Franche et en Engletere.
Ma loy ont bien trestout tenut
Deis le temps de bons roy Artus
Normans, *Thiois* et *Avalois*,
Qui bien ont tenut mes loy.
En Flandre ai(e) je maint(e) preus sergant,
A *Ypre*, a *Bruge* et a *Gant*.
Li pouvre vont a la cervoise.
Leur ilh font moult sovent grant noise
Et li aulcuns enle[nt] godalle (1),
Qui ont pau d'argent en leur malle.
Et li plus riche vont a vin
Ou anueus ou alinckin (2) ;
Li enfanchon tempre la prendent
Por le doucheur a cuy il tendent,
Et tant y vont mes gloteceaux
Qu'il on devinent laronceaux
. . . . . .
Partout cognoist ou bien m'ensengne
D'Ir(e)lande jusque a Lowangne....

On aura noté la forme wallonne « Lowangne » rimant avec « ensengne », ce qui dénonce une prononciation analogue à celle du wallon moderne Lovain, mais avec une *n* mouillée finale. C'est le même aspect que prend ce nom dans J. de Hemricourt (3), qui a *Lowainge*, *Lowang*,

(1) *Emblent*, enlèvent, volent la bière portant le nom de « godalle ».

(2) *Anueus* est « annualis » ; *alinckin*, que je n'ai rencontré nulle part ailleurs, ne peut être autre chose, à mon sens, que le moyen-néerlandais *allenkine* ou *aleenkine*, *alleenkine*, que M. VERCOULLIE, *Etymologisch Woordenboek*, traduit par « langer en langer, à la longue ». Je traduirai donc le vers comme ceci : soit jeune soit vieux.

(3) G. DOUTREPONT, *Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres)*, t. XLVI, 1891, in-8°, p. 28.

Lowangne, trois graphies correspondant à la même prononciation.

On remarquera en outre qu'en évoquant les trois grandes villes de Flandre, Ypres, Bruges, Gand, l'auteur fait cette observation, qui dénote une connaissance réelle des mœurs flamandes : le peuple s'enivre de bière, la bourgeoisie de vin.

Enfin, il faut s'arrêter davantage à l'opposition de *thiois et avalois*. On n'est pas habitué à rencontrer vers la fin du moyen âge ce dernier terme familier aux chansons de geste et d'ailleurs encore mal expliqué.

Avalois ne désigne pas ici les habitants des Pays-Bas, comme l'analogie sémantique pourrait le faire croire, puisqu'on les a déjà nommés en parlant de « thiois ». Il faut donc chercher une autre interprétation, et les textes cités par Gachet dans son *Glossaire roman* [1] nous y conduisent tout naturellement.

N'y a-t-il pas eu, en effet, jusqu'au xve siècle, « des baillis » d'Avalterre qui étaient maîtres de Chantraine et des » autres commanderies du pays de Liége, comté de Bouil- » lon et comté de Looz » ? D'autre part, Gille de Chin, se rendant au tournoi à Maestricht, va en « Avauterre ».

Sans conclure donc avec Gachet que « le pays d'Avauterre, dont parlent les trouvères, est à peu près celui que comprenait le bailliage du même nom à son origine » et que « les limites de l'ancien évêché de Liége seraient à peu près les siennes », je définirais le mot *Avalois* en disant : « Ce terme désigne les habitants de la vallée de la Meuse, depuis les environs de Liége jusqu'aux alentours de Maestricht ». Cette interprétation s'adapte à merveille à presque tous les textes littéraires. Quant au nôtre, il en permet à peine une autre.

[1] *Glossaire roman des Chroniques rimées de Godefroid de Bouillon, du Chevalier du Cygne et de Gilles de Chin*, Bruxelles, Hayez, 1859, in-4°.

Il faut rapprocher, du passage que nous venons de commenter, cet autre où *Avarisce* s'exprime ainsi :

« A Aras, à Mes (et) en Lhorene
ai(e) je presteit maint(e) samayne ;
en Rome et en Lombardie,
ay uzureit tout(e) ma vie
(et) à Paris et decha la Some ».

Sans attacher trop d'importance à ce fait que, sauf Paris, presque tous les lieux énumérés firent partie jadis de cette Lotharingie qu'à la même époque Charles-le-Téméraire rêvait de reconstituer, on notera le « et decha la Some ». Cette expression implique que l'auteur compose dans ces « pays de par deça » que les ducs de Bourgogne avaient réunis peu à peu sous leur autorité souveraine.

Avons-nous d'autres moyens que la toponymie pour déterminer plus exactement le ou les auteurs de nos Nativités et de nos Moralités ?

Oui, mais c'est ici que j'ai besoin de faire appel à vos lumières, quoique les réponses négatives du meilleur connaisseur des choses ecclésiastiques belges, j'ai nommé le savant dom Ursmer Berlière, ne me laissent guère d'espoir d'aboutir.

a) Sur le dernier feuillet, à la fin de la troisième Moralité, se lit l'explicit de « Suer Katherine Bourlet. »

Comme le mot « explicit » sépare « Suer Katherine » de « Bourlet » et que la première Nativité porte [1] « Explicit per manus Bourlet », on est amené à se demander si « suer Katherine, » est réellement notre copiste et si elle portait ce nom de famille « Bourlet », si fréquent dans la province de Liége.

[1] Et même sans doute d'une autre main.

b) D'autre part l'épilogue de la seconde Moralité s'exprime comme suit :

> Ensi le tesmogne Bonuerier,
> Lequeil veult a Dieu supplier
> ..... etc.

Mes efforts pour identifier ce « Bonverier » ont été vains.

c) Ensuite le texte nous livre une dernière indication moins précise encore lorsque, dans la seconde des deux Nativités, Marie Jacob en adorant Jésus dit :

> Je vous prie que veulhies aijdijre
> Les povres seur de saint Michiel.

Elle paraît bien implorer la miséricorde divine en faveur des sœurs de Saint-Michel ; mais où y a-t-il eu en Belgique, et particulièrement dans la région liégeoise, un couvent de femmes ayant saint Michel pour patron ? Il est vrai qu'il peut à la rigueur s'agir d'un béguinage ou d'une confrérie pieuse quelconque [1].

Mais ce passage, la présence d'une « suer Katherine » et l'invitation faite aux « suers » dans le prologue de prêter silence à la pièce attestent que nos jeux ont été représentés dans un couvent de femmes, ni plus ni moins que le fragment de Moralité du XVIIe siècle, cité plus haut.

d) A signaler enfin le nom d'une des propriétaires du manuscrit, J. S. Ediys de Potiers, qui a, au XVIIe siècle sans doute, griffonné son nom au bas d'une feuille en le faisant précéder de sa devise « à Dieu seulle. »

En ce qui concerne la date, à part l'écriture qui, nous l'avons dit déjà, est au plus tôt du dernier quart du XVe siècle, et à part la langue, que nous allons étudier bientôt, nous n'avons pas d'autre moyen d'investigation que l'étude du costume.

[1] C'est l'hypothèse que me suggère M. Fairon, que je remercie ici pour ses aimables recherches.

En effet « Orgueil » se vante de corrompre les femmes par les dimensions et la forme... de leurs chapeaux !

« Corne[s] leur fay porteir es teist
ensi qu'el[les] fuissent beist. »

Tout le monde aura reconnu le fameux « escoffion à cornes », mode belge qu'Isabeau de Bavière introduisit à la cour de France à la fin du XIVe siècle et qui fleurit jusqu'aux alentours de 1465 [1]. La première moralité doit donc remonter au moins au troisième quart du XVe siècle. Les Nativités, par leur langue et leur caractère littéraire, sont plus anciennes ; les deux autres moralités doivent être contemporaines de la première.

Quoi qu'il en soit, les éléments fournis par le texte étant insuffisants, il faut recourir à l'analyse linguistique.

Les philologues me croiront volontiers si je leur dis que j'attache aux preuves qui vont suivre plus d'importance qu'aux précédentes.

Les *Etudes de Dialectologie wallonne* de M. Wilmotte qui ont assis sur des bases scientifiques notre connaissance de l'ancien wallon, et toutes les recherches qui ont suivi celles du savant liégeois, permettent d'assigner maintenant avec certitude une provenance wallonne [2] à tout texte médiéval réunissant les caractères que voici [3] :

a) Voyelles

1) Passage de *a* tonique accentué et libre du latin à *ei* au lieu de *e*.

Ex. : *Enfanteir*, *ploreir*, *ameis* (amatus), *loweie* (louée), *troveie* (trouvée), etc.

[1] Je donnerai prochainement dans la *Revue archéologique* le résultat des recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet.

[2] Ce terme ne comprend pas le Hainaut.

[3] Notre énumération est un peu différente de celle de M. Wilmotte. Tous les exemples sont empruntés à notre manuscrit et y constituent sauf indication contraire non l'exception, mais la règle.

2) Préférence pour *a* et *i* à la protonique :

Ex. *Asteis* (anc. fr. *estes, êtes*) ; *samayne* ; *pitit* (wall. mod. *piti*) ; *signeur*.

3) Réduction de *ie* roman à *i*, caractéristique du wallon moderne.

comenchir(e) = anc. fr. *comencier*.

4) Passage fréquent de *e* roman à *ei*, notamment dans les deuxièmes personnes du pluriel : *aveis*, *veireis* (verrez),etc.

5) *E* ouvert latin entravé devenant *ie*. Le fait est encore rare au moyen âge. Cependant *infier*, *diestre*, *pierte*, etc.

6) Suppression et addition irrégulière de l'*e* muet final. Une des caractéristiques les plus remarquables de notre texte est la présence d'un *e* final à toutes les premières personnes du singulier du futur : *yraie*, *feraie*, etc.

7) Présence d'un *i* ou d'un *w* de liaison entre les voyelles en hiatus : Ex. *veyut* (wall. mod. *vèyou*, anc. fr. *vëu*), *joweraie* (wall. mod. *jowrè*) ; *joweal*, etc.

8) Absence de cette confusion entre *en* et *an* qu'on trouve en français et en lorrain ; témoin des graphies comme *sains* (< sine + s) = français *sans*.

B) Consonnes

9) Traitement français du *c* + *a* [1], traitement picard concurremment avec le traitement français pour le *c* + *e*, *i* :

Douche, *chose*, *chi*, *ciel*, *céleste*, *chantent*.

10) *W* représentant souvent le *v* latin.

11) Le *w* germanique demeurant *w* à l'exclusion du *g* français :

Waine = gaîne, (wall. actuel *wène*), *wastelet*, petit gâteau (liég. mod. *wastè*).

12) Chute de *n* devant *s*. Ex. *mostreit* = montré (wall. mod. *mostré*).

[1] Ceci seul suffit à exclure la Picardie ou le Hainaut comme patrie de notre texte.

13) Chute [1] de *l* devant consonne et par conséquent absence de vocalisation, trait également conforme au patois moderne.

Ex. l'article composé pluriel : *as*, *az* ; *nus* (nul) ; *mies* (mieux), *pastoreaz* (au pluriel).

14) Absence de consonne intercalée entre *l-r*, *m-r*, *m-l*. Ex. : *faulra* (faudra), *volrat* (voudra), *revenrat*.

15) Maintien de *t* final dans le verbe, là où il a disparu du français de très bonne heure : Ex. *apparuit* (au participe), *at* (habet), *oyt* (auditus), etc.

16) La graphie *lh* = *l* mouillée, graphie caractéristique du wallon et du provençal : Ex. *veulh*, *oyeulh*, *ilh*. Innombrables exemples.

17) La graphie *z* (notamment lorsque le *l* a disparu devant *s*), employée sans raison étymologique alors qu'en français *z* représente *t* + *s* à la finale.

Ex. : *pastoreaz*, *az*.

C) Morphologie

18) L'article féminin est « le », l'article pluriel composé avec à est « az ».

19) Le déplacement de l'accent sur la dernière syllabe dans : *asteis*, *diseis* (wall. mod. *estez*, *dihez*), accentuées sur la terminaison et qui s'opposent aux formes fortes du français *êtes*, *dites*.

20) Des passés définis comme *fisent* = (firent).

D) Vocabulaire

Des mots comme *devens* = dans (wall. mod. *divins*), *doret* = tarte (wall. mod. *dorêye*), *waghe*, sorte d'étoffe [2] ; une forme comme *maule* (mauvaise).

[1] Au moins dans la prononciation, sinon toujours dans l'orthographe.

[2] *Waghet* dans un document de 1426 cité par M. Bormans dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. VI, 2e partie, p. 108.

Cette description [1] qu'il serait facile d'allonger encore, conviendrait aussi bien à la langue de Hemricourt qu'a si bien décrite M. G. Doutrepont ou à la langue des chroniqueurs liégeois.

Il faut cependant ajouter un dernier trait capital qui permet, selon M. Wilmotte *(Romania*, t. XVIII, p. 211), de situer un texte au Nord d'une ligne passant à environ 4 lieues au Sud de Liége ; je veux parler du traitement du suffixe latin *-ellum* devenant *-eal*, et non *-ia(l)* comme à Huy. Or mon texte en a une foule d'exemples et, comme il est du xve siècle, ce trait suffit à lui assigner pour patrie la région liégeoise. Ex. : *beal aingneal*, *pastoreaz*, etc.

Une rime semble même établir qu'à cette époque la graphie *-eal* correspondait déjà à une prononciation : *e* ouvert, qui est celle du liégeois moderne : *angneax* [2] : *Mahai* (Mechtildis).

Pour le Nord-wallon et même pour le Liégeois plaident aussi des formes comme *az*, *avierée*, *mains* (= mais), *waghe*, etc., les pronoms *mey*, *ley* (elle), le possessif *se* (son), l'adjectif démonstratif *cist*, le traitement du suffixe *-ata* dans *troveie* (trouvée), *loweie* (louée), etc., la préposition *devens* (dans), etc.

Mais voilà, je pense, plus de preuves qu'il n'en faut. Il est temps de passer à l'examen littéraire du texte, et ce n'est pas le moins curieux.

Les deux Nativités, qui occupent les premières feuilles, sont d'une grâce charmante, bien rare dans le théâtre du

[1] Deux traits manquent à peu près à notre texte : 1° le traitement *sc*, $s + y > xh$ dont Hemricourt a lui-même très peu d'exemples, et presque tous dans des noms de lieux ; 2° l'absence de *e* prosthétique, règle à laquelle de Hemricourt n'est non plus pas toujours fidèle. D'autre part les traces de picard n'y sont pas rares, mais si celles-ci s'expliquent facilement par le rayonnement littéraire de la Picardie, l'influence inverse n'eût pu s'exercer et l'on ne concevrait pas qu'un manuscrit hennuyer par exemple présentât autant de traits wallons.

[2] Dans notre texte *x* n'est jamais une abréviation pour *us*.

moyen âge. Elles expriment dans un langage naïf la ferveur de la foi populaire et elles sont dégagées de la lyrique courtoise au point que pas un vers, pour ainsi dire, n'y est correct et que pas une ballade ou un rondel ne les dépare.

Ecoutez ce Noël, qui rappelle ceux qu'a publiés M. A. Doutrepont [1] et que des copistes du xve siècle ont intercalé dans notre texte. C'est un dialogue entre les bergers allant à la « Creppe. »

LE IIIe PASTEUR

Et vous, ma douche amye Eylison,
Il vous fault adoreir cel enfanchon
Aweucque vostre compaingne Mahai,
Qui enporterat une angneax,
Et Troffeit [2] mon frere vous mande
Que emporties chaschune une lampe

EYLISON

Et a bien ! tredoux frère,
Que Dieu vous met huy en bone heel.
Vechy des nois et pumes en nostre panthier
Qui nous demorat hier a soppeir
Et se vous avies ung seul flaiotteax
Vous series ung tres gentils pasturiax !

LE IIIe PASTEUR

Et de par Dieu, j'en aie ung.

EYLISON A MAHAYL

Or sus, damme Mahay !
Prendeis ung aingneal gras ;
Nos laisorons chi nos brebis
En la garde del enfant petis.

[1] *Revue des Patois gallo-romans*, 1888.

[2] Ce nom m'étonne beaucoup. Le texte porte *Toffeit* avec un petit *r* entre *T* et *o*, signe qui dans notre manuscrit est l'abréviation de *er* ou de *re*.

MAHAY A ELYSON

Et a bien, très douche compaingne !
Allons-y nos deux ensemble.
Nos laisserons trotteir dovant
Les jollis pasteur de renon.
Nos en yrons apres le pitit pas
Festoiir et conjoiir la mere et l'enfant.

On aura remarqué là un mot qu'aucun dictionnaire ni aucun autre texte ne connaît *heel*. C'est le moyen-néerlandais ou le moyen-bas-allemand *heel*, salut, et le vers signifie « que Dieu vous ait en sa grâce. »[1] Il me semble que ce mot rend admirablement compte du wallon *hélî*, quêter à la fête des Rois, que Grandgagnage n'a pu identifier. Il explique mieux encore cette chanson de l'Est de la province de Liége qu'a publiée M. Monseur dans son *Folklore wallon* [2] et dont la nôtre serait l'aïeule :

S'è-st oûy lè hél ;
I n'a pu del mizér
S'è to hèlyeu ;
I n'a pu dè bribeu. »

Ce qui donne aussi à notre texte un aspect si primitif, c'est que tous les développements littéraires ou légendaires qu'avait connus déjà en France, dès le XIVe siècle, le drame de Noël lui sont inconnus.

Les liens qui l'unissent à la liturgie sont extraordinairement étroits et accentuent le caractère archaïque et monastique de nos Nativités. Les rois font leur offrande en se servant du trope que l'Église a conservé jusqu'à nos jours : « *Hoc signum magni regis est; Eamus et inquiramus eum et offeramus ei munera, aurum, thus et myrram* ».

Or, ce trope n'est que dans notre texte et dans les

(1) C'est le lieu de rappeler le « hail » de l'anglais : Hail to thee, thane of Glamis... hail to thee thane of Cawdor... (*Macbeth*, I, 3).

(2) Bruxelles, Rozez, s. d., in-18, p. 122.

drames liturgiques des XIe et XIIe siècles, par exemple, dans celui de Bilsen [1], qui est du XIe siècle. Il est inconnu aux autres drames de Noël français ou picards. Ceux-ci ignorent aussi le « *puer datus est nobis et filius* », le « *Adorate Deum* » et le « *Omnes de Saba* », communs à notre première Nativité et à la liturgie catholique jusqu'à aujourd'hui.

La seconde Nativité, qui ne nous est transmise que fragmentairement, semble la suite de la première. Elle aussi rappelle de très près le drame liturgique.

Les trois Moralités qui terminent le manuscrit sont moins agréables à lire. Elles ont une certaine valeur pour l'histoire littéraire, parce que nous sommes très pauvres en Moralités françaises du XVe siècle; mais elles sont dépourvues, à part la seconde, de toute espèce de charme. L'allégorie morale s'y déploie sans grâce et sans mesure.

La conversion des sept péchés capitaux par les sept vertus à l'intervention d'un pieux ermite, et malgré la résistance du diable, tel est le sujet de la première.

L'alliance de Foi et de Loyauté, où se montrent quelques allusions trop peu claires aux malheurs du temps, aux ravages des gens de guerre et aux divisions entre « les trois états », tel est le sujet de la seconde, qui a infiniment plus de charme et de légèreté [2].

[1] A Bruxelles, Bibliotheca Bollandiana. J'en donnerai bientôt une édition critique.

[2] J'ai cherché s'il n'y avait pas là quelque allusion aux guerres intestines du Pays de Liége au XVe siècle. Mais il ne résulte, des passages que je vais citer, que ceci : c'est que l'Etat n'a peut-être pas de chef (« quant un chevals n'a point de rennes » ??) et que des gens d'arme poursuivent les malheureux. D'autre part, que *Paix* a abandonné les trois Etats parce que la convoitise, l'ambition, la présomption, l'avarice, l'orgueil, les tenaient :

FOY
Et appelés vo ces louviaux
Qui sont gens d'arme, Loyalté ?

Puis après, nous retombons dans la lourdeur des développements pédants avec le « Jeu de Pèlerinage humaine », qui n'est que le Pèlerinage de Guillaume de De Guileville, découpé en dialogues.

Je compte publier en regard l'une de l'autre, la version française, d'après Stürzinger, la version namuroise du manuscrit de Bruxelles et la version liégeoise, ces deux dernières ayant échappé à l'éditeur allemand (2).

LOYALTÉ

Et n'est point grant crualté
Qui (1) ons voit courir en ce pays,
Quant les gentiels homme sont pris
Et les laboureur enmyneis,
Batus, pillies, et desrobeis ?

FOY

Ne vos veulhies desconforteir,
Loyalté, c'est monde qui regne.
Quant un chevals n'at point de rennes,
On ne le sceit por ou tenir.
.....

FOY

Loyalte d(e) aus n'aies nul songne
Car point ne vos approcheront,
Non feront il moy, car il n'ont
De moy, ne de Leaulte curre.
L'anemy qui por eaus procure
Leur fait oblieir vos et my.
.....

PAIX

Oncques puis que vus cors laisat
Des III estas la compangnie,
Bien n'avient en cel[e] partie
Ne ne fera, se Dieu n'y pense, etc.

(1) Le wallon a « *qui* » pour « *que* ».

(2) On y verra en face l'une de l'autre, par exemple, la forme française du XIVe siècle, « un bel oysel », la forme namuroise, « un bel oysiel », et la forme liégeoise de notre texte : « ung beals oyseas ».

En résumé, l'examen linguistique des cinq textes nous force à conclure à leur origine liégeoise. Cet examen est confirmé pour la première Moralité par des citations de noms de lieux.

Quant à la date, il se fait que, l'une des Moralités raillant une coiffure qui ne se rencontre guère chez les femmes nobles après 1475, cette pièce ne peut être postérieure à cette date. Les deux Nativités, à cause de leurs irrégularités métriques, de l'assonance employée au lieu de la rime, de leur indépendance absolue à l'égard des mystères français, à cause aussi de leur simplicité et de leur lien étroit avec le drame liturgique, à cause enfin de certaines particularités de leur dialecte, semblent de beaucoup antérieures et peuvent remonter, au moins dans leurs parties essentielles, au XIV e siècle.

Voilà ce que j'avais à dire de ce manuscrit de Chantilly.

Je suis heureux d'avoir pu mettre la main sur les seuls mystères liégeois connus et par conséquent sur le plus ancien texte dramatique dont on puisse faire honneur à Liége ou à la région voisine (1).

GUSTAVE COHEN.

(1) Je recevrai volontiers les observations qu'on voudra bien m'adresser par écrit, 3, rue Severo, Paris XIV, ainsi que les solutions qui pourraient être proposées aux petits problèmes que j'ai posés dans ces pages. L'identification des noms que j'y ai relevés, Bonverier, Teroffeit, Suer Katherine Bourlet, sera peut-être faite par un chercheur plus averti.

« O SALUTARIS HOSTIA. »

MOTET DE GRÉTRY.

Quelques renseignements historiques empruntés à M. Brenet nous fournissent une entrée en matière sur l'œuvrette de Grétry écrite dans la forme « motet », dont l'origine remonte au XIIIe siècle et au-delà.

« Le motet d'alors est une courte chanson d'un seul couplet allant de pair avec les fabliaux, rondeaux, ballades, etc.

Il se distingue de ces genres par sa brièveté et les déchanteurs des XIIIe et XIVe siècles s'évertuant à créer l'harmonie par la superposition des mélodies indépendantes, appliquent au motet les nouvelles ressources en ajoutant une voix d'abord, une seconde ensuite, et enfin aboutissent au quatuor vocal mixte.

Cependant l'origine mondaine ne s'atténue que très difficilement et l'inspiration religieuse voisine avec les poésies vulgaires. »

A la suite d'une ordonnance du pape Jean XXII (1316-1334), le motet s'épure ; à force de vivre dans le sanctuaire l'ascension continue et une séparation radicale s'établit entre la chanson française et lui.

Son sens devient purement sacré et le motet polyphonique imprégné de chant grégorien devient une forme où se sont illustrés les plus grands maîtres des XVIe et XVIIe siècles. Au XVIIIe, il continue à être traité avec le plus grand soin et il n'est pas étonnant que tout au début de la

carrière de Grétry, nous trouvions des essais rentrant dans ce genre où les modèles ne manquaient pas.

Un de ceux-là fut retrouvé récemment par M. l'abbé Breuer à la bibliothèque de la cathédrale de Liége. Il est écrit à cinq voix avec basse chiffrée et porte le numéro 325 avec l'inscription : *O Salutaris hostia à cinque voci è* (!) *organo di Andrea Grétry*.

Il est plus que probable que ce morceau date de la période précédant le départ de Grétry pour Rome et qu'il est l'un de ceux auquels H. de Curzon fait allusion dans sa biographie sur Grétry, quand il écrit que celui-ci « triomphait en arrangeant à nouveau maints motets du répertoire que son adresse avait l'art de faire croire originaux ».

Il n'y a en effet pas lieu de croire que cette pièce soit celle envoyée par Grétry pour le concours dont parle Hoyoux (manuscrit n° 1165 de la Bibliothèque de l'Université de Liége, p. 154 et suivantes) et qui valut au compositeur une place de maître de chapelle à Liége en 1765-66. Il est presque superflu de rappeler qu'il n'occupa jamais ces fonctions.

Quoi qu'il en soit, la facture dénote une main avertie, mais le texte n'a guère inspiré notre compositeur et ce motet ne brille point par l'invention mélodique.

Il intéresse plutôt par la rareté de pièces de ce genre que Grétry abandonna complètement pour se vouer à la scène, où des succès plus durables lui étaient réservés.

Le début en tierce et en forme de *grupetto* est une entrée assez banale, ainsi que les notes répétées qui se rencontrent çà et là dans le courant du morceau.

Après ce début en tierces par les deux soprani, l'alto reprend deux temps plus tard ; ensuite le ténor et la basse répètent ce petit thème, qui, aussitôt établi, ne reparaît plus, mais les parties continuent à évoluer avec aisance, notamment la partie de basse.

Le sentiment impersonnel de ce motet se maintient d'un

bout à l'autre et, sauf un enchaînement harmonique qui amène un retard expressif de neuvième, cette pièce ne brille point par les qualités primesautières qui ont assuré à l'auteur de *Richard cœur de Lion* une si belle place dans l'art musical de son temps.

FERNAND MAWET.

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE D'EILBERT DE WAULSORT.

Le but de cette communication n'est pas de discuter la valeur intrinsèque de l'*Historia Walciodorensis* où se trouvent les seules données que nous possédions sur la généalogie d'Eilbert, fondateur de Waulsort.

Que cette chronique renferme des légendes, cela n'a rien de surprenant : il s'en mêle à tous les récits du moyen âge, surtout à ceux destinés à l'édification, et la critique judicieuse sait faire la part de la broderie que, pour complaire à la mentalité mystique de ce temps là, les écrivains religieux aimaient à semer sur la trame un peu nue des faits. Dégager cette trame est précisément la tâche de la science ; elle n'ignore pas que, pour faire accepter les enjolivements pieux visant à toucher les âmes naïves, il fallait les adapter à des faits bien connus, et mettre en scène des individualités notoires en les plaçant dans le cadre historique où chacun savait qu'elles avaient vécu. Aussi, dans un récit légendaire, les précisions inutiles au but dévôt que se propose l'auteur, et les détails accessoires n'ayant aucun caractère tendancieux peuvent être retenus, et doivent l'être, si des documents authentiques n'y contredisent pas. A plus forte raison est-on autorisé à en tenir compte, lorsque des confirmations leur sont apportées de sources très diverses que les rédacteurs des récits ont dû ignorer.

Nous n'entrerons pas dans la discussion du titre de comte donné à Eilbert. Il n'est nullement nécessaire pour qu'il y ait eu droit, qu'il l'ait porté depuis son adolescence jusqu'à son dernier jour ; il suffit qu'il ait exercé la charge comtale temporairement, par exemple durant la minorité d'un frère cadet ou d'un neveu, trop jeune encore pour commander. Nous croyons précisément que le fondateur de Waulsort a servi de tuteur à son frère utérin, Herbert II, comte de Vermandois, et qu'il est bien le même qui, en 914, souscrit, à Quincy-sur-Loison, près de Montmédy, une charte du comte Boson de Bourgogne, contenant un accord avec l'abbaye de Gorze, au sujet des terres de Varangéville et de Voisage, tenues en précaire par la reine Richilde, tante de Boson [1].

En dehors de cette charte, le seul document d'archives non contesté qui mentionne la présence d'Eilbert est un diplôme d'Otton-le-Grand, du 19 septembre 946, donné à Reims, dont Otton venait de s'emparer. Le roi prend sous sa sauvegarde : « *monasterium... in loco qui dicitur Walciodorus, ubi... Eilbertus* [*vir nobilis*] *et uxor sua Herisindis susceperunt... Dei servos... a Scotia venientes* » [2].

La date du 28 mars 976, attribuée à la mort d'Eilbert, n'a pas plus d'autorité que les autres indications de l'*Historia Walciodorensis* et l'on ne saurait logiquement l'opposer, par exemple, à sa généalogie, sous prétexte qu'Eilbert aurait dû vivre trop vieux. D'ailleurs, la donation de Waulsort, confirmée en 946, montre que, dès lors, les deux conjoints n'espéraient plus d'enfants et qu'Eilbert n'envisageait pas l'éventualité d'en avoir, si plus tard ayant

[1] Sur la date exacte de la charte de Boson, voir les observations concluantes de MARICHAL, *Remarques sur le Cartulaire de Gorze*, dans *Mettensia*, t. III, p. 23. — Parmi les souscriptions, on lit : « S. Eilberti comitis. » — Nous nous expliquons plus loin sur la parenté réelle d'Eilbert et du comte Herbert II.

[2] *Monumenta Germaniae historica, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. I, p. 140.

perdu sa femme, il venait à se remarier. En fait, Hersende étant morte, Eilbert prit bien une autre compagne, déjà veuve, mais ce second hymen fut stérile.

Sur ces points, nous ne faisons que passer.

L'objet de cette étude est la généalogie d'Eilbert donnée par le chroniqueur de Waulsort. De prime abord, on ne voit guère ce qui pourrait la faire contester, et quel dessein pervers aurait pu nourrir un faussaire en la fabriquant. Elle rattache Eilbert à des personnages si peu connus, que c'est justement le manque de notoriété de la plupart d'entre eux qui a — par un phénomène curieux de psychologie — servi d'argument contre elle. Par ailleurs, on contestait à Sigebert de Gembloux, historien de l'évêque Thierri Ier de Metz, l'autorité suffisante pour constater une parenté entre le prélat et Eilbert, qui s'en serait glorifié; ne serait-ce pas une invention destinée à illustrer Eilbert? Ainsi les raisonnements en sens inverse sont utilisés tour à tour : tout est bon quand il s'agit de battre en brèche un « écrivain légendaire. » Pourtant, en tête de la généalogie, figure un Aimeri de Narbonne dont, sauf ce passage, on ne rencontre le nom dans aucune chronique quelconque de Belgique ou d'Austrasie du xe au xiie siècle; mais certaines chansons de geste ont rappelé son souvenir d'après des traditions du Midi, et c'est apparemment sa présence dans la généalogie d'Eilbert qui l'a rendue suspecte.

Le chroniqueur de Waulsort établit ainsi cette filiation :

Le comte Aimeri de Narbonne eut pour femme Ermentrude, sœur de Boniface, prince de Pavie.

Leur fils fut le comte Guérin, *Warinus de Asclouia.* De Guérin sortit le comte Bovon, *comes Bovo qui dicitur Sine barba.* De Bovon est issu le comte Ebroïn, qui, de Berthe, fille du comte Wigeric et d'Eve, eut Eilbert et d'autres enfants.

Les cinq générations : Aimeri, Guérin, Bovon, Ebroïn, Eilbert, ne permettent pas, quelque date qu'on adopte

pour la naissance d'Eilbert, de faire naître Aimeri plus tard qu'en la seconde moitié du VIIIe siècle.

Il s'agit bien ici du comte de Narbonne dont Albéric (ou Aubri) de Trois-Fontaines fait mention sous la date de 779, en ces termes : « Nemericus Narbonensis, pater Bovonis de Commarceio » (1). Albéric n'a sûrement point tiré cette relation de l'*Historia Walciodorensis*. Pourtant voici le nom de Bovon rattaché également à celui d'Aimeri.

Cette date de 779 répond au temps où Charlemagne réorganisa l'administration de l'Aquitaine que son fils Louis, tout enfant, était appelé à gouverner ; il envoya, pour diriger les diverses provinces de ses états du Midi, l'élite des grands de l'Austrasie, au point de « vider son palais », suivant l'énergique expression d'un historien du temps. L'étude attentive des archives du monastère de Lorsch fait constater que, vers cette même date, disparut du pays un Aimeri, comte du Rheingau, dont le père Cancor et l'aïeule Willeswinde furent les premiers bienfaiteurs de l'abbaye rhénane (2). Le comté du Rheingau passa à des collatéraux après qu'Aimeri eût contesté les libéralités de ses ascendants et conclu une transaction avec les moines. Mais, dans la fondation du monastère, le nom de Cancor est intimement uni à celui de Guérin, comte du canton voisin, le Lobdengau ; il est visible que ce sont de très proches alliés. Si Aimeri de Narbonne n'est autre qu'Aimeri du Rheingau envoyé dans le Midi, le nom de Guérin attribué à son fils par l'*Historia Walciodorensis* est amplement justifié.

Aimeri de Narbonne aurait épousé Ermentrude, sœur de Boniface qui commandait à Pavie, *soror Bonifacii magni principis de Papia*. Les Annales de Lorsch s'inté-

(1) PERTZ, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXIII, p. 716.

(2) Voir le *Codex diplomaticus Lauresheimensis*, édité par l'Académie Théodoro-Palatine.

ressent précisément à ce personnage. On y lit qu'en juin 828, Boniface à qui la surveillance *(tutela)* de la Corse était confiée, prenant avec lui son frère Bercher et divers autres comtes de Toscane *(aliis quibusdam comitibus de Tuscia)*, occupa la Corse et la Sardaigne avec sa flotte. Boniface, qui fait une levée militaire dans toute la Toscane, et dirige les opérations contre les Maures, est donc un connétable, ou un gouverneur de province, et l'expression « *magnus princeps de Papia* » n'a rien d'excessif.

D'après *l'Historia Walciodorensis*, un fils d'Aimeri, Guérin, est appelé *comes Warinus de Asclouia*. On ne peut méconnaître, dans cette dénomination géographique, le lieu que les Annales de Fulda, en 882, désignent sous la forme identique Ascloha [1]. C'est une résidence royale, Elsloo sur la Meuse, où Lothaire II séjournait le 13 septembre 860, lorsqu'il donna Gent en Betuwe à l'abbaye de Lorsch, par un diplôme « *actum Aslao palatio regio* » [2]. Guérin, d'après les traditions de Waulsort, a donc été comte palatin d'Elsloo. Il est permis de le reconnaître dans un comte Guérin envoyé avec les prélats de Mayence et de Verdun en 836, par Louis-le-Pieux, à son fils Lothaire Ier, qui résidait alors à Pavie [3].

Bovon est indiqué par l'*Historia Walciodorensis* comme fils de Guérin. Nithard cite, en 840, dans la région voisine d'Elsloo, un comte Bovon qui apparaît encadré par Gislebert, comte de Maestricht, et Erenfroi, comte (de Clèves ?). La guerre ayant éclaté entre Lothaire Ier et Charles-le-Chauve, ce dernier fut appelé par les comtes d'entre la Seine et la Meuse, qui s'engagèrent à lui prêter serment. Charles, se rendant à Quierzy, y reçut l'hommage de ces

(1) PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. I, p. 395.

(2) *Ibidem*, t. XXI, p. 63.

(3) *Annales Bertiniani*, 836 ; LUITOLF, *Translatio sancti Severi*, ap. PERTZ, *Scriptores*, t. XV a, p. 292.

nouveaux sujets : « *benigne suscepit omnes a Carbonariis et infra venientes* ». Cependant, Odoul (que les traditions de Los disent avoir été comte de cette ville) séduisit Erenfroi, Gislebert et Bovon, qui, faisant défaut à l'assemblée de Quierzy, retournèrent au parti de Lothaire [1].

Pourquoi Bovon fut-il surnommé *Sine barba* ? C'est, selon toute apparence, parce qu'à la fin de sa carrière il embrassa la vie religieuse et qu'on lui tondit les cheveux et la barbe. Au IXe siècle, vécut un abbé Bovon de Corvei (la Corbie saxonne) élu après la mort d'Avon (9 novembre 879) et qui finit ses jours le 29 octobre 890. Ce Bovon avait été marié, puisqu'il fut l'aïeul *(avus)* de Bovon II, l'un de ses successeurs (913-22 juin 916) et celui-ci à son tour l'aïeul de Bovon III (élu en 942, et mort à la fleur de l'âge, le 13 juillet 948).

Existe-t-il une présomption permettant de rapprocher de Bovon sans Barbe, fils de Guérin et père d'Ebroïn, le Bovon Ier de Corvei ? Cet abbé obtint de Charles-le-Gros, le 7 mai 887, pour son monastère, la concession d'un bénéfice dont le comte Wigeric avait autrefois joui [2].

L'*Historia Walciodorensis* fait d'Ebroïn, fils de Bovon sans Barbe, le gendre du comte Wigeric, et nous avons présenté, dans nos *Etudes sur le Luxembourg à l'époque carolingienne*, des arguments tendant à démontrer que le beau-père d'Ebroïn a vécu dans la seconde moitié du IXe siècle, entre 855 et 881.

L'identification de Bovon sans Barbe avec l'abbé de Corvei, Bovon Ier, a pour conséquence de donner pour femme au comte Guérin et pour mère à Bovon une sœur d'un autre Guérin qui fut abbé de Corvei de 826 au 20 septembre 856. Ce Guérin de Corvei avait pour père Ecbert, duc de Saxe ; il appartenait par sa mère Ida à la famille d'Ada-

(1) NITHARD, t. II, cap. 2, ap. PERTZ, *Monumenta Germaniae historica Scriptores*, t. II, p. 656.

(2) ERHART, *Regesta histor. Westphaliae*, Cod. prob , t. I, p. 31.

lard et de Wala. Or, c'est un autre comte Adalard qui, en 860, intercède à Elsloo auprès du roi Lothaire II. Dans nos recherches sur la maison de Saxe, nous avons été conduit à cette conclusion que la fille d'Ecbert, qui fut mère de l'abbé Bovon Ier s'identifie avec Adèle, 2e abbesse d'Herford, citée de 842 à 858. Adèle eut deux autres enfants : Cobbon, chambellan de Charles-le-Chauve, et Hedvige, 3e abbesse d'Herford, citée de 860 à 890. La 4e abbesse d'Herford, nommée Mathilde, serait à son tour une fille d'Hedvige et s'identifierait avec la mère du duc Thierri de Saxe ; de Thierri sortirent la reine Mathilde unie à Henri l'Oiseleur, et Amaurée, femme d'Eberhard du Hamaland. L'évêque Thierri de Metz, fils d'Amaurée, serait ainsi l'arrière petit neveu d'Ebroïn, père d'Eilbert. Nous n'indiquons ces conclusions que pour mémoire, les présomptions sur lesquelles elles s'appuient ne pouvant être exposées ici.

Ebroïn, fils de Bovon sans Barbe et père d'Eilbert d'après l'*Historia Walciodorensis*, servit Charles-le-Chauve lorsque celui-ci devint, par le traité de Meerssen, possesseur d'une portion du royaume de Lothaire II. Il fit partie de l'armée qui, sous la conduite du connétable Regnier, subit à Andernach, le 8 septembre 876, la cruelle défaite que lui infligea Louis-le-Germanique. Ebroïn fut fait prisonnier [1]. Libéré plus tard, il obtint de Louis-le-Bègue, le 29 mars 879, en compensation de ses services et peut-être en dédommagement de sa rançon, deux domaines, Anthisne en Condroz, Heure en Famenne [2], situés dans la part de la Lorraine devenue française en 870 [3].

(1) *Annales Bertiniani*, 876.

(2) Heure-en-Famenne, cfr. LAHAYE, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 10 ; ROLAND, *Toponymie namuroise*, t. I, p. 129. Cette identification est à substituer à celle de Hedré-en-Famenne, admise par M. Parisot.

(3) PARISOT, *Le Royaume de Lorraine*, pp. 373, 432.

Il semble possible de fixer la mort d'Ebroïn au 12 septembre (en 879 au plus tôt), d'après la mention du *Kalendarium necrologicum* de Gorze : « *II Idus Septembris. Ebruinus comes.* » L'inscription de cet obit peut être imputée à l'évêque Thierri Ier, puisque Eilbert « *praedicti pontificis gloriabatur consanguinitate* » (1). Thierri fit noter, en grandes rubriques, dans ce nécrologe, les anniversaires de ses parents.

On manque de données précises sur la date de la naissance d'Ebroïn et sur celle de son mariage. Il paraît devoir être identifié avec un « *Ebroinus fidelis vassallus* » de l'empereur Lothaire Ier, car les domaines en Hesbaye que ce prince lui conféra firent partie, suivant la remarque de M. Parisot, de la dotation de Waulsort (2). Lothaire fit cette libéralité, le 9 juillet 855, à la prière de sa maîtresse Dode, une serve affranchie le 19 avril 851, dont il eut un fils nommé Carloman, et que, dans l'acte en faveur d'Ebroïn, il appelle tendrement : « *dilectissima ac familiarissima femina nostra.* » Mais les termes de « *fidelis vassallus* » n'impliquent aucune idée de fonctions exercées, et par conséquent d'âge. Ebroïn devait avoir au moins douze ans, lorsqu'il reçut ce don : c'est l'âge auquel, d'après un document formel du milieu du IXe siècle, les jeunes nobles pouvaient disposer valablement de leurs biens patrimoniaux et par conséquent recevoir des immeubles en don. (3) La vie d'Ebroïn serait circonscrite ainsi dans l'espace minimum de 843 au 12 septembre 879.

Mais rien n'empêche d'admettre qu'Ebroïn a vécu plusieurs années après 879. Une donation faite à l'abbaye de Corvei, sous Bovon Ier, est énoncée comme effectuée par

(1) SIGEBERT, *Vita Deoderici I*; apud PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. IV, p. 467.

(2) PARISOT, *Le Royaume de Lorraine*, p. 28.

(3) Nous avons cité ce texte, tiré d'une charte du comte Adalard, en faveur de Saint-Gall, dans nos *Etudes sur le Luxembourg*, t. I, p. 44.

Volcbert (Foubert) « pro Euvruvino ». Si, comme la rédaction semble l'indiquer clairement, c'est une fondation posthume, émanant d'un exécuteur testamentaire ou d'un proche parent, et si elle s'applique au père d'Eilbert, il serait mort sous l'abbatiat de Bovon Ier, entre 879 et 890.

Quant à la date du mariage d'Ebroïn, elle est à fixer probablement après la dotation qui lui fut accordée par Louis-le-Bègue, et il est à présumer que parmi les six frères d'Eilbert, qualifiés de *germani* par l'*Historia Walciodorensis*, il y en eût qui furent aussi fils d'Ebroïn. Toutefois le terme de *germanus* est inexact pour au moins un des frères d'Eilbert : Herbert II, comte de Saint-Quentin (Vermandois), certainement fils d'Herbert Ier. C'était pour Eilbert un *frater uterinus*, *frater ex utero*, par opposition à *frater germanus*, *frater ex germine*, qui dans le haut moyen âge, a le sens de *frère de père*, ce qu'on nomme dans le droit moderne « un frère consanguin ». Le *frater consanguineus* était primitivement, comme le décèle l'étymologie du mot, un frère de père et de mère.

Au sujet de ces termes de parenté, une erreur d'interprétation est à relever au cours de la critique que, dans son récent ouvrage sur les ducs de Lorraine, M. Parisot a fait de notre étude sur Wicman II, comte du Hamaland, soumise au Congrès de Gand.

La méprise de M. Parisot a d'autant plus lieu d'étonner ses lecteurs que son attention était formellement appelée sur un passage qui lui donne tort. M. Parisot réédite une interprétation erronée dont le duc d'Epernon — cela ne date pas d'hier — avait déjà fait bonne justice. Il attribue, dans un texte du xe siècle, au mot *germanus*, le sens absolu et nécessaire *de frère de père et de mère*, sens qu'il n'a pris rigoureusement que bien plus tard. Cependant le document en question, le *Vita Johannis abbatis Gorzienzis*, parle de certains frères particulièrement chers à l'évêque Adalbéron Ier de Metz, et qu'il voulait avantager à tout prix, même aux dépens des abbayes placées sous son égide ; et

ces frères-là, le biographe de Jean de Gorze les distingue en les dénommant « germanos *de matre* ». Qui ne voit l'absurdité de ce pléonasme, si *germanus* avait eu pour le rédacteur, le sens de « frère du même lit ? »

D'ailleurs, la preuve de l'acception contraire est faite par une foule de textes, à commencer par la chronique de Childebrand et de Nivelon, deux des continuateurs de la chronique dite de Frédegaire, au milieu du VIIIe siècle. Le terme de *germani* y est appliqué à des frères certainement issus de mères bien distinctes, comme Pepin, fils de Rotrude, et Griffon, fils de Sonnehilde, les deux femmes successives de Charles-Martel.

J. DEPOIN.

LE TOMBEAU DE HENRY DU MONT

MUSICIEN LIÉGEOIS

ÉTABLI EN FRANCE AU XVIIe SIÈCLE

Nombreux sont les artistes que la principauté de Liége a envoyés, au cours du moyen âge aussi bien que des temps modernes, renforcer le contingent de nos artistes nationaux et contribuer à l'éclat de cet ensemble multiple de forces et de génies divers qu'est l'art français, depuis les imagiers Pepin de Huy et Jean de Liége jusqu'à Jean Varin et au graveur Demarteau.

Parmi ces artistes, et non des moindres sans doute, il faut compter le musicien Henry Du Mont, né à Liége en 1610, d'une ancienne famille de cette ville, qui s'établit peu d'années après sa naissance à Maestricht. C'est à Maestricht que le jeune Henry Du Mont reçut sa première éducation musicale et resta près de 17 ans, de 1621 à 1638, ainsi que son frère Lambert, au service de la collégiale Notre-Dame, soit en qualité de chanteur de la maîtrise, soit en qualité d'organiste [1]. Néanmoins de fréquents séjours à Liége le mirent en rapport avec les musiciens liégeois les plus illustres de ce temps, tels que Léonard de Hodimont,

[1] Ces détails biographiques comme ceux qui vont suivre sont empruntés au beau livre de M. Henry QUITTARD, *Un musicien en France au XVIIe siècle, Henry Du Mont*, Paris, 1906.

Laurent de Lexhy et Lambert Pietkin. En 1638 il se décida à aller chercher fortune en France.

Du Mont arriva à Paris en pleine maturité de talent, non comme un étudiant ou un aventurier, et l'on a pu faire remarquer tout ce que ses œuvres futures et son influence sur la musique française durent à sa formation liégeoise de gravité et de sérieux. Deux ans plus tard, il était organiste de la paroisse Saint-Paul. Il se fit connaître également de bonne heure à la Ville et à la Cour par ses talents d'exécutant et de compositeur qui s'exerçaient surtout dans le genre religieux, mais ne dédaignaient pas à l'occasion des emplois plus profanes. A côté de ses *Cantica*, de ses motets et de ses messes, il écrivit aussi un certain nombre de « chansons galantes et bachiques » et une « Pavane à trois violes » que l'on retrouve dans ses *Mélanges* de 1657. Il fut d'abord attaché à la maison du duc d'Anjou, puis en 1663, passa maître de chapelle du roi. Entre temps il était retourné quelques mois à Maestricht et s'y était marié. Devenu veuf, il reçut en commende un bénéfice ecclésiastique très important, l'abbaye de Notre-Dame de Silly qui avait été jusque là l'apanage d'une des grandes familles de Normandie. Sa faveur était donc considérable à la Cour et le succès de sa musique était des plus complets. Celle-ci, au dire des juges les plus compétents, est extrêmement représentative du grand style Louis XIV sévère et pompeux, en opposition avec l'art du Florentin Lully qui peut passer plutôt pour le précurseur de l'esthétique du XVIIIe siècle. « Le rôle de Du Mont dans l'évolution de la musique moderne, écrit M. Quittard, est aussi important en son domaine que celui de Lully dans l'opéra. »

Mais, si le souvenir de ce grand musicien vit encore dans la mémoire des musicographes érudits qui ont de notre temps restitué l'histoire de sa carrière et étudié avec sympathie ses œuvres en grande partie oubliées, si quelques-unes de ses compositions survivent encore dans la musique d'église traditionnelle, sa personnalité s'est bien

effacée et les arts plastiques en particulier paraissent avoir peu servi sa mémoire. Aucun portrait de lui ne nous est demeuré et, tandis que le tombeau de Lully, son rival, a subsisté, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, avec un admirable buste en bronze bien souvent reproduit, le mausolée, qui avait été élevé à Du Mont dans l'église Saint-Paul, théâtre de ses premiers succès, semble avoir disparu entièrement. Son dernier biographe, M. Quittard ne le connaît que par une description de Titon du Tillet et un mauvais dessin du recueil de Gaignières.

Le tombeau était de marbre blanc avec des ornements de métal doré. Un médaillon attaché sur une pyramide représentait le personnage, de profil, en costume ecclésiastique. Dans le soubassement, un bas relief figurait la Musique ; au-dessous une longue table de marbre encadrée de têtes de mort contenait l'épitaphe que nous reproduisons ci-après. M. Quittard suppose que le monument resta debout jusqu'en 1802, date de la démolition de l'église, mais que celle-ci ayant été désaffectée et jetée à bas, le mausolée disparut sans que personne pensât qu'il y eut quelque intérêt à le conserver.

Il ignorait qu'Alexandre Lenoir, l'homme qu'on a pu appeler le grand sauveteur de l'art français pendant la Révolution, avait reçu pour son Musée des Monuments français, dès le 9 Messidor an II « *de Saint-Paul, plusieurs débris d'épitaphes de tombeaux.* » Malheureusement le zèle de Lenoir ne suffisait pas toujours à organiser ni même à enregistrer méthodiquement tout ce que sa piété et sa curiosité intelligentes lui avaient fait recueillir. D'autre part, la dispersion maladroite de son Musée après 1815 et le peu de soin que l'on apporta à la répartition et à la conservation des débris subsistants compromirent bien des monuments intéressants.

Toujours est-il que, bien que nous n'en ayons de trace écrite nulle part et qu'il ne figure dans aucun catalogue, le monument de Henry Du Mont dut venir, au moins pour

ses parties principales, et sans doute dès Messidor an II, au dépôt des Petits Augustins. En effet, nous avons retrouvé, il y a quelques années, au fond des chantiers de Saint-Denis, où l'on transporta après 1816, en même temps que les fragments des tombeaux de la basilique, nombre de débris de monuments pourvus ou non de leur état-civil, un bas-relief en marbre blanc qui, rapproché du dessin de Gaignières reproduisant le tombeau de Saint-Paul, révéla soudainement à nos yeux son identité méconnue. Ce bas-relief est rentré aujourd'hui au Louvre et exposé dans la salle Puget. C'est bien la Musique, la musique d'église telle que l'avait entendue notre Du Mont, grave, pompeuse, un peu apprêtée, largement drapée et noblement affligée. Elle a, à côté d'elle, un orgue et une basse de viole et sur un papier qu'elle tient à la main, on lit ces paroles mises en musique qu'avait relevées Titon du Tillet dans son *Parnasse français : Suspendimus organa nostra et versa est in luctum modulatio.*

Quel est l'auteur de cette composition honorable sans être géniale, qui est d'une bonne formule et d'un style correct mais n'accuse pas une personnalité très spéciale ? Rien ne nous en avertit jusqu'ici. Aucun des guides de Paris antérieurs à la Révolution que nous avons consultés ne le mentionne. Le nom de Girardon vient à la pensée ; mais bien d'autres sculpteurs à l'époque pratiquaient cet art un peu froid dans son habileté académique.

Quant au médaillon, il nous échappe encore. Peut-être se dissimule t-il quelque part sous un faux nom : car il est probable que Lenoir l'avait également recueilli. Il serait encore plus intéressant que l'allégorie, que nous venons de décrire, pour nous éclairer sur la personnalité de ce musicien éminent que la France dut à la ville de Liége et dont on entrevoit à peine à travers la mauvaise traduction de Gaignières l'expression grave et bienveillante, le sourire mélancolique et doux.

Toutefois nous avons cru utile de signaler aux histo-

riens de la musique et aux compatriotes de Henry Du Mont, ce que nous possédions encore pour rappeler le souvenir de ce grand artiste qui, s'il faut en croire son épitaphe, était en même temps un grand homme de bien.

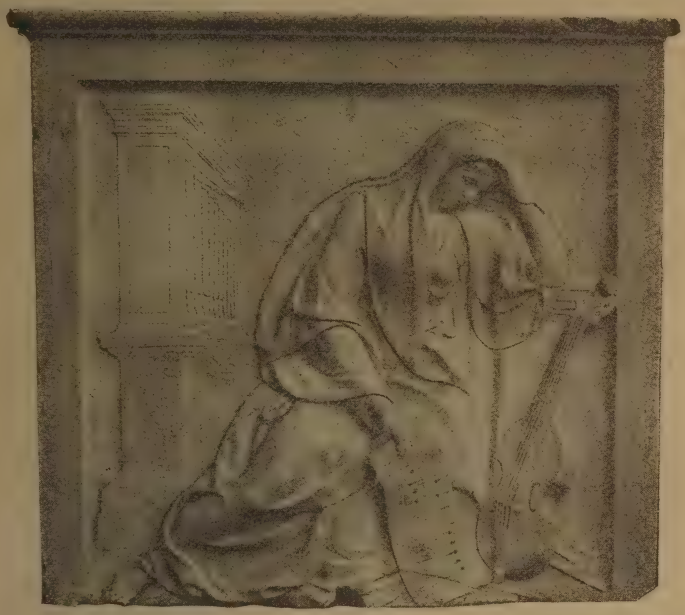

Bas-relief du tombeau de Henry Du Mont

(Musée du Louvre)

EPITAPHE DE HENRY DU MONT

DANS L'ÉGLISE SAINT-PAUL [1].

D. O. M.

Cy gist Mre Henry du Mont, du diocèse de Liége, abbé de N. Dame de Sylly, compositeur Maistre de la Musique

[1] D'après le recueil de Roger de Gaignières, Bibliothèque Nationale, p. 11a, fol. 227.

des chappelles du Roy et de la Reyne, qui a laissé par ses ouvrages à la postérité les marques de son rare mérite et de sa piété. La gloire et les louanges de Dieu ont toujours fait ses occupations. Il estait d'un esprit humble, doux, affable, bien faisant et religieux en tout. C'estait un charme que de l'entendre toucher l'orgue, ce qu'il a faict en cette église pendant plus de 45 ans avec l'admiration de tous les plus illustres de son temps. Il y est mort bienfaicteur le 8me May 1684, aagé de 74 ans et il y a fondé un annuel et un obit solennel pour chacun an. Enfin sa charité ses signalée par des dons, grandes aumosnes, legs pieux et fondations establies en plusieurs lieux et cest par ces vertus chrétiennes que sera ouvert le chemin à l'immortalité.

PAUL VITRY.

LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS DE LORRAINE, PRINCE-ABBÉ DE STAVELOT (1704-1715)

ET

LES INSTITUTIONS DE LA PRINCIPAUTÉ A CETTE ÉPOQUE

L'ancienne principauté de Stavelot-Malmédy, qui se rattache par son origine au domaine propre de l'abbaye de ce nom, fondée au VIIe siècle, formait avant l'occupation française un petit état indépendant, tout en étant fief de l'Empire, et était incorporée, comme la principauté de Liége, au cercle de Westphalie.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce pays avait perdu plus d'un tiers de son territoire, par suite des empiètements de ses puissants voisins. Il se composait des deux districts, dits « postelleries », de Stavelot et de Malmédy, du comté de Logne et de quelques enclaves dans la Hesbaye liégeoise [1].

Les évènements politiques, dont l'Europe centrale fut le théâtre à la fin du XVIIe siècle, avaient été particulièrement durs pour la principauté. Son prince-administrateur, le cardinal Guillaume-Egon de Furstemberg, n'avait pas su

[1] E. Poullet, *Histoire politique nationale*, t. II, p. 533.

éviter à son pays les funestes effets de la guerre entre la France et les puissances coalisées. A deux reprises, en 1689 et en 1692, les troupes françaises occupèrent le pays de Stavelot. La première fois, ce bourg, ainsi que celui de Malmédy, fut incendié par les soldats de Louis XIV. On peut juger des ruines qu'ils y avaient laissées quand on lit que la principauté, qui comptait 3780 maisons avant la guerre, n'en possède plus, vers 1700, que 1693. Les charges avaient augmenté ; quelques-unes des familles les plus puissantes avaient quitté le pays.

Par suite de la guerre et à cause de l'absence continuelle du prince, la situation politique interne n'était pas brillante non plus. Des abus s'étaient glissés un peu partout dans le gouvernement ; les finances étaient mal gérées. Furstemberg lui-même avait tout gâté en nommant le prieur de Stavelot, contre toutes les lois du pays, son vicaire général ou « stadthalter » avec pleins pouvoirs. La noblesse, jalouse de ses privilèges, et les monastères, faisant taire un instant leur antique querelle de préséance, se révoltèrent contre un pouvoir s'exerçant à distance et trop absolu. Bref, quand le cardinal mourut, en 1704, le pays, tant au point de vue général qu'au point de vue de ses institutions, était dans un déplorable état [1].

Déjà en 1701, sur la proposition de Guillaume de Furstemberg, François de Lorraine avait été élu son coadjuteur par les chapitres réunis de Stavelot et de Malmédy, et ce choix avait été confirmé l'année suivante par la Cour romaine [2]. Ce jeune prince, né le 8 décembre 1689, était fils de Charles IV, ancien duc de Lorraine et de Bar, et frère du duc régnant, Léopold-Joseph [3]. Dès

(1) A. de Noüe, *Etude historique sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmédy*, pp. 399 et suiv.

(2) J. Alexandre, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et de Malmédy*, par F.-A. Villers, 2e vol., pp. 195 et suiv.

(3) *Dictionnaire Moreri*, t. IV, p. 662.

que la nouvelle du décès du cardinal fut connue en Lorraine, le gouverneur du jeune homme et son précepteur, deux gentilshommes lorrains, furent dépêchés à Stavelot avec mission de prêter serment au nom de Son Altesse et d'aviser aux affaires pressantes. Le prince, au mois de septembre 1704, vint prendre, en personne, possession du siège abbatial. Peu de temps après, François de Lorraine quitta le pays pour aller résider à Osnabrück et dans d'autres villes de l'Allemagne, accompagné d'une petite cour, qui comprenait principalement ses professeurs conseillers lorrains, le prieur de Stavelot et un secrétaire [1].

Pendant sa minorité, le pouvoir spirituel fut attribué, conformément aux règles canoniques, à un administrateur, religieux de Stavelot, élu par les chapitres. Quant au gouvernement temporel, il fut délégué par le prince aux prieurs de Stavelot et de Malmédy, sous la direction de sa Cour, à Osnabrück.

Mais si le gouvernement officiel du pays demeure à Osnabrück, le contrôle réel de l'administration et la haute impulsion des affaires s'exercent à Lunéville, par les ministres du duc de Lorraine. Et cela s'explique aisément quand on pense que le duc avait à cœur de veiller sur les intérêts de son jeune frère, encore presque un enfant, puisqu'à son avènement il venait à peine d'avoir quatorze ans. Ne fallait-il pas éviter à son gouvernement les mécomptes et les déboires que celui de son prédécesseur avait connus? Mais cette influence de la cour de Lorraine, pour être sérieuse et efficace, n'en est pas moins discrète. Elle se manifeste sous la forme d'une protection que les religieux ou les états de Stavelot sollicitent et qu'à Lunéville on s'empresse d'accorder. D'ailleurs, il y a des

[1] Voyez *Mémoire concernant le prieur de Stavelot, Th. de la Haye et l'histoire de la principauté,* aux Archives de l'Etat à Liége, (fonds : archives de la principauté de Stavelot ; collection : archives diverses, papiers du conseiller Dumé).

rapports constants entre les ministres de Lorraine et les conseillers du prince-abbé, qui exposent à l'occasion les difficultés du gouvernement, les écueils à éviter, pour en recevoir aide et conseil [1]. Enfin l'éclat de la cour de Lorraine, l'amitié qui unit ce pays à la France depuis le traité de Ryswyck, sont pour le pays de Stavelot une garantie de paix et de sécurité.

Grâce à ce bienveillant appui et grâce aussi à la finesse politique des conseillers du prince, la régence du pays pendant la minorité de François de Lorraine et même toute son administration correspondent à une ère de restauration, de paix et de prospérité relative.

Sans aller à l'encontre des lois constitutionnelles du pays, cherchant moins à profiter des anciennes querelles intestines qu'à les apaiser, tout en sauvegardant ses prérogatives, le prince administra si bien que non seulement l'autorité souveraine fut parfaitement rétablie, mais même devint plus forte que jamais. Quant aux institutions du pays [2], elles ne furent guère modifiées mais elles reçurent ce caractère de stabilité qu'elles devaient garder, d'une façon générale, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Il convient de les étudier rapidement en détail [3].

(1) Voyez *Mémoire concernant le prieur de Stavelot*, etc., cité plus haut. *Instruction pour dom Mathias de Bia, délégué par le chapitre de Stavelot à la cour de Lorraine. Mémoire sur le gouvernement de la principauté* : documents aux archives de l'Etat à Liége (Collection et fonds comme ci-dessus).

(2) Voyez E. Poullet, *op. cit.*, P. de Noüe, *La législation de l'ancienne principauté de Stavelot-Malmédy*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4e sér., t. VI ; A. Gielens, *Inventaire sommaire des archives de la principauté de Stavelot, conservées au dépôt de Liége*. Introduction.

(3) Pour ceci et tout ce qui va suivre, voyez J. Alexandre, *op. cit.*, *ibid.* ; L. Polain, *Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot*, pp. 194 et suiv.; et surtout, *Mémoire sur le gouvernement de la principauté*, document cité plus haut, dont cette étude est tirée en grande partie.

LE POUVOIR PRINCIER ET ABBATIAL

Les pouvoirs du prince-abbé — son nom l'indique — sont de deux sortes : ils sont d'ordre temporel et d'ordre spirituel. Son Altesse est l'abbé de ses monastères; elle est, en même temps, prince souverain de l'Empire, administrateur ds Stavelot, comte de Logne.

Quelles sont les attributions de l'abbé? En quoi consistent les pouvoirs du prince?

L'abbé n'exerce pas de juridiction spirituelle sur le clergé de son pays : ce droit revient aux archevêques de Trèves et de Cologne et à l'évêque de Liége en qualité d'« ordinaires ».

Son pouvoir ne s'étend que sur les religieux des deux « maisons » ou monastères de Stavelot et de Malmédy, formant ensemble l'abbaye de ce nom de l'ordre de Saint-Benoît.

Comme à son avènement François est mineur, la direction de la discipline monacale a été attribuée, comme nous l'avons dit, à un religieux de Stavelot, choisi par le chapitre général et confirmé par le Saint-Siège.

Cette administration au spirituel ne comprend pas le droit de « patronage » ni de présentation aux bénéfices. Ce droit, malgré les prétentions de l'administrateur, est réclamé par l'abbé et celui-ci en profite largement pour autant toutefois que ces prérogatives ne soient pas battues en brèche par un privilège de l'Université de Louvain, qui a la faculté de nommer ses gradués jusqu'à trois fois durant la vie d'un abbé, aux cures ressortissantes au patronage abbatial. En 1708, l'administrateur au spirituel est obligé de résigner ses fonctions et le jeune abbé, alors âgé de 18 ans, obtient du Saint-Siége l'autorisation de faire gouverner ses monastères par leurs prieurs respectifs.

Cette direction monacale n'est pas exempte de difficultés. En voici deux exemples. Les prieurs défendent la

perpétuité de leur charge : une fois élus et confirmés par l'abbé, ils prétendent l'être à vie; or, la plus grande partie du chapitre s'y oppose. Les sentiments des prieurs et des religieux sont également divergents en ce qui concerne la direction des menses conventuelles : les uns l'attribuent à Son Altesse ; les autres au chapitre.

L'abbé n'entend pas profiter de ces divisions : désirant veiller aux droits de ses monastères autant qu'aux siens propres, il se remet, pour l'aplanissement de ces litiges, à la règle de saint Benoît, aux coutumes suivies dans ces deux monastères et aux dispositions du Saint-Siége. Une fois revenu dans le pays, il séjournera tantôt à Stavelot, tantôt à Malmédy, cherchant toujours à conserver une égalité parfaite entre les deux maisons.

Comme prince, Son Altesse est seigneur hautain du pays et son souverain régent. Ses prérogatives ne sont guère contenues que par les droits de l'Empire dont il est le vassal, par ceux du cercle de Westphalie dont son petit état fait partie, et par des coutumes locales traditionnelles.

A son avènement il a prêté au chapitre le serment accoutumé, comportant en substance la promesse de gouverner le pays conformément aux anciennes franchises et coutumes [1]. Son gouvernement s'exerce avec l'aide de collèges administratifs et judiciaires, de fonctionnaires et de magistrats dont voici les attributions.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

La politique externe de la principauté consiste à vivre en bonne intelligence avec l'Empire et à entretenir des rapports amicaux avec les puissances voisines qui peuvent nuire au pays soit par des invasions armées, soit par la suspension du commerce.

Il faut disposer les membres du cercle de Westphalie et

[1] E. Poullet, *op. cit., ibid.*

la diète de Ratisbonne en faveur de la principauté pour obtenir un dégrèvement constant des contributions de guerre à fournir au cercle. Déjà, au commencement de la guerre, les délégués de Stavelot ont fait valoir la diminution des ressources du pays, réduites d'un tiers depuis l'établissement de la matricule impériale et ils ont obtenu une modération proportionnelle. Il s'agit de la faire continuer tout au moins jusqu'à la fin de la guerre, et les mandataires de Stavelot travaillent en ce sens.

Pour prévenir les exactions militaires, on paie des contributions à la France et à l'Espagne ; on fournit des subsides aux alliés. Afin de sauvegarder ou de rétablir la liberté commerciale on entretient par des cadeaux l'amitié des bureaux de Bruxelles et de Luxembourg. Ces soins incombent aux préposés à la régence, qui sont chargés également de la police du pays.

Ce furent d'abord les deux prieurs que le nouveau prince investit de la régence. Ils étaient assistés d'un secrétaire homme de loi, chargé de rédiger le texte des mandements et des rapports à envoyer à la Cour. Mais ils n'avaient été nommés que provisoirement, Son Altesse se réservant d'en ordonner autrement. En effet, en 1707, Elle établit un nouveau *Conseil de régence*, comprenant les deux prieurs et trois membres laïques.

Les attributions de ce Conseil sont purement politiques et administratives. Au point de vue politique externe, les préposés à la régence ont à résoudre les contestations relatives à la juridiction et aux limites avec les voisins ; ils veillent à la conservation des traités et envoient, en cas de besoin, des députations aux généraux et aux armées pour traiter des contributions et des corvées de guerre.

Au point de vue politique et administratif interne, ils sont chargés de la haute direction de la police, du contrôle des finances du pays, de la défense des intérêts des orphelins et des pauvres. Mais tous leurs actes et en particulier leurs règlements et ordonnances sont soumis

à l'approbation du prince, auquel ils doivent rendre compte tous les quinze jours de leur gestion et sans l'autorisation de qui ils ne peuvent rien entreprendre, sauf en cas d'urgence.

Pour gouverner un pays il faut des ressources, un budget. A Stavelot comme à Liége, ce sont les *Etats* qui le votent. Mais entendons-nous bien sur la signification des mots. Si nous employons le terme « Etats » parce qu'il est facile, il ne correspond cependant pas à la réalité des choses. Au commencement du XVIIIe siècle, les éphémères assemblées de mayeurs et d'officiers qui, avec les deux prieurs, se réunissent périodiquent au commandement de Son Altesse et en tel endroit qu'Elle indique, ne constituent guère ce qu'on est convenu d'appeler une représentation nationale. Leur élément le plus influent et le plus indépendant, les mayeurs, après avoir revendiqué inutilement pendant plus de trente ans, dans un procès plaidé à Vienne, le nom et la qualité d'Etats, ont renoncé volontairement à ce titre et à ces prérogatives, à l'avènement de Son Altesse. Dans ces sortes d'assemblées d'ailleurs, les officiers et mayeurs ne se trouvent pas pour délibérer, mais pour entendre les intentions et recevoir les ordres du maître. S'il est raisonnable, les délégués votent tout ce qu'il propose, jusqu'à ce subside spécial, appelé « don gratuit » — il l'était primitivement — que le prince sollicite officieusement d'avance et dont il chiffre lui-même le montant. En somme, le rôle principal des états de Stavelot consiste à répartir les charges prescrites sur les trois districts du pays : les postelleries de Stavelot et de Malmédy et le comté de Logne.

Une fois cette répartition faite, les délégués de chaque quartier se réunissent en assemblée particulière pour répartir leur quote-part sur les communautés de leur district respectif ; celles-ci enfin imposent les contribuables.

Dans chacun des quartiers, il y a un *receveur général* chargé de collecter et de débourser les deniers publics, et dans chaque mairie il existe un *receveur particulier* responsable vis-à-vis du receveur général qui à son tour doit rendre compte de sa gestion à Son Altesse.

En présence de l'élévation toujours croissante des charges publiques, la rumeur populaire accuse certains de ces fonctionnaires de malversations et de péculat. En arrivant au pouvoir, le prince institue une commission par laquelle il fait examiner les comptes. Plus tard, nous le verrons prendre diverses mesures pour obtenir une bonne administration financière ainsi qu'une juste répartition des tailles entre ses sujets.

Les finances du prince de Stavelot, comme à Liége, sont distinctes de celles de la principauté. Le prince jouit d'un donatif voté annuellement par les états et des revenus de sa mense. Le premier n'a pas de valeur fixe : Furstemberg en retirait parfois jusqu'à douze mille florins, tandis que son successeur ne dépasse guère la moitié de cette somme.

Le domaine abbatial comprend les droits seigneuriaux tels qu'amendes, droits de main-morte, redevances féodales, etc., et les profits de la mense proprement dite, provenant de différentes propriétés situées soit dans la principauté, soit dans le Luxembourg, le pays de Liége, la province rhénane.

L'administration des revenus de la mense avait été cédée à bail pour une somme de huit mille florins par le prédécesseur de François de Lorraine. Dans un esprit d'économie, celui-ci fait exploiter directement ces revenus par deux receveurs sous la direction d'un inspecteur. Ce dernier est trop zélé et voudrait obtenir l'autorisation de revendiquer quelques métairies domaniales que les religieux de l'un et de l'autre monastère ont démembrées de la mense abbatiale. Son Altesse hésite à donner un ordre précis à ce sujet : les moines le verraient sans doute d'un mauvais œil et pourraient protester hautement.

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Le pays de Stavelot est un pays de droit romain; celui-ci y constitue la règle pour autant que les lois municipales ou les statuts du pays n'y ont pas dérogé.

Cours de justice. — La justice, en matière civile, ressort en première instance, à la cour du défendeur, et de là, en appel, au conseil provincial. Les affaires criminelles sont traitées devant les hautes cours de Stavelot et de Malmédy, mais sans recours au conseil provincial. Quant aux cours inférieures, elles ne font qu'instruire le délit et renvoient le criminel, avec son dossier, à l'une des hautes cours.

Pour être exécutoire, il faut que l'arrêt de mort ou de peine corporelle, prononcé par la haute cour, soit approuvé par le prince-évêque qui peut à son gré le modifier.

Les hautes cours de Stavelot et de Malmédy font également office de cour féodale dans leur district respectif : à côté d'elles existe la cour féodale de Logne pour le comté de ce nom.

La cour féodale de Stavelot est cour souveraine : c'est là que se font tous les reliefs de fief du pays. Ce greffe général est desservi par un secrétaire féodal qui remplit ainsi une charge distincte de celle de greffier de la cour.

Conseil provincial. — Des trois cours susdites, en matière féodale, et de toutes les cours de justice, en matière purement civile, les parties peuvent aller en appel au Conseil provincial.

Ce conseil, créé en 1595, par Ernest de Bavière et qui correspond au conseil ordinaire de Liége est donc un collège judiciaire, absolument distinct du conseil de régence. Il n'est que cour d'appel, sauf dans certains cas réservés et seulement pour les affaires civiles.

Les deux prieurs de Stavelot et de Malmédy en sont

respectivement le président et le vice-président. Ils sont assistés de sept autres conseillers, presque tous laïques, nommés par le prince. A l'époque que nous étudions, ils ont la réputation d'être en général très peu versés dans le droit et ils sont obligés de requérir les lumières de jurisconsultes de Liége ou de Louvain, au grand détriment des parties qui doivent en supporter les frais supplémentaires. Son Altesse cherche à y remédier autant que possible, d'abord en attachant à son conseil un conseiller étranger d'office, ne touchant pas d'autres rétributions que celles des épices ordinaires, ensuite en exigeant des nouveaux magistrats des connaissances solides.

Il y a près le conseil provincial — qui tient ses séances au monastère de Stavelot, tous les lundis — un *syndic* ou *procureur général*, un *archiviste*, un *greffier*, chargé entr'autres de faire rapport tous les trois mois, à la cour du prince, des procès plaidés au conseil.

Les sentences de ce conseil ne sont pas toujours définitives. On peut en appeler en dernier ressort, soit au Conseil aulique de Vienne, soit à la Chambre impériale de Wetzlaer, soit même par voie de requête au prince, conformément aux lois du pays. Et, en effet, il arrive à Son Altesse d'agréer quelques-unes de ces requêtes et de désigner des commissaires en vue de la révision du procès.

Une fois l'affaire jugée en dernier ressort, il appartient au *podestat* ou gouverneur de Stavelot, premier officier du pays, ou, à son défaut, au *burggrave*, de mettre l'arrêt à exécution.

Les trois classes dirigeantes à Stavelot sont le clergé, la noblesse, les « officiers » ou fonctionnaires.

Le clergé est la classe la plus privilégiée de l'état et dans son milieu, les chapitres des deux monastères de Stavelot et de Malmédy ont un rang à part. Avec le domaine du prince et quelques seigneuries nobles, leurs biens de fondation sont exempts de toutes tailles. Leur

influence est grande et le prince a tout intérêt à les ménager.

La noblesse, elle, a perdu beaucoup de son importance. Les descendants des grandes familles sont presque toutes pourvues d'une mairie et quand ils sont nommés par le prince, ils sont d'autant plus souples qu'ils sont ses créatures. Il y a cependant quelques nobles qui prétendent, à l'encontre du chapitre de Stavelot et avec l'appui de celui de Malmédy, que leur mairie est héréditaire et qui font tout pour obtenir la restitution d'un arrêt du Conseil aulique de Vienne, qui les a frustrés de ce droit. Le prince se trouve ici dans une situation fort délicate ; mais il juge en fin de compte que ne pas soutenir les mayeurs, c'est indisposer la nation contre le pouvoir, c'est donner l'alarme à la noblesse des environs.

Aussi, quand il aura atteint sa majorité, s'empressera-t-il d'aller lui-même à Vienne pour plaider et obtenir la réintégration des mayeurs héréditaires dans leurs dignités.

Il nous reste à dire un mot des magistrats et des fonctionnaires.

En dehors du podestat et du syndic, les principaux officiers du pays, à savoir les membres du Conseil provincial et son greffier, le secrétaire de la régence, les greffiers des deux hautes cours ne touchent pas de traitement fixe ; en revanche ceux qui sont magistrats chargent les parties de frais exorbitants et tous jouissent de franchises tant réelles que personnelles, exemptions de tailles, qu'ils appliquent non seulement aux biens patrimoniaux mais aussi aux acquêts.

Le prince veut réformer ces atteintes à la justice distributive. Mais les faits prouvent combien il est difficile de déraciner certains abus, quand ils sont liés aux intérêts matériels d'une classe puissante de la société. Après avoir, en 1707, porté un mandement accordant aux conseillers susdits des pensions en remplacement des franchises réelles, le prince, l'année suivante, se voit obligé de le

retirer et de revenir à l'ancien système en refusant toutefois l'exemption de tailles pour les fonds acquis.

Un autre abus qui s'est glissé dans l'administration et qui est très discuté, c'est le cumul des offices. Ainsi, nous trouvons un médecin, qui est en même temps conseiller au conseil provincial, greffier de celui-ci, mayeur du bourg de Stavelot et receveur général de cette postellerie !

Son Altesse respecte les situations acquises, mais autorise aussi peu que possible les nouveaux cumuls.

* * *

Le gouvernement de François de Lorraine, 70e abbé de Stavelot et l'un des derniers grands noms de la principauté, n'est point caractérisé par des faits mémorables. Apaiser les querelles et les haines — en particulier celles des moines entr'eux et des mayeurs contre les religieux de Stavelot, — faire règner partout un peu plus d'ordre et de justice, voilà son programme. Sa bonté et ses manières affables le rendaient sympathique à tout le monde. Aussi les paysans et le menu peuple des villes, — qui n'eurent jamais rien à dire dans la principauté — lui étaient-ils sans doute reconnaissants de ses bonnes intentions. Ses mandements — si nous en exceptons l'une ou l'autre prescription de police inspirée par quelque moine — sont empreints de générosité et ne manquent pas d'une certaine largeur de vues. Il eut d'ailleurs l'avantage, sinon le mérite, d'épargner à son petit pays les horreurs de la guerre, et ce n'est déjà pas un mince résultat pour une époque, où tout l'Europe était à feu et à sang.

Ce gouvernement fait preuve d'une grande prudence et d'une extrême délicatesse. La devise de la Cour est : ne pas compromettre l'autorité du maître. Il ne s'agit pas de son intérêt immédiat : son bon renom, son avenir seuls importent. Car ce prince est ambitieux et ses conseillers disent qu'il veut donner le bon exemple et se faire estimer

au voisinage. Ces prétentions nous paraissent assez présomptueuses de la part d'un chef d'un petit état, perdu dans les solitudes des Ardennes, comprenant quelques milliers d'hommes. Mais nous savons ce que ces mots veulent dire. Les frontiéres de Stavelot étaient trop étroites pour ce descendant de famille royale. Il rêvait à d'autres destinées. Quel pays espérait-il gouverner? Les documents ne le disent pas nettement [1]. Mais il y a lieu de croire que ce fut la riche et puissante principauté de Liége, dont le petit état de Stavelot était tout-à-fait voisin et qui eut si souvent avec lui le même maître. Quoi qu'il en soit, la mort prématurée du jeune abbé — il mourut le 17 juillet 1715, âgé de 25 ans — devait anéantir ces ambitions.

A. GIELENS.

(1) *Mémoire sur le gouvernement de la principauté.*

RÉSULTATS DES FOUILLES

EFFECTUÉES DANS LA CAVERNE DE FOND-DE-FORÊT

(PROVINCE DE LIÉGE)

Au cours de l'année 1907, le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles a eu l'occasion de pratiquer des fouilles dans les dépôts restés intacts d'une caverne déjà explorée vers 1830 par le Dr Schmerling, de Liége, et ensuite par d'autres préhistoriens, le Dr Tihon et M. J. Hamal-Nandrin, notamment.

Cette caverne, située à douze kilomètres à l'Est de Liége, dans la vallée de la Soumagne, est connue sous les noms de caverne de Fond-de-Forêt ou du Bay-Bonnet.

La paroi rocheuse de calcaire carbonifère dans laquelle elle s'ouvre, à environ dix-huit mètres de hauteur au dessus du ruisseau, montre les entrées des deux cavernes, ainsi que l'indique le croquis en plan fig. 1.

Ces deux entrées sont distantes de huit mètres. La caverne de droite, en grande partie fouillée, n'a donné que que très peu de choses. La grotte dont il sera question dans ce travail est celle de gauche, qui est constituée par deux galeries d'à peu près égale importance et se coupant à angle droit.

La galerie rectiligne qui suit l'entrée avait déjà été fouillée ; la section à angle droit avait également été entamée et il y restait un volume assez important de matériaux en place, représenté par le pointillé de la fig. 1.

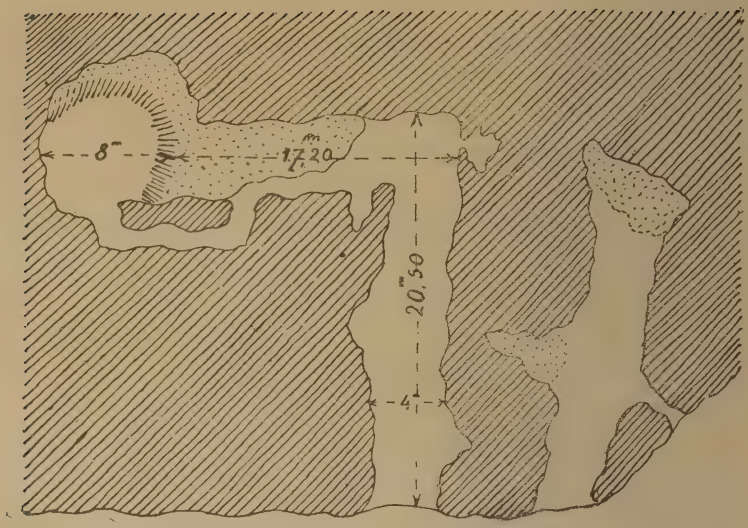

Fig. 1. — Croquis en plan des deux cavernes de Fond-de-Forêt ou du Bay-Bonnet.

Pendant toute la durée des fouilles, la coupe des dépôts de remplissage s'est montrée assez régulière ; nous y avons noté les superpositions suivantes, à partir du haut (voir fig. 2) :

La couche volumineuse d'éboulis *B* a fourni une faune assez pauvre caractérisée par la présence du renne et par l'*Ursus arctos*.

Elle se place tout au sommet du quaternaire et appartient soit au magdalénien moyen (niveau de Chaleux), soit plutôt au magdalénien supérieur (niveau du Trou du Chêne et de Remouchamps) ou faciès pré-tardenoisien.

La couche limoneuse brun-clair *E* renferme la faune du mammouth, avec une industrie nettement magdalénienne formée de lames, de grattoirs sur lame, de burins, etc.; elle a aussi fourni à M. Hamal une amulette en os ovale, percée d'un trou de suspension.

La couche noirâtre *F*, argileuse, avec nombreux blocs

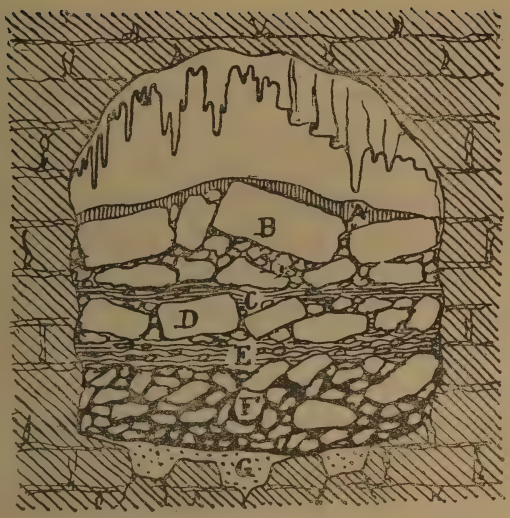

FIG. 2. — Coupe des dépôts rencontrés pendant les fouilles de la caverne de Fond-de-Forêt.

A. Recouvrement irrégulier de stalagmite.

B. Eboulis de gros blocs de calcaire tombés de la voûte . . $0^{m}60$

C. Lit limoneux, avec petits blocs de calcaire et ossements d'animaux. *Premier niveau ossifère* . . . . . $0^{m}15$

D. Eboulis de gros blocs de calcaire tombés de la voûte, empâtés dans du limon . . . . . $0^{m}30$

E. Couche limoneuse jaune brunâtre, avec ossements et industrie. *Deuxième niveau ossifère* . . . . . $0^{m}30$

F. Couche épaisse de blocs de calcaire de tous volumes, empâtés dans une argile noirâtre ou gris foncé, avec nombreux ossements et silex travaillés dans toute la masse. *Troisième niveau ossifère* . . . . . $1^{m}00$

G. Dans les anfractuosités du plancher calcaire, sable argileux, micacé, avec cailloux de silex et éolithes tertiaires descendus, par les cheminées, du haut plateau . . . . $0^{m}30$

de calcaire tombés de la voûte, renferme d'abondants silex et beaucoup d'ossements de la faune du mammouth.

Lors de nos fouilles, l'épaisseur de cette couche a été divisée en trois tranches superposées pour mieux en

apprécier le contenu et voir s'il varie, ce qu'il était impossible de discerner à cause du manque de stratification. Nous y reviendrons ci-après.

La couche inférieure *G* n'a fourni ni ossements ni silex autres que des matériaux provenant de la couche caillouteuse recouvrant le haut plateau dans lequel est creusée la vallée de la Soumagne.

Chose intéressante, ce cailloutis du haut plateau est le prolongement de celui de Boncelles et il renferme également, en place, des éolithes fagniens.

Les éléments contenus dans la couche *G* sont donc descendus, avec les eaux de pluie et les sables aquitaniens, par les canaux de circulation qui traversent la masse calcaire dans laquelle la caverne a été creusée et ils ont rempli les inégalités du plancher de celle-ci.

Il nous reste maintenant à examiner le contenu de la couche caillouteuse à ciment argileux noirâtre constituant la couche *F*.

La tranche supérieure a fourni une quantité d'ossements de la faune du mammouth, d'assez nombreux silex d'apparence hétérogène et des ossements travaillés, mais sans ornements.

La tranche moyenne renfermait la même faune et des silex nombreux de même aspect qu'au dessus, mais pas d'ossements travaillés, sauf des fragments de diaphyses portant des stries nombreuses aux extrémités, comme celles signalées par le Dr Henri Martin à la Quina.

La tranche inférieure ne différait pas sensiblement de la tranche moyenne.

Les silex des trois zones ayant été étalés, notre étonnement fut grand en remarquant qu'en bloc, ils n'appartenaient à aucun groupement connu ; mais il était aussi facile de constater qu'il suffisait d'opérer un triage pour diviser l'ensemble en deux groupes très reconnaissables : l'un, composé d'instruments de type moustérien ressemblant à ceux que M. G. Chauvet, puis le Dr Henri Martin

ont retiré de leurs fouilles à la Quina (Charente) ; l'autre avec instruments à facies purement éolithique.

On sait que je considère l'industrie de la Quina comme aurignacienne inférieure et non comme moustérienne, à cause de la présence des os utilisés qui n'existent pas au Moustier.

Des trois tranches de la couche *F*, c'est la moyenne qui est la plus chargée d'éolithes.

Comment expliquer ce mélange inattendu ?

La première idée qui vient à l'esprit c'est de supposer que, puisque des éolithes pré-aquitaniens sont descendus du haut plateau pendant la première époque de remplissage (couche *G*), concordant avec une absence d'occupation de la caverne, il aurait encore pu en arriver par la même voie pendant la période d'occupation.

Mais lorsque l'on compare les éolithes pré-aquitaniens de la couche *G* aux éolithes de la couche *F*, on reconnaît qu'ils ne sont pas semblables. Toutes les pièces pré-aquitaniennes présentent un aspect identique à celui des pièces restées en place sur le haut plateau : elles ont toutes la teinte jaune-rougeâtre caractéristique et ont les angles fortement émoussés. Il est à remarquer, de plus, que dans leur déplacement et leur voyage au travers des canaux de circulation de l'eau dans la masse calcaire, les éléments du cailloutis et les éolithes pré-aquitaniens ne se sont nullement esquillés.

L'aspect des éolithes de la couche *F* est tout autre. D'abord, il y a très peu de matériaux provenant du cailloutis du haut plateau restés intacts ; la presque totalité a été transformée en nucléi de débitage, ainsi que les gros éolithes pré-aquitaniens, et l'on reconnaît que l'ensemble des pièces à facies éolithique dérive de l'utilisation des éclats tirés de ces nucléi.

La place où des éclats ont été enlevés des nucléi et la face de cassure des éclats présentent une teinte blanche ou grise, qui contraste avec la nuance jaune de l'extérieur,

c'est-à-dire qu'elle indique un travail relativement récent.

De plus, la majeure partie des pièces est exempte de toute trace d'usure par roulage, bien que certains amas d'outils à facies de la Quina et à facies éolithique soient polis et à angles légèrement arrondis.

Les éléments du cailloutis pré-aquitanien, y compris les éolithes qu'il renferme, ont donc été choisis et apportés intentionnellement dans la caverne pour y être débités, afin de servir à la confection de nouveaux outils.

Disons, de plus, que beaucoup d'instruments à facies aurignacien de la Quina sont tirés d'un autre silex que celui à pâte rude et grossière du cailloutis pré-aquitanien. C'est le beau silex noir de la craie sénonienne, qui a acquis, par le séjour dans la caverne, une belle patine blanche, porcelanée.

Puisque la couche *F* est nettement recouverte partout par le niveau E à industrie purement magdalénienne et par l'éboulis *B* et *D* sans industrie, il faut donc bien que l'ensemble des matériaux tirés de la couche *F* soit contemporain et dès lors, l'industrie du type de la Quina étant, à mon avis, aurignacienne inférieure, il s'en suit que l'industrie éolithique, qui paraît y être intimement mélangée, est aussi d'âge aurignacien.

Voilà, au premier abord, une conclusion bien inattendue!

Inattendue pour beaucoup, prévue et toute naturelle pour moi.

En effet, par la découverte de l'industrie flénusienne, j'avais pu conclure que l'Eolithique n'avait pu s'éteindre définitivement dès l'apparition du Paléolithique, puisque des populations à industrie nettement et purement éolithique avaient fait une invasion considérable dans l'Europe centrale au commencement de l'époque néolithique.

Plus tard, par la mise en lumière de la vraie signification de l'industrie des Tasmaniens, j'ai pu montrer que l'invasion campignyienne, suivie de toutes les autres civilisations modernes, n'avait pas eu raison définitive des

Eolithiques, attendu qu'à l'époque récente nous trouvions encore, en Tasmanie, une population nettement éolithique, éteinte seulement depuis une soixantaine d'années

Puisque la chaîne éolithique ininterrompue reliant le Fagnien au Mesvinien devait théoriquement se rattacher au Flénusien, puis au Tasmanien après une énorme lacune correspondant à tout le Paléolithique, il était naturel de penser que l'on retrouverait, de ci, de là, des chaînons isolés, au travers de l'époque paléolithique, qui peu à peu, se rattacheraient entre eux et enfin, au Mesvinien, d'une part, et au Flénusien de l'autre.

C'est la découverte du premier chaînon éolithique synchronique à l'une des divisions du Paléolithique, qui vient d'avoir lieu dans la caverne de Fond-de-Forêt et comme ce n'est, souvent, que le premier pas qui coûte, nous avons l'espoir de retrouver les autres chaînons.

Mais deux choses restent à expliquer : d'abord comment se fait-il que des Eolithiques aient pu survivre au développement énorme du Paléolithique et traverser toute l'échelle des temps jusque nos jours ; ensuite comment peut-on trouver, dans la même caverne, au même niveau, deux industries aussi différentes que l'Aurignacien inférieur du type de la Quina et le pur Eolithique ?

La première question ne me semble pas difficile à résoudre.

Il suffit de voir encore comment se passent de nos jours, sous nos yeux, la colonisation et l'extension de la civilisation

Au lieu d'agir avec douceur envers les populations arriérées, de chercher à les élever progressivement, on y va en armes, on impose sa volonté et l'on châtie impitoyablement toute résistance ; c'est même là un minimum.

Il va de soi que les premières civilisations paléolithiques fortement armées, fières de leurs progrès et de leur savoir faire, ont employé, envers les Eolithiques qui les entouraient, les procédés encore en usage courant aujourd'hui.

Les malheureux Eolithiques, non séduits par le mode de civilisation adopté à leur égard, au lieu de se laisser absorber, ont peu à peu reculé en essayant de se défendre. Traqués comme des bêtes fauves, ils se sont réfugiés dans les régions les moins accessibles qui rebutaient leurs poursuivants et y ont vécu, farouches et isolés du reste du monde, gardant intacte, par défaut de mentalité progressive, leur industrie rudimentaire qui convenait du reste très bien à leur genre de vie routinier et peu compliqué.

Ils se sont ainsi conservés en petites familles peu nombreuses, éparpillées en des points reculés, où ils ont pu subsister, sans doute, plutôt mal que bien, surtout pendant le Paléolithique inférieur.

Mais il est un fait certain et que nous pouvons constater, c'est qu'au Paléolithique supérieur, à cause, probablement des conditions climatériques défavorables, les populations habitant les cavernes se montrent très peu nombreuses et fort clairsemées.

Il y a eu régression notable du nombre des Paléolithiques et diminution de la surface habitée, au moins en dehors de la France centrale [1] et c'est cette régression du nombre et de la puissance des Paléolithiques, réduits souvent à de petites tribus errantes de chasseurs, qui a sans doute permis peu à peu aux Eolithiques de se reproduire, de prospérer et de récupérer lentement et pacifiquement le terrain perdu.

Remarquons aussi qu'à l'époque de l'Aurignacien inférieur, nous sommes arrivés au moment où une partie de

[1] En faisant abstraction de quelques stations importantes comme le Moustier, Gorge d'Enfer, Laugerie Haute et Basse, la Madeleine, il n'existe rien, pendant le Paléolithique supérieur, qui puisse être comparé aux énormes stations chelléennes et acheuléennes telles qu'Amiens, Abbeville, Cergy, les bords de la Dordogne, etc., et à quantité d'autres, plus modestes, répandues à profusion en France et assez nombreuses en Belgique et dans le Sud de l'Angleterre.

l'Allemagne, de la Belgique, de la France et de l'Angleterre vient d'avoir été submergée sous les eaux de la crue hesbayenne.

La crue terminée, les populations reviennent et, tandis que les Aurignaciens de France font une première incursion dans nos vallées et recherchent nos cavernes, des groupes d'Eolithiques reparaissent aussi et un contact, probablement hostile, s'établit.

Mais les Aurignaciens nomades circulent dans le pays ; ils quittent la caverne de Fond-de-Forêt épiés par les Eolithiques. La caverne évacuée, les Eolithiques y sont entrés et s'y sont mis à l'abri à leur tour, jusqu'à ce que des Aurignaciens revenant, les Eolithiques disparaissent, leur cédant la place.

Ces faits se sont sans doute renouvelés plusieurs fois et, si l'abondance des blocs tombés du plafond de la caverne n'avait été si grande, au point qu'elle a détruit toute stratification dans la couche noire, nous aurions sans doute pu surpendre l'alternance des occupations et leur nombre.

Malheureusement, l'observation n'a pu être faite et si, d'autre part, nous cherchons pour quels motifs les Aurignaciens ont quitté la caverne, la présence des petits amas d'instruments et d'os d'apparence usée et roulée nous permet de supposer que des afflux d'eau ont pu faire remplir à la caverne le rôle de trop plein ou d'exutoire momentané des eaux de circulation, rendant l'occupation des galeries souteraines provisoirement impossible [1].

C'est pendant les courtes périodes de fonctionnement de

(1) La présence d'un niveau bien défini d'instruments et d'ossements usés, à aspect roulé, a été constatée à la station type du Moustier et, précisément, les pièces de ce niveau présentent un facies nettement éolithique. Evidemment, comme il s'agit ici d'un abri sous roche, il ne peut être question de resurgence, mais d'une crue de la Vezère. Le niveau à facies éolithique était nettement compris entre deux niveaux purement moustériens.

la caverne comme exutoire que l'usure remarquée sur certains os et sur certains silex s'est produite.

Ces intermittences d'humidité et de sécheresse, qui avaient sans doute rebuté les Aurignaciens, ont permis aux Eolithiques, qui épiaient leurs mouvements, d'occuper, à certains moments, la caverne, quitte à fuir précipitamment lorsque, le souterrain asséché, les Aurignaciens sont revenus en prendre possession pour s'y abriter.

Telle est l'explication que je crois pouvoir donner de la présence, dans la caverne de Fond de Forêt, d'une industrie aurignacienne inférieure, du type de la Quina et d'Hastière, à laquelle se trouve mélangée une importante industrie distincte, de type éolithique.

A. RUTOT.

UN TAU ROMAN

PROVENANT DE LA COLLECTION DU BARON DE CRASSIER

Parmi les érudits médiévistes de la première heure, feu Armand Schaepkens a tenté un effort qui n'est pas sans mérite, car il reste encore à glaner dans les albums qu'il a édités il y a une soixantaine d'années. L'archéologue-aquafortiste manque souvent de la rigueur à laquelle l'usage de la photographie nous a familiarisés pour les reproductions graphiques; mais ses gravures montrent qu'il avait une intuition juste et nette des objets. Il en saisissait surtout le caractère, et, avec moins d'élégance et de virtuosité que Viollet-le-Duc, il nous donne cependant une impression plus objective et plus vraie que l'archéologue français, des monuments qui avaient sollicité sa pointe.

On lui est redevable, entre autres, de la reproduction d'un tau [1] très curieux en ivoire, qui appartenait encore

[1] Le tau, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec la lettre T dont le nom en grec est *tau*, est l'une des formes très anciennes du bâton pastoral, insigne des évêques et plus tard des abbés des grands monastères. Il fut employé concurremment avec le bâton à volute qui a fini par prévaloir. On connaît le tau de saint Héribert, à l'église de Deutz près de Cologne, et le bâton pastoral de saint Servais, à Maestricht. Voyez *Eléments d'archéologie chrétienne* du chanoine Reusens, t. I, fig. 549 et 550.

en 1846 au baron de Crassier [1]. Mais qu'était donc devenu ce remarquable morceau dont on ne retrouvait plus de trace dans le pays ? La réponse nous vint un jour en examinant des reproductions photographiques de pièces appartenant à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. La concordance entre les photographies et la gravure de Schaepkens était manifeste, à l'exception toutefois que la dernière reproduction accuse la présence d'un bâton. C'était sans nul doute une adjonction de fantaisie et de date plus ou moins récente ainsi que cela semble résulter des renseignements que nous tenons du fondateur même de la collection.

Voici en quels termes le baron de Crassier s'exprimait, dans la première lettre qu'il adressa, le 10 septembre 1715, à Dom Bernard de Montfaucon :

« Permettez-moy d'ajouter que ma dite bibliothèque est aussi avan-
» tagée d'une collection considérable de médailles et pierreries
» antiques, avec diverses autres antiquitez tant payennes que chré-
» tiennes et des plus curieuses. Entre celles-cy se trouve un morceau
» d'yvoir sculpturé de tous cotez, lequel on tient être la partie supé-
» rieure d'un ancien pastoral ou baton patriarcal. Le trou du milieu
» dont il est percé, en rétrécissant vers le haut, marque assé qu'il a
» servis a tel usage ; j'en joint icy le dessein pour que vous puissiez
» plus facilement en reconnaître les deux faces, lesquelles sont très
» bien conservées, n'y ayant que le bras droit de l'ange avec quel-
» ques petits morceaux de feuillage eclatez et perdus. »

Suit un mémoire qui se termine par ces mots :

« Dessin d'un morceau d'yvoire long de 6, haut de deux et épais de
» 1 1/2 pouces de France ; le milieu en est vide, derrière les 4 figures
» des côtés travaillés à jour.

[1] Armand Schaepkens, *Trésor de l'art ancien en Belgique. Sculpture, architecture, ciselures, émaux, etc.*, Bruxelles, 1846, pl. VIII. L'auteur donne une description sommaire de l'objet ; il l'attribue à l'art roman du XIIe siècle, et il met en note que la crosse est inédite et fait partie de la collection de M. le baron de Crassier.

TAU ROMAN
provenant de la collection du baron de Crassier
(Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Trois semaines plus tard (30 septembre 1715), le savant bénédictin lui répondit :

« Le dessein du morceau d'yvoire est fort curieux ; je crois qu'il est » du tems de la seconde race de nos Rois [1].

Il n'y a pas lieu de relever l'assertion de Montfaucon, basée ici tout à fait sur le sentiment : à savoir que l'ivoire remonterait à l'époque carolingienne. L'archéologie était à peine à ses débuts et souvent, faute de méthode, surtout faute de termes de comparaison, on tombait facilement dans des déterminations arbitraires.

Schaepkens, dans la description sommaire dont il accompagna son dessin, reconnaît déjà que la pièce est romane et du XIIe siècle, opinion qui concorde avec l'opinion de Darcel, dont nous parlerons dans un instant.

Le tau du baron de Crassier est entré à l'Ermitage avec le fonds de Basilewsky. Vers 1880, la célèbre collection avait été décrite par Alfred Darcel [2] avec le concours du propriétaire.

Le tau y est analysé en détail au n° 86 du catalogue. Pour les mesures voici ce qu'il donne : hauteur, 0m067 ; longueur, 0m160 ; pour la provenance : art allemand, XIIe siècle. Les auteurs relèvent un détail qui nous échappe sur les photographies, à savoir : « un rang de perles entre deux filets couvre l'échine des volutes ».

[1] Nous devons le texte ci-dessus à l'extrême obligeance de M. le baron Louis de Crassier qui a bien voulu faire des recherches à notre intention dans les archives de sa famille. La correspondance du baron de Crassier, dont un extrait vient d'être donné, a été publiée partiellement par Ulysse Capitaine dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II et par Léon Halkin, *Ibidem*, t. XXVI ; les emprunts se complètent mutuellement. Le texte ci-dessus est pris sur l'original.

[2] A. Darcel et A. Basilewsky, *La collection Basilewsky, catalogue raisonné*, etc., Paris 1874.

Maintenant si l'on examine le tau (planche XXXV), on remarquera sur la face un médaillon circulaire entouré de feuilles d'acanthe et contenant la figure du Christ à mi-corps. La tête est entourée d'un nimbe discoïde uni. Le Christ tient de la main gauche un livre ouvert et il bénit de la droite à la façon latine. A la droite du médaillon on voit un ange qui foule à ses pieds un monstre; Schaepkens y voit avec raison l'archange Michel. Par contre il est plus difficile de déterminer le personnage en tunique occupé à dompter [1] qui forme le pendant. S'il s'agissait d'un monstre, on songerait assez naturellement à Daniel ou Samson qui terrassèrent le lion, mais ici l'animal fabuleux a l'aspect d'un serpent qui aurait une tête de poisson.

La représentation qui nous occupe se répète des deux côtés du médaillon du revers qui nous montre la Vierge aussi à mi-corps présentant le sein à l'Enfant Jésus. Pour Darcel, elle lui offrirait une pomme. C'est sans nul doute une erreur; l'attitude du corps et le geste du bras droit rendent cette hypothèse peu vraisemblable. La présentation d'une pomme n'exigerait pas, semble-t-il, un effort aussi grand. Il ne serait pas hors de propos de rapprocher cette figure de celle de la Vierge dite de Dom Rupert.

Mais ici, la sculpture a tel accent qui tiendrait bien quelque peu de la manière française, et il ne sera pas superflu de faire à ce propos un emprunt à un tympan d'une porte d'une maison de Reims.

La partie supérieure de la composition est occupée par un couple symbolique assis dans des feuillages : la femme tient un livre ouvert du côté du spectateur; l'homme argu-

[1] Voir 515. *Musée de Sculpture comparée. — Musée lapidaire de Reims. — Tympan d'une porte de maison.* — Collection des cartes postales de Hosdein.

mente en posant l'index sur la paume de la main gauche. Sous le motif se trouvent deux médaillons semi-circulaires entourés de feuilles d'acanthe ; dans l'un, on voit un jeune homme imberbe égorgeant un monstre à tête de serpent ; dans l'autre, un couple d'adolescents en train de se faire des confidences.

Tout dans ce morceau de sculpture monumentale a je ne sais quoi de plus nerveux, de plus précis dans le modelé des figures, des draperies et le détail des feuilles d'acanthe, mais on saisit aussi sans le moindre effort que ivoire et tympan appartiennent à une même époque. Et s'il fallait exprimer notre avis, nous dirions que la richesse du décor et la vie qui se manifeste dans l'ornementation font songer à une provenance française ; mais certaines faiblesses d'exécution et surtout l'esprit nous donnent plutôt l'impression que le morceau est sorti soit d'un atelier rhénan, soit d'un atelier mosan.

S'il n'entre pas dans nos intentions de parler de l'usage des taus dont l'origine est très ancien, il semble toutefois utile de signaler quelques exemples, d'après le P. Cahier [1], de taus à double volute. Nous citerons la fig. 4 (p. 162) représentant un abbé avec cet insigne, et provenant d'un manuscrit espagnol de 1109 ; la figure de Jean, abbé de Blandin, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Elnon.

Mais ce qui est plus intéressant au point de vue de notre étude actuelle, c'est le tau à double volute en ivoire reproduit p. 175, t. IV, figures 31, 32 et 33 [2].

Il provient de l'abbaye de Fécamp et appartient au Musée de Rouen. Le système de perforation est identique à celui que l'on remarque dans le tau de Saint-Pétersbourg. Cette analogie ne suffit pas à faire croire à la communauté d'origine : mais le fait méritait pourtant d'être signalé. Quant au décor, il se distingue par une

[1] *Mélanges archéologiques*, t. IV.

[2] *Ibidem.*

ornementation très pittoresque : des rinceaux animés par la présence d'un oiseau et de deux quadrupèdes qui ont la place des figures humaines qu'on voit dans l'ivoire de l'Ermitage, en contact avec des animaux fantastiques. Deux médaillons ovales entourés de perles contiennent, celui-ci une figure d'abbé avec la crosse, celui-là une figure humaine à mi-corps nue; une bande de rinceaux, flanquée de deux petites plus étroites également couvertes de rinceaux, couvre la tranche.

Ce tau, contrairement à l'avis du P. Cahier, nous semble appartenir au XIIe siècle et non à la fin du IXe ou du Xe siècle. Le style et la facture des rinceaux ne permet pas d'ailleurs de lui donner une date antérieure à cette époque.

J. DESTRÉE.

L'ART MUSICAL BELGE
PENDANT LA RENAISSANCE

L'activité intellectuelle belge s'est manifestée ardemment dans bien des domaines. Les études historiques et critiques abondent. Elles précisent et souvent éclairent d'une lumière nouvelle non seulement les mouvements littéraires et scientifiques de toutes les époques, mais encore les manifestations des arts plastiques. Nous plaçant au point de vue de l'art pictural spécialement, nous constatons qu'il a été étudié jusque dans ses moindres détails : on a recherché les œuvres, on leur a assigné leur place, leur époque, leur valeur. Et non seulement les tableaux des grands maîtres, mais ceux des maîtres secondaires et même de maîtres inconnus sont tous les jours, dans nos musées, l'objet de notre attention et de notre admiration.

Hélas, à part quelques travaux isolés, il n'en est guère de même pour notre art musical. Espérons que de ce Congrès naîtra un mouvement d'études d'histoire et de glorification de notre art. Dans ce but, il serait peut-être nécessaire que les sociétés d'archéologie et d'histoire créassent dans leur sein des sections de recherches et d'études historiques musicales.

Est-il possible que, la musique ayant été de tout temps cultivée chez nous, nous ignorions encore tant d'œuvres de nos musiciens et que, par conséquent, nous n'ayons que peu de données sur leur valeur. Ainsi, en étudiant la transition de la musique vocale au style d'orgue, je fus amené

à examiner cette période contrapointique que tous les musicologues s'accordent à qualifier d'époque gallo-belge et néerlandaise, et où une importante série de musiciens originaires des contrées arrosées par la Meuse et l'Escaut créèrent, pour ainsi dire, un art dont la merveilleuse efflorescence nous plonge aujourd'hui encore dans la même admiration et le même étonnement que ceux que fait naître en nous la vue des cathédrales gothiques du moyen âge.

Et je fus surpris de constater que cette époque nous était imparfaitement connue. La plus grande partie des œuvres de nos compositeurs sont, en effet, encore manuscrites. Des travaux importants ont été entrepris cependant par de grands écrivains allemands surtout et français, mais, ou aucun travail n'embrasse cette période entière, ou l'on n'étudie et ne réédite que le peu d'œuvres imprimées à cette époque. Seules, les œuvres complètes de Roland de Lattre ont été éditées.

A l'heure actuelle nous ne possédons pas assez de documents pour l'élaboration d'une histoire complète des musiciens belges aux XVe et XVIe siècles, pour la bonne raison que la plus grande partie des œuvres de cette période sont encore manuscrites et enfouies dans les bibliothèques étrangères, d'où il importe qu'elles soient tirées pour publier cette histoire. Et cependant que l'on juge, d'après ce que nous savons, si cette période fut glorieuse pour notre art musical.

Tandis que les Pays-Bas présentent aux XIVe et XVe siècles le spectacle du développement simultané de deux littératures, l'une romane, l'autre germanique, s'adressant chacune à un public différent, la communauté de civilisation, qu'avaient depuis longtemps en partage les provinces wallonnes et flamandes, fait qu'il en est autrement dans le domaine de l'art. Les moyens d'expression artistiques : formes, couleurs, sons, permettaient aux artistes de s'affranchir du dualisme qu'imposait aux écrivains la nature bilingue du pays. C'est à la collaboration

des deux races qu'est due la splendeur de l'art belge à cette époque ; les circonstances qui favorisèrent l'éclosion du génie des Van Eyck, des Van der Weyden, nous valurent aussi celui des Dufay, Ockeghem, Josquin des Prés, Roland de Lattre. Wallons et Flamands se rencontrent pêle-mêle parmi les compositeurs qui illustrèrent la musique à cette époque ; le chant à plusieurs mélodies simultanées, musique barbare et grossière à son origine, après une croissance longue et pénible, devint, au xve siècle, sous l'habile main des maîtres contrapointistes de la Flandre et du Hainaut, un art spécial, qui atteint son apogée au xvie siècle.

N'attendez pas de moi que je vous fasse assister ici à la constitution des éléments de cet art. L'incubation fut lente, très lente, et dura plusieurs siècles. Les causes en furent multiples et de différentes natures. Il faudrait faire l'histoire de la musique depuis le xe siècle, montrer les tentatives effectuées dans les domaines mélodique, harmonique et théorique, mais le temps me manque. Croyez-moi, je vous prie, quand je vous dis qu'à l'aurore du xve siècle, les éléments d'un art véritable se trouvent réunis, et que ce furent particulièrement les musiciens de notre pays, héritiers de l'art contrapointique anglais, qui donnèrent à cet art ses formules à la fois diverses, parfaites, définitives, et que ce furent eux encore qui contribuèrent le plus à le répandre en Europe.

Toute cette grande époque de la musique vocale est caractérisée :

1° par l'usage d'une notation proportionnelle perfectionnée : absence des barres de mesure dans les manuscrits du temps, regardée par certains auteurs comme un signe de l'état d'enfance, de barbarie de l'art, alors que l'on a reconnu depuis que, par ce procédé, la liberté de la phrase musicale était plus entière ;

2° par l'emploi exclusif d'une polyphonie résultant de procédés d'écriture aussi ingénieux que variés : à la fin

du xve siècle, tout l'art polyphonique se trouve, en effet, constitué ; les contrapointistes sont parvenus à édifier des pièces à 2, 3, 4 voix et davantage, qui ont toutes les caractères de l'œuvre d'art : invention, expression, beauté ;

3° par l'adoption de formes musicales bien définies ; en dépit de leur multitude, les œuvres musicales publiées alors se ramènent à trois types : le motet, la chanson polyphonique et le madrigal, la messe.

Le motet, qui donna naissance au répons et plus tard à la forme fuguée, est un court morceau de musique vocale à plusieurs voix sur un texte religieux, de forme et de rythme libres, basé sur la polyphonie et où, à chaque phrase du texte présentant un sens complet, correspond une phrase musicale s'adaptant à ce texte. Consultez le merveilleux *Ave Maria* à quatre voix de Josquin des Prés ; le très connu *Assumpta est*, de l'italien Palestrina, ainsi que ses répons, le célèbre *O vos omnes*, de l'espagnol Vittoria, et surtout les motets de Roland de Lattre, dont le *Nos qui sumus in hoc mundo* est un des chefs-d'œuvre du genre.

La chanson polyphonique, issue au xve siècle de la vulgarisation des formes contrapointiques, est essentiellement différente du motet : 1° en ce que l'expression rythmique du texte est presque toujours sacrifiée à la cadence métrique de la mélodie. A ce genre appartiennent les chansons françaises, canzone, lieds, etc., la pavane et la gaillarde qui furent vocales avant d'être instrumentales ; 2° en ce que la forme spéciale procède par couplets répétés ou qu'entre chaque couplet s'intercale un refrain, comme dans la chanson monodique.

Le madrigal, issu du motet, est une composition vocale de 3 voix à 6 voix, surtout à 5 voix, sur un sujet profane, le plus souvent érotique, basé sur la rythmique expressive du langage et la rythmique populaire du geste. Vers la fin du xvie siècle, le madrigal affecte deux manières différentes

qui donnèrent naissance l'une aux formes symphoniques et l'autre aux formes dramatiques. Citons la célèbre chanson d'Ockeghem *Si vostre cœur*, celles de Josquin des Prés, la fameuse *Bataille de Marignan* de Jannequin, l'immense succès des premiers madrigaux, ceux d'Arcadelt, les célèbres madrigaux de Cyprien de Rore, ceux de Philippe de Mons, les chansons de R. de Lattre, dont celle qui commence par ces mots : « Quand mon mary vient de dehors » etc., est universellement connue.

La messe comporte cinq parties : les *Kyrie*, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus. Nos compositeurs portèrent cet ensemble musical complexe à un très haut degré de perfection, lui donnèrent une unité réelle, en maintenant à travers les cinq parties un seul et même thème fondamental. Ce thème, tantôt liturgique, tantôt profane, donne le nom à la messe Je pourrais citer tel *Kyrie* d'Ockeghem, ou même la messe entière de P. de La Rue sur l'*Ave Maria* qui est un pur chef-d'œuvre de science et de poésie musicales.

Cependant l'on distingue trois phases successives dans l'art polyphonique : la première période de cet art, dont les débuts sont assez maladroits encore, en établit les règles de l'écriture et la formation du contre-point proprement dit. C'est l'époque de la chanson polyphonique et du motet dans son expression simple et naïve. Elle va de Dufay et de Gilles de Binche à Ockeghem, considéré comme l'initiateur de la seconde période, qui est une période de développement et de floraison, où l'écriture en imitation est portée à un degré de raffinement excessif. En effet, nos musiciens font ce qu'ils veulent des notes ; ils se plaisent aux difficultés, rivalisent d'adresse, d'audace : problèmes compliqués de notation, canons énigmatiques, rétrogrades, renversables ; thèmes soumis successivement au joug de toutes sortes de mesures, de rythmes. Enfin la troisième période, est l'époque de l'harmonieuse perfection du motet, dont l'écriture s'épure, la forme s'élargit, le style devenant

plus noble et plus élevé sinon plus expressif. C'est une période de réaction, de rénovation, caractérisée par la fondation des écoles italiennes, due à nos maîtres.

Pendant près de deux siècles, nous voyons les Pays-Bas marcher à la tête du mouvement musical européen. En effet, jetons les yeux où nous voulons, nous rencontrons des musiciens, belges surtout, compositeurs et chanteurs. Les chapelles des cours étrangères sont presque exclusivement composées de musiciens de notre pays.

Si Gilles de Binche reste maître de chapelle de Philippe le Bon et Antoine de Busne maître de chapelle de Charles le Téméraire, nous suivons la trace de Guillaume Dufay à la chapelle pontificale, à la cour de Philippe le Bon en Savoie, à Cambrai. Si Barbireau meurt maître de chapelle à la cathédrale d'Anvers, Ockeghem se montre à Anvers, à Cambrai, à Paris, en Espagne et enfin en Flandre. Hobrecht meurt de la peste à Ferrare, où Brumel le remplace. Gaspard van Weerbecke sert les Sforza à Milan : Henri Isaac les Médicis à Florence ; Tinctor est musicien du roi de Naples ; on trouve Compère à Milan, Japart à Ferrare, Stockem à Rome, etc., etc. ; enfin Josquin des Prés reste quelque temps au service des ducs de Milan et de Modène; Roland de Lattre parcourt la France, l'Angleterre, l'Italie et se fixe à Munich, chez le duc Albert V de Bavière, où il influe considérablement sur le mouvement musical allemand, pendant qu'Adrien Willaert fonde l'école de Venise et Jacob Arcadelt l'école romaine.

Quant à la valeur de leurs œuvres, on regardait, en Italie, les œuvres de nos maîtres comme constituant le fonds du répertoire, avant la période qui précéda immédiatement la naissance et l'éducation de Palestrina, et comme formant aussi l'ensemble des œuvres considérées comme classiques et proposées à l'étude et à l'admiration des jeunes musiciens.

Le célèbre *Liber quindecim missarum*, édité en 1516 par André Antiquo et dédié au pape, contient exclusi-

vement des messes de musiciens belges : Brumel, Josquin des Prés, Jean Mouton, Fiévin, de La Rue, Pipelaere, etc.; les recueils de Petrucci sont aussi remplis d'œuvres belges. Actuellement, un seul de nos musiciens a ses œuvres complètes éditées ; c'est Roland de Lattre. La maison Breitkopf et Hartel a entrepris, en 1894, la publication d'une étude critique complète qu'elle a confiée à MM. Sandberger et Dr Haberl. Les autres n'ont qu'une partie de leurs œuvres éditées, la plupart dans des anthologies, mais la grande partie est encore manuscrite et enfouie dans les bibliothèques étrangères.

Bruxelles, Bologne, Paris, Cambrai, Dijon possèdent quelques manuscrits, mais Rome, Munich et Vienne sont surtout riches en œuvres de nos musiciens.

Si, au point de vue de l'histoire de l'art, le moindre petit détail a son importance, nous ne pouvons pas continuer à connaître seulement la vie, l'histoire et les œuvres des musiciens belges des xve et xvie siècles d'après les renseignements et les quelques œuvres qui nous sont parvenus.

Gilles de Binche ne nous est connu que par six rondeaux et quelques chansons de la bibliothèque de Munich, édités par Riemann, alors qu'un grand nombre d'œuvres sont encore manuscrites dans les bibliothèques de Bologne et de Vienne.

Antoine de Busne, dont beaucoup de choses sont perdues, a cependant des œuvres manuscrites à Bruxelles, à Rome et dans d'autres bibliothèques étrangères.

Le Dr Haberl, dans son remarquable ouvrage sur Dufay, donne la liste de 150 compositions de ce maître trouvées à Rome, à Bologne, à Vienne, quoiqu'il existe encore quelques messes à Bruxelles, des motets et chansons à Paris, à Cambrai et à Munich.

Il en est malheureusement ainsi pour tous : Vincent Faugues, Eloy, Ockeghem, élève de Dufay à Cambrai et initiateur de la seconde période, ses illustres élèves

Josquin des Prés, né dans le Hainaut, P. de La Rue, Brumel, Compère, Hobrecht, les Lévin. Les élèves de Josquin des Prés, Coclius, Mouton, Jombert, Jannequin, Benedict Ducis, Isaak, Clemens, Richefort, Verdelot, etc., etc., et jusqu'aux fondateurs des écoles italiennes Willaert et Arcadelt et leurs élèves Cyprien de Rore et Philippe de Mons, tous ont laissé beaucoup d'œuvres qui sont inconnues.

Ces œuvres ne peuvent pas rester ignorées.

Les autres pays rendent hommage à leurs compositeurs: honorons aussi les nôtres. Ne laissons plus une époque aussi belle dans une demi obscurité ; il est possible qu'en étudiant les manuscrits de tel ou tel maître, l'opinion que nous avons de lui se modifie et que l'on découvre de nouveaux chef-d'œuvres dignes de notre admiration.

En conséquence, je demande que le Congrès émette le vœu de voir le Gouvernement s'intéresser à l'histoire de la musique en notre pays, comme il le fait pour celle des autres arts ; qu'au besoin et qu'en imitant par là les pays voisins, il charge une commission compétente de la mission de rechercher dans les bibliothèques étrangères les documents sur la vie et les œuvres des musiciens belges des XVe et XVIe siècles ; qu'il se charge même, comme des maisons d'éditions le font avec tel ou tel auteur, d'une édition complète de leurs œuvres: ce sera comme un monument à notre gloire nationale musicale.

Louis LAVOYE.

STATISTIQUE

DES

ANTIQUITÉS FRANQUES DE TONGRES ET DES ENVIRONS

Pour l'examen de cette question, il convient tout d'abord de faire connaître les caractères distinctifs des trouvailles de dépôts funéraires francs.

Les Francs, ayant occupé habituellement l'emplacement des villas romaines, ont aussi, généralement, placé leurs dépôts funéraires dans les cimetières romains, à proximité de ces villas ; il importe dès lors de bien différencier les usages romains et francs, car en cherchant un dépôt franc, on rencontre constamment des restes de dépôts romains.

Dans les cimetières antiques de Tongres, les dépôts francs se trouvent, le plus souvent, à la partie supérieure de la couche de terre sablonneuse, en dessous du limon hesbayen, soit à environ 2 à $3^{m}50$ de profondeur.

Généralement, les dépôts des Francs, soldats, chefs ou esclaves, ne contiennent pas de monnaies ; même dans les sépultures tout à fait importantes, on n'en a trouvé que bien exceptionnellement.

Les dépôts se composent parfois de vases romains et francs et on y rencontre le plus souvent la courte hache et une ou deux lances. Cependant un dépôt formé de vases exclusivement romains, de la courte hache et d'une

monnaie semble pouvoir être attribué à un Romain vainqueur d'un Franc.

Le tombeau d'un homme de rang élevé se distingue par certaines particularités ; c'est ainsi, par exemple, que nous avons déjà rencontré un squelette qui avait été renfermé dans un cercueil en bois et enfoui à $3^{m}50$ de profondeur. A environ 2 m. au-dessus de ce dépôt, était étendue une épaisse couche de terre glaise et de pierres, destinée à empêcher l'eau de la surface d'atteindre le cercueil ; sur cette couche, se trouvait le squelette ou les ossements du cheval du défunt.

Généralement, les dépôts funéraires des Francs se trouvent à proximité de la voie romaine passant par le cimetière.

L'ornementation des bijoux francs a pour base un tracé ou des dessins géométriques rectilignes, ainsi que l'indiquent les vases à cachets, ou portant des ornements à la roulette.

Les Francs ont une manière de faire naïve, originale, qui n'a pas été empruntée aux Romains.

Les divinités grecques et romaines ne se rencontrent plus dans leurs productions, mais on trouve des fibules, des bagues et autres ornements ornés de croix ; la patère est devenue plate et les vases francs sont de forme conique ou tronconique.

Citons maintenant quelques dépôts importants :

A. AUX ABORDS IMMÉDIATS DE TONGRES, AU CIMETIÈRE VERS L'EST.

Le 19 décembre 1896, nous avons fait l'heureuse trouvaille d'un dépôt extrêmement intéressant dans le cimetière romain, à l'Est de la ville, aux abords de la gare de Tongres et de la route de Tongres à Nimègue.

A environ $1^{m}25$ de profondeur, nous avons mis à nu les ossements d'un cheval, sur une couche formée de pierres et

de terre glaise ; puis à $2^{m}50$ plus bas, dans le sable, nous avons trouvé le cercueil dont le bois était réduit en une poussière blanche ; il contenait une vingtaine de beaux vases, des armes et un bâton de commandement en jais de Lydie : c'est une pièce d'une rareté extrême [1].

Son ornementation consiste, comme pour tous les produits francs du ve siècle, en figures géométriques rectilignes à facettes triangulaires et rectangulaires; la partie inférieure est formée d'un cube ouvragé ; la partie supérieure est travaillée au tour.

Ce bâton doit avoir appartenu à un chef franc résidant à Tongres après l'invasion des Vandales, en 406. En effet, plusieurs vases de ce dépôt sont d'origine romaine ; d'autres sont incontestablement d'origine franque, notamment les grands plats en terre rouge jaunâtre de plus de $0^{m}30$ de diamètre. Enfin aucune monnaie ne se trouvait dans cette tombe.

A quelques mètres de ce dépôt, nous en avons rencontré un autre comprenant notamment un grand vase en terre rougeâtre bien orné, pourvu d'une entrée ronde de $0^{m}08$ de diamètre ; le pied n'a que $0^{m}07$ de diamètre et la hauteur du vase est de $0^{m}31$.

Il porte l'inscription : ꓘL M. F. ꓘL B. I B. B — I et est orné d'une couverte rouge pâle, de feuilles, de fleurs et de cercles. Dans le même dépôt, figuraient une cruche ansée en terre blanche, une autre ornée de lignes à la sanguine, une hache et divers petits vases. A proximité, il a été trouvé un dépôt plus important encore, composé d'une grande cruche en terre blanche à deux anses (hauteur : $0^{m}31$) portant deux cercles au col,

[1] C'est le second bâton de l'espèce qui soit parvenu jusqu'à nous ; le premier a été exhumé à Cologne et se trouve au Musée Wallraf Richartz. Ce bâton, sans être identique au nôtre, lui ressemble beaucoup sous le rapport du travail ; quoique de même longueur, le nôtre est plus volumineux et mieux travaillé.

puis de deux petites cruches ansées en terre blanche, de deux bols en verre fin, d'un tonnelet en verre fin et d'une grande hache en fer.

C'est surtout la hache qui caractérise le tombeau à défaut d'autres indications.

Ce qui est très commun parmi les dépôts, dans le cimetière franc, vers l'Est de la ville, ce sont les cruches ansées en terre blanche de fabrication locale : elles ont une hauteur presque uniforme de $0^{m}25$ et sont bariolées à la sanguine [1].

Il s'agit, incontestablement, d'imitations franques de la cruche romaine en terre blanche.

A remarquer encore parmi les dépôts francs, les vases en fine terre rouge, qui ont servi à contenir des douceurs, du lait, de la crême, des liqueurs, etc. ; ces vases, façonnés au tour, ont absolument la forme des lacrymatoires romains en verre, mais ils sont plus grands ; le lacrymatoire romain n'a que $0^{m}04$ ou $0^{m}05$ de hauteur, celui des Francs en a une douzaine.

A Tongres, parmi les dépôts francs un peu importants, on trouve habituellement un verre fin de la forme de nos vases à boire et aussi de la forme d'une boule tronquée ou d'un bol ; le verre de ces vases est généralement assez commun.

Tout récemment, des déblais faits par M. Robert Christiaens dans les parcelles S^{n} A, n°s 429^{c} et 429^{d}, ont fait découvrir de très nombreux dépôts francs avec de fort beaux vases, notamment des cruches en terre fine ornée de lignes à la sanguine, des patinae en terre rouge ornées de dessins à la roulette, des ornements et des objets en ivoire, notamment un phallus testiculé, des peignes, des dés, etc., etc.

Ces dépôts francs ont été retrouvés à l'emplacement d'une partie du cimetière romain que, préalablement, les

[1] Nos collections en comptent au moins une dizaine, appartenant toutes à des dépôts différents.

Francs ont complètement bouleversé en ne laissant intact aucun dépôt romain.

B. A TONGRES, AU CIMETIÈRE ROMAIN, VERS L'OUEST, une trouvaille extrêmement importante a été faite, en janvier 1881, en transformant en briques les terres de la parcelle S^n D, n° 200ª. C'est en creusant une fosse d'une profondeur d'environ 2^m00, après l'enlèvement de la couche de terre à briques de 1^m75 d'épaisseur, qu'on a mis à nu un tombeau, à deux compartiments, de 2^m00 de longueur, 0^m65 de largeur et 0^m50 de profondeur [1].

Au fond existait un dallage en briques; les parois étaient formées de grandes briques plates et au milieu se trouvait un mur de séparation.

Un des compartiments était couvert de dalles de 0^m10 d'épaisseur, l'autre de tuileaux.

Les ossements des défunts étaient encore bien en place, la tête vers l'Ouest. Dans un des compartiments, près de la tête du squelette, une variété de perles, puis, aux poignets, des bracelets en bronze ; à côté, un peigne : c'est donc un mobilier de femme.

L'autre tombe contenait un squelette, une petite fiole et quelques clous.

Dans chacun des petits côtés du compartiment rectangulaire formant la tombe géminée, étaient pratiquées deux ouvertures d'environ 0^m20 de profondeur, 0^m20 de longueur sur toute l'épaisseur des murs et une seule ouverture au milieu du mur mitoyen des deux tombes.

Il faut admettre que dans ces ouvertures on avait placé une charpente en bois couverte d'un petit toit constituant un abri ou une petite chapelle au-dessus de la double tombe pour la mettre à l'abri des infiltrations.

[1] Voir *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXI (1903), pp. 285 et suiv.; t. XXVII (1909), pp. 126 et suiv.

On a prétendu que ce second tombeau était incomplet, parce qu'il avait un mobilier moins important que celui du premier. Rien ne le prouve, car on a remarqué que les dépôts funéraires francs sont rarement très importants ; de plus la violation d'un tombeau franc, à l'époque franque, est difficile à concevoir et l'emploi de tuileaux pour le recouvrement d'un des dépôts et de dalles pour l'autre, n'est pas une preuve de violation.

A l'époque franque, les matériaux étaient rares ; on mettait en œuvre ce que l'on avait sous la main [1].

Les parois crépies sont peintes et divisées en compartiments ; trois des longs côtés ont cinq compartiments ; le côté vers le Nord en compte six.

Ces compartiments sont ornés de peintures symboliques, de guirlandes, de couronnes; une colombe portant dans le bec un rameau est reproduite dans six compartiments ; dans quelques autres, on remarque des signes particuliers ou caractères de l'écriture runique, en usage en Scandinavie dans l'antiquité [2].

Il s'agit donc d'un tombeau de personnes appartenant aux nations germaniques ayant eu des relations avec les Germains de la Scandinavie, où l'emploi des caractères runiques a été en vogue dès les premiers siècles de notre ère.

D'un autre côté, le symbole de la colombe a été approprié au culte chrétien dès le IVe siècle; les Francs ont occupé, en maîtres et sans contestation, Tongres et ses environs dès le commencement du Ve siècle; par conséquent le tombeau ne doit pas être antérieur au commence-

(1) Le tombeau reconstitué est déposé aujourd'hui au Musée diocésain de Liége.

(2) On retrouve de nos jours des objets de fouille portant ces caractères dans tout le Nord de la Russie, même dans la Russie d'Asie ; ce qui prouve que des relations ont déjà existé entre les populations du Nord dans l'antiquité.

ment du ve siècle et ne doit pas être notablement postérieur, son contenu présentant presque tous les caractères des dépôts du Bas Empire. L'absence de monnaie est encore une preuve que nous avons affaire à un tombeau de l'époque franque

Dans le même terrain S^n D, n° 200^A, toujours en enfouissant des déchets de fours à briques, les ouvriers ont mis au jour à des profondeurs de 3 à 3^m75, un grand nombre d'auges en trass d'Andernach ayant contenu des squelettes et des dépôts funéraires.

Les nombreux objets de l'époque franque de la collection Christiaens proviennent de ce terrain, notamment de nombreux vases à boire en verre mince, des patinae en terre rouge portant des ornements à la roulette, des patères plates de grande dimension, une grande variété de fibules à figures géométriques, des bagues, des perles, des amulettes, des appliques rondes, des peignes en ivoire et en os gravé, des armes, notamment des pointes de lances et des haches de divers types.

De la parcelle S^n A, n° 199^A, en faisant des briques, M. Huygen, de Hoesselt, a tiré aussi une nombreuse collection d'objets francs, parmi lesquels des vases à boire coniques qu'on devait placer sur trépieds, des bols en verre blanc commun et à fond bombé.

A ces trouvailles appartiennent encore de grandes patères plates en terre rouge de 0^m25 de diamètre, des vases en terre rouge portant des ornements à la roulette, des armes variées, notamment trois grandes haches, une garniture en bronze d'un ceinturon de cuir, avec grande boucle gravée, de nombreuses agrafes en bronze.

Signalons aussi une intéressante fibule en bronze doré avec ornements gravés, de grosses perles d'ambre paraissant avoir été portées en collier, un grand nombre de perles noires avec incrustations en jaune, des perles rouges avec incrustations en bleu.

Les dépôts francs trouvés dans la parcelle S^n B, n° 49a,

territoire de Koningsheim, sont aussi extrêmement nombreux; tous font partie de nos collections. Les dépôts se trouvaient en général dans la couche d'argile sablonneuse à 3m50 environ de profondeur; ils étaient fort pauvres. Les ossements, bien orientés, se trouvaient entre les restes de deux planches ou de deux morceaux de bois; au pied, un petit vase en terre grise.

C. DÉPOTS EN DEHORS DU TERRITOIRE DE TONGRES ET DE KONINGSHEIM.

Il y a une dizaine d'années, notre attention a été appelée vers l'emplacement de la villa romaine qui se trouve à Petit Spauwen, le long et à proximité de la voie romaine de Tongres par Brée à Nimègue. Aussi, à diverses reprises et avec succès, nous avons dirigé nos recherches vers ces parages, où les occupations romaines ont été si importantes.

Un jour, nous avons découvert un tombeau à incinération contenant 40 vases et, dans une dépendance d'une villa incendiée, nous avons même retrouvé le fer d'âtre pendu au mur, et à côté, un beau grand vase intact.

L'occupation franque n'a pas été moins importante sur cette colline dénommée Berg, qui forme un véritable observatoire. En 1904, nous y avons trouvé à l'emplacement du cimetière romain une variété de dépôts funéraires de l'époque franque.

Un des tombeaux contenait une broche en or, fort intéressante et intacte; elle a quatre centimètres de diamètre; le champ, formé d'une plaque en or, est entouré d'un cercle d'or strié; au centre, un ornement unique, en relief, de deux centimètres de diamètre, portant au milieu une grosse perle; autour, quatre pierres incrustées dans des cavités triangulaires séparées par quatre doubles cercles. Dans le champ, des ornements en forme de 8, séparés par de petits cercles et six petits cabochons incrustés dans des cavités formées de rondelles en or.

Ce tombeau contenait en outre des perles incrustées, une phalère en bronze et quelques vases.

A proximité de cette sépulture, un autre dépôt était formé de deux lances en fer, de quatre vases en terre noire et d'un casque en fer [1].

Tout près encore, se trouvaient d'autres dépôts de moindre importance; à côté de chaque squelette étaient placés une lance et un vase en terre noire.

D'autre part d'importantes découvertes d'antiquités franques ont été faites à Othée, à l'occasion de travaux d'extraction d'argile pour la fabrication de briques.

Othée, à 9 kilomètres de Tongres, était, dès l'époque romaine, au point de croisement de plusieurs routes se dirigeant du Nord vers le Sud.

En effet, à Othée passent d'abord la grande voie romaine de Tongres à Arlon vers le Rhin, puis diverses voies romaines de moindre importance, notamment : la voie d'Oir ou d'Eure, c'est-à-dire d'Othée par Heure-le-Tiexhe à Genoels-Elderen ; la voie de Trez ou de Maestricht par Herderen et Glons à Othée ; la Visé-voie ou du Passage de la Meuse à Visé, c'est-à-dire la voie d'Othée à Visé ; enfin la voie de la villa de Koningsheim par Othée à Herstal.

Othée a été ainsi, de tout temps, à un point de croisement du mouvement commercial du Nord vers le Sud, surtout pour ceux qui désiraient éviter le passage par Tongres et abréger un peu le chemin du Nord vers le Sud.

Aussi, l'occupation de nombreux colons avec leurs installations agricoles, à l'époque romaine, n'a-t-elle pas manqué d'y attirer aussi les Francs, et leurs dépôts funéraires, à l'emplacement des cimetières romains, y

[1] On a fait remarquer récemment la rareté des casques parmi les dépôts francs ; les casques, en fer léger, n'ont résisté au temps que dans les terrains sablonneux secs.

ont été plus nombreux que ceux trouvés dans d'autres nécropoles

Nous y avons recueilli, il y a une trentaine d'années, une variété de dépôts parmi lesquels nous pouvons signaler beaucoup de perles ornées d'incrustations.

Enfin il y a trois ou quatre ans, la construction de maisons à Hollogne-aux-Pierres, le long de la même voie de Tongres par Othée, Hollogne-aux-Pierres, Flémalle-Grande à Arlon, a provoqué la découverte, du côté Nord du village, de nombreux tombeaux francs à environ $1^{m}50$ de profondeur. Ces tombeaux, en forme d'auge ou de bac, étaient aussi formés de blocs équarris de pierre de la localité. Ils contenaient un mobilier plutôt pauvre : près du squelette, étaient déposés une arme, ordinairement une courte hache en fer, et un vase commun.

Fr. HUYBRIGTS.

MAGNA VOX

Cette hymne en chant grégorien est attribuée à Etienne, évêque de Liége, musicien distingué qui vivait à la fin du IXe et au commencement du Xe siècle.

C'est à lui que l'on doit l'arrangement de l'office de saint Lambert et du *Magna Vox* qui ouvrait cet office.

Du Xe à la fin du XVIIIe siècle cette hymne fut considérée à l'égal d'un chant national revêtant l'expression des supplications publiques ou de la joie triomphante de nos aïeux.

Son abolition et son remplacement par le *Valeureux Liégeois* datent seulement de la révolution française, et depuis lors, ce *Magna Vox* était tombé dans un oubli à peu près complet.

Sa mélodie remonte à la première moitié du Xe siècle, époque où la déviation du chant ecclésiastique commence à se manifester, déviation qui aboutira peu à peu à la forme plus anguleuse appelée plain-chant, terme particulièrement usité encore à l'heure actuelle pour désigner le répertoire officiel de l'Église catholique.

Les pièces de cette époque et des siècles postérieurs conservent toujours la modalité traditionnelle et la différence ne s'accuse guère que par le caractère plus alourdi des mélodies qui deviennent moins fleuries, moins ornées.

Plus tard, les compositions en style plain-chant subissent de plus en plus l'influence de la tonalité moderne et nous voyons éclore les œuvres hybrides de Lully, de Henry Du Mont, de Nivers, etc.

Plusieurs prétendent même que les versions en usage de la messe connue sous le nom de « royale » ne sont pas conformes à ce que Du Mont a voulu et écrit, mais que les modifications et suppressions d'altérations seraient le fait des éditeurs.

Il y a en effet une apparente contradiction entre l'écriture et l'impression ressentie à l'audition de cette messe.

La sensation de la tonalité moderne du mode mineur est si accusée que son exécution par un ensemble quelque peu considérable de voix, amène instinctivement l'emploi de la note sensible et d'autres altérations particulières au mode mineur.

La mélodie qui nous occupe appartient au premier mode ecclésiastique dont l'échelle est, ré, do, si, la, sol, fa, mi, ré (sans altération) [1].

Cependant le *Magna Vox* dépasse cette échelle et il se prolonge d'une quarte au grave, ce qui le fait rentrer dans la catégorie des modes mixtes dont l'étendue offre plus de latitude et de ressources mélodiques.

Par son étendue, il appartient au premier mode appelé dorien et à son dérivé, l'hypodorien, second mode ecclésiastique, dont l'échelle est située une quarte plus bas [2].

La mélodie évolue jusqu'à l'extrémité de la gamme du second mode pendant les six premiers vers et conclut en s'élevant et en prenant possession du premier mode aux mots *O sacer Lamberte, martyr, nostra vota suscipe.*

La solennité et la gravité du début offrent un contraste assez saisissable avec les neumes plus gracieux qui ornent

(1) Le mode étant caractérisé avant tout par sa cadence finale normalement descendante, il est logique d'adopter la gamme dans cette direction. C'est celle de la gamme grecque et elle s'est maintenue, plus ou moins longtemps, dans l'art du moyen âge, sans qu'aucune limite précise puisse être fixée à son renversement.

(2) Il est à remarquer que le dorien grec s'établit plus haut ; l'échelle est mi, ré, do, si, la, sol, fa, mi.

les dernières paroles et j'incline à y voir, déjà, une certaine recherche d'opposition provoquée par le sens déprécatif des deux derniers vers.

Les spectateurs présents aux fêtes fastueuses organisées en l'honneur du XIIe centenaire de la mort de saint Lambert se souviendront peut-être que la *Légia* exécuta deux chœurs à la grand'messe de la cathédrale, le 6 septembre 1896 : l'un était le *Magna Vox*, l'hymne ancienne, qui, remise aux mains de M. S. Dupuis, réapparaissait habillée d'une harmonisation adéquate à sa sobriété native et fut exécutée par un chœur nombreux. Ce fut un hommage discret et ingénieux rendu à la vénérabilité de l'œuvre du vieil évêque [1].

On trouvera ci-contre le texte de cette composition.

FERNAND MAWET.

[1] L'harmonisation de S. Dupuis étant à 4 voix d'hommes, l'auteur de ces lignes a repris la mélodie primitive et l'a arrangée à 4 voix mixtes, forme sous laquelle elle existe au répertoire de la cathédrale de Liége.

HYMNE A SAINT LAMBERT

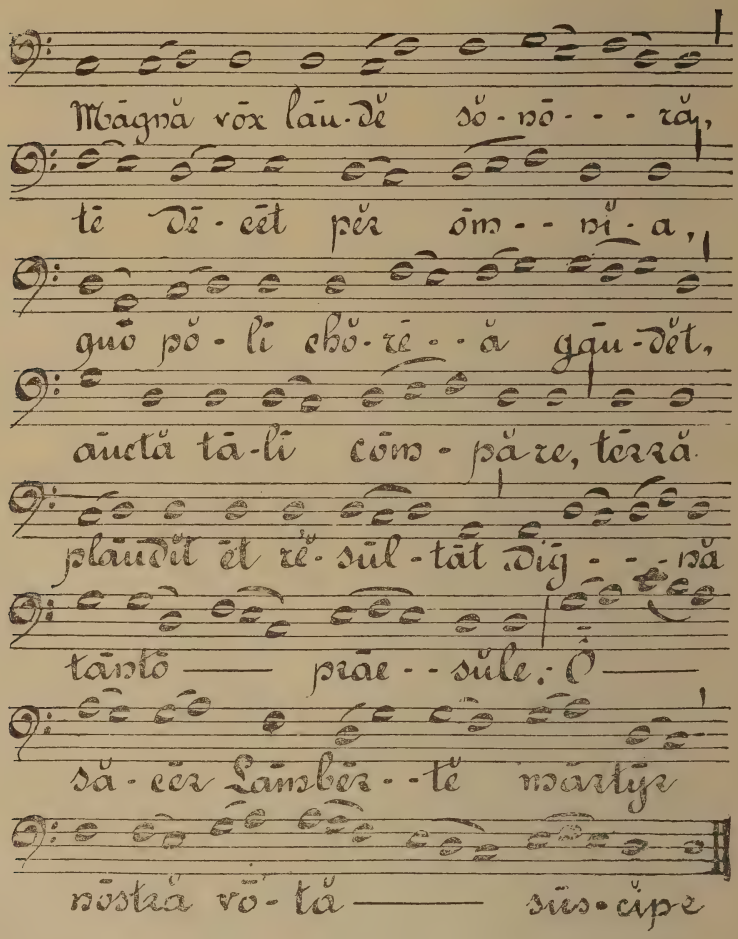

LES MÉDAILLEURS BELGES ET SURTOUT LIÉGEOIS

AYANT TRAVAILLÉ POUR LA FRANCE

La médaille est une des plus importantes manifestations de l'art postérieur au moyen âge. Son étude nous permettra de constater une fois de plus combien sont étroits les liens qui unissent la Belgique et la France. Les relations des deux pays ont été fréquentes en politique et en art, mais en ce qui concerne les monnaies et les médailles elles ont été incessantes et la Belgique semble avoir donné plus qu'elle ne recevait.

Les monnaies et les médailles ne jouent pas le même rôle, n'ont pas à remplir les mêmes conditions; cependant certains caractères qui leur sont communs permettent d'assimiler les grandes monnaies aux médailles.

Celles-ci peuvent se répartir en trois groupes naturels :

I. Médailles et plaquettes fondues.

II. Médailles ciselées, souvent creuses ou repoussées.

III. Médailles gravées ou frappées.

Les médailles fondues dérivent d'une maquette modelée en terre ou en cire, ou sculptée en pierre ou en bois. Les Italiens et les Français donnaient la préférence au modelage, les Allemands à la sculpture en pierre lithographique ou en bois dur. Les Belges soumis à ces deux influences ont le plus souvent suivi la première. La médaille moulée n'est qu'un petit bas-relief, et tout sculpteur peut en pro-

duire ; elle est accessible aux amateurs bien doués, et le poète Jean Second en est la preuve.

Il est même à remarquer que les premières médailles italiennes sont l'œuvre d'artistes qui ne semblaient pas prédestinés à ce genre de travail ; c'étaient souvent des peintres, comme Pisanello qui signait : « Pisano pictore ».

La plupart des artistes ayant produit des médailles fondues ont aussi travaillé comme sculpteurs. La maquette n'étant qu'un bas-relief de dimension réduite reproduit par voie de moulage, ce genre de travail a toujours été possible dès qu'il y avait des sculpteurs en bas ou demi-relief et des fondeurs. Cependant le moyen âge n'en a pas fourni, et l'Italie a dû attendre son quatro cento pour en produire.

Dès une époque fort reculée les Belges, fervents pélerins, se rendaient à Rome en grand nombre, et lorsque la Ville éternelle devint par surcroît la métropole des arts, beaucoup de jeunes artistes belges y achevèrent leurs études : c'était le cas pour les peintres, mais les graveurs suivirent leur exemple ; aussi le rapide essor dans leur pays de la médaille fondue ne doit-il pas surprendre.

Les médailles ciselées relèvent surtout du travail d'orfèvrerie ; ce sont même les seules que le moyen âge ait pu connaître, et elles ont disparu dès que l'on a gravé ou coulé de grandes pièces. Les plus anciennes sont les quatre que se fit faire Jean duc de Berry. L'artiste se procurait par la fonte ou le repoussé une ébauche qu'il travaillait ensuite au burin. Parfois en soudant un droit et un revers il constituait une médaille creuse. La dernière peut-être, et la plus belle, est de Warin lui-même, et représente la colonnade du Louvre de Perrault. Il a dû recourir à ce procédé un peu archaïque pour obtenir l'énorme relief qu'il désirait, et qui maintenant encore serait difficile à réaliser.

La véritable médaille moderne est la médaille frappée ; elle seule peut se reproduire à un grand nombre d'exemplaires, et par suite donner lieu à des commandes, à des

appels d'artistes d'un pays dans un autre. Elle ne peut être un travail d'amateurs, et par cela seul qu'elle exige la confection d'un coin, elles nécessite le travail d'un professionnel et toutes les ressources d'un atelier. Elle est réellement moderne parce qu'elle dérive de la monnaie et n'a été possible qu'après le perfectionnement de celle-ci.

La frappe servait depuis la haute antiquité à la fabrication des monnaies, et le moyen âge n'y avait pas renoncé, mais ses espèces très minces et d'un type de plus en plus rudimentaire ne nécessitaient que peu d'efforts et ne préparaient guère au relief élevé de la médaille. Elle ne parut qu'à la Renaissance après les travaux des humanistes et les études des archéologues sur les grands bronzes romains.

C'est alors que des artistes comme les Padouans voulurent copier ces bronzes pour fournir des suites complètes aux amateurs et des modèles aux autres artistes.

Précédemment, on avait frappé un certain nombre de médailles, par exemple celles qui sous Charles VII commémorèrent l'expulsion des Anglais, ou celle offerte à Louis XII par la ville de Bourges, mais ce ne sont là que des monnaies agrandies ; elles en ont l'aspect, le faible relief et la technique.

Du reste les médailles belges ou françaises sont, plus que les autres, issues de la monnaie nationale et cela ne doit pas surprendre.

On sait que l'or avait peu à peu disparu de l'Occident après la chute de l'empire pour se concentrer à Constantinople, en même temps que les types se dégradaient de plus en plus, et que c'est le grand mouvement religieux, politique et économique des Croisades qui, en rétablissant le commerce avec l'Orient, a fait reparaître l'or en France. Ce sont aussi les belles monnaies arabes, larges, plates, et bien frappées, qui ont servi de modèles à saint Louis pour régénérer l'art monétaire.

Mais les Croisades ont eu leur point de départ dans la

Flandre et la France du Nord ; les rois croisés étaient ceux de France et d'Angleterre, ducs de Normandie ; ils avaient près d'eux les comtes de Flandre et de Champagne. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il se soit formé dans ces régions des écoles de monnayeurs prêts, lorsque le temps serait venu, à se muer en véritables médailleurs. Une foule de tailleurs de monnaies y ont vu le jour et se sont répandus un peu partout ; on ne les examinait pas trop ; n'étaient-ils pas originaires des pays où l'on naissait graveur ? Briot était lorrain, les Warin, les Roettiers, les Duvivier belges ; d'autres remontaient de France vers les Flandres, mais tous étaient frères et le côté de la frontière qui les avait vu naître n'importait que pour leur état civil.

Si beaucoup sont nés en terre belge, c'est surtout en France qu'ils recevaient la consécration de leur talent, et plus rares sont les Français émigrés en Belgique. Néanmoins il y eut des échanges aux temps des comtes de Flandre et des ducs de Brabant, alors qu'il n'y avait encore que des graveurs de sceaux et de coins monétaires. Ces princes faisaient volontiers un pont d'or à l'artiste français qui, directeur de leur atelier, créerait pour eux de belles pièces ou des sceaux élégants.

Si ce mouvement d'échange n'est pas douteux pour le haut moyen âge, il n'est pas toujours facile d'en relever les traces. Les documents sont plus rares et les noms peu caractéristiques. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les individus n'ont pas de patronymique : ils ne portent que des noms de baptême, des sobriquets ou des noms de villes, qui parfois ne leur ont pas donné naissance. En dehors de certains prénoms plus particulièrement en usage dans la Flandre, il est cependant des surnoms et des noms de villes qui ne laissent guère d'incertitude.

Jusqu'au XVIe siècle, nous n'aurons à nous occuper que de graveurs ou tailleurs de monnaies ou de sceaux. Voici dans leur ordre chronologique ceux relevés dans la vaste enquête poursuivie trente années durant, par

Natalis Rondot à travers tous les dépôts d'archives ou existent des documents relatifs à l'art monétaire et aux graveurs ou médaillistes. La liste des tailleurs de la monnaie de Valenciennes est complète ou à peu près.

TAILLEURS DE VALENCIENNES :

Jacquemart Moiset	1355	
Jean Moiset	1355	
Jean d'Enghien	1356	
Beaudouin de Ghines	1360	
Beaudouin de Frameries	1365	
Hanin de la Cambe	1368	frère de H. le Boveur
Jean de Maroilles	1368	
Hanin le Boveur	1368	
Hanin le Blaton	1373	
Jean Sarrazin	1419-1420	
Jean Saint-Manne	1421	
Jean Olivier	1422	
Philippart Sarrazin	1422	frère de Jean
Jean Laderière	1429-1430	
Fournier Lottard	1434	
Jacquemart Wallebiert	1438	
Jean le Brun	1438-1440	
Jean de la Roé	1446-48	
Pierre Forest	1452	
Nicaise Festiel	1457	
Amand de Herlines	1458-61	
Pierard Lauwier	1460	
Jean Wallebiert	1477	
Colart de Famars	1478	

Soit : 24 noms de 1326 à 1478.

Valenciennes appartient à la Flandre devenue française et on y rencontre à côté de noms qui paraissent indigènes, d'autres qui ne peuvent convenir qu'à des Français immigrés. En étendant à d'autres parties de la France le

dépouillement d'archives fait par Natalis Rondot, on trouve des preuves nombreuses de la présence de monnoyeurs flamands dans le reste du royaume.

Les voici avec les villes ou ils ont œuvré :

Jean de Tournai	1326-35	Lyon.
Jean de Vaux, de Paris	1358-61	sceau de Louis de Mâle.
Michelet de Lens	1360-77	Troyes, Saint-Lô.
Jean de Nimègue	1393-97	Rouen, Lyon
Guyot de Hanin	1411-26	Paris.
Guyot de Valenciennes	1415-20	Lyon, Bourges.
Pierre d'Abbeville	1418-19	Bourges.
Jean de Heylen	1428-35	Bruxelles, Lille.
Humbert Pierron	1432-41	Amiens, Saint-Quentin.
Michel Wallenaert	1437-40	Hollande, Lille.
Jean van Velpe	1450-74	Louvain, Lille.
Jacques de Biez	1455-74	Gand, Bruges, Lille.
Jean van Muelenbègue	1460-72	Bruxelles, Lille.
Nicolas de Russange	1467-1511	Paris, Lille.
Isaac de Bemmeteau	1500-1504	Amiens, Tournai.
Etienne de Hollande	1550-62	
Conrard van Bloc	1574-1602	
Salomon de Caix	1601-26	appelé en Hollande.

Parmi ces hommes, beaucoup ne furent que des tailleurs de coins, dont le travail relevait plus du simple métier que de l'art ; ils copiaient les patrons qui leur étaient fournis ; d'autres furent maîtres de la Monnaie dans diverses villes. Il en est cependant qui s'étaient créé des titres à cette fonction par leur passé d'artiste comme orfèvres ou comme graveurs de sceaux : tels Jean de Tournai, qui a gravé des sceaux pour le roi Charles V et des fers pour le duc de Bourgogne ; Jean de Vaux, artiste parisien, qui exécuta des fers et des sceaux, entre autres celui de Louis de Mâle ; Jean de Heylen qui a fourni ceux du duc de Bourgogne ; Jean van Velpe qui avant d'être orfèvre fut tailleur de fers et grava des coins

de jetons pour la chambre des comptes de Brabant; Jacques du Biez qui suivit la même carrière.

Cependant tous ces hommes, dont les œuvres sont sûrement entre nos mains, sans que nous puissions les distinguer avec certitude dans la masse des monnaies contemporaines, étaient plus des artisans que des artistes. Le type de la monnaie leur était étroitement imposé, celui des sceaux également ; ce type était tout décoratif et se prêtait peu à l'originalité ; les seuls dons personnels dont ils eussent à faire preuve étaient la sûreté de main et la rapidité.

Si la médaille artistique est née non de la monnaie agrandie mais du bas-relief, c'est dans les ateliers des sculpteurs qu'il faut en chercher l'origine ou les éléments. Ils se nommaient orfèvres quand ils travaillaient surtout les métaux précieux, et imagiers, tailleurs d'images et autres noms analogues, si la matière première était la pierre, le bois ou les métaux vils.

En France, à côté de Paris, la capitale du roi, se trouvaient diverses villes importantes, capitales de grands fiefs, qui étaient des centres artistiques équivalents, et où les artistes n'étaient pas tous indigènes. De ce nombre étaient Lyon, Dijon et Bourges. Pour Lyon et un peu Dijon, nous sommes renseignés par les travaux de Natalis Rondot sur les sculpteurs de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle. Par lui on sait que l'école de Dijon, qui s'est formée au milieu du XIVe siècle sous l'influence de la Maison de Bourgogne, était toute flamande. Son premier maître, un grand artiste, a été Claude Sluter « ouvrier d'ymaiges et valet de chambre » du duc Philippe le Hardi. Claux ou Claes de Sluter, de Orlande — Hollande — ouvrier d'entaillure ou tailleur d'images, a débuté à Dijon de 1370 à 1372 sous les ordres de Jean de Merville auquel il succéda.

De 1386 à 1404 on trouve comme Flamands ayant travaillé sous lui à Dijon :

Perrin Beaule, 1386-90.

Jacques de Baerze, de Termonde, 1389-96.

Jean de Selles, 1389-96.

Pierre Applemain, tailleur d'ymaiges, ouvrier de menu, 1393-94.

Jean Midey de Fleuri ou dit Fleuri, 1393-94.

Vuillequin Smont, 1393-94.

Hennequin Vascoquien, 1393-94.

Hennequin de Prindalle, 1393-99.

Claux van de Werbe, neveu de Claux Sluter, 1393-1412.

Jean de Rigni, 1398-99.

Hemme de Vanmarchien, 1397-98.

Jean Hulst, ouvrier d'entaillure, 1397-99.

Pierre Linquerque, ouvrier de menues œuvres, 1399 1400.

Jean Aubert, flamand, 1396-1408, imagier d'ivoire, neveu de Pierrand Aubert, de Tournai. Il a fait à la Cour de France diverses fournitures, dont une pour Isabeau de Bavière.

Hennequin de la Place, 1386-1402.

Un artiste de ce nom, venu de Tournai, avait fait la pierre tombale d'un chanoine de Troyes. C'était probablement le même qui avait séjourné précédemment en Dauphiné à Romans.

La plupar de ceux que nous venons de citer auraient pu fournir des modèles de médailles, mais néanmoins force nous est de descendre jusqu'à Etienne de Hollande pour trouver un médailleur, et un médailleur ayant travaillé pour la France après s'être formé dans son pays.

Dès ce moment les tailleurs d'images d'origine flamande disparaissent et font place à une longue suite d'artistes dont beaucoup eurent du mérite et quelques-uns du génie.

Outre les hommes isolés, et qui ne se fixèrent pas toujours en France sans esprit de retour, la Belgique eut le rare bonheur de donner naissance à deux familles, disons même à deux dynasties dont l'éclat rayonne encore des deux côtés de la frontière, les Warin et les Roettiers.

Voici par ordre de date les artistes dont nous aurons à rappeler le souvenir :

Etienne de Hollande	1550-62.
Conrad van Bloc	1574-1602.
Théodore de Hissin	1590-95.
Jean I Warin et sa famille	1615.
Martin Hendricy	1643-62.
Léonard Hérard	1665-75.
Philippe Jacques-Joseph Roettiers,	1665-1712.
R. Arondeaux	1678-1702.
C. H. Kuchler	1798-1802.

A l'inverse des précédents, Salomon de Caux, français, mort à Paris, travailla en Belgique et se maria à Bruxelles.

La part de la ville de Liége est des plus honorables et comprend :

Jean I Warin.
Martin Hendricy qui vécut à Lyon.
Léonard, Girard Hérard.
Jean II du Vivier.

Etienne de Hollande, van Hollant, Stephanus Hollandus ou Holdius, était dessinateur et médailleur. Il a fait en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas des médailles modelées et coulées qui témoignent de rares qualités personnelles. Il était probablement d'Utrecht et on connaît de lui une quinzaine de médailles.

De Conrad Bloc ou van Bloc nous savons peu de chose. Il vivait à Gand en 1580, en pleine crise politique et sécessionniste des guerres de religion. Il ne se rattache à la France que par les portraits de quelques personnages français ou mêlés à la politique française.

On a de lui une médaille du prince d'Orange au revers de Charlotte de Bourbon, sa femme; une autre de François, duc d'Alençon, élu par les Etats, en 1582, duc de Brabant et comte de Flandre. Il fit aussi un portrait de Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, au revers d'une

médaille de ce prince. Enfin, à l'occasion des négociations de 1598, il en fit d'Henri IV et de ses deux plénipotentiaires, Brulard de Sillery et Pomponne de Bellièvre [1].

Conrad van Bloc : Guillaume, prince d'Orange, et au revers Charlotte de Bourbon. Pièce gravée en 1579.

Sur Théodore de Hissin, né à Vautard en Gueldre, nous sommes également peu renseignés.

A la mort de Germain Pillon, contrôleur général des effigies et poinçons, plusieurs candidats se présentèrent, et trois, dont Théodore de Hissin, qui se qualifiait d' « orfèvre et sculpteur tant en or, argent, bronze que fer », obtinrent des lettres de commission les nommant à cet office. Il fut débouté par la Cour des Monnaies.

On est surpris de voir le roi donner des lettres à divers candidats pour un même office, et la Cour refuser l'enregistrement sans lequel le poste ne pouvait être occupé, ce qui nous semble un acte de rébellion. Mais les lettres royales étaient moins une nomination véritable qu'une autorisation à soumettre ses titres à l'examen de la Cour, une sorte d'inscription sur la liste des candidats. Rappelons-nous en outre que la Ligue avait créé, en dehors du roi et contre lui, une administration complète comprenant une cour des Monnaies.

[1] Voir à son sujet A. PINCHARD, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*.

Les grandes dynasties de médailleurs liégeois commencent avec Jean Ier Warin.

L'origine des Warin est encore entourée de mystère; elle l'était déjà pour leurs contemporains.

Pinchard a révélé l'existence d'une officine de fausse monnaie, créée dans le duché de Bouillon par les seigneurs de Cugnon et des Hayons. Lors du procès criminel qui mit fin à cette entreprise, il s'y trouvait deux frères Warin originaires de Liége.

Tallemant des Réaux, qui embrouille une série de personnages au sujet desquels il a des renseignements partiellement vrais, dit de Jean II qu'il était protestant converti, avait été banni pour fausse monnaie et s'était retiré en Angleterre, d'où Richelieu l'avait rappelé. Il songe évidemment aux deux frères liégeois condamnés en 1628.

Précédemment, il y avait eu à Paris un Guillaume Warin, protestant, sculpteur en cire, dont le fils nommé Jean était marchand orfèvre à Paris et eut lui-même, le 30 octobre 1620, un fils dont on ne connaît pas le prénom.

Le duc de Bouillon, protestant fanatique, a pu donner asile aux artistes protestants inquiétés dans les pays voisins, à Liége et en France.

Un Jean travaillait, en 1611, à l'atelier de Bouillon, sous les ordres de Georges Liébert, et s'y trouvait encore en 1615. Il était très pauvre ; faut-il le rapprocher du fils de Guillaume et de l'un des deux frères de l'atelier clandestin de la Tour à Glaire ? En ce cas, il aurait vécu à Paris en 1620, entre deux séjours dans le duché de Bouillon. Il faut plus probablement écarter le fils de Guillaume. Il est cependant établi que Jean II, né à Sedan, en 1599, ou à Liége en 1603 ou 1604, était fils d'un autre Jean. Ce prénom se retrouve constamment et peut être un indice de parenté. Nous voyons être contemporains :

1° Jean Ier Warin, de Liége, père de Jean II ;

2° Jean, orfèvre à Paris, fils de Guillaume ;

3° Jean, employé à Bouillon en 1611-1615;

4° X..., de l'atelier clandestin de la Tour à Glaire, 1628;

5° Jean II;

6° Jean III.

Il est impossible de les ramener à deux individus, le père et le fils. L'ancien ouvrier nécessiteux de l'atelier de Bouillon pourrait être devenu le faussaire de 1628 : la faim est souvent mauvaise conseillère. En revanche, nous hésitons beaucoup à identifier le criminel poursuivi à la requête du roi de France, en 1628, et l'artiste que ce même monarque choisit en 1629 pour diriger sa monnaie, et qui, du reste, était en France depuis 1627. En tous cas, Jean Ier, tailleur des coins de Bouillon, auteur de poinçons et de coins pour les ateliers de Maestricht et de Visé en 1615, peut-être complice des faussaires condamnés en 1628, ne nous intéresse pas au point de vue français.

L'histoire de la famille ne commence réellement qu'avec Jean II, dont la situation fut considérable et n'eut d'égale que celle de Dupré. Il se disait né à Liége, d'un père français, originaire de Reims. Barre l'a cru né à Sedan, en 1599. Moréri (édition de 1759), suivant sur ce point Charles Perrault, le fait naître à Liége, de Pierre Warin, seigneur de Blanchard, gentilhomme de la maison du comte de Loewenstein-Rochefort. Jamais Warin n'a invoqué cette extraction noble, malgré l'intérêt qu'il y aurait eu, ce qui rend très suspecte l'assertion de Perrault, du moins à l'égard de Jean, car elle pourrait être vraie pour un autre Warin. D'après Louis Aufry, il était fils d'un autre Jean et de la fille de Guillaume Hovius. Fétis et l'auteur des *Graveurs de l'école liégeoise* le font naître le 10 mai 1603. Reynès lui attribue 68 ans à sa mort, en août 1672, ce qui reporte sa naissance à 1604.

Les documents officiels le concernant sont ses lettres de naturalisation, les arrêts de la cour des monnaies et divers actes d'état-civil.

Ses lettres, beaucoup plus détaillées qu'elles ne le sont d'ordinaire, ont été données à Saint-Germain, le 28 février 1636.

Elles sont particulièrement élogieuses pour l'impétrant, de même que la Déclaration du roi de novembre 1660.

On voit par ces documents que le roi de France savait prendre partout les hommes, même les étrangers dont le mérite pouvait enrichir le patrimoine national.

Venu spontanément ou appelé en France en 1627, il reçoit, en 1629, une commission de garde et conducteur

Louis XIII, par JeanWarin. Première médaille connue du graveur général, frappée en 1629 pour le siège de la Rochelle. Au revers le roi en Hercule.

des engins de la monnaie du moulin de Paris sous les ordres de René Ollivier. Il est, en 1642 et 1643, l'un des « quatre graveurs par quartier » de la monnaie du Louvre. En 1644, il devient graveur de la Monnaie de Paris et conducteur et graveur général de toutes les monnaies au moulin établies et à établir dans toutes les villes du royaume. En 1646, il prend la qualité de « graveur des sceaux et chancellerye, trésor et aultres juridictions de ce royaume ».

La même année, D'Armand L'Orphelin se démet en sa faveur de sa charge de tailleur et graveur général des monnaies ; il en est pourvu par lettres royales du 17 mai 1646. Il achète du tuteur du fils d'Abraham Dupré la charge de contrôleur général des poinçons et effigies, et

est reçu en cette qualité par la Cour des Monnaies le 6 avril 1648, et ce n'est qu'en août 1650 qu'il obtient ses lettres de naturalisation ; c'est donc comme étranger qu'il avait eu cette brillante et glorieuse carrière.

Il était sculpteur, peintre, modeleur et graveur de médailles ; il put devenir conseiller du roi et intendant de ses bâtiments. Il l'était déjà à la fin de 1662.

On peut voir ce que pensait de lui Louis XIV par le texte des lettres de naturalisation, par celui de la Déclaration du roi de novembre 1660, retrouvé par Natalis Rondot dans un recueil d'édits concernant les monnaies, et par un arrêt du Conseil d'Etat du 10 mars 1663 (Voir annexe A).

Le 11 février 1660, Jean Warin avait épousé Jeanne Desjours, veuve de René Ollivier, son prédécesseur comme garde et conducteur des engins de la Monnaie. Elle avait deux fils de son premier mari et eut huit enfants du second, dont François, qui succéda à son père.

A côté de Jean Warin vivaient deux autres individus du même nom, un second Jean et Claude. Leur personnalité distincte est prouvée par l'existence de leurs signatures sur des actes officiels et au Registre des poinçons et matrices de la Cour des Monnaies, commencé en 1614 et fini en juin 17..., conservé aux Archives nationales Z1^{b} 348^{a} et aux Archives de Lyon CC.

Sur le registre de la Cour on trouve les signatures de Jean Warin, de son fils François et de ce Jean III qui travaillait à la Monnaie de Paris, sous les ordres de Warin. Il se pourrait qu'il fût, ou le fils du protestant Guillaume Warin, que nous savons avoir été marchand orfèvre, à Paris, ou l'un des faussaires de la Tour à Glaire.

La signature de Jean III se voit à Lyon, à la date du 29 juillet 1647. Il a été en diverses circonstances le mandataire de son chef et parent. Le consulat de Lyon lui a commandé plusieurs jetons de 1645 à 1647. L'un deux, avec armes de la ville, porte au revers un lion mené en

laisse par une main sortant des nues, avec la légende : *Lugdunum devota Ludovico.* C'était un artiste médiocre.

Jean III Warin commis du graveur général : jeton commandé par le Consulat de Lyon en 1645. LVGDVNVM DEVOTA LVDOVICO : armes de Lyon.
℞ DIV · SI · CONCORDES. Exergue : 1646 main céleste conduisant un lion.

Peut-être est-il un de ceux qui se mêlent dans le personnage composite, dont parle Tallemant des Réaux, et a-t-il pu être compromis dans l'affaire des ateliers clandestins du Duché de Bouillon ? Il était noble, ce que ne semble pas avoir été Jean II. Charles Perrault, reproduit par Moréri, donnait pour père à celui-ci Pierre Warin, seigneur de Blanchard, gentilhomme de la maison du comte de Lœwenstein-Rochefort. Il est à remarquer que c'est ce seigneur, qui avait organisé l'atelier clandestin du Hayon. Il y a donc un rapprochement à faire entre le fils de Pierre, seigneur de Blanchard, et les frères Warin de la Tour à Glaire. Y a-t-il lieu de rapprocher aussi ce gentilhomme du comte de Lœwenstein, seigneur du Hayon, du seigneur de Lœwenstein, dont parle C. Perrault? C'est assez probable. Le châtelain faux-monnayeur aurait donc groupé autour de lui une bande de forbans et de gentilshommes déclassés.

Plus tard, lorsqu'il dut réorganiser les Monnaies royales, ouvrir des ateliers nouveaux et mettre à leur tête des hommes du métier, on conçoit que le graveur général ait recours à un parent, dont le passé était peut-être louche, mais les connaissances techniques incontestables, et qu'il maintint toujours en sous-ordre.

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle n'a rien d'invraisemblable. Du reste on sait par la relation du procès que

l'atelier clandestin était fort bien outillé, mieux même que ceux du roi : il s'y serait trouvé en effet six presses, et la Monnaie de Paris n'en possédait pas.

On est, avec Claude, en présence d'un artiste d'une toute autre envergure, et dont l'existence et la personnalité nous sont connues par les recherches de Natalis Rondot.

C'était un parent assez proche du graveur général ; on le voit en 1630, signer au mariage de celui-ci avec Jeanne Desjours, comme premier témoin, et seuls les parents proches signaient en cette circonstance.

Il était sûrement français de naissance, car on ne trouve pas de lettres de naturalisation le concernant ; il fait librement son testament et dispose de tous ses biens sans avoir à tenir compte du droit d'aubaine. Il est toujours qualifié de « noble » Claude Warin, bourgeois de Lyon, et ne semble pas avoir été marié

L'œuvre de Claude Warin comprend trois groupes de médailles qui correspondent à des phases différentes de sa vie : médailles anglaises ; médailles lyonnaises ; médailles de personnages romains et autres.

Les médailles anglaises datent de 1632 à 1642.

Malgré le talent de l'auteur, ce sont encore des œuvres de jeunesse. Trois seulement ont un revers : celles du sculpteur français, Hubert Le Sueur, de Charles Ier et de Thomas Bodley.

Claude, établi à Lyon en 1647, et sans doute plus tôt, peut-être en 1643, dès son départ de Londres, dut, par ordre du consulat de la ville, où il exerçait les fonctions de maître de la Monnaie, faire une série de médaillons de personnages officiels.

Enfin, il existe différentes médailles de personnages de l'histoire romaine, signées Warin, sans date et qui semblent se rattacher à l'œuvre de Claude.

Natalis Rondot a catalogué 79 médaillons, qu'il croit pouvoir lui attribuer. Il imitait la manière de Dupré et modelait en cire des médaillons unifaces (car il n'est pas

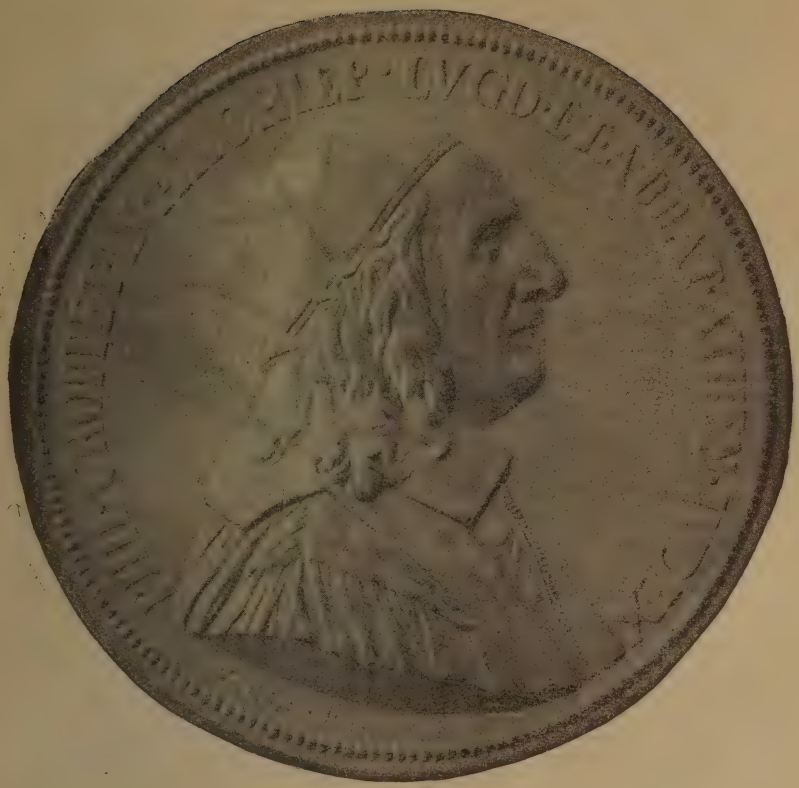

Philippe Croppet, juge de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay, par Claude Warin, 1651, sans revers.

certain que les pièces à revers soient de lui). Tout a été fondu, la fonte est mince et tous les détails se voient au revers, même la signature.

On a la cire d'une de ses médailles, celle de Jean Moulceau (collection Gustave de Clausade, à Toulouse).

Le médaillon de Le Sueur, est daté de 1635, et ce sculpteur venu à Londres en 1630, y est resté jusqu'à sa mort en 1670. Jean Warin avait de trop lourdes occupations pour pouvoir s'éloigner de Paris de 1629 à 1638 et même 1648 ; ces portraits ne peuvent donc être de lui. Les œuvres de Londres sont d'un débutant qui s'attache à suivre les qualités de Dupré jusqu'à en devenir sec.

Celles de Lyon, postérieures de 20 ans, montrent plus de maîtrise et de belles qualités, tout en restant inférieures à celle de Jean II.

Il est enfin un portrait qui pour nous reste énigmatique, celui de Tabarin, conservé au Cabinet de France. Ce médaillon ovale acheté par Chabouillet est signé W.

Tabarin est mort vers 1634. Le grenetis et la signature ressemblent beaucoup à ceux de la médaille également

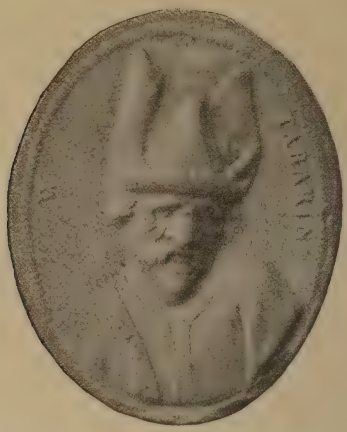

TABARIN, bouffon parisien mort vers 1634, époque où Claude Warin était à Londres, et où Jean II ne pouvait quitter Paris. Le médaillon qui ne rappelle pas leur manière semble l'œuvre d'un troisième Warin, peut-être le protestant Guillaume Warin. Sans revers.

ovale d'Hubert Le Sueur. L'œuvre semble trop bonne pour avoir été faite avant les médaillons anglais de 1633. Ne pourrait-on pas songer à ce mystérieux Guillaume Warin, sculpteur en cire, dont le nom paraît en 1620 ?

Les deux pièces ne sont pas de la même fonte, et Le Sueur a été sûrement fait à Londres.

Les offices, sous l'ancien régime, étaient des propriétés ; ils s'acquéraient suivant des règles étroites, mais à la mort du titulaire figuraient dans sa succession. C'est ainsi que François Warin fut, par lettres patentes, nommé après son père à la charge de tailleur général des Monnaies, et reçu par la Cour des Monnaies le 29 décembre

1672. Jean II, en épousant la veuve de René Olivier, son prédécesseur, avait eu à tenir compte des droits du fils de celui-ci comme « maître et garde conducteur des engins de la Monnaie. » Nous ne rechercherons pas quelles mesures furent prises à cette époque, mais François dut conclure le 17 décembre 1672 une transaction avec Pierre Olivier, fils de René, pour entrer en possession de cette charge.

François a dû naître en 1638. Jal n'a pas trouvé son acte de baptême dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois. De son œuvre nous ne citerons qu'une grande médaille du roi datée de 1674.

Fut-ce parce qu'il n'avait pas à beaucoup près les hautes capacités de son père que le roi ne jugea pas à propos de lui conserver son office de graveur général ? En tous cas, il lui fut remboursé en 1681. Le rôle de François alla s'effaçant, et il semble être mort dans une situation voisine de la gêne. Il avait épousé contre le gré de son père Jacqueline Gobillon. Jean, après l'avoir déshérité par testament pour le cas où il contracterait ce mariage, lui avait rendu ses droits par un codicile.

A Nancy, il y eut au XVIIe siècle un graveur de médailles nommé Varin Vautrin. Nous ne saurions dire s'il appartenait à la famille du graveur général, et nous ne connaissons aucune de ses œuvres.

Toute médaille fondue dérivant, comme nous l'avons dit, d'un prototype modelé, les artistes qui en ont créé firent œuvre de sculpteur. Par suite, chaque fois que l'on étudie l'un de ceux-ci, il est logique de se demander s'il n'existe pas quelque médaille de lui. Nous sommes loin de connaître les noms de tous les sculpteurs belges qui ont séjourné en France, mais on peut en citer quelques-uns.

A Lyon, il y eut au XVIIe siècle, outre Martin Hendricy, Bernard et Gérard Sibrecq (ce dernier parrain de Gérard Audran), Jean van Hoenorst et Georges Hannicq, de Mons.

De Gérard Sibrecq, dont la présence est constatée de 1635 à 1643, on ne connaît ni statue ni médaille.

Sur Hannicq, Natalis Rondot a donné les renseignements suivants, extraits des Archives de Lyon :

« Mimerel a fait quelques ouvrages pour cette église (celle de l'Hôtel-Dieu de Lyon), toutefois les sculptures pour le grand hôtel du cœur ont été exécutées par Georges Hannicq, demeurant à Lyon ». — Le prix-fait de ces ouvrages, 24001 livres, est daté du 30 juin et signé : Georges Hannicq ; il y est fait mention, entre autres, de trois figures relevées en ronde bosse, un crucifix, la Vierge et saint Jean l'Evangéliste (Archives de Lyon, DD. minutes des actes de Gajan, Hôtel-Dieu, de 1693 à 1695, folios 493 à 495). On n'est pas en droit d'affirmer qu'il ait produit des médailles, mais ces trois figures relevées en bosse sont évidemment des médaillons décoratifs.

La ville de Liége a fourni à la France de Louis XIV un autre graveur de grand mérite et qui, mort à 45 ans en pleine vigueur, n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure. C'est Léonard-Gérard Hérard. Natalis Rondot le croyait né à Liége en 1630. Il avait été reçu à l'Académie des Beaux-Arts le 5 octobre 1670, sur un portrait du chancelier Séguier et un médaillon en marbre de saint Jacques. Ses lettres de naturalisation sont datées de Saint-Germain en avril 1672. Il habitait alors Paris depuis 15 ans (Arch. Nat. Z, 6007, f° 15). Il a laissé des jetons et des médailles qu'il signait Hérard, Hérard f., G. Hérard, ou enfin G. H. Jal a montré les erreurs et les confusions commises à son sujet et qui ont commencé dès son vivant. Voici l'article qu'il lui consacre :

Herard, Girard Léonard ? 1637-1675.

La liste des Académiciens dit : Herrard *(sic)* Girard Léonard, sculpteur et graveur. Né à Liége, reçu le 16 octobre 1670, mourut âgé de 45 ans, le 8 novembre 1675. Ce renseignement diffère de celui que je trouve au registre

de Saint-Germain l'Auxerrois : « Du samedi 9 novembre 1675 fut inhumé en l'église M. Hérard, âgé de 38 ans, sculpteur du Roi en son Acad. de peinture et sculpt. pris aux galleries du Louvre, décédé hier matin à 9 h.

L. Loir, Moisy. »

Loir, artiste qui demeurait au Louvre, voisin d'Hérard, et qui put savoir de la femme du défunt l'âge de celui-ci, fut-il mieux renseigné que l'huissier de l'Académie? Je ne saurais l'affirmer. Il y avait quatre ans seulement qu'Hérard avait été logé au Louvre lorsqu'il mourut. Le roi lui avait donné par brevet du 4 septembre 1671 « le logement et la boutique du dessouls de la grande galerie, occupé autrefois par Girard Laurent, tapissier hautlissier ». Le brevet (Bibliothèque : Manuscrits 2771-2) dit le successeur de Laurent : Léonard Herrard *(sic)* sculpteur et graveur en médailles. Le nom de cet artiste ne prenait pas deux R. Je le vois écrit Herard par notre sculpteur au registre de saint Louis au Louvre (23 août 1670 baptêmes). Hérard avait épousé Marie Mouy qui mourut au Louvre, âgée de 28 ans, le 26 juin 1676 (Saint-Germain l'Auxerrois).

L'importance du rôle joué à Lyon par Claude Warin est attestée par l'existence de ses élèves. Le plus remarquable a été le liégeois Martin Hendricy, sculpteur, médailleur et architecte, né en 1614, et qui vivait encore en 1662 à Lyon. Il a toujours signé : M. Hendricy.

Le 17 novembre 1656, le consulat de Lyon constatait : « qu'il a été reçu habitant d'icelle ville il y a longues années (Archives de Lyon, AA 112, fol. 854-855). Par le registre dit « Les Nommées » et par ses lettres de naturalisation datées de mai 1659, on sait qu'il s'était établi à Lyon en 1643 et y avait successivement épousé, en 1643, Hélène Vincent, dont il eut quatre fils et trois filles, puis en 1659 Marguerite Cellier, qui lui donna trois enfants.

En 1648, la ville le nomma son sculpteur ordinaire, et il eut à partir de cette date des commandes nombreuses pour l'hôtel de ville, alors en construction, et pour les diverses

églises de la ville. On peut lui reprocher d'avoir été un imitateur presque servile de Claude Warin.

En 1643, il donne une statue de Notre-Dame de Pitié ; en 1646 il reçoit 1300 livres pour une fontaine en face du couvent des Feuillants ; en 1648, 700 livres pour les quatre lions marins de la fontaine de la place des Terreaux ; en 1649, ce sont deux grandes vierges à l'enfant ; en 1650, les armes de France mises au fronton de l'hôtel de ville ; en 1652, six figures pour la chapelle de l'hôtel de ville ; en 1655, le lion du pied du grand escalier (300 l.) et des têtes de Vierge et de Christ pour l'autel de la chapelle (150 l.) ; en 1658, l'encadrement et la mise en place des Tables de Claude ; en 1659, une Vierge pour une maison devant les Feuillants ; en 1662, les armes de la ville pour une fontaine.

A toutes ces commandes officielles, il faut ajouter une foule de statues et de sculptures dispersées dans la ville.

On a de lui comme médailles les portraits du maréchal de Villeroy et de l'archevêque Camille de Neuville, tous deux de 1655, et une médaille coulée pour l'inauguration de l'hôtel de ville. Il en existe des essais en trois fontes successives de 151 mill., 146 1/2 et 143. Sa veuve mourut à près de 80 ans, le 31 octobre 1709.

* * *

Au groupe des Warin et des artistes qui leur font cortège succède la nombreuse et brillante famille des Roettiers.

Elle est issue d'un orfèvre anversois, Philippe, marié en 1625 à Elisabeth Thermès. D'après certains actes étudiés par Jal, le nom primitif de la famille aurait été Roest, témoin cette phrase d'un acte de baptême : « Anne-Marie Roest qui signifie en français Roettiers ». La prononciation devait être : Rottiers.

Philippe Roettiers, qui avait des prétentions à la noblesse, semble avoir rendu des services à Charles II

fugitif, et celui-ci, dès son retour en Angleterre, y appela les trois fils de son ami : Jean, Joseph et Philippe. Ils travaillèrent à Londres sous les ordres de Thomas Simon, directeur de la monnaie d'Angleterre. Lorsque celui-ci se retira en 1665, ils lui succédèrent, mais ce n'est que le 3 juillet 1669 qu'ils furent nommés graveurs de la monnaie de Londres.

Jean resta toujours en Angleterre, fut graveur général des monnaies de Charles II et de Jacques II et mourut à Londres vers 1700. Il y épousa Catherine Prost, et en eut plusieurs enfants dont Norbert et Jacques. Celui-ci, qui avait épousé Cornélie Prost, mourut jeune, ainsi que sa femme, laissant un fils du même nom. Norbert, venu en France pour remplacer son oncle Joseph, appela près de lui son neveu orphelin, lui apprit son art et le mit à même de remplacer plus tard dans les Pays-Bas son grand-oncle et son cousin. Jacques le jeune, élevé à Paris, a travaillé pour le roi de France et produit des médailles et des jetons. Sans doute, une partie de son œuvre est anonyme et se confond avec celle de son oncle Norbert.

Joseph, baptisé à Notre-Dame d'Anvers, le 2 août 1635, fut appelé à Paris par Colbert, en 1672, pour travailler à l'histoire du roi. Il reçut des lettres de naturalisation en 1674 et fut logé au Louvre en 1679. Les recherches de Jal ont fait découvrir tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans sa situation entre ses deux épouses successives. D'Elisabeth Niles il eut cinq enfants : Philippe, Jacques-Joseph, Georges, Jean et Elisabeth. D'Hélène Stone House, fille d'un officier au service du roi d'Angleterre, il eut trois fils et trois filles. Elle ne savait pas signer son nom. Les lettres de naturalisation données à Versailles en juillet 1674 concernent Joseph Roettiers, natif d'Anvers, sa femme Hélène Stone House, native de la province d'York, et ses cinq enfants nés d'un premier mariage. Or, à ce moment Elisabeth Niles vivait encore, et c'est même au Louvre qu'elle mourut, le 16 octobre 1680 à deux heures

de l'après-midi. Elle fut enterrée le vendredi à Saint-Germain l'Auxerrois et l'acte de décès fut signé de son mari et de son fils Philippe. Le mariage de Joseph et d'Hélène Stone House n'eut lieu que dix ans plus tard, le 12 juin 1690. Les époux se déclarèrent âgés respectivement d'environ 48 ans et d'environ 32 ans. Ils légitimèrent alors trois enfants qui avaient eu pour parrains et marraines leurs aînés : Anne-Marie, Hélène-Noelle et Louis. Les dates de naissance données par Joseph lors de son mariage et celles fournies par sa famille à son décès ne concordent pas ; était-il né en 1635 ou en 1642 ? Sa famille s'est-elle trompée ou s'est-il rajeuni en épousant Hélène ?

Ses œuvres, bien que n'ayant pas l'ampleur de celles de Warin, sont fort belles, et font également honneur à son pays d'origine et à sa patrie d'adoption. Ce sera toujours un titre de gloire pour Louis XIV et ses ministres d'avoir compris la valeur de pareils artistes encore à leurs débuts et d'avoir su se les attacher.

Georges, son troisième fils, fut graveur particulier de la monnaie de Paris et eut six enfants de Marie-Claude Hermant.

Joseph-Charles, né en 1692 et marié en 1715 à Catherine

Le Thieullier, doyen de la faculté de médecine de Paris en 1770, par Charles-Norbert Roettiers.

Hérault, fut graveur particulier de la monnaie de Paris et graveur général après la mort de son cousin. De son mariage avec la fille du peintre paysagiste Hérault, il eut une fille et un fils, Charles-Norbert, graveur général comme lui et comme lui également membre de l'Acadé-

mie des Beaux-arts. Pinchard a publié une lettre de celui-ci adressée le 28 septembre à Jacques le jeune, qui se trouve aux Archives du royaume. Il mourut à 52 ans, le 19 novembre 1772.

Joseph-Charles était trop jeune pour succéder directement à son père ; entre eux se plaça Norbert, fils de

Hecquet, doyen de la faculté de médecine de Paris en 1714, par Norbert Roettiers.

Jean l'ancien qui, depuis vingt ans, n'était plus graveur général d'Angleterre et avait quitté ce pays au commencement du règne de la reine Anne.

On ne voit pas que les enfants de Georges aient joué un rôle dans l'art, et leur sort est inconnu ; leurs naissances s'espacent entre 1712 et 1723. Charles-Norbert ne semble pas avoir laissé de descendance. Rémond-Ferdinand, le dernier fils de Joseph, est qualifié d'écuyer ; il est ingénieur du roi, c'est à dire officier du génie, et héraut d'armes de l'Ordre de saint Louis. Sous l'ancien régime, les services rendus à l'Etat pendant deux générations au moins aboutissaient fréquemment à l'octroi de lettres de noblesse. Il en fut ainsi pour les Roettiers. Nous venons de voir le dernier enfant de Joseph affilié à l'Ordre de saint Louis ; Jacques, l'aîné des quatre enfants de Norbert, né à Saint-Germain en Laye, le 20 août 1707, maître orfèvre, joailleur et orfèvre ordinaire du roi en même temps que graveur à la Monnaie, fut anobli en 1772. De ses deux fils, l'aîné, Jacques-Nicolas, chevalier, s'appela comme lui Roettiers de la Tour, l'autre fut Alexandre-Louis de Montaléan, chevalier, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des

comptes. Quand il mourut, le 17 mai 1784, l'acte de décès fut signé par ses deux fils, ainsi que par Roettiers de la Bertraretre et Roettiers de la Chauvinnerie. Ceux-ci étaient-ils ses enfants ou des cousins ?

Un autre membre de leur famille, Jean-Baptiste Roettiers, gentilhomme de la chambre de Louis XVI, victime de son attachement au roi, n'est connu que par le registre d'écrou de la conciergerie et son exécution le 31 janvier 1794. Il était âgé de 45 ans, ce qui le fait naître en 1749. Fut exécutée le même jour Anne-Jeanne Roettiers de la Chaussigny, marquise de Charras. Etaient-ils frère et sœur et faut-il rapprocher leur nom de celui de la Chauvinnerie, qui figure dans l'acte de décès de Jacques Roettiers de la Tour ?

A l'invers de ce qui était arrivé pour la descendance de Warin, on voit les Roettiers s'élever socialement à l'étranger comme en France.

Philippe-Jacques-Joseph, le troisième fils de l'orfèvre anversois, né à Anvers le 13 septembre 1640, dut venir en France en même temps que son frère Jean et y travailler quelque peu, car il reçut comme lui des lettres de naturalisation en 1674. Il ne fit sans doute que passer en France, puisqu'on le voit épouser à Anvers, la même année, Jeanne-Marie de Mangeleer. Il se fixa dans son pays d'origine où il fut graveur général du roi d'Espagne pour les Pays-Bas, après l'avoir été du roi d'Angleterre, et ne revint même pas à Paris pour le mariage de son second fils François. Il eut quatre enfants : Philippe, l'aîné, lui succéda comme graveur-général des Pays-Bas et mourut sans postérité. François, peintre, dessinateur et graveur de médailles, né en Angleterre en 1682 ou 1685, s'y établit au début de sa carrière et fut dessinateur de la reine Anne ; il vint ensuite à Paris comme peintre de l'Electeur de Bavière qui habitait Saint-Cloud ; il y épousa, le 12 juillet 1712, Jeanne Hacquet, veuve de François Heurté, fut professeur à l'Académie de peinture et grava

des médailles ; puis en 1718 il se rendit à Vienne, y devint directeur de l'Académie des Beaux-Arts et fut anobli par lettres patentes du 29 février 1720. C'est là qu'il mourut en 1742 sans laisser de postérité.

Le tableau ci-joint (*Annexe B*), et qui est fort loin d'être complet, donne d'après Pinchart, Jal et Natalis Rondot une esquisse généalogique de la famille.

***

La grande entreprise de l'histoire métallique de Louis XIV continuée par celle de Louis XV, nécessitait le concours d'un grand nombre d'artistes et répandait de plus en plus en France le goût de la médaille. On ne doit donc pas s'étonner que tous les graveurs qui se sentaient du mérite aient étudié en France ou offert leurs services au roi.

C'est ainsi que Nicolas-François Mévion, né à Statte près de Huy en 1656, élève de H. Flémalle, se perfectionna

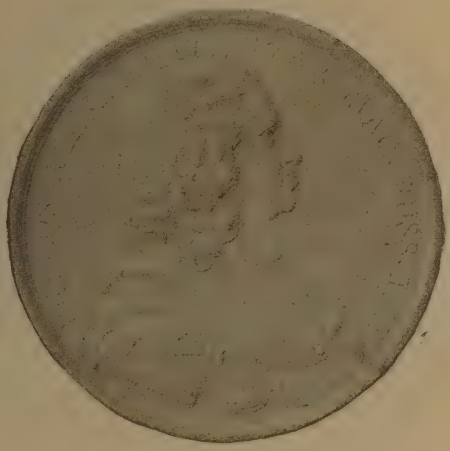

Pierre-le-Grand, par Jean du Vivier. PETRVS ALEXIEWITZ TZAR MAG. RVSS. IMP. Buste à droite. — ℞ VIRES ACQVIRIT EVNDO. La Renommée volant avec une trompette dont le pennon est aux armes de France et de Russie.

à Paris et travailla à la Monnaie. Rappelé à Liége vers 1685, il devint en 1688 « graveur et tailleur des coins des

monnaies comme aussi des médailles et jetons ». Sa dernière œuvre fut le jeton du millénaire du martyre de saint Lambert. Il mourut en 1697 et eut pour successeur Gangulphe de Vivier ou du Vivier qui ne nous intéresse qu'en tant que père de Jean du Vivier.

La dynastie des du Vivier ne présente pas la majestueuse grandeur de celle des Roettiers ; elle commence avec Gangulphe, se continue par son fils et les trois enfants de celui-ci et compte un dernier représentant au début du XIXe siècle; mais on peut dire que Jean du Vivier est la personnification de la gravure officielle sous Louis XV. Né à Liége, le 7 février 1687, de Gangulphe et de Françoise Boussard, il épousa vers 1718 Marie-Louise Vignon dont il eut 17 enfants. Il fut reçu la même année à l'Académie ; il était à la fois peintre, graveur en taille douce, et graveur en médailles. Il a laissé plus de six cents coins dont deux cents de jetons. Ses premières œuvres

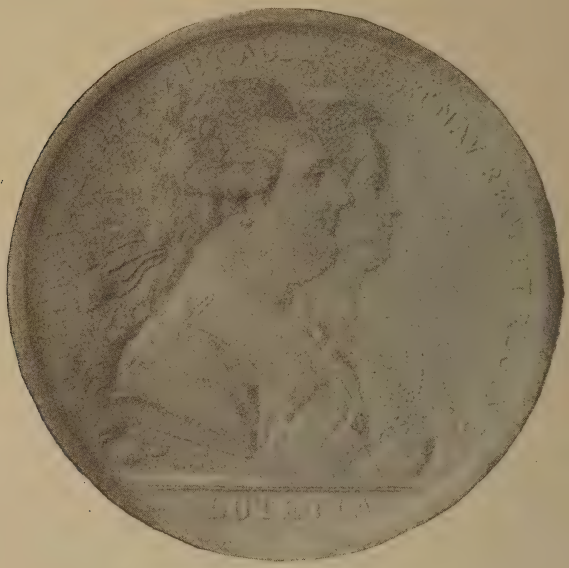

Louis XVI et Marie Antoinette, par Benjamin du Vivier. Fête offerte au roi et à la reine, le 21 janvier 1782, à l'occasion de la naissance du Dauphin par la Ville de Paris. ℞ La Ville recevant les souverains dans la salle du banquet.

datent de 1714. Il grava plusieurs fois la tête de Louis XV, une partie des jetons des doyens de la faculté de médecine, et enfin, de 1721 à 1723, une belle médaille de saint Michel pour le prince-évêque de Liége. Il mourut à Paris le 30 avril 1761.

De ses nombreux enfants, deux fils et et une fille marchèrent sur ses traces : Pierre-Simon-Benjamin, Thomas-Germain-Joseph, et Jeanne-Louise-Françoise, mariée à Jacques Tardieu, graveur du roi.

Charles-Norbert Roettiers, dans la lettre citée par Pinchart, dit en parlant de Benjamin du Vivier : « Le sieur du Vivier dont vous parlez est fils de l'habile du Vivier, mort il y a quelques années. Il a du talent mais il ne vaut pas son père et il ne me fait pas peur ».

Ce sont là les noms les plus marquants parmi les graveurs belges venus en France, mais ils ne sont pas les seuls ; plus d'un artiste obscur a dû disparaître pour nous, bien que n'ayant pas toujours été sans mérite, et les nombreux dépouillements d'archives peuvent ramener au jour des noms qui ne méritaient pas l'oubli. Du reste, depuis trente ans, combien est grand le nombre de ceux auxquels on a enfin rendu justice. Il en est dont on ne connait encore que le nom, témoin ces deux notes de Natalis Rondot :

Nicolas Pitau (1690-1696), graveur, fils de Jean Pitau, était originaire de Flandre.

Arondeaux (1678-1702). D'origine flamande, a gravé des médailles pour Louis XIV, dont une de 1687. Réfugié pour cause de religion dans les Provinces Unies. A travaillé pour le roi d'Angleterre et le roi de France.

De l'étude que nous venons de faire, semble se dégager l'impression que la France a été de tout temps le pays par excellence de la gravure en médaille ; c'est là seulement qu'elle est arrivée à son apogée et que de tous pays les graveurs venaient chercher la consécration de leur talent.

Par contre, c'est en Belgique que s'est surtout rencontré le tempérament artistique du graveur en médailles et tous

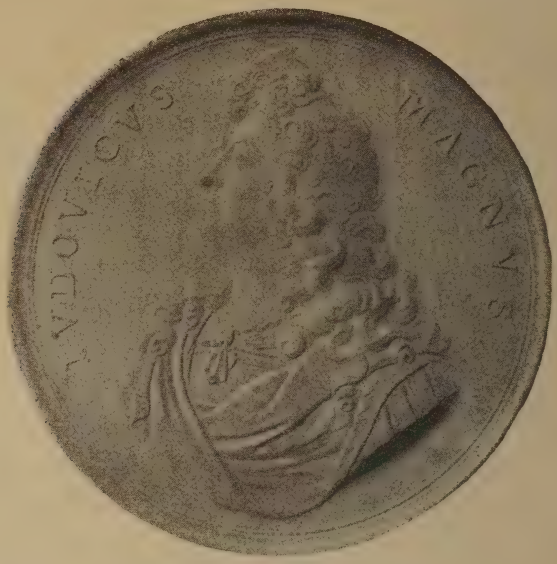

Médaille frappée pour le rétablissement du roi en 1687. Le coin du droit, gravé par Arondeaux a servi pour une contre médaille de la guérison du roi et pour celle du canal des deux mers.

les grands artistes qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ont fait la gloire de la médaille française, en sont originaires.

ANNEXES

A

DOCUMENTS CONCERNANT JEAN WARIN.

Note de Rondot.

Jean II Warin — ...1627-1672 —

Jean II Warin, fils d'un père français qui était né à Reims, est né à Liége en 1604. Il s'établit en France en 1627.

Il épousa, le 11 février 1630, Jeanne Desjours, veuve de René Olivier, de laquelle il eut au moins huit enfants.

Il fut naturalisé par lettres du roi d'août 1650.

Lettres de naturalisation. — « Comme nostre cher et bien amé Jean Warin nos a fait entendre et connoistre son affection à nostre service et la vollonté qu'il avoit d'employer pour nous tout ce qu'il a d'industrie dans la graveure, peinture et sculpture, nous luy aurions dès l'année 1629 fait expédier une commission pour nous servir au moulin de Paris sous René Ollivier l'un de nos ouvriers gardes conducteurs et graveurs de nostre monnoye à cause de son bas age et incapacité, de laquelle commission il nous a fidellement et assiduement servy comme il continüe encorres à présent. »

Déclaration du roi de novembre 1660. — Le sieur Warrin nous a fait remontrer que dès l'année 1627 ayant été appelé des Pays-Bas lieu de son origine en France par le deffunt Roy nostre honnoré seigneur et père que Dieu absolve par la connoissance qu'il avait eue de l'excellence de ses ouvrages pour la graveure, sculpture et peinture, fut ensuitte pourveu à son établissement par une charge et divers employs dont il s'acquitta dignement et avec tant d'applaudissement du publicq que nostre dit seigneur et père luy fit expédier ses lettres patentes pour la conduitte de la monnoye au moulin pour y travailler suivant ses offres, même pour les pièces de plaisirs du Cabinet en quoy ayant surpassé infiniment tous ceux qui y avoient auparavant, il s'acquit en peu de temps une très grande

réputation dans l'Europe et fut accueilly à la Cour et partout ailleurs comme personne très recommandable en son art. Cependant, il ressentit bientôt des effets et de l'envie de ceux qui furent jaloux de ses employs et de son bonheur, ayant été traversé et fatigué par l'accusation que ses ennemis luy suscitèrent en l'année 1633 par devant les commissaires de la chambre de justice établie en nostre chasteau de l'arsenal à Paris, lesquels après avoir fait quelques procédures criminelles et instruit son procez avec chaleur et precipation (*sic*) rendirent leur jugement le 4 may audit an et qu'ayant obligé l'exposant de se pourvoir à nous en nostre conseil pour raison dudit procez après l'arrest d'iceluy du 28 dudit mois nostre dit seigneur et père voulut luy subvenir par ses lettres registrées en ladite chambre et pour témoigner à tout le monde qu'il ne devoit rester dans les esprits aucunes impressions à son désavantage il luy donna et continua non seullement les mêmes employs, mais il le fit passer encorre à de plus importants et particulièrement en celuy de la conduitte de ce fameux ouvrage de la commutation des espèces d'or et d'argent en espèces de louis qu'a donné et donne l'admiration par tout, et dans l'exercice de ladite commutation que nous luy avons continué depuis nostre advènement à la couronne il nous a rendu des services si utiles et si agréables que pour en témoigner notre satisfaction et autre gratitude nous luy en avons fait ressentir les effets dans touttes les occasions qui se sont présentées luy ayant fait expédier toujours avec de nouveaux éloges nos lettres de tous les offices des états qu'il exerce, ensemble de celuy de nos conseiller secrettaire maison et couronne de France, iceluy retenu en nos conseils pour nous servir comme de nos plus affectionnés serviteurs et sujets et de la suffisance et probité acquise et fait éclater en luy touttes les marques d'honneur dont nous avons accoustumé de reconnoistre et récompenser ceux qui ont dignement servy et beaucoup mérité de nous et du publicq, mais par une suitte de la même malice et mauvaise vollonté par laquelle ledit exposant avoit été engagé dans ladite accusation, ses ennemis et envieux se sont ingérez depuis peu de luy reprocher laditte condamnation, publié ensemble ledit jugement et d'en donner des copies sur une expédition tirée des registres de ladite chambre pour décrier sa conduitte et ternir sa réputation et de sa postérité, supplément de ce qui est arrivé depuis qui fait voir que tels reproches ainsy que la publication du jugement ne peuvent passer que pour une calomnie et diffamation contre laquelle il nous a fait très humblement supplier vouloir luy pourvoir par nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes voulant favorablement traitter ledit exposant en conséquence de

ses services et rares qualités et faire connoistre à la postérité par les effets de nostre justice en son endroit l'estime que nous faisons des hommes illustres... déclarons qu'au moyen dudit arrest de nostre Conseil du 28 may 1633... n'y a autre lieu d'imputer ny reprocher audit sieur Warin ny à sa postérité la condamnation portée par ledit arrest ...et nous plaist que le tout demeure éteint assoupy et comme non advenu... »

Arrêt du Conseil d'Etat du 10 mars 1663.—...«et comme le suppliant (Jean Warin) par une application continuelle à la graveure, à la peinture et à la sculpture s'est acquis depuis trente-trois ans par l'excellance de ses ouvrages une réputation extraordinaire dans toute l'Europe, aussi a il esté choisy par le deffunct Roy Louys le Juste de glorieuse mémoire et par Sa Maiesté à présent régnant pour remplir les charges convenables à son industrie. »

B

Esquisse généalogique de la famille Roettiers.

I. — *Philippe I. Roettiers, orfèvre à Anvers, ép. Elisabeth Thermès.*

De ce mariage naquirent :

1. Jean, qui suit.

2. Joseph, qui suivra après son frère.

3 Philippe-Jacques-Joseph Roettiers, né à Anvers le 13 septembre 1640, naturalisé français en 1674, épouse en 1674 Jeanne-Marie de Mangeleer. Graveur général du roi d'Angleterre et du roi d'Espagne, meurt en 1718.

De ce mariage naquirent :

a) Philippe, qui succède à son père comme graveur général des Pays-Bas, meurt sans postérité en 1732.

b) François, né à Londres en 1682, épouse le 12 juillet 1712 Jeanne Hacquet. Il fut dessinateur du roi d'Angleterre, s'établit à Vienne en 1718 et y mourut sans postérité en 1742.

c) et *d*) Deux enfants dont on ignore le nom.

II — *Jean Roettiers, né à Anvers en juillet 1631, graveur général des monnaies d'Angleterre, épouse à Londres, en décembre 1658, Catherine Prost.*

De ce mariage naquirent :

1. Jacques, né à Anvers en 1661, épouse Cornélie Prost. Ces deux conjoints moururent jeunes, laissant un fils.

2. Norbert, qui suit.

a) Jacques, né en 1698, élevé à Paris par Norbert, mentionné ci-dessus à partir de 1718. Graveur général des monnaies des Pays-Bas. Il meurt subitement à Bruxelles en juillet 1772.

III. — *Norbert Roettiers, né à Londres en 1666 ; graveur général du roi d'Angleterre (1690-1703), graveur général des monnaies de France (1704-1727), épouse Elisabeth Isard, puis Winifride Clark. Membre de l'Académie, 31 janvier 1722, mort le 18 mai 1727.*

De ce second mariage naquirent :

1. Jacques, qui suit.

2. Jean, né le 3 novembre 1709.

3. Elisabeth-Hélène, baptisée le 15 décembre 1712.

4. Jacques-Hubert, né le 22 juillet 1717.

IV. — *Jacques Roettiers de la Tour, né le 20 août 1707 à Saint-Germain-en-Laye, graveur et orfèvre du roi, épouse, le 6 juin 1734, Anne-Marie Besnier (de Choisy). Anobli en février 1772. Académicien le 2 octobre 1773. Meurt le 17 mai 1784.*

De ce mariage naquirent :

1. Jacques-Nicolas Roettiers de la Tour, chevalier.

2. Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau, chevalier, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des Comptes.

2me BRANCHE.

II. — *Joseph I. Roettiers, né à Anvers le 1er août 1635, appelé à Paris par Colbert en 1694 pour succéder à Warin. Epouse : 1° Elisabeth Niles, qui mourut le 16 octobre 1680 ; 2° le 12 juin 1690, Hélène Stone House.*

Du premier mariage naquirent :

1. Philippe.

2. Jacques-Joseph, marchand-drapier.

3. Georges, qui suit.

4. Jean.

5. Elisabeth.

Du second mariage naquirent :

6. Marie-Anne.

7. Hélène-Noelle.

8. Louis, mort le 24 juillet 1690.

9. Joseph-Charles Roettiers, né en 1692, épouse, le 18 juillet 1715, Catherine Hérault, fille du peintre, qui meurt le 26 avril 1753, et en secondes noces, le 6 novembre 1753, Jeanne Hermant. Il fut graveur général, académicien le 31 décembre 1717 et mourut le 14 mars 1779.

Il eut de son premier mariage :

a) Hélène-Charlotte, née le 6 janvier 1717.

b) Charles-Norbert, né en 1720, graveur des médailles de France, membre de l'Académie le 31 décembre 1764 ; meurt le 19 décembre 1772, âgé de 52 ans.

c) Catherine-Françoise, née le 19 février 1726.

10. Catherine-Marie ou Marie-Nicole, née le 8 décembre 1693, morte le 18 juin 1711.

11. Rémond-Ferdinand, écuyer, ingénieur, héraut d'armes de l'Ordre de St-Louis.

III. — *Georges Roettiers, graveur particulier de la Monnaie de Paris, épouse Marie-Claude Hermant, fille d'un maître-apothicaire.*

De ce mariage naquirent :

1. Hélène, née le 9 août 1712.

2. André-Georges, né le 31 octobre 1713.

3. Marie-Claude, née le 10 mars 1716.

4. Marie-Catherine, née le 3 août 1717.

5. Joseph-Charles, né le 12 janvier 1722.

6. Georges, né le 29 mars 1723.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LIÉGE

(31 juillet-5 août 1909.)

COMPTE-RENDU

Le XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui a tenu ses assises à Liége, du 31 juillet au 5 août 1909, a été organisé par l'*Institut archéologique liégeois* et la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége ;* il a réuni 1252 adhérents, dont 1073 belges et 179 étrangers.

Ces chiffres sont inférieurs, il est vrai, à ceux du Congrès précédent, celui de Gand, qui avait compté 1512 adhérents ; mais ils dépassent considérablement ceux de tous les autres Congrès de la Fédération. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le Congrès tenu à Liége en 1890, avait réuni seulement 415 souscripteurs !

En présence des heureux résultats de l'initiative prise par le Congrès de Gand de faire imprimer et distribuer, avant le Congrès, les mémoires et rapports, le Comité organisateur du Congrès de Liége a cru devoir adopter la même mesure, malgré les dépenses considérables que celle-ci devait entraîner.

C'est ainsi que tous les souscripteurs ont reçu, avant le 20 juillet, en tirage provisoire (4 fascicules), puis, le jour de l'ouverture du Congrès, en tirage définitif, les 60 mémoires ou communications présentés à cette date. Ces travaux forment à eux seuls un ensemble de 793 pages

avec nombreuses vignettes ou clichés dans le texte et trente-quatre planches hors texte.

Indépendamment de ce volume, les congressistes ont encore reçu le premier fascicule du présent tome, soit une livraison de 142 pages, abondamment illustrée et contenant les divers documents relatifs à l'organisation du Congrès.

Le volume des mémoires a, de son côté, été augmenté d'un second fascicule de 215 pages, avec nombreuses vignettes dans le texte et une planche hors texte.

En tout, le tome II des *Annales* du Congrès de Liége forme un ensemble de 1022 pages d'impression, ce qui dépasse notablement tout ce qui a été fait jusqu'ici dans un Congrès de la Fédération.

Cette abondance de matières prouve à elle seule le réel succès, au point de vue scientifique, du Congrès de Liége, qui a compté parmi ses adhérents nombre de savants éminents, tant du pays que de l'étranger.

M. le Ministre des Sciences et des Arts a bien voulu honorer de sa présence les festivités de la seconde journée du Congrès ; de leur côté, l'Académie royale de Belgique et la Commission royale d'histoire étaient spécialement représentées.

Le Gouvernement français avait délégué officiellement à Liége M. A. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille ; M. le Dr G. Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais de Rome, représentait le Gouvernement de S. M. la Reine des Pays-Bas. Le Gouvernement allemand, de son côté, ne pouvant, vu les précédents, envoyer de délégation officielle, avait, par voie de circulaire ministérielle, recommandé le Congrès de Liége aux diverses sociétés historiques et archéologiques de l'Empire.

Au total, 50 sociétés étaient représentées au Congrès,

dont 32 sociétés belges, 14 sociétés françaises [1], 1 société allemande, 1 société néerlandaise, 1 société espagnole et 1 société luxembourgeoise.

Le secrétariat général du Congrès, après avoir été établi jusqu'au 30 juillet, rue Fabry, 14, fut transféré dès le même jour, à midi, à l'Université de Liége (rez-de-chaussée, aile gauche), qui a servi de local au Congrès pendant toute sa durée.

Les diverses sections se sont réunies dans les salles du rez-de-chaussée, toutes à proximité l'une de l'autre et du secrétariat général, ce dont les congressistes ont su apprécier les grands avantages.

La salle académique de l'Université a servi de lieu de réunion pour les assemblées générales, ainsi que pour les conférences du soir des lundi et mardi.

La grande salle du premier étage a été réservée à l'exposition de reproductions d'étoffes anciennes de Mgr Schoolmeesters.

Diverses autres expositions ont été organisées pour le Congrès, notamment : au Palais des Beaux-Arts, au parc de la Boverie, celle des œuvres du sculpteur Jean Del Cour ; à la Maison Curtius (2me étage), celle des antiquités préhistoriques ; à l'Université, à la salle Wittert, une exhibition des joyaux les plus précieux de la collection Wittert et des plus beaux manuscrits du fonds de la Bibliothèque universitaire ; à la Maison d'Ansembourg, une exposition de verreries et faïences liégeoises (collection Jean Charlier), etc.

De son côté, M. Armand Baar-Magis a mis, pendant les cinq jours du Congrès, son hôtel de la rue Paul Devaux à la disposition des congressistes, pour leur rendre accessibles ses splendides collections de verreries anciennes.

[1] A la liste publiée au présent tome, pp. 109-110, il y a lieu d'ajouter la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes* qui eut pour délégués MM. André Doutriaux, Edmond Membré et Maurice Bauchoud.

* * *

Dès le 30 juillet après-midi, les congressistes ont afflué au Secrétariat général pour retirer leurs cartes et leurs publications, souscrire aux excursions, etc.

Au bureau ont siégé, en se relayant, les divers membres du Comité, heureusement secondés par MM. F. Vercheval, J. Dabin, F. Colleye et L. Bihot, qui tous quatre n'ont cessé de faire preuve d'un zèle inlassable.

Grâce à ce concours de bonnes volontés, les divers services du Secrétariat général ont pu fonctionner régulièrement et sans interruption, à la satisfaction de tous.

D'autre part, M. N. Wiser avait bien voulu se charger de faire organiser, à l'Hôtel du Chemin de Fer, en face la sortie de la gare des Guillemins, un service de renseignements pour les étrangers (logements, indications générales, etc.).

Samedi 31 Juillet.

L'assemblée générale d'ouverture a eu lieu à 16 heures dans la Salle académique ; elle avait été précédée d'une réunion (à 15 heures) des délégués des sociétés fédérées, à la salle de MM. les professeurs de l'Université (1er étage). On trouvera plus loin les procès-verbaux de ces deux séances, en même temps que celui des réunions des diverses sections.

A l'issue de l'assemblée générale, les congressistes se rendent à l'Hôtel de ville, où ils sont reçus officiellement, à 17 $^1/_2$ heures, par l'Administration communale de la Ville de Liége, dans la grande Salle des Mariages.

L'autorité communale est représentée par M. G. Kleyer, entouré de MM. M. Falloise, L. Fraigneux, J. Seeliger et V. Hénault, échevins ; de la plupart des membres du conseil, et de M. J. Rigô, secrétaire communal.

M. J. Fraipont, président du Congrès, présente en ces termes les congressistes :

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins,

Messieurs les Membres du Conseil communal de la Ville de Liége,

Nous avons l'honneur de vous présenter les membres du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Les archéologues et les historiens liégeois ont invité la Fédération à tenir cette année ses assises dans votre ville, voulant faire coïncider cette réunion avec un événement qui leur tient au cœur : l'inauguration du nouveau Musée archéologique.

Depuis dix-neuf ans, date de notre première réunion à Liége, vous vous êtes montrés, en toute circonstance, vis-à-vis de nous à la hauteur de votre mission de mandataires d'une grande ville, car chaque fois que nous avons fait appel à votre intervention, soit pour l'achat d'antiquités, soit pour la publication de documents historiques, vous nous avez écoutés. Hier encore, ne faisiez-vous pas l'acquisition de l'importante collection de verreries et de céramiques liégeoises de Jean Charlier ?

Depuis notre dernier Congrès de Liége, vous avez acquis et restauré ces deux beaux monuments de l'architecture civile du XVIIe et du XVIIIe siècle : la maison Curtius et la maison d'Ansembourg. Vous avez encore fait exécuter les fouilles mémorables de la place Saint-Lambert.

A tous ces titres, la Ville de Liége a bien mérité des archéologues et des historiens ; nous nous plaisons à le proclamer ici à l'Hôtel de ville, en présence des membres de la Fédération que vous recevez *(Applaudissements)*.

M. G. Kleyer, bourgmestre, répond en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres du Congrès,

Nous ne pouvons vous dissimuler toute la joie que nous ressentons en vous recevant, en notre Hôtel de ville, au sortir de la séance d'installation de votre assemblée.

Votre démarche nous touche profondément, et nous vous en remercions de tout cœur.

Notre pensée se reporte à dix-neuf ans en arrière, lorsque, pour la première fois, la *Fédération archéologique et historique de Belgique* tint ses assises à Liége ; nous nous rappelons encore les paroles de regret et presque de confusion que prononçait alors, de la même tribune, l'un de nos prédécesseurs.

Liége, à cette époque, était bien pauvre en musées publics.

Une Galerie de tableaux, plutôt restreinte, était logée, très mal, dans les vieux bâtiments de la Halle des Drapiers, en Féronstrée. Presque en face, l'Académie des Beaux-Arts et sa Galerie de sculpture occupaient les locaux vétustes et délabrés de l'ancien hôpital Saint-Abraham. Enfin, les Collections de l'Institut archéogique restaient reléguées dans les greniers du Palais de Justice, en fait inaccessibles au public, et M. le bourgmestre d'Andrimont annonçait au Congrès, comme un événement pouvant se réaliser un jour, le placement de ces collections dans la *Maison Curtius*, qui était occupée alors par le Mont-de-Piété. Seuls, le Musée d'armes et le Conservatoire de musique venaient d'être installés dans les superbes édifices où ils se trouvent actuellement. Les choses ont changé depuis 1890, et nous pouvons nous enorgueillir du chemin parcouru.

Aujourd'hui, le Musée de peinture et de sculpture, ainsi que l'Académie des Beaux-Arts, sont installés dans un bel et vaste monument, approprié à sa destination.

Nous possédons aussi, dans le cadre riant du Parc de la Boverie, au milieu des arbres et des fleurs, un Palais des Beaux-Arts, spécialement destiné à des expositions artistiques. C'est là que, demain après-midi, s'ouvrira l'exposition Jean Del Cour, où vous verrez réunies les œuvres du grand sculpteur liégeois. C'est là aussi que, le soir, vous vous absorberez dans les travaux reposants d'un joyeux banquet.

En 1903, la Ville a acheté, rue Féronstrée, une riche demeure patricienne du XVIIIe siècle, la *Maison d'Ansembourg*, qui contient de merveilleuses boiseries de la Renaissance liégeoise, et où nous placerons, en suite d'acquisitions et de donations de jour en jour plus nombreuses, de ces vieux meubles si fins et si délicats des styles Louis XIV, Régence et Louis XV, dans lesquels excellaient nos artisans.

Il y a quelques jours à peine, le Conseil communal décidait l'acquisition d'une importante collection de verres liégeois et de faïences liégeoises — collection Jean Charlier — que vous pourrez admirer.

Enfin, Messieurs, la Ville a acheté, des Hospices civils, la *Maison Curtius*.

Demain, M. l'échevin Falloise vous dira par quels soins et dans quelles conditions s'est faite cette opération.

Le Mont-de-Piété a été transporté Outre-Meuse, et une convention vient d'être signée, entre l'Administration communale et l'Institut archéologique, pour l'affectation de ces bâtiments à la création, en commun, d'un Musée public d'archéologie. Les locaux ont été aménagés en vue de cette destination nouvelle. La tour a dû être reconstruite, les murs consolidés, les charpentes redressées autant que possible, les fenêtres, les planchers, les cheminées, les escaliers remis en état, le portail refait, la cour et les galeries qui l'entourent, restaurées entièrement. Mais l'architecte qui a dirigé cette restauration, M. Lousberg, a eu soin de respecter scrupuleusement l'œuvre primitive et de lui laisser, sans rien y toucher, tout ce qui forme la caractéristique du début du XVIIe siècle.

Dans ce cadre harmonieux et pittoresque, où tout est comme imprégné de l'air des choses d'autrefois, nos collections d'antiquités font un effet vraiment impressionnant.

L'inauguration du nouveau musée aura lieu demain matin ; nous avons tenu à réserver pour le Congrès cette inauguration, qui marquera, pensons-nous, dans les annales de notre Cité, une date favorable.

Nous ne doutons point, Messieurs, que les travaux que vous allez entreprendre soient des plus fructueux. Les soixante notices préparatoires qui ont été publiées nous en sont un sûr garant. Elles traitent des sujets les plus variés et les plus importants, et aussi les plus intéressants.

Je ne songe pas un seul instant à vous en entretenir, même en résumé. M. Julien Fraipont l'a fait tantôt d'une façon magistrale.

Parmi les sujets traités, cependant, il en est un qui a passionné récemment tous les Liégeois : ce sont les découvertes étranges et vraiment inattendues qui furent faites, il y a deux ans, ici près, sur la place Saint-Lambert, au cœur même de la Cité.

Jusqu'à présent, sur les origines de notre ville, nous ne possédions que des récits légendaires, qui nous montraient en l'évêque tongrois Monulphe, sinon le fondateur, du moins l'un des chefs religieux ayant pu présider à la naissance de Liége, en la seconde moitié du VIe siècle.

Tout au plus était-il permis de soupçonner qu'à cette époque notre territoire abritait, dans quelques cabanes isolées, les bûcherons des

forêts environnantes ou des pâtres qu'attiraient les eaux limpides de la Légia.

Or, voici que, en l'automne de 1907, on dut creuser profondément le sol de la place Saint-Lambert pour le placement d'une maîtresse-conduite de la distribution du gaz, et, à la surprise générale, au milieu des fondements de l'ancienne cathédrale, démolie aux temps de la Révolution française, on découvrit successivement : d'abord, les assises de l'église primitive, bâtie par Notger et consacrée en 1015, et aussi un grand nombre de sarcophages et de caveaux : dans l'un de ceux-ci, un anneau épiscopal en or, une crosse funéraire, et une plaque en plomb portant une inscription où l'on peut lire le nom du prince-évêque Albert de Cuyck, mort en l'an 1200 ; puis, en-dessous, à 3 mètres du sol, des substructions très étendues d'une grande villa romaine, avec son hypocauste admirablement conservé ; plus bas encore, à 4 mètres, un fond de cabane néolithique ; et, enfin, une couche de tuffeau déposé évidemment par les eaux de la Légia, venant des terrains calcaires de la colline d'Ans.

Des notes très étudiées ont été publiées à ce sujet par M. Max Lohest pour la partie géologique, par M. Marcel De Puydt pour le fond de cabane néolithique, et par M. Paul Lohest, notre collègue au Conseil communal, pour la villa belgo-romaine.

C'était, du coup, toute une révélation sur les origines de Liége.

Aussi, comprend-on l'émotion que ces fouilles causèrent dans tous les rangs de la population liégeoise.

Le Conseil communal a cru qu'il serait intéressant de garder pour les siècles futurs la trace de ces trouvailles surprenantes, et, dans ce but, il a décidé de faire voûter la partie des fouilles où est l'hypocauste romain, avec le fond de cabane néolithique. On y a placé un escalier et des lampes électriques, afin d'en faciliter la visite.

Nous sommes persuadés que les membres du Congrès ne manqueront pas de s'y rendre, et approuveront les mesures que nous avons décrétées pour la conservation de ces précieux vestiges.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à signaler au Congrès que, lors de sa dernière séance, le Conseil communal a adopté un plan d'expropriation en vue de dégager les abords de l'église de Saint-Gilles, une des plus anciennes de Liége, dont la tour romane domine, à l'Ouest, les hauteurs de la ville.

Je mentionne ce fait, Messieurs, parce qu'il me donne l'occasion de renouveler devant vous le vœu, souvent exprimé, mais non

encore réalisé, que l'Etat se décide également à dégager la seconde cour du Palais des Princes-Evêques, en enlevant les affreuses cloisons qui bouchent la colonnade située du côté de Pierreuse.

On a placé ces cloisons, provisoirement, il y a une centaine d'années, sous le régime français, pour y installer une maison de réclusion pour femmes. De nos jours, on y a mis, provisoirement aussi, les bureaux du Timbre.

Et les cloisons sont toujours là !

C'est un vrai vandalisme, indigne d'un pays comme le nôtre.

Messieurs, permettez-moi aussi de vous entretenir d'une question qui n'est point sans nous préoccuper beaucoup : je veux parler des remparts et des fossés de la Citadelle de Sainte-Walburge.

Un arrêté royal du 8 juillet 1891 a décidé le déclassement de cette ancienne citadelle, qui avait remplacé la forteresse construite en 1650 par le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière. C'est une citadelle du type des fortifications de Vauban. De là, on domine la ville d'une hauteur de 100 mètres, à la terrasse du drapeau, et le regard s'étend sur la vallée de la Meuse et sur les plateaux du pays de Herve.

Une loi du 11 septembre 1895 autorisa le Gouvernement à céder à la Ville une partie des terrains devenus disponibles, et une convention, en date du 21 décembre 1904, a réglé entre l'Etat et la Ville les conditions de cette cession.

En exécution de la dite convention, la Ville a fait aménager les anciens glacis en une promenade publique, et créé un chemin de ronde qui entoure toute la citadelle.

Le réduit central, qui est resté propriété de l'Etat et dans lequel ont été maintenues des casernes d'infanterie, est intact, avec ses murs d'escarpe, les fossés et les ouvrages de contre-escarpe.

Mais tous ces ouvrages sont depuis bientôt vingt ans à l'abandon; les murailles se lézardent et s'écroulent dans les fossés, ici par morceaux, là par grands pans ; les gamins ont renversé les tablettes de couronnement, et démoli tout ce qu'ils pouvaient atteindre.

Néanmoins, la majeure partie des murs est restée debout, non seulement du côté du réduit central — que l'Etat doit cependant garder — mais encore du côté des glacis, où nous avions projeté de créer un parc.

Ici se pose la question épineuse que nous avons à résoudre.

Que faut-il faire de ces vieux bastions, de ces cavaliers, de ces galeries, de ces tenailles, de ces casemates ? Faut-il entretenir tout cela comme à l'état d'usage militaire ? Ce serait bien coûteux et

bien peu pittoresque. Faut-il combler le tout pour en faire une sorte de parc, avec des vallonnements, des arbres, des pelouses ? Ce serait sans doute très pratique, mais aussi très onéreux, et puis cela enlèverait à tous ces lieux l'allure, le caractère spécial que donnent toujours les vieilles fortifications ?

Faut-il, au contraire, laisser s'accomplir l'œuvre du temps, de la pluie, de la gelée, du soleil ? laisser les murs crouler tous, les uns après les autres, et des herbes folles, des arbustes sauvages, du lierre, de grands arbres, envahir ces ruines ? Je crois, après y avoir longuement pensé, que ceci est la vraie solution. J'ai vu ce que l'on a fait, en pareil cas, en Belgique, notamment à Namur, à Diest ; en Hollande, à Nimègue ; en France, à Carcassonne, à Aigues-Mortes ; en Allemagne, à Cologne, à Francfort, à Nuremberg, à Rottenbourg ; en Italie, à Milan, à Lucques, à Sienne.

De la comparaison entre tous les systèmes adoptés en ces diverses localités, il résulte pour moi qu'à Sainte-Walburge, où l'enceinte mesure une longueur développée de plus de 2 kilomètres, les meilleures mesures à prendre seraient celles-ci : en ce qui concerne le réduit central, propriété de l'Etat, le Gouvernement devrait entretenir les murailles de façon à les conserver entièrement ; en ce qui concerne les fossés, qui sont partie à l'Etat et partie à la Ville, on y planterait des arbres et des arbustes, et on y tracerait des sentiers dans les herbes ; en ce qui concerne les murs de contre-escarpe et les ouvrages extérieurs, qui couvrent une superficie considérable, la Ville admettrait un régime combiné de conservation ou de ruine aménagée, suivant les circonstances, en visant à maintenir autant que possible l'aspect antérieur des fortifications, mais plutôt au point de vue pittoresque.

Nous serions très heureux si l'Institut archéologique, qui nous a souvent aidés de ses conseils, voulait bien se charger de l'étude de cette très importante question, dont les côtés difficiles seront mieux saisis par les membres du Congrès lorsqu'ils entreprendront la promenade qu'ils tiendront sans doute à faire sur les hauteurs de Pierreuse et de la Citadelle.

Enfin, Messieurs, je voudrais vous dire un mot d'un sujet dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir le Conseil communal.

Par une rencontre de circonstances bien rares, notre Cité n'a pas seulement joué un rôle remarquable dans l'histoire littéraire et scientifique, dans l'histoire de l'art, dans l'histoire économique, elle occupe encore dans l'histoire des institutions politiques une place distincte et qui mérite l'attention.

L'activité nerveuse qui a caractérisé les Liégeois depuis toujours, au dire de leurs contemporains de tous les temps, s'est manifestée ici avec une énergie, je dirais volontiers avec une fougue particulière.

On chercherait vainement dans le Nord de l'Europe une constitution aussi libérale, faisant au peuple une place aussi large dans le gouvernement, que celle dont la Paix de Fexhe, du 18 juin 1316, nous fournit la charte fondamentale.

Je dis à dessein : « la charte fondamentale, » car, jusqu'à la fin de l'ancien régime, ce vieux texte est resté le fondement des institutions nationales du pays. Et cette fidélité remarquable à leur passé montre que les Liégeois ont su allier le traditionnalisme à l'amour du progrès, qu'ils ont été conservateurs, mais conservateurs de la liberté politique, si chèrement acquise par leurs aïeux.

Nulle part, semble-t-il, la volonté nationale, comme nous disons aujourd'hui, le « Sens du Pays » comme dit plus pittoresquement et peut-être, à tout prendre, plus exactement la Paix de Fexhe, n'a été aussi nettement affirmée en face du « droit du Prince ».

Nulle part, non plus, le dualisme fondamental de l'Etat du moyen âge, qui juxtapose sans les coordonner dans un même système d'institutions le seigneur et les sujets, n'apparaît d'une manière plus frappante que dans notre petite principauté.

Rien d'étonnant à cela, si l'on songe que, presque toujours étrangers, nos princes-évêques n'ont pu, depuis le moment où s'est éveillée la conscience populaire, s'attacher vraiment les populations que des considérations politiques ou religieuses faisaient passer sous leur pouvoir.

Aussi, est-ce par une série presque ininterrompue de guerres et de conflits que la Constitution liégeoise a pu se fonder, se maintenir et se développer. Du XIVe au XVIIe siècle, les troubles civils sont incessants dans la Cité. De Henri de Dinant à Laruelle et à Macors, combien de fois les bourgmestres n'ont-ils pas eu à lutter pour défendre les franchises populaires, parfois au péril de leur vie ?

Et vous comprendrez sans doute que celui qui porte aujourd'hui le titre qu'ils ont porté, ne puisse s'empêcher, devant une assemblée d'historiens, d'exprimer un vœu qui est sans doute aussi celui du peuple liégeois :

Aujourd'hui que la critique s'est affirmée, que les dépôts d'archives sont ouverts à tous, que tant de jeunes gens se consacrent à l'étude du passé, le moment ne serait-il pas venu d'aborder, d'une manière approfondie et documentée, l'histoire de la démocratie liégeoise et de ses institutions ?

Polain, Henaux l'ont essayé jadis, avec des ressources insuffi-

santes, en des ouvrages vieillis, je l'admets, mais que caractérise cette sympathie indispensable à la compréhension des faits humains.

Il est temps de reprendre l'œuvre ébauchée par eux, de nous retracer le tableau qui nous manque encore et qui, dans la galerie si riche de nos annales, sera, certes, non seulement l'un des plus instructifs, mais aussi l'un des plus vivants et des plus actuels.

L'intérêt scientifique répondra ici à l'attente du public.

Et, s'il est vrai que par un privilège unique, l'histoire soit la seule des sciences dont les progrès ne s'accomplissent que par sa concordance avec les idées du présent, ne serait-ce pas le plus sûr moyen, pour les érudits liégeois, de donner à leurs travaux une vigueur nouvelle que de les diriger vers un sujet que les préoccupations de notre époque mettent vraiment à l'ordre du jour ?

En terminant ce trop long discours, je tiens à remercier, au nom du Conseil communal, l'Institut archéologique liégeois et la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége, d'avoir organisé ce XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Nous applaudissons d'avance au succès mérité par tant d'efforts et de dévouement à la science.

Nous souhaitons la bienvenue en notre cité aux nombreux savants qui, de tous les pays d'Europe, se sont rendus à l'appel de leurs confrères liégeois.

Nous adressons spécialement un salut amical aux délégués officiels envoyés par les deux Etats voisins, la France et la Hollande, auxquels nous lient étroitement tant d'intérêts présents et plus encore tant de souvenirs du passé.

Notre plus vif désir, Messieurs, celui de toute la population liégeoise, est que vous emportiez de votre séjour parmi nous, l'impression d'un accueil affectueux et cordial *(Applaudissements)*.

Après quelques mots de remerciements de M. A. de Saint-Léger, délégué français, et de M. le Dr G. Brom, délégué néerlandais, le champagne fait son apparition. On visite ensuite les diverses salles de l'Hôtel de ville.

Le soir, dès 20 1/2 heures, les congressistes se retrouvent au Palais provincial, où, à 21 heures, au nombre de plus de 500, ils sont reçus officiellement par M. le Gouverneur de la Province de Liége et Madame Delvaux de Fenffe.

Dans la grande salle des Gardes, M. J. Fraipont présente les congressistes en ces termes :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous présenter les membres du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui tient ses assises cette année dans la ville de Liége.

Le vieux palais des Princes-Evêques est sans conteste le plus beau monument que nous puissions montrer aux archéologues et aux historiens étrangers. Malgré un deuil cruel et récent, vous n'avez pas voulu, Monsieur le Gouverneur, nous priver de le voir, et vous portez la bienveillance jusqu'à nous en faire vous-même les honneurs. Nous vous en exprimons, au nom du Congrès, notre profonde gratitude.

M. le Gouverneur répond par le discours suivant :

MESDAMES,

MESSIEURS,

C'est une douce satisfaction pour le Gouverneur de cette province de se trouver en contact avec des hommes qui, voués au culte du passé, s'attachent à relever et à conserver les traces des âges écoulés, à renouer la chaîne des traditions, à perpétuer les gloires artistiques et scientifiques de nos ancêtres.

Vous avez compris que développer et assainir les sciences historiques, favoriser l'étude des manifestations artistiques ou sociales de l'humanité, c'est fortifier les sentiments patriotiques et féconder toutes les nobles aspirations de l'esprit et du cœur. Il y a longtemps qu'on l'a fait observer : la curiosité qui remue, qui excite l'intelligence est une impulsion au progrès des sciences ; elle ouvre le champ des découvertes.

Tel est bien le double but des assises que vous tenez en ce moment dans la vieille cité de Liége.

Vos visées sont particulièrement méritoires dans un siècle comme le nôtre où les faits et les choses se précipitent, et où chaque jour arrache à nos villes, même à nos bourgs, des traits de leur physionomie d'autrefois.

Le siège de votre congrès est heureusement choisi. Plus que beaucoup d'autres, le pays de Liége peut être fier de son passé, des

hommes de génie dans les études artistiques, industrielles ou historiques auxquels il a donné le jour. Vous le reconnaîtrez : il se dégage de notre histoire une originalité puissante qui s'est maintenue dans la succession des siècles.

Aussi, l'amour des souvenirs des âges écoulés y est-il resté très vivace. Le chef-lieu de notre province n'a plus seul le privilège de posséder de sérieuses associations historiques, archéologiques, artistiques ou philologiques, véritables foyers de lumières scientifiques. Huy et Verviers ont les leurs depuis quelque temps déjà, qui fournissent des travaux de sérieuse valeur. Voici que des communes de moindre importance, comme Jupille, veulent suivre ce salutaire exemple.

Cette émulation généreuse a surtout sa source dans le commerce fréquent des œuvres caractéristiques qu'étalent nos musées ou qui ornent nos principaux monuments, ce Palais notamment.

Le Palais a été le témoin muet des vicissitudes de la nation liégeoise. Construit pour la première fois à cet emplacement par le fondateur de la principauté, le remarquable Notger, à la fin du Xe siècle, il perpétue plus que tout autre édifice civil, les souvenirs historiques et les œuvres artistiques de nos aïeux. C'est ici, dans la résidence du chef de l'Etat, que, dès le moyen âge, le peuple se réunissait officiellement en des circonstances graves, lorsqu'il fallait prendre quelque résolution d'ordre capital, lorsqu'il fallait défendre les libertés menacées, lorsqu'il fallait décider de la paix ou de la guerre

Ces réunions populaires n'avaient rien de commun avec les journées d'Etat, qui se tenaient également au Palais, mais elles constituaient l'un des caractères distinctifs de l'organisation politique et sociale de l'Etat liégeois, considéré à toutes les époques et par tous comme le plus libre de l'Europe.

C'est en cette demeure princière aussi que la justice souveraine rendait ses arrêts ; c'est ici encore que fut conclue, en 1335, la paix qui devait mettre fin aux luttes longues et sanglantes entre les Awans et les Waroux.

Mais le Palais — centre de ralliement de la population ou de ses représentants les plus autorisés et les plus élevés — a servi à de plus augustes assemblées.

Plusieurs monarques d'Allemagne y tinrent des cours plénières, l'empereur Henri IV, notamment, l'an 1071. Au Palais de même, l'an 1131, se réunira un concile mémorable où se rencontreront le pape Innocent II et l'empereur Lothaire II, concile qu'électrisera le docte saint Bernard du feu de sa parole vibrante.

Le même siècle y verra se réunir, l'an 1187, un congrès de princes sous la présidence de Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric. Des mobiles moins nobles y amèneront, cinq ans plus tard, l'empereur Henri VI, résolu à faire courber sous son joug autoritaire le duc de Brabant, Henri de Louvain.

Celui-ci devait à son tour y pénétrer, l'an 1212, en cruel vainqueur d'une cité surprise sans défense et sans défenseurs, qui allait bientôt d'ailleurs avoir sa revanche.

Souverain non moins farouche, Charles le Téméraire prendra, de la même façon, possession du Palais, l'an 1467, après avoir, lui aussi, conquis la cité par la violence. L'année suivante, après s'être entendu au Palais même avec le roi de France Louis XI, il lancera de là l'ordre de détruire la ville entière par le feu.

Le monument princier échappa à cette conflagration, comme il avait été épargné partiellement dans celle de 1185, mais il n'en périt pas moins sous l'action des flammes en l'année 1505.

Peu après montait sur le trône l'un des plus grands princes liégeois, Erard de la Marck, qui devait relever le Palais plus magnifique qu'on ne l'avait vu.

Si Notger, par la protection et les encouragements qu'il lui prodigua, a pu être, à bon droit, considéré comme le père de l'histoire liégeoise, Erard de la Marck doit être regardé comme le Mécène du pays de Liége.

Le Palais qu'il bâtit était destiné par lui à devenir le berceau du premier musée artistique et archéologique à la fois de notre région. La mort seule a empêché l'exécution des ordres donnés à cette fin, comme nous l'apprend formellement une lettre du chevalier de Heusy, notre ministre résidant à Paris en 1771.

Tel qu'Erard l'avait construit et décoré, ce Palais, avec ses tentures, ses tableaux, ses tapisseries de haute lisse et son luxueux mobilier, n'en était pas moins proclamé, peu après, par les plus augustes visiteurs, le plus beau de la chrétienté.

Il ne m'est point donné malheureusement de vous faire admirer ces œuvres artistiques de l'aurore de la Renaissance. Elles ont été victimes, elles aussi, de flammes destructrices en 1734, de la chute d'une des quatre tourelles en 1766, et de l'effervescence populaire à la fin du XVIIIe siècle.

Mais si les œuvres d'art amassées par Erard de la Marck et ses successeurs immédiats ont disparu, d'autres, heureusement, les ont remplacées à des époques variées et maintes d'entre elles ont survécu.

Le Palais, tel que l'ont orné les derniers siècles, mérite d'attirer quelque temps votre attention.

Veuillez y être, Messieurs et Mesdames, les bienvenus. La Gouvernante et moi vous prions d'en imprimer le souvenir dans votre mémoire, ainsi que dans la nôtre demeurera vivace et reconnaissant le souvenir de la visite que vous avez bien voulu lui faire aujourd'hui.

Après ce discours, M. le Gouverneur invite les congressistes à visiter les diverses salles de l'ancien Palais des Princes-Evêques, notamment la salle dite des Gobelins, la salle de réunion du Conseil provincial, le salon Louis XV, la chambre impériale, le salon royal, les appartements de la Reine, etc.

Dans la grande « salle à manger » est dressé un vaste buffet abondamment fourni, autour duquel s'empressent les invités.

La fête se prolonge avec le plus vif entrain jusque vers 22 $^1/_2$ heures, et les congressistes se retirent ravis de cette réception brillante et de l'accueil charmant dont ils ont été l'objet de la part de M. et Mme Delvaux de Fenffe.

Dimanche 1er Aout.

Le temps qui s'était montré peu clément tous les jours précédents et s'était amélioré dès le samedi matin, s'est complètement rasséneré pendant la nuit; le soleil préside aux fêtes du jour et une soirée délicieuse sera réservée aux congressistes.

Dès 10 heures du matin, on se retrouve au quai de Maestricht devant la Maison Curtius, dont on commence à envahir la grande cour ; bientôt plus de 600 personnes assistent à l'arrivée des autorités qui sont successivement introduites dans le vestibule d'entrée du Musée.

A 10 h. 20, une automobile s'arrête devant la grande porte d'entrée, amenant M. le baron Descamps-David, Ministre des Sciences et des Arts, son fils et M. Verlant, Directeur général des Beaux-Arts; ces Messieurs sont

accompagnés de MM. G. Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liége, et J. Fraipont, vice-président de l'Institut archéologique liégeois et président du Congrès, qui étaient allés les attendre à la Gare des Guillemins.

Ces Messieurs sont reçus à leur arrivée par MM. J. Brassinne et L. Renard-Grenson, secrétaires généraux du Congrès et respectivement secrétaires de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége et de l'Institut archéologique liégeois.

Après quelques présentations, M. le Ministre et sa suite, sous la conduite de M. J. Lousberg, architecte de la Ville, font le tour de la cour et de la galerie, s'arrêtant pour admirer la masse imposante du monument et se rendre compte des multiples et parfois très difficiles restaurations qu'il a dû subir.

Dans l'entretemps, la foule n'a cessé de croître dans la cour; lorsque M. le Ministre pénètre dans le grand vestibule, il y trouve réunis les autorités et les invités. Parmi la nombreuse assistance, on remarque M. E. Dupont, ministre d'Etat, vice-président du Sénat; Mgr Schoolmeesters, doyen du chapitre; MM. M. Falloise, échevin des Beaux-Arts; L. Fraigneux, échevin des travaux publics; les échevins V. Hénault et J. Seeliger; A. de Saint-Léger, délégué français, et G. Brom, délégué néerlandais; M. De Puydt, ancien président de l'Institut archéologique liégeois; S. Bormans, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université; G. Kurth, directeur de l'Institut historique belge de Rome et président du Congrès; Ed. Brahy-Prost, ancien président de l'Institut archéologique liégeois; F. Thiry, recteur de l'Université; N. Goblet, P. Lohest, V. Thimister, J. Delaite, conseillers communaux; Fl. Pholien, trésorier de l'Institut archéologique liégeois; J. Servais, conservateur adjoint du Musée; J. Hamal-Nandrin, président de l'Exposition des antiquités préhistoriques, de Buggenoms, président du Comité des fêtes et excursions du Congrès, etc., etc.

Musée archéologique liégeois.
Grande salle du second étage (section pré- et protohistorique).

Après une série de présentations, M. le Bourgmestre prie Monsieur le Ministre de jeter un rapide coup d'œil dans les diverses salles du Musée. La visite commence au rez-de-chaussée par les sections belgo-romaine et franque ; M. L. Renard-Grenson signale à M. le baron Descamps les objets les plus intéressants de ces sections ; à l'étage, M. E. Brahy-Prost, assisté de M. J. Servais, guide M. le Ministre à travers les salles affectées aux époques romane, gothique, de la Renaissance, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. M. le Ministre, avec son entourage, visite ensuite, au second étage, la salle réservée aux antiquités pré- et protohistoriques, dont les honneurs lui sont faits par MM. M. De Puydt et J. Hamal-Nandrin.

On redescend alors dans la vaste salle de réception du 1er étage ; ici, encore, M. le Ministre manifeste toute sa satisfaction à la vue des nombreuses collections qui s'y trouvent réunies.

Le moment des discours officiels est arrivé; le Comité organisateur encadrant M. le baron Descamps, M. le Ministre d'Etat Dupont, M. G. Kleyer et M. l'échevin

Musée archéologique liégeois. — Salle de réception (1er étage).

M. Falloise, va prendre place aux abords de l'une des grandes cheminées qui ornent la salle.

M. M. Falloise, échevin, prend le premier la parole et prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

A une époque comme la nôtre, où sévit partout un utilitarisme à outrance, il faut se féliciter de voir des savants, des artistes, des hommes d'étude, concentrer leurs efforts pour faire revivre le passé.

C'est, il est vrai, chose utile, je dirai même nécessaire, pour l'humanité que de conserver les belles choses du passé, en même temps que de se livrer à la poursuite des progrès scientifiques. Le beau n'est pas d'une époque; il se manifeste différemment à travers les siècles; c'est ce culte du beau qui a toujours inspiré ces recherches minutieuses et ces études approfondies dont nous voyons aujourd'hui quelques-uns des meilleurs résultats.

Noble entre tous est, sous ce rapport, le but que poursuit depuis près de soixante ans l'Institut archéologique liégeois, en recherchant et en coordonnant les manifestations de l'art au pays de Liége.

Et, cependant, tant d'efforts n'ont pas été récompensés tout de suite ; loin de moi l'idée de vous relater les pérégrinations multiples que les superbes collections que vous voyez réunies ici, ont dû effectuer avant d'arriver en ce local ; une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. J. Fraipont, vous les racontera tantôt. Je me bornerai à vous dire que si notre Palais de Justice est un des plus beaux monuments de l'architecture civile de Liége, les collections de l'Institut s'y trouvèrent jusqu'en ces derniers temps, dans des salles peu accessibles au public et non appropriées à leur destination.

C'est à la Ville de Liége que revient l'honneur de leur avoir donné le cadre qui leur convenait, la maison Curtius.

Ce nom de Curtius, demeuré populaire à Liége jusqu'à nos jours, évoque le souvenir de ce grand industriel du XVIIe siècle, Jean de Corte, qui, en l'an 1580, bâtit « en assiette des plus délicieuses de la ville de Liége », l'édifice dans lequel nous nous trouvons réunis.

Son palais était aussi luxueux que spacieux ; ce qui en reste, le local que nous inaugurons aujourd'hui, n'en représente que la moitié environ et formait les annexes, on dit même les magasins, du corps de bâtiment principal. Comme tous les monuments importants, le « Palais » de Curtius connut maintes vicissitudes. Au début du siècle dernier, l'Empire français y installa ses bureaux de la préfecture ; en 1812, les Hospices, qui étaient créanciers de l'ancien Mont-de-Piété, en devinrent propriétaires et l'utilisèrent jusqu'à la fin de XIXe siècle.

C'est le 25 novembre 1901 que le Conseil communal en décida l'acquisition, et un arrêté royal du 22 mars 1902 approuva cette décision.

Depuis lors, et jusqu'en ces derniers jours, le bâtiment à été livré à de multiples travaux de réfection et de restauration ; l'immeuble a été payé 125.000 francs à la Commission des Hospices ; la restauration a coûté 160.000 francs. La part d'intervention du Gouvernement a été de 25.000 francs et celle de la Province de 16.000 francs.

Ces dépenses considérables, la Ville de Liége n'a pas craint de les assumer, en présence des richesses que le local devait être appelé à abriter.

Enfin, il y a quelques jours, dans sa séance du 12 juillet, le Conseil communal a approuvé une convention passée entre la Ville et le Bureau de l'Institut archéologique, en vertu de laquelle la direction et le soin de la conservation des magnifiques collections

renfermées jusqu'ici dans notre Palais de Justice, sont confiés à l'Institut archéologique liégeois.

Et je me plais ici à rendre hommage à mon honorable prédécesseur à l'échevinat des Beaux-Arts, M. Alfred Micha ; c'est lui, en effet, qui fut l'un des promoteurs de la transformation de l'ancien Mont-de-Piété ; pendant dix-huit ans, il a poursuivi sans défaillance la réalisation d'une idée qu'il voit aujourd'hui largement réalisée.

Nos remerciements et nos éloges iront aussi aux membres de la Commission chargée de surveiller la restauration de l'immeuble : MM. Edouard Brahy-Prost, Maurice Chizelle, Paul Demany, Marcel De Puydt, Adrien de Witte, Edmond Jamar, Alfred Micha, Paul Van Zuylen, Joseph Lousberg et le Président de l'Institut archéologique.

C'est encore un devoir pour moi de remercier tout spécialement deux membres de cette Commission, dont le concours nous fut particulièrement précieux : M. Marcel De Puydt, qui a rempli avec un zèle inlassable les lourdes fonctions de secrétaire de cette Commission et qui a, en outre, enrichi de collections remarquables la section préhistorique du Musée, et M. l'architecte J. Lousberg, qui dirigea avec autant de compétence que d'ardeur, les travaux de restauration de l'immeuble.

A vous aussi toute notre gratitude, Messieurs les membres du Bureau de l'Institut archéologique ; à vous en particulier, M. Fraipont ; à vous, M. Jean Servais, d'avoir consacré à l'installation et à la coordination des collections toute votre activité la plus clairvoyante et la plus intelligente.

Grâce à vous tous, Messieurs, notre Musée archéologique, établi à l'aise dans ce magnifique immeuble, est prêt à recevoir les donations et les dépôts des amis éclairés de notre passé Je pourrais déjà citer une longue liste de donateurs ; je me bornerai à vous signaler MM. Ulysse Capitaine, le baron d'Otreppe de Bouvette, le docteur Henrion, Félix Dumont, le docteur Alexandre, les familles de Bronckart-Grandjean, de Pimodan-de Mercy-Argenteau, de Tornaco, les Hospices civils et le Bureau de bienfaisance.

Nous sommes certains que ce Musée, désormais scientifiquement organisé, recueillera bientôt de nouvelles richesses ; elles y seront étalées dans un cadre digne de la générosité des donateurs.

Avec la Maison Curtius, l'Hôtel d'Ansembourg et le Musée d'Armes, Liége possède aujourd'hui, au cœur même de la cité mosane, un groupement de musées remarquable.

Le Musée d'Armes rappelle le passé glorieux des luttes pour

la conquête des franchises et d'une indépendance presque uniques dans l'Europe féodale.

L'Hôtel d'Ansembourg témoigne du génie industriel et commercial des anciens maîtres liégeois dans le domaine des arts décoratifs, de la sculpture et de la gravure.

La Maison Curtius enfin, plus vaste et plus imposante, redira l'histoire du pays mosan, depuis les temps les plus reculés.

La Ville de Liége est heureuse d'inaugurer ce nouveau musée et de remettre à l'Institut archéologique liégeois, la direction et la garde des collections qu'il renferme.

De longs bravos accueillent ce discours qui a été attentivement écouté par les centaines de spectateurs qui se pressent dans l'immense salle.

M. J. Fraipont, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, remplaçant le président, M. C. le Paige, empêché d'assister à la cérémonie, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Présidents d'honneur,

Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur l'Echevin des Beaux-Arts vient de vous faire l'histoire de la Maison Curtius et de vous relater les circonstances qui ont amené la Ville de Liége à nous confier ce magnifique monument de l'architecture civile de la fin du XVIe siècle, pour y établir un musée public d'archéologie.

Permettez-moi, à mon tour, de vous retracer brièvement l'histoire de notre Société.

L'Institut archéologique liégeois fut fondé, le 4 avril 1850, pour « rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques » que renferme la Province.

Notre Société se composait alors de seize membres effectifs domiciliés à Liége, de quarante-cinq membres honoraires et d'un nombre illimité de membres correspondants. Laissez-moi redire devant vous les noms de nos fondateurs ; presque tous ont laissé à Liége de vivaces souvenirs : Adolphe Borgnet, recteur de l'Université ; Jean-

Henri Bormans, professeur à l'Université ; Ulysse Capitaine ; Léon de Closset, professeur agrégé à l'Université, précepteur des Princes ; Charles Davreux ; A.-J. Delahaye, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Charles Delsaux, architecte provincial ; Ch. du Vivier, curé de Saint-Jean ; L. Fabry-Rossius, agrégé à l'Université; Joseph Grandgagnage, président à la Cour d'appel; Fernand Henaux; Albert d'Otreppe de Bouvette ; Mathieu-Lambert Polain, archiviste de l'Etat ; le baron Edmond de Sélys-Longchamps.

A ces pionniers de la première heure, nous devrions joindre une longue liste de noms d'érudits et de savants liégeois, tous disparus, avec nos seize fondateurs. Il nous reste cependant trois vétérans dont le rôle a été prépondérant dans l'histoire scientifique de notre Société. Je veux parler de M. Stanislas Bormans, du docteur Alexandre et du baron de Chestret. M. Stanislas Bormans s'est longtemps consacré à l'Institut et il fut l'un de ses secrétaires les plus actifs et les plus dévoués. Nous éprouvons une grande tristesse en ne voyant pas ici notre vénéré conservateur en chef, le docteur Alexandre, qui a consacré toute son activité et son érudition à notre œuvre, pendant plus de quarante ans. Nous regrettons aussi bien vivement l'absence cruelle de notre cher confrère, le baron de Chestret, qui a pris une si grande part à la vie de l'Institut depuis 1862. Nous leur adressons à tous trois un salut cordial.

Dès 1850, notre Société publia un *Bulletin*. En 1857, elle étendit sa sphère d'action aux anciennes dépendances du pays de Liége, et c'est là encore notre champ d'investigation actuel.

Les premières antiquités et œuvres d'art recueillies par nos fondateurs furent abritées au Palais des Princes-Evêques. L'Institut disposait alors d'une salle du rez-de-chaussée affectée aujourd'hui aux Archives de l'Etat. Mais ce local était si peu commode qu'on dut l'abandonner.

Nos collections naissantes furent transportées dans une des salles de la Bibliothèque de l'Université. Devant l'invasion des livres, elles durent bientôt émigrer à la Société d'Emulation. Elles furent de nouveau expulsées de ce local lors de la réfection de la grande salle des fêtes et recueillies alors par un de nos membres, Gustave Hagemans, qui les conserva pendant plusieurs années. En 1854, les voilà de nouveau réintégrant le premier étage du Palais provincial, sous le titre de Musée provincial. Ce musée fut inauguré le 10 mai 1857, sous la présidence du baron de Macar, gouverneur de la province.

Neuf ans plus tard, un arrêté ministériel affectait définitivement

ce local au siège de notre Société et à notre Musée qui devint accessible au public certains jours.

Quelques années se passent ; la restauration et l'agrandissement du Palais entraînent à nouveau le déplacement de nos collections qui comprenaient déjà l'important fonds d'Otreppe de Bouvette. La Ville de Liége nous offrit à ce moment l'antichambre du Musée de peinture en Féronstrée. Nous dûmes décliner cette proposition et nos collections furent reléguées sous les combles du Palais, dans une mansarde, où elles étaient si mal protégées que nous lisons dans le rapport annuel de 1869, que « M. le Conservateur, pour éviter de plus grands dégâts, a été obligé d'employer toutes nos urnes romaines de grandes dimensions pour recueillir l'eau découlant des toits. »

Cette situation précaire perdura jusqu'en 1873. A cette date, le Gouvernement appropria les salles que nous venons de quitter et les mit à notre disposition. L'emménagement se fit en 1874 « à l'aide des artilleurs que le colonel Daubresse voulut bien mettre à la disposition du bureau », disent nos registres. Le musée fut inauguré en 1875, en même temps que nous fêtions le vingt-cinquième anniversaire de notre fondation.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, nous n'avons cessé d'accumuler dans ce musée les œuvres d'art et les objets ayant un intérêt historique, provenant de nos fouilles, de nos acquisitions, de dons, de dépôts faits par la Ville, par le Gouvernement ou par des particuliers. Il représente donc le fruit de soixante années de recherches et il contient des richesses archéologiques qu'il ne serait plus possible aujourd'hui de se procurer, à quelque prix que ce soit.

Ce qui augmente encore la valeur de ces collections, c'est que presque toutes les pièces qui y figurent ont fait l'objet d'études et de descriptions consignées dans les 38 volumes de nos *Bulletins*. C'est là un patrimoine scientifique que nous sommes fiers de vous apporter.

Bien qu'un article de nos statuts stipulât : « les objets réunis par la Société forment un musée qui est la propriété de la Province », tous les efforts tentés, dès 1857, pour mettre notre musée sous le patronage de la Province avaient échoué. Mais voici qu'il y a peu de temps, la Ville de Liége nous a offert de réunir nos collections aux siennes dans ce cadre merveilleux qu'est la maison Curtius et d'en faire un musée public, prenant pour elles toutes les charges matérielles et nous confiant la direction et l'ordonnance du musée. Nous avons accepté ces offres généreuses. Nous avons revisé nos statuts et nous avons fait avec la Ville de Liége une convention

qui la dote d'un musée tout en nous laissant notre autonomie entière. Cette convention lie l'Institut et la Ville en un mariage sans éventualité de divorce qui ne pourra être rompu que par la mort de l'un des deux conjoints. C'est, d'ailleurs, un mariage d'inclination, j'allais dire de raison : nous nous connaissons depuis soixante ans !

C'est la consécration de cette convention que nous fêtons aujourd'hui en inaugurant avec vous le nouveau Musée archéologique liégeois. Laissez-moi à cette occasion vous rappeler un souvenir auquel a fait hier allusion M. le Bourgmestre. Il y a dix-neuf ans, à pareille date, la Ville de Liége recevait le VIe Congrès de la Fédération des Sociétés d'archéologie et d'histoire. M. Kleyer était échevin des beaux-arts. Le bourgmestre Julien d'Andrimont disait avec une certaine confusion aux congréssistes réunis à l'Hôtel-de-ville : « Nous avons à Liége un musée archéologique, mais il est » logé dans un grenier au Palais. L'Administration communale a » l'intention de lui donner un local plus convenable, la maison » Curtius, occupée par le Mont-de-Piété. Ce sera un jour le musée » Plantin de la Ville de Liége ! » Cette prophétie est réalisée. Aujourd'hui, les autorités communales n'ont plus à partager avec nous la confusion de jadis. Aujourd'hui, grâce à la générosité de la Ville de Liége, la maison Curtius est devenue propriété communale. Aujourd'hui, grâce à la science de M. l'architecte de la Ville Lousberg, secondé par la Commission des musées, le vieil hôtel du XVIIe siècle dont la réfection est brillamment terminée, offre à nos collections un cadre digne d'elles.

Il convient que je fasse avec vous un inventaire rapide des richesses archéologiques que nous y apportons pour constituer le fonds du nouveau Musée archéologique liégeois.

Cet inventaire vous expliquerait, si besoin en était, les lourds sacrifices que s'est imposés la Ville de Liége ; il vous prouverait aussi que ses édiles peuvent avoir confiance en nous et qu'ils ont bien mérité de la science et des arts en nous prenant comme collaborateurs. Notre passé répond de l'avenir.

L'arrangement actuel du Musée, encore provisoire, est dû à notre dévoué et infatigable conservateur-adjoint J. Servais. La riche collection des monuments lapidaires qui remplissent la deuxième cour du Palais provincial viendra s'abriter sous la belle galerie ouverte qui entoure la cour de la maison Curtius Nous n'avons pu y transporter pour aujourd'hui que quelques-uns d'entre eux choisis parmi les plus remarquables.

Dans le corridor en contre-bas, vers la rue du Mont-de-Piété, se

trouvent les sarcophages exhumés en 1907 du sol de la place Saint-Lambert.

Dans le bâtiment même, les collections se rangent naturellement en quatre sections :

1° Les antiquités préhistoriques et protohistoriques ;

2° les antiquités belgo-romaines et franques ;

3° les antiquités du moyen âge au XVIIIe siècle ;

4° nos souvenirs historiques.

Les antiquités préhistoriques et protohistoriques qui occupent le deuxième étage ont été classées par MM. Marcel De Puydt et Jean Servais.

On y voit une série d'éolithes de Boncelles, ces pierres dites utilisées par un précurseur tertiaire de l'homme ; d'autres éolithes que M. Rutot attribue aux Néolithiques ; d'autres encore des Tasmaniens. C'est un dépôt du Musée royal d'Histoire Naturelle qui nous servira, pendant le Congrès, à chercher à élucider le problème délicat de l'homme tertiaire.

Vous voyez dans cette section toutes les industries de l'Homme fossile quaternaire, recueillies dans notre province ou à ses confins, soit à ciel ouvert, soit dans des grottes, depuis les coups de poing chelléens et les pointes en amande acheuléennes jusqu'aux délicates pointes de flèches et aux superbes haches polies des Néolithiques.

Ici la magnifique série de silex de la grotte de Spy (dépôt de M. M. De Puydt); là les fameux poignards de pierre des environs de Binche (dépôt de M. M. De Puydt). Plus loin, les produits des fouilles pratiquées par MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais dans la Campine limbourgeoise, provenant d'habitations de la fin des temps quaternaires ou de l'aurore des temps néolithiques (dépôt de M. J. Hamal-Nandrin).

Les industries néolithiques sont elles aussi richement représentées au Musée. Ce sont les produits lithiques des ateliers de taille de Sainte-Gertrude, dans le Limbourg Hollandais, et de Rullen (dons de M. M. De Puydt). Ce sont les matériaux recueillis dans les fonds de cabanes de onze villages de la Hesbaye, près du Limbourg, par MM. Davin-Rigot et M. De Puydt. Vous admirez par dessus tout les merveilleuses poteries ornées de dessins (don de M. M. De Puydt). Une vitrine spéciale contient les objets du fond de cabane découvert en 1907, place Saint-Lambert. Puis viennent des séries de haches polies et d'autres instruments de chasse en silex, en roches dures ou rares (dépôts de MM. M. De Puydt et J. Hamal-Nandrin).

Le Musée, par contre, est pauvre en antiquités protohistoriques. Vous y voyez cependant une série de haches, de pointes de lances et de torques de l'âge du bronze, et des poteries de l'âge du fer.

Une excellente petite plaquette due à M. M. De Puydt, dont le nom est revenu ici à chaque ligne, servira de guide utile au visiteur de cette section.

Nous abordons la période historique de notre pays avec les antiquités belgo-romaines. Elles se partagent le rez-de-chaussée avec les locaux affectés aux services de l'Institut archéologique. Cette section est de loin la plus riche et la plus considérable du Musée. Elle représente le fruit de soixante années de recherches, de travaux et de fouilles faites dans le sol de notre province. Ce sont surtout les restes de mobiliers de villas et de tombes belgo-romaines.

Voici la tombe dite d'Avennes, avec ses belles verreries et ses poteries à ornements en relief : puis la tombe dite de Hodeige, avec ses intéressantes poteries ; la tombe de Blehen, avec ses flacons, et sa buire en bronze. Je passe les mobiliers des tombes de Ligney, de Héron, de l'Empereur (Moxhe), de Burdinne, et ceux des cimetières de Noville et de Visé. Arrêtons-nous à la sépulture à inhumation de Celles (Waremme), datant du IVe siècle : remarquons sa grande cruche en terre, ses verreries, son oenochoé et son chaudron en bronze, ses ustensiles en fer (dépôt de M. l'abbé Victor Demarteau).

Une vitrine renferme nos principaux bronzes. Je cite hors pair : le fragment de diplôme de congé militaire délivré par l'empereur Trajan et découvert à Flémalle ; un Mercure de Herstal, un cheval de Jupille et un Priape de Tongres, une buire d'Omal, un umbo de bouclier de Polleur ; le moulage du vase hédonique de Herstal. Voici encore les bronzes provenant de la trouvaille d'Angleur, la plus importante cachette de bronzes romains connue en Belgique.

Une autre vitrine contient nos plus belles verreries de diverses provenances : un flacon en forme de gourde (Tongres), un grand flacon au long col, un vase à dépressions, deux fioles à parfum dont l'un porte l'inscription *Evhodia* (Visé), des ampoules, une grande bouteille carrée et d'autres petites en verre vert, un verre à boire gravé (Juslenville).

Voici une collection d'ustensiles en fer, notamment une chaise pliante de Fouron-le-Comte, une hache en fer du type du dernier âge du bronze (villa de Survillers), etc.

Vous admirez encore une superbe vitrine contenant les spécimens

les plus rares et les plus caractéristiques de la céramique belgo-romaine en terre grise, en terre noire, en terre rouge dite samienne, voisinant avec une collection de figurines en terre cuite, représentant des déesses-mères, Vénus, Mercure. Et au milieu de tout cela, le célèbre vase à reliefs représentant les dieux de la semaine, découvert à Jupille, et que nous a récemment expliqué M. J.-E. Demarteau.

Une grande bijoutière contient les bijoux et autres menus objets de toillette et autres de nos Romains et surtout de nos Romaines. Voici une série de grandes fibules en bronze à plaques estampées, une intaille en onyx, des colliers de perles des fouilles de Theux-Juslenville. Puis des séries de fibules ciselées, des épingles à cheveux, des spatules, des bracelets, des bagues, des clefs, des pinces épilatoires, des sondes et d'autres instruments de chirurgie provenant de Tongres (collection Huygen-Devis acquise par un groupe de membres de l'Institut qui en font don au Musée).

Vous entrez ensuite dans la salle dite des tombes. Elle contient le mobilier de trois riches sépultures fouillées à Vervoz et à Bois-Borsu par notre confrère F. Hénaux, avec une sagacité à laquelle nous rendons un public hommage, et qui n'a d'égal que son désintéressement. Les objets qui le composent, — je vous l'ai dit hier — étaient disposés dans un ordre rituel déterminé qui est rétabli au Musée. Vous y voyez des urnes cinéraires en plomb, des bronzes superbes, des patères, des bassins, des oenochés, des buires, des trépieds articulés, un candélabre, une lampe, un pendantif en or, des verreries d'une délicatesse merveilleuse, des séries de vases, d'urnes et de patères en terre grise et rouge, enfin des objets en fer. Beaucoup de ces pièces sont de véritables œuvres d'art par l'élégance de leur forme et la beauté des sculptures et des gravures qu'elles portent. C'est là un ensemble qui ne se rencontre dans aucun musée de Belgique.

Dans la même salle se trouvent encore les fragments architecturaux provenant de l'édicule funéraire de Vervoz et un fût de colonne portant en relief un superbe Attis, don de Madame la baronne de Tornaco et de M. le baron François de Tornaco, son fils, à la Ville de Liége en mémoire de feu le baron Auguste de Tornaco.

Voici l'autel romain de Vinxtbach avec sa dédicace à Jupiter et à Junon, que nous devons à notre regretté confrère G. Hagemans ; puis des inscriptions lapidaires de Juslenville ; voici encore une fort belle pièce : un bas-relief des bords du Rhin, représentant un cavalier romain ; puis des fragments de mosaïques d'une villa de

Jupille ; la reconstitution d'une toiture en tuiles, également de Jupille.

Dans la salle V se trouvent réunies d'importantes séries de céramiques provenant de Juslenville, de Theux, de Fallais, de Bassenge, de Fouron-le-Comte. Une vitrine spéciale contient un choix de marques de potiers sur poteries en terre rouge lustrée.

Une autre vitrine attire plus particulièrement l'attention des Liégeois ; elle renferme les objets romains recueillis dans la villa de la place Saint-Lambert.

Au milieu de cette salle, nous avons placé des spécimens du médaillier. Ce sont des monnaies gauloises en or et en argent, des monnaies romaines, pour la plupart dues à la générosité de notre conservateur en chef, le docteur Alexandre.

Les antiquités franques et mérovingiennes sont réunies dans la salle III.

Vous voyez une série de verreries remarquables, des coupes, des ampoules, des verres à boire, des bols provenant de Fallais, de Lincent, de Wandre, de Seraing et de Tongres. Là, une collection de bronzes : boucles de ceinturons, fermoirs, bracelets, bagues, épingles à cheveux, colliers en perles de couleur, provenant de la collection Huygen-Devis de Hoesselt. Voici une longue bijoutière renfermant les pièces de parure et d'orfèvrerie les plus intéressantes de la section, notamment de précieuses fibules à rayons, en or, de diverses localités de la province, surtout de Fallais. Des armoires contiennent d'autre part de nombreuses poteries, des haches, des armes en fer. Enfin, deux vitrines renferment les magnifiques poteries et verreries du cimetière franc de Herstal.

Notre secrétaire, M. L. Renard-Grenson, a bien voulu publier un catalogue illustré de cette section.

La section des antiquités du moyen âge au XVIIIe siècle occupe le premier étage où vous vous trouvez.

Le Musée possède quelques pièces importantes du haut moyen âge : une sculpture de la place Saint-Lambert, l'inscription du cercueil d'Albert de Cuyck, sa crosse épiscopale et sa bague.

La Vierge dite de dom Rupert reste notre joyau de la sculpture romane.

Vous admirez encore quelques beaux meubles gothiques et de la Renaissance, dépôt de nos Hospices civils, ainsi que le bahut dit de Saint-Trond, du XVIe siècle.

Vous voyez aussi dans cette section de vieilles argenteries, des étains, des poteries, des tableaux anciens, des statues en bois, gothiques et autres, des ivoires, des grès, des dinanderies, dont un

berceau Louis XIV aux armes de la famille de Rougrave, des faïences, une collection de sceaux et de matrices, de belles boiseries, des objets mobiliers du moyen âge, des époques romane, gothique, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, provenant des donations de la famille de Bronckart-Grandjean, de MM. le comte de Pimodan, et Félix Dumont, faites à la Ville de Liége, ou provenant du Palais provincial, de l'Hôtel de ville, de l'église Saint-André et d'une série d'immeubles privés de notre ville.

Nous possédons également un médaillier composé de pièces gauloises, romaines, mérovingiennes, et une suite de monnaies liégeoises parmi lesquelles des exemplaires uniques.

Le Musée était pauvre en verreries et faïences liégeoises du XVIIIe siècle, mais la Ville vient de combler largement cette lacune en acquérant l'importante collection de notre regretté confrère Jean Charlier.

Enfin, parmi nos souvenirs historiques, je cite une série de portraits, de bustes de personnages liégeois ayant joué un rôle lors des événements de la fin du XVIIIe siècle.

Telles sont brièvement énumérées les richesses archéologiques qu'abritent dès aujourd'hui les vieux murs de la maison Curtius et dont se compose le Musée archéologique liégeois.

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Messieurs les membres du Conseil communal de la ville de Liége, vous nous confiez la direction du nouveau Musée. Cette direction, nous la prenons avec confiance et avec fierté. Nous sommes une collectivité d'hommes profondément épris des choses du passé et ayant, comme vous, l'amour de notre ville. Nous mettons au service de ce Musée notre activité, notre érudition et notre science. Avec votre concours, nous en ferons un joyau digne de la ville de Liége.

De chaleureux et longs applaudissements accueillent cette belle péroraison, tandis que la foule, qui ne cesse d'envahir la vaste salle, devient de plus en plus nombreuse.

Le silence rétabli, M le baron Descamps-David, Ministre des Arts et des Sciences, prend la parole.

Après avoir remercié l'édilité liégeoise et l'Institut archéologique liégeois d'avoir associé le Gouvernement à cette grandiose manifestation, et les avoir félicités joyeu-

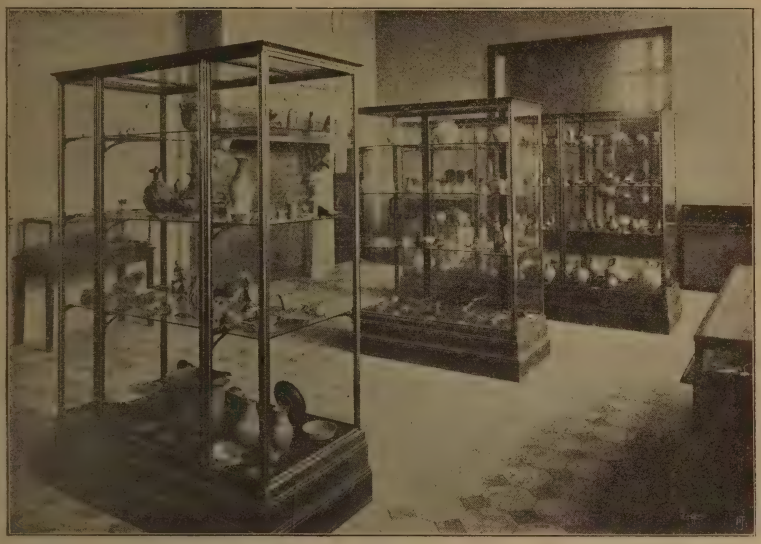

Musée archéologique liégeois. — Grande salle du rez-de-chaussée. (Section belgo-romaine).

sement d'avoir contracté entre eux un mariage indissoluble, M. le Ministre prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Jamais, assurément, la Ville de Liége ne s'est désintéressée des témoignages historiques attestant l'importance de la capitale des pays mosans dans l'évolution de l'art à toutes les époques. L'archéologie particulièrement a, depuis longtemps, été tenue en honneur par les Liégeois. Maintes collections, patiemment formées, maints travaux d'érudition élaborés ici, prouvent à quel point ils ont porté leur effort sur la connaissance du passé de leur ville, si original et si curieux.

Cependant, il faut le reconnaître, plusieurs générations se sont écoulées avant la génération actuelle, sans que les pouvoirs publics prissent soin de rassembler méthodiquement et de présenter dans de bonnes conditions les trésors conservés et les vestiges recueillis. Il n'y a pas si longtemps, les œuvres d'art et les objets intéressant l'archéologie locale, étaient exposés au public dans des locaux insuffisants. De grands efforts ont été tentés. Nous avons vu s'élever un Musée des Beaux-Arts de bel aspect et de belle ordonnance. Les

expositions d'art moderne ont pu, grâce à l'Exposition universelle de 1905, s'assurer la jouissance d'un palais agréablement situé dans des jardins magnifiques. En même temps, l'hôtel d'Ansembourg, rétabli dans son lustre et son élégance de jadis, se meublait de collections précieuses, sacrifiées autrefois. Et voici que renaît à son tour la Maison Curtius, dont la simple et fière silhouette, coiffée de son grand toit débordant, s'imposait à l'attention de tous les voyageurs qui la découvraient du haut du pont des Arches, mais dont les murailles de brique et de pierre aux harmonieuses combinaisons ne cachaient que des locaux délabrés, voués à de modestes services administratifs.

Grâce à l'action de l'opinion publique et aux sacrifices que la Ville, la Province et le Gouvernement se sont imposés, ce remarquable édifice, bâti au commencement du XVIIe siècle. par un riche bourgeois de la cité de Liége, a été conservé, restauré avec tact et avec goût. On ne pouvait mieux faire que d'y loger les collections de l'Institut archéologique liégeois, vraiment trop sacrifiées dans un local du vieux Palais des Princes-Evèques. Elle ne manqueront pas d'éveiller ici un intérêt nouveau et grandissant. Elles s'y développeront à l'aise et attireront les accroissements. Ainsi Liége continue à s'embellir et à se rénover. J'ai la confiance que votre cité si active et si prospère, ne s'arrêtera pas dans cette voie. L'important Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, dont la réunion coïncide avec l'inauguration du Musée archéologique, si heureusement transféré et transformé, ne peut manquer de joindre ses félicitations aux nôtres, et les participants étrangers, que je salue tout particulièrement au nom du Gouvernement belge, pourront, j'en ai le ferme espoir, rendre à la cité liégeoise, si cordialement hospitalière à tous, un hommage mérité.

Nul n'est plus heureux d'applaudir à cet hommage que le Ministre des Sciences et des Arts de Belgique.

De nouveaux et longs applaudissements accueillent ces paroles si aimables de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Ainsi se termine la cérémonie officielle d'inauguration et, tandis que le Ministre, avec sa suite, quitte le Musée pour se rendre à la Maison d'Ansembourg, une foule, toujours plus pressée, envahit les immenses salles, dont les collections ne cessent d'exciter son admiration.

Quelques minutes après, M. le Ministre et son entourage, accompagnés des membres du Comité organisateur du Congrès, arrivent à la Maison d'Ansembourg. M. le baron Descamps parcourt avec le plus vif intérêt les salles, manifestant à plusieurs reprises toute sa satisfaction de voir une maison patricienne liégeoise du XVIIIe siècle aussi délicieusement reconstituée dans ses divers détails. A l'étage, il examine quelques-unes des plus belles productions des anciens graveurs liégeois et visite en même temps la belle collection de faïences et de verreries liégeoises provenant de feu M. Jean Charlier et dont la Ville de Liége a tout récemment fait l'acquisition. M. F. Pholien lui présente cette collection.

Après cette visite, M. le Ministre et sa suite montent en automobile et arrivent, en quelques instants, place Saint-Lambert, où l'on inaugure l'hypocauste, découvert dans le courant de l'été 1907 et que la Ville de Liége a fait conserver, dans son état primitif, en construisant au-dessus des substructions un vaste plafond en béton armé.

M. Paul Lohest, ingénieur civil et conseiller communal, à qui est dû le beau résultat des fouilles organisées place Saint-Lambert, reçoit ces messieurs à l'entrée du souterrain et leur fait voir les vestiges les plus intéressants conservés en place avec l'hypocauste.

De là, M. le Ministre pénètre dans le Palais de Justice, où l'on va lui faire jeter un rapide coup d'œil sur la seconde cour intérieure qui sert de musée lapidaire à l'Institut archéologique et dont il reste toujours à dégager l'une des galeries. M. le baron Descamps constate l'absolue nécessité de cette restauration et veut bien promettre à M. le Bourgmestre qu'il fera hâter autant que possible l'exécution de ce travail, que l'esthétique de cette magnifique cour réclame en vain depuis quarante ans.

Mais le temps presse ; il est 13 heures et l'on se rend à pied à l'Hôtel de ville, où M. G. Kleyer offre un déjeûner

de 21 couverts à l'occasion de la visite de M. le Ministre.

Dans l'entretemps, les congressistes se sont attardés au Musée Curtius et à la Maison d'Ansembourg ou répandus dans les autres musées voisins (Musée d'Armes et Musée du Vieux-Liége) ; un comité spécial, composé de MM. de Buggenoms, président ; J. Closon, secrétaire ; E. Polain, le major Loiselet, G. Ruhl et le baron W. de Crassier, membres, s'est chargé de guider, par groupes, les congressistes dans ces diverses visites.

Inauguration de l'Exposition Del Cour.

Dès avant 14 heures, le magnifique parc de la Boverie est envahi par des centaines de congressistes et de nombreuses autorités qui se rendent au Palais des Beaux-Arts, où doit avoir lieu l'inauguration de l'Exposition des œuvres du sculpteur Jean Del Cour.

Vers 14 1/2 heures, M. le Ministre, escorté des personnes qui ont assisté au déjeûner de l'Hôtel de ville, arrive au Palais des Beaux-Arts, après avoir traversé à pied les vastes jardins de la Société royale d'Acclimatation. Il est reçu à son arrivée par les membres du Comité Del Cour, dont l'inlassable secrétaire est M. l'abbé J. Moret.

Après une série de présentations, M. G. Francotte,

président du Comité Del Cour, prend la parole en ces termes :

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité spécial, chargé par le Congrès d'histoire et d'archéologie de recueillir les œuvres du sculpteur Jean Del Cour, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

Mon dessein n'est point de vous apprendre ce que fut Jean Del Cour, l'abbé Moret l'a dit excellemment dans la notice rédigée en vue de cette exposition ; il le dira avec plus de détail, dans le livre qu'il prépare.

Je ne pense pas davantage à présenter l'analyse ni à faire l'éloge de l'œuvre ici réunie : Jean Del Cour est de taille à se défendre lui-même ; il saura bien montrer tout ce que son art contient de force et de grandeur, de grâce et d'élégance.

Mais la présence d'un nombreux auditoire, outre qu'elle est à nos yeux une précieuse faveur, nous est aussi l'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué à assurer le succès.

Votre bon vouloir, Monsieur le Ministre, s'est affirmé de prime abord : dès notre première entrevue, j'avais cause gagnée ; mais combien de fois, depuis lors, ne m'avez-vous pas interrogé avec une curiosité sympathique sur nos difficultés, sur nos progrès, sur les résultats qui, petit à petit, se groupaient. Voici l'œuvre menée à bonne fin ; personne ne s'en est réjoui plus sincèrement que vous, et maintenant, répondant à notre désir, vous êtes au milieu de nous pour saluer et consacrer le succès.

La cause que j'ai plaidée devant vous n'était pas, convenez-en, dénuée d'arguments. J'évoquais l'intérêt qu'éveillent en nous tous les efforts tendant à ressusciter et à glorifier notre passé : l'inspirateur de l'exposition Albert et Isabelle ne pouvait demeurer insensible à la renommée de Jean Del Cour. Vous m'avez écouté sans impatience, quand je vous ai rappelé combien la Ville de Liége déplore de ne pas être à son rang dans les manifestations artistiques qui se renouvellent chaque année ; en attendant mieux, il ne vous a pas déplu de lui accorder une satisfaction.

La Ville de Liége, en cette occurrence, se prévaut justement d'une gloire injustement oubliée, de l'intérêt patriotique que sa réhabilitation a suscité, de l'exemple enfin qu'elle fut la première à donner.

Le Conseil communal peut prétendre aux félicitations et à la

reconnaissance de tous ses citoyens ; c'est d'une voix unanime qu'il a applaudi à notre dessein ; grâce à lui, rien n'a manqué de ce qu'il fallait pour assurer à l'exposition tout son éclat; grâce à lui encore, rien ne manquera non plus pour faire sortir du travail tout l'effet attendu ; on se réjouira d'apprendre qu'après l'exposition les moulages rassemblés au Musée communal y formeront, dans une salle spéciale, le Musée Jean Del Cour.

Le Conseil provincial n'a pas voulu demeurer en reste de générosité : le concours qu'il ne nous a pas marchandé nous a permis de faire large mesure à Jean Del Cour.

Les Liégeois sauront gré aux pouvoirs publics de ce qu'ils ont fait en faveur d'un compatriote de tous temps populaire ; ils l'aiment d'instinct, par la force d'une tradition séculaire ; ils seront heureux d'apprendre à le mieux connaître et de vérifier ainsi l'affection qu'ils lui ont vouée.

La presse a largement contribué à faciliter notre tâche ; nous lui exprimons notre gratitude, comme nous adressons nos remerciements aux administrations et aux particuliers qui, de bonne grâce, se sont prêtés à nos desseins. Les Conseils de fabrique, les Commissions d'hospices nous ont permis d'exécuter des reproductions qui, grâce au talent de nos mouleurs, sont par elles-mêmes des œuvres d'art ; les trésors des églises, les collections liégeoises se sont ouvertes libéralement pour nous, si bien que nous n'avons pas connu de refus.

Mesdames et Messieurs, je me félicite d'avoir pu vous remercier ; soyez tous à l'honneur de cette journée ou, pour mieux dire, partagez la joie profonde qui remplit nos cœurs. Nous sommes tous unis dans la satisfaction d'une œuvre patriotique, nous sommes tous unis dans l'amour de notre vieux pays.

M. Falloise, échevin des Beaux-Arts, succède à M. G. Francotte et retrace, après quelques vues d'entrée en matière, le rôle du Gouvernement, de la Province de Liége et de l'Administration communale de la Ville de Liége dans cette esthétique entreprise.

Il établit ensuite la place qui revient à Jean Del Cour parmi les sculpteurs de la fin du XVIIe siècle Il fait notamment observer que les artistes d'alors n'eurent pas le génie de leurs prédécesseurs, de la Renaissance proprement dite ; ce qu'en art on perdit en élévation, on le regagna en étendue.

A ce point de vue, observe l'orateur, notre pays a rivalisé avec l'Italie et la France ; en peinture, il a donné Rubens ; pour la sculpture, il peut revendiquer l'œuvre de Del Cour. Si la réputation de ce dernier ne se généralisa pas, Louis XIV cependant songea à lui pour lui commander sa statue équestre.

Si, d'autre part, le maître liégeois se ressent à toute évidence de son séjour en Italie et de son apprentissage dans l'atelier du Bernin, son talent est marqué des tendances de la vie wallonne et on ne peut s'empêcher d'admirer la grâce que créait son ciseau.

La gloire de Del Cour, conclut M. Falloise, n'a guère pénétré dans les masses ; il convenait de l'exalter.

Et il termine en faisant un parallèle entre le puissant et le tragique Constantin Meunier et l'humble et doux Jean Del Cour, pour remercier enfin de leurs bons soins les membres du Comité organisateur [1].

M. le ministre Descamps, après avoir confirmé ce qu'a dit M. l'échevin Falloise relativement à la part prise par le Gouvernement à la préparation de l'Exposition, rappelle qu'il y a quelques mois il est venu inaugurer, en ce même Palais des Beaux-Arts, une exposition d'art moderne ; puis il s'exprime comme suit :

MESSIEURS,

Après les progrès du présent, voici la gloire du passé ; ces deux manifestations témoignent de l'avenir artistique de la cité de Liége.

Jean Del Cour n'est pas un inconnu pour votre ville. Deux de ses œuvres maîtresses sont ici, familières à tous. Il n'est pas de bon Liégeois que le soin de ses affaires ou le plaisir des flâneries n'amène, quotidiennement ou peu s'en faut, dans la rue Vinâve-d'Ile ou sur la vieille place municipale et marchande où s'élève l'Hôtel

[1] Le texte du discours de M. Falloise a été malheureusement détruit à l'insu de l'orateur et du Comité organisateur.

de ville, face au perron. Ainsi, sans même entrer dans quelque édifice, les yeux du passant se portent, à son insu ou volontairement, en tout cas volontiers, sur cette jolie vierge de bronze dont le geste présente son enfant dans un élan si affectueux du haut de la pieuse fontaine voisine de la cathédrale, et sur ces trois Grâces de marbre, cariatides harmonieuses, dont les pas mesurés semblent idéaliser la fantaisie populaire de vos joyeux cramignons.

Le peuple aime le vieux perron et regarde avec plaisir les gracieuses figures dont Jean Del Cour le surmonta.

Ainsi le nom du sculpteur que nous célébrons aujourd'hui est mêlé à toute la vie de la cité. Et cependant votre comité n'a pas cru que Liége avait fait assez pour sa gloire. Le curieux d'art éprouve quelque peine à se rendre compte de l'importance et des caractères distinctifs de l'œuvre de Jean Del Cour. Visitant le Musée communal, s'il demande à voir des œuvres de cet artiste liégeois fameux, il n'en trouve aucune ; à Bruxelles pareillement, le Musée de l'Etat n'en a pas recueilli ; les moulages mêmes sont rares.

L'hommage habituel que l'on rend à un éminent citoyen c'est la statue dressée sur une place publique. Mais le meilleur monument que l'on puisse élever à un homme vaut-il celui qu'il s'est élevé lui-même, si sa vie a été vraiment supérieure dans quelque ordre d'activité humaine ? Si c'est un artiste, l'œuvre d'art qui parlera le mieux pour lui, c'est la sienne. Faites-la connaître. Si elle est dispersée, rassemblez-la dans la limite du possible. Que dans sa ville natale, ou dans celle qui a été le théâtre de ses efforts, on puisse en trouver tout au moins l'image, et la comprendre mieux par le sentiment du lien, quelquefois apparent, parfois subtil et difficile à saisir, qui rattache l'artiste à ses ancêtres, à ses contemporains, à son milieu.

Telle a été l'inspiration du comité.

En même temps les travaux critiques surgiront ; ils surgissent déjà. Ceux qui parleront de Del Cour à l'avenir demeureront, certes, redevables à leurs devanciers, mais ayant toute facilité pour interroger les œuvres mêmes, pour les confronter et les comparer, nul doute qu'aux renseignements biographiques et aux jugements sommaires, ils ajouteront des observations nouvelles, et feront mieux comprendre la part d'originalité personnelle ou locale qui se manifeste dans l'œuvre de Del Cour, malgré son éducation étrangère sous la direction du maître le plus impérieusement absorbant le Bernin.

Del Cour et Bernin : vis-à-vis du Napolitain favori des papes, dominateur incontesté de toute la sculpture italienne au XVIIe siècle,

et qui a exercé à son époque dans toute l'Europe une véritable hégemonie, que sera le petit Liégeois, né à Hamoir, apprenti à Liége d'artistes directement ou indirectement sous la dépendance de l'Ecole italienne, et qui dès l'âge de vingt ans sans doute et jusqu'à trente, ira travailler au-delà des Alpes sous l'influence et dans l'atelier même du « maître illustrissime »? Va-t-il, emporté par ce courant qui subordonnait tout en Europe au prestige romain, pouvoir défendre quelque chose de l'âme de ses aïeux, les vieux imagiers mosans, les tombiers, les huchiers, les sculpteurs de châsses, de rétables, de fonts baptismaux, dont ce pays a gardé, malgré tant de convulsions et de ravages, des chefs-d'œuvre à la renommée grandissante?

Avant la Renaissance, il y eut dans cette contrée un art autochtone, d'une saveur spéciale, où le goût d'un terroir particulier se retrouve. Après la Renaissance, qu'en est-il advenu?

La critique est portée à simplifier, à résumer des phénomènes complexes en des formules générales et, par exemple, quand l'auteur du *Cicerone*, le savant Burckhardt, en vient à parler de l'influence du Bernin, il va jusqu'à dire: « Bernin dépasse tellement tous les artistes qui l'ont suivi, qu'il est superflu d'insister sur les nuances par lesquelles ces derniers se distinguent de lui : ils n'empruntent leur importance qu'à l'imitation même d'un tel modèle. »

Cela n'est-il pas excessif? Il ne servirait à rien d'opposer à ces opinions courantes qui aboutissent à supprimer sans phrases des artistes tels que François Duquesnoy, Pierre Puget ou Jean Del Cour, la protestation sentimentale du patriotisme blessé; il faut que l'œuvre aujourd'hui rassemblée soit étudiée sans parti-pris et que l'on arrive à faire, avec précision, la part équitable de ce qu'il y a ici de traditionnel, de local, de personnel aussi, de ce qu'il peut y avoir d'emprunté dans les poses parfois affectées, dans la recherche de l'expression passionnée, dans l'envol turbulent de draperies où la virtuosité fait oublier le naturel et la logique.

Quel est la part des qualités et des défauts? Et dans les meilleurs côtés comme dans les plus faibles de cet art, quelle est la part des modèles étrangers? Nous aurons enfin, grâce à cette exposition et à son prolongement dans nos musées, des éléments d'appréciation sérieuse. On peut croire, sans témérité, qu'ils ajouteront à la gloire de Jean Del Cour et du pays de Liége, qui fut son berceau.

Et la gloire de la patrie belge s'en accroîtra. Plus nous montrerons son originalité propre en dépit des combinaisons politiques qui l'ont parfois obscurcie ou maintenue dans l'ombre, plus nous ferons

comprendre au monde, qu'il y a ici une personnalité ethnique irréductible, forte et consciente de soi.

Mais il me tarde de remercier les hommes éclairés et dévoués qui, sous la présidence de M. G. Francotte, ont conçu et réalisé cette entreprise.

Je forme des vœux pour que le public s'associe pleinement à cette œuvre et montre, une fois encore, qu'à Liége le souci des grands intérêts économiques s'accorde avec le sens des choses de l'art et le culte délicat des gloires du passé.

La série des discours étant close, MM. l'abbé Moret et J. Rulot guident M. le Ministre à travers les diverses salles, qui regorgent de monde, au point que la circulation y devient en maints endroits presque impossible.

L'Exposition a, en effet, impressionné tous les visiteurs, voire même les Liégeois, qui jusqu'ici n'avaient jamais eu l'occasion de se rendre compte de l'œuvre considérable de leur concitoyen.

A 16 heures, enfin, émerveillé de ce qu'il a vu, M. le Ministre quitte l'Exposition; il se rend, accompagné de son fils, de M. Verlant, de MM. G. Kleyer, M. Falloise, J. Fraipont, G. Kurth, A. de Saint-Léger, J. Brassinne et L. Renard-Grenson, chez M. A. Baar-Magis, qui lui fait les honneurs de son hôtel de la rue Paul Devaux et de sa magnifique collection de verreries anciennes.

Une heure après, M. le Ministre regagne, en automobile, la gare des Guillemins, où il reprend, à 17 h. 7 l'express pour Bruxelles.

Il tient, avant de se séparer des personnes qui l'accompagnent, à les remercier chaleureusement de l'excellente journée qu'il a passée à Liége et du bienveillant accueil qui lui a été réservé partout.

Dans l'intervalle, à 16 h. 30, de nombreux congressistes se sont donné rendez-vous, dans la salle des pas-perdus de l'Université, pour visiter en groupe un certain nombre de monuments et de musées de la ville : le Palais de Justice, l'Hôtel de Ville, l'hypocauste de la place Saint-Lambert, la salle Wittert (Université), les collections

paléontologiques et préhistoriques de l'Université, le Musée des Beaux-Arts, etc.

M. J. Brassinne s'était, dès 16 1/4 h., séparé de ses collègues du Comité, pour organiser la visite de la salle Wittert, dont il a présenté les pièces les plus remarquables à plus de deux cents congressistes.

Pendant toute l'après-midi, au reste, une animation extraordinaire a règné dans tout le centre de la ville.

Dès 18 heures, les jardins de la Société d'Acclimatation sont envahis par de nombreux congressistes qui ont tenu à profiter de la faculté qui leur a été accordée, par le Conseil d'administration de la Société et son obligeant directeur M. Henrard, d'avoir gratuitement accès dans les jardins pour se rendre au Parc de la Boverie.

C'est là en effet qu'a lieu, à 18 1/2 h., dans la grande salle du centre du Palais des Beaux-Arts, brillamment éclairée et ornée d'une magnifique décoration florale, le banquet traditionnel de la Fédération. Près de 150 convives prennent place aux vastes tables disposées en fer à cheval.

A la table d'honneur, on remarque les deux présidents du Congrès, MM. J. Fraipont et G. Kurth, encadrant M. G. Kleyer, bourgmestre de Liége.

A leur gauche sont assis : MM. A. de Saint-Léger, délégué du Gouvernement français ; J. Brassinne, secrétaire général ; L. Fraigneux, échevin des travaux publics ; F. Pholien, trésorier du Congrès ; le chanoine van den Gheyn, président du Congrès de Gand ; S. Bormans, délégué de l'Académie royale de Belgique ; P. Bergmans, secrétaire général du Congrès de Gand ; A. Micha, ancien échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Liége ; J. Mignon, commissaire de police en chef ; L. Jacques, directeur des fêtes ; les représentants de la presse.

A leur droite, ont pris place : M. Verlant, directeur des Beaux-Arts au ministère des Sciences et des Arts ;

Mgr Schoolmeesters, vice-président du Congrès ; MM. G. Brom, délégué du Gouvernement hollandais : L. Renard-Grenson, secrétaire général ; M. Falloise, échevin des Beaux-Arts ; E. Cartailhac, conservateur au Musée d'histoire naturelle de Toulouse; E. Polain, secrétaire du Congrès; J. Lousberg, architecte communal ; E. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie ; de Buggenoms, président du Comité des fêtes; J. Rigô, secrétaire communal.

Le banquet bien ordonné par M. Sauvage, n'a pas cessé d'être des plus animés ; un excellent orchestre de symphonie, dirigé par M. Alexandre, a exécuté des morceaux de choix dont voici le programme :

1. *Marche des Archéologues* . . . . . PARADIS.
2. Fantaisie sur *Carmen* . . . . . BIZET.
3. *Dans les cloîtres*, valse lente . . . . . MARCHETTI.
4. *Adoration* . . . . . FILIPPUCCI.

Solistes : MM. Forgeur et Duchesne.

5. Fantaisie sur *Les Saltimbanques* . . . . . L. GANNE.
6. *Les Crâmignons Liégeois* . . . . . DD. MEURON.
7. *Bonheur d'autrefois*, gavotte . . . . . BASTIN.
8. *La Bouss-Bouss Mée* . . . . . BOREL CLERC.

Voici d'autre part le menu du banquet :

Ox-tail Soup
Turbot sauce Vincent
Filet de bœuf Duchesse
Petits pois à la Française
Turban de riz de veau Pompadour
Poulet de Bruxelles rôti
Abricots au Kirsch
Jambon d'York glacé à l'Alsacienne
Savarin aux Ananas
Fruits — Desserts.

A l'heure des toasts, M. G. Kurth se lève le premier pour boire au Roi :

« Nous archéologues, dit-il, nous regardons volontiers » vers le passé ; notre Souverain a surtout les yeux portés

» sur l'avenir. Grâce à lui, le jour viendra où nous aurons,
» dans nos réunions, à faire place aux savants noirs.

» Au Roi qui nous a appris à tout oser, au Roi et aussi
» au prince Albert, ce généreux héritier du trône qui
» nous a donné le rare exemple de vouloir connaître par
» lui-même le pays sur lequel il devra régner. A la gra-
» cieuse princesse Elisabeth et à ses enfants ; à toutes ces
» têtes sacrées sur lesquelles repose l'espoir de la
» Patrie » [1] *(Acclamations ; « Brabançonne »).*

M. J. Fraipont prend à son tour la parole et boit à M. le Président de la République française et à S. M. la Reine des Pays-Bas, les chefs des deux pays qui ont envoyé des délégués officiels au Congrès. Il porte ensuite la santé de ceux-ci, MM. A. de Saint-Léger et G. Brom, puis celle de M. G. Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liége, des échevins MM. M. Falloise et L. Fraigneux, enfin de M. Verlant, directeur-général des Beaux-Arts *(Applaudissements, « Valeureux Liégeois »).*

M. G. Kleyer, au nom de la ville ardente, où de tous temps les luttes d'opinions ont été des plus vives, est heureux, Chiroux et Grignoux cordialement unis dans le culte du passé, de boire à la prospérité toujours croissante

[1] En suite de ce toast, le télégramme suivant a été envoyé à S. M. le Roi :

Les membres du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique réunis à Liége acclament le toast porté à Sa Majesté et à la Famille royale par le président G. Kurth.

Les Présidents,
J. Fraipont. G. Kurth.

Les signataires ont reçu la réponse suivante :

Le Roi est très sensible au toast qui lui a été porté par les membres du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique réunis à Liége. Sa Majesté me charge de vous prier d'être auprès de ces Messieurs, l'interprète de Ses remercîments les plus sincères.

Comte John d'Oultremont ».

de la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique *(Bravos et « Où peut-on être mieux »)*.

La parole est ensuite donnée à M. L. Renard-Grenson, secrétaire-général, qui salue, au nom du Comité organisateur, les nombreux savants étrangers qui ont bien voulu répondre à son appel et venir participer aux travaux du Congrès ; il boit d'abord aux délégués étrangers, MM. A. de Saint-Léger et G. Brom, puis à M. le comte de Hautecloque, à M. E. Cartailhac et à M. Lefèvre-Pontalis *(Applaudissements, « Marseillaise »* et *hymne hollandais)*.

M. A. de Saint-Léger remercie, au nom des congressistes français qui se retrouvent toujours avec plaisir sur le sol belge et qui, à Liége cette fois, se sont rencontrés plus nombreux que jamais ; il évoque ensuite les événements politiques qui depuis longtemps ont fait sympathiser Liégeois et Français. Il lève enfin son verre à la prospérité de la capitale de la Wallonie et à la science qui unit les peuples *(Applaudissements)*.

M. G. Brom se dit très touché des attentions dont il est l'objet depuis son arrivée à Liége et heureux d'avoir accepté la délégation de son Gouvernement ; il met en relief toute l'importance du Congrès de Liége dont les travaux lui semblent devoir être particulièrement féconds; il termine en insistant sur l'excellent souvenir qu'il conservera de son séjour à Liége *(Applaudissements)*.

M. J. Brassinne, secrétaire général, invite les convives à vider leurs verres en l'honneur de la Presse, et particulièrement de la presse liégeoise qui tout entière a sans cesse prêté son concours le plus empressé à l'œuvre des archéologues et des historiens *(Bravos)*.

M. J. Demarteau, doyen des journalistes liégeois, remercie vivement M. Brassinne des compliments qu'il a adressés à la Presse. Il définit le rôle parfois difficile, souvent trop décrié du journaliste ; il constate que cette fois la presse ne connaît plus la nuance politique, tout comme à ce banquet, ajoute-t-il, il voit réunis dans une

même communauté d'idées, Chiroux et Grignoux *(Applaudissements).*

M. le chanoine Van den Gheyn, président du Congrès de Gand, se lève à son tour pour féliciter les organisateurs du Congrès de Liége de l'immense succès qui est assuré à leur entreprise. Il rend tour à tour hommage au zèle des deux présidents, notamment de M. Fraipont, et au labeur non moins considérable des deux secrétaires généraux, au dévouement desquels est due la parfaite réussite du Congrès *(Applaudissements).*

M. V. Tourneur clôt la série des toasts en proposant la santé des dames *(Acclamations).*

Tandis que l'orchestre entame les joyeux crâmignons liégeois, le banquet se poursuit au milieu de la plus belle animation jusque vers 21 heures. Les convives se lèvent enfin pour se rendre dans le parc de la Boverie et de là dans les jardins de la Société d'Acclimatation. A leur sortie du Palais des Beaux-Arts, ils sont ravis par l'aspect réellement féerique que présentent les jardins. Un ciel étoilé préside à une splendide fête de nuit et à l'embrasement des parterres et des pelouses.

M. Ricard, l'artificier bruxellois bien connu, a illuminé tous les jardins avec un goût exquis et ces milliers de lumières, jointes aux inscriptions et aux chronogrammes qui scintillent dans les pelouses, produisent un effet grandiose qui rappelle aux Liégeois les inoubliables illuminations de l'Exposition universelle de 1905. M. L. Jacques, le tout dévoué directeur des fêtes, a parfaitement compris sa tâche et c'est à lui que revient l'honneur de la soirée.

Dans la galerie du jardin d'Acclimatation, où le café est servi aux congressistes, un superbe concert est donné en leur honneur par une excellente symphonie, sous la direction de M. Alexandre. Voici le programme de ce concert :

Ire partie.

1. *Marche lorraine* . . . . . L. GANNE.
2. *Ouverture de Concert* . . . . . P. LACONNE.
3. *Mazurka wallonne* . . . . . J. MEURICE.
4. *Le Trompette de Sikkingen* . . . . . VICTOR E. NESSLER.

2e partie.

5. *Fantaisie sur Faust* . . . . . GOUNOD.
6. *Loin du Bal* . . . . . GILLET.
7. *a) La Cinquantaine*, air dans le style ancien. *b) Sérénade badine* GABRIEL-MARIE.
8. *Vie d'Artiste*, suite de valses. . . . . J. STRAUSS.

Ce n'est que très tard, vers 23 1/2 h., qu'on se décide à quitter ces jardins si pittoresques avec leurs étangs sinueux dans l'onde calme desquels les illuminations et les lueurs des feux de Bengale projettent comme de longues traînées de feu.

Des milliers de Liégeois avaient envahi les jardins, désireux tout à la fois d'assister à la splendide fête de nuit qui a clôturé la seconde journée du Congrès, et de respirer, entre l'Ourthe et la Meuse, l'air vivifiant d'une belle soirée estivale.

LUNDI 2 AOUT.

Les diverses sections ont terminé à 11 h. leurs travaux commencés dès 8 1/2 h. ; dans la plupart des sections, l'assistance a été très nombreuse.

Les congressistes se réunissent, au nombre de 250 environ, dans la salle des pas perdus de l'Université et se rendent à la Cathédrale Saint-Paul, sous la direction de MM. de Buggenoms, le major Loiselet et M. Cloes Ils y sont reçus par Mgr Schoolmeesters, doyen du chapitre et vice-président du Congrès, qui leur fait successivement les honneurs de l'église, de son magnifique trésor et enfin des intéressantes collections du Musée diocésain.

L'après-midi est consacré à trois excursions. Un impor-

tant contingent de congressistes prend à la station de Liége-Guillemins le train de 14 h. 51 pour se rendre à Momalle et de là aux fonds de cabanes de Jeneffe.

Descendus du train à 15 h. 31, les excursionnistes, au nombre de 125 environ, arrivent sur le champ des fouilles après une courte promenade. Là, autour des fosses d'où les chercheurs ramènent au jour des tessons de poteries et des instruments en silex, des groupes se forment pour écouter les explications que donnent MM. M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais. Les opinions s'échangent, les questions et les réponses s'entrecroisent et la plus cordiale animation ne cesse de régner jusqu'au moment où sonne l'heure du retour. Une cachette découverte fort à propos par M. J. Hamal-Nandrin permet d'offrir aux dames quelques fleurs en souvenir des fonds de cabanes.

Un autre contingent, non moins nombreux, d'excursionnistes a pris le chemin de Theux. Une partie des congressistes s'embarque à 13 h. 57 à Liége-Guillemins, tandis qu'une quarantaine de leurs compagnons quittent, vers 14 heures, en automobile, la cour du Palais. La réunion se fait sur la place du Perron, à Theux, où tous, aimablement accueillis par MM. L. Naveau et chevalier Philippe de Limbourg, visitent d'abord la jolie habitation dans laquelle notre regretté confrère, Jean Charlier, avait rassemblé ses collections bien connues. Après avoir admiré l'aspect pittoresque de la place du Perron, ils se rendent, sous la direction de leurs guides, à l'église d'une structure si curieuse, en parcourant longuement l'intérieur et les abords ; puis, donnant, en passant, un regard à la « Bouverie », spécimen de l'architecture du XVIIe siècle, ils gagnent ensuite les importantes ruines de l'antique château de Franchimont qui sur le roc dominent encore fièrement les jolies vallées de la Hoëgne et du Wahay. Ici, M. Fernand Lohest, le savant architecte à qui furent confiés, il y a quelques années, par le Gouvernement, les travaux de dégagement et de conservation des

ruines du château, guide les excursionnistes et leur fournit toutes les explications voulues.

Enfin, un troisième groupe, d'une soixantaine de personnes, dirigé par MM. le major Loiselet et F. Magnette, s'est donné rendez-vous, malgré une forte pluie d'orage, à la gare de Liége-Longdoz, d'où l'on part à 13 h. 53 pour Huy.

Sûrement guidés par M. René Dubois, qu'assistent très obligeamment le président et plusieurs membres des « Amis du vieux Huy », les excursionnistes visitent successivement les principaux monuments de la ville, notamment l'église Notre-Dame avec son antique et belle crypte (XIe siècle), sa fameuse rose (rondia) et son riche trésor (châsses de saints Mengold et Domitien, etc.), le portail dit de Bethléem, l'antique fontaine (bassinia) de la Grand'Place, la pittoresque petite église Saint-Maur, l'ancien hôtel de la Couronne, la cour du ci-devant couvent des Frères mineurs, la tour d'Oultremont, etc.

Les congressistes rentrent à 19 h. 20 à Liége, enchantés de leur intéressante excursion.

Le soir, à 21 heures, ils entendent, dans la salle académique de l'Université, une conférence [1] avec projections, donnée par M. E. Lefèvre-Pontalis sur :

Les maisons de pierre et de bois en France du XIIe au XVIe siècle.

La salle a reçu des flots de congressistes recouvrant les parterres et l'amphithéâtre. Il est visible que ce public choisi s'est fait fête d'entendre l'éminent conférencier, président de la Société française d'archéologie, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur du *Bulletin monumental*, si connu par ses savantes publications et dont le nom fait universellement autorité dans le domaine de la science archéologique.

[1] Nous en donnons le résumé d'après les notes de M. l'abbé Schyrgens.

M. Fraipont salue son apparition à la tribune par quelques gracieuses paroles que ratifie chaleureusement l'auditoire.

Presque aussitôt, dans l'obscurité dense de la salle transformée en chambre noire apparaît, seule surface lumineuse, le vaste écran des projections, sur lequel, durant plus d'une heure, se succéderont des types innombrables de maisons françaises en pierre et en bois du XIIe siècle au XVIe, évoqués avec une érudition prestigieuse et une rapidité presque déconcertante pour les profanes, par le commentaire technique d'un maître profondément familiarisé avec les détails les plus ardus de son sujet.

Le conférencier fait tout d'abord remarquer qu'il ne reste plus guère de témoins de l'habitation française antérieure au XIIIe siècle. Les rares vestiges qu'on possède permettent cependant d'affirmer que les architectes romans avaient apporté le même esprit de raison, la même subordination aux nécessités de la vie sociale et aux exigences du climat que dans les constructions religieuses.

Du XIIe siècle, on a conservé quelques spécimens à Cluny, à l'ombre de la célèbre abbaye, à Saint-Gilles, à la manécanterie de Lyon, à Saint-Antonin, à Vendôme.

Dès lors, le dessin de la maison urbaine a été formulé avec un rare bon sens. Au rez-de-chaussée, une large arcade en tiers-point pour la salle basse ou la boutique, dont les marchandises sont disposées sur des bahuts ; à chacun des deux étages supérieurs — rarement trois — une grande salle éclairée par des baies géminées ; au-dessus, un toit saillant pour abriter du soleil et de la pluie.

Au XIIIe siècle, la partie inférieure s'ouvre souvent par trois baies surbaissées ; les deux étages sont dominés par un grand pignon ; les tympans sont décorés avec des arcs simulés encadrant des feuillages, comme on l'observe dans les types conservés à Chartres, à Gaillac, à Amiens. A Figeac (Lot), les tympans sont ajourés par des quatre-feuilles sous l'arc de décharge destiné à empêcher la

rupture des claveaux. A Cordes, même disposition, ainsi qu'à Caudebec, en Normandie.

Parfois l'escalier faisait saillie à l'extérieur et reliait directement le sol de la rue au premier étage.

C'est sur cette distribution de grande simplicité, mais déjà d'une harmonieuse élégance, que s'est développée l'architecture domestique de la période gothique.

Le fait qui frappe à la première vue des intéressants clichés que le conférencier fait projeter, c'est la rupture complète de ce style nouveau, avec la tradition gallo-romaine venue d'Orient. Dans la maison antique, les vues sont prises sur les cours intérieures : c'est la vie close et cachée. Désormais, les demeures prennent jour sur la voie publique : c'est la vie ouverte et familière. A l'art rigide et étroit va succéder un art libre et flexible.

Avec le XIVe siècle apparaissent dans l'habitation des éléments caractéristiques, d'origine sans doute plus ancienne, mais qui obtiennent alors seulement une large diffusion : c'est le meneau cruciforme d'abord très simple et qui ira se compliquant par la suite ; c'est aussi le pignon en escalier, d'abord avec gradins assez hauts mais qui se rapprocheront davantage, mode qui a pris naissance dans la région rhénane et dans le Tournaisis. Au reste, les fenêtres sont de plus en plus ajourées ; les chapiteaux s'ornent d'un feuillage opulent, les remplages sont trèflés ; la mouluration est très soignée.

Trèves, Figeac, Cordes (maison du Grand Veneur), Laon, Sarlat, et les maisons dites du style catalan fournissent des exemples topiques au conférencier.

Les XVe et XVIe siècles montrent l'art civil français dans tout son épanouissement. Ce qu'il faut admirer par dessus tout dans la merveilleuse galerie que M. Lefèvre-Pontalis fait défiler sous les yeux des auditeurs, c'est la liberté du plan, l'imprévu des dispositions, ces coupures pittoresques d'une asymétrie piquante, qui prêtent tant de vie, de grâce et de souplesse aux formes architecturales.

On remarquera notamment de jolis meneaux harmonieusement subdivisés ; de ravissantes tourelles d'escalier polygonales, des tourelles en encorbellement faisant saillie sur un cul de-lampe ; parfois, des rectangles de pierre alternant avec les rectangles de brique ; parfois aussi, une crête élégante surmontant les pignons ; des bagues agrémentant les colonnes ; enfin, la floraison des figurines, la splendeur même des cariatides.

Le conférencier fait successivement apparaître sur l'écran une multitude de créations vraiment originales parmi lesquelles, la maison du Sagittaire à Amiens, celle du Grabatoire au Mans, diverses habitations de Châteaudun, de Troyes, de Verneuil, de Sarlat, la maison de Henri IV à Nérac, celle dite des Trois-Nourrices à Narbonne, celle des Médecins à Chartres, l'hôtel du Vieux Raisin à Toulouse, la magnifique demeure de Riom, ornée de la représentation allégorique des quatre vertus cardinales, pour finir avec un hôtel de Fréjus, décoré par Puget.

M. Lefèvre-Pontalis consacre la seconde partie de sa conférence aux maisons de bois.

Viollet-le-Duc a eu la bonne fortune d'en découvrir à Dreux remontant au XIIe siècle. C'est lui qui les a, pour ainsi dire, décortiquées et en a fait connaître la structure intime. Elles relèvent de deux systèmes : les unes entièrement construites en bois, leurs poteaux reposant sur des dés de pierre ; les autres faisant reposer les étages supérieurs de bois sur le rez-de-chaussée en pierre.

Des spécimens curieux de ces bâtisses de pans de bois, simplement hourdés, disposés en forme de croix de Saint-André, à encorbellements successifs, sont mis sous les yeux des auditeurs, et tour à tour Le Tréport, Dol, Bayeux, Morlaix, Lisieux, Caen, Saint-Lô, Saint-Brieuc, Lannion, la célèbre maison de la Reine Bérangère au Mans, celle du Saumon à Chartres, celle d'Adam à Angers, de François Ier à Abbeville, et beaucoup d'autres encore de

Reims, de Bar-sur-Seine, d'Annonay, montrent ce genre de construction qui fut employé partout en France, mais qui reste le triomphe de l'architecture normande.

En guise de conclusion, M. Lefèvre-Pontalis flétrit la lourdeur et la banalité de tant de demeures modernes, pour exalter le retour aux modèles du passé et aux inspirations locales.

MARDI 3 AOUT.

Les sections ont travaillé régulièrement depuis 8 h. 1/2 jusqu'à 11 heures ; celle de préhistoire n'a cessé ses travaux que vers 11 1/2 heures.

A 11 h. 15, un fort groupe de congressistes, conduit par MM. G. Ruhl, F. Lohest et M. Cloes, quitte l'Université pour aller visiter un certain nombre de monuments de la ville.

Au programme de l'après-midi figurent trois excursions.

La première, ayant pour objet la visite de Maestricht, réunit près d'une centaine de participants ; on quitte la gare de Liége-Longdoz pour arriver à 12 h. 27 dans la capitale du Limbourg hollandais.

Après un déjeûner servi au Grand Hôtel de l'Empereur, on commence la visite de la ville, sous la direction de MM. Loomans et Flament, archiviste de l'Etat dans le Limbourg. L'église Saint-Servais et l'église Notre-Dame retiennent longuement l'attention des congressistes, qui écoutent avec le plus vif intérêt les explications que leur fournissent d'infatigables cicerones, connaissant à merveille les monuments dont ils font les honneurs. Ensuite, c'est aux Archives de l'Etat, si bien installées dans l'ancienne église des Dominicains, que se rendent les excursionnistes. Ils y admirent d'intéressantes séries de documents, spécialement exposés à leur intention par le conservateur et ses adjoints. Mais l'heure passe, et l'Administration communale attend les congressistes à l'Hôtel de ville. Quand ils s'y trouvent réunis et qu'ils

ont été introduits dans la salle où les accueillent le bourgmestre et les échevins, M. de Buggenoms les présente et rappelle en excellents termes les liens qui rattachent Maestricht à l'ancien pays de Liége. M. Bauduin, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès et a des mots flatteurs pour les Belges et surtout pour les Liégeois. La visite de l'Hôtel de ville commence ensuite.

A 19 h. 16, les Congressistes rentraient à Liége, enchantés de l'accueil que leur avait réservé la vieille cité mosane [1].

La seconde excursion inscrite au programme a pour objet la visite du château de M. le comte d'Oultremont, à Warfusée.

Tandis qu'une quinzaine d'excursionnistes, guidés par M. G. Francotte, quittent à 13 h. 50 Liége-Longdoz pour Engis, d'où une promenade de 40 minutes environ les conduit au château, un second groupe de congressistes part en automobile de la cour du Palais, sous la direction de M. l'architecte E. Jamar.

A 15 heures, les deux groupes se trouvent au château, dont les honneurs leur sont faits avec la plus parfaite bonne grâce par M. le comte d'Oultremont. Celui-ci a tenu à les recevoir en personne et leur offre très aimablement

[1] Au cours de cette visite, le télégramme suivant a été adressé à Sa Majesté la Reine Wilhelmine des Pays-Bas :

Les membres du XXIe Congrès belge d'histoire et d'archéologie, réunis à l'Hôtel de ville de Maestricht, acclament Sa Majesté et forment les vœux les plus ardents pour la Reine, sa dynastie et les Pays-Bas.

Les Présidents,
FRAIPONT et KURTH.

Ceux-ci ont reçu, le lendemain, la réponse suivante :

Sa Majesté la Reine me charge de vous remercier sincèrement de vos vœux et de vos gracieux hommages.

L'aide de camp,
DU MONCEAU.

le thé, après leur avoir fait voir les antiquités les plus remarquables (peintures, sculptures, faïences, etc.) que renferme le château de Warfusée.

Les automobilistes se rendent de là chez M. H. Dufays, à Saint-Georges-sur-Meuse, où les attend une cordiale réception, et où ils peuvent admirer une très intéressante collection archéologique ; M. Dufays pousse l'amabilité jusqu'à les conduire au château de Jehay, dont ils visitent le parc, puis à la curieuse chapelle de Flône ; enfin, au château de M. le baron de Potesta, à Hermalle, dont ils ne peuvent, vu l'heure tardive, voir que le parc.

Une demi-heure après, les excursionnistes sont rentrés en ville, charmés de leur excursion et ravis de l'heureuse initiative qu'a prise M. de Buggenoms, le dévoué directeur des excursions, d'avoir recours à des automobiles pour agrémenter et abréger cette course assez lointaine.

La troisième excursion, enfin, a été organisée au fameux gisement des éolithes préaquitaniens de Boncelles.

Un groupe de congressistes prenait place, à 13 heures, dans des breacks qui les attendent dans la cour du Palais. Il traverse la ville et se dirige vers Boncelles par Kinkempois et la vallée de la Meuse.

Arrivé à Boncelles, il est rejoint par un second groupe d'excursionnistes venus en chemin de fer par Tilff. Malgré l'inclémence du temps, tous se réunissent au nombre d'une grosse centaine autour de M. A. Rutot, directeur de l'excursion, qui, en présence du gisement célèbre, se multiplie et donne infatigablement tous les renseignements qui lui sont demandés. Il fait notamment voir aux congressistes que le gisement n'est pas remanié. Il reprend ensuite les différents arguments qu'il a développés en section (voir compte-rendu des sections). Il montre enfin comment, selon lui, l'être intelligent oligocène a utilisé ces silex.

M. J. Fraipont, tout en maintenant les réserves qu'il a exprimées en section, remercie M. Rutot au nom des assistants.

Puis, vers 17 heures, tandis que les uns regagnent Tilff pour y reprendre le train, les autres remontent dans les breacks qui les ramènent à Liége par la vallée de l'Ourthe dont, malheureusement, la pluie empêche d'admirer tout le charme pittoresque.

Cette journée, si bien remplie, mais que le beau temps, malheureusement ne favorise guère, se termine par une brillante conférence donnée à 21 heures, à la Salle académique, par M. Emile Cartailhac, l'érudit conservateur au Musée d'histoire naturelle de Toulouse et le doyen des préhistoriens français sur :

La peinture murale des grottes préhistoriques.

M. Cartailhac, après un mot personnel de remerciement et d'amitié au président, exprime sa gratitude de l'accueil qui est fait en Belgique à ses confrères et à lui.

On a, dit-il, d'autres raisons d'affectionner les savants belges et de leur être reconnaissant. De 1820 à 1830, l'aurore de l'archéologie préhistorique illuminait l'Europe occidentale : en Angleterre, on découvrait la richesse paléontologique des cavernes ; au sud de la France, Tournal explorait la grotte de Bize, où se révélait le Renne, et, le premier, prononçait le nom d'époque préhistorique; c'est à ce moment qu'en Belgique, un naturaliste habile et bien inspiré, P. C. Schmerling, commença ses fouilles restées classiques et, le premier, appela l'attention sur les silex taillés; sa description des ossements fossiles, avec un beau luxe d'illustration, inaugura les publications nécessaires. Il avait semé sur une terre féconde où l'on devait moissonner trente et quarante ans après. En 1867, Edouard Dupont apporte au Congrès de Paris la mâchoire de la Naulette, qui complète si heureusement le déjà célèbre crâne de Neanderthal et, bientôt après, une suite de recherches bien conduites met hors de pair le Musée de Bruxelles. Comme on a bien continué !

M. De Puydt, M. Lohest, J. Fraipont, ont la bonne fortune de découvrir et de publier Spy. Leurs sages conclusions devançaient de vingt ans la science contemporaine ; depuis lors, que d'émules se sont consacrés avec succès à la préhistoire de la province et voici qu'un splendide musée spécial vient d'être inauguré ! Partout, d'ailleurs, la paléontologie humaine est en faveur ; la lumière est projetée sur les plus lointains horizons et des progrès nouveaux se réalisent de jour en jour.

Parmi les découvertes principales, il faut citer les peintures murales ou rupestres paléolithiques.

En 1880, un Espagnol distingué de Santander, M. de Sautuola, fouillait la caverne d'Altamira. Sa petite fille aperçut sur le plafond une image et, à son appel, chacun la vit et on en trouva d'autres, plus de vingt : des bœufs, un cheval, une biche, peintures polychromes donnant, avec certaines bizarreries, la silhouette des animaux. M. de Sautuola publia sa découverte et attribua les dessins aux hommes qui avaient, à l'ancien âge de la pierre, habité la grotte et laissé sur le sol une couche épaisse de cendres, d'objets travaillés et de débris de cuisine. Il trouva les préhistoriens fort sceptiques. Personne, en France, ne voulut croire que des sauvages eussent fait des figures si remarquables. Avaient-ils seulement la lumière artificielle nécessaire? Et pourquoi ces peintures seraient-elles demeurées des siècles si fraîches, intactes? Le silence se fit jusqu'en 1895. Cette année-là, Emile Rivière fouille la grotte de La Mouthe, aux Eyzies (Dordogne), et, un jour, des figures gravées se découvrent loin de l'entrée, sur le plafond et les parois. On accourt, on étudie, on constate que ces dessins sont du même style que ceux qui ornementent une foule d'os travaillés de l'âge du Renne; d'ailleurs le renne et même le mammouth sont représentés. Et les conditions d'authenticité et d'ancienneté sont absolument indiscutables.

Instruit par ce fait nouveau, M. F. Daleau découvre à

son tour des figures pareilles sur les parois de la grotte de Pair-non-Pair, qu'il fouille en Gironde ; or, ces dessins plongeaient dans un remblai archéologique postérieur à eux, et paléolithique.

A La Mouthe, comme à Altamira, la lumière du jour ne peut pas être aperçue de la galerie ornementée ; on est à plus de cent mètres du jour. Comment s'éclairaient les primitifs ? M. Rivière trouve une lampe, rudimentaire sans doute, mais semblable à celle des Esquimaux ; une question grave est ainsi tranchée.

Alors on commença à penser qu'on avait été trop vite pour juger les faits d'Altamira. On le comprit encore mieux lorsqu'en 1902 se produisirent deux découvertes d'une grande importance : Peyrony, Capitan et Breuil publient, à huit jours d'intervalle, les grottes des Combarelles et de Font-de-Gaume, dans la Dordogne, toujours auprès des Eyzies, cette capitale des troglodytes.

Aux Combarelles, long couloir étroit dont les murs ont des milliers de gravures avec traces éparses de peintures effacées, toute la faune quaternaire est représentée par les mammouths et les rennes, les bisons et les chevaux, les cerfs, les bouquetins et quelques carnassiers.

Font-de-Gaume a ses galeries plus amples, très profondes, aussi avec des peintures polychromes identiques à celles que M. de Sautuola avait signalées à Altamira.

M. Cartailhac décrit, compare tous ces vestiges ; il projette quantité de photographies qui mettent ses auditeurs au courant de nombreux détails importants ou curieux.

C'est avec un burin de silex qu'on esquissait l'image, qu'on plaçait les parties essentielles; puis, avec un pinceau, on passait la couleur probablement délayée à la graisse ou dans quelque suc végétal, comme font de nos jours certains sauvages (Boschimans, par exemple). Les oxydes du fer, ocre, limonite, sanguine fournissaient le rouge, le jaune, le brun. L'oxyde de manganèse donnait le noir. Ces substances abondent dans le pays et elles ont été retrouvées dans les couches des stations.

Aucun tableau, aucune scène, mais des animaux qui s'accumulent là où il y a de la place, dans tous les sens. Les accidents de la roche sont souvent utilisés de la manière la plus ingénieuse, si bien que c'est à se demander si ce n'est pas dans ces jeux de la nature qu'il convient de chercher l'origine de l'inspiration, le début de l'art paléolithique.

Les dessins au trait sont le plus souvent enchevêtrés ; on les a superposés et croisés comme on fait quelquefois sur un album où manque la place nette. Les peintures, elles aussi, ont été refaites, remplacées par de nouvelles. Il reste ordinairement des traces très visibles de ces diverses œuvres successives et l'un des savants qui s'est consacré avec un talent exceptionnel à ces études, M. l'abbé Breuil, ayant vu toutes les cavernes ornées, ayant copié au cours de plusieurs années tous les dessins, a pu démêler l'évolution de cet art. Les peintures monochromes, rouges et noires, ont été d'abord pratiquées ; sur elles, plus ou moins longtemps après, on a tracé les polychromes. Pour la gravure, M. Breuil arrive à des conclusions correspondantes, fort curieuses, indiquées déjà par l'un des plus illustres préhistoriens de l'Europe, M. Edouard Piette, d'après son admirable collection donnée par lui à l'Etat français.

Font-de-Gaume est une caverne placée dans une contrée superbe. Elle était fréquentée par les touristes qui eurent, là comme partout, la manie d'y graver leurs noms. Les peintures plus sombres que le rocher ont été spécialement trop souvent choisies pour ces signatures désastreuses, mais elles sont néanmoins très visibles et la photographie les reproduit à merveille. La plupart sont très fragiles ; on pourrait les effacer aisément en quelques minutes. Elles donnent l'impression qu'on avait éprouvée d'abord à Altamira. On les dirait d'hier ! Mais mêlées à ces pages effaçables, d'autres sont soudées à la roche par un voile de stalagmite. On observe quelquefois une bête dont une

partie est très fraîche et l'autre partie est traversée par une stalagmite épaisse. Les stalagmites ne se forment plus dans la grotte ; celles que nous y voyons sur les œuvres d'art ne donnent pas l'ombre d'une évaluation chronologique précise, ne fixent pas une date, mais elles permettent d'affirmer que le dessin n'appartient pas aux temps modernes et personne au monde, avant les temps modernes, n'aurait pu tracer l'image des animaux quaternaires, notamment l'*elephas primigenius*, du mammouth aux défenses superbement recourbées.

M. Cartailhac a montré la photographie d'une série de bisons à la file sur lesquels on avait établi une autre bande et, cette fois, de mammouths.

De temps en temps apparaissent des figures d'un autre genre, des signes étranges plus ou moins géométriques, lignés et pointillés. Les découvertes faites dans d'autres grottes ont montré l'importance exceptionnelle de ces signes, de ces pages d'inscriptions fréquemment en rapport avec les images d'animaux.

M Cartailhac en donne aussitôt des exemples pris dans une caverne des Pyrénées, à Marsoulas (Haute Garonne), peinte comme Font-de-Gaume et qu'il a étudiée avec l'abbé Breuil. Les deux préhistoriens eurent là la conviction qu'ils étaient dans l'antre de quelque sorcier et, dans la suite, toutes les comparaisons ethnographiques confirmèrent cette impression première et mirent pour eux en évidence le rôle magique des peintures en question.

Ils ont, après Marsoulas, entrepris l'exploration de la caverne lointaine d'Altamira, bien au delà de Bilbao et plus loin que Santander. Ils ont pu rendre pleine justice à M. de Sautuola qui avait eu, sur tous les points, parfaitement raison. Mais à la lumière des faits nouveaux, plus expérimentés, MM. Breuil et Cartailhac découvrirent dans cette admirable caverne une prodigieuse quantité de vestiges nouveaux, inédits à tous égards. Durant plus d'un mois de travail énergique de l'aube à la nuit, la

moisson fut magnifique et les projections photographiques exposent les principaux dessins dont parle le conférencier.

Altamira confirme à merveille les conclusions données par les observations de M. Rivière à La Mouthe, de M. Daleau à Pair-non-Pair. La station humaine fouillée par M. de Sautuola et qui est loin d'être épuisée est également paléolithique et d'un niveau assez ancien. Ainsi peu à peu les renseignements forment un bloc et ils entraînent dès ce moment l'assentiment général.

MM. Cartailhac et Breuil eurent la bonne fortune de laisser dans le pays un jeune observateur, M. Alcade del Rio, qui se passionna pour ces recherches et fit à son tour la découverte d'une série de cavernes ornées d'une foule de dessins étonnants. Il y a d'autres chercheurs ; on rivalise, en Espagne, pour le progrès des études ; chaque année, Breuil se rend auprès de ses amis et chaque fois des pages s'ajoutent au livre de la préhistoire.

En Espagne, une dizaine de cavernes, et davantage en France, sont maintenant connues. Séduit par le grand intérêt de ces recherches, un prince enthousiaste de la science, le prince de Monaco, dont la grande œuvre océanographique est célèbre, a pris sous son patronage la publication de cette nouvelle histoire de l'art. Grâce à lui, une splendide édition commence. Le premier volume consacré à Altamira a paru ; dix autres suivront et la bibliothèque de l'Université de Liége en recevra le don.

Toutes les cavernes ont des traits communs ; toutes ont leurs particularités. M. Cartailhac cite celle de Niaux, dans les Pyrénées ariégeoises. Elle a 1400 mètres de longueur. A 800 mètres du jour, une salle immense est ornée d'une large bande d'animaux dessinés au trait et en noir. Là, un fait nouveau et très suggestif se présente. La moitié des bêtes portent sur le flanc l'image en noir ou en rouge d'une flèche. On ne peut douter qu'il y ait là une pratique d'envoûtement. D'ailleurs l'Australie fournit de précieuses explications. Les primitifs de ce continent ont gardé la

mentalité des plus lointains ancêtres. Ils font des dessins comparables à ceux de nos cavernes pour agir par la magie sur la chasse des jours suivants, pour assurer la capture du gibier, pour multiplier la nourriture nécessaire à des malheureux qui n'ont pas les ressources de l'agriculture, des animaux domestiques. Les Australiens font ces cérémonies entre initiés; les femmes, les enfants, les étrangers sont exclus sous peine de mort. Nous comprenons pourquoi plusieurs de nos grandes cavernes ornées sont d'un accès difficile, pourquoi c'est dans le mystère de leurs profondeurs que l'on trouve les dessins.

Il est probable qu'une race qui savait si bien utiliser les couleurs minérales avait ses tatouages et ses vêtements coloriés. Elle devait aussi à la manière des Boschimans orner à l'extérieur des cavernes les lieux qu'elle fréquentait. En Espagne, dans des régions où le climat est essentiellement favorable, les rochers des falaises ont conservé des gravures et des peintures qui chez nous ont totalement disparu, mais qu'on retrouve encore au Nord de l'Afrique.

M. Cartailhac termine ses projections en présentant une des plus curieuses pages qu'on puisse imaginer. C'est, sur un rocher de la Catalogne, à Cogul, parmi des cerfs et des bœufs en rouge ou en noir, exécutés comme ceux des cavernes, avec le même style, évidemment contemporains, une ronde de femmes en jupon autour d'un homme nu. Un touriste espagnol avait signalé cette scène. M. Breuil l'a mieux comprise et vient de la publier dans la revue *L'Anthropologie*, où s'accumulent depuis six ans tous ces documents, et déjà les discussions s'engagent sur sa signification exacte.

Aux dernières nouvelles, M. Breuil annonçait à M. Cartailhac la découverte de milliers de gravures sur les rochers du Nord-Ouest de l'Espagne.

Enfin l'éminent conférencier termine en invitant les Belges et tous les amis de la préhistoire à descendre en Dordogne ou dans les Pyrénées. Il espère les voir arriver

nombreux l'an prochain à Toulouse où se tiendra un grand congrès scientifique. Une excursion finale en moins d'une semaine permettra de visiter ces extraordinaires monuments.

Mercredi 4 Aout.

Les diverses sections se sont mises ardemment à l'œuvre dès 8 1/2 h. ; une sous-section spéciale, celle de la musique, tient séance dans une salle qui lui a été spécialement réservée.

A 11 h., plus de 250 congressistes se réunissent dans la salle des pas perdus pour visiter en groupe les églises Saint-Jacques, Saint-Denis, Saint-Jean et Saint-Christophe, où ont lieu entre 11 et 13 heures des auditions d'orgues (voir le programme de ces auditions avec notices biographiques au tome I, pp. 99-105).

Les congressistes prennent le plus vif intérêt à ces auditions, dues au talent de MM. Louis Lavoye, Lucien Mawet et Fernand Mawet et en emportent le meilleur souvenir.

A 14 h. 30 un groupe de congressistes se réunit au terminus du tramway de Cointe, au coin de la rue Sainte-Véronique, en vue d'une promenade circulaire par les nouveaux boulevards. MM. G. Ruhl, F. Loiselet et M. Cloes se chargent de les guider et leur font visiter successivement l'antique église Saint-Gilles, la caserne Saint-Laurent, les églises Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Servais.

A 17 h. 30 a lieu, à la Salle académique de l'Université, une assemblée plénière, réservée à la discussion de questions présentant un intérêt général et à une communication de M. G. Kurth, président du Congrès, sur le programme qui doit être celui des Sociétés d'histoire et d'archéologie ainsi que des Congrès de la Fédération.

On trouvera plus loin le compte-rendu de cette réunion.

La soirée enfin se passe dans la grande salle mauresque du Café Continental, où M. le Dr Dwelshauvers a bien

voulu se charger d'organiser, à 21 heures, un charmant concert de musique ancienne, consacré exclusivement à l'audition d'œuvres liégeoises (voir programme au tome I, p. 106).

La salle est archicomble et l'assistance applaudit successivement les divers artistes qui se produisent : Mme Philippens-Joliet interprète impeccablement l'air : *Quid est tibi* de l'oratorio *In exitu Israël*, de Hamal, et fait mieux apprécier encore sa jolie voix et son grand talent dans l'*Ariette de Panurge*, de Grétry, et la romance *Le Jaloux*, de Hamal. M. Franck rend très heureusement l'air *A facie Domine*, de l'oratorio *In exitu Israël*, de Hamal, tandis que MM. Jaspar, Maris, Bauwens, Foidart, Vrancken, Leva et Lambert exécutent avec maëstria les morceaux nos 1 (*Ouverture*) et no 2 (*Symphonie concertante*) du programme.

Une mention hors pair est due aussi à l'excellent *Chœur a capella*, dirigé magistralement par M. Lucien Mawet et qui interprète deux chœurs: *Cantica sacra* et *Madrigal*, de Henry du Mont.

L'assistance se retire à 22 1/2 heures, ravie du délicieux concert qu'elle vient d'entendre, et dont elle loue à la fois l'heureuse composition et la parfaite exécution.

Jeudi 5 Aout

Après les réunions des sections, dont deux n'ont pas craint de travailler, l'une jusque vers 11 1/2 heures, l'autre jusque passé midi, une centaine de congressistes se réunissent dans la salle des pas perdus de l'Université, d'où l'on se rend place Saint-Lambert, pour prendre le tramway vers Sainte-Walburge; le programme prévoit, en effet, une promenade à la citadelle, puis, après la descente par la montagne de Bueren, la visite de l'église Saint-Barthélemy, avec ses célèbres fonts baptismaux. De là, on se rend à l'église des Rédemptoristes, puis à celle

de Saint-Antoine, pour terminer par la cour des Mineurs et la Commanderie de Saint-André.

Enfin, à 15 heures, se tient, à la salle académique de l'Université, la séance de clôture du Congrès, dont on trouvera le compte-rendu plus loin.

A 17 1/2 heures, la séance est levée et les congressistes se séparent, non sans avoir exprimé toute leur satisfaction d'être venus à Liége. Tous se réjouissent des bonnes journées que leur a values le Congrès de Liége et promettent de se retrouver dans deux ans au prochain Congrès de la Fédération, dont le siège n'a malheureusement pas pu être fixé encore.

PUBLICATIONS OFFERTES AU CONGRÈS

ARENDT (Ch.). — *L'Age d'or du Grand-Duché de Luxembourg sous le régime autrichien.* (Extrait de la *Revue luxembourgeoise*, t. IV, année 1909). — Luxembourg, imprimerie M. Huss, 1909, in-8°, 8 pp. et 6 planches hors texte.

— *Allgemeines über Burgenkunde mit Bezugnahme auf inländische Burgen und Schlösser* (Extrait de la revue *Ons Hémecht).* — Luxembourg, imprimerie Fr. Bourg-Bourger, 1909, in-8°, 8 pp.

CUMONT (G.). — *Utilisation du phtanite cambrien des environs d'Ottignies et du grès tertiaire bruxellien par l'homme préhistorique* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XXIII). — Bruxelles, Hayez, 1904, in-8°, 11 pp.

— *Observations sur la communication de M. A. Rutot. Notions préliminaires sur le Néolithique* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1905). — Bruxelles, Hayez. 1906, in-8°, 11 pp.

— *Quelques mots au sujet du Tardenoisien et de la transition du Paléolithique au Néolithique* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXVI). — Bruxelles, Hayez, 1907, in 8°, 4 pp.

DE BAYE (baron). — *Les fibules de l'époque barbare spéciales à l'Ukraine et leurs prototypes* (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1908). — Caen, Henri Delesques, imprimeur-éditeur, 1908, in-8°, 13 pp., 4 planches hors texte.

DE BORCHGRAVE (baron).— *Sur l'origine du nom de Liége. Les Leukes.* Bruxelles, 1909, in-8°, 10 pp.

DE GHELLINCK-VAERNEWIJCK (vicomte). — *Un livre de raison anversois du XVIe siècle. Les Van Halmale* (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, année 1904). — Anvers, veuve de Backer, 1904, in-8°, 102 pp. avec vignettes.

— *Les fouilles de Calmont* (Extrait des *Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde*, t. I, 1908). — Audenaerde, Bevernaege frères, 1908, in-8°, 32 pp., 11 pl. hors texte.

— *L'Ordre de la Toison d'Or et l'Exposition de Bruges* (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, Anvers, année 1908) — Anvers, J. Van Hille-De Backer, 1908, in-8°, 96 pp.

— *Rapport sur le Congrès archéologique de Caen*, LXXVe session, 23 juin-1er juillet 1908 (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, Anvers année 1909). — Anvers, J. Van Hille-De Backer, 1909, in-8°, 116 pp. avec nombreux clichés dans le texte.

DE MUNCK (Em.). — *Découverte d'un gisement de silex éolithiques dans les Hautes-Fagnes de Belgique et d'Allemagne* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1905). — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 10 pp.

— *Les éolithes des Hautes-Fagnes de Belgique et d'Allemagne* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 1906). — Bruxelles, Hayez, 1907, in-8°, 7 pp.

— *Les éolithes des Hautes-Fagnes, du haut plateau de Henri-Chapelle et des environs de Chaudfontaine* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 1906). — Bruxelles, Hayez, 1908, in-8°, 10 pp.

— *Les alluvions à éolithes de la terrasse supérieure de la vallée de la Meuse* (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Bruxelles, t. XXI, 1907). — Bruxelles, Hayez, 1907, in-8°, 6 pp.

— *Les alluvions à éolithes de la terrasse supérieure de la vallée de l'Ourthe* (Extrait du *Bulletin de La Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Bruxelles, t. XXI, 1907). — Bruxelles, Hayez, 1907, in-8°, 8 pp.

— *Les silex crétacés de la Haute-Ardenne belge et les silex crétacés et les éolithes du Hohe-Venn prussien* (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Bruxelles, t. XXII, 1908). — Bruxelles, Hayez, 1908, in-8°, 3 pp.

DE MUNCK (Em.). — *Les éolithes de Beaufays et de Boncelles* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXVI, 1908). — Bruxelles, Hayez, 1908, in-8°, 4 pp.

— *Découverte d'éolithes sous le sable tertiaire (Om) de Rocour lez-Liége* (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Bruxelles, t. XXII, 1908). — Bruxelles, Hayez, 1908, in-8°, 2 pp.

— *Proposition à la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie en vue de l'institution d'une Commission chargée d'examiner les meilleures mesures à prendre pour la sauvegarde des sites et des objets offrant un intérêt scientifique* (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Bruxelles, t. XXIII, 1909). — Bruxelles, Hayez, 1909, in-8°, 6 pp.

DEPOIN (J.). — *Etudes sur le Luxembourg à l'époque carolingienne. I. Le domaine de Mersch et ses possesseurs.* — Luxembourg, Librairie de la Cour, J. Heintzé, 1908, in-8°, 98 pp.

FORDHAM (H. J.). — *The Cartography of the Provinces of France*, 1570-1757 (Publication de la *Cambridge Antiquarian Society*, vol. XIII). — Cambridge, 1909, in-4°, 119 pp., avec planches.

PEUTEMAN (J.). — *Notice sur la chapelle de Halloux (près Limbourg) et les anciens pélerinages de Sainte-Anne et de Saint-Eloi.* — Verviers, imp. Lacroix et fils, 1903, in-8°, 31 pp.

— *Promenade à Soiron. — Notices historiques sur les anciens Ban, Seigneurie et Village du dit lieu.* — Verviers, imp. Lacroix et fils, 1902, in-8°, 199 pp. (avec illustrations).

PEYRONY (D.). — *Station préhistorique du Ruth, près Le Moustiers (Dordogne), aurignacien, solutréen et magdalénien* (Extrait de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, 19e année, 1909). — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1909, in-8°, 21 pp., avec vignettes dans le texte.

PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DES DÉLÉGUÉS DU 31 JUILLET.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. le chanoine Van den Gheyn, président du Congrès de Gand.

MM. J. Brassinne et L. Renard-Grenson remplissent les fonctions de secrétaires.

Ont signé la liste de présence : MM. Arthur Blomme et F. Donnet, délégués de l'Académie royale d'archéologie de Belgique (Anvers) ; Léon de Foere, délégué de la Société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, de Bruges; S. Balau, délégué de la Commission royale d'histoire (Bruxelles) ; Dr Victor Jacques, délégué de la Société d'anthropologie de Bruxelles ; C. Buls, délégué de la Société belge de géographie de Bruxelles ; F. Alvin, délégué de la Société royale de numismatique de Belgique; G. Claeys, délégué du Cercle historique et archéologique de Courtrai; E. Matthieu, délégué du Cercle archéologique d'Enghien; Chanoine G. Van den Gheyn et Paul Bergmans, délégués de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand ; J. Fraipont et L. Renard-Grenson, délégués de l'Institut archéologique liégeois; J. Brassinne, délégué de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége ; P. Fourmarier, délégué de la Société géologique de Belgique ; H. Préherbu, délégué du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines ; Abel Le Tellier et E. Poncelet, délégués du Cercle archéologique de Mons ; A. Wins, délégué de la Société des Bibliophiles belges (Mons) ; G. Willemsen, délégué du Cercle archéologique de l'arrondissement de Nivelles ; E. Blomme, délégué du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde ; F. Huybrigts, délégué de la Société

scientifique et littéraire du Limbourg (Tongres); E.-J. Soil de Moriamé, délégué de la Société historique et archéologique de Tournai; Dr J. Lejaer, délégué de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (Verviers); M. Bauchoud et A. Doutriaux, délégués de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

M. le chanoine Van den Gheyn développe la proposition qu'il a faite au Congrès de Gand de reviser l'article 3 des statuts de la Fédération, en vue de tenir les congrès tous les deux ans; il fait valoir les raisons majeures qui militent, d'après lui, en faveur de l'adoption de cette proposition; ce sont notamment: 1° l'impossibilité matérielle de préparer convenablement un congrès dans l'espace de cinq à six mois, ce qui s'est toujours présenté jusqu'au congrès de Gand; 2° l'impossibilité de réunir, dans le même temps, les matériaux scientifiques du congrès pour assurer des discussions sérieuses et fécondes; 3° la difficulté d'obtenir chaque année les ressources nécessaires pour couvrir les frais d'organisation d'un congrès.

M. Fraipont appuie la proposition de M. le chanoine Van den Gheyn et invite l'assemblée à émettre un vote affirmatif sur cette importante question.

M. A. Wins, en se déclarant partisan de la biennalité des congrès, insiste cependant pour que faculté soit laissée à la Fédération d'organiser éventuellement, dans l'intervalle des congrès, une journée archéologique, soit à l'occasion d'une exposition, d'un jubilé de société ou de tout autre événement pouvant intéresser l'archéologie ou l'histoire. Il est bien entendu que, dans ce cas, il ne sera publié ni mémoire, ni compte rendu de cette journée archéologique.

M. F. Huybrigts insiste sur le même point et attire notamment l'attention de l'assemblée sur le IIe Congrès

international de la Route, qui se tiendra à Bruxelles l'an prochain, à l'occasion de l'Exposition internationale et universelle de Bruxelles en 1910.

Après quelques échanges de vues sur cette question, M. le Président propose de procéder au vote sur la motion de M. le chanoine Van den Gheyn. Le principe de la biennalité des congrès de la Fédération est admis au vote nominal par 15 voix contre 1 vote négatif et 3 abstentions.

En suite du vote qui vient d'être émis, M. le chanoine Van den Gheyn développe sa proposition du Congrès de Gand, tendant à reviser l'article 4 des statuts de la Fédération, en vue de porter à 10 francs la cotisation des membres des sociétés fédérées. Cette proposition soulève quelques observations de la part de plusieurs membres, notamment de MM. Balau, Soil et Préherbu. A la suite de ces observations, le nouvel article 4 serait libellé comme suit :

« La cotisation pour les membres de toutes les sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur société est fixée à 10 francs.

Le taux de cette cotisation est ramené à 5 francs pour les membres des familles des souscripteurs ci-dessus qui ne désirent pas recevoir les publications.

Latitude est laissée au bureau de chaque congrès de fixer le taux de la cotisation des personnes qui ne se trouvent pas dans une des catégories ci-dessus désignées.»

L'assemblée consultée vote le texte de l'article ainsi révisé, à l'unanimité moins 2 voix.

M. G. Kurth fait valoir une série d'arguments en faveur de l'adoption d'un format uniforme pour toutes les publications des congrès de la Fédération ; il fait observer qu'il ne s'agit pas d'une innovation, mais qu'il suffirait d'appliquer l'article 6 des statuts de la Fédération.

M. E.-J. Soil de Moriamé fait observer que les comptes rendus des congrès trouvent ordinairement place dans les publications de la société organisatrice et qu'on imposerait des dépenses considérables à cette société en la forçant à supporter les frais de publications spéciales.

M. H. Préherbu appuie la manière de voir de M. Soil.

M. G. Kurth défend sa proposition et fait remarquer qu'en vertu de l'article 6 des statuts, les tirés à part, tout au moins des Annales du congrès ,doivent avoir un format uniforme.

M. A. Wins déclare que l'on pourrait fixer uniquement le format du volume sans édicter de règle en ce qui concerne la justification, de telle sorte que la société organisatrice pourrait publier à l'usage de ses membres les documents du congrès dans ses Annales ou dans son Bulletin, mais serait mise dans l'obligation d'éditer à l'usage des adhérents au congrès ces mêmes documents en tirés à part qui présenteraient un format uniforme pour tous les congrès.

La proposition de M. Kurth, amendée par M. Wins, est adoptée à l'unanimité ; l'assemblée décide de choisir le format des Annales du Congrès de Liége.

M. P. Bergmans, secrétaire général du Congrès de Gand, annonce que le bureau de ce congrès, en vertu des pouvoirs qui lui appartiennent, a prononcé l'affiliation provisoire du Cercle historique et archéologique d'Audenaerde et de la Société liégeoise de Littérature wallonne. Ces admissions sont ratifiées par l'assemblée des délégués.

M. P. Bergmans donne lecture d'une demande d'affiliation qui vient de lui parvenir de la part de la Société du Vieux-Liége; cette demande est renvoyée au bureau du Congrès de Liége.

M. P. Bergmans donne lecture d'une lettre de la Société française d'archéologie qui, ayant son siège à Caen, tient

des congrès auxquels prennent part des archéologues de toute la France et, par conséquent, des archéologues domiciliés sur le territoire qui appartenait jadis aux XVII provinces des Pays-Bas et au Pays de Liége. La société demande donc à pouvoir être reçue dans la Fédération comme associée.

M. le chanoine Van den Gheyn fait remarquer que, malgré tout le plaisir que nous avons à voir nos voisins de France participer à nos congrès, il n'est pas possible de faire entrer la Société d'archéologie dans la liste des sociétés associées.

M. Kurth dit qu'en tout cas, il serait hautement désirable de pouvoir accueillir au sein de la Fédération une société aussi importante que la Société française d'archéologie et qu'il y aurait lieu de rechercher les moyens de recevoir sa demande, fût-ce même en revisant les statuts.

M. P. Bergmans propose de créer une catégorie nouvelle de sociétés adhérentes.

MM. le vicomte de Ghellinck-Vaernewijck, F. Huybrigts et G. Willemsen appuient les propositions de M. Kurth et Bergmans.

La question est renvoyée pour examen au bureau du Congrès de Liége, qui sera chargé de rédiger une proposition à soumettre au prochain congrès.

MM. J. Brassinne et L. Renard-Grenson donnent lecture des propositions du Comité organisateur du Congrès de Liége en vue de la formation des bureaux définitifs des sections du dit congrès ; ces propositions sont admises sans observations, et la séance est levée à 16 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

DU SAMEDI 31 JUILLET, A 16 HEURES DE RELEVÉE

DANS LA

SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ

La séance est présidée d'abord par M. le chanoine Van den Gheyn, président du Congrès de Gand, assisté de M. Paul Bergmans, secrétaire général.

Parmi la nombreuse assistance, on remarque au premier rang Mgr Rutten, évêque de Liége, président d'honneur du Congrès; M. G. Kleyer, bourgmestre, président d'honneur; MM. M. Falloise, échevin des Beaux-Arts ; Fraigneux, échevin des travaux publics; A. de Saint-Léger, délégué du Gouvernement français ; G. Brom, délégué du Gouvernement néerlandais ; de Buggenoms, président du Comité des fêtes et excursions ; E. Brahy-Prost, C. Buls, Houzeau de Lehaie, S. Bormans, le chanoine Cauchie, Soil de Moriamé, E. Cartailhac, M. De Puydt, l'abbé Balau, etc.

M. le chanoine Van den Gheyn, en ouvrant la séance, évoque en quelques mots le rôle et les brillants résultats du Congrès de Gand ; puis il rappelle dans quelles conditions la ville de Liége fut appelée à devenir le siége du Congrès de 1909. Il se déclare heureux de pouvoir constater les excellents auspices sous lesquels s'annoncent les assises de Liége, et transmet les pouvoirs de la Fédération à l'Institut archéologique liégeois et à la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége *(Applaudissements).*

Mrs le chanoine Van den Gheyn et P. Bergmans quittent

le bureau et sont remplacés par MM. J. Fraipont et G. Kurth, présidents ; M. Lohest et Mgr Schoolmeesters, vice-présidents ; J. Brassinne et L. Renard-Grenson, secrétaires généraux ; F. Pholien, trésorier et E. Polain, secrétaire.

M. J. Fraipont prononce le discours suivant :

Monseigneur,
Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs,

Au nom du Comité organisateur de la présente session, je suis heureux de souhaiter la bienvenue la plus cordiale aux membres du Congrès de Liége.

Mais, au moment où pour la vingt et unième fois, se manifeste l'activité de la Fédération archéologique et historique de Belgique, notre pensée se reporte en arrière et c'est non sans un très vif plaisir que je me permets de vous proposer des remercîments au Comité d'organisation et de rédaction du très brillant Congrès de Gand. Ces remercîments, nous devons les adresser surtout aux présidents, MM. H. Pirenne et le chanoine Van den Gheyn, au secrétaire général, M. P. Bergmans, au président des fêtes, M. M. de Smet de Naeyer.

Reprendre la succession du Congrès de Gand était une tâche bien lourde et bien périlleuse, mais nous l'avons acceptée, fermement résolus à la mener à bien, laissant aux événements le soin de dire si nous avons réussi.

Le Comité de Gand avait imprimé et distribué avant le Congrès la plupart des rapports et mémoires, de façon à permettre la préparation des discussions, de façon à rendre plus fructueux aussi les travaux des sections. Cette utile, mais très onéreuse innovation, nous l'avons de nouveau réalisée ; vous avez reçu 60 mémoires représentant 800 pages d'impression, et vous avez pu déjà constater, en voyant la multiplicité, la variété et l'importance des communications préliminaires, que notre Congrès s'annonce comme devant être particulièrement fécond.

D'un autre côté, nous avons eu aussi la grande satisfaction de voir le culte des choses du passé et le goût des études historiques se développer de plus en plus dans notre patrie. Il y a dix-neuf ans, vous aviez choisi Liége pour y tenir le VIe Congrès de la Fédération.

Nous avions alors réuni 425 adhérents, et nous en étions très fiers ; aujourd'hui leur nombre est de plus de douze cent cinquante, chiffre qui n'a été dépassé qu'à Gand, en 1907.

Dès lors nous pouvons dire que le succès scientifique de notre Congrès est, dès aujourd'hui, assuré. Nous en remercions nos collaborateurs, nos bureaux provisoires de sections et nos infatigables secrétaires généraux.

***

Si vous le voulez bien, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les principaux sujets que vous aurez à traiter dans les différentes sections, et sur les principaux faits concernant l'archéologie et l'histoire du pays de Liége depuis le Congrès de 1890.

Je relève tout d'abord dans la section préhistorique, un sujet troublant et très controversé chez nous : celui de l'existence de silex dits utilisés, les éolithes, dont l'antiquité, d'après M. Rutot, remonterait jusqu'aux temps oligocènes La découverte du gisement de Boncelles, presqu'aux portes de Liége, nous imposait le devoir de mettre cet objet à notre ordre du jour, dans l'espoir que, soumis à votre discussion, ce problème captivant en ressorte débarrassé des ténèbres qui l'entourent encore aujourd'hui.

Vous aurez la primeur de découvertes préhistoriques faites en ces derniers temps dans la Campine limbourgeoise, par nos confrères J. Hamal-Nandrin et J. Servais, et consistant en des emplacements d'habitations avec industries à facies paléolithique. Les préhistoriens liégeois seront heureux de connaître l'opinion de leurs confrères étrangers sur cette industrie si spéciale.

Les classifications ou plutôt les essais de classification du Néolithique sont si vagues ou si différentes d'un pays à l'autre en Europe, qu'une entente entre préhistoriens est devenue nécessaire ; c'est ce que nous propose le professeur M. Hoernes, de Vienne. Depuis 1890, les découvertes des « fonds de cabanes » néolithiques avec leurs intéressantes poteries, se sont multipliées dans notre province, grâce au labeur incessant de M. Davin-Rigot, et l'heure était venue de faire un travail d'ensemble ; il vous sera présenté par M. Marcel De Puydt.

D'autres sujets importants seront traités dans la section préhistorique. Tels, l'existence de la phase aurignacienne en Europe, par le doyen des préhistoriens français, M. E. Cartailhac ; les nouvelles fouilles dans la caverne de Fond-de-Forêt et le Flénusien en Hesbaye, par M. Rutot; l'industrie tardenoisienne par M. Raeymaekers ; l'aire de dispersion des matières premières des instru-

ments néolithiques par le professeur X. Stainier ; le premier âge du fer en Belgique, par M. J. Déchelette ; les objets d'or pré-romains de la Belgique, par M. le comte O. Costa de Beauregard, etc.

Nous devons aussi vous signaler un certain nombre de découvertes préhistoriques faites dans le pays de Liége depuis dix-neuf ans. Je citerai d'abord une série d'instruments acheuléens rencontrés en différents points de la vallée de la Meuse ou de ses affluents, à la base du limon hesbayen ; puis, quelques rares trouvailles paléolithiques à ciel ouvert, dont la plus riche paraît être le gisement de Gros-Bois, sur la Méhaigne.

De 1890 à 1896, le Dr Tihon et moi, nous avons poursuivi nos explorations dans les cavernes de la Méhaigne. L'une de ces grottes nous a fourni une industrie acheuléenne, la plus ancienne connue dans les habitations troglodytiques ; une autre nous a donné une industrie acheuléo-moustérienne.

En 1890, le Dr Tihon a fouillé la grotte de Robay et le trou du Chena à Moha ; en 1890 et 1891, Pierre Destinez et moi nous explorions un repaire d'ours à Engihoul, et nous en exhumions les restes de plus de soixante individus ; en 1897, j'ai fait l'inventaire de la grotte du Mont Falhize, près de Huy ; enfin, j'ai achevé en 1901 l'exploration de la caverne de Verlaine à industrie éburnéenne, précédemment fouillée par MM. Destinez et Moreels.

MM. Regnier et De Pauw ont également pratiqué des recherches fructueuses dans le trou des Nutons, non loin de Dolhain.

Dans la vallée de la Vesdre ou sur les rives du ruisseau de Soumagne, M. le Dr Tihon d'abord, puis M. J. Hamal-Nandrin, puis M. A. Rutot ont exploré plusieurs cavernes, et notamment celle de Fond-de-Forêt, qui évoque le souvenir de Schmerling. M. Rutot nous fera une communication sur les découvertes faites dans cette caverne, où selon lui l'homme éolithique aurait continué à vivre à l'époque paléolithique.

La grotte de Remouchamps, rendue célèbre jadis par l'intérêt qu'elle présente au point de vue spéléologique, et par les explorations de Martel, a acquis, aujourd'hui, une notoriété archéologique grâce aux recherches qu'y ont pratiquées de 1898 à 1909 MM. Rahir, Van den Broeck et le baron de Loë, et qui démontrent l'existence à l'entrée de cette grotte, de foyers de l'âge du Renne, avec industrie lithique caractérisée par un objet de parure d'une extrême rareté, formé de coquilles fossiles d'origine étrangère à la Belgique, et qui pourraient provenir du bassin éocène de Paris ou de la Champagne.

En 1903, MM. de Loë et Rahir, rendant compte de l'exploration du plateau de l'Amblève, renseignaient autour d'Aywaille une centaine

de points où des silex taillés rappelaient encore le Tardenoisien, et faisaient, comme à Remouchamps, penser à une période intermédiaire entre le « Tarandien » et le « Robenhausien ».

En 1907, M. Rahir fit connaître le résultat de ses recherches préhistoriques sur les bords de l'Ourthe. Il renseignait plus de 80 stations dans la province de Liége, y compris celles qu'avaient déjà signalées MM. Marcel De Puydt et Max Lohest.

Enfin, dans les vallées de la Meuse et de ses affluents, nous devons encore, avant d'étudier les stations robenhausiennes ou spienniennes (Rutot), mentionner des découvertes paléontologiques et archéologiques dans plusieurs grottes et abris sous roche.

Nous n'avons pas de raison de croire qu'en nos régions les industries ne se soient pas succédé sans interruption depuis les temps quaternaires jusqu'à la fin de l'âge de la pierre, mais parmi les découvertes néolithiques faites depuis le dernier Congrès, il n'en existe pas qui doivent nécessairement se placer dans telle ou telle période de l'âge de la pierre polie. Il n'y a d'exception que pour le peuple des « fonds de cabanes » de la Hesbaye. Sous cette réserve, le plus riche gisement est incontestablement l'atelier de Rullen, commune de Fouron-Saint-Pierre, découvert par M. Marcel De Puydt. Puis viennent les stations du Condroz, notamment celles explorées autour de Villers-le-Temple et d'Ombret-Rausa. La station de la Rochette, découverte par M. Jean Servais, présente également de l'intérêt par ses mélanges d'industrie lithique. Ajoutons aussi que plusieurs stations déjà signalées en 1890, ont été l'objet d'utiles et patientes recherches : tels sont les gisements de Sart-Tilman, de Tilff, des environs de Sprimont, de Solières (Ben-Ahin), etc. Moi-même, en 1900, j'ai fait au point de vue anthropologique un travail d'ensemble sur les Néolithiques de la Meuse.

De 1890 à 1908, les découvertes de « fonds de cabanes » se sont multipliées en Hesbaye, et nous en connaissons aujourd'hui 11 villages, grâce aux recherches de MM. Davin-Rigot et Marcel De Puydt. Vous verrez demain au Musée le mobilier de ces cabanes et vous admirerez surtout leurs superbes poteries. En 1907, on découvrait un de ces fonds de cabane en pleine ville de Liége, place Saint-Lambert.

Nous n'avons à dessein fait part d'aucune découverte de pièces isolées, car pour le Néolithique, il serait, dans la province de Liége, impossible d'en faire même la simple nomenclature sans dépasser les limites que je dois m'imposer.

En ce qui concerne l'âge du bronze, l'agglomération de Lens-Saint-Servais avec ses pièces caractéristiques rappelant celles des

palafittes du Bourget, est la découverte la plus notable à signaler. Pour l'âge du fer, les emplacements habités du « Vicinal » (commune d'Omal), méritent une mention spéciale. Nous avons la conviction qu'à l'avenir on découvrira en Hesbaye et dans notre province des agglomérations d'habitations protohistoriques de plus en plus importantes. L'attention des archéologues ne s'était portée jusqu'ici que sur les nécropoles de cette époque.

***

J'aborde une section, celle d'histoire, où je me trouve fort mal à l'aise, vu mon incompétence, pour vous faire apprécier l'importance des 37 notes et mémoires que vous avez à examiner. Je suis plus mal placé encore pour relever devant vous vingt années de travaux historiques sur le pays de Liége. Mon collègue Godefroid Kurth, s'il n'avait pas été retenu longtemps loin du pays d'abord, absorbé ensuite par son Histoire de la Commune de Liége, vous aurait parlé des uns et des autres comme il sait le faire.

Vous trouverez à l'ordre du jour de cette section toute une série de rapports importants, parmi lesquels je me permets de relever : celui de la Commission centrale des petites archives, sur ses travaux de 1907 à 1909 (M. E. Dony) ; celui sur la vie intellectuelle au pays de Liége pendant le moyen âge (l'abbé S. Balau) ; un autre sur les archives des familles nobles de l'étranger (le chanoine Cauchie) ; un autre sur les études relatives à la géographie historique en Belgique (M. H. Van der Linden) ; un autre sur l'œuvre du dictionnaire wallon (M. J. Feller) ; un autre encore sur les études de toponymie wallonne (le même) ; un autre sur l'utilité qu'il y aurait à publier le texte des délibérations des trois États liégeois, au point de vue de l'historiographie (M. J. Closon), etc.

Vous aurez à répondre à quelques questions intéressant les études historiques, telles que : Que doit-on faire des fiches qui ont servi à la confection des travaux historiques (M. Fairon) ? Sans être historien, il me paraît que des fiches ayant servi à l'élaboration d'études faites par un Kurth ou un Pirenne, un Bormans ou un Balau, constitueraient des documents précieux et épargneraient une somme de travail considérable à ceux qui voudraient dans l'avenir aborder ces mêmes questions. Quels sont les travaux, les monographies locales et en général les recherches qu'il faut entreprendre avant de se livrer à une étude sur l'histoire des houillères au pays de Liége (M. E. Fairon) ? N'y aurait-il pas utilité à posséder un répertoire bibliographique des articles et travaux relatifs à l'histoire et à l'ar-

chéologie publiés dans les périodiques belges (M. M. Huisman)? Je pense que vous serez d'accord sur la réponse.

Vous aurez aussi à apprécier et à discuter une série d'études et de mémoires, parmi lesquels je ne citerai que l'esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liége, de M. H. Pirenne.

Les études historiques ont pris, dans ces vingt dernières années, au pays de Liége, un merveilleux essor, grâce au développement donné aux cours pratiques d'histoire dans notre Université, grâce à la création de ces cours spéciaux de paléographie et de diplomatique, qui ont formé toute une pléiade de jeunes historiens. Sous cette impulsion venue des maîtres de l'École de Liége, la valeur scientifique des thèses et mémoires universitaires et des publications de nos sociétés liégeoises historiques et archéologiques a augmenté considérablement. Ces travaux historiques sont situés dans le champ de votre activité. Vous les trouverez consignés dans les Bulletins et les Mémoires de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, du Séminaire historique de l'Université de Louvain, dans les Bulletins de l'Institut archéologique liégeois, de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, des Bibliophiles liégeois et de la Société liégeoise de Littérature wallonne, dans les Archives liégeoises, devenues depuis 1899 les Archives belges, où tout ce qui se produit dans le domaine historique est signalé et analysé ; enfin, dans la revue Wallonia.

Je ne pourrais, sans sortir des limites de ce discours, faire la liste complète des travaux historiques concernant le pays de Liége dus à l'érudition de nos confrères. Je dois me borner à signaler les principaux, en vous priant de m'excuser si j'en oublie.

Parmi les publications de sources, on doit citer d'abord le Cartulaire de Saint-Lambert, publié en 4 volumes in-4° (1893-1900) par M. S. Bormans et Mgr Schoolmeesters. C'est un répertoire considérable nous documentant non seulement sur l'histoire du chapitre cathédral, mais encore sur les faits les plus importants de la vie entière du diocèse et de la principauté.

Deux de nos principaux établissements monastiques, Saint-Hubert et Stavelot-Malmedy, ont eu pareillement leur histoire illustrée par la publication de leur cartulaire. Godefroid Kurth a fait paraître le premier volume des chartes de Saint-Hubert, publiées suivant toutes les exigences de la science historique moderne (1903). On peut considérer comme un heureux complément de ce beau travail l'édition critique de la chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium, due au travail de M. Karl Hanquet (1906).

Quant aux chartes de Stavelot-Malmedy, elles acquièrent une importance spéciale de ce fait que le monastère fut jusqu'au XVIIIe siècle le centre d'une principauté indépendante. Le premier volume publié par MM. J. Halkin et le chanoine Roland (1909) sera bientôt suivi d'un second. C'est un modèle du genre, qui témoigne d'une très vaste érudition et d'un grand labeur.

Il faut ajouter encore le cartulaire du Val-Benoît, publié par M. J. Cuvelier (1906), qui nous a fait connaître et nous a permis d'identifier un grand nombre de personnages liégeois. Puis le polyptique de l'abbaye de Saint-Trond, publié par M. H. Pirenne en 1896, document important d'histoire économique. Citons encore l'inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre par M. E. Poncelet (1906) et les documents sur la principauté de Liége, principalement au début du XVIe siècle, par M. le chanoine Cauchie.

Parmi les textes narratifs, citons : la Chronique liégeoise de 1402, de M Bacha, où nous trouvons la partie la plus notable du texte perdu de Jean de Warnant; le livre des fiefs de l'Eglise de Liége sous Adolphe de la Marck, par M. E. Poncelet ; une réédition de la chronique d'Adrien d'Oudenbosch, par M. C. de Borman (1902); les mémoires de Jean de Haynin (2 vol., 1905-1906), édités par M. D. Brouwers, qui nous fournissent de nouveaux détails sur une période de notre histoire déjà connue antérieurement par une abondante documentation.

Trois publications de textes importants sont en voie d'achèvement; le Miroir des nobles de Hesbaye, confié à la compétence spéciale de M. C. de Borman, et dont une édition critique ouvrira sur le XIVe siècle, à nos historiens, une mine féconde de renseignements ; la chronique de Jean de Hocsem, que nous ne connaissons que par le texte imparfait de Chapeauville, et dont M. G. Kurth nous fournira bientôt une édition à la hauteur de toutes les exigences de la critique moderne ; enfin une publication de textes inédits entreprise par l'abbé Balau, qui révèlera l'existence de plusieurs historiens liégeois inconnus jusqu'ici, et qui fera pénétrer dans l'immense fatras des chroniques dites vulgaires pour y recueillir ce qu'elles peuvent çà et là offrir d'intéressant.

Au point de vue de la critique des sources, nous devons citer une œuvre considérable, sorte de Wattenbach liégeois plus développé et qui révèle à nos yeux la grande richesse de l'historiographie liégeoise ; je veux parler des Sources de l'histoire de Liége au moyen âge (1903), par l'abbé Balau. C'est là un monument d'érudition et de critique historique de tout premier ordre, qu'a d'ailleurs couronné l'Académie royale de Belgique.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait dresser la liste des travaux historiques parus dans nos revues liégeoises ou en volumes spéciaux. Arrêtons-nous à quelques-uns.

Le baron de Chestret nous a donné, en 1890, une œuvre restée classique sur la Numismatique de la principauté de Liége. Outre plusieurs monographies composées avec le souci d'exactitude qui le distingue, son Histoire de la Maison de la Marck (1898), est indispensable à ceux qui s'occupent d'histoire liégeoise. C'est un travail généalogique d'une impeccable érudition.

Les deux volumes sur les Echevins de la souveraine justice de Liége, par C. de Borman, font connaître le célèbre tribunal vers lequel avaient convergé toutes les affaires de la principauté depuis le milieu du XIIIe siècle (1892-1899).

L'Ardenne belgo-romaine de M. J.-E. Demarteau est un ouvrage de grande érudition, où les monuments et les textes se complètent, l'auteur étant à la fois latiniste, historien et archéologue.

Godefroid Kurth, dans son Notger de Liége, a fait revivre devant nous une des plus grandes figures de notre épiscopat, en la débarrassant des oripeaux dont l'avaient attifée les légendes, et pénétrant au cœur de son sujet, il nous a retracé une des périodes les plus glorieuses de notre histoire, en même temps qu'il nous découvrait les origines de la principauté. Il nous donnera bientôt une histoire de la commune de Liége.

M. T. Gobert, à propos des Rues de Liége, a condensé dans quatre volumes in-4°, une multitude de renseignements, de détails précieux sur les institutions d'autrefois.

M. Jules Helbig s'était fait l'historiographe attitré des arts mosans. Après la Peinture au pays de Liége, il nous avait donné la Sculpture et les arts plastiques. Son ouvrage posthume sur l'Art mosan paraîtra bientôt, édité par les soins pieux de M. Brassinne. Celui-ci a aussi ouvert une voie nouvelle en imprimant à ses recherches sur les Origines des paroisses, un caractère vraiment scientifique.

Je dois encore citer la grande œuvre de la publication du Dictionnaire wallon, confiée à MM. Doutrepont, Feller et Haust, œuvre d'érudition linguistique et de patientes recherches, complétée par leurs études sur la toponymie.

Nos revues locales, surtout le Bulletin de l'Institut archéologique et celui de la Société d'Art et d'Histoire, contiennent encore dans leurs nombreux volumes de multiples travaux historiques que j'aurais dû citer à cause de leur intérêt et de leur importance locale. Mais je dois m'arrêter — pour rentrer dans un domaine qui m'est plus familier : l'archéologie.

Quelque incomplet qu'ait été l'aperçu que je viens de donner, et malgré la conscience que j'ai de mon insuffisance, l'admirable essor des sciences historiques au pays de Liége dans ces vingt dernières années, exigeait que je leur fisse place dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous présenter.

***

Les études d'archéologie ont pris chez nous un tel développement que nous avons dû scinder la 3e section. Presque tous les sujets inscrits à la sous-section belgo-romaine et franque nous intéressent directement, nous Liégeois, parce qu'ils ont déjà été touchés par plusieurs de nos confrères. Je cite : Les habitants de l'Ardenne à l'époque romaine, par M. le Dr F. Cramer ; Un rite funéraire dans les sépultures belgo-romaines, par M. F. Hénaux ; Quelques caractères propres à la religion de la Belgique romaine, par M. C. Jullian ; Le vase planétaire dit de Bavay, par M. le Dr Krüger ; Les pierres à quatre dieux découvertes en Belgique, par M. F. Cumont ; Les éléments d'une même villa à l'époque romaine et aux premiers temps du moyen âge, par M. J.-E. Demarteau ; la Statistique des antiquités franques de Tongres et des environs, par M. Huybrigts. Enfin quelques communications dues à MM. A. Blanchet, J. de Saint-Venant, J.-P. Waltzing et V. Tourneur.

Depuis vingt ans des trouvailles d'antiquités belgo-romaines et franques de toute première importance se sont succédé sur notre territoire. Elles ont tantôt été le résultat fortuit de travaux publics ou privés ; tantôt le fruit de patientes recherches de la part de nos fouilleurs. Les unes et les autres ont eu les honneurs de la publication par nos érudits et nos savants.

En 1890, les travaux de construction du fort de Hollogne-aux-Pierres ont mis à jour de nombreux objets belgo-romains, notamment des soucoupes en terre rouge, des plateaux en terre cuite, un seau en bronze et deux petites soucoupes en pâte de verre millefiori. Cette trouvaille fait partie aujourd'hui des collections des Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles.

En 1890, on découvrait à Herstal une borne en calcaire portant une tête humaine sculptée, que nous a fait connaître M. L. Renard-Grenson. En 1891, on trouvait aux environs de Theux, un cimetière qui a fourni de nombreuses poteries. La même année, le comte Georges de Looz-Corswarem fouillait, pour l'Institut archéologique liégeois, la tombe de Hodeige et retirait du caveau des poteries diverses ainsi que des objets en bronze et en fer. En 1895, nous entrions en possession du produit des fouilles pratiquées par M. le

Dr Tihon, à Burdinne. En 1895, M. Hénaux explorait les substructions d'une villa au lieu dit Thier-Laurent, commune de Bois-Borsu, et en retirait des poteries, des débris de verres, des objets en bronze et en fer. La même année, les travaux de construction de la route de Momalle à Jeneffe faisaient découvrir à Noville, un cimetière belgo-romain. Les ouvriers détruisirent une centaine de poteries. MM. Huybrigts et H. Leclercq recueillirent cependant plusieurs objets en bronze, des flacons de verre et des poteries. L'Institut archéologique liégeois a repris ces fouilles en 1899 et plusieurs pièces intéressantes sont venues enrichir ses collections.

En 1897, l'Institut archéologique liégeois a pratiqué des fouilles dans le Condroz, à Maffe et dans les substructions d'une villa aux Avins. Ces fouilles ont enrichi nos collections d'une série d'antiquités, parmi lesquelles je cite des ornements de harnais et les plaques d'un coffret, en bronze.

En 1898, on a découvert à Visé, dans une sépulture, des poteries et une belle fiole à parfum portant la marque *Evhodia*. En 1899, on a fouillé à Gives trois tumuli dont les caveaux intérieurs étaient protégés par des cercles de pierres brutes. On avait antérieurement découvert, dans la même localité, un trésor de monnaies romaines, inventorié en 1902, par M. L. Renard-Grenson.

La douairière baronne de Tornaco et son fils, le baron François, ont fait don à la Ville de Liége, en mémoire du baron Auguste de Tornaco, des antiquités romaines provenant d'un monument funéraire découvert par celui-ci à Vervoz en 1866. Parmi ces pièces, il s'en trouve une très importante, consistant en un tambour de colonne en calcaire portant la sculpture en relief d'un Attis funéraire. MM. H. Schuermans et F. Cumont ont donné des notices sur cette pièce capitale.

D'autre part, en 1891, le Gouvernement a déposé dans le musée de l'Institut archéologique liégeois 326 fragments de ce même monument, provenant des fouilles faites par M. Comhaire. Cette société a obtenu dans la suite l'autorisation de poursuivre des recherches dans la propriété de Madame la baronne de Tornaco. Elles ont été entreprises en 1904 et 1905, sous la direction d'un fouilleur dévoué et sagace, M. F. Hénaux. Celui-ci ne tarda pas à retrouver les substructions d'un édicule funéraire entouré de sépultures, dont deux très riches. Ces fouilles furent exécutées avec un tel soin que M. Hénaux put relever la position de poteries, des verreries, des urnes de plomb, et des magnifiques bronzes qu'elles renfermaient. En 1903, il a recueilli, à Vervoz, au milieu de substructions romaines, des matériaux de constructions, des poteries, du verre, de nombreuses billes

en terre cuite marquées de chiffres romains, une monnaie en bronze, des ossements d'animaux. En 1904, il a encore exploré à Vervoz les substructions d'un établissement agricole, dépendance d'une villa et en a retiré de nombreux débris de poteries, de verreries, une nouvelle bille en terre cuite et quelques objets aratoires en fer. Il nous a fait connaître en 1906, d'autres substructions de la même localité.

En 1901, on découvrait à Herstal une riche sépulture contenant notamment des poteries en terre rouge avec marques, une amphore en terre jaune, une jarre, des patères, quatre ampoules en verre verdâtre, une coupette en verre, des pastilles en pâte de verre, une œnochoé en bronze, deux strigiles, des fragments d'un petit trépied, les débris d'une lanterne : le tout en bronze ; des objets en fer, et le fameux vase hédonique que nous ont expliqué MM. J.-E. Demarteau et F. Cumont. M. L. Renard-Grenson a décrit cette trouvaille, qui n'est malheureusement pas restée à Liége : le vase hédonique fait aujourd'hui partie des collections de M. R. Warocqué, à Mariemont.

En 1903, on a trouvé à Tilff, au lieu dit Cortil, un trésor de plus de 300 pièces de monnaie, dont la plus récente est de Postume.

En 1896, on exhumait à Jupille un trésor de monnaies romaines en argent, composé de plus de 3.500 pièces admirablement frappées, dont la plus ancienne est de Néron et la plus récente de Philippe Ier. Citons encore les trouvailles des dépôts monétaires de Petit-Rechain et de Vervoz.

En 1903, l'Institut archéologique liégeois a exploré une villa à Latinne et une autre à Ocquier. En 1906, il a fait des fouilles dans le cimetière belgo-romain de Limont et de Bihain. En 1907, M. Hénaux exhumait, à Bois-Borsu, le mobilier d'une tombe riche, dont les pièces étaient disposées dans le même ordre que celui des tombes de Vervoz. Cette sépulture avait été recoupée en 1902 par des travaux de construction et nous en possédions déjà un candélabre, un trépied en bronze et une lampe en fer. Vous verrez demain, au Musée archéologique, à la maison Curtius, les deux tombes de Vervoz et celle de Bois-Borsu, reconstituées, avec tout leur mobilier, dans leur disposition primitive. Ce sont là des documents d'une haute valeur scientifique et uniques pour la Belgique.

Ces découvertes démontrent que, dans les premiers siècles de notre ère, il y avait déjà, dans le Condroz, de grands domaines dont les riches propriétaires aimaient à s'entourer d'œuvres d'art, qui les suivaient jusque dans la tombe.

L'année 1907 a été marquée encore par la découverte, place Saint-

Lambert, au centre même de notre ville, sous les fondations de la primitive église de Notger, des restes d'une villa romaine. MM. P. Lohest et E. Polain dirigeaient et surveillaient les recherches. M. Paul Lohest vous fera la description de la villa et des objets qui en furent exhumés, et il vous parlera des restes des deux anciens temples et du tombeau du prince-évêque Albert de Cuyck, qui furent également retrouvés. Grâce au concours de la Ville de Liége, une petite partie de la villa, avec son hypocauste, est conservée sous la place Saint-Lambert. Vous pourrez la visiter pendant votre séjour à Liége.

Les trouvailles d'antiquités franques ont été moins importantes pendant ces vingt dernières années.

En 1899, M. I. Braconnier a recueilli, à Modave, le mobilier de plusieurs sépultures consistant en une série de poteries et d'armes en fer ; des fibules en or furent découvertes en même temps. En 1901, l'Institut archéologique liégeois a fouillé un cimetière à Latinne ; un autre cimetière a été exploré à Laer à la même époque, et a donné une verrerie franque fort remarquable. Des sépultures découvertes à Hollogne-aux-Pierres en 1904 ont fourni une coupe en terre rouge, diverses poteries, des grains de collier, des armes en fer, une boucle de ceinturon en bronze, et une pince à épiler en bronze. La trouvaille la plus importante est celle d'un cimetière, faite la même année pendant les travaux d'agrandissement de la gare de Herstal. Nous y avons recueilli d'importantes séries de vases en terre rouge et en terre noire, des ampoules, des coupes et des gobelets en verre, des plaques en bronze, un peigne en os, des monnaies.

En 1905, le comte Carl Van der Straeten-Ponthoz a fouillé à Ponthoz, un cimetière dont une tombe figura à l'Exposition de 1905. La même année, on découvrait, à Grivegnée, une sépulture à inhumation très particulière du IVe ou du Ve siècle, que nous ont fait connaître MM. L. Renard-Grenson et Ch.-J. Comhaire. Enfin, en 1906, on a mis au jour des cimetières à Bois-Borsu et à Clavier. Celui de Java (lez-Huy) a donné quelques verreries et des armes en fer.

Dans la sous-section du moyen âge et des temps modernes, nous relevons toute une série de questions bien intéressantes pour les archéologues, les artistes et les collectionneurs. Telles sont : Les caractères des arts plastiques mosans aux époques carolingienne, romane et gothique, question qui sera traitée par M. M. Laurent; L'influence de la Renaissance sur le mobilier liégeois au XVIe siècle, par M. E. Brahy ; La faïence d'Andenne à la fin du XVIIIe siècle, par

M. E.-J. Dardenne ; La céramique à Liége avant le XIXe siècle et comment on la reconnaît, par M. F. Pholien ; Des mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes, par M. le chanoine Van den Gheyn. Vous aurez aussi à apprécier et à discuter des travaux d'érudition tels que : La provenance des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy et la provenance du retable de Saint-Denis, par M. J. Destrée ; La peinture mosane, par M. le Dr G. Jorissenne.

Vous aurez encore à discuter et à décider la terminologie archéologique à appliquer dans les monographies des sociétés archéologiques en vue de la confection des inventaires des monuments et œuvres d'art ancien, ainsi que l'organisation et le développement à donner au système de fiches archéologiques, questions proposées par M. L. Cloquet ; puis une série de travaux de MM. F. Alvin, baron L. de Crassier, J. Demarteau, J. Destrée, F. de Villenoisy, le chanoine Duclos, Paul Lohest, E. Polain et H. Rousseau.

Depuis vingt ans, le Musée archéologique ne s'est guère enrichi chez nous de pièces mobilières et autres du moyen âge et des temps modernes. Il faut bien le dire : des particuliers, amateurs et érudits, qui sont légion, font en cette matière une concurrence désastreuse aux institutions publiques. Citons cependant la très importante donation de Bronckart-Grandjean à la Ville de Liége, en 1894, consistant en pièces d'argenterie liégeoise, pièces de mobilier, tableaux et objets divers ; celle du comte et de la comtesse de Pimodan, en 1895, comprenant des meubles, des portraits et des souvenirs.

Le Musée s'est enrichi, en 1894, du superbe buste de Liverloo par Jean Del Cour ; en 1895, d'un beau meuble du XVIe siècle provenant de la vente Hicguet ; en 1897, d'un berceau Louis XIV en dinanderie ; en 1898, de magnifiques portes Louis XV, de style Régence, surmontées de peintures de Henri Deprez, et des lambris.

La Ville de Liége ne s'est pas contentée d'acquérir et de réfectionner la maison Curtius. Elle a encore acquis et restauré la maison d'Ansembourg, belle demeure patricienne du XVIIIe siècle, où vous admirerez de merveilleuses boiseries qui font honneur à nos maîtres ébénistes liégeois. Vous y verrez des tableaux, des tapisseries, une riche collection de gravures anciennes ; enfin, les faïences et les verres liégeois de l'importante collection Jean Charlier, dernière acquisition de la Ville de Liége. Vous en avez la primeur. Cette collection aidera nos spécialistes à trancher la question de la céramique liégeoise, mise à l'ordre du jour du Congrès.

Depuis notre réunion de 1890, l'Université a aussi reçu une donation de grande valeur : la collection Wittert, comprenant des incunables et des manuscrits précieux, des gravures et des tableaux de

prix. M. J. Brassinne vous en fera les honneurs. Vous admirerez aussi à l'Université, pendant le Congrès, une collection d'aquarelles reproduisant des étoffes anciennes, réunie par le regretté Jules Helbig, et que veut bien nous confier Mgr Schoolmeesters.

Je puis vous annoncer également que M. Armand Baar vous ouvre les portes de son hôtel pendant les jours du Congrès. Vous y verrez la collection de verres liégeois la plus considérable qui existe. La fragilité et la grande valeur de beaucoup de pièces nous ont interdit de les exposer ici.

Lors de l'Exposition de Liége en 1905, M. Gustave Francotte, alors ministre du travail, déplorait devant quelques-uns d'entre nous que l'on n'eût pas pensé à faire, pour notre sculpteur Del Cour, ce qu'on avait réalisé pour notre sculpteur Mignon. A l'occasion du Congrès de Liége, nous nous sommes rappelé les paroles de M. Francotte, et nous lui avons demandé de nous aider à réaliser une exposition de l'œuvre de Jean Del Cour. Il a accepté de grand cœur. Il a réuni autour de lui un groupe d'artistes et d'érudits et, avec le généreux concours de la Ville de Liége, du Gouvernement et de la Province, ainsi que des autorités religieuses, il s'est mis à la tâche. Ce Comité a fait merveille. L'Exposition que l'on inaugure demain en votre honneur sera une véritable révélation, non seulement pour les étrangers, mais aussi pour les Liégeois.

En ce qui concerne les excursions, nous avons cherché à ce que vous puissiez trouver tous, d'après votre spécialité, à satisfaire votre curiosité. Si le soleil est des nôtres, nous espérons que vous en retirerez plaisir et profit.

Tel est, à grands traits, le programme de vos travaux. Tel est aussi le bilan succinct de découvertes faites depuis dix-neuf ans, et intéressant la préhistoire, l'archéologie et les recherches historiques au pays de Liége. Mais tout ceci appartient déjà au passé. Aujourd'hui, d'autres recherches vont s'offrir à votre activité, susciter votre attention, et des échanges d'opinions auxquels vous allez vous livrer, va sans doute jaillir une lumière nouvelle qui éclairera, je l'espère, bien des points encore obscurs ; aussi j'ai hâte de déclarer ouvert le XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique *(Applaudissements prolongés).*

M. L. Renard-Grenson, secrétaire général, communique diverses lettres d'excuse, notamment de M. Delvaux de Fenffe, gouverneur de la province, empêché par des circonstances majeures d'assister aux diverses séances et

festivités du Congrès, de MM. Ch. Arendt, Dr Krüger, H. Geirnaert, Lebacq, E. Hublard, chevalier J. Joubert, M. Berthier, baron de Jamblinne de Meux, G. Spée, M. Huisman, J.-H. Noens, V. Gilson, J. Vannérus, L. Loret, etc.

Il soumet ensuite, avec M. J. Brassinne, les propositions du Comité pour la composition des bureaux des sections. Ces propositions sont ratifiées et les divers bureaux sont constitués comme suit :

Section Préhistorique.

Présidents :

MM. A. Montgomerie Bell, professeur à Oxford.

E. Cartailhac, correspondant de l'Institut de France, conservateur au Musée d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

E. Cuyer, président de la Société d'anthropologie de Paris, à Paris.

de Fayolle (marquis), président de la Société historique et archéologique du Périgord à Périgueux.

E. de Pierpont, président de la Société archéologique de Namur, à Rivière.

M. De Puydt, ancien président de l'Institut archéogique liégeois, à Liége.

F. de Villenoisy, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

V. Jacques, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Bruxelles, à Bruxelles.

C. Malaise, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gembloux.

O. Montelius, antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm.

A. Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.

MM. X. Stainier, professeur à l'Université de Gand, à Gand.

G.-A. Wilke, Generaloberartz, à Chemnitz.

Vice-présidents :

MM. E. de Munck, collaborateur scientifique au Musée royal d'histoire naturelle, à Saventhem.

Dr Raeymaekers, médecin militaire, à Arlon.

Secrétaire-rapporteur :

M. F. Vercheval, secrétaire-adjoint de l'Institut archéologique liégeois.

Secrétaire-adjoint :

M. G. Ghilain, archéologue, à Liége.

Histoire.

Présidents :

MM. G. Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais de Rome.

A. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

S. Balau, membre de la Commission royale d'histoire, à Pepinster.

Dom Ursmer Berlière, membre de la Commission royale d'histoire, à Maredsous.

V. Brants, professeur à l'Université de Louvain.

Chanoine Cauchie, professeur à l'Université de Louvain.

Chevalier C. de Borman, président du Conseil provincial du Limbourg, à Schalkhoven.

A. Gaillard, archiviste général du royaume, à Bruxelles.

H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand.

Vice-présidents :

MM. F. Arnheim, docteur en philosophie, à Berlin.

J. Cuvelier, chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

J. Feller, professeur à l'Athénée royal de Verviers.

E. Poncelet, conservateur des Archives de l'État, à Mons.

H. Van der Linden, professeur à l'Université de Liége.

Secrétaire-rapporteur :

M. F. Magnette, professeur à l'Athénée royal de Liége.

Secrétaires :

MM. D. Brouwers, conservateur des Archives de l'Etat, à Namur.

J. Closon, chargé de cours à l'Université de Liége.

E. Dony, professeur à l'Athénée royal de Mons.

E. Fairon, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Liége.

L. van der Essen, assistant à l'Université de Louvain.

Archéologie.

A. — Archéologie belgo-romaine

Présidents :

MM. A. Blanchet, membre du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.

F. Cramer, directeur du Gymnase impérial de Düsseldorf.

F. Cumont, professeur à l'Université de Gand.

MM. J.-E. Demarteau, professeur émérite à l'Université de Liége.

J. de Saint-Venant, correspondant du Comité des travaux historiques, à Nevers.

E. Krüger, directeur du Musée provincial de Trèves.

J.-P. Waltzing, professeur à l'Université de Liége.

Vice-Présidents :

MM. L. Halkin, professeur à l'Université de Liége.

G. Willemsen, président du Cercle archéologique du Pays de Waes, à Saint-Nicolas.

Secrétaire-rapporteur :

M. P. Faider, docteur en philosophie et lettres, à Liége.

Secrétaire :

M. V. Tourneur, attaché au Cabinet des médailles, à Bruxelles.

B. — **Archéologie du moyen âge.**

Présidents :

MM. G. Baldwin Brown, professeur à l'Université d'Edimbourg.

A. Blomme, président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à Termonde.

J. Demarteau, vice-président de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

J. Destrée, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

H. Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

E. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie, à Paris.

P. Saintenoy, ancien président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique (Anvers), à Bruxelles.

MM. J. Simonis, ancien président de l'Institut archéologique liégeois, à Jemeppe-sur-Meuse.

E.-J. Soil de Moriamé, archéologue, à Tournai.

Le chanoine G. Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Vice-Présidents :

MM. F. Alvin, conservateur du cabinet des Médailles, à Bruxelles.

E. Brahy-Prost, ancien président de l'Institut archéologique liégeois.

G. Jorissenne, archéologue, à Liége.

M. Laurent, chargé de cours à l'Université de Liége, à Bruxelles.

H. Rousseau, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

G. Ruhl, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Liége.

R. Van Bastelaer, conservateur du cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles.

Secrétaire-rapporteur :

M. l'abbé J. Coenen, archéologue, à Liége.

Secrétaires :

MM. P. Comblen, architecte, à Liége.

J. Moret, secrétaire du Comité de l'Exposition Jean Del Cour, curé à Velroux.

G. Rasquin, archéologue, Liége.

C. — **Musique.**

Président :

M. P. Bergmans, sous-bibliothécaire de l'Université de Gand.

Vice-Président :

M. G. Jorissenne, archéologue à Liége.

Secrétaire rapporteur :

M. V. Dwelshauvers, professeur d'histoire de la musique et d'esthétique à l'Ecole libre de Musique de Liége, critique d'art, à Liége.

M. J. Brassinne notifie à l'assemblée l'admission dans la Fédération du Cercle archéologique d'Audenaerde et de la Société liégeoise de littérature wallonne.

Après quelques recommandations d'ordre pratique, la séance est levée à 17 heures.

PREMIÈRE SECTION

Préhistoire et Protohistoire.

Secrétaire-rapporteur : M. Félix Vercheval.

Séance du Lundi 2 Aout

La séance s'ouvre à 9 h. 30, sous la présidence de M. Edouard de Pierpont, président de la Société archéologique de Namur.

Ont signé la liste de présence :

MM. E. Bracht, E. Burdel, E. Cartailhac, Ch. Dangibeaud, P. de Goy, J. de Saint-Venant, F. de Villenoisy, le Dr Haake, A. Montgomerie Bell, Jhr W.-A. van Beelaerts van Blokland, L. Wuhrer, Mme Wuhrer, Mlle M.-L. Wuhrer.

Mlle Bernimolin, MM. Ch.-J. Combaire, E. de Munck, E. de Pierpont, M. De Puydt, le baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, P. Destinez, J. Diercxsens, L. Domansky, Ch. Fraipont, J. Fraipont, G. Ghilain, E. Gillet, Mlle C. Grégoire, MM. J. Hamal-Nandrin, L. Helbig, Jos. Jacquemin, le Dr V. Jacques, J.-E. Jansen, C. Jorion, Mlle P. Krigel, Mme Lambermont-Simonis, Mlle E. Lecointe, MM. L. Leenaers, C. Malaise, Mlles M. Malevez, C. Plessy, MM. C. Rousseau de Schoënowsky, Mme S. Seghers, MM. J. Servais, J. Servais fils, X. Stainier, L. Stroobant, V. Tahon, le Dr F. Tihon, F. Vercheval, le Dr B. Wibin.

* * *

M. le Président se dit heureux de saluer les savants étrangers qui ont bien voulu faire aux Liégeois l'honneur d'assister au Congrès, et rappelle, en quelques mots, les liens nombreux d'amitié qui rattachent l'Institut archéologique liégeois à la Société archéologique de Namur.

Il souhaite que les travaux de la section de Préhistoire et Protohistoire soient féconds et termine en priant MM. Cartailhac, Montgomerie Bell et Malaise de prendre place au bureau.

La parole est donnée à M. Cartailhac pour sa communication intitulée : *Importance et extension en Europe de la phase présolutréenne dite aurignacienne.*

M. E. Cartailhac fait l'historique des premières découvertes de l'industrie aurignacienne et des vicissitudes qu'elle eut à subir avant de prendre place définitivement dans les classifications entre le Moustérien et le Solutréen. Son importance, et surtout sa véritable situation stratigraphique, entrevues dès l'origine, n'ont en effet été déterminées que par des observations récentes.

En 1860, Lartet recueillait autour des foyers de la grotte d'Aurignac, des débris d'une faune quaternaire ancienne et des vestiges industriels comprenant une pointe en os à large base fendue, de forme typique. En 1867, Gabriel de Mortillet, se basant sur cette découverte et sur d'autres plus récentes, reconnaissait dans la pointe en os d'Aurignac, le type industriel le plus caractéristique de ce qu'on appelait alors la première époque des cavernes. Vers ce moment, Lartet et Christy notaient dans les *Reliquiae Aquitanicae* la présence, avec la pointe en os typique, d'une faune comprenant un plus grand nombre d'animaux éteints que celle de toutes les stations de l'époque du Renne, montrant, comme la grotte de la Madeleine, une industrie plus avancée.

Mais à ce moment, l'attention se portait sur les fouilles de Solutré qui révélaient une industrie différente à la fois de celle d'Aurignac et de celle de la Madeleine, mais semblable à celle de Laugerie-Haute, déjà définie par Edouard Lartet. Quelle relation chronologique pouvait-on établir entre le groupe d'Aurignac, d'une part, et ceux de Laugerie-Haute et de Solutré, d'autre part ? Le problème était difficile,

faute d'observations précises. En s'appuyant sur des données théoriques, Gabriel de Mortillet, modifiant ses premières conjectures, crut pouvoir intercaler l'Aurignacien entre le Solutréen et le Magdalénien.

Cet ordre ne fut pas adopté par le Dr Hamy qui, en 1870, dans son *Précis de paléontologie humaine*, plaça, avec plus de clairvoyance, le niveau d'Aurignac entre celui du Moustier, d'une part, et ceux de Solutré et de La Madeleine, considérés comme synchroniques, d'autre part.

A partir de cette époque, l'Aurignacien tomba dans l'oubli. Quand on rencontrait cette industrie, elle était ordinairement confondue avec l'une de ses voisines.

Mais la lumière devait enfin reparaître : en 1905, au Congrès international de Monaco, l'abbé Breuil, dans une communication désormais historique, souleva le boisseau qui la tenait cachée, et, faisant part de recherches et d'observations absolument décisives sur la position stratigraphique et les caractères de cette phase ancienne de l'époque du Renne, assigna définitivement à l'Aurignacien sa place exacte entre les niveaux moustérien et solutréen. Ainsi se trouvent confirmées en majeure partie les vues exprimées depuis longtemps par Edouard Dupont, sur les diverses phases de l'époque du Renne en Belgique. Depuis le Congrès de Monaco, on a reconnu que le nombre des gisements aurignaciens est beaucoup plus considérable qu'on ne le pensait.

M. Cartailhac a bien voulu apporter à Liége et exposer de magnifiques séries aurignaciennes provenant de la grotte de Laussel, commune de Marquay (Dordogne), fouillée depuis 1900 par le Dr Lalanne, de Bordeaux. La générosité très opportune de ce bienfaiteur de la science a pu heureusement conserver à sa patrie les documents archéologiques de cette caverne, disputés à coups de billets de mille francs, à une entreprise étrangère. Ici encore, l'Aurignacien est bien en place entre le Moustérien et le Solutréen, avec tous ses instruments caractéristiques.

M. le Dr V. Jacques fait ressortir toute l'importance des conclusions de M. Cartailhac et rend hommage à son activité ainsi qu'à celle de son infatigable collaborateur, l'abbé Breuil. Il souhaite qu'un jour prochain, quelque travailleur assidu jette sur le Néolithique la même clarté qu'a jetée l'abbé Breuil sur une phase autrefois si obscure du Paléolithique. A titre d'exemple, il signale la question des silex tardenoisiens et regrette qu'on ne soit pas encore parvenu à la régler d'une manière satisfaisante.

M. E. Cartailhac est persuadé que, sous le nom de silex pygmées ou silex tardenoisiens, on a souvent groupé des pièces d'époques très différentes. Il y en a un lot bien typique dans l'Aurignacien supérieur de plusieurs grottes de Grimaldi à Menton ; là on se trouve bien loin du Néolithique. Tout le Solutréen, tout le Magdalénien passera avant que ne reparaissent des formes analogues dans les fonds de cabanes de l'Italie. A toutes les époques, le but restant le même, les objets fabriqués avec les mêmes matériaux ont revêtu les mêmes formes. Il y a des ressemblances qui ne sont pas des parentés : l'ethnographie en donne souvent la preuve.

M. M. De Puydt résume son mémoire intitulé : *Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe* (1) et communique un travail de M. A. Gravis, professeur de botanique à l'Université de Liége : *Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient-ils agriculteurs ?*

(1) Au sujet de ce mémoire, M. Cyprien Galand, instituteur à Latinne, a fait remarquer au Congrès qu'il était avec M. Davin-Rigot, l'inventeur des premiers fonds de cabanes décrits par M. M. De Puydt. Il a déjà été rendu hommage au zèle de M. C. Galand dont le nom a été donné à l'une des agglomérations préhistoriques de la Hesbaye.

(Voyez *Annales du Congrès de Liége :* pour le travail de M. De Puydt, t. II, pp. 287-336 ; pour le travail de M. Gravis, *ibid.*, pp. 871-878.)

M. A. Montgomerie Bell fait ressortir l'importance capitale des recherches botaniques au point de vue des études préhistoriques. Il rend hommage à l'activité de MM. De Puydt, Hamal, Servais et Gravis, et déclare que depuis 25 ans qu'il étudie la botanique préhistorique, il n'a jamais rencontré des documents aussi importants.

M. le Président signale que M. Sarauw, de Copenhague, a remarqué, sur des tessons de poterie provenant de la grotte de Han, des empreintes de graines. Or, à proximité de la grotte se trouve une plaine fertile où des céréales comparables à celles de la Hesbaye, ont dû croître en abondance à l'époque néolithique.

M. F. de Villenoisy, à propos des découvertes faites dans les fonds de cabanes, signale que le chêne et le noisetier sont généralement recherchés pour leurs fruits par les populations peu fortunées. Dès lors ne peut-on pas se demander si les bouquets de ces essences qui existent encore aujourd'hui en Hesbaye ne représenteraient pas les restes des vergers néolithiques ?

M. le Président donne la parole à M. Déchelette pour entendre la lecture de son travail sur *Le premier âge du fer en Belgique.*

M. E. Cartailhac annonce qu'il a été prié par M. Déchelette de l'excuser de ne pas être venu à Liége, son état de santé exigeant qu'il fasse une cure dans le midi de la France.

M. M. De Puydt, au sujet de la question mise au programme du Congrès : *Les poteries préhistoriques découvertes dans la province de Liége*, attire l'attention sur les

faits nouveaux, survenus depuis le dernier Congrès tenu à Liége en 1890. A cette époque, trois trouvailles sensationnelles de poteries quaternaires occupaient le monde archéologique :

la découverte de Petit-Modave sur le Hoyoux, affluent de la Meuse ;

celle d'Engis, dans la vallée des Awirs, à 17 kil. en amont de Liége ;

la découverte de Spy, sur l'Orneau ;

la tasse de la caverne de Petit-Modave, continue M. De Puydt, a été attribuée à l'époque du Mammouth par Julien Fraipont, Max Lohest et Ivan Braconier.

La découverte d'une poterie à côté d'une dent de Mammouth, faite à Engis, par le professeur Julien Fraipont lui-même, n'a pas été infirmée par l'auteur. D'autre part, plusieurs tessons enchâssés dans des fragments de brèche provenant du même gisement, ont été recueillis par Julien Fraipont d'abord et, en ces dernières années, par M. Doudou. Malgré leur âge incertain, les conglomérats ou brèches donnent l'impression de la contemporanéïté des tessons et des silex mais sans en fournir la preuve.

Quant aux fragments de poterie de Spy, exposés en ce moment à la maison Curtius, je déclare, en ce qui me concerne, avoir la certitude qu'ils n'appartiennent pas au Paléolithique. Ma conviction s'est formée peu à peu et tout naturellement par l'étude de la céramique néolithique des fonds de cabanes commencée deux ans après nos fouilles de Spy avec Max Lohest. Je n'oserais pas même affirmer que la poterie de Spy soit plutôt néolithique que protohistorique.

Contre mon affirmation, on ne peut, à mon avis, invoquer les conclusions récentes du savant conservateur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles. Il y a lieu, en effet, de formuler bien des réserves sur les considérations émises par M. Rutot, dans son mémoire *La poterie pendant l'époque troglodytique.*

Quant à la poterie des grottes de la Méhaigne, signalée par M. le Dr Tihon et exposée à la Maison Curtius, son âge est également contesté.

En ce qui concerne la fin du Quaternaire ou l'aurore du Néolithique, rappelons que les fouilles pratiquées dans la Campine limbourgeoise par MM. J. Hamal-Nandrin et Servais n'ont révélé aucune trace de poterie. C'est un renseignement négatif, mais il est bon de le donner puisque, dans la même région, des gisements purement néolithiques (Robenhausien avec haches polies en silex) ont donné, notamment à Eysden (Limbourg belge), de nombreux tessons en pâte grossière.

Il faut le reconnaître, le pays de Liége est encore excessivement pauvre en poteries néolithiques n'appartenant pas aux fonds de cabanes, à l'Omalien, de Rutot. Heureusement, grâce aux fouilles de Hesbaye, les documents mis au jour, postérieurement au Congrès de 1890, sont considérables et dépassent même ce que l'on aurait pu espérer.

M. J. de Saint-Venant. — Je m'incline devant les affirmations de savants belges de grande valeur, quand ils affirment l'existence de la poterie à l'époque quaternaire. Mais on sait que depuis si longtemps que nous cherchons en France la présence de restes céramiques dans nos importants milieux paléolithiques, nous n'avons pas réussi à trouver encore un seul exemple qui ait résisté à l'examen. Je crois intéressant de signaler au Congrès qu'il a été trouvé dans des grottes préhistoriques du département du Gard, des vases globulaires rappelant beaucoup par leur forme, comme par leurs accessoires, le fameux vase de M. Dupont, recueilli au Trou du Frontal et qui figure au Musée de Bruxelles : ils sont inédits et même inconnus. L'un d'eux, que j'ai étudié au Musée diocésain de Nîmes, a $0^{m}25$ de hauteur et sa panse subsphérique est garnie de deux verticilles superposés de petites anses perforées en forme

de courts canaux comme dans l'exemplaire belge; seulement, dans le rang supérieur, les tubes sont horizontaux. Cette pièce a été recueillie dans la grotte des Issards (Gard), au sud d'Avignon, contre le Rhône. Les milieux de toutes les grottes de cette région datent tout à fait de la fin du Néolithique et on les regarde même comme appartenant à l'époque aenéolithique ou au premier âge du bronze, On rencontre dans ces grottes, en effet, disséminés au milieu d'un riche mobilier néolithique avancé, de rares et très petits objets métalliques, menus poignards plats et perles, très généralement en cuivre pur. Je ne me permets pas de tirer de ce rapprochement la moindre conclusion pour la Belgique, mais il m'a paru utile de verser ce renseignement nouveau dans le dossier de l'enquête sur l'ancienneté de la céramique.

M. J. Fraipont considère les poteries de Spy comme néolithiques. Il fait remarquer que la plupart des grottes à gisement quaternaire ont été utilisées à une époque plus rapprochée de la nôtre comme ossuaire par les Néolithiques, et ont donné aux fouilleurs des industries mélangées. Toutefois, la poterie de Modave ayant été trouvée à 6 mètres de profondeur, dans un niveau paléolithique paraissant non remanié, doit, selon lui, être considéré comme paléolithique ; quant à celle d'Engis, elle serait aussi paléolithique, mais ici la question est plus délicate, les couches étant moins épaisses.

M. le Président signale qu'à Han, des instruments de l'âge du fer étaient descendus le long des parois de la grotte jusqu'à une profondeur de 2 mètres dans le niveau néolithique.

La séance est levée à 11 h.

Séance du Mardi 3 Aout

La séance s'ouvre à 9 heures 15 sous la présidence de M. le Dr Jacques, assisté de MM. A. Montgomerie Bell, E. Cartailhac et A. Rutot.

Ont signé la feuille de présence :

MM. E. Bracht, E. Burdel, E. Cartailhac, le marquis de Fayolle, P. de Goy, le comte de Hautecloque, E. Delignières, J. de Saint-Venant, le Dr Haake, A. Montgomerie Bell, Jhr W.-A. van Beelaerts van Blokland, L. Wuhrer, Mme Wuhrer, Mlle M.-L. Wuhrer.

M. H. Arnold, Mlles Bernimolin, L. Bouvier, MM. F. Bovy, Ch.-J. Comhaire, E. Davin-Rigot, H. Davin, le baron de Borchgrave, E. de Munck, N. de Pauw, M. De Puydt, le baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, P. Destinez, J. Diercxsens, P. Dieudonné, Ch. Fraipont, J. Fraipont, G. Ghilain, D. Gillet, G. Grafé, Mlle L. Grégoire, MM. J. Hamal-Nandrin, L. Helbig, J. Jacquemin, le Dr V. Jacques, C. Janssens, Mme Lambermont-Simonis, Mlle E. Lecointe, M. L. Leenaers, Mme M. Leenaers, M. M. Legrand, Mlles M. Malevez, E. Maréchal, MM. J. Plomdeur, J. Poils, Mlle P. Ranschyn, MM. C. Rousseau de Schoënowsky, A. Rutot, M. Schweisthal, F. Seghers, Mlle S. Seghers, MM. E. Serdobbel, J. Servais fils, Mme J. Servais, MM. X. Stainier, L. Stroobant, le Dr Thisquen, C. Thonet, le Dr F. Tihon, H. Vassal, F. Vercheval, le Dr B. Wibin, J. Woot de Trixhe.

M. J. Servais résume le travail publié par lui en collaboration avec M. Hamal-Nandrin et intitulé : *Contribution à l'étude du préhistorique dans la Campine limbourgeoise.* (Voyez *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 202-225.)

Selon les auteurs, l'industrie découverte sous la surface du sol représente une forme de transition entre le Paléolithique et le Néolithique.

M. A. Rutot se déclare d'accord avec les auteurs sur les

conclusions principales. L'industrie microlithique, déjà rencontrée il y a quarante ans, notamment à Montaigle, avec la faune du Renne, a été retrouvée il n'y a pas longtemps, dans la grotte de Remouchamps par MM. de Loë et Van den Broeck à un niveau archéologique contenant également la faune du Renne. Pour M. A. Rutot, cette industrie serait pré-tardenoisienne et daterait de la fin du Quaternaire.

M. E. Cartailhac. — Je ne peux pas croire que la très curieuse industrie révélée en Belgique par MM. Hamal et Servais soit aussi tardive que l'indique notre savant confrère M. Rutot. En Belgique, comme en France, l'Aurignacien eut certainement une série de phases ; ainsi on voit que la caverne d'Engis a fourni le niveau de la Gravette qui est un des facies de l'Aurignacien supérieur ; M. Dupont, il y a quarante ans, a présenté quelques subdivisions plus anciennes à Montaigle et ailleurs. Les découvertes de ce genre continuent. La nouvelle station peut fort bien correspondre à l'une des sections de la période aurignacienne puisqu'il y a une très grande analogie entre ses silex et ceux des couches supérieures de la grotte des Enfants, à Grimaldi près Menton. Il ne faut pas abuser du terme fallacieux de Tardenoisien. Il conviendrait de comparer encore la station de MM. Hamal et Servais à celle de Noailles en Corrèze.

M. A. Rutot fait observer que le niveau supérieur de la grotte de Châleux, appartenant au Magdalénien moyen, renferme une industrie analogue à celle de Zonhoven, mais sensiblement plus ancienne. Tout en admettant que des pièces tardenoisiennes aient été découvertes dans le midi de la France, à des niveaux plus anciens que ceux dans lesquels on les découvre en Belgique, il ne croit pas devoir revenir sur son opinion et faire remonter l'industrie de Zonhoven à l'Aurignacien supérieur. Comme, en effet, on n'a jamais trouvé avec les instruments microlithiques

que la faune du Renne, il croit pouvoir certifier qu'ils ne datent que de la fin du Quaternaire.

M. J. Hamal-Nandrin.—Connaît-on en Belgique d'autres stations à ciel ouvert où cette industrie a été découverte ?

M. A. Rutot. — M. Stroobant en a découvert un emplacement à Weelde (Merxplas).

M. J. Servais. — Cette station a-t-elle donné une industrie pure et le gisement n'avait-il pas été remanié ?

M. A. Rutot. — Il y avait eu un léger remaniement comme cela arrive d'ordinaire en terrain sablonneux.

M. J. Servais. — C'est donc bien à Zonhoven que cette industrie a été découverte pour la première fois absolument pure et dans un gisement non remanié.

M. A. Rutot. — Absolument. Nous sommes parfaitement d'accord.

M. A. Rutot donne connaissance de son travail sur *Les éolithes pré-aquitaniens de Boncelles.*

La sablière du lieu dit : « Les Gonhir », à Boncelles, est située à la côte de 265 mètres, sur le haut-plateau dominant la terrasse supérieure.

Elle comprend de haut en bas :

1° de la terre végétale caillouteuse ;

2° de l'argile qui, d'après moi, représente l'argile de la Campine et de Tegelen (avec faune de Cervidés) du Pliocène moyen (Poederlien);

3° un cailloutis composé de deux éléments : du quartz blanc roulé, de provenance étrangère, et de cailloux plus gros, de quartzite ou de grès (Kiesel-oolite), qui constitue un dépôt d'eau douce, donc un cailloutis fluvial apporté pendant la période du Poederlien ;

4° enfin, une masse sableuse, dont la partie supérieure est du sable fin avec de petites linéoles d'argile, et la

partie inférieure du sable sans argile avec la faune marine aquitanienne en place. J'y ai compté 15 espèces différentes de fossiles, souvent bivalves ; l'eau n'a pas pu les détruire, à cause de l'imperméabilité de l'argile supérieure. Les sables sont plus fossilifères vers le haut et moins vers le bas, sur une hauteur de 2 mètres.

Le cailloutis à éolithes vient immédiatement sous le sable à environ 15 mètres de la surface du sol, et il repose sur le terrain primaire. Ce cailloutis est composé principalement de silex crétacés ; ce n'est pas un simple dépôt d'altération sur place de la craie à silex, mais un remaniement des blocs de silex avec des silex roulés. Les cours d'eaux sauvages ont raviné l'argile d'altération qui empâtait d'abord les silex : puis le sable argileux a été apporté par la mer aquitanienne. Les éolithes se trouvent souvent rassemblés par niveaux plus ou moins réguliers dans la masse du cailloutis. Les cailloux roulés apportés dans la masse sont généralement longs et très minces, toujours bien intacts, ce qui prouve évidemment que le ravinement n'a pas été violent. Il n'y a donc pas eu de mouvements brusques ni violents dans la formation du cailloutis, comme l'a également démontré l'étude des ballastières des environs de Paris, où des coquilles fragiles sont demeurées intactes. Aucun ossement n'a encore été découvert dans les niveaux à éolithes, mais il se pourrait très bien que l'imperméabilité de l'argile ait permis qu'il s'en conserve et j'espère bien en découvrir.

Quant aux éolithes eux-mêmes, beaucoup d'instruments — un tiers environ — présentent le bulbe de percussion ; je suis convaincu que les Tasmaniens, qui vivaient encore il y a 60 ans, et les Fagniens de Boncelles ont produit leurs éclats de la même manière, c'est-à dire en jetant des fragments de matière première sur de gros blocs. A Boncelles, on trouve, en effet, des blocs de silex qui portent des marques de percussion violente. On a obtenu ainsi des éclats avec bulbe de percussion destinés à être utilisés.

L'outillage découvert jusqu'ici est complet ; il comprend une vingtaine de types d'instruments que je puis classer en deux séries : une, de cinq catégories, dont l'utilisation se devine, et servant à couper, à frapper, à racler, à gratter et à percer, et l'autre, de deux catégories, dont il est malaisé de deviner l'usage.

Les instruments de la première série admettent des variantes, qui sont :

1° Les percuteurs : percuteurs simples, percuteurs tranchants ou haches, percuteurs tranchets, percuteurs pointus.

2° Les couteaux : couteaux avec simples marques d'utilisation et couteaux utilisés avec retouches d'accommodation.

3° Les racloirs : racloirs droits et racloirs à encoches.

4° Les outils dits grattoirs, mais qui sont en réalité des ciseaux, avec retouches d'accommodation et qui ont souvent deux encoches pour la préhension.

5° Les poinçons, dont la pointe a été obtenue au moyen de deux encoches.

Les instruments de la deuxième série sont :

1° Les petites pierres de grandeur uniforme et arrondies, avec traces d'éclats enlevés intentionnellement. Des pierres semblables se retrouvent en Tasmanie et également dans les industries paléolithiques ; ce sont des pierres de jet. Les Australiens s'en servent encore aujourd'hui avec une grande habileté.

2° Les pierres plates très esquillées sur une ou plusieurs faces, simulant des grattoirs ou des racloirs, mais dont les bords semblent avoir reçu de nombreux coups. On les retrouve partout. Les pierres à briquet modernes sont exactement semblables. J'en conclus que ces pierres plates ont servi à produire le feu. Les Fagniens de Boncelles le connaissaient donc. Cette conclusion, qui peut paraître

invraisemblable à première vue, semble pourtant bien exacte et prouvée par l'examen de ces pierres.

M. A. Montgomerie Bell. — Depuis 22 ans j'étudie les éolithes et j'en possède une nombreuse collection formée aux environs d'Oxford et dans la vallée de la Tamise. Mon opinion bien arrêtée est que l'homme tertiaire a existé et elle n'a fait que se raffermir quand j'ai vu, à Bruxelles, les magnifiques séries de M. Rutot.

M. J. Fraipont. — Mes collègues et moi-même, nous admirons M. Rutot comme géologue et nous avons le plus profond respect pour la probité scientifique de l'archéologue. Comme lui, nous cherchons la vérité et l'accepterons quelle qu'elle soit. Je tiens à déclarer, avec M. Max Lohest, que le gisement de Boncelles nous semble parfaitement non-remanié et d'âge oligocène. Toutefois, nous nous permettons de faire à M. Rutot trois objections.

1° Les différentes retouches existant sur une même pièce ne sont pas toutes du même âge ; les unes sont patinées fortement, d'autres le sont moins, d'autres, enfin, ne le sont pas du tout. Les « retouches » les plus récentes ont dû se produire depuis le dépôt des couches susjacentes et par conséquent sans intervention de l'homme ou d'un précurseur. D'ailleurs il est constant que le silex de Boncelles se fissure et s'esquille avec la plus grande facilité.

2° Mon collègue Max Lohest et moi, nous avons recueilli dans les alluvions de la Meuse et de ses affluents des quantités très considérables de petits fragments de silex portant des apparences de retouche tellement caractéristiques, qu'ils auraient dû être considérés comme des instruments utilisés si leurs dimensions exiguës (quelques millimètres) n'avait fait écarter *a priori* cette manière de voir. Si donc on constate sur ces pièces microscopiques l'existence des « retouches », éléments critériologiques

considérés jusqu'à présent comme caractérisant le travail humain, il est démontré par là que ce critérium est sans valeur, puisqu'il se retrouve sur des apparences d'instruments qui n'ont jamais pu être utilisés. Par conséquent les « retouches » existant sur les silex de Boncelles ne prouvent nullement qu'ils aient été utilisés par l'homme ou son précurseur.

3° On n'a découvert à Boncelles aucun ossement de l'être qui aurait utilisé les silex. Ce n'est là sans doute qu'un argument négatif ; mais il y a plus : à l'époque des éolithes de Boncelles, la paléontologie nous apprend qu'il n'existait aucun être capable d'utiliser ces silex. En effet, les singes les plus anciens ne remontent pas plus haut que le Miocène inférieur. M. Rutot nous dit : L'ancêtre de l'homme est un lémurien perfectionné.

Comme paléontologue, je déclare ne pouvoir admettre cette opinion. Les lémuriens sont, certes, assez abondants à l'Eocène ; mais ils sont tous (sauf une seule espèce très contestée, prétendûment découverte par Ameghino), de très petite taille. Le degré de développement des différents types mammifères, notamment des lémurs aux époques éocène et oligocène, n'autorise pas à croire que l'un d'eux aurait pu utiliser ou retoucher intentionnellement les silex.

M. A. Rutot. — Comme mes honorables contradicteurs, je ne cherche, moi non plus, que la vérité et je l'accepterai quelle qu'elle soit. Je pense cependant qu'il ne me sera pas difficile de réfuter les objections qui viennent de m'être présentées. Et avant tout, je tiens à faire observer que jamais des déductions tirées d'un fait isolé n'ont suffi à donner la solution d'un problème aussi important que celui qui nous occupe ; de même, je ferai remarquer que toutes les pierres qui passent pour des éolithes n'en sont pas en réalité. Ceci dit, examinons chacune des objections en particulier.

Il existe, dit-on, sur les éolithes de Boncelles, des traces

d'utilisation couvertes de patines d'âges différents. Je le reconnais. Mais tous ceux qui ont étudié la préhistoire, savent que ce phénomène ne se manifeste pas exclusivement sur les éolithes et qu'on l'observe aussi bien sur les silex paléolithiques et néolithiques. A-t-on pour cela mis en doute ces derniers ? D'ailleurs j'ai pu constater moi-même, que certaines apparences de retouches modernes avaient été produites par la pioche de mon fouilleur.

Quant aux silex microscopiques, il faut s'en défier. Ils se rencontrent très fréquemment et à toutes les époques. Depuis longtemps on les connaît ; ils ont été signalés notamment à l'île de Rugen où ils se forment en s'entrechoquant sous l'action des vagues ; mais ils sont éphémères et finissent par s'anéantir complètement. Ils ne prouvent donc rien.

Enfin reste l'argument paléontologique. Tous les géologues savent qu'on ne rencontre presque jamais d'ossements dans les couches où se trouvent les éolithes, et il est déjà extraordinaire d'avoir retrouvé à Boncelles la faune marine aquitanienne. La découverte d'une mâchoire humaine avec l'industrie mafflienne, faite par M. Schoetensack à Mauer, est absolument exceptionnelle. On ne peut donc pas conclure de l'absence des ossements fossiles à l'inexistence de l'être qui utilisait les silex. Mais, a-t-on dit, on ne connaît à cette époque aucun être, singe ou lémur, arrivé à un point de développement tel qu'on puisse lui attribuer l'utilisation des silex. A cela, je répondrai qu'il me semble que beaucoup de paléontologues sont d'avis que la souche homme a pu se détacher des lémuriens avant les singes. Ainsi nous aurions eu à Boncelles, à l'Oligocène moyen, une longue génération de lémuriens pendant une période qui peut être évaluée à un million d'années.

M. J. Fraipont. — J'admets, comme l'a dit M. Rutot, que les silex à plusieurs patines se retrouvent à toutes les

époques. Mais il n'a nullement répondu à ma question qui est celle-ci : on trouve à Boncelles des silex admirablement patinés ; qui a fait les «retouches» postérieures moins patinées ou dépourvues de patine ? J'admets également que des instruments en silex de dimensions exiguës se retrouvent souvent, notamment à l'époque campignyienne, mais dans ce cas on a d'autres motifs d'attribuer leur origine à un travail humain. Enfin, quant à la faune, je prétends que, dans l'état actuel de nos connaissances, aucun lémurien de l'Oligocène n'a pu utiliser les silex.

M. A. Rutot. — Je suis contraint de faire des réserves sur ce point. Il n'est pas impossible que le squelette de lémur que vous réclamez ait été retrouvé déjà. En effet, on a extrait des phosphorites du Quercy des ossements fossiles très abondants appartenant à des lémurs ; malheureusement, ces documents, parmi lesquels se trouve peut-être le lémur que nous cherchons, n'ont pas été étudiés suffisamment.

M. E. Cartailhac. — M. Rutot est, je pense, mal informé ; les fossiles des phosphorites du Quercy ont été très minutieusement étudiés, notamment par Filhol et Gaudry, et je puis affirmer que le lémur en question ne s'y trouve pas.

M. M. De Puydt. — La question des éolithes est complexe ; elle est en effet à la fois paléontologique et archéologique. Au point de vue archéologique, nous admettons, depuis longtemps, qu'il a existé une industrie antérieure au Chelléen ; Gabriel de Mortillet l'avait appelée : éolithique ; cette dénomination était heureuse et se maintiendra. Quant à la théorie éolithique, dont M. Rutot sait faire la démonstration avec une clarté et une maîtrise indiscutées, nous estimons qu'elle est logique et vraisemblable. Mais il y a loin de là à croire aux éolithes

des Fagnes ou de Boncelles et à leur utilisation par un précurseur de l'homme d'âge oligocène moyen.

En ce qui concerne les découvertes de MM. de Munck et autres dans les Fagnes, aux environs de Jalhay, j'ai reconnu, lors d'une excursion dirigée par M. de Munck, que l'un des silex présentés comme tertiaires était indiscutablement taillé..... ; partant, ne répondait plus à la théorie éolithique. Cette pièce, recueillie à la surface du sol, doit avoir été retirée de la catégorie des éolithes par notre collègue et ami à qui je déclarai — comme je le fais aujourd'hui — que le plus puissant argument contre les éolithes des Fagnes est une visite à leur gisement.

En ce qui concerne Boncelles, les choses sont différentes puisqu'il s'agit d'un gisement en place stratigraphique, classé et daté par la géologie et la paléontologie. Au milieu des masses de silex recueillis par MM. Rutot et de Munck, ainsi que par le Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, nous reconnaissons qu'il existe quelques pièces, relativement très rares, qui seraient indiscutablement rangées parmi les silex taillés, si elles avaient été rencontrées dans un milieu paléolithique. Cette déclaration, nous avons tenu à la faire ici parce que, parmi les archéologues, on a souvent dénié aux éolithes même l'apparence d'un travail intentionnel ou d'une utilisation voulue.

Cela dit, nous affirmons que nous n'avons jamais eu aucun parti pris dans la question, mais que, pour de multiples raisons, nous ne croyons pas encore aux éolithes des Fagnes ou de Boncelles. Enfin nous concluerons, en archéologue, que les pressions et les chocs provenant de causes naturelles peuvent produire les mêmes effets que les pressions et les chocs intentionnels, et ce, dans une mesure plus large qu'on ne le pensait généralement aujourd'hui.

M. M. Lohest demande si les agents naturels ne peuvent suffisamment expliquer les esquillements des silex. On

trouve parfois des silex déposés verticalement dans les couches : cela indique évidemment un mouvement ; les esquillements n'ont-ils pas pu se produire au cours de ce mouvement ?

M. A. Rutot déclare, ayant étudié l'action des agents naturels, que ceux-ci sont incapables de produire les retouches qu'on voit sur les éolithes.

M. X. Stainier. — M. Rutot déclare que les éolithes se trouvent dans le conglomérat de silex ; comment explique-t-il alors qu'on puisse rencontrer des éolithes dans un dépôt chimique en voie de formation ? Et d'ailleurs, ce conglomérat est d'âge indéterminé, mais plus ancien que l'Oligocène supérieur. Or, plus on recule l'âge des éolithes, et plus la difficulté de les expliquer augmente ; en effet, M. Rutot prétend que la mentalité éolithique est restée la même depuis les origines de l'humanité jusqu'au Flénusien ; comment pourrait-on admettre cette stagnation en présence des progrès concomittants de tous les autres êtres ?

M. A. Rutot. — Le conglomérat n'est pas absolument homogène ; à l'Oligocène, des courants d'eau douce ont circulé à sa surface produisant des ravinements ; en certains points, des parties de la masse ont pu glisser sur d'autres. Bref, il doit y avoir eu des remaniements, des apports par les eaux douces et sans doute plusieurs sols successifs sur lesquels les précurseurs ont pu circuler. Quant à la détermination de l'âge exact des couches du conglomérat, étant donné qu'il a fallu tout l'Éocène pour dissoudre la craie, j'estime qu'elles ne doivent pas être plus anciennes que l'Oligocène inférieur.

M. X. Stainier. — Je connais pourtant des conglomérats de dissolution à la base du Landenien.

M. A. Rutot. — Je n'en connais pas en Belgique.

M. le Président clôture provisoirement la discussion et remercie tous ceux qui y ont pris part.

M. le Secrétaire-rapporteur, au nom de M. le docteur Haake, directeur du Musée préhistorique de la Ville de Brunswick, fait connaître le résultat des recherches entreprises par celui-ci aux environs de cette ville. Il rapproche les découvertes de fonds de cabanes du Brunswick de celles de la Hesbaye et conclut que les deux populations doivent appartenir à un même groupe ethnique.

M. M. De Puydt présente des moulages des poteries trouvées par M. le Dr Haake et fait constater l'analogie qu'elles possèdent avec celles de la Hesbaye. Il présente également des fac-simile d'instruments en silex, reproduits par M. le Dr Haake à l'aide d'un procédé qui a dû être utilisé par les Préhistoriques.

La séance est levée à 11 h. 30.

Séance du Mercredi 4 Aout.

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. X. Stainier, assisté de MM. E. Cartailhac, A. Montgomerie Bell et P. de Goy.

Ont signé la liste de présence : MM. E. Bracht, E. Burdel, E. Cartailhac, le marquis de Fayolle, P. de Goy, J. de Saint-Venant, le Dr Haake, le comte de Hautecloque, A. Montgomerie Bell, Jhr van Beelaerts van Blokland, L. Wuhrer, Mme Wuhrer, Mlle M. L. Wuhrer.

Mlles Bernimolin, L. Bouvier, MM. D. Brouwers, l'abbé Coenegracht, l'abbé Coenen, Ch.-J. Comhaire, A. de Béhault de Dornon, L. de Foere, le vicomte de Ghellinck, E. de Munck, M. De Puydt, le baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, le baron Edm. de Sélys-Longchamps, P. Destinez, P. Dieudonné, F. Dumont, J. Dumont, Mme J. Dumont, MM. Ch. Fraipont, J. Fraipont, G. Ghilain, l'abbé Gilis-

sen, Mlle L. Grégoire, MM. J. Hamal-Nandrin, L. Helbig, le Dr A. Jacques, l'abbé A. Kairis, Mme Lambermont-Simonis, M. C. Leclère, Mlle E. Lecointe, MM. L. Leenaers, M. Lohest, J. Maertens, Mlle M. Malevez, MM. A. Mévis, A. Oger, F. Pholien, Mlle C. Plessy, MM. le Dr Raymond, A. Renier, L. Roland, C. Rousseau de Schoënowsky, A. Rutot, P. Scharff, F. Seghers, Mlle S. Seghers, MM. J. Servais, J. Servais fils, Mme J. Servais, MM. X. Stainier, le Dr Thisquen, le Dr Tihon, le Dr Wibin.

M. M. De Puydt lit le résumé du travail de M. Hoernes, qui s'est excusé de ne pouvoir assister au Congrès. Ce travail a pour titre : *La question néolithique* (Voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 561-563).

M. A. Rutot estime que M. Hoernes a poussé trop au noir le tableau du marasme dans lequel se trouveraient les études néolithiques. Il est toutefois bien certain que la question de la classification néolithique est très compliquée, d'autant plus qu'aux difficultés scientifiques proprement dites s'ajoute une question de langue. En effet, beaucoup d'ouvrages traitant de cette matière sont écrits en des langues slaves qui sont loin d'être familières à la plupart des savants de l'Europe occidentale. C'est surtout du côté de ces pays aux langues peu connues que se trouvent les difficultés ; pour les autres pays d'Europe, la question est déjà éclaircie.

M. E. Cartailhac est aussi d'avis que M. Hoernes a poussé son tableau trop au noir et il rend hommage aux savants de langue française qui, comme M. Déchelette, ont traduit plusieurs ouvrages importants écrits en langues slaves et ont ainsi apporté aux préhistoriens du Nord et de l'Ouest de précieux matériaux pour leurs études sur le Néolithique de l'Europe orientale. Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans cette partie de la préhistoire, il reste encore beaucoup à apprendre ; plus on l'étudie et plus le

Néolithique semble se restreindre, l'Æénéolithique s'élargir, et plus aussi s'affirme la conviction que le métal est apparu plus tôt qu'on ne l'estime généralement. Ainsi les belles haches en pierre à bords évasés, qu'on retrouve en France dans les grands dolmens, paraissent indiquer que la hache en métal était déjà connue. Dans le midi, on a retrouvé des traces de métal sur des dents provenant également des dolmens. Enfin, il est établi que le Néolithique pur est presque introuvable dans la région méditerranéenne.

M. A. Rutot estime que la meilleure méthode d'étude est la visite des collections étrangères, les publications ne devant servir que d'aide-mémoire. Cependant il ne serait pas mauvais que les préhistoriens s'entendissent entre eux pour comparer les résultats acquis et vérifier les conclusions des travaux individuels et, dans ce but, il croit qu'il serait utile de provoquer la réunion d'un Congrès international du Néolithique.

M. de Munck cite, à titre d'exemple d'étude qui devrait être entreprise en commun par les préhistoriens de tous les pays d'Europe, celle des matières premières.

MM. E. Cartailhac et X. Stainier approuvent cette idée.

M. M. De Puydt fait remarquer que la plupart des publications scandinaves sont accompagnées d'un résumé en français et souhaite que les travaux écrits en langues slaves, soient aussi résumés en français ou en allemand.

M. A. Rutot résume son mémoire intitulé : *Le Flénusien aux environs de Liége et en Hesbaye.* (Voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 5-14).

M. le Dr Jacques. — M. Rutot dit que le tapis des silex d'où les Flénusiens ont tiré leur matière première, était

déjà à la disposition des Fagniens à l'époque oligocène, mais n'a pas été mis à contribution par ces derniers. Comment M. Rutot sait-il que les silex des Fagnes et les prétendus flénusiens n'ont pas été utilisés par un seul et même peuple au même moment puisque, étant éolithique, l'industrie est absolument la même aux deux endroits ?

M. A. Rutot. — J'ai donné les raisons dans mon travail ; la principale est que si on examine les silex de Grâce-Berleur, on constate qu'ils sont plus intacts et que leurs retouches doivent être relativement plus récentes.

M. le Dr Jacques. — Nombreux sont ceux qui n'admettent qu'avec difficulté cette sorte de roman scientifique à la façon de Jules Verne, que son auteur présente avec une apparence de vérité irréfragable : des peuplades répandues sur d'immenses territoires, ayant été chassées par les Paléolithiques se seraient retirées dans des pays lointains, puis, seraient revenues à l'époque néolithique avec la même mentalité et le même outillage rudimentaires. Pour moi, tout cela c'est de la fantaisie, car s'il était vrai que ces êtres fussent demeurés pendant autant de millénaires sans faire aucun progrès, il y aurait là une contradiction flagrante avec tout ce que l'on connaît de l'évolution biologique. Bien plus, il y aurait dans le fait de la stagnation de la mentalité une contradiction d'autant plus évidente que c'est surtout par des perfectionnements du système nerveux et des centres cérébraux que s'est manifestée l'évolution du précurseur de l'homme. Je ne puis donc aucunement admettre la théorie de M. Rutot.

M. A. Rutot. — L'esprit humain est incompressible, je le sais bien, aussi je ne cherche pas à faire accepter de force mes idées. Elles choquent, certes, au premier abord les opinions courantes, mais je suis certain qu'avec le temps elles finiront par s'infiltrer, lentement, mais sûrement. J'estime que, pour le moment, il serait superflu

d'entrer dans de plus longues explications, et je vous donne rendez-vous dans quinze ans en vous renvoyant en attendant au travail que j'ai publié à la Société de Géologie.

M. le Dr Jacques. — J'ai lu le travail et il ne m'a pas satisfait.

M. A. Rutot. — Cela viendra. Laissons faire le temps. Ce qui est certain, c'est que je m'appuie sur des faits précis et scientifiques : tout ce qui a trait à la paléontologie a été soigneusement étudié pour moi par des spécialistes. Prenons donc patience, laissons les idées s'infiltrer, et, dans quelques années, nous en reparlerons.

M. le Président rouvre le débat sur la question des éolithes.

M. E. Cartailhac. — Depuis deux ou trois jours, vous vous étonnez sans doute que je n'aie pas encore pris part au débat sur la question des éolithes. Aussi, comme je ne voudrais pas que mon silence fût mal interprété, je me suis décidé à donner mon avis ; le voici :

En 1872, à Bruxelles, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, l'abbé Bourgeois nous arriva de Thenay avec des silex provenant d'un gisement d'âge incontestablement miocène. Plus heureux qu'au Congrès de Paris, en 1867, où il n'avait réussi à convaincre personne, il obtint cette fois qu'une commission fût nommée et chargée d'examiner les silex de Thenay. Cette commission était présidée par votre éminent compatriote, d'Omalius d'Halloy, et elle me fit l'honneur de m'appeler dans son sein. On ne put pas s'entendre et, comme malgré l'avis de Virchow la question avait été mise aux voix, les silex de Thenay furent admis par les uns et rejetés par les autres. Moi, j'avais voté pour.

En 1878, lors de l'Exposition de Paris, je vis arriver

Ribeiro avec une cargaison de silex qu'il avait apportés d'Otta et qu'il voulait exposer dans la galerie des sciences anthropologiques. Comme ils étaient trop nombreux, je priai l'inventeur d'en choisir une série. « Faites le choix vous-même, » me répondit-il. J'en pris quatre-vingt-quinze et, parmi eux, Gabriel de Mortillet et moi nous considérions qu'il y en avait au moins vingt-deux qui portaient des traces indubitables de travail. A cette époque, le bulbe de percussion suffisait. . . . . et il y était.

En 1881, à l'occasion du Congrès de Lisbonne, nous allons à Otta. Il faisait une chaleur accablante ; malgré cela, nous étions quelques-uns à chercher des pièces intéressantes. Pour G. de Mortillet, la question n'était pas douteuse ; Capellini, Bellucci et moi, nous étions presqu'aussi affirmatifs. Par contre, Vilanova et Cazalis de Fondouce restaient sceptiques; Virchow était irréductible dans son opposition ; quant à John Evans, avec qui j'étais, il désarçonnait, par sa froide et spirituelle logique, le malheureux Ribeiro et commençait à jeter dans mon âme les germes d'un doute qui, plus tard, devait se transformer en incrédulité absolue.

En 1884, je visitai Puy-Courny, en compagnie de MM. Boule et Rames. Je n'y éprouvai aucun enthousiasme. Mais ce qui décida de mon attitude définitive dans la controverse, ce fut une exploration dans la grande tranchée de Thenay, en 1886. Après avoir travaillé moi-même et cherché en vain une pièce convaincante, j'en revins avec l'impression absolument nette que la question de l'homme tertiaire était encore loin de recevoir une solution affirmative. Dès ce moment, je fis machine-arrière et j'empêchai l'erreur de se répandre plus longtemps dans les *Matériaux*, malgré le mécontentement de mon excellent ami Gabriel de Mortillet. C'était, en effet, une erreur et M. Rutot, aujourd'hui, est le premier à jeter les silex de Thenay par dessus bord.

Vous voyez, Messieurs, comment petit à petit j'en suis

venu, et d'autres avec moi, à changer complètement d'avis. Si je n'interviens pas dans votre discussion, c'est d'abord par déférence pour des savants laborieux comme M. Rutot et surtout parce que je ne me sens pas la force d'intervenir, ayant l'expérience du passé, ayant été le défenseur de gisements qui ne comptent plus. Laissez-moi donc ne prendre part à vos débats qu'en les écoutant en vieil étudiant.

M. A. Rutot. — Que M. Cartailhac ait été dégoûté par les silex de Thenay, je le comprends, car ce gisement est tout à fait douteux. J'ai pu voir à Paris les silex présentés à l'examen de la Commission nommée par le Congrès de Bruxelles ; j'admets ces silex comme utilisés par l'homme. Mais depuis 1872, l'aspect de la question a changé. Lors des récentes fouilles entreprises à Thenay par MM. Capitan et Verworn, on n'a plus retrouvé une seule pièce comparable à celles qui avaient été présentées par l'abbé Bourgeois à la Commission, pour la raison que celles-là provenaient de couches quaternaires. Je n'attache donc plus aucune importance aux silex de l'abbé Bourgeois.

En ce qui concerne le gisement d'Otta, il est établi aujourd'hui que les silex qui en proviennent ne sont pas tertiaires et (sauf peut-être la pièce trouvée en place par Bellucci) se trouvaient dans un dépôt meuble de la surface. M. Max Verworn supprime également Otta de la liste des gisements tertiaires.

Mais à Boncelles, je trouve des choses tout à fait sérieuses et qui ne me dégoûtent pas du tout.

M. E. Cartailhac. — Quoi que dise M. Rutot, mon sentiment reste de la méfiance. Il vient lui-même de déclarer que les gisements de Thenay et d'Otta ont perdu toute valeur scientifique et cependant ce sont ces mêmes gisements qui autrefois avaient suffi à emballer G. de Mortillet et bien d'autres que lui. Je dis donc : soyons prudents, et, comme M. Rutot : laissons faire le temps.

M. A. Rutot. — M. Cartailhac pourrait, je pense, faire utile visite à mes séries à Bruxelles. Peut-être alors changerait-il d'avis.

M. E. Cartailhac. — Mais je suis allé à Bruxelles ; j'ai fait le voyage exprès pour causer avec vous. Pendant un jour et demi, vous m'avez donné, avec la plus grande amabilité, je le reconnais, des explications que j'ai essayé de comprendre. J'étais, en retournant chez moi, fort peu convaincu, mais quand je me suis retrouvé à Puy-Courny ! Oh ! alors j'ai déclaré : Non, je ne marche pas.

M. X. Stainier résume son mémoire intitulé : *L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques* (Voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 234-247).

M. le Dr Jacques, fort de l'avis d'un professeur de pétrographie de l'Univerité de Gand, M. Renard, estime qu'on ne peut pas reconnaître la provenance des silex. D'ailleurs, la plupart des stations néolithiques belges contiennent mélangés des silex de provenances très diverses.

M. le Dr Jacques estime également que, loin de vivre sous un régime de protection, les peuplades néolithiques étaient libre-échangistes, et qu'il ne faut tirer de la provenance des silex que des conclusions très prudentes.

M. X. Stainier déclare que, pour un géologue, se prétendre incapable de reconnaître les différents silex, c'est s'avouer ignorant et supprimer la géologie.

M. Renard était, certes, un pétrographe de grand talent, mais il était compétent beaucoup plus en matière de roches éruptives qu'en matière de roches sédimentaires ; s'il s'est déclaré impuissant à distinguer lui-même les différents silex, il aurait dû ajouter que d'autres ne l'étaient pas. On peut parfaitement reconnaître les silex, notamment ceux

de Wanzin, d'Obourg, de Sainte-Gertrude, de Spiennes, sans parler des phtanites de Mousty et des quartzites de Wommersom.

Si l'on croit trouver mélangés dans une même station des silex de provenances multiples, cela tient parfois à ce que les collections sont mal classées.

Enfin, au point de vue des conclusions ethnographiques à tirer des observations et des découvertes, M. X. Stainier fait remarquer qu'il n'a rien affirmé. Si l'on n'arrive qu'à des conclusions négatives, on aura du moins déjà obtenu un résultat scientifique.

M. A. Rutot. — Mon opinion doit prendre place entre celle de M. X. Stainier et celle de M. le Dr Jacques. Quant à la détermination des silex, il est certain que les géologues savent en découvrir la provenance ; mais, s'il est facile de faire cette étude sur des silex frais, cela devient, à la vérité, très difficile quand le silex est façonné en instruments le plus souvent patinés En ce qui concerne les conclusions ethnographiques, il n'est pas douteux que, dans certaines stations, le triage des différentes espèces de silex coïncide avec le triage des industries.

Pour moi, la dispersion des silex ne serait pas la conséquence de transactions commerciales, mais aurait plutôt eu pour cause le ravitaillement de postes fortifiés établis autour d'une région industrielle non défendue ; il en aurait été ainsi à Spiennes, par exemple.

M. E. Cartailhac. — Chez les sauvages modernes, il existe, il est vrai, des routes de ravitaillement vers les puits à silex. Mais on constate que les silex du Grand-Pressigny ont été transportés en Suisse, en Belgique, en Angleterre ; dans ce cas, direz-vous encore qu'il s'agit d'un ravitaillement, ou bien n'admettrez-vous pas plutôt des transactions commerciales ?

M. A. Rutot. — Mon opinion est purement locale. Quant aux silex du Grand-Pressigny, on n'en trouve en Belgique que de très rares spécimens et l'on a constaté que ce sont presque toujours des armes ; ne sont-ce peut-être pas des trophées de victoires remportées sur les ennemis du Midi ?

Je tiens à ajouter, à propos de la question de provenance, que, dans nos cavernes belges, à Spy comme ailleurs, les silex de l'Aurignacien et du Magdalénien sont en très grande majorité de provenance belge, malgré l'opinion contraire de M. Dupont : ce sont des éolithes maffliens retaillés. Mais, depuis le niveau de Châleux, on se trouve en présence d'un mélange : les importations sont évidentes et on trouve même des silex venant de la Vezère.

MM. J. Fraipont et M. Lohest déclarent avoir toujours défendu l'opinion de l'origine locale des silex paléolithiques découverts en Belgique, à l'exception, toutefois, d'une espèce de jaspe provenant des bords du Rhin, ainsi que d'un phtanite, également étranger, trouvés tous deux à Spy.

M. J. Maertens estime que si M. Rutot a raison en ce qui concerne le Hainaut, il n'en est pas de même dans les Flandres, dépourvues de gisements et où les silex doivent être parvenus par le moyen de transactions commerciales. Ce qui tendrait à confirmer cette opinion est le fait que la matière première devait être transportée par la voie fluviale ; or, en Flandre, toutes les stations sont situées au bord des cours d'eau.

M. A. Rutot pense que M. Maertens a été trop radical : les Flandres ne sont pas dépourvues de silex ; il en existe de vastes tapis reutéliens depuis Ypres et Passchendaele jusqu'aux environs de Dixmude.

M. J. Maertens déclare que son observation s'applique surtout aux environs de Gand et au pays de Waes.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du Jeudi 5 Aout.

La séance s'ouvre à 9 h. 30, sous la présidence de M. M. De Puydt, assisté de MM. E. Cartailhac, le marquis de Fayolle, F. de Villenoisy et A. Montgomerie Bell.

Ont signé la feuille de présence :

MM. E. Bracht, E. Cartailhac, le marquis de Fayolle, J. de Saint-Venant, F. de Villenoisy, le Dr Haake, A. Montgomerie Bell, Jhr W.-A. van Beelaerts van Blokland, Mlle M.-L. Wuhrer.

M. P. Bergmans, Mlles G. Bernimolin, L. Bouvier, MM. l'abbé Coenegracht, Ch.-J. Comhaire, L. de Beys, le vicomte de Ghellinck, E. de Munck, Mme de Pauw, Mlle de Pauw, MM. M. De Puydt, le baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, L. de Rasquin, J. Donceel, F. Donnet, M. Duyck, I. Etienne, J. Foidart, Ch. Fraipont, J. Fraipont, G. Ghilain, E. Gillet, Mlle L. Grégoire, MM. J. Hamal-Nandrin, L. Helbig, J. Jacquemin, L. Jeunehomme, l'abbé A. Kairis, Mlle E. Lecointe, M. L. Leenaers, M. M. Lohest, Mlle M. Malevez, M. D. Marcotty, Mlles A. Maréchal, E. Maréchal, M. Op den Berg, C. Plessy, MM. G. Rasquin, L. Renard-Grenson, C. Rousseau de Schoënowsky, A. Rutot, P. Scharff, J. Servais, J. Servais fils, Mme Servais-Hendericks, MM. le Dr Thisquen, le Dr Tihon, A. Vandebosch, F. Vercheval.

M. E. de Munck donne lecture d'une déclaration émanant des membres présents à Liége des bureaux des deux Commissions suivantes : d'une part, la Commission instituée par la Fédération archéologique et historique de Belgique pour élaborer un avant-projet de loi relatif à la

conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique, et, d'autre part : la Commission des délégués des Sociétés scientifiques de Belgique.

Voici le texte de cette déclaration :

« La Commission qui a été constituée, conformément aux résolutions du Congrès de 1904, expose au Congrès de Liége que, le 10 février 1909, elle a estimé devoir remettre aux délégués des Sociétés scientifiques de Belgique le soin d'arrêter les dispositions nécessaires pour garantir la conservation des objets, etc., offrant un intérêt scientifique.

Des premières délibérations de la Commission instituée en vertu de ce vote, il résulte que le projet de loi préparé n'est nullement définitif et devra être remanié dans son chapitre III, relatif aux fouilles.

Les deux Commissions se réuniront pour arrêter un projet commun. Elles insistent auprès des savants qui s'intéressent à ces questions pour qu'ils leur adressent, au plus tôt, les observations que le texte provisoire a pu leur suggérer.

La Commission convoquera, après le Congrès, une réunion des délégués de toutes les sociétés fédérées pour fixer le texte définitif qui sera adressé par voie de pétition aux Chambres législatives. »

M. le Président demande quelques explications. Il voudrait également savoir si l'on demande au Congrès son avis sur cette question.

M. E. de Munck. — Nous demandons de pouvoir présenter un avant-projet complet avant qu'on en discute les dispositions. M. de Béhault n'a fait en somme que l'historique du projet et non le projet lui-même. On peut d'ailleurs d'autant moins discuter que les sociétés savantes n'ont pas encore été consultées.

M. le Président. — En fait, il ne peut être question de discuter ce projet en assemblée générale : on n'en finirait pas. Je constate qu'il y a accord parfait sur ce point.

M. A. Vandebosch donne lecture de son mémoire intitulé : *Fouilles et découvertes préhistoriques dans une grotte à Ramioul* [1].

Selon l'auteur, la grotte dite « triangulaire » de Ramioul contenait un ossuaire néolithique ; ces conclusions sont basées sur l'âge des instruments en silex, la nature des poteries et l'absence de la faune quaternaire.

M. M. De Puydt estime qu'il ne faut porter sur la grotte de Ramioul qu'un jugement très prudent. Selon lui, il ne s'agit là nullement d'un ossuaire néolithique ; en effet, certains silex paraissent quaternaires tandis que la poterie appartiendrait plutôt à l'âge du bronze ou même à celui du fer.

M. de Rasquin estime que la poterie est identique à celle de Jeneffe.

(Des spécimens de poterie provenant de la grotte de Ramioul sont soumis à l'assemblée.)

M. J. Servais. — Je m'associe pleinement aux réserves formulées par M. De Puydt. En ce qui concerne la poterie, spécialement, notre jugement se base sur l'examen des fragments qui ont été déposés avant le Congrès au Musée archéologique, et qui ont fait l'objet d'une étude de notre part. Je regrette que les tessons présentés aujourd'hui ne soient pas ceux que nous avons vus au Musée, mais, je le

[1] Ce mémoire ayant déjà paru dans une publication étrangère au Congrès, nous nous bornerons à en citer les conclusions (Voyez le *Bulletin de la Société les Chercheurs de la Wallonie*, 3e année, Seraing, 1909).

reconnais, les spécimens que j'ai pour le moment sous les yeux se rapprochent assez bien de ceux qui ont été découverts à Jeneffe sans que, toutefois, la ressemblance soit complète.

M. A. Vandebosch. — J'affirme que les tessons que nous présentons aujourd'hui proviennent du même gisement, et probablement des mêmes vases, que ceux que nous avons envoyés au Musée archéologique aux fins d'examen.

La parole est successivement donnée aux auteurs des travaux suivants :

Anciennes mines d'or au pied des Hautes-Fagnes, par M. l'abbé J. Bastin. L'auteur s'est excusé de ne pouvoir ni assister au Congrès, ni communiquer le mémoire annoncé.

Les objets d'or pré-romains de la Belgique, par le comte O. Costa de Beauregard. L'auteur s'est excusé de ne pouvoir ni assister au Congrès, ni communiquer le mémoire annoncé.

Études des instruments caractéristiques de la période tardenoisienne, tels qu'ils se présentent dans les stations à ciel ouvert ou dans les grottes belges, par M. le Dr Raeymaekers. L'auteur ne répond pas à l'appel de son nom et n'a pas envoyé le mémoire annoncé.

Matériaux pour la connaissance de l'âge de la pierre dans le Sahara algérien, par M. X. Stainier. L'auteur s'est excusé de ne pouvoir ni assister à la séance ni communiquer le mémoire annoncé.

Les nécropoles à incinération de la Campine ; le frêne Ygdrasill et l'origine des Rolands, Beffrois et Perrons, par M. L. Stroobant. L'auteur s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance et n'a pas envoyé le mémoire annoncé.

Nouvelles trouvailles dans le lac Bologoïé, par le prince P. A. Poutiatine. L'auteur a fait parvenir au bureau de la

section un mémoire très intéressant relatif à des découvertes de débris ostéologiques retrouvés au cours de dragages récents effectués dans le lac Bologoïé. M. le président résume ce travail et fait ressortir l'intérêt qu'il offre comme contribution aux études préhistoriques en Russie.

Gravures sur rochers (cupules, fuseaux et pieds) découvertes à l'île d'Yeu (Vendée), par M. le Dr M. Baudouin. L'auteur ne répond pas à l'appel de son nom ; son mémoire a été publié (Voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 480-483).

M. M. De Puydt déclare n'avoir jamais rencontré de cupules qui lui aient paru le résultat d'un travail humain, sauf peut-être celles qui furent signalées par M Schuermans, près de Bollendorf, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

M. A. Rutot a suivi, en France, l'évolution de cette question. Très sceptique, comme géologue, jusqu'au Congrès de Chambéry, il a changé d'avis depuis. A cette réunion, des faits intéressants ont été signalés, et si toutes les cupules présentées comme résultant d'un travail humain ne doivent pas lui être attribuées, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre d'entre elles doivent certainement l'être

L'avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique ayant été renvoyé aux sections, M. le président ouvre à nouveau le débat sur cette question, à la demande de M. J. Fraipont.

M. J. Fraipont, président du Congrès. — Je crois nécessaire d'attirer l'attention de la section sur les articles 19 et 20 de l'avant-projet publié aux *Annales du Congrès*

par M. de Béhault de Dornon. Si ces articles passaient en loi, ce serait la fin des sociétés de province et l'accaparement au profit des musées de la capitale. De toutes parts nous parviennent des protestations, parmi lesquelles je citerai celles de MM. F. Cumont, E. de Pierpont et le Dr V. Jacques, et je propose à la section de préhistoire de se rendre nombreuse à l'assemblée générale pour appuyer ma demande de rejet pur et simple du projet.

M. E. Cartailhac déclare être membre de la commission française chargée de la rédaction d'un projet du même genre ; il y représente, lui aussi, la province. Son premier soin a été de réclamer la décentralisation. Une loi défendant les richesses archéologiques contre l'indifférence ou les convoitises commerciales est de la plus grande utilité ; mais il faut que les sociétés locales ne voient pas réduit à néant le champ de leur activité par l'effet d'une centralisation outrancière.

M. J. Fraipont estime qu'il faut avant tout empêcher le texte néfaste de l'avant-projet d'acquérir force de loi. Il propose en conséquence à la section de se prononcer sur un texte ainsi conçu : « *La section de préhistoire et protohistoire proteste unanimement contre le texte des art. 19 et 20 de l'avant-projet et donne mandat au bureau du Congrès de rechercher un texte qui, tout en sauvegardant les intérêts supérieurs de la science, laisse aux sociétés provinciales la liberté d'action qui leur est nécessaire et que ne manquerait pas de leur enlever la centralisation proposée.* »

Ce texte est approuvé par des applaudissements unanimes.

M. Max Lohest prend la présidence de la séance.

M. M. De Puydt donne connaissance d'une note rédigée à propos de la question ainsi conçue : *Depuis le dernier*

Congrès a-t-on signalé des découvertes de poignards quaternaires analogues à ceux qui furent trouvés en Belgique aux environs de Binche ?

J'estime que cette question a été posée par le comité organisateur spécialement dans le but de provoquer un échange de vues auquel pourront utilement prendre part les préhistoriens étrangers à la Belgique qui nous ont fait l'honneur de venir à Liége. Peuvent-ils nous dire si l'on a découvert dans leur pays des instruments en silex analogues à ceux qui furent trouvés aux environs de Binche ?

Les archéologues belges, on le sait, sont loin d'être d'accord. Les uns, de l'école de M. Rutot, adoptent entièrement les idées du maître ; par contre, d'autres restent aussi sceptiques que le Dr Hugo Obermaier, Adrien de Mortillet ou encore que l'éminent conservateur du musée de Roanne, Déchelette, que nous avions espéré compter parmi nous.

Personnellement, ne m'étant plus occupé depuis dix ans de recherches préhistoriques aux environs de Binche, je n'ai pu que suivre de loin les découvertes récentes et les polémiques qu'elles provoquèrent, sans avoir la bonne fortune de mettre au jour un seul poignard quaternaire au pays de Liége. D'autres ont été plus favorisés, car, au Musée royal d'histoire naturelle à Bruxelles, j'ai vu et revu de nombreuses pièces du type « poignard » provenant soit des environs immédiats de Binche déjà explorés par moi en 1898, soit d'autres gisements du Hainaut explorés sous la direction de M. Rutot, aussi bien après qu'avant le décès de M. Dethise, le premier inventeur des poignards en silex.

A l'entendre, M. Rutot est absolument convaincu qu'il ne s'est glissé aucune pièce fausse parmi celles qui figurent dans son musée. Pour des motifs nombreux, je regrette de ne pouvoir partager cette conviction, aussi je tiens à déclarer qu'il est possible, même vraisemblable, qu'à un moment donné des poignards ou d'autres pièces

particulièrement recherchées, aient été fabriqués et présentés comme authentiques. Toutefois il n'en est pas moins certain que ces pièces fausses, fabriquées à l'imitation de pièces vraies, n'enlèvent rien à la valeur scientifique de l'ensemble des découvertes paléolithiques faites aux environs de Binche par M. Rutot et par moi-même avec le concours du géologue Henri Forir. J'ai la conviction — conviction partagée d'ailleurs par mes collègues, Hamal et Servais — ayant vu un grand nombre de pièces du type « poignard », patinées ou couvertes de dendrites ou trouvés *in situ*, que, s'il y a eu des truquages, il existe assez de pièces authentiques pour servir de base à notre opinion.

M. A. Rutot. — Pour ce qui me concerne, il n'existe pas de « question » relative à la présence de poignards paléolithiques dans les dépôts quaternaires de la vallée de la Haine. Cette « question » est entièrement artificielle et elle ne se pose que si l'on enlève certaines pièces à leur milieu naturel pour les examiner à part, isolément. Des pièces semblables étant peu connues jusqu'ici à l'étranger, on a profité de cette absence de point de comparaison pour mettre en doute l'authenticité des spécimens rencontrés en Belgique.

Or, pour résoudre la question, si question il y a, il suffit de laisser les pièces dans leur milieu, c'est-à-dire de les conserver dans leur entourage normal de matière première non utilisée ou débitée, de couteaux, de racloirs, de grattoirs, de perçoirs, de pierres de jet, d'instruments amygdaloïdes de formes variées, etc., pour voir apparaître à l'évidence la preuve que les pièces dénommées « poignards », à juste titre sont confectionnées du même silex et qu'elles possèdent la même patine et les mêmes caractères d'authenticité que tout l'ensemble des instruments recueillis dans le même gisement.

D'autre part, on remarque qu'il existe, entre les instru-

ments amygdaloïdes et les poignards, dont le procédé de taille est le même, des transitions insensibles, au point qu'il y a nombre de pièces que l'on hésite à qualifier d'instruments amygdaloïdes très allongés ou de poignards.

Hâtons-nous d'ajouter que, dans plusieurs gisements, il s'adjoint aux poignards des casse-tête, des pointes de lance, de javelot et de flèche de même substance et de même patine que toutes les autres pièces, ces dernières se trouvant au nombre de plusieurs centaines par gisement exploré.

Mais ce n'est pas tout. Grâce aux distinctions de niveaux que nous avons pu introduire dans le Paléolithique inférieur, à la multiplicité des gisements et des instruments recueillis, nous assistons véritablement à la naissance et au développement des armes dans la vallée de la Haine et de son principal affluent, la Trouille, ce qui donne à nos gisements une grande originalité.

Depuis ces dernières années, j'ai remarqué qu'en subdivisant le cailloutis mesvinien de la célèbre exploitation Hélin à Spiennes, près de Mons, en deux niveaux, on met en relief une évolution très intéressante. Alors que, vers le bas, on ne recueille guère qu'une industrie éolithique à base de débitage intentionnel, vers le haut, en plus de l'outillage éolithique proprement dit, on voit nettement apparaître, pour la première fois, deux armes offensives : la première est une véritable amplification, à 3 ou 4 diamètres, du perçoir outil utilisé par les Eolithiques, nettement retouché au talon pour la préhension, de telle manière que, ce talon étant placé dans le creux de la main, la pointe de l'instrument ressorte de façon redoutable. C'est là le véritable précurseur du coup-de-poing et du poignard.

En même temps, apparaissent de gros fragments de rognons munis d'une poignée accommodée, terminés à l'autre extrémité par une partie recourbée à angle droit,

portant des esquillements d'utilisation et qui ne peuvent s'interpréter que comme casse-tête.

C'est donc à l'exploitation Hélin, en position stratigraphique exacte, au sommet du Quaternaire inférieur, que nous voyons apparaître, pour la première fois, les armes offensives en pierre. Cette position stratigraphique est la partie supérieure du cailloutis constituant l'extrême sommet du Quaternaire inférieur, sur lequel reposent les dépôts sableux de la partie inférieure du Quaternaire moyen, ou Campinien.

Au dessus de la couche de sable de crue constituant la base du Campinien, ou assise inférieure du Quaternaire moyen, se montre, à l'exploitation Hélin, le premier niveau paléolithique que j'ai appelé Strépyien. C'est dans ce niveau que l'on constate, pour la première fois, l'application encore rudimentaire, de la « taille intentionnelle » des instruments, destinée à réaliser, par une sorte de sculpture, des instruments de forme et d'usage préconçus.

A l'exploitation Hélin, nous avons rencontré, dans le niveau strépyien, le prototype de la « hache en amande » à « taille intentionnelle » rudimentaire, à talon largement réservé dans la croûte du silex, et aussi des sortes de percuteurs à manche recourbé du genre casse-tête ; mais dans certains gisements de la vallée de la Haine, notamment à Strépy, aux Estinnes, à Trivières, à Saint-Vaast, à Ressaix, aux environs de Binche (Tivoli et bois d'Epinois) et aux environs de Leval-Trahegnies (gare, sablière de La Courte, etc.), notre personnel de chercheurs a recueilli, sous notre direction, au milieu de nombreuses pièces identiques à celles du niveau strépyien de l'exploitation Hélin, tantôt des séries de rognons très allongés à une extrémité desquels une pointe plus ou moins bien réussie avait été taillée pour les transformer soit en perçoirs, soit en poignards rudimentaires, tantôt des séries de longs prismes naturels de clivage de silex, dont une extrémité

avait eu ses arêtes abattues et martelées pour la préhension, tandis qu'à l'autre extrémité, les mêmes arêtes avaient été esquillées latéralement, de manière à y produire une pointe plus ou moins aiguë formant poignard. Toutes ces intéressantes pièces, parfois abondantes, comme aux environs de la gare de Leval et du bois Huberbu, près Strépy, présentent les caractères de nature de silex, de patines, d'enduits, de grains de glauconie altérée adhérents, que l'on remarque sur les centaines d'autres pièces paléolithiques recueillies aux mêmes endroits.

Avec les poignards rudimentaires, se rencontrent de très curieux casse-tête déjà mieux façonnés que ceux du sommet du Mesvinien, le plus souvent constitués par un rognon globuleux portant un prolongement généralement bien accommodé à la main et formant manche. Dans beaucoup de ces instruments, la « taille intentionnelle » apparaît à peine et se réduit souvent à quelques esquillements bien disposés servant à rendre l'arme plus redoutable.

Au Strépyien succède le Chelléen, plus perfectionné, et c'est dans ce niveau que se rencontrent les « beaux poignards », ceux sur lesquels certains préhistoriens étrangers cherchent à jeter le doute ou le discrédit. Mais il suffit encore de laisser ces poignards — ici accompagnés de casse-tête, de pointes de lance, de javelot et de flèche — nettement « taillés », avec les pièces nombreuses qui les accompagnent, pour reconnaître immédiatement que ces armes ne présentent aucun caractère autre que leur forme spéciale, qui les distingue des centaines de pièces de formes diverses auxquels ils sont mélangés dans chacun des gisements explorés. Comme nature de silex, patine, enduits, points ou concrétions ferrugineuses, ces armes ne diffèrent en rien des autres instruments, outils, éclats et fragments de matière première.

Plus de quinze gisements de la vallée de la Haine ont

fourni des poignards de type chelléen, mais quelques-uns étaient spécialement riches.

Le plus riche a été rencontré lors des grands terrassements nécessités pour l'établissement de la gare de Ressaix. Là, parfois, sous une épaisseur de 7 à 10 mètres de limon et d'ergeron, se montrent deux cailloutis séparés par un lit de sable argileux appartenant au Quaternaire inférieur (Moséen). Le cailloutis inférieur renferme des éolithes; le supérieur concorde avec le lieu d'habitation d'une tribu chelléenne, qui a abandonné à la surface du Moséen des centaines d'instruments variés, notamment de nombreux coup-de-poing caractéristiques et une cinquantaine de poignards. Deux de ces armes ont été rencontrées dans le cailloutis atteint lors du creusement du puits domestique de la gare. Tous ces instruments, recueillis en place, présentent les caractères propres au gisement, c'est à dire patine épaisse et souvent double patine, l'une jaune clair en dessous, l'autre brun foncé au dessus, avec enduits ferrugineux tenaces, etc.

Un autre beau gisement est situé à proximité, entre Ressaix et Binche, le long de la grand'route d'Anderlues ; divers terrassements effectués, dont l'un près d'un établissement dit Tivoli, ont traversé dans le limon, un lit caillouteux très riche en instruments chelléens, y compris des poignards.

Le troisième gisement riche couvre une partie du territoire situé au Sud de Strépy, bordant la Haine. Là, par suite de l'orientation Sud-Ouest du versant, les limons quaternaires ont été délavés et la glaise campinienne, épaisse de 30 à 50 centimètres, affleure au sol. Lors de l'exécution des labourages annuels, des instruments strépyiens, chelléens et aussi acheuléens sont retirés par la charrue et amenés à la surface du sol. Nous y avons récolté une trentaine de poignards.

Les autres gisements, au nombre d'une quinzaine, ont fourni chacun de deux à dix poignards.

Quant aux casse-tête et aux pointes de lance, de javelot et de flèche, ils sont beaucoup plus rares que les poignards; les casse-tête ne se trouvent guère que par unité, sauf aux environs de Ressaix; nous n'avons recueilli que trois pointes de lance, une dizaine de pointes de sagaies et une vingtaine de pointes de flèches, à peu près toutes de formes différentes et assez rudimentaires; elles répondent simplement à l'idée d'une pointe pouvant être emmanchée au bout d'un bâton. Ce qui est intéressant, c'est qu'on trouve des pièces de transition qui montrent parfaitement que la pointe de lance dérive de l'emmanchement d'un poignard de dimensions réduites au bout d'un bâton.

Quant aux Acheuléens, bien qu'ils aient occupé les bords de la Haine et qu'ils y aient abandonné un assez riche outillage caractérisé par un bon nombre de haches en amande généralement peu volumineuses et bien taillées, ils ne nous ont guère laissé de poignards ni de pointes de flèche; d'autre part, aucun casse-tête ne leur est attribuable. Cela peut d'abord paraître singulier, mais j'ai déjà, à plusieurs reprises, eu l'occasion de faire remarquer que le perfectionnement technique acheuléen est apparu au moment où la progression des glaces du Rissien allait atteindre son maximum, d'où circonstances climatériques très défavorables pour nos contrées, avec émigration de la faune, dépérissement de la flore, amenant pour conséquence le départ assez précipité et la dispersion des familles acheuléennes, avec inutilité pour elles, d'un armement puissant et offensif, dans un moment aussi critique.

Ainsi qu'on le voit, le mouvement esquissé contre les si intéressantes découvertes que j'ai signalées dans mon mémoire *Le Préhistorique dans l'Europe centrale*, paru dans le compte-rendu du Congrès de Dinant (1903), est absolument injustifié et, en ce qui me concerne, je le dédaigne. Pour ceux qui voudront se faire une conviction

relativement à l'existence des poignards, glaives [1], casse-tête, pointes de lance, de javelot et de flèche dans le Quaternaire moyen de la vallée de la Haine, il leur suffira d'une visite au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles. Là, ils verront, dans leur milieu naturel, les pièces soumises à la critique ; ils constateront la présence de tous les caractères d'authenticité désirables et ils jugeront *de visu*.

Mais, me dit-on parfois, comment se fait-il qu'il n'existe pas de poignards dans les gisements français et étrangers ?

Cette question renferme une affirmation inexacte : des poignards semblables à ceux de la vallée de la Haine existent à l'étranger, mais ils paraissent simplement plus rares. C'est ainsi que, pour ce qui concerne la France, on peut voir, au Musée de Saint-Germain, dans la partie exposée de la collection d'Acy, deux magnifiques poignards de type strépyien, identiques aux nôtres, taillés dans des rognons cylindriques de silex et provenant des cailloutis paléolithiques à instruments amygdaloïdes de Thennes, près d'Amiens. Je croyais qu'ils constituaient les deux seuls spécimens de ce genre, mais M. Hubert, attaché au Musée de Saint-Germain, m'a dit qu'il existait un bon nombre d'autres instruments semblables parmi les matériaux, non exposés, provenant de M. d'Acy.

Le Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, possède un poignard du type strépyien de Chelles et un autre de type chelléen provenant d'une ballastière des environs de Charenton. Toutefois, dans la Somme, les poignards du type de la Haine sont remplacés par des sortes de coup-de-poing très allongés et pointus, avec un talon arrondi, que les ouvriers d'Amiens appellent « *ficrons* ». C'est là une simple variante du poignard [2].

[1] J'appelle glaives des pièces semblables aux poignards, mais dépassant 30 centimètres de longueur.

[2] Dans les graviers quaternaires de la vallée de la Tamise et

Dans le Sud de la France, les alluvions anciennes de la Dordogne et de ses affluents renferment de longues pièces prismatiques pointues qui sont des poignards rudimentaires et M. M. Deydier, de Cucuron (Vaucluse), en a recueilli un très bel exemplaire dans un gisement paléolithique à peu près superficiel, constitué par un mélange de Strépyien et de Chelléen.

Rappelons encore les splendides dagues de l'Acheuléen II, rencontrées par M. Dubus dans les limons couvrant les sommets des falaises du Havre.

Il n'est pas douteux que de nouvelles recherches, entreprises en France, ne fassent encore découvrir des armes en silex semblables ou analogues à celles de la vallée de la Haine.

Si nous observons ce qui se passe hors de France, nous voyons des poignards très bien caractérisés parmi le splendide matériel strépyien, chelléen et acheuléen répandu largement à la surface des collines bordant la vallée du Nil aux environs de Thèbes et dont M. le Dr G. Schweinfurt a fait don si généreusement au Musée de Bruxelles.

Enfin, j'ai pu voir chez M. le Dr Capitan, des poignards de pur type strépyien, provenant des environs d'Hakodaté (Japon) ; le Musée de Bruxelles a, de plus, acquis récemment une pièce de facies chelléen se rapportant absolument à certains poignards à pointe courte et élargie de la vallée de la Haine, et provenant également du Japon.

Ajoutons, pour terminer, que le poignard de silex prend fin avec l'Acheuléen ; il disparaît pendant le Moustérien et pendant l'Aurignacien inférieur et moyen, puis vers l'Aurignacien supérieur, l'arme réapparaît comme une longue pointe d'os ou de bois de renne. Avec le Solutréen,

des autres cours d'eau du Sud-Est de l'Angleterre, le poignard est également remplacé par le type « *ficron* ».

le glaive, le poignard, les pointes de lance, de javelot et de flèche, en silex, réapparaissent brusquement et avec grand développement sous la forme de pointes en feuilles de laurier solutréennes, puis, pendant le Magdalénien, c'est le poignard en bois de renne avec manche sculpté qui est seul utilisé. Vers la fin du Magdalénien et pendant les premiers temps du Néolithique, le poignard disparaît de nouveau, mais au commencement de l'époque de la Pierre polie (Spiennien), on le voit reprendre peu à peu, mais sous des formes assez frustes et peu redoutables (Spiennes et Saint-Symphorien, près de Mons) ; cependant le perfectionnement de la technique de la taille qui accompagne le commencement de l'époque des Mégalithes (Scandinavien) influe rapidement sur la confection des poignards de silex, au moins en Scandinavie et en quelques points de la France (Grand-Pressigny, par exemple), et c'est alors que nous voyons se produire cette magnifique floraison des armes scandinaves, apogée de l'art de travailler la pierre; l'usage de la pierre va se trouver bientôt remplacé par celui du métal.

M. E. Cartailhac.—La série bien connue des poignards est certainement l'une des plus embarrassantes questions parmi celles qui font actuellement l'objet des études préhistoriques. Quand on les examine, on découvre au premier coup d'œil un mélange troublant de caractères favorables et de caractères défavorables à leur authenticité. S'il y a eu un faussaire, il était très habile et cette circonstance ne fait qu'aggraver la difficulté de retrouver dans l'ensemble les pièces vraies.

M. M. De Puydt. — Je continue en tous cas à soutenir jusqu'à preuve contraire, l'authenticité des pièces que j'ai publiées, tout en affirmant l'existence d'autres pièces fausses ou douteuses.

M. E. Cartailhac. — Quant à moi, j'hésite à croire que

toutes soient fausses. Si quelques-unes sont vraies, et le contraire me semble impossible, il faut admettre les poignards. Je suis très embarrassé.

M. A. Rutot. — Je crois que ce n'est qu'au Musée de Bruxelles qu'on peut s'éclairer complètement. Là, toutes les pièces sont conservées, chaque gisement à part ; certaines d'entre elles portent six ou sept caractères différents d'authenticité. Plus de vingt-quatre stations ont fourni jusqu'à présent des poignards ; beaucoup ont été découverts depuis la mort de celui qu'on accusait de les fabriquer. Dès lors, je considère que je possède un ensemble de documents suffisants pour justifier entièrement ma manière de voir.

M. A. Rutot résume son mémoire intitulé : *Résultat de nouvelles fouilles dans la caverne de Fond-de-Forêt.* (Voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 937-946).

M. F. Vercheval, au nom de M. Hamal-Nandrin qui a dû quitter la séance pour accompagner M. le Dr Haake à la station néolithique de Sainte-Gertrude, et en son nom personnel, déclare qu'ayant étudié et fouillé la caverne de Fond-de-Forêt, ils estiment qu'on ne pouvait pas y reconnaître les niveaux éolithiques que M. Rutot y a vus. Les éolithes rencontrés mélangés avec l'industrie paléolithique, sont tout simplement les instruments paléolithiques non-typiques qui, à côté des instruments typiques, constituaient en grande majorité l'outillage usuel appellé ordinairement, sans doute à tort, matériaux de rebut.

M. A. Rutot. — Ce ne sont pas des matériaux de rebut.

M. F. Vercheval. — Nous sommes parfaitement d'accord.

M. A. Rutot. — Ce sont des instruments absolument éolithiques.

M. J. Servais. — J'ai également fouillé, avec mon confrère Hamal, dans la caverne de Fond-de-Forêt, et je n'ai jamais remarqué aucune apparence d'un niveau éolithique. Au contraire, j'ai trouvé plusieurs fort belles pointes moustériennes tout à côté d'instruments que M. Rutot considère comme éolithiques.

M. E. Cartailhac. — Il est certain que quand on fouille beaucoup de cavernes, on voit parfois des bandes moustériennes où l'outillage est tout-à-fait typique et homogène. Mais, hors de ces cas exceptionnels, les outils sont de types innombrables et le facies considéré par M. Rutot comme éolithique se rencontre dans les deux tiers des niveaux fouillés.

M. le Dr Tihon. — Je partage entièrement l'opinion émise par M. Vercheval relativement à l'industrie paléolithique atypique, et j'estime que les beaux instruments considérés comme typiques sont exceptionnels et ne devaient pas être d'usage courant.

M. A. Rutot. — Aussi bien que qui que ce soit, je sais distinguer de l'industrie courante les éclats de débitage, les malfaçons, les déchets et les rebuts, et ma connaissance spéciale des industries éolithiques me permet de distinguer les éolithes des déchets et des rebuts des industries paléolithiques. Au Moustier, à la Quina, à Hastière, à Spy, les éclats et les déchets ne manquent pas et cependant je ne les ai jamais confondus avec une industrie éolithique complète et typique. Si je suis d'un avis différent en ce qui concerne la caverne de Fond-de-Forêt, c'est parce que j'ai en ma possession tous les matériaux nécessaires pour baser mes conclusions et que j'ai reconnu là, après étude, l'existence d'un fait qui ne se reproduit pas ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie

les auteurs des communications ainsi que les auditeurs qui ont bien voulu suivre les séances de la section; il remercie plus spécialement les savants étrangers, et lève la séance à 12 h. 30.

DEUXIÈME SECTION

—

Histoire.

Secrétaire-rapporteur : M. F. Magnette.

—

Séance du Lundi 2 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 30.

Prennent place au bureau : MM. S. Balau, A. Cauchie, F. Magnette, secrétaire-rapporteur ; J. Closon et L. Van der Essen, secrétaires.

Ont signé la feuille de présence : MM. F. Arnheim, M. Bauchoud, P. Bergmans, Dom U. Berlière, E. Bernard, O. Bihet, H. Boeymans-Pontus, Mlle L. Bouvier, MM. V. Brants, G. Brom, Th. Brossel, D. Brouwers, J. Ceyssens, G. Cohen, J. Cuvelier, J. Dabin, G. de Bavay, A. de Cannart d'Hamale, Ch. Defrecheux, J. Defroidmont, vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, N. de Pauw, A. de Saint-Léger, A. Doutrepont, A. Doutriaux, P. Dubois, E. Fairon, A. Fayen, J. Feller, J. Foidart, J. Fraipont, J. Fréson, A. Froidmont, A. Gaillard, J. Goetshouwers, A. Goffart, E. Grandgaignage, L. Hames, A. Hansay, C. Hennen, F. Hubert, chanoine E. Janssen, L. Jeunehomme, C. Jorion, abbé J. Kerkhof, G. Kurth, C. Leclère, M. Legrand, F. Lohest, H. Lonchay, E. Mahaim, E. Membré, F. Mercenier, H. Meuris, C. Moeller, M. Nijs, H. Obreen, abbé J. Paquay, E. Poncelet, H. Préherbu, Mme Préherbu, Mlle P. Ranschyn, MM. P. Scharff, J. Schyrgens, G. Sens, Th. Smeets, E. Sucques, F. Sucques, Dr F. Tihon, V. Tourneur, R. Ulens, R. Van Waefelghem, L. Verriest, J.-P. Waltzing, L. Willaert, G. Willemsen, etc.

M. l'abbé S. Balau, président du bureau provisoire de la

seconde section, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Congrès, qui sont venus nombreux pour assister aux travaux de la section.

M. F. Magnette, secrétaire-rapporteur, donne ensuite lecture des articles 7 à 16 du règlement spécial du Congrès de Liége relatifs à l'ordre des travaux des sections.

Il fait connaître le titre de quelques ouvrages offerts en hommage à la section par leurs auteurs : MM. C. Arendt (Luxembourg), J. Depoin (Paris), J. Peuteman (Verviers), sir H. G. Fordham (Cambridge).

Il excuse l'absence de MM. E. Dony et M. Huisman.

M. Balau cède la présidence à M. le chanoine Cauchie.

L'ordre du jour est abordé et la parole est donnée à M. Doutrepont, auteur de la note sur l'*utilité de créer un musée de la vie wallonne* (Voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pages 551 à 555).

L'auteur de la note étant absent, M. Eugène Polain se lève pour donner lecture des observations que lui a suggérées le projet conçu par M. Doutrepont.

« Celui-ci, dit-il, fait valoir les raisons qui, d'après lui, justifieraient la création d'un tel musée et donne comme exemple le *Museon Arlaten*, commencé en 1896 par Mistral.

Tous les arguments du savant professeur de philologie nous semblent d'autant meilleurs que depuis longtemps nous les avons, à Liége, fait passer du domaine des desiderata dans celui de la réalité.

Si notre littérature de terroir, dans sa magnifique efflorescence, n'a rien à envier aux *félibres* du Midi, si nos cigales wallonnes chantent aussi bien que celles des bords du Rhône, nous n'avons pas plus à nous mettre à la remorque des autres en ce qui concerne un musée de la vie wallonne, car si, depuis 1896, Arles a son musée provençal, nous avons le nôtre depuis 1894.

Comme folkloriste, M. Doutrepont doit se souvenir que

l'idée d'un musée de folklore fut lancée, dès 1890, par M. Eugène Monseur, professeur à l'Université de Bruxelles. M. Charles Comhaire la reprit quelque temps après. Elle entra dans la voie de la réalisation lors de la création, en 1894, de la Société *Les Amis du Vieux-Liége*, dont un des premiers soins fut précisément de créer un musée de la vie wallonne, le Musée du Vieux-Liége, existant donc depuis quinze ans et logé, assez à l'étroit, dans les anciens bâtiments de l'Académie des Beaux-Arts, rue Féronstrée, local qui lui a été accordé par la Ville de Liége, à qui, la Société venant à se dissoudre, le musée appartiendra.

Le Musée du Vieux-Liége porte les titres d'archéologique, historique et ethnographique ; mais cela ne donne, pas plus que son titre, l'idée exacte de ce qu'il est réellement. Son titre d'archéologique n'en fait néanmoins un rival ni du Musée archéologique liégeois, ni du Musée diocésain. Ceux-ci s'attachent surtout aux œuvres d'art, aux pièces historiques, soit dans le domaine civil, soit dans le domaine religieux, tandis que le Musée du Vieux-Liége ne collectionne autant que possible que les produits de l'art et de l'esthétique populaires. C'est ainsi, par exemple, que tandis que les deux autres musées recueilleront des statues de saints et de saintes de belles formes ou de grands artistes, le Musée du Vieux-Liége recherchera les statuettes de piété, les *christs de djivâ*, les vierges de cire, les statuettes des *potalles*, en un mot l'objet populaire. Dans tout le domaine archéologique, ce musée suit, en ce qui concerne ses recherches, une marche parallèle à celle des autres sociétés, mais en se tenant toujours sur le terrain populaire. C'est d'ailleurs ce qui justifie son titre d'ethnographique et sous ce terme il faut également comprendre les points de vue anthropologique et folklorique. L'ethnographie et le folklore, en effet, ne peuvent guère trouver matière à conclusions sérieuses en s'en tenant aux seuls objets d'art, produits d'une élite et partant exceptionnels et personnels. Il leur faut des faits

généraux, observés sur la majeure partie d'une population et formant ainsi les éléments d'une coutume observée par tous ou du moins par le grand nombre. Quant à l'anthropologie, jointe au folklore et à l'ethnographie, elle déterminera les caractères de la race, dont l'histoire, à son tour, fera connaître le développement dans le temps et dans l'espace.

Le nom de Vieux-Liége, que porte le Musée en question, est, en somme, mal choisi, car il semble se rapporter à la ville de Liége seule, tandis que, toujours, il a été entendu que l'action de la Société des Amis du Vieux-Liége s'étendait non seulement à l'ancienne Cité et au Pays dont elle était la ville-souveraine, mais encore à toute la région habitée par la race à laquelle appartient Liége et à tout le pays auquel on applique les termes mosan et wallon.

Il va sans dire que l'action du Musée, s'étendant dans l'espace, aussi loin que porte la race wallonne-mosane, a la même étendue dans le temps, c'est-à-dire qu'il prendra cette race à son origine, aux temps préhistoriques, pour la suivre jusqu'aux jours présents. M. Doutrepont signale encore l'importance qu'il y aurait à rapprocher les objets des mots qui les désignent dans la langue wallonne. C'est une considération dont le Musée du Vieux-Liége a tenu compte, car il comprend l'étude de la linguistique à côté de celle des autres manifestations de la vie du peuple ; la langue est, en effet, l'expression des idées, de la manière de penser; elle résulte donc de la vie morale et matérielle d'un peuple. Au Musée du Vieux-Liége, chaque objet porte sur l'étiquette son nom en wallon avec la traduction française, lorsque cela est nécessaire, l'indication de l'usage de l'objet et celle de l'endroit d'où il provient. C'est le système scientifique mis en vigueur pour les notes ethnographiques et folkloriques. C'est donc un véritable recueil de documents que le Musée du Vieux-Liége, documents parfois de peu d'aspect, ne payant pas de mine,

mais ayant une grande importance au point de vue de l'histoire.

M. Doutrepont demande : Qui d'entre nous a pu voir encore un briquet et son attirail, un *pésé*, un *crasset*, un *crama* ou une *cramiette*, un *brocali*, des *brocales*, un *djivâ* avec ses accessoires ou des *andis ?* Nous répondrons : tous ceux qui ont été au Musée du Vieux-Liége. La reconstitution de la cheminée ancienne y existe, avec son large manteau orné d'une *gordenne* en toile à carreaux rouges et blancs, son *Bon Diu* et ses *chandlés*, son *crasset*, ses moulins à café ; à l'intérieur, le *crama* avec le coquemar ; dans le fond, les *rustais à sacisses* et les grilles et, devant, les rôtissoires en fer-blanc. Les *grawiettes*, les *raufes*, les *ekneyes*, le soufflet sont là aussi. A côté on verra le *sani* en bois de Nassogne, toute la batterie de ménage, vieilles assiettes, vieilles faïences, *copettes*, poteries de ménage et de ferme, *moussis* à beurre, toute la verrerie, non pas celle dont s'enorgueillissent les collectionneurs, mais celle de nos cabarets wallons, avec leurs *sopines*, leurs *plats cous*, leurs *petites* et *grandes gouttes* et jusqu'aux *cœurs* et aux *ronds* de cuivre que l'on place à la fenêtre des cabarets. Et les pots, les cruchons, les bouteilles à vin du pays !

Voici tout le matériel d'un fabricant de tabac ; voilà celui d'un pâtissier de jadis : les formes à couques y sont, et les couques aussi, et les pâtisseries populaires et les *sucrades*, les *ronds souks* dans leurs boîtes en bois décorées de peintures d'animaux. Plus loin, c'est le costume, les chapeaux d'Ardennaises, leurs fichus et *norets*, l'habit de cérémonie de nos bourgeois de jadis, les lunettes et la tabatière du grand-père, le beau bonnet de dentelle de la grand'mère, la pipe de terre de l'ouvrier, les humbles jouets de l'enfant, babioles dont l'intérêt ethnographique et folklorique est si considérable.

Le folklore est aussi largement représenté par l'imagerie populaire, les amulettes, les objets de culte et de

superstition populaire : *nules*, trèfles à quatre feuilles, *censes di baptème*, *sucette*, collier préservatif, silex percés, statuettes, objets de pèlerinage, etc.

Près des outils de métier, on voit des fragments de meubles, des débris de décoration de poteries, de verreries, valant surtout comme pièces de comparaison, car le Musée du Vieux-Liége, parmi ses attributions, a également celles de conserver, autant que possible, les souvenirs des anciens métiers liégeois et de rassembler les matériaux de leur histoire, encore inconnue.

Mais il faudrait un volume pour tout décrire, car le Musée du Vieux-Liége, qui veut savoir comment vivaient, se logeaient, voyageaient, s'habillaient, se nourrissaient, de quoi devisaient, à quoi pensaient les gens de jadis, comme le dit M. Doutrepont, a réuni sur ces points des quantités de documents.

Conservatrice de la vie wallonne, la Société les Amis du Vieux-Liége ne se contente pas de donner, dans ses vitrines, l'hospitalité et leurs invalides aux reliques des temps passés ; elle veille à empêcher la destruction des sites caractéristiques, des monuments curieux, en provoque la restauration et le maintien, et si, malgré tout, l'utilitarisme les détruit, de bonnes photographies, des dessins, des relevés et même, le cas échéant, l'achat des plus curieux fragments, permettent d'en conserver un souvenir tangible.

L'œuvre de la Société n'a pas toujours été facile. Le Musée du Vieux-Liége n'a pas eu, comme le *Museon Arlaten*, un Jules Claretie pour lui tresser des couronnes et les wallonisants ne se sont pas groupés comme les *félibres* pour le défendre. Outre le travail qu'ils se sont imposé pour créer leur musée, combattre pour leurs idées, les membres du Vieux-Liége ont eu à lutter contre ce que M. Doutrepont appelle justement le manque d'enthousiasme et la gouaillerie des Wallons.

Oui, on a gouaillé, on a goguenardé, on a appelé le

Musée du Vieux-Liége, et nous en tirons gloire, le Musée des *vîx-rahisses*, mais aujourd'hui nous pouvons montrer qu'à l'aide de ces *rahisses*, de ces riens sans valeur qui constituent la vie de chaque jour du peuple, la science, qui, elle, ne gouaille pas, peut écrire une histoire plus intime, plus vraie, plus vivante, que celle qui ne se base que sur des documents parfois menteurs, souvent inexacts et plus fréquemment encore mal compris. Ceux qui savent la valeur réelle pour l'histoire des recherches anthropologiques, ethnographiques, folkloriques nous sauront gré d'avoir sauvé de la destruction et de l'oubli ces reliques du passé qui, de la poussière des greniers où elles dormaient, ont pris place dans nos vitrines, au lieu d'aller chez le chiffonnier, d'être brûlées ou détruites.

Et c'est pourquoi, en remerciant M. Doutrepont d'avoir défendu au Congrès archéologique l'idée que nous suivons depuis quinze ans, nous espérons que, cette fois, les hommes de science et de bonne volonté nous donneront leur appui et que nous pourrons également compter sur les pouvoirs publics. »

M. de Saint-Léger remplace M. le chanoine Cauchie à la présidence.

M. P. Dubois, en sa qualité de Français, se permet d'apprendre qu'il existe déjà, dans son pays, plusieurs musées d'ethnographie populaire, tout à fait semblables à celui que MM. Doutrepont et Polain voudraient voir s'ériger à Liége. Le Dr Guilliot, de Reims, a créé le Musée champenois et, coïncidence curieuse, aujourd'hui même, dit l'orateur, il doit présenter une note sur ses fondations et les plans employés au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, siégeant à Lille. Les plus complets de ces musées sont en Provence : celui d'Arles, le célèbre Museon Arlaten de Mistral, et en Normandie celui de Honfleur, où le Musée du Vieux-Honfleur fut créé il y a dix ans et est l'œuvre

surtout de M. Léon Le Clercq. Il faut citer en outre ceux de Quimper, de Tulle, de Grenoble. En terre autrefois française, le Musée alsacien, à Strasbourg, est non seulement une admirable collection d'objets de la vie usuelle alsacienne, mais encore un véritable centre de haute activité régionale.

Dans le Nord de la France, dans des provinces contiguës à la Belgique, des projets sont en cours de réalisation à Dunkerque, à Amiens.

M. A. de Saint-Léger remercie l'orateur de ses précieux renseignements.

M. V. Brants fait observer, à propos de l'inauguration du Musée archéologique liégeois à la Maison Curtius, que, dans l'ordre d'idées exposées par MM. Doutrepont et Polain, on pourrait utiliser les musées généraux, les musées ordinaires, pour montrer en quelque sorte la vie ancienne. A cet effet, ils devraient être disposés de façon à reconstituer les habitations, les chambres où l'on vivait. C'est le système si bien mis en œuvre au Musée national de Zurich, imité à Bâle, etc. En Belgique, le Musée Plantin, d'Anvers, répond à cette pensée. C'est le moyen de mieux utiliser les musées pour l'instruction historique de la masse.

La discussion étant close sur cette matière, on donne la parole à M. E. Fairon, qui revient sommairement sur les principaux points développés par lui, dans sa note : *Que doit-on faire des fiches qui ont servi à composer un travail ?* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 771 à 774). L'auteur termine son exposé en répétant qu'il ne se dissimule nullement les grosses difficultés qu'il faudrait surmonter pour mettre en pratique l'idée soumise par lui aux délibérations de ses confrères.

M. G. Kurth recommande l'extrême intérêt du sujet que vient de traiter pour la première fois en public M. Fairon, mais il y voit, comme ce dernier lui-même, des

difficultés peut-être insurmontables. La première gît en ce que les fiches d'un érudit ont souvent un format différent et sont d'une écriture spéciale, parfois malaisée à lire par d'autres. Il faudrait donc préconiser un format de fiches identique : ce serait là un premier point à recommander à tous les travailleurs. Mais arriverait-on à un résultat ? Peut-être faudrait-il recommander aussi l'emploi de la machine à écrire ? Il y aurait, certes, un idéal à atteindre, mais que de difficultés !

En matière de conclusion, qu'on s'accorde au préalable sur la nécessité de s'entendre entre érudits quant à l'adoption d'un plan uniforme de fiches.

MM. Brom et le Dr Arnheim prennent place au bureau.

M. Magnette se demande si, en présence de la nouveauté du sujet et de l'hésitation visible que mettent les personnes compétentes à se prononcer ou à soumettre des moyens de réaliser l'idée de M. Fairon, il n'y aurait pas lieu de reporter cette si intéressante question à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. de Saint-Léger abonde dans le sens des observations présentées par M. Kurth et estime lui aussi, qu'il serait bien difficile souvent de se servir des fiches d'un autre. Il faut encore compter avec les résolutions que prennent souvent les érudits de leur vivant, relativement aux papiers qu'ils viendraient à laisser après leur mort. Il cite le cas de l'historien J. Flammermont qui, dans son testament, voulut que tous ses papiers fussent détruits : on dut se priver ainsi d'une foule de documents transcrits par lui dans les principaux dépôts d'archives d'Europe !

M. E. Fairon fait observer, pour répondre à l'objection que les fiches prises par un travailleur ne peuvent servir qu'à lui-même, que Dom U. Berlière a su réaliser un

système excellent : c'est de recueillir sur des fiches des notes sur les personnages ecclésiastiques du XIVe siècle. Ces fiches deviennent de véritables répertoires systématiques de documents. Or, ce que Dom Berlière a fait, d'autres érudits peuvent aussi l'avoir réalisé, mais d'une façon plus égoïste, plus cachée.

M. G. Cohen cite, à côté de Dom Berlière, M. Bigot, à Paris, qui possède une merveilleuse collection de fiches relatives à des événements du XVe siècle, qu'il serait désirable de voir déposer à la Bibliothèque Nationale.

M. G. Kurth, reprenant la parole, expose que la première chose à faire serait aussi d'assurer la pérennité des fiches à la mort d'un érudit, quand celui-ci laisse des travaux en préparation. Il y aurait lieu alors de faire classer ces papiers par un savant spécialement qualifié pour ce travail délicat.

Il répète encore que l'idée de M. Fairon est réellement séduisante et qu'elle mérite d'être sérieusement examinée.

M. Cauchie, faisant allusion aux savants cités par MM. Fairon et Cohen, rappelle également l'exemple des fiches laissées par Hauréau, l'historien français. Au surplus, il pense comme M. Kurth que ce qu'il y aurait de plus pratique et de plus immédiatement réalisable serait d'insister auprès des travailleurs sur la nécessité d'adopter une forme identique de fiches.

M. Brants envisage un autre côté de la question, le côté juridique. Si le propriétaire des fiches n'a pris aucune disposition, testamentaire ou autre, comment s'assurer de la possession ou de l'utilisation des papiers délaissés par le défunt ? Il y aurait en ce cas à connaître les intentions de la famille. Il y aurait aussi à distinguer entre les fiches qui pourraient être déposées très avantageusement dans les dépôts publics et celles qui pourraient être

confiées à des travailleurs ayant été ou non les collaborateurs de l'érudit décédé.

M. de Bavay, consulté par M. Brants, déclare que, pris à l'improviste, il n'est pas à même de donner une consultation juridique sur le point en question. En tout cas il fait siennes pour le moment les observations de M. Brants.

M. J. Feller. — Ne devrait-on pas au moins s'accorder sur cette idée : qu'il serait désirable que les hommes de science libellassent leurs fiches, non pas comme si elles devaient être détruites, mais comme si elles devaient servir encore, leur travail étant fini, à d'autres personnes ?

Il rédige un vœu à émettre en ce sens par les membres de la section.

M. G. Cohen propose alors cet autre vœu « que les » Bibliothèques publiques s'assurent, au moment du décès » d'un érudit connu, la propriété des fiches rassemblées » par lui et qui constituent un véritable ouvrage » manuscrit. »

M. Kurth déclare ne pas être grand partisan des vœux, dont il n'entrevoit guère l'utilité ni l'efficacité. Il pense qu'il suffirait de les énoncer, sans qu'on procédât à un vote.

MM. Feller et Cohen maintiennent néanmoins le texte de leurs vœux et, sans qu'il ait été procédé à un vote formel, ceux-ci sont implicitement admis par l'assemblée.

M. de Saint-Léger cède la présidence à M. Cauchie et l'on passe à la discussion du rapport que M. E. Dony, au nom de la Commission centrale des petites archives, a été chargé de rédiger sur l'œuvre accomplie par celle-ci depuis la tenue du Congrès de Gand (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pages 650 à 665).

En l'absence du rapporteur, M. J. Cuvelier demande immédiatement la parole pour donner son avis sur les conclusions du travail de M. Dony [1]. Il donne lecture de la note suivante :

« Vous avez pu constater que M. Dony ne s'est pas seulement acquitté à merveille de la mission qui lui avait été confiée, mais qu'il a terminé son rapport en formulant des vœux au sujet de la ligne de conduite à suivre par les commissions des petites archives.

D'autre part, M. Ernest Matthieu a développé quelques excellentes considérations, qui seront sans doute traduites par le Congrès en vœux nettement formulés. Dans ces conditions, il me reste fort peu à ajouter.

Je me rallie entièrement à l'opinion de M. Matthieu lorsqu'il demande que, dans toutes les communes, les archives anciennes soient placées dans des armoires fermant à clef, qu'il soit tenu un registre d'entrée et de sortie des pièces, que des inspections périodiques des archives soient faites par les commissaires d'arrondissement et par le conservateur des Archives de l'Etat dans les provinces. J'ajoute que la sanction naturelle de ces mesures devrait être le retrait impitoyable des archives aux communes qui refusent manifestement de prendre des mesures pour leur conservation, et leur transfert aux archives de l'Etat *(Applaudissements)*.

Je me rallie aussi sans réserves aux vœux 2 et 3 de

[1] On remarquera que l'auteur de cette note fait directement allusion aux mesures préconisées par M. Ernest Matthieu, d'Enghien pour la conservation et la communication des archives (des administrations locales, des familles, des associations particulières), et consignées dans un rapport spécial, comme on peut le voir au t. II des *Annales du Congrès de Liége*, pages 158 à 163. Il a été entendu que les rapports de MM. Dony et Matthieu, vu l'analogie des sujets qu'ils mettent en discussion, seraient discutés en même temps.

M. Dony, mais je ne puis me rallier au premier vœu de notre honorable confrère.

Remarquez d'abord qu'il y a une légère contradiction entre la première et la seconde partie de ce vœu. D'une part, M. Dony demande que le Congrès veuille bien désigner une revue quelconque qui publie les inventaires que la Commission centrale tient encore en portefeuille ; d'autre part, il voudrait que ces inventaires, réunis en série, fissent suite aux premiers inventaires sommaires publiés par la Commission centrale et les sociétés locales d'archéologie et d'histoire antérieurement au Congrès de 1909.

Messieurs, qui dit série, dit méthode ou tout au moins format uniforme. Nous avons les séries des publications in-4° ou in-8° de l'Académie, de la Commission royale d'histoire, de diverses sociétés savantes. Mais je ne vois pas une série qui serait composée de brochures, de formats aussi différents que ceux de nos multiples sociétés provinciales ou régionales. Je viens, par exemple, de recevoir, il y a deux ou trois jours, l'excellent inventaire des archives de Notre-Dame de Tongres, par M. l'abbé Jean Paquay, et je ne vois pas comment il y aurait moyen de le faire entrer dans la série des inventaires publiés par MM. Dony, Devillers et Poncelet, excellents également, dans les publications de la Société des Sciences et des Lettres du Hainaut ; moins encore comment je parviendrais à le classer dans ma bibliothèque avec l'inventaire des archives de la cure de Genck publié par MM. Hansay et Willems dans *L'Ancien pays de Looz*.

Quelque séduisante que soit l'idée d'une publication uniforme, en série, des inventaires des petites archives de toute la Belgique, je crois que la nature même de nos diverses commissions provinciales et les conditions dans lesquelles elles auront à produire, nous forcent à abandonner cette idée de centralisation qui, dans les circonstances présentes, est absolument irréalisable.

D'autre part, il me semble draconien au possible, de sommer une revue quelconque d'avoir à insérer dans ses bulletins une quantité d'inventaires sous peine d'encourir l'ire de la Commission centrale des petites archives. Aucune revue ne pourrait accepter une offre pareille, car il faut bien le dire, Messieurs, individuellement, les inventaires des petites archives présenteront avant tout un intérêt local, et si les commissions provinciales rencontrent déjà des difficultés pour l'insertion des inventaires d'archives de la province dans les publications provinciales ou régionales, à quelle opposition ne se heurterait-on pas le jour où l'on voudrait imposer à une revue de Liége ou de Bruxelles des inventaires de petites archives de la Flandre occidentale ou du Luxembourg ?

La publication des inventaires des petites archives doit, à mon avis, rester du domaine provincial, c'est à dire que ce sera aux commissions provinciales à veiller à la publication des inventaires des petites archives de leur province. J'engagerais donc vivement M. Dony à envoyer aux commissions provinciales respectives les inventaires que la Commission centrale tient encore en portefeuille à l'heure actuelle.

Comment les commissions provinciales s'y prendront-elles pour assurer la publication de ces inventaires ? Il y a différents moyens. Le premier, le plus simple, c'est de s'adresser aux sociétés provinciales, mieux encore aux sociétés régionales, pour leur demander d'accepter la publication. Un inventaire d'une commune ou d'une paroisse de l'arrondissement de Verviers aura plus de chance d'être accueilli dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire* que dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts* et vice-versa. La Société scientifique et littéraire du Limbourg (Tongres) se montrera plus accueillante pour un inventaire des archives de cette ville que pour celui d'une paroisse

de Hasselt, qui tâchera de pénétrer dans le *Bulletin des Mélophiles*, tandis que *L'Ancien pays de Looz* insérera volontiers les inventaires des petites archives de n'importe quel endroit de la province, pourvu qu'ils ne prennent pas trop de place.

D'autres sociétés préféreront publier les inventaires de leur province ou de leur arrondissement, en annexe à leur bulletin, de façon à former une série spéciale.

Les deux moyens sont bons. Mais, que faire, lorsque la quantité de ces inventaires deviendrait tellement grande que l'on ne pourrait, sans abuser ni risquer de compromettre l'existence même des publications des sociétés provinciales ou régionales, recourir à leur intermédiaire ? En ce cas, il n'y a qu'un seul moyen : avoir recours à l'intervention financière de la province, comme vient de le faire la Commission provinciale du Hainaut, avec plein succès, puisqu'elle a obtenu [1] sur le budget de 1910 un crédit de 500 francs, qui sera évidemment renouvelé et, il faut l'espérer, encore augmenté l'année prochaine. Ce que la province du Hainaut a fait—et ce qui lui vaudra certainement les félicitations du Congrès — les autres provinces ne se refuseront pas à le faire, car nos administrateurs provinciaux seront convaincus qu'il s'agit ici d'une œuvre désintéressée, à laquelle une élite de citoyens consacre son labeur et son talent, dans le seul but de sauver les précieux vestiges d'un passé qui les intéresse tous, puisque c'est celui du sol qui les a vus naître et dans lequel ils dormiront probablement de leur dernier sommeil.

L'intervention pécuniaire de la province étant assurée, il y a lieu aussi de solliciter celle de l'Etat. Celle-ci, Messieurs, je crois pouvoir vous l'assurer, est acquise en tous cas. Elle sera suivant les circonstances, plus ou moins considérable, mais je ne crois pas qu'il y ait un

[1] Voir plus loin, la communication de M. de Pauw.

exemple de refus absolu de subside ou, si vous le voulez, de souscription, à un certain nombre d'exemplaires d'un inventaire d'archives qui n'aurait pas été publié dans une revue déjà subsidiée.

Assurées du concours de l'Etat et de la Province, les Commissions provinciales n'auront heureusement pas trop à compter sur les souscriptions des particuliers, bien que, parmi les membres des Sociétés provinciales et régionales, elles aient quelque chance de placer un certain nombre d'exemplaires, surtout si le prix n'est pas trop élevé.

Dans ces conditions, il est à espérer que la publication des inventaires des petites archives sera assurée.

Mais voilà ces inventaires éparpillés peut-être dans une trentaine de revues ou de publications, dont beaucoup ne sont pas à la portée des historiens et des savants qui s'intéressent à l'œuvre des petites archives.

Certes, il est à prévoir que les revues provinciales publieront des comptes rendus détaillés des séances des commissions, et qu'elles nous renseigneront régulièrement sur leur activité et sur les inventaires qui verront le jour.

D'autre part, à l'occasion de chaque Congrès historique et archéologique, le secrétaire de la Commission centrale ne manquera pas de condenser, comme il vient de le faire, les renseignements les plus intéressants qui lui parviendront de tous les coins du pays.

Mais à défaut de la centralisation, reconnue impossible, de la publication de tous les inventaires, n'y a-t-il rien à faire pour tenir les érudits au courant, d'une manière pratique et permanente, des publications nombreuses qui vont surgir de tous côtés ?

Messieurs, vous connaissez l'excellent *Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges* de MM. Dony et Verriest. A peine ce travail a-t-il paru que déjà les auteurs annoncent un supplément. Et si, comme tout le fait entrevoir, l'œuvre des petites archives — et même celle des grandes archives — continue, il y aura lieu

chaque année de publier un nouveau supplément à leur répertoire. Celui-ci est conçu d'après l'ordre alphabétique, en l'espèce évidemment le meilleur. Mais si, dans une dizaine d'années, je désire savoir, si l'inventaire de telle commune ou de tel établissement existe, il me faudra parcourir au moins une dizaine de volumes, opération qui devra se renouveler à chaque recherche et qui d'année en année prendra plus de temps. Heureux encore, si je ne dois pas compléter mes recherches dans deux ou trois revues différentes, dans le cas où la première viendrait à disparaître !

Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que ce système est peu pratique et qu'il y a mieux à faire dans ce domaine. Comment? En faisant ce que l'on fait aujourd'hui dans toutes les bibliothèques, dans toutes les grandes maisons de banque, de commerce, d'industrie, je veux dire en établissant un répertoire sur fiches, toutes indépendantes l'une de l'autre et que chacun classera à son gré.

Je voudrais que par les soins de la Commission centrale des petites archives, il fût publié une bibliographie complète sur fiches de tous les inventaires d'archives belges, imprimés ou manuscrits, et que cette bibliographie, complète jusqu'à l'année de son apparition, fût tenue à jour, par une publication annuelle des titres des inventaires publiés dans le courant de l'année.

En classant ces fiches d'après l'ordre alphabétique, par exemple, il suffirait donc d'y consacrer, chaque année, à la réception d'un nouveau paquet, une dizaine de minutes, pour l'intercalation des fiches nouvelles, et ce simple travail permettrait d'effectuer, dans la suite, toutes les recherches avec le maximum de rapidité.

Comment faudrait-il rédiger ces fiches? Le premier procédé consisterait à transcrire simplement — après avoir mis en évidence le nom de lieu auquel se rapporte l'inventaire — le titre de celui-ci et l'endroit où il a paru. Par exemple : Dinant. *Inventaires des archives de la ville,*

par DD. Brouwers, Dinant, in-8°, de 19 pp., sans date.

Le second procédé, d'une exécution plus difficile, mais qui rendrait incontestablement plus de services, consisterait à résumer en deux ou trois lignes les grandes séries de documents que fait connaître l'inventaire, avec leurs dates extrêmes. Par exemple :

VAL-BENOIT lez-Liége.

Abbaye de cisterciennes.

Inventaire publié par J. Cuvelier *(Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 30, Liége, 1892, in-8° de 704 pp.).

1135 chartes de 1186-1652.

3 cartulaires 1186-1516.

12 registres baux 1480-1795.

Plusieurs centaines de registres de cens et rentes, recettes et dépenses, de comptes du XIVe au XVIIIe siècle.

Glossaire des termes techniques.

Tables analytique des matières et onomastique.

Ce système aurait le grand avantage de permettre aux travailleurs de juger, par un simple coup d'œil, s'il est nécessaire pour eux de se mettre à la recherche de la revue où a paru l'inventaire qui pourrait contenir des documents intéressants pour eux. Par exemple, quelqu'un voudrait savoir si un personnage illustre a passé par Dinant au milieu du XVe siècle. Si la fiche indiquant l'inventaire de M. Brouwers lui apprend que les plus anciens documents conservés dans cette ville datent du commencement du XVIe siècle, il ne perdra pas son temps à aller à la recherche de l'inventaire de M. Brouwers, qui ne figure peut-être même pas dans la bibliothèque de la ville qu'il habite, surtout s'il habite à l'étranger.

Mes préférences vont donc au second système ; mais si la section d'histoire déclarait que le premier est suffisant, je ne ferais aucune difficulté pour abandonner mes préférences.

Toutefois il est probable que ce n'est pas sur ce point

que roulera la discussion. Mes honorables confrères seront probablement plus curieux de connaître les voies et moyens de réalisation de cette idée. Le premier consisterait à se mettre en rapport avec un éditeur qui en fît l'objet d'une entreprise privée. Grâce à l'intervention de la Commission centrale, cette *Bibliographie des Inventaires d'archives belges* serait incontestablement assurée de larges subsides du département des Sciences et des Arts. D'autre part, l'éditeur n'aurait aucune peine à écouler son produit dans les bibliothèques étrangères. Remarquez, du reste, que, telle que je la conçois, cette publication ne vieillirait jamais. Chaque nouvelle fournée annuelle de fiches lui infuserait un sang nouveau et la rajeunirait. Elle aurait, d'ailleurs, sa place marquée dans les bibliothèques de tous ceux qui s'occupent d'histoire en notre pays. Je suis donc persuadé que, si le Congrès lui confiait la mission de cette publication, la Commission centrale trouverait aisément un éditeur.

Si, par impossible, il ne s'en trouvait pas, je n'hésiterais pas à demander au Congrès de formuler un vœu pour que la législature imposât d'un millier de francs l'article 24 du budget des Archives générales du royaume, pour permettre à cette administration d'entreprendre la publication que je viens d'esquisser. Car, veuillez le remarquer, Messieurs, l'administration des Archives n'inscrit pas seulement à son budget des dépenses pour la publication des inventaires des archives de l'Etat ; il y a également un poste de subsides à accorder aux communes pour le classement et l'inventaire de leurs archives. D'autre part, très souvent, les inventaires publiés par l'administration des Archives de l'Etat contiennent, en annexe ou autrement, l'inventaire d'archives n'appartenant pas à l'Etat. C'est le cas pour l'inventaire du notariat général du Brabant, pour celui des archives ecclésiastiques du Brabant, pour mon inventaire des inventaires de la 2e section des Archives du royaume, etc.

Pourquoi, dans ces conditions, l'administration des Archives ne pourrait-elle pas charger un de ses fonctionnaires de publier une bibliographie complète de tous les inventaires qu'elle a publiés et d'y ajouter ceux qui ont été publiés par d'autres ? Les inspections des archives communales n'ont-elles pas toujours été confiées aux conservateurs des Archives de l'Etat et ceux-ci n'ont-ils pas toujours reçu la mission de signaler à l'autorité supérieure les communes qui négligeaient de prendre des mesures pour la conservation de leurs archives ? La vérité est que l'archiviste de l'Etat est le représentant, par excellence, de la science archivistique dans un pays, et qu'il ne peut pas se désintéresser des archives, quel que soit, du reste, leur propriétaire. La légitimité de cette dépense se justifierait donc d'elle-même pour l'administration des Archives du royaume, si la Commission centrale devait recourir à celle-ci pour la publication de cette *Bibliographie*.

Mais, encore une fois, il vaudrait mieux que la Commission centrale se chargeât elle-même de ce soin, et n'abdiquât pas, en quelque sorte, entre les mains de l'administration des Archives de l'Etat. Je n'admettrais l'intervention de cette administration que parce qu'elle pourrait assurer le sort d'une publication que je crois utile, dans le cas où la Commission centrale ne trouverait pas d'éditeur.

Il ne faudrait du reste pas s'exagérer les dépenses que cette entreprise nécessiterait. Le tout serait de la mettre sur pied et d'assurer son existence pendant les deux premières années, pendant lesquelles on pourrait publier 400 fiches, ce qui nous conduirait bien près du total des inventaires connus jusqu'ici. Si, dans la suite, on parvenait à publier chaque année 100 nouvelles fiches, il faudrait s'en féliciter, car ce fait témoignerait d'une admirable activité de la part des diverses commissions des petites archives, autant que de celle des archivistes

de l'Etat, des communes, du clergé et des particuliers.

Messieurs, comme conclusion à cette communication, j'ai l'honneur de soumettre à la section d'histoire du Congrès de Liége les vœux suivants :

1° « Que les commissions provinciales des petites archives se chargent de la publication des inventaires qu'elles auront approuvés, en les faisant paraître soit dans les publications périodiques des sociétés provinciales ou régionales, soit séparément avec l'aide financière des autorités constituées.

2° » Que la Commission centrale des petites archives prenne des mesures pour la publication d'une bibliographie, tenue à jour, des inventaires d'archives belges. »

M. Cauchie remercie vivement M. Cuvelier de son exposé, et il déclare constater avec un réel plaisir que la question des inventaires des petites archives, agitée depuis six ans, avance sérieusement dans la voie de la réalisation, puisque chaque province, ou à peu près, possède sa commission régionale.

M. N. de Pauw pense qu'il est temps de ne plus seulement émettre de vœux, mais d'agir. S'il a demandé la parole, c'est pour compléter les excellentes communications de MM. Dony et Cuvelier, en annonçant la bonne nouvelle qu'il a obtenu, en sa qualité de président du comité de la Flandre Occidentale, un subside de 500 francs du Conseil provincial pour la publication des inventaires ou des rapports des petites archives. La Flandre n'a eu, du reste, qu'à suivre l'exemple que lui avait donné le Hainaut, dont le Conseil avait également alloué une somme de 500 francs [1] pour la même œuvre. Ce qui n'était donc

[1] Cet octroi de subsides, le premier en date, a été dû surtout aux pressantes démarches de MM. E. Poncelet, président, et E. Dony, secrétaire de la Commission provinciale du Hainaut.

encore qu'un embryon en 1904 est devenu aujourd'hui une réalité. Il semble que le double précédent du Hainaut et de la Flandre Occidentale devrait être invoqué dans les autres provinces, car afin de rendre les vœux pratiques, il faut le nerf de la guerre .. Il importe, en effet, et cela le plus vite possible, de sauver les petites archives des communes souvent plus importantes que les grandes, car il ne s'agit plus seulement, comme autrefois, d'écrire les détails de la vie des empereurs et des rois, mais de constituer l'histoire économique et politique de toutes les classes de la population, celle du peuple aussi bien que de la noblesse et du clergé *(Applaudissements).*

M. F. Magnette se lève à son tour pour annoncer, comme cela résulte d'une lettre toute récente adressée à M. Dony par le conservateur des Archives de l'Etat à Anvers, que la dernière commission provinciale des petites archives qu'il restait à créer, celle de la province d'Anvers, vient de se constituer. Ce comité se compose des personnes suivantes : MM. F. Donnet, secrétaire de l'Académie d'archéologie, à Anvers ; l'abbé Goetschalckx, directeur de la revue *Bijdragen tot de Geschiedenis van Brabant*, au Donck (Eekeren) ; H. Jacobs, chef de division et archiviste du Gouvernement provincial, à Anvers ; le chanoine Laenen, archiviste de l'Archevêché, à Malines ; J.-B. Stockmans, archiviste de Lierre, à Mortsel ; B. Van Doninck, bibliothécaire-archiviste de l'abbaye de Saint-Bernard, à Bornhem ; A. Gielens, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers ; J. Vannérus, conservateur au même dépôt.

M. E. Matthieu, revenant aux observations et aux desiderata présentés par M. Cuvelier, les approuve ; il pense, lui aussi, que les inventaires devront être publiés par régions. Il voudrait voir compléter les vœux de M. Cuvelier, en réclamant pour toutes les publications des

commissions provinciales un format uniforme. Il demande donc que la section, ou bien encore la Commission centrale des petites archives, réclame cette uniformité, et il dépose un vœu en ce sens.

M. V. Brants estime trop absolue la proposition de M. Matthieu. Il y aurait lieu, selon lui, d'adopter provisoirement un format libre ; qu'on publie où et comme on peut, mais qu'on publie, c'est l'essentiel. Revenant un instant encore sur la question générale des archives particulières et de l'importance qu'il peut y avoir à les inventorier et à les protéger par tous les moyens, il attire l'attention spéciale des membres sur l'intérêt considérable que présentent les archives familiales (cfr. les rapports de MM. E. Matthieu et E. Dony, dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pages 161 et 660. En France, grâce aux *livres de raison*, on a renouvelé l'histoire sociale. En Belgique, on a peu de chose en cette matière. Dans le n° d'août 1909 de la *Revue générale*, il a indiqué ce qui existe, mais il tient à signaler qu'à la Bibliothèque de l'Université de Gand, M. Ferd. Van der Haegen a obtenu le dépôt de bon nombre de pièces familiales, avec la stipulation qu'on ne pourrait s'en servir que du consentement de la famille. Il y a lieu de faire connaître cette initiative, car souvent les familles redoutent les indiscrétions, et il est à espérer qu'en les rassurant sur ce point, on multipliera les dépôts.

Dom U. Berlière tient à dire, à propos des archives de familles, qu'il a pu déterminer une dame à céder aux Archives de l'Etat tous les résultats des recherches poursuivies par son mari.

Relativement aux petites archives, à leurs commissions provinciales, et à la besogne qu'elles peuvent fournir, il n'hésite pas à proclamer très franchement que, bien que président de la Commission provinciale de Namur, il n'a

rien pu être fait par lui, car, chaque fois qu'il a voulu obtenir le concours de la Société archéologique de Namur, il s'est buté, dit-il, à une triple enceinte préhistorique, qu'il lui a été impossible de forcer [1]. Il pense donc, instruit par l'expérience, que la solution de la question de la publication d'inventaires serait dans l'obtention de subsides des provinces. Un autre moyen d'augmenter les ressources dont on a un impérieux besoin serait d'obtenir des souscriptions de ceux, particuliers ou érudits, qui s'intéressent à ces inventaires.

Quant à la forme extérieure, c'est-à-dire au format à donner aux inventaires à publier, pourquoi ne prendrait-on pas comme modèles, les excellents petits inventaires imprimés que publie et met à la disposition du public l'administration des Archives générales du royaume ?

M. N. de Pauw appuie les observations de M. Brants, déjà approuvées par son collègue de la Commission royale d'histoire, Dom Berlière, en ce sens que le format des publications serait libre jusqu'à ce qu'elles soient faites au moyen des subsides accordés par les provinces.

M. Cauchie pense qu'il serait bon de propager l'enseignement de la paléographie, de façon à avoir des gens bien à même de publier des inventaires de petites archives.

La discussion est close. Le président propose de fusionner les vœux déposés par MM. Cuvelier et Matthieu. Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. E. Matthieu désire encore dire un mot, avant qu'on

[1] Il résulte de renseignements qui nous ont été fournis après coup par M. D. Brouwers, que les inventaires des archives des communes de Bouvignes et de Mariembourg, ainsi que des hospices de Namur et de Dinant, sont à l'heure actuelle terminés (Note du Secrétaire-Rapporteur).

ne passe à l'ordre du jour. Il propose que le Congrès, par un nouveau vœu, s'adresse à M. le Ministre de la Justice » et le prie d'appeler l'attention des juges de paix et des » notaires, pour qu'à l'occasion des levées de scellés et » d'inventaires, ces magistrats et officiers publics s'ef- » forcent d'assurer la conservation des archives qui » pourraient s'y trouver, ou leur remise à un dépôt public » d'archives ».

Ce vœu subsidiaire est admis, et il est entendu que toutes les mesures préconisées par M. Matthieu dans son rapport reçoivent implicitement toute l'approbation de la section.

M. Cauchie cède la présidence au Dr F. Arnheim.

L'ordre du jour appelle la discussion du *Rapport sur l'état de nos connaissances relatives à l'histoire du mouvement intellectuel au pays de Liége* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 484 à 516), dû à M. l'abbé Balau.

M. Balau reprend les différents points déjà traités par lui dans sa note imprimée; il insiste à nouveau sur le nombre et l'intérêt des travaux qui s'offrent au zèle et à l'initiative des jeunes travailleurs. C'est à ceux-ci surtout qu'il s'adresse, pour qu'on soit un jour en possession d'une histoire de toutes les manifestations de l'activité intellectuelle dans un pays dont les écoles d'autrefois brillèrent d'un éclat splendide.

M. A. Gaillard, qui a remplacé M. Arnheim à la présidence, remercie et félicite l'orateur.

M. Cauchie, tout en rendant un hommage mérité à l'auteur, ne peut s'empêcher de penser que celui-ci ne lui a pas semblé avoir assez rendu justice à des travaux tels que ceux de De Wulf, de Kurth (sur Notger), de Peltzer.

Il se demande, en outre, si Rupert de Deutz (ou de Saint-Laurent) peut être considéré comme Allemand, comme semble l'insinuer M. Balau. Il ne le pense pas et il se permet de renvoyer ce dernier à un ouvrage tout nouveau de l'abbé Dupagne.

Il lui signale également, pour compléter la documentation de son rapport, les travaux récents de M. De Meester sur Alger, de M. C. Mohlberg sur Radulphe de Rivo, de M. Van Hove sur les Conflits de juridiction à l'époque d'Erard de la Marck.

M. G. Kurth relève le passage du rapport de M. Balau où celui-ci salue le jour où l'on possèdera une histoire des diverses branches de l'ancien droit liégeois, aujourd'hui trop négligé et trop généralement ignoré.

Il proclame de son côté la nécessité de se livrer à des travaux sérieux sur l'histoire du droit en Belgique, le plus abandonné de tous les domaines de l'érudition. Il n'existe il est vrai, de chaire d'histoire du droit dans aucune de nos quatre universités, et par droit il faut entendre le droit canon, comme le droit barbare, comme le droit coutumier.

A part certaines études d'Edmond Poullet, il n'y a rien. Et cependant les volumes édités par la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances mettent par centaines les documents à la disposition des travailleurs. Seulement ils ne sont pas utilisés.

Il faudrait donc que le Congrès mît ce point en relief, et attirât l'attention de Qui de Droit sur cette situation. Il y a déjà longtemps qu'à l'Ecole des Chartes, à Paris, pareil cours d'histoire du droit a été créé!

M. Balau profite de la circonstance où tant d'historiens sont réunis à l'occasion du Congrès, pour rendre un hommage éclatant aux travaux de feu Mgr Monchamp sur le Cartésianisme en Belgique. Le regretté savant avait

réuni une masse énorme de matériaux. Malheureusement la mort est venue le frapper. Qui reprendra son œuvre?

M. Cauchie rappelle qu'au Congrès de Mons en 1904, il avait déjà été question de la création de cours d'histoire du droit. Il appuie vivement le vœu suggéré par M. Kurth.

M. J. Cuvelier, au nom des archivistes, l'appuie également, car, plus que tout autre, l'archiviste doit connaître l'évolution de notre droit national. Une des causes de la supériorité des archivistes hollandais est leur connaissance de l'histoire du droit.

M. de Pauw se rallie à la proposition de M. Kurth. Sa réalisation est de toute nécessité, car il estime que c'est des archives que sort souvent la nouvelle jurisprudence.

M. Kurth fait enfin remarquer que s'il veut l'enseignement dont il est question, il ne veut qu'un enseignement purement scientifique, et repousse tout point de vue tendancieux ou utilitaire.

— Après une courte discussion sur l'exacte rédaction à adopter, l'assemblée se rallie unanimement au vœu inspiré par M. Kurth.

La séance est levée à 11 h. 15.

Séance du Mardi 3 Aout

La séance est ouverte à 8.30 h., par M. Balau, président du Bureau provisoire de la deuxième section, qui cède immédiatement la présidence à M. Brants.

Prennent également place au bureau : MM. S. Balau, Dom Ursmer Berlière, G. Brom, F. Magnette, secrétaire-rapporteur et L. Van der Essen, secrétaire.

Ont signé la liste de présence : MM. F. Arnheim, P. Bergmans, abbé Blum, V. Chauvin, J. Closon, abbé

J. Coenen, G. Cohen, O. Colson, R. P. Creusen, J. Cuvelier, J. Dabin, abbé P. Danïels, J. Debacker, A. de Cannart d'Hamale, A. de Closset, C. Defrecheux, comte de Hautecloque, J. Delaite, N. de Pauw, Mme de Pauw, Mlle de Pauw, MM. J. Depoin, A. de Saint-Léger, A. Doutrepont, P. Dubois, E. Fairon, A. Fayen, J. Feller, J. Foidart, J. Fréson, A. Gaillard, J.-B. Goetshouwers, A. Goffart, H. Grafé, E. Grandgaignage, abbé J. Grob, A. Hansay, F. Hubert, abbé Kerkhoff, G. Kurth, C. Leclère, H. Lonchay, E. Mahaim, E. Matthieu, L. Jeunehomme, E. Mawet, F. Mercenier, C. Moeller, H. Obreen, H. Pirenne, E. Poncelet, M. Schweisthal, Théo Smeets, E. Spreux, Mme Spreux, MM. F. Sucquet, A. Tiberghien, F. Tihon, F. Troisfontaines, R. Ulens, E. Ulrix, R. Van Waefelghem, H. Vassal, L. Verriest, C. Wilmart, A. Wins.

L'ordre du jour appelle la discussion de la note rédigée par M. E. Poncelet sur la *Sigillographie liégeoise* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 285-286).

M. F. Magnette relit les conclusions de ce travail, où l'auteur propose de dresser un catalogue complet des sceaux du pays de Liége.

M. E. Poncelet, sans revenir sur le détail de son projet, insiste néanmoins sur l'utilité de la sigillographie, unanimement reconnue aujourd'hui. Il pense que tous seront d'avis qu'il y a lieu d'en mettre les éléments à la portée des chercheurs. Sa proposition de dresser un inventaire des sceaux du pays de Liége est d'ordre pratique. C'est une semence qui, jetée dans le champ d'activité des Congrès, ne tardera pas, il faut l'espérer, à germer.

M. G. Kurth approuve le projet, et pense que le vœu doit être renvoyé à l'auteur : celui-ci, par ses travaux

antérieurs, est tout désigné pour mener à bien l'entreprise qu'il a lui-même conçue.

M. Balau est évidemment du même avis, mais il ajoute que chacun de ceux qui travaillent dans le champ de l'histoire de la principauté, peut utilement contribuer à l'œuvre du catalogue de sigillographie liégeoise en inscrivant sur fiches tous les renseignements utiles à fournir sur les sceaux qu'il pourrait rencontrer.

Dom U. Berlière estime que le travail est plutôt du domaine de l'activité des sociétés provinciales ou régionales.

Les conclusions du rapport de M. Poncelet sont adoptées.

La parole est ensuite donnée à M. H. Pirenne, qui a rédigé le mémoire intitulé *Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liége* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 18-30).

En débutant, l'orateur constate avec plaisir que ses idées ont reçu comme un commencement d'exécution au Congrès même, puisque, parmi les rapports préliminaires, l'on trouve déjà celui de M. Fairon sur l'industrie houillère et les travaux à entreprendre pour en faire l'histoire (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 152-158), celui de M. Fl. Pholien, sur la céramique liégeoise (voir *ibid.*, pp. 674-682 [1]). Cela constaté, il insiste de nouveau sur l'importance qu'a prise aujourd'hui l'histoire économique et sur la différence qui existe entre celle-ci, qui est l'histoire des phénomènes économiques dans la société, et

[1] Cfr. encore dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 454-460, la notice de M. D. Brouwers sur *L'Industrie du cuivre à Namur*, et *ibid.*, pp. 382-410, le mémoire de M. Tahon sur *La métallurgie du fer au pays de Liége, au Luxembourg et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*.

l'archéologie. C'est une discipline récente qui n'est évidemment pas plus importante que les autres, mais qui, étant donné le caractère général et universel des phénomènes qu'elle étudie, a un intérêt plus général que les autres. Il pense donc, pour en revenir à l'objet propre de sa communication, que l'histoire économique du pays de Liége mérite, pour les raisons déduites par lui au cours de son *Esquisse*, d'être étudiée de fort près ; plus cette histoire sera connue, mieux on saisira l'importance primordiale et l'originalité de la vie économique aux pays mosans, qui était au moins égale en intensité à celle de la Flandre. M. Pirenne cite en passant le fait que l'industrie de l'alun existait sur les bords de la Meuse au moins au XVIe siècle ; que ce sont des Liégeois qui ont introduit l'industrie du fer en Suède ; peut-être aussi les procédés de la houillerie ont-ils été inventés à Liége.

Il en a été de l'étude du passé, au pays de Liége, comme de toute autre. L'histoire économique a dû attendre quelque temps avant de se développer. L'histoire politique et l'histoire-batailles plus éclatantes, l'ont évidemment précédée. Et cela est tout naturel, car toute science s'occupe dès l'abord des phénomènes les plus visibles, les plus extérieurs, mais la science historique a évolué : l'histoire qui a pour objet le pays de Liége est arrivée, elle aussi, à ce moment de son développement où elle doit aborder les phénomènes économiques.

Cette étude, surtout celle de l'industrie de la houille, sera difficile. Mais l'historien pourra toujours s'adjoindre, pour l'éclairer sur les questions spéciales de la technique, un ingénieur-conseil.

En tout cas, il est fait un pressant appel à l'initiative et à la science des jeunes, pour aborder résolûment ces nouveaux sujets d'études historico-économiques *(Applaudissements)*.

M. E. Mahaim prend la parole. Il veut d'abord remercier

M. Pirenne de son rapport et de sa communication. Il espère, lui aussi, que le programme de travaux esquissé par le savant professeur de Gand, inspirera les travailleurs de l'avenir.

Il ne se dissimule pas non plus, du reste, les difficultés qui se dresseront devant ceux-ci. Comme l'a indiqué M. Pirenne, le jeune savant qui voudra se livrer à une étude de l'industrie houillère, par exemple, aura absolument besoin de l'aide d'un ingénieur, et dans sa lecture des sources et pour la compréhension des procédés techniques employés pour l'extraction du minerai, le creusement des galeries, etc. [1].

D'autre part, en ce qui concerne l'industrie métallurgique, l'historien devra s'attacher à ne pas perdre de vue — et à y attribuer au contraire toute l'importance historique nécessaire — la véritable évolution qui s'est opérée dans cette branche de l'activité humaine à la fin du XVIIIe siècle et surtout dans le commencement du XIXe. Sous ce rapport le pays de Liége présentera d'admirables sujets d'étude.

N'est-ce pas à cette dernière époque, entre 1826 et 1830, que, pour ne prendre qu'un exemple, les établissements John Cockerill sont devenus les plus importants du monde ? L'histoire de l'origine et du développement de pareilles sociétés métallurgiques ne serait-elle pas du plus haut intérêt ? Ici encore la tâche sera bien malaisée, mais pour d'autres causes, dont la principale est la disparition d'une grande partie des archives de ces puissantes maisons industrielles.

L'orateur donne des exemples tristement caractéris-

[1] Cfr. dans le rapport de M. Fairon (voir plus loin) relatif aux travaux à entreprendre sur l'histoire des houillères au pays de Liége, le passage où il est parlé des ingénieurs et spécialistes « qui peuvent apporter aux historiens et aux archéologues le concours indispensable de leur science et de leur expérience acquise par une longue observation des travaux de mines ».

tiques de l'état d'esprit qui règne chez les propriétaires de nos grandes fabriques, à l'endroit de la conservation de leurs « vieux papiers », de leurs archives. Il cite le cas de la Société Cockerill, dont les anciens livres de compte, les livres de salaires, des correspondances pleines d'un intérêt rétrospectif pour l'économiste, l'industriel, l'historien ont été brûlés, peu de choses échappant aux ravages d'un incendie volontaire qui dura plusieurs semaines !

M. Mahaim lit encore le texte d'une lettre qui lui a été écrite naguère par le chef d'un des plus anciens établissements industriels de Verviers et qui révélait chez son auteur une incompréhension totale, une méconnaissance absolue du désir des contemporains de connaître l'histoire des industries qui font, en somme, la gloire de la Belgique actuelle et sa réputation mondiale !

Devant cette situation, et dans l'espoir qu'on pourra peut-être éviter d'ultérieures destructions d'archives économiques, M. Mahaim saisit donc l'occasion pour demander au Congrès d'émettre le vœu de voir les maisons industrielles et commerciales autorisées à déposer leurs anciennes archives dans les dépôts de l'Etat (*Applaudissements*).

M. J. Cuvelier assure M. Mahaim que les archives de l'Etat ont déjà eu à recevoir en dépôt des archives commerciales, et il donne des renseignements sur les conditions dans lesquelles ces dépôts ont été effectués.

M. E. Poncelet confirme le fait que les archives de l'Etat ont déjà eu à accepter les papiers de particuliers.

M. H. Pirenne montre toute l'importance qu'il y aurait à posséder pour le moyen âge des livres de marchands. Ceux, fort rares, qui nous ont été conservés, sont d'une valeur inestimable pour l'historien-économiste.

Et que dire de ceux d'aujourd'hui ! Car tout document quel qu'il soit, le moderne autant que l'ancien, a de

l'intérêt pour nous. Ce n'est pas parce qu'un papier a quelques siècles d'existence, qu'il a par là-même de l'importance.

Mais comment conserver les documents actuels, et où ?

M. Pirenne ne voit qu'un moyen. C'est de les concentrer, de les centraliser dans un dépôt spécial. Il n'y a qu'à imiter, une fois de plus, l'exemple de l'Allemagne. Il existe en effet à Cologne un *Wirtschaftsarchiv* qui possède son administration à part, son budget particulier, ses inventaires spéciaux.

Il faudrait donc travailler à obtenir de l'Etat belge une organisation identique. Il dépose un vœu en ce sens.

M. E. Mahaim répond à M. Pirenne que ce qu'il propose là est un idéal, et qu'il faut commencer par s'adresser aux industriels et leur faire prendre l'habitude de recourir aux dépôts publics d'archives.

M. P. Dubois craint que les industriels et les commerçants ne consentent que très difficilement à se dessaisir de leurs livres de commerce et liasses de correspondances, et ce pour des raisons faciles à comprendre, ou qu'ils n'en fassent donation qu'après les avoir largement émendés : ainsi la valeur du dépôt se trouverait diminuée, sinon annulée. Cette observation s'applique moins évidemment aux plans et modèles industriels périmés qu'aux documents commerciaux.

Il cite l'exemple de refus absolus opposés en France par des descendants d'industriels très notables du XVIIIe siècle de communiquer des papiers qui étaient en fait, cependant, de véritables « lettres de noblesse économique ».

Il recommande, puisque la faculté de consulter les documents manuscrits est exceptionnelle, de réunir, comme le fait depuis longtemps la Bibliothèque de l'Université de Gand, le plus possible de prospectus, de lettres et d'enveloppes à en-tête, de notices publiées à l'occasion des expositions, etc., anciens et actuels, car ces pièces

constitueront vite une source précieuse pour l'histoire économique. C'est ainsi qu'avec des trouvailles abondantes et peu dispendieuses faites chez les marchands de vieux papiers, il a été constitué en Picardie des séries de ces imprimés qui contribueront à établir l'histoire des grandes industries locales au XIXe siècle.

M. N. DE PAUW appuie la proposition de M. Pirenne et propose de la compléter. Comme procureur-général, il est parvenu à solutionner une question qui traînait depuis un demi-siècle dans les Parquets et au Ministère : il a fait prendre un arrêté ministériel d'après lequel les notaires peuvent déposer aux Archives de l'Etat les anciennes minutes de leurs études, datant de 50 ans au moins.

Il est bien entendu que ce n'est qu'avec l'autorisation du notaire déposant et des familles, s'il en existe encore. Cette mesure a produit les meilleurs résultats. Plusieurs notaires de Gand ont fait de la sorte des dépôts aussi considérables qu'intéressants au point de vue économique et historique, dont on ne supposait pas l'importance.

M. G. KURTH fait remarquer que les mesures préconisées devraient être aussi appliquées aux journaux. Il faudrait donc tâcher de conserver les collections des journaux d'une localité au secrétariat ou à la maison de ville de cette localité.

Un échange de vues se poursuit un certain temps sur ce dernier point, puis on décide de combiner les différents vœux émis par MM. Mahaim, Pirenne et de Pauw. Il est passé au vote : ces vœux sont admis sans opposition (voir le texte au compte-rendu de l'assemblée générale de clôture).

Avant de passer à un autre discussion, M. l'abbé BALAU se lève pour informer l'assistance que le Bureau de la section vient de recevoir de la part de M. Lagasse de Locht,

président du Comité organisateur du 2e Congrès international de la route (Bruxelles 1910), un certain nombre de circulaires adressées aux membres du Congrès, en vue de recueillir différents renseignements sur les anciennes voies romaines en Belgique. Ces questionnaires sont distribués à une grande partie des membres présents.

La parole est ensuite donnée à M. E. Fairon, auteur d'un second rapport intitulé : *Quels sont les travaux, les monographies locales et en général les recherches méthodiques qu'il faudrait entreprendre avant de pouvoir se livrer à une étude d'ensemble sur l'histoire des houillères au pays de Liége* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 152-153). L'auteur se borne à commenter brièvement certains points de son rapport.

Les conclusions en sont adoptées, sans discussion.

M. J. Feller a ensuite la parole pour entretenir la section de l'*Œuvre du Dictionnaire wallon* sur laquelle il a fait rapport (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 176-199). Il résume à larges traits le contenu de son mémoire imprimé.

Il termine en formulant un vœu : puisque, pour créer le Dictionnaire wallon, il faut et de l'argent et des loisirs à ceux qui ont assumé la charge d'en diriger l'édition, que le Gouvernement donne l'un et les autres, s'il estime que le Dictionnaire est une œuvre nationale.

M. J. Cohen s'associe de tout cœur à ce vœu si légitime et il déclare profiter de l'occasion pour exprimer l'admiration de tous les romanistes étrangers et belges pour l'œuvre entreprise par MM. Feller et Haust. C'est un chef d'œuvre de dialectologie et de raison. Elle est d'autant plus admirable qu'elle est toute de dévoûment, car, comme l'a très modestement dit M. Feller, les directeurs du Dictionnaire doivent prendre sur leurs nuits

pour se livrer à leurs absorbantes et fatigantes études et recherches extra-professionnelles *(Vive approbation)*.

M. J. Feller remercie, mais déclare que le nom de M. Aug. Doutrepont est inséparable de celui de M. Haust et du sien propre.

Le vœu de M. Feller est adopté.

M. F. Troisfontaines se demande, puisqu'on parle de subsides et d'appuis financiers, pourquoi on ne s'adresserait pas à des particuliers qui éprouvent de l'intérêt pour des œuvres scientifiques locales, et pourquoi on ne les amènerait pas à faire bénéficier de leur générosité des œuvres collectives comme celle du Dictionnaire wallon. Ne voit-on pas tous les jours de riches particuliers faire de somptueuses donations à des Universités ou autres corps savants? N'a-t-on pas vu dernièrement un Belge léguer par testament toute sa fortune à l'Etat indépendant du Congo?

M. A. Brants. — Quelle formule juridique adopter pour de pareilles libéralités?

M. J. Delaite, faisant allusion aux subsides accordés par la Province et la Ville de Liége au comité-directeur du Dictionnaire wallon, déclare ne pas très bien saisir l'opportunité du vœu de M. Feller, qu'il considère comme conçu d'un façon un peu trop générale.

M. Feller lui répond qu'il reconnait que les pouvoirs publics ont droit à toute la gratitude des dirigeants de l'œuvre du Dictionnaire wallon, mais, s'il a libellé son vœu, c'est qu'il a voulu surtout insister sur la question, plus délicate à traiter, des facilités matérielles, des loisirs à donner à ceux-ci.

M. O. Colson appuie vivement aussi le vœu de M. Feller, et il insiste à son tour sur la situation matérielle de ceux

qui travaillent avec tant de simple et courageuse abnégation à édifier un monument historique à leur langue maternelle.

Il se livre également à quelques développements sur la difficulté d'obtenir la capacité légale en vue de profiter des générosités des particuliers.

Dom U. Berlière. — La question des loisirs à laisser aux gens de science, qui sont par ailleurs déjà absorbés par des occupations professionnelles, m'amène à dire qu'il faudrait tâcher par tous les moyens d'arriver à rendre un peu plus d'indépendance à la science, qui tend à devenir par trop bureaucratique. Il faudrait que le Gouvernement favorisât beaucoup plus largement les entreprises scientifiques du pays ; il faudrait que les fonctionnaires, les professeurs particulièrement, pussent, avec toutes les facilités désirables du côté de leurs administrations, se livrer à des travaux spéciaux.

Loin de trouver le vœu de M. Feller trop général, je voudrais l'étendre encore.

M. Balau précise la pensée de M. Feller plus et mieux que celui-ci n'a voulu, par délicatesse bien compréhensible, le faire. Il insiste, lui aussi, sur la situation déplorable faite aux membres du personnel de l'enseignement moyen officiel et, la comparant à celle dont jouit le clergé séculier, il ne peut s'empêcher, exemples à l'appui, de rendre hommage aux supérieurs ecclésiastiques, mieux conscients des intérêts de la science. Il applaudit donc des deux mains aux paroles de Dom Berlière et appuie de toutes ses forces son désir de voir plus d'indépendance et de facilités matérielles laissées aux professeurs, voués à des travaux de science pure et désintéressée.

M. Brants cède la présidence à Dom U. Berlière.

En l'absence, excusée, de M. Van der Linden, auteur d'une note intitulée : *La géographie historique de la Bel-*

gique (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 556-560), M. Magnette lit les conclusions de ce travail.

La section approuve les vœux qui font suite à ces conclusions et dont le président met en lumière toute l'importance. Dom Berlière insiste tout particulièrement sur l'intérêt, au point de vue de la géographie historique de notre pays, que présentent, par exemple, les pouillés, dont n'a pas parlé le rédacteur de la note précitée. Il déplore, avec ce dernier, l'insuffisance de nos publications dans ce domaine de l'histoire nationale.

M. Kurth regrette, d'autre part, que M. Van der Linden n'ait pas dit un mot, dans sa note, des glossaires toponymiques. C'est par de tels travaux, proclame-t-il, qu'il faut commencer ; c'est par l'étude de petits groupes locaux que, non seulement on pourra indirectement faire l'histoire des petites communes, mais qu'on délimitera par le fait même la commune, qu'on fixera la géographie historique locale. Il n'en veut pour preuves que l'étude toponymique qui a été faite de certaines localités du Bas-Luxembourg. Il se permet de rappeler son *Glossaire toponymique de Saint-Léger*. Il attire de nouveau, après 23 ans, l'attention des chercheurs sur l'importance des glossaires.

Il rend au surplus hommage à la *Société de littérature wallonne*, qui a déjà beaucoup fait en cette matière, mais qui, à son sens, s'est jusqu'ici trop peu préoccupée du côté historique dans les travaux de toponymie qu'elle a provoqués ou patronnés.

La discussion relative aux glossaires toponymiques reprend après que M. J. Feller eut résumé, dans ses grandes lignes, le rapport sur *L'Etat des études de toponymie en Belgique*, qu'il avait rédigé en vue de la tenue du Congrès et qui n'a pu être imprimé à temps [1].

[1] Ce rapport a paru, depuis la tenue du Congrès, dans les *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 831-853.

M. Kurth confirme pleinement ce que M. Feller vient de dire des conditions dans lesquelles devrait se composer un glossaire toponymique : il estime absolument nécessaire la collaboration, pour faire œuvre sérieuse, d'un historien et d'un linguiste. Il cite comme modèle du genre, les études toponymiques sur Bilsen dues à un historien, M. J. Cuvelier, et à un linguiste germanisant, M. Camille Huysman. C'est là un exemple à suivre.

Dom U. Berlière ajoute qu'il serait hautement désirable aussi que les auteurs de recueils monastiques s'habituassent à dresser de bonnes tables. A cet égard-là, il y a beaucoup à redire aux travaux que publient les sociétés de province : celles-ci devraient exiger des auteurs des index convenablement dressés, des tables sérieusement faites.

Il signale, à cette occasion, les trop nombreuses erreurs, en fait d'identifications géographiques, qui déparent la grande œuvre des *Monumenta Germaniae historica*, en ce qui concerne notre pays. Cette dernière remarque est confirmée par M. Balau.

La discussion est close sur ce sujet.

Le Président donne la parole à M. G. Cohen, qui désire entretenir la section de la découverte qu'il a faite à la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, d'un manuscrit, contenant le texte de deux mystères et de trois moralités, dont l'écriture est de la fin du xve siècle, et dont l'origine liégeoise ne lui semble point douteuse.

Il expose les différents arguments, d'ordre historique, littéraire ou phonétique, qui lui paraissent légitimer son opinion d'après laquelle on serait désormais, avec le manuscrit de Chantilly, en présence du plus ancien document connu du théâtre liégeois (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II. pp. 889-902).

Dom U. Berlière signale à l'auteur quelques points à éclaircir.

M. J. Cuvelier confirme l'hypothèse de M. Cohen en ce qui concerne l'origine liégeoise des mystères en question, en constatant la présence du mot *heel*, encore employé aujourd'hui dans les chansons d'enfants, à l'occasion de la fête de l'Epiphanie, à Hoesselt (Limbourg). Le sens du mot échappe aujourd'hui au peuple, ce qui prouve sa haute antiquité.

Le Président donne la parole à M. V. Chauvin pour résumer sa note intitulée *L'Etude de l'Hébreu à Liége* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 628-642).

L'auteur se borne à revenir un instant sur la question, qui reste fort controversée, de savoir si Sigebert de Gembloux avait une connaissance, digne de ce nom, de la langue hébraïque (*Hebraïcam veritatem a ceteris editionibus secernere erat peritus).*

Dom U. Berlière, M. Balau, M. Cauchie sont unanimes à interpréter les mots de *veritas hebraïca* dans le sens de : texte hébreu traduit par saint Jérôme, à distinguer *(secernere)* soigneusement d'autres versions *(ceterae editiones)*, par exemple celle des Septante.

M. Chauvin ne semble du reste pas insister sur son interprétation et se déclare au fond d'accord aves ses contradicteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 20.

Séance du Mercredi 4 Aout.

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Prennent place au bureau : MM. S. Balau, Dom U. Berlière, G. Brom, V. Brants, J. Grob, H. Lonchay, F. Magnette, secrétaire-rapporteur, et E. Fairon, secrétaire.

Ont signé la feuille de présence :

MM. F. Arnheim, H. Boeymans-Pontus, M. Blum, L. Bouvier, chanoine A. Cauchie, J. Closon, abbé Th. Coenegracht, J. Cuvelier, J. Dabin, abbé F. Daniels, A. de Closset, C. Defrecheux, comte de Hauteclocque, J. Delaite, N. de Pauw, J. Depoin, A. de Saint-Léger, F. de Villenoisy, A. Doutrepont, P. Dubois, F. Dumont, A. Fayen, J. Fréson, abbé F. Gilissen, A. Goffart, E. Grandgaignage, G. Hennen, F. Hubert, L. Jeunehomme, abbé A. Kairis, abbé J. Kerkhof, G. Kurth, Ed. Leclaire, C. Leclère, abbé F. Loes, E. Matthieu, E. Membré, J. Mercenier, H. Obreen, O. Pecqueur, H. Pirenne, E. Poncelet, H. Préherbu, Mme Préherbu, MM. L. Renard-Grenson, J. Schyrgens, G. Sens, G. Simenon, Théo Smeets, V. Fourneau, F. Troisfontaines, R. Ulens, L. van den Essen, L. Verriest, R. Van Waefelghem, J.-P. Waltzing, L. Willaert, A. Wins.

Dom U. Berlière, MM. A. de Saint-Léger et H. Lonchay se chargent successivement de la présidence.

L'ordre du jour appelle d'abord la lecture et la discussion du mémoire de M. V. Fris sur *Les Sources du Myreur des Histors de Jean d'Outremeuse pour l'histoire de Flandre* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 166-175).

L'auteur étant absent, et son travail ne donnant lieu à aucune observation, le président donne immédiatement la parole à M. V. Brants, pour résumer devant l'assemblée sa notice sur : *Le Mémoire politique sur le gouvernement des Pays-Bas de Ch. D'Hovyne, chef-président du Conseil privé (1653-1671)* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 49-66).

M. Brants déclare que, vu sa nature, son étude ne comporte pas de conclusions. S'il l'a adressée au Congrès, c'est surtout dans le but de donner par là un échantillon

de sujets de recherches qu'il croit utile de signaler au monde des érudits.

En effet, on a un peu trop négligé en Belgique la *Dogmengeschichte*, c'est à dire l'histoire des théories politiques. Or, quand il faut interpréter un régime où la Constitution même est coutumière, cette étude est fort importante. L'époque dite moderne est la lutte de la coutume contre le pouvoir royal. Les légistes fortifient ce pouvoir partout. Leurs écrits ont donc pour l'histoire de cette lutte une importance spéciale. — En Belgique, on ne connaît guère les écrits politiques d'Hovyne, de Roose, ni ceux de Viglius ni de Wynants ; il en est bien d'autres, dont il faudrait faire d'abord la bibliographie.

En France même, ne discute-t-on pas encore à l'Institut sur le caractère des lois fondamentales de l'ancienne monarchie ? En Belgique, il ne peut être contesté que ce caractère fut celui d'une monarchie tempérée, et il est intéressant de constater que nos légistes régaliens même n'en contestent que l'étendue, mais non la nature.

Il paraît donc fort souhaitable qu'on se mette à travailler dans cette voie. *(Approbation.)*

M. Cauchie. — Les théories des juristes sur l'essence de l'ancienne monarchie n'ont pas été aussi négligées que le dit M. Brants, sur la foi de certaines discussions à l'Institut de France. Les juristes, par exemple Bodin, Hotmann, etc., ont discuté ce point au XVIe siècle déjà, et il existe des travaux actuels sur ce sujet, témoins ceux de M. Georges Weil (*Les théories sur le pouvoir royal durant les guerres de religion).* Dans les études de ce même auteur sur l'Eglise et l'Etat en France, les théories des légistes et des canonistes ont également été exposées et commentées.

M. Brants réplique qu'il a simplement voulu constater qu'en France, bien qu'il y ait beaucoup de sources connues, la conclusion est encore contestée à l'Institut.

M. P. Dubois profite de la discussion soulevée par M. Brants, pour signaler les travaux de M. le professeur Esmein et de ses élèves. Un certain nombre de thèses fort intéressantes, résultats de ces travaux, ont déjà paru.

M. Grob ne peut qu'approuver M. Brants, quand celui-ci exhorte ses concitoyens à étudier les mémoires politiques sur le gouvernement des Pays-Bas, écrits par des hommes d'Etat.

Le motif en est que les pièces relatives aux actes du pouvoir central nous offrent parfois des contrastes — pour ne pas dire des contradictions — suivant la personne ou le corps auxquels ces pièces sont adressées.

Au Duché de Luxembourg, le souverain n'avait guère le droit d'imposition : pour lever la moindre aide, il lui fallait le consentement du Tiers-Etat ; celui-ci revendiquait également le droit de la répartition de ces impôts, le souverain ne pouvant en faire la recette par ses receveurs que selon les répartitions faites par les Etats du Duché de Luxembourg. Or, tandis que le gouvernement demandait aux Etats l'octroi des aides, les pièces concernant l'accord et la répartition de ces aides, adressées à d'autres qu'au Tiers-Etat ou à ses membres, ne mentionnent pas d'ordinaire cette interdiction des Etats, et parfois même elles semblent absolument l'exclure.

Un autre fait, dans le même ordre d'idées, est que le Conseil provincial du Luxembourg suit parfois une politique en opposition avec celle du gouvernement central, qu'il agit même contre ses ordres exprès.

Ces faits prouvent que l'on ne peut guère induire d'une seule catégorie d'actes ni les principes qui présidaient aux décisions prises par les hommes d'Etat aux Pays-Bas, ni l'inexistence de certains droits et privilèges.

La discussion est close.

La parole est donnée à M. J. Depoin, qui a rédigé en vue

du Congrès un mémoire intitulé : *Recherches sur l'origine d'Eilbert de Waulsort* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 907-916). L'auteur se borne à insister sur les conclusions qui ressortent de l'étude historique à laquelle il s'est livré.

Dom U. Berlière n'oserait se prononcer sur le plus ou moins de fondement des conclusions qui se dégagent du travail de M. Depoin. Dans la question de l'origine du fondateur de Waulsort, il est important cependant de tenir compte du caractère de la chronique de cette abbaye. L'adoption par l'auteur de traditions légendaires peut s'expliquer autrement que par le désir d'établir certains droits du monastère : l'intérêt de l'écrivain est d'entourer le berceau de sa maison religieuse du prestige de certains noms. Les rapprochements généalogiques de M. Depoin sont intéressants, certes; mais peut-on limiter exactement le cercle des lectures du chroniqueur de Waulsort? A-t-on tenu assez compte de la valeur exacte des documents diplomatiques de l'abbaye, étudiés par Sackur et par Lahaye ?

M. Depoin répond. Il n'admet point ce caractère tendancieux de la chronique de Waulsort. La preuve en est que les personnages cités par elle sont tellement obscurs qu'il lui a fallu beaucoup de recherches pour les identifier.

M. H. Pirenne fait observer que M. Bédier a publié récemment un travail sur l'origine de l'épopée, dans lequel il s'occupe de la chronique de Waulsort. Ses conclusions sont absolument négatives.

M. Balau désire communiquer, à son tour, à l'assemblée les réflexions que lui a suggérées l'exposé que vient de faire M. Depoin. N'ayant pas, dit-il, devant nous, les textes eux-mêmes, nous ne pouvons pas contrôler la valeur des observations, d'ailleurs intéressantes, présen-

tées par l'auteur du mémoire sur Eilbert. Sans avoir songé à rafraîchir nos souvenirs, il nous reste cependant d'études faites autrefois cette impression, que, au moins jusqu'au travail de M. Depoin, toute la science historique, illustrée surtout à ces endroits par les recherches de Sackur, aboutit à nous représenter les origines de Waulsort, racontées par la chronique et consignées dans des chartes fabriquées après coup, comme absolument légendaires.

Il appartiendra à la critique, quand elle sera en possession du texte du travail de M. Depoin, d'examiner si celui-ci, sur le point intéressant qu'il a soulevé, a vraiment renouvelé et réformé les conclusions de la science historique.

La discussion est close.

La parole est donnée à M. J. Delaite, qui résume dans son argumentation essentielle son étude critique sur *Rasse de Dammartin* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 429-453).

M. Balau félicite M. Delaite de son intéressant rapport et de la façon dont il vient de le résumer,

Il regrette particulièrement l'absence de M. de Borman, si habile à débrouiller les généalogies des chevaliers liégeois du moyen âge. Son savant collègue l'a cependant autorisé à déclarer combien l'étude de M. Delaite à laquelle il reconnaissait une réelle valeur, l'avait intéressé.

Quant à lui, il ne fait qu'une petite réserve. Jacques de Hemricourt et Jean d'Outremeuse ont certainement utilisé une source commune, mais dire quelle était cette source, cela lui apparaît comme un problème insoluble.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. Pirenne désire présenter à l'assemblée un exemplaire de l'*Album de Diplomatique*, que le Congrès de Gand de 1907 avait souhaité de voir paraître au plus tôt. La

Belgique, dit M. Pirenne, peut revendiquer l'honneur d'avoir eu la première l'initiative d'un pareil travail, car il n'a pas encore été publié une collection aussi complète et aussi didactique dans aucun autre pays. M. Pirenne fait observer, en passant, que l'*Album* contient précisément le fac-simile d'une charte fausse relative à l'abbaye de Waulsort, dont on venait de parler en section.

M. F. Magnette, secrétaire-rapporteur, annonce que M. le baron de Borchgrave, inscrit pour prendre la parole à la séance du lendemain, jeudi, mais ne pouvant assister à cette séance, vient de faire imprimer à ses frais sa notice annoncée sur *Les Leukes et l'origine du nom de Liége*, et fait hommage aux membres de la seconde section d'un certain nombre de ces notices.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. H. Lonchay, qui se borne à certaines observations à propos de sa note sur *La fortune de Jean Curtius* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 80-88).

Il fait remarquer que cette note n'a pas la prétention d'être un travail complet. Cependant elle lui a déjà coûté de nombreuses recherches dans les fonds d'archives de Bruxelles et de Simancas (Espagne). Il a retenu surtout les détails concernant les livraisons de poudre faites par Curtius au Gouvernement des Pays-Bas et les déboires que lui ont causés ces opérations commerciales. On constatera à ce sujet, dit-il, le taux considérable de 12 % dans les emprunts conclus par Curtius. C'est cependant le taux ordinaire d'alors. Pour faire un travail complet sur Curtius, il faudrait rechercher tous les contrats passés par lui et sa correspondance. A cet égard, et pour des sujets de l'espèce, les petites archives peuvent être d'un secours considérable. Ainsi le document principal qu'il a utilisé — un contrat daté de 1614 devant un notaire de Liége — a été retrouvé dans le protocole de ce notaire par M. D. Van de Casteele.

M. L. Van der Essen se fait un devoir de signaler à M. Lonchay qu'aux Archives Farnésiennes de Naples se trouvent plusieurs documents se rapportant à Curtius, notamment des pièces qui ont trait à ses opérations financières à l'époque d'Alexandre Farnèse. Ils sont de nature à éclairer ses rapports avec la cour de Bruxelles et spécialement à faire connaître les emprunts contractés avec le Gouvernement avant l'époque des archiducs. Ces pièces sont pour la plupart originales. Elles confirment en tous points l'exposé de M. Lonchay.

M. V. Brants constate, à propos du taux d'intérêt de 12 °/₀ cité par M. Lonchay, que ce taux était celui du « péristyle », c'est-à-dire de la Bourse d'Anvers. Mais l'intérêt des rentes n'était que de 5 °/₀. Par contre, le taux des Lombards était parfois toléré jusqu'à 21 °/₀.

M. H Lonchay, répondant, constate qu'il y a toujours eu une notable différence entre le taux des opérations commerciales et le taux des rentes. Cette différence se constate encore aujourd'hui.

M. J. Delaite, sans entendre discuter le sujet traité par M. Lonchay, demande à celui-ci s'il ne sait rien concernant l'origine des Curtius. Sont-ils Liégeois ? N'y aurait-il peut-être pas un lien de parenté entre le célèbre financier et la famille du grand sculpteur Del Cour ?

M. Lonchay répond négativement à la première de ces questions.

Une discussion très vive s'engage alors à ce sujet entre MM. J. Delaite et N. de Pauw, sans qu'il ait été possible de fournir une réponse quelconque à l'interpellateur sur les autres questions posées par celui-ci.

L'ordre du jour appelle la discussion de la note consacrée par M. Tiberghien à *La Carte de Ferraris* (voir

Annales du Congrès de Liége, t. II, pp. 371-382). En rappelant sommairement la constatation qu'il a pu faire sur ce document géographique, d'une importance de premier ordre pour les Pays-Bas, et spécialement sur le nouveau tirage qui en fut fait à Paris, au Dépôt de la Guerre, fort probablement sous le Directoire ou le Consulat, l'auteur de la note tient à attirer l'attention sur ce fait que la carte de Ferraris a été reproduite dans le tirage français sans qu'on y eût indiqué les changements radicaux qui venaient de se produire dans la géographie politique de notre pays.

M. de Saint-Léger a constaté que des cartes du Nord de la France se trouvaient dans le même cas. Une carte du milieu du XVIIIe siècle a été réimprimée en 1790 avec un titre différent.

Dom U. Berlière signale d'autres cas analogues.

M. J. Grob vient d'entendre dire incidemment que les limites entre la France et les Pays-Bas autrichiens étaient encore douteuses lors de la confection de la carte de Ferraris. Il n'en est rien, car le traité des limites conclu en 1769, en faisant l'échange des enclaves et en redressant les frontières, avait supprimé tous les doutes. Les cartes très détaillées, dressées à cette époque par le service des ingénieurs-géomètres, et nécessitées par la conclusion et la mise à exécution de ce traité de 1769, se trouvent, pour le Luxembourg, aux archives du Gouvernement à Luxembourg. Vu la date du traité et celle de la confection de la carte de Ferraris (1770-1778), on serait tenté de croire que l'édition de celle-ci a été provoquée par la conclusion du traité.

D'autre part, si Ferraris ne veut point donner un caractère officiel aux limites qu'il donne, sa réserve est probablement motivée par ceci que les frontières entre les provinces autrichiennes et la principauté de Liége n'avaient

été réglées par aucun traité, et par ce fait encore qu'elles n'étaient pas à cette époque territoriales, mais personnelles. Ceci veut dire que dans nombre de villages, certaines personnes dépendaient de l'un des pays et le reste de la population d'un ou de plusieurs autres souverains ; les maisons des unes et des autres étant ainsi entremêlées, il n'y avait guère possibilité d'établir des délimitations de frontières bien précises. M. Grob cite quelques exemples caractéristiques dans l'ancien Luxembourg. Si un cartographe avait donc à tracer des limites dans ces parages, il devait nécessairement se tenir sur la réserve.

M. le comte DE HAUTECLOCQUE signale l'existence aux Archives du Ministère de la guerre, à Paris, d'une collection de plans et de notices sur les places fortes de Huningue et de Dunkerque (17 vol. in-fol. manuscrits).

Simple mention est faite, en l'absence — justifiée — de son auteur, de la note de M. G. DES MAREZ sur *la Spécialisation du travail dans les villes flamandes au moyen âge* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 200-201).

L'ordre du jour étant épuisé, et l'heure le permettant, le président donne la parole à M. J. BRASSINNE, qui désire entretenir la section de la question des *Pouillés de l'ancien diocèse de Liége.*

L'honorable secrétaire-général du Congrès s'excuse d'abord de n'avoir pu présenter le rapport qu'il avait annoncé. Il manifeste ensuite le désir d'obtenir les lumières des historiens rassemblés à l'occasion du Congrès, sur la façon dont il conviendrait de publier les pouillés.

Il établit une distinction entre les pouillés qu'il appelle topographiques, c'est-à-dire ceux dans lesquels les paroisses sont classées dans l'ordre des doyennés, — et ceux qu'il dénomme pouillés de collateurs, dans lesquels les paroisses sont rangées sous le nom de ceux (institutions ou particuliers) qui en avaient la collation. M. Bras-

sinne indique les pouillés topographiques qui ont été publiés jusqu'ici, et il annonce qu'il a l'intention de publier en collaboration avec l'abbé J. Paquay, un *corpus* des pouillés topographiques liégeois.

Mais comment faut-il en ordonner la publication ?

a) Faut-il publier le texte des différents pouillés, — ceux tout au moins qui sont suffisamment intéressants — en donnant d'abord le texte du pouillé le plus ancien, puis successivement celui des autres pouillés, et ce dans l'ordre chronologique ? Ou bien ne faut-il pas grouper les indications relatives aux différents doyennés que fournissent les divers manuscrits ?

b) Faut-il donner à propos de chaque nom ancien l'identification du nom, l'indication du nom du patron, et les autres renseignements qui peuvent intéresser le lecteur ? Ou bien ne convient-il pas plutôt de ramasser toutes ces indications dans un index final ?

Tel est le problème.

Dom U. Berlière préconise la publication chronologique intégrale des textes des pouillés. Il faut aussi, à son avis, tenir compte des collectories pontificales, épiscopales, princières ; il faut rechercher également des renseignements dans les cartulaires, les obituaires, les chroniques. Il insiste surtout sur la grande utilité de publier des dictionnaires toponymiques dans lesquels on groupera tous les éléments d'une notice succincte, concise, complète: les formes modernes et les formes anciennes, avec date, pour chaque nom propre de lieu, l'archidiaconé, le doyenné, le patron, le collateur. Il faudrait à côté de cela grouper tous les renseignements historiques.

Enfin, on devrait songer à constituer un recueil général des pouillés de Belgique.

M. Grob s'est occupé de la question des pouillés depuis vingt ans déjà. Il croit donc pouvoir donner son avis, et

déclarer que, malgré leur très grande importance, il ne faut user qu'avec prudence des pouillés. Car de ce qu'une paroisse n'y est pas renseignée, on ne peut toujours conclure qu'elle n'existait pas à telle ou telle époque. En effet les pouillés ne renseignent que les paroisses étant sous la juridiction des archidiacres ; à côté de celles-là, il pouvait en exister d'autres dont la collation appartenait à certains dignitaires, par exemple aux chapitres lesquels pouvaient être exemptés de cette juridiction, et par suite ne pas être mentionnés dans les pouillés et ne pas être soumis aux visites épiscopales.

M. Grob signale comme actes fort précieux, similaires aux pouillés et sous ce rapport supérieurs aux pouillés, les listes de répartition de la part des aides que le clergé tant séculier que régulier avait à payer.

Quant aux deux questions soumises par M. Brassinne, sur la manière de publier les pouillés, il opine pour la publication intégrale de ceux qui seraient seuls dignes d'une édition, car un choix s'impose ici. D'autre part, une publication des différents pouillés par tables juxtaposant les données pour un même bénéfice lui semble impossible, vu les grands changements survenus parfois dans un fort court espace de temps : des bénéfices ont disparu, des provinces ont été réunies, d'autres ont été incorporées à des territoires étrangers. Vouloir renseigner ces changements dans des notes au bas des textes, est impossible, à cause du grand espace qu'occuperaient ces notes.

Pour ce qui est des identifications, M. Grob croit qu'il est absolument nécessaire de donner dans les listes des paroisses le nom moderne imprimé en italique après le nom ancien, s'ils diffèrent notablement ou s'il s'agit de distinguer une paroisse d'une localité homonyme, ces ressemblances de noms étant excessivement nombreuses. Il faut que cette table des noms anciens et des noms modernes soit aussi complète que possible : c'est d'une nécessité absolue.

M. J. Depoin signale comme modèle à suivre les publications de M. Longnon, en France. Il relève également l'importance que présentent à ses yeux, pour l'édition des pouillés, les visites épiscopales des paroisses et les listes des dignitaires ecclésiastiques.

M. Cauchie demande qu'on lui précise la différence entre pouillés topographiques et autres pouillés. Il insiste aussi avec M. Depoin sur l'utilité des visites épiscopales et archidiaconales pour les renseignements d'ordre toponymique qu'elles peuvent fournir.

Il se livre ensuite à un échange de vues avec Dom Berlière et M. J. Brassinne sur la nature des pouillés pontificaux *(taxationes)* et des pouillés diocésains ; sur l'ordre alphabétique ou systématique des archidiaconés et des décanats ; sur la place des identifications et des divers renseignements concernant une paroisse.

Dom U. Berlière explique, entre autres, pourquoi il préconise plutôt dans la publication des pouillés un ordre systématique : c'est que ce dernier permettra de suivre pour ainsi dire époque par époque les modifications qui se sont produites dans la géographie du diocèse. Et c'est cela qui, historiquement, est le plus attachant.

M. Cauchie termine cette discussion en signalant l'existence de différents extraits des collectories pontificales à Naples, à Louvain, à Tournai, aux archives de la cathédrale : dans ce dernier dépôt se trouve, pour le décanat de Bruges, un pouillé (le pouillé de Tournai datant d'environ 1450) où l'on trouve non seulement la nomenclature des cures et chapelles, mais encore des autels des petits métiers de la ville.

M. Brassinne remercie pour toutes les explications qui viennent de lui être fournies et déclare qu'il se rallie à la manière de voir de Dom Berlière.

La séance s'achève par la communication de M. G. Simenon sur les conflits interminables qui surgirent entre les évêques de Liége et les abbés de Saint-Trond à propos de la souveraineté que les uns et les autres prétendaient pouvoir exercer sur cette dernière ville.

L'auteur résume son mémoire [1] dont les conclusions peuvent se libeller ainsi :

Au point de vue temporel, les abbés de Saint-Trond partageaient avec les princes-évêques la souveraineté de la ville. Ce droit fut reconnu par un diplôme du pape Pascal II de 1107. L'échange fait en 1227 entre l'évêque de Metz et celui de Liége n'en tient pas compte, mais dans toutes les circonstances publiques les abbés de Saint-Trond agissent comme co-seigneurs de la ville.

Au point de vue spirituel, les abbés ont été soumis au prince-évêque. Mais les discussions du XVIIe siècle au sujet de la souveraineté temporelle, amenèrent Rome à reconnaître l'indépendance spirituelle de l'abbaye.

Toutefois si en droit les abbés pouvaient prétendre à cette double exemption, en fait, ils n'ont pu en jouir qu'à de rares intervalles.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du Jeudi 5 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Prennent place au bureau : MM. Balau, Cauchie, de Saint-Léger, Brom, Magnette, secrétaire-rapporteur ; Fairon, secrétaire.

[1] Une note de M. Simenon, intitulée *L'exemption de l'abbaye de Saint-Trond* a été publiée, après le Congrès, dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 855-863.

Ont signé la liste de présence : MM. F. Arnheim, P. Bergmans, J. Brassinne, D. Brouwers, J. Closon, abbé Th. Coenegracht, F. Courtois, abbé P. Daniels, A. de Cannart d'Hamale, Mme de Cannart d'Hamale, MM. Ch. Defrecheux, J. Defroidmont, vicomte A. de Ghellinck-Vaernewijck, comte de Hauteclocque, N. de Pauw, P. Dubois, A. Fayen, J. Feller, J. Foidart, abbé F. Gilissen, A. Goffart, F. Hubert, L. Jeunehomme, abbé A. Kairis, G. Kurth, Mme Lambermont, MM. Dr J. Lejaer, E. Matthieu, F. Mercenier, H. Obreen, J. Paquay, H. Préherbu, Mme Préherbu, MM. Dr F. Tihon, F. Troisfontaines, R. Van Waefelghem, A. Wins.

La séance est présidée par M. le chanoine Cauchie.

Le président donne la parole à M. L. Van der Essen. Celui-ci, auteur du rapport sur *Les archives particulières de l'étranger et leur importance pour l'histoire des anciens Pays-Bas* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 534-541), sans rentrer dans les détails inclus dans sa notice, se borne à attirer une nouvelle fois l'attention des érudits sur la richesse de ces archives de l'étranger. Ces dépôts ne sont pas précieux seulement pour l'histoire politique ou militaire, mais encore pour l'histoire économique, religieuse, pour celle des institutions politiques.

M. Cauchie remercie M. Van der Essen. Il souhaite que le dépouillement des archives farnésiennes et des archives de Parme puisse se faire d'une façon complète et méthodique, et il formule en conséquence le vœu que son élève, avec le concours de la Commission royale d'histoire, puisse terminer bientôt ses recherches déjà fructueuses à Naples et à Parme. Le Congrès reconnaîtra ainsi l'activité de la Commission et il consacrera les initiatives de celle-ci par son approbation du travail de M. Van der Essen.

M. Balau pose à M. Van der Essen quelques questions

sur la façon dont on peut être amené à retrouver les archives des familles italiennes.

Il signale, dans d'autres pays que l'Italie, des fonds également intéressants : par exemple, l'archevêché d'Utrecht détient toute la correspondance de Mgr Van Bommel avec sa nièce, collection extrêmement riche pour l'histoire de son époque. Des voyages d'exploration, tels que ceux que M. Van der Essen a entrepris en Italie, pourraient l'être ailleurs aussi.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du travail de M. J. Closon sur *L'utilité de la publication des recès ou délibérations des Trois-Etats liégeois* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 568-576).

M. Closon, après avoir constaté, en passant, que l'historiographie liégeoise retirera certes le plus grand profit des travaux du présent Congrès, et qu'il a été beaucoup question les jours précédents de l'histoire religieuse et de l'histoire économique du pays de Liége, pense qu'il faut s'occuper avec la même ardeur à faire progresser les études relatives à l'histoire politique de la principauté. Des travaux importants ont certainement été entrepris, mais ils traitaient de points spéciaux. Quant aux histoires générales de Polain, de Gerlache, de F. Henaux, de Daris, elles ont vieilli et sont devenues fort insuffisantes.

Or, les annales liégeoises soutiennent facilement la comparaison avec celles des autres pays. M. Closon ne veut pas pécher par un chauvinisme exagéré ; il ne pense pas que l'on puisse affirmer que les Liégeois aient réalisé l'idéal du gouvernement le plus libre, car l'on peut dans d'autres pays trouver des institutions aussi libérales qu'il convient de rapprocher des nôtres. Mais encore est-il que la Constitution liégeoise est un sujet d'études des plus attachant et que la grande puissance qu'avaient su acquérir les trois états en est un trait essentiel. Rien de plus captivant que le développement des institutions organiques

des états depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle. Leur compétence était universelle ; leur place dans l'état, à côté du prince et du chapitre, prééminente. Il va donc de soi que c'est dans les archives de ces états qu'il faut voir la source la plus importante pour la connaissance de notre histoire intérieure. L'inventaire de ces archives s'impose : aucune histoire politique de la principauté ne sera définitive que quand l'inventorisation de ces sources sera réalisée. Ce travail sera long et dispendieux, mais il est nécessaire *(Approbation).*

M. Cauchie applaudit à ces conclusions et il voit dans M. Closon l'homme tout désigné pour entreprendre cette œuvre.

M. Closon réplique qu'il trouvera de son côté un collaborateur des plus compétents et des plus actifs en M. Fairon, le conservateur-adjoint du dépôt de Liége, dont il signale en passant le tout récent et excellent inventaire des archives du Conseil privé.

M. Cauchie est de plus d'avis que le travail préconisé par M. Closon pourrait être entrepris sous les auspices de la Commission royale d'histoire qui se propose déjà de publier les recès des Etats-Généraux des Pays-Bas *(Approbation).*

La parole est ensuite donnée à M. A. de Cannart d'Hamale, qui, à propos de sa note sur l'*Origine de Jean Cannart, chancelier du premier comte de Flandre de la maison de Valois* (voir *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 226-227), développe à la tribune, en un long discours, les raisons qui, selon lui, doivent faire apparaître le chancelier Cannart comme l'une des plus grandes figures de l'histoire de Belgique.

M. Balau, président du Bureau provisoire du Congrès, informe les membres de la section d'histoire, de la part

du Bureau central, qu'il sera proposé, lors de l'assemblée générale de clôture de l'après-midi, de protester contre l'art. 19, concernant les fouilles, de l'*avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 337-344). Cet article 19 (p. 342), révèle, au profit des musées royaux de Bruxelles, des tendances de centralisation et d'absorption telles que c'en serait fait bientôt de la prospérité des musées provinciaux et de la vitalité des sociétés d'archéologie de province. On demande à la seconde section de se joindre aux autres sections qui ont déjà manifesté leur désapprobation.

Sans qu'il ait été procédé à un vote, l'assemblée donne son approbation à la motion dont il s'agit.

Les travaux de la section sont repris.

M. A. Hansay, auteur de la notice sur *La partie lossaine des anciens comtés du Masau* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 139-145) est absent et se fait excuser par lettre.

Dans cette lettre, il tient à faire remarquer « que, » dans le cas où ses conclusions relatives aux limites du » Maeslant vers l'Ouest seraient reconnues valables, le » tracé donné du *pagus* du Masaland par R. Schröder » dans son *Lehrbuch der Deutschen Rechtsgeschichte*, » Tafel II, devrait être légèrement modifié. La frontière » devrait commencer plus au Sud, vers Maestricht et être » reportée davantage vers l'Ouest aux dépens des deux » pagi de Hesbaye et de Taxandrie. »

Personne ne faisant d'observation concernant le travail de M. Hansay, on passe successivement et sans discussion, leurs auteurs étant absents [1], aux études de

[1] M. Gielens s'était excusé par lettre.

MM. Gielens, sur *Le gouvernement de François de Lorraine, prince abbé de Stavelot* (1704-1715) *et les institutions de la principauté à cette époque.*

G. Bigwood, sur *Joseph II et la liberté du commerce des grains* [1].

et E. de Marneffe, sur les *Noms de lieux de la Hesbaye d'origine mérovingienne ou carolingienne* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 762-764).

La parole est enfin donnée à M. D. Brouwers, qui résume ses *Notes sur l'industrie du cuivre à Namur* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 454-460).

L'auteur insiste, entre autres, sur la réorganisation, au XVIIe siècle, de l'industrie du cuivre dans le pays de Namur et sa transformation en industrie libre ou s'en approchant. Un exemple analogue, celui des chapeliers de Bruxelles, vient de lui être signalé par M. Des Marez.

M. N. de Pauw a constaté à Gand une évolution identique

M. Balau voudrait savoir à quelle date la batterie a pu cessé d'exister à Huy.

M. Brouwers répond que cette disparition peut se placer dans la seconde moitié du XIIe siècle.

La remarque est importante, conclut M. Balau, car il y a là un argument de plus contre la thèse qui voudrait attribuer, d'après Jean d'Outremeuse, les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Lambert Patras.

L'ordre du jour est épuisé.

[1] Ces deux travaux ont été publiés respectivement après le Congrès dans les *Annales du Congrès de Liége*, tome II, pp. 795-830 et pp. 923-936.

MM. E. Matthieu et N. de Pauw proposent, avant que le Congrès ne soit clos, que celui-ci exprime « des remercî-» ments aux Conseils provinciaux du Hainaut et de la » Flandre orientale qui ont voté des subsides en vue de la » publication des inventaires des petites archives et faci-» lité par ce moyen la réalisation des vœux de la Fédé-» ration. » — Cette motion est adoptée.

Enfin M. Balau se lève. Il ne voudrait pas, déclare-t-il, que le Congrès prît fin, sans que, au nom de la section d'Histoire, un témoignage de sympathie et de respect fût envoyé à M. le baron de Chestret, qu'une cruelle maladie a empêché de prendre part aux travaux du Congrès, où il aurait mérité cependant d'occuper la place éminente que lui eussent valu ses magnifiques travaux et études, véritables modèles pour tous les travailleurs *(Marques de la plus vive approbation)*.

M. Balau déclare achevés les travaux de la section et il remercie les congressistes, dont la présence en si grand nombre, chaque jour, a assuré le succès des discussions.

La séance est levée à 10 h. 30.

TROISIÈME SECTION

Archéologie.

A. — *Epoque belgo-romaine et franque*

Secrétaire-rapporteur : M. P. Faider.

Séance du Lundi 2 Aout.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. J.-E. Demarteau, président.

Ont signé la liste de présence : MM. J. Body, l'abbé M. Blum, M. Christiaens, Ch. Comhaire, Ch. Dangibeaud, J.-E. Demarteau, A. Doutriaux, P. Faider, P. Foidart, H. Francart, M. Gillart, F. Hénaux, F. Huybrigts, Mme Lambermont, MM. L. Legrand, Mercenier, A. Oger, J. Poils, F. Raick, L. Renard-Grenson, P. Scharff, F. Seghers, V. Tourneur, H. Vassal, J.-P. Waltzing et G. Willemsen.

M. J.-E. Demarteau, président, résume en quelques mots le travail de M. Blanchet qui a dû rentrer d'urgence à Paris et ne pourra assister aux séances du Congrès. M. Blanchet, dans une courte note intitulée *Bagues romaines trouvées dans l'Est de la Gaule* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 15-17), signalait, d'après des documents de la Bibliothèque nationale, l'existence de deux bagues romaines trouvées, l'une à Givet, en 1850, l'autre à Metz, en 1849. Ces bagues sont perdues, ou conservées dans des collections peu connues.

M. A. Baulmont, de Charleville, empêché d'assister au Congrès, a fait parvenir à la section la note suivante au sujet de la note de M. Blanchet.

« La signature J. Lauthier est sans aucun doute donnée » d'après une mauvaise lecture ; ce nom est inconnu à » Givet, mais François-Xavier Wauthier obtint le 2 mars » 1832 un brevet de libraire et imprimeur en lettres ; il » était seul imprimeur en lettres à Givet et mourut le » 30 janvier 1853. Il eut pour successeur Antoine-» Auguste-Xavier Wauthier, probablement son fils, dont » le brevet est daté du 26 mai 1853. Au dernier succéda, » le 12 août 1863, un nommé F. Choppin.

» Je ne rencontre aucune mention de la trouvaille » relatée ni dans les journaux locaux que j'ai pu consulter, » ni dans les *Recherches historiques sur Givet*, publiées » par J. Lartigue et A. Le Cotte, d'abord dans l'*Echo de* » *Givet*, puis réunies en un volume édité en 1867 par » F. Choppin ; et cependant les auteurs consignent les » découvertes d'objets gallo-romains, faites de 1827 à » 1865 à Givet et dans les environs, tant en France qu'en » Belgique. Je pense donc que la signature de la lettre » doit être bien F. Wauthier et que la trouvaille désignée » sous le nom de trésor de Givet n'a peut-être pas été » faite dans les environs immédiats de cette ville ».

Personne ne demandant la parole à ce sujet, on passe à l'examen du travail de M. V. Tourneur, ayant pour titre *La monnaie de bronze des Tongrois* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 461-479) ; M. J.-E. Demarteau, président, annonce que M. Tourneur, retenu à Bruxelles, n'arrivera qu'à 10 heures. Il propose d'intervertir l'ordre des travaux 2 et 3 (Adopté).

M. J.-E. Demarteau cède la présidence à M. J.-P. Waltzing et expose le sujet de son propre travail : *Les éléments de l'histoire d'une même villa belge pendant la période romaine et aux premiers temps du moyen âge* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 113-122).

Il a pris comme type caractéristique la villa belgo-romaine de Vervoz *(Vervigium)*. Les fouilles opérées en

cette localité ont fait découvrir plus de cinq cents fragments d'un monument funéraire en calcaire de Longwy et, surtout, plusieurs tombes fort bien conservées et contenant toutes des ustensiles curieux. Ces découvertes reportent l'établissement de Vervoz à la fin du Ier siècle ou au commencement du IIe. Une première série de monnaies, trouvées à Vervoz, s'arrête à l'époque de Gallien, c'est à dire à l'époque des invasions des Alamans et des Francs, en 257 et 275. Une seconde trouvaille de monnaies renferme des pièces d'Arcadius (395-408) ; celles-ci marqueraient, d'une façon précise, la date d'une seconde destruction de Vervoz. Les tombes franques, très pauvres, indiquent une occupation définitive. En 862, Vervoz fait partie, depuis un certain temps déjà, du domaine de l'abbaye de Stavelot. Un document de cette époque, émanant du roi Lothaire, nous l'apprend et nous renseigne même d'une façon assez précise sur ce qu'est devenue l'ancienne villa, dont la possession sera confirmée à l'abbé Hildebold, en 873, par Louis le Germanique.

Cette monographie, consacrée à la villa de Vervoz, commence donc à l'établissement d'un citoyen romain dans la Gaule-Belgique et finit à Hildebold, Germain de nom, prélat ardennais : villa belgo-romaine, villa abbatiale. Elle comble une lacune qui existe souvent dans notre histoire régionale et montre la voie à d'autres études de ce genre. M. Demarteau déclare que c'est là le but qu'il s'est proposé d'atteindre et souhaite que d'autres monographies soient consacrées à cette intéressante période de l'histoire belge.

M. F. Huybrigts fait observer que l'occupant de la villa de Vervoz possédait des objets analogues à ceux que l'on retrouve au Nord de la Sambre et de la Meuse. Ne serait-il pas un habitant du Nord, qui, chassé par quelque invasion, se serait installé à Vervoz avec tout son mobilier ? Les monnaies de Gallien se retrouvent dans toutes les contrées

situées au Sud de la Sambre et de la Meuse; c'est, en effet, sous le règne de cet empereur que le pays a été ravagé. La découverte, à Vervoz, de monnaies d'Arcadius s'explique aussi facilement : ces monnaies peuvent avoir été enfouies lors d'une seconde occupation de la contrée, par les Francs, en 408, date à laquelle il se sont établis d'une façon définitive.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, M. J.-E. Demarteau reprend la présidence, et passe à l'examen de la communication de M. V. Tourneur : *La monnaie de bronze des Tongrois.*

M. V. Tourneur a étudié un type bien déterminé de monnaies dont le territoire de Tongres se trouve être le centre de production. Faut-il les attribuer aux Aduatiques? Cela est impossible ; ces pièces ayant été certainement frappées après la conquête de César en l'an 51, et avant la réduction du territoire en province romaine, en l'an 27. Quelle population occupait Tongres à cette époque ? Les *Tungri*. On se trouverait en présence d'une reformation de la confédération des *Germani-Tungri*. Les *Tungri* comprenaient les *Condrusi*, de même que les *Germani* comprenaient les Eburons.

Le mot *Tungri* serait l'équivalent du mot *Germani*. Il aurait été conservé comme étant plus caractéristique.

M. V. Tourneur soumet à l'assemblée plusieurs exemplaires des monnaies en question.

M. F. Huybrigts félicite M. V. Tourneur de son remarquable travail. Un point cependant ne lui paraît pas suffisamment éclairci.

M.V. Tourneur, dit-il, attribue ces monnaies aux Celtes ou aux Germains qui occupaient la contrée au temps où César a conquis le pays, et en place la fabrication entre les années 54 et 27 av. J.-C. Je voudrais donner à cette idée, qui peut être juste dans un certain sens, quelques expli-

cations, car on pourrait supposer que, au moment de l'arrivée de César, le pays était occupé par des Germains que M. Tourneur dit descendre des Celtes. Je ne veux pas prétendre que, en Germanie, certains Germains n'aient pas eu pour ancêtres des Celtes, de ces fabricants de *kelts* ou de haches de pierre polie, mais je veux me représenter nos contrées au moment de l'arrivée de César.

Quels en étaient les occupants à l'arrivée du conquérant romain ?

Ils étaient de deux espèces bien différentes. C'était, d'abord, le dominateur, le Germain, qui avait passé par la Grèce et la Macédoine, où il avait appris à monnayer ; c'est, ensuite, l'habitant autochtone que le Germain, guerrier et guerroyeur, avait soumis, dont il avait fait son esclave, qu'il craignait de disperser, trouvant que cet habitant était agriculteur, attaché à son foyer, et que lui-même avait besoin de ce travailleur tranquille pour son service personnel et l'entretien des chevaux.

Cet habitant autochtone, cet agriculteur ne peut être que le descendant immédiat de l'habitant des fonds de cabanes, dont nous trouvons des traces nombreuses le long de nos fleuves et rivières et, en ce qui concerne spécialement la fertile contrée des environs de Tongres, cet habitant primitif a vécu le long de la Meuse et du Jeker, où nous trouvons partout ses fonds de cabanes, surtout sur les hauteurs qui bordent ce cours d'eau. Notons-le : le Jeker traverse une grande partie de la Hesbaye, qui forme la contrée la plus fertile de la Belgique.

Quand les nations germaniques, qui ont appris à monnayer à la suite de leur passage par la Macédoine, ont-elles monnayé dans nos contrées ?

M. Tourneur admet qu'ils ont frappé la monnaie anépigraphe marquée aux quatre bustes de chevaux et celle à la légende AVAVC, entre les années 51 et 27 avant J.-C., ce qui correspond aux années 751 et 727 de Rome, ou au second triumvirat.

Je pense que ce monnayage doit s'être produit un peu avant cette époque, c'est-à-dire antérieurement à l'arrivée de César, et, pour le prouver, je me pose deux questions : Comment César est-il venu ? Quelle a été son œuvre ?

César a été appelé dans nos contrées par les populations d'agriculteurs soumis, ramenés à l'état d'esclaves par les Germains, et, quel que soit le nom donné à ces esclaves, ce ne sont certes pas les Celtes de la Germanie, venus des bords de la mer Caspienne et de plus loin peut-être, mais César a été appelé par les descendants des Néolithiques de nos contrées, réduits à l'esclavage par les terribles guerroyeurs, toujours à la recherche de batailles, allant d'un pays à l'autre et qui avaient appris à monnayer. En effet, leur monnaie, qui, à défaut d'or et d'argent, a été faite de bronze, n'est constituée que par des imitations grossières des monnaies d'or de l'Orient.

Si les Germains n'avaient pas été trahis, si César n'avait pas été conduit, comme par la main, par les populations autochtones, César n'aurait pas pu vaincre aussi aisément la ligue germanique qui s'était formée autour de Tongres, en l'année 701. Car, il faut bien le noter, à Tongres, on ne trouve pas seulement des monnaies d'une seule population germanique, mais encore de diverses populations et aussi des Trévires.

Et, malgré l'aide que César avait trouvée, la légion de Sabinus et de Cotta a succombé et, extermination pour destruction, à partir de l'année 703 de Rome, la population germanique, qui avait énergiquement tenu tête à César, a été si bien dispersée que le nom à peine en est resté. A partir de ce moment, la population primitive d'agriculteurs, qui avait si efficacement aidé César, entre en scène ; ils avaient, du reste, toujours fourni la population la plus nombreuse et, s'ils avaient simplement changé de maître, au moins ce nouveau maître leur devait de la reconnaissance.

De ceci il résulte que, après 703, soit 50 ans avant J.-C.,

les populations germaniques, qui ont lutté contre César, n'ont plus été en état de battre, à Tongres, la monnaie marquée AVAVC, antérieure à 703/50.

M. V. Tourneur. — Je ne puis me rallier aux idées de M. F. Huybrigts. Je n'ai pas attribué les monnaies en question aux Celtes ou aux Germains, mais aux *Tungri*, population celtique, selon moi, qui avait antérieurement porté le nom de *Germani*. M. Huybrigts confond *Germani* et Germains, ce qui n'est pas la même chose. Je renvoie M. Huybrigts à mon mémoire.

Il est impossible, du reste, de traiter dans un Congrès la question de savoir si, à l'arrivée de César, les Belges étaient Celtes ou Germains, et je demande qu'une discussion stérile ne soit pas engagée à ce sujet.

Quant à la date que j'ai assignée à la fabrication des monnaies du type *Avaucia*, j'estime l'avoir établie d'une manière irréfutable par la comparaison avec les monnaies analogues des peuples voisins.

M. Tourneur répond également à une question de M. l'abbé Creusen, relative au nom de *Germani*. Il fournit à M. Creusen les éclaircissements que celui-ci demande.

Il termine en remerciant M. Huybrigts de l'amabilité dont il fait sans cesse preuve envers ceux qui ont besoin de ses collections pour un travail : M. Huybrigts met les trésors qu'il possède dans son Musée de Tongres à la disposition des travailleurs, avec une libéralité que M. Tourneur est heureux de pouvoir proclamer publiquement.

M. J.-E. Demarteau, président, propose de clôturer, pour aujourd'hui, la discussion de ce sujet. M. le Dr F. Cramer, dit-il, établit dans le mémoire qu'il a présenté au Congrès (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 775-793) que la population des Trévires est celtique. On pourra,

à propos de ce travail, revenir sur la question d'histoire générale soulevée par M. Huybrigts.

Personne ne demandant plus la parole, M. Demarteau passe au quatrième point de l'ordre du jour.

M. P. Lohest étant absent, M. J.-E. Demarteau résume en quelques mots les conclusions de son travail intitulé *Fouilles de la place Saint-Lambert à Liége. — Une villa belgo-romaine* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 411-428). Le fait qui nous intéresse, dit-il, est la découverte, place Saint-Lambert, de l'hypocauste d'une villa belgo-romaine. Cette villa fut peut-être celle-là même où saint Lambert a été plus tard assassiné. Quoi qu'il en soit, cette très intéressante trouvaille donne à la ville de Liége un véritable certificat d'origine. Le fait est capital.

M. V. Tourneur demande si l'on a pu dater cet hypocauste.

M. J.-E. Demarteau constate que, dans tous les cas, cet hypocauste n'a pas beaucoup servi. L'argile qui relie entre elles les rondelles des colonnettes n'a pas même été cuite sous l'action de la chaleur.

M. J. Poils fait la même observation.

M. F. Huybrigts. — Pour moi, la villa provient du Haut-Empire ; elle a été démolie une première fois, puis reconstruite, et occupée finalement par des habitants d'une négligence extrême. On doit donc distinguer, dans l'histoire de cette villa, trois époques indiquées : a) par la maçonnerie, b) par les monnaies. D'autre part, je crois savoir que, outre le bronze d'Hadrien mentionné par M. Lohest, on a retrouvé place Saint-Lambert, une monnaie du Bas-Empire.

La maçonnerie est certainement de cette époque.

M. L. Renard-Grenson s'étonne d'entendre parler d'une monnaie du Bas-Empire ; il invite M. Huybrigts à rechercher les traces de cette trouvaille, dont l'importance peut être très grande.

M. V. Tourneur estime que la villa a dû être remaniée à l'époque du Bas-Empire. Cela expliquerait fort bien que l'argile ne soit pas cuite.

M. F. Huybrigts dit avoir constaté le même phénomène dans tous les hypocaustes qu'il a pu examiner. La chaleur chauffe l'argile, sans la cuire.

M. F. Hénaux. — Je n'ai jamais rencontré de terre glaise dans les hypocaustes, mais j'y ai constaté la présence de sable. Celui-ci ne cuit pas, mais il prend une teinte de terre glaise à peu près cuite qui induit en erreur beaucoup d'archéologues.

M. J. Poils. — Pour moi, la présence de l'argile est incontestable. Or, il faut remarquer que les flammes mêmes du foyer, et non seulement la chaleur, pénètrent entre les colonnettes. Le fait que l'argile, dans ces conditions, n'ait pas encore été cuite, indique que l'hypocauste avait été construit peu avant la destruction de la villa.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, M. Demarteau, président, ouvre la discussion sur le travail de M. E. Hublard (absent), intitulé : *A quelle époque remontent la création et l'occupation des camps dits romains du Nord de la Gaule* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 248-250).

Il n'y a pas, fait observer d'abord M. Demarteau, de camp romain situé en Belgique. Ils n'existent que sur le Rhin, là où des garnisons étaient en tout temps nécessaires. On ne constate, en notre pays, que la présence de simples fortifications routières. L'expression courante de camp romain lui paraît donc impropre.

M. Huybrigts fait observer qu'à Tongres, on retrouve des traces de fortifications *(castella)* aux angles des murailles. Ce ne sont là que des postes et il ne peut s'agir de camps romains au sens propre du terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée, sur sa demande, à M. L. Renard-Grenson.

M. L. Renard-Grenson attire l'attention des congressistes sur la trouvaille de Celles. Il s'agit d'une sépulture belgo-romaine à inhumation pourvue d'un riche mobilier. Le nombre des trouvailles de ce genre est très restreint en Belgique, l'incinération ayant été pratiquée d'une façon presque générale. M. Renard-Grenson en cite quelques-unes faites à Tournai, à Tongres, à Arlon, et insiste pour qu'une statistique des tombes à inhumation trouvées sur le territoire de la Belgique soit dressée d'une façon précise. Il voudrait que l'on procédât d'une façon scientifique et demande qu'un vœu soit émis à ce sujet par la section romaine du Congrès de Liége.

M. Huybrigts dit que beaucoup de sépultures du IIe siècle sont des sépultures à inhumation. Il fait, de plus, remarquer combien la statistique dont parle M. Renard-Grenson serait difficilement réalisable. Les bouleversements des cimetières romains à l'époque franque étant, quoi qu'on en pense, extrêmement nombreux.

Après quelques observations présentées par M. F. Hénaux concernant les cimetières belgo-romains du Condroz, et une courte discussion à laquelle prennent part MM. V. Tourneur, F. Huybrigts et L. Renard-Grenson, le vœu suivant est émis par la section :

« La section d'archéologie belgo-romaine et franque émet le vœu de voir dresser une statistique précise des tombes à inhumation signalées en Belgique, et qui appartiennent d'une manière incontestable à l'époque romaine. »

M. l'abbé Creusen pose une question relative au travail de M. J.-E. Demarteau. Il demande sur quoi s'est basé l'auteur pour assigner à la villa de Vervoz la date du Ier siècle ou celle du commencement du IIe.

M. J.-E. Demarteau déclare s'être basé sur la nature et la forme des objets trouvés au cours des fouilles.

M. F. Hénaux. — On retrouve dans les tombes divers objets artistiques en même temps que des ustensiles : bronzes, verres, poteries, etc. ; or, à Vervoz, on peut distinguer trois couches successives ; dans la dernière, on a découvert des poteries dites samiennes. Quant à l'âge exact de ces poteries, il est toujours bien difficile de le déterminer.

M. F. Huybrigts croit que le mobilier des tombes de Vervoz est d'importation septentrionale ; à M. F. Hénaux, qui lui objecte le monument funéraire en calcaire de Longwy, il répond que l'un des éléments n'exclut pas l'autre ; que l'on peut admettre une importation méridionale, de moindre importance cependant que celle venue du Nord.

Avant que la séance ne soit levée, M. Poils offre aux membres présents une série de cartes postales représentant le résultat des fouilles effectuées à l'emplacement de la villa romaine de Basse-Wavre.

La séance est levée à 10 h. 3/4, pour permettre à MM. les congressistes de prendre part aux diverses excursions inscrites au programme de la journée.

Séance du Mardi 4 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. J.-E. Demarteau, président.

Ont signé la liste de présence :

Mmes H. Bouvier, L. Bouvier, MM. Ch.-J. Comhaire, abbé Creusen, F. Cumont, C. Dangibeaud, comte R. de Geloes, J.-E. Demarteau, N. de Pauw, F. de Villenoisy, J. Diercxsens, P. Faider, H. Grafé, F. Hénaux, F. Huybrigts, X. Janssens, Mme Leenaers, abbé Loes, MM. A. Oger, F. Pholien, J. Poils, Mlle P. Ranschyn, MM. L. Renard-Grenson, F. Seghers, T. Smeets, L. Stroobant, H. Vassal, J.-P. Waltzing et C. Wilmart.

M. J.-E. Demarteau, président, regrette l'absence de M. Camille Jullian et demande si personne n'a d'observation à présenter concernant son travail intitulé : *Quelques caractères propres à la religion de la Gaule romaine* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 564-567).

M. P. Faider croit utile de donner lecture de l'opinion formulée par M. Jullian sur les vases planétaires et les colonnes au géant, sujets qui doivent être discutés au cours de la séance.

M. J.-E. Demarteau, président, expose ensuite brièvement le sujet traité par M. Blanchet (absent) dans son travail intitulé : *Hache romaine du dernier type de l'âge du bronze* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 759-761).

Personne ne demandant la parole, on aborde le troisième point de l'ordre du jour.

M. Demarteau, devant prendre une part active à la discussion, cède la présidence à M. F. Cumont.

M. J.-E. Demarteau, en l'absence de M. le Dr Krueger, expose la thèse soutenue par cet archéologue au sujet du vase de Bavai, dans son mémoire intitulé : *Deux monuments du dieu tricéphale gaulois*, etc. (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 123-138).

Il rappelle la notice qu'il a lui-même publiée, en 1908, sur le vase de Jupille, et en communique deux exemplaires à l'assemblée. M. Krueger s'est rallié aux idées de M. Demarteau, quant à l'interprétation du vase, dont il reporte la date de fabrication au 1er siècle.

M. F. Huybrigts croit que le vase de Bavai a été doré ; il base cette hypothèse sur la comparaison de l'objet avec d'autres vases de même matière.

M. F. de Villenoisy rappelle que le vase de Bavai fut acquis, vers 1850, pour la somme de 240 francs. Il se trouve actuellement au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris.

M. de Villenoisy fait l'inventaire des vases planétaires actuellement connus : à Paris, un ; à Liége, un ; à Mons, un ; à Charleroi, plusieurs fragments ; à Valenciennes, un vase assez différent des autres (sur les vases en question, les têtes sont séparées par un anneau ; à Valenciennes, on trouve trois anneaux, plus un grand serpent qui fait le tour du vase, et les attributs de Mercure) ; à Bruxelles, plusieurs fragments provenant d'Elouges.

M. A. Oger ajoute à cette liste un fragment de vase planétaire qui se trouve à Bavai, dans une collection privée. Il en montre une photographie.

M. F. de Villenoisy, répondant à M. Huybrigts, déclare que, sur ces vases, on ne retrouve aucune trace de dorure, mais seulement des différences de coloration dans les terres employées, parce que ces terres étaient en général assez grossières. Cela même est un signe que les vases n'ont jamais été dorés.

M. Ch.-J. Comhaire insiste sur l'intérêt que présentent ces vases au point de vue de l'histoire des traditions populaires liégeoises.

M. F. Cumont fait observer que si la date du Ier siècle, assignée par M. Krueger au vase de Bavai, était établie d'une façon certaine, on aurait dans ce fait un indice précieux de la propagation des cultes orientaux dans toute l'étendue de l'Empire romain.

M. F. de Villenoisy estime que le vase de Charleroi est certainement plus récent. Ces vases devaient être fort nombreux; mais on conçoit aisément que, en tant qu'objets liturgiques païens, ils aient été détruits en grande quantité.

Après cet échange de vues, la parole est donnée à M. J.-E. Demarteau. Il défend l'opinion qu'il a émise le premier, dans son mémoire intitulé *Le vase planétaire de Jupille*, sur le culte des planètes dans la Belgique romaine.

Il fait la critique du texte de Dion Cassius (IIe siècle). On y voit que l'ordre des jours, déterminé par celui des planètes, était déjà, de son temps, adopté par les Romains. La semaine, que Dion croit récente, est au contraire très ancienne et d'origine sémitique. La relation des jours de la septaine avec les divinités planétaires de nom classique est une œuvre alexandrine et astrologique. L'Empire romain tout entier s'adonna aux pratiques astrologiques : Auguste, Tibère, Trajan, Hadrien y ont eu recours. Des représentations astrologiques sont figurées sur les murs du Palatin, dans les salles mêmes où la justice était rendue. En Gaule particulièrement, s'est développée toute une littérature planétaire, et, dans la Germanie romanisée s'élèvent des monuments militaires où les planètes fatidiques occupent une place en vue. Les apologistes chrétiens, Tatien, Priscillien, Commodien, font une guerre déclarée au culte planétaire et cela même au IVe siècle : ce qui établit la persistance de cette superstition fataliste. La série des sept divinités est expliquée dans les écoles

romaines : témoin, le livre élémentaire du magister Dositheus. On signale même de ces opuscules accompagnés d'illustrations. Enfin, on a retrouvé sur des monnaies ayant circulé dans notre pays, la figuration astrale reconnue par M. Demarteau dans le vase de Jupille. M. Demarteau communique à l'assemblée une de ces monnaies, un moyen bronze à l'effigie de Faustine mère.

M. F. de Villenoisy signale que le calendrier a toujours eu une origine liturgique. Il devait rappeler les dates des fêtes. Or, le calendrier romain est exclusif de l'idée de semaine ; il marque les fêtes et décompte les jours qui les précèdent. La semaine, série de sept divisions du temps (semaine de jours, semaine d'années, de siècles), est astrale et se rapporte au soleil, à la lune et aux cinq planètes. Ce caractère astral lui a permis d'être adoptée par des peuples ayant des croyances différentes. Les sept dieux se trouvent chez les Chaldéens, chez les Syriens, enfin dans divers livres apocryphes juifs, sous forme d'anges ou de démons. Les cultes orientaux ont envahi l'empire à l'époque de Sévère et la semaine a pu être du nombre. Au contraire, les Romains avaient les douze dieux, dont les origines étaient très diverses et où les dieux astronomiques étaient l'exception. Dans le culte solaire romain, dominait l'idée du Zodiaque. Les dieux romains qui correspondent à des astres ne leur ont été assimilés que tardivement ; ainsi, la déesse Vénus a précédé le culte de la planète Vénus.

M. F. Cumont fait observer que la suite des dieux qui président aux jours de la semaine n'a été établie par les astrologues qu'après la découverte de la série des sept planètes avec laquelle elle est en rapport. On peut donc difficilement admettre que les Germains l'aient connue ; la diffusion de la semaine ne peut s'expliquer que par

une influence orientale s'exerçant à travers le monde romain.

M. J.-E. Demarteau fait remarquer que des nuances dans la terre cuite proviennent de la nature des déblais où gisaient les fragments. Divers ateliers ont fabriqué de ces vases belges, dont on a par surcroît trouvé des morceaux à Schalkhoven, à Tongres, à Vodecée et un vase entier, plus petit, à Troisdorf près Cologne.

M. Ch.-J. Comhaire persiste à croire que l'origine du culte planétaire doit être recherchée dans les contrées du nord, chez les Germains.

M. F. Cumont ne peut admettre cette manière de voir, tant qu'on ne lui a pas fourni la preuve que, avant le 1er siècle, les Germains ont connu le culte de la semaine.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, pas plus qu'au sujet du second mémoire de M. Krueger : *Le monument du dieu tricéphale de l'Hôtel-Dieu de Paris* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 131-137), on passe à la discussion du travail de M. F. Cumont.

M. J.-P. Waltzing, président, prend la direction des débats.

M. F. Cumont expose brièvement sa thèse. Il décrit la « colonne au géant » (voir sa notice : *Fragments de « colonnes au géant » découverts en Belgique*, dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 542-550), telle qu'elle se présente ordinairement. L'inventaire de Haug signalait 14 « pierres à quatre dieux » conservées dans le Luxembourg belge. On en connaît actuellement 16 ou 17.

M. Cumont décrit les fragments de « colonnes au géant» dont il est question dans son rapport. Sa communication a pour but d'attirer l'attention des archéologues sur des

fragments analogues et d'amener la découverte de nouveaux éléments de comparaison.

M. Ch.-J. Comhaire, se plaçant au point de vue de l'histoire liégeoise, croit qu'il faut voir dans ces colonnes l'origine du perron.

M. J.-E. Demarteau fait remarquer, à l'appui de cette thèse, que, au Forum, près de la colonne de Phocas, on retrouve des bases de colonnes honorifiques et qu'il a toujours été frappé de leurs analogies avec le perron liégeois. Quand le symbole qui distingue ces monuments a disparu du faîte, il reste le fût, finalement la base.

M. P. Faider rappelle qu'une base à « quatre dieux » est conservée au Musée diocésain de Liége. Il serait intéressant de savoir où et comment cette pierre a été découverte.

M. J.-P. Waltzing signale les monuments de ce genre qui proviennent d'Arlon. Il y en a une dizaine. Le musée de Metz en conserve une qu'on sait avoir été trouvée à Arlon. Il devait donc y avoir aux alentours mêmes de la ville, une grande quantité de ces colonnes. Toujours au musée d'Arlon, se trouve un fragment important du groupe de l'anguipéde qui surmontait les colonnes. Ce fragment provient de la ville même. Qui sait si les fragments de colonne, conservés au Musée, n'ont pas appartenu à l'un de ces monuments? M. Waltzing communique à l'assemblée des photographies et des cartes postales représentant la « colonne au géant » conservée au musée de Mayence.

M. Ch.-J. Comhaire se demande quelle était la signification du groupe de l'anguipède qui surmontait ces colonnes.

M. F. Cumont lui répond que l'idée de représenter un combat d'un homme contre un géant est de tous les temps. Il ne faut pas lui attribuer une signification trop particulière. On trouve à Metz des monuments qui, d'après une hypothèse très ingénieuse de Michaëlis, seraient très étroitement apparentés à l'art oriental de l'école de Pergame.

M. F. de Villenoisy appuie cette manière de voir. Dans les monuments en question, il distingue deux éléments de caractère différent : la colonne, qui est gauloise ; le groupe de l'anguipède, qui, lui, serait copié dans les albums de modèles confectionnés sous l'influence de l'école de Pergame. On retrouve l'anguipède dans les sculptures du moyen âge tout comme sur les monnaies constantiniennes. C'est un sujet banal. Il est donc naturel qu'il ait été utilisé pour célébrer les victoires, et surtout, dans la région du Rhin, où les combats étaient particulièrement fréquents. La plupart de ces monuments dateraient donc de la fin de l'Empire.

Passant à un autre ordre d'idées, M. de Villenoisy se demande si la fameuse « pomme de pin » d'Aix-la-Chapelle, ne figurait pas au sommet d'une colonne de ce genre.

M. J.-P. Waltzing fait remarquer qu'elle pouvait, tout aussi bien, surmonter un monument funéraire.

M. C. Dangibeaud déclare que si les autels à quatre dieux, dits autels païens, sont des bases de colonnes, on pourra en signaler un peu partout : à Saintes, à Chaumont (où l'une des quatre divinités est un sphynx), et ailleurs, bien au Sud de la Belgique. Il en est de même pour les fûts de colonnes couverts de pampres. M. Espérandieu va en publier un très joli.

MM. J.-P. Waltzing et F. de Villenoisy constatent en

effet que les bases (qu'il importe de ne pas confondre avec les autels) sont, déjà actuellement, extrêmement nombreuses. Haug, dans son inventaire, en a compté plus de deux cents.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, M. Waltzing, président, propose de clôturer la discussion.

M. F. Huybrigts invite MM. les congressistes à se rendre à Tongres, le lendemain 4 août après-midi. Il offre de leur faire les honneurs de la ville et des riches collections qu'elle renferme.

La séance est levée à 10 h. 45.

Séance du Mercredi 4 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. J.-E. Demarteau, président.

Ont signé la liste de présence :

M. abbé Blum, Mlles Bouvier, D. Brouwers, MM. Ch.-J. Comhaire, C. Defrecheux, J.-E. Demarteau, J. Demarteau, J. de Saint-Venant, F. de Villenoisy, J. Dumont, P. Faider, P. Foidart, F. Hénaux, W. Halein, F. Huybrigts, L. Jeunehomme, A. Lecointe, C. Leclère, abbé Loes, F. Loiselet, Mlle M. Malevez, MM. Mercenier, A. Oger, J. Poils, Mlle P. Ranschyn, MM. Reiners, V. Tourneur, J.-P. Waltzing.

M. J.-P. Waltzing expose, en même temps, les deux premières questions inscrites à l'ordre du jour [1]. Il s'agit,

[1] Il s'agit des deux mémoires suivants :

Abbé Loes, *Découvertes romaines faites à Arlon en 1907* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 253-268) et

J.-P. Waltzing, *Inscription métrique des thermes romains trouvés à Arlon* (1907) (voir *Ibid.*, t. II, pp. 715-721).

dit-il, non de fouilles proprement dites, mais de travaux exécutés par un entrepreneur. MM. l'abbé Loes et J.-B. Sibenaler ont suivi de près ces travaux ; le rapport de M. l'abbé Loes, présenté au Congrès, est tout-à-fait précis,

M. Waltzing rappelle ensuite, d'une façon sommaire, quelle était la topographie d'Arlon à l'époque romaine et au moyen âge. Trois enceintes ont été successivement élevées autour de la ville, à mesure que celle-ci devenait plus importante.

L'église paroissiale d'Arlon s'est trouvée hors des murs jusqu'en 1558. A cette époque, elle a été démolie et remplacée par une chapelle bâtie dans l'ancien cimetière désaffecté en 1853.

Or, entre le cimetière et la gare, on a mis au jour deux cimetières superposés. Le premier date de l'époque de la guerre de trente ans ; le second remonte à l'époque romaine. Les tombes sont assez pauvres, mais on y a retrouvé un grand nombre de monnaies du IIIe siècle.

A quelle époque remonte ce cimetière ? Est-il païen ou chrétien ? Les découvertes n'ont pas permis de trancher la question d'une façon définitive. M. l'abbé Loes croit, pour plusieurs raisons énoncées dans son rapport, que l'on se trouve en présence d'un cimetière chrétien.

Les substructions découvertes sont aussi très intéressantes et soulèvent une foule de questions. Ce sont évidemment les restes d'une villa.

Les fragments de l'inscription que M. Waltzing présente aux congressistes ont été trouvés en divers endroits des fouilles. On n'en a que quatre. L'inscription était métrique, ce qui lui donne un intérêt particulier.

La restitution partielle qui nous est proposée est de M. Buecheler. Elle ne peut donner qu'une idée approximative de ce qu'était l'inscription. On possédait, dans l'*Anthologie*, beaucoup de petites pièces où l'on parle de bains. L'inscription des thermes d'Arlon montre quelle pouvait être la destination de ces vers.

Le bassin de ces thermes est rempli de débris de monuments funéraires ; on y a retrouvé, entre autres, un bas-relief représentant un *magister* dans l'exercice de ses fonctions.

La villa doit dater du commencement du IIIe siècle ; elle aura été détruite lors d'une invasion ; puis est venu, non loin de là, le cimetière (chrétien) ; puis enfin l'église, qui s'est maintenue jusqu'en 1553.

M. V. Tourneur demande si les thermes découverts à Arlon n'étaient pas des thermes publics.

M. J.-P. Waltzing lui répond que ces thermes étaient annexés à un édifice de dimensions restreintes, qui était certainement une villa. Le fait que l'on a retrouvé dans ces thermes une inscription, ne prouve pas qu'ils aient été publics. L'usage de ces inscriptions était tout à fait généralisé.

M. l'abbé Loes appuie cette manière de voir. La villa était certainement petite, bien qu'on n'ait pas encore pu la fouiller sur toute son étendue. Elle était isolée, en dehors de la ville.

M. l'abbé Loes parle ensuite de la boucle trouvée dans le cimetière romain et dont il est question dans son rapport. M. l'abbé Loes est à présent d'accord avec M. Tourneur, qui a nettoyé l'objet, pour lui reconnaître l'aspect suivant : 1) au centre de chaque moitié de la boucle, se trouve une tête chauve, coupée à la hauteur du nez. C'est tout ce qu'on peut en dire ; 2) de chaque côté, deux dauphins appuient leurs gueules sur le crâne de la tête en question. Ce sont bien des dauphins, ils sont reconnaissables : *a)* à la grosseur du corps près de la tête ; *b)* à leur nageoire dorsale caractéristique ; *c)* à la petitesse de leur taille par rapport à la grosseur du corps. Sur le dos de ces dauphins, l'artiste a représenté des

écailles et leur extrémité caudale est striée. Il est certain qu'il n'y a pas d'inscription.

Le dauphin a été un motif d'ornementation très usité dans l'antiquité grecque et latine. Rien d'étonnant qu'il se rencontre sur une boucle belgo-romaine.

En tout cas, il n'y a pas possibilité de tirer argument de la boucle en question soit en faveur du christianisme au cimetière d'Arlon, soit contre cette hypothèse.

Telle qu'elle est, la boucle a pu être portée soit par un païen, soit par un chrétien ; mais, en elle-même, elle ne porte aucun indice permettant d'y voir des allusions aux croyances chrétiennes.

L'emblème chrétien que M. l'abbé Loes avait soupçonné dans ces figures, trop cachées sous une couche, assez épaisse et très adhérente, de vert-de-gris, n'existe donc pas. Cela n'infirme nullement, dit-il, sa thèse sur l'origine du cimetière, que d'ailleurs personne n'a contestée. Il est bien chrétien, puisque les chrétiens ont toujours continué d'y enterrer leurs morts.

M. F. Hénaux fait observer que l'on rencontre souvent, dans un même cimetière, tous les âges superposés : moderne, franc — chrétien, franc — païen, romain. Des églises, plusieurs fois reconstruites, se trouvent au centre de ces cimetières. M. Hénaux se demande s'il n'y avait pas là, à l'origine, une divinité païenne ?

M. F. Huybrigts s'étonne que l'on ait retrouvé un cimetière romain sous une villa.

M. l'abbé Loes lui fait remarquer que le cimetière en question touche à la villa, mais qu'aucune tombe n'a été coupée par les murs. D'autre part, ce cimetière est trop grand pour avoir été le cimetière de la villa.

M. J.-P. Waltzing, toujours à propos des récentes fouilles d'Arlon, signale la découverte, à cet endroit, d'un

groupe représentant un cavalier terrassant un monstre. C'est sans doute la partie supérieure d'une de ces « colonnes au géant » dont le Musée d'Arlon possède de nombreux fragments ; on ne peut pas espérer en retrouver d'entières dans cette ville, où tous les monuments païens ont été dispersés ; mais on peut en voir aux Musées de Metz et de Mayence.

M. V. Tourneur, ayant été retenu mardi à Bruxelles pour affaires de service, regrette de n'avoir pu assister à la discussion du rapport de M. F. Cumont sur les *Fragments de colonnes au géant découverts en Belgique*

Il estime que les bases aux quatre dieux ont peut-être pu, dans certains cas, supporter la colonne au cavalier terrassant l'anguipède, mais qu'il serait imprudent de généraliser. En effet, jusqu'à présent, malgré les recherches auxquelles on s'est livré et les hypothèses qui se sont fait jour, nous ignorons toujours ce que représente exactement ce cavalier romain terrassant le monstre, presque toujours anguipède. Ce cavalier ne peut vraisemblablement représenter Jupiter ; il ressemble trop aux soldats romains figurés sur les monuments funéraires de la région du Rhin ; or, certaines de ces bases offrent la dédicace I. O. M., ce qui semble exclure, en ce qui les concerne, l'hypothèse de M. Cumont.

M. J.-P. Waltzing répond aux objections de M. Tourneur. Les noms très divers donnés à ces monuments prouvent, en effet, que l'on n'en a pas une idée bien exacte ; on les a appelés successivement : autels ou pierres à quatre divinités ; colonnes de Jupiter (à cause de l'inscription dont parle M. Tourneur) ; enfin, colonnes au géant ou à l'anguipède.

Ce qui semble très probable, c'est que tous les prétendus autels à quatre divinités, qui ont entre eux des analogies constatées, ont constitué les bases de ces monuments. Le

groupe supérieur représenterait Jupiter à cheval, aidé par les autres dieux dans sa lutte contre les géants, motif très répandu. Le géant est indiqué de manières très différentes. Ces groupes ayant beaucoup d'analogie avec les monuments funéraires des soldats romains, on a pu croire qu'ils symbolisaient la victoire des Romains sur les Barbares.

Cette interprétation est-elle la vraie ? On se trouve en présence d'un type de monument répandu dans toute la Gaule : on en signalait hier des spécimens à Saintes et ailleurs encore.

M. J. de Saint-Venant en signale à Montbrison, à Saint-Brieux, où l'anguipède est lui-même armé et équipé.

M. J.-E. Demarteau rappelle que ces colonnes passent, en Allemagne, pour des monuments de victoires. Le victorieux peut être tantôt un dieu, tantôt un homme ; le vaincu un monstre, un géant. Cependant, voici que l'on connaît presque trop de ces bases à quatre dieux; un classement secondaire s'impose, si l'on veut éviter de s'égarer.

M. Ch.-J. Comhaïre propose, pour ce classement, le critère suivant : une surface supérieure unie, mais déprimée dans son milieu, caractériserait un autel ; unie sans dépression, elle indiquerait la base d'une statue assez légère ; les traces de tenons permettraient de supposer un monument plus élevé.

M. l'abbé Loes fait certaines réserves au sujet de ce critère qui ne lui semble pas suffisamment sûr.

De l'assentiment de l'assemblée, M. J.-E. Demarteau, président, clôture la discussion de ce sujet et passe au troisième point de l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. F. Hénaux qui, à l'aide

d'un plan schématique fort clair, démontre que, dans les tombes de Vervoz, la disposition ingénieuse de la fosse a permis de retrouver intact le contenu du coffre funéraire. M. F Hénaux décrit ce contenu, ainsi qu'il l'a déjà fait dans son rapport publié sous le titre : *Un rite funéraire constant et bien déterminé paraît être propre aux grandes sépultures belgo-romaines trouvées dans le Condroz* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 765-770).

L'examen du mobilier funéraire et de sa disposition l'amènent à conclure à l'existence d'un rite funéraire régulièrement observé, par les populations belgo-romaines du Condroz en particulier.

M. Hénaux attire l'attention des congressistes sur les observations de ce genre qu'ils pourraient faire au cours des fouilles.

M. F. Hénaux ajoute quelques mots concernant la méthode des fouilles. Il insiste sur la nécessité, pour le fouilleur, d'assister à tous les travaux. Il dit aussi l'intérêt que présentent les cimetières pauvres, dans lesquels on retrouve un grand nombre de poteries. A Bihain, une tombe est formée de six plaques d'ardoises — les Romains connaissaient donc l'ardoise—; aux musées de Namur et de Charleroi, on verra que des tuiles ont parfois été employées au même usage. Quant à la séparation des cimetières riches et des cimetières pauvres, elle est tout à fait naturelle et a existé de tout temps.

A propos des tombes de Bihain, M. Demarteau rappelle qu'on a trouvé, dans cette localité, des sépultures de carriers exploitant les ardoises et les pierres meulières.

M. F. Huybrigts pose à M. Hénaux quelques questions relatives aux fouilles que celui-ci a entreprises. Pour lui, les mobiliers trouvés dans les tombes de Vervoz sont d'importation septentrionale, et datent du règne de Marc-Aurèle.

M. F. Hénaux ne partage pas cette manière de voir. Le monument en calcaire de Longwy, retrouvé à Vervoz, semble indiquer que, dans le Condroz, la civilisation était venue du Sud.

La discussion est close sur ce sujet. La parole est donnée à M. de Saint-Venant.

M. J. de Saint-Venant travaille en ce moment à une étude d'ensemble sur les chaussures métalliques des chevaux antérieures aux fers à clous.

Le sujet n'est pas local, dit-il ; on n'a pas, jusqu'à présent, trouvé en Belgique les chaussures en question.

M. de Saint-Venant dit ensuite ce qu'on entend par hipposandales. Ce sont des plaques métalliques qui portent des accessoires saillants et que l'on remarque dans plusieurs musées et collections. L'abbé Cochet, le premier, leur a donné ce nom d'hipposandales ; depuis lors, les hypothèses les plus diverses ont été émises à leur sujet ; il est, aujourd'hui, à peu près certain que c'étaient des chaussures pour « ongulés ». Les quelques témoignages que fournissent les textes anciens, ainsi que les expériences qui ont été faites, permettent de les identifier.

M. de Saint-Venant communique à l'assemblée quelques spécimens de ces instruments.

Il a dressé l'inventaire des très nombreuses hipposandales trouvées et conservées en France. Il a entrepris de les classer et communique aux congressistes les résultats auxquels il est arrivé jusqu'à ce jour.

La classification qu'il a imaginée est basée sur la forme de la talonnière. Il établit quatre grandes catégories : 1° talonnière à crochet ; 2° talonnière à rivet ; 3° talonnière ajourée (pour bœufs seulement) ; 4° pas de talonnière (type qui se rapproche des fers actuels). Chacune de ces catégories comprend elle-même un certain nombre de subdivisions, basées sur la forme des accessoires dont le fer est pourvu.

M. de Saint-Venant, pour appuyer ses vues, exhibe un très grand nombre de dessins et de photographies représentant des hipposandales de diverses espèces. Il les commente d'une façon très détaillée. Il communique également une carte de France indiquant d'une façon précise à quels endroits de la Gaule on a trouvé ces chaussures.

Pour ce qui est de l'époque à assigner à ces objets, il fait observer qu'ils ont été trouvés dans des milieux romains classiques. On ne connaît, dit-il, qu'un seul exemplaire celtique ; encore a-t-il pu servir à des hommes.

Enfin, M. de Saint-Venant, qui est venu dans nos contrées pour compléter ses recherches, fait appel aux congressistes. S'il a retenu leur attention sur un sujet qui n'est guère local, c'est dans l'espoir qu'on lui signalera de nouveaux spécimens d'hipposandales.

M. J.-E. Demarteau, président, au nom de l'assemblée, remercie M. de Saint-Venant de sa très intéressante communication, et le félicite du résultat auquel il est arrivé.

M. F. Huybrigts promet à M. de Saint-Venant de lui signaler les spécimens d'hipposandales qu'il pourrait rencontrer.

Il invite de nouveau les membres de la section belgo-romaine à se rendre à Tongres, l'après-midi (1).

La séance est levée à 11 h.

(1) Plus de 20 personnes ont pris part à cette excursion dirigée par M. Huybrigts. On a visité successivement les collections de M. F. Huybrigts et de M. J. Christiaens, le Musée, l'hypocauste et les murs romains. Les congressistes ont été reçus fort aimablement par M. le bourgmestre Meyers et par l'Administration communale.

Séance du Jeudi 5 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence de M. J.-E. Demarteau, président.

Ont signé la liste de présence : M. l'abbé Blum, Mmes J. Bouvier, L. Bouvier, MM. l'abbé G. Célis, l'abbé Creusen, l'abbé P. Daniels, C. Defrecheux, le comte R. de Geloes, J.-E. Demarteau, E. de Munck, N. de Pauw, A. de Saint-Léger, A. Doutriaux, P. Faider, F. Hénaux, F. Huybrigts, L. Leenaers, F. Loiselet, Mercenier, l'abbé J. Paquay, O. Pecqueur, J. Poils, Mlle P. Ranschyn, MM. V. Tourneur, J. Ulrix, J.-P. Waltzing, B. Wibin, C. Wilmart [1].

M. J.-E. Demarteau, président, regrette l'absence de M. le Dr Cramer. Il expose en quelques mots les conclusions de son travail relatif à l'origine celtique des Trévires et intitulé : *Les habitants des Ardennes à l'époque romaine* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 775-793).

M. l'abbé Blum fait observer qu'on a toujours admis les Celtes et même les Ligures comme des aborigènes du Luxembourg. Il y a trente ans, déjà, on a été amené, par l'examen des noms de lieux, à formuler les mêmes conclusions que celles de M. Cramer.

[1] M. Léon Halkin a été forcé, par un deuil de famille, de renoncer à assister aux séances du Congrès et d'y donner connaissance d'un rapport sur la confection d'une statistique archéologique de la Belgique ancienne. Il avait élaboré, dans ce travail, un plan d'organisation permettant la réalisation de cette statistique sous les auspices de la Fédération, et avec le concours des sociétés locales d'histoire et d'archéologie ; il y examinait aussi les meilleurs modes de rédaction et de publication à employer à cette fin et aurait été heureux d'obtenir, sur toutes ces questions, l'avis des congressistes.

M. J.-E. Demarteau rappelle que les opinions les plus diverses ont été émises sur l'origine de nos populations.

M. Demarteau cède la présidence à M. J.-P. Waltzing.

M. V. Tourneur estime que les conclusions du travail de M. le Dr Cramer sont trop absolues. L'auteur procède par voie d'exclusion : de ce qu'un nom n'est ni latin ni germanique, il le déclare celtique.

Or, parmi les noms trévires réunis par M. Cramer, et parmi tous ceux qu'on pourrait y ajouter en puisant dans l'*Orolaunum vicus* de M. Waltzing — qui n'a pas été utilisé par l'auteur, on ne sait pour quelles raisons, — il se trouve un grand nombre de mots que l'on se voit dans l'impossibilité d'expliquer par les langues celtiques modernes. Il est inadmissible que ces langues modernes aient chaque fois perdu le mot correspondant ; le cas se présente beaucoup trop souvent.

M. Tourneur ne croit pas que la plupart de ces noms soient celtiques ; il pense qu'ils appartiennent à la langue parlée par les populations indigènes lors de l'arrivée des Celtes en Belgique.

Cette hypothèse est confirmée par un fait très précis : les noms des chefs cités par César — Cingétorix, Indutiomarus, par exemple — sont absolument transparents ; dès qu'on rencontre des noms de gens du peuple, on est presque chaque fois arrêté. M. Tourneur attribue ce fait à ce que les Celtes constituaient une minorité guerrière qui avait conquis un pays occupé par des populations qui parlaient une langue toute différente, sur laquelle nous n'avons aucune donnée et qui restera toujours pour nous une énigme.

Peut-être ces populations étaient-elles les descendants des Néolithiques.

M. J.-P. Waltzing fait observer à M. Tourneur que les

noms venus des peuples anciens sont généralement des noms géographiques. Il s'agit ici de noms de personnes.

M. Waltzing reconnaît avec M. Tourneur que M. le Dr Cramer n'a pas utilisé tous les noms connus. Ses conclusions n'en restent pas moins fort intéressantes.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, M. J.-E. Demarteau reprend la présidence et prie M. Waltzing d'exposer le sujet de sa communication annoncée : *Les Pompiers de Trèves à l'époque romaine* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II. pp. 108-112.)

M. J.-P. Waltzing montre le double intérêt de l'inscription qu'il présente aux congressistes. D'abord, elle fait mention, une fois de plus, du dieu Intarabus; ce devait être un dieu celtique, assimilé à Mars, honoré particulièrement sur le territoire des Trévires. L'incription parle, ensuite, d'un collège d'artisans, probablement celui des charpentiers, qui avaient dans leurs attributions le service des incendies. Il existait à Rome et dans tout l'empire des collèges de ce genre. Dans 150 villes, on retrouve des traces du *collegium fabrum*.

M. Waltzing décrit ensuite la pierre gravée. Il propose une restitution et une lecture du texte. Il prouve qu'il s'agit bien dans cette inscription du corps de pompiers de la ville de Trèves [1].

La communication de M. Waltzing, ne soulève aucune objection. M. Waltzing reprend la direction des débats.

M. L. Renard-Grenson demande, pour les raisons exprimées déjà dans son rapport, intitulé : *Au point de vue épigraphique, des fouilles régulières et méthodiques*

[1] Cf. le rapport publié par M. Waltzing. On y trouvera le texte de l'inscription ainsi que le commentaire dont M. Waltzing l'a fait suivre.

s'imposent à Tongres (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 752-761), que des fouilles suivies soient entreprises à Tongres, par la Société scientifique et littéraire du Limbourg. A tous les points de vue, et surtout au point de vue épigraphique, ces fouilles sont nécessaires; il prie la section d'émettre un vœu dans ce sens.

M. J.-P. Waltzing, président, se rallie entièrement à l'avis de M. L. Renard-Grenson. Il désirerait voir, à Tongres comme à Arlon, mettre au jour des inscriptions latines. Peut-on espérer en trouver dans les remparts de Tongres, comme dans ceux d'Arlon ? Il y a lieu, dans tous les cas, de tenter un essai. Il faudrait pratiquer des fouilles régulières et persévérantes, au moins dans une partie des anciens remparts. Le Gouvernement fournirait les fonds et la direction de l'entreprise serait confiée à M. Huybrigts.

M. J.-E. Demarteau se rallie à l'avis de MM. L. Renard-Grenson et J.-P. Waltzing, mais à condition que les remparts de Tongres puissent être conservés.

M. F. Huybrigts estime que le vœu proposé par M. L. Renard-Grenson est inopportun. Des fouilles méthodiques ont été entreprises depuis longtemps. La compétence de la Société scientifique et littéraire du Limbourg est incontestable. Quand on retrouve une inscription dont la lecture présente quelque difficulté, on a recours à l'expérience des étrangers ; le fait s'est déjà produit.

Quant aux trouvailles espérées par MM. Renard et Waltzing, les travaux déjà entrepris à Tongres ont prouvé qu'elles seraient peu nombreuses et certainement peu importantes. M. Huybrigts rend compte des fouilles exécutées sur l'emplacement des anciens remparts de Tongres, et de leurs résultats. Ces fouilles seront néanmoins continuées, dit-il. Quant aux subsides du Gouvernement, la Société les demandera elle-même s'il y a lieu.

Elle est assez puissante d'ailleurs, pour pouvoir s'en passer.

M. V. Tourneur, malgré les déclarations de M. Huybrigts, appuie fortement les conclusions du rapport de M. L. Renard-Grenson. Il serait absolument nécessaire de s'assurer si les murs de Tongres ne renferment pas, dans leurs substructions, des débris de monuments romains.

Il est dès à présent certain que Tongres a possédé des monuments funéraires identiques à ceux d'Arlon. M. Huybrigts a découvert, l'an dernier, un fragment considérable d'une grande stèle funéraire qui représentait trois personnages debout, drapés dans leur toge. Cette pierre est aujourd'hui au Musée de Tongres, dont elle constitue la pièce capitale.

Des fragments de ces monuments pourraient parfaitement se retrouver dans les fondations des murs de Tongres, puisque l'on a constaté ce fait dans la plupart des enceintes romaines de la Gaule.

M. J.-P. Waltzing, président, fait observer que M. Huybrigts s'est engagé à organiser méthodiquement les fouilles et néglige seulement le concours financier de l'Etat. La section pourrait tenir compte de ces déclarations et émettre un vœu dans ce sens.

M. l'abbé J. Paquay fait remarquer qu'une entreprise pareille entraîne des dépenses considérables, surtout s'il faut démolir certains pans de murs, comme on peut le faire, par exemple, à la partie qui traverse le cimetière communal. C'est pourquoi M. Paquay opine qu'il n'y a pas lieu de refuser le concours financier du Gouvernement, à condition que tous les objets trouvés restent à Tongres et que la direction des fouilles soit confiée à la Société scientifique et littéraire du Limbourg.

Après quelques considérations de MM. L. Renard-

Grenson, J.-E. Demarteau, F. Huybrigts, F. Hénaux, J.-P. Waltzing, relatives à la rédaction du texte, le vœu suivant est émis par la section :

« Au point de vue épigraphique, des fouilles méthodiques, entreprises par la Société scientifique et littéraire du Limbourg, s'imposent à Tongres. En raison même de l'importance de ces fouilles, il est désirable que les pouvoirs publics accordent à la susdite société des subsides extraordinaires. »

M. J.-E. Demarteau reprend la présidence.

La section a été priée par M. E. de Munck d'examiner l'avant-projet de loi de M. Béhault de Dornon, sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique.

M. J.-E. Demarteau, président, donne lecture du chapitre III, art. 19, de cet avant-projet relatif aux fouilles [1].

M. F. Huybrigts fait immédiatement remarquer que le vote d'une telle loi supprimerait toute initiative privée.

M. J.-P. Waltzing proteste contre le transport à Bruxelles de tous les monuments trouvés sur notre sol. Le fait s'est produit récemment à propos des trouvailles faites dans le Luxembourg. Les monuments doivent rester où ils ont été trouvés ; les archéologues de la région sont souvent les plus capables de les étudier et d'en apprécier la valeur. La tendance du projet est évidemment de dépouiller les musées de nos provinces au profit de ceux du Gouvernement.

M. J.-E. Demarteau unit ses protestations à celles de

[1] Voir le texte de cet article dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, p. 342.

M. Waltzing. On nous demande, dit-il, de faire la guerre à nos propres concitoyens.

M. J. Poils lit une carte de protestation que lui a envoyée M. G. Cumont, de Bruxelles.

M. L. Renard-Grenson communique à l'assemblée une lettre officielle de M. G. Cumont, conçue dans le même sens et adressée au Comité général du Congrès.

M. E. de Munck fournit, au sujet du travail de M. de Béhault de Dornon, les explications suivantes : Le rapport présenté par M. de Béhault de Dornon est un exposé historique de l'étude, en Belgique, de la question. La Commission qui a été instituée, conformément aux résolutions du Congrès de 1904, expose au Congrès de Liége que, le 10 février 1909, elle a estimé devoir remettre aux délégués des sociétés scientifiques de Belgique le soin d'arrêter les dispositions nécessaires pour garantir la conservation des objets, etc., offrant un intérêt scientifique.

Des premières délibérations de la Commission qui a été instituée en vertu de ce vote, il résulte que le projet de loi préparé devra être remanié dans son chapitre III, relatif aux fouilles. La Commission, dans ces conditions, n'a pas pu présenter aux délibérations du Congrès de Liége un texte définitif.

Les deux Commissions se réuniront pour arrêter un projet commun.

Elles expriment le vif désir que les savants qui s'intéressent à ces questions leur adressent, au plus tôt, les observations que le texte provisoire a pu leur suggérer.

La Commission fait connaître à la Fédération sa décision de convoquer une réunion de toutes les sociétés fédérées pour fixer le texte définitif qui sera adressé, par voie de pétition, aux Chambres législatives.

M. l'abbé P. Daniels fait connaître la teneur de la protestation votée par la section d'archéologie du moyen âge.

M. J.-E. Demarteau estime que l'on ne doit pas faire mention du mot loi et que l'on doit voter sur le texte, sans aucun amendement compromettant.

MM. J.-P. Waltzing, J. Poils et E. de Munck ajoutent encore quelques observations, après lesquelles l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« La Section d'archéologie belgo-romaine et franque pro-
» teste contre l'esprit dans lequel est conçu l'avant-projet
» de loi exposé par M. de Behault de Dornon ; rejette
» formellement les articles 19 et 20 du dit avant-projet, et
» émet le vœu que le pouvoir législatif ne prenne aucune
» mesure avant d'avoir entendu les sociétés fédérées. »

La parole est ensuite donnée à M. F. Huybrigts.

M. Huybrigts donne lecture d'un travail sur les *Antiquités franques de Tongres et des environs* (1). Après avoir déterminé les caractères distinctifs des dépôts funéraires francs, il passe en revue les trouvailles les plus importantes faites sur le territoire de Tongres, de Koninxheim et des environs. Il décrit les principaux objets découverts, et insiste sur l'intérêt que présentent ces trouvailles pour l'histoire de l'art et de l'industrie dans nos contrées aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. Huybrigts soumet à l'assemblée quelques fort beaux bijoux francs, ainsi que des monnaies.

M. J.-E. Demarteau félicite M. Huybrigts et le remercie de son intéressante communication.

(1) Ce travail a été condensé et publié, après le Congrès, sous le titre de : *Statistique des antiquités franques de Tongres et des environs*, dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 961-970.

Après une courte observation de M. J. Poils, relative au travail de M. Huybrigts, M. Demarteau, président, adresse quelques mots aux congressistes pour les remercier de leur concours.

M. J. Poils, au nom des assistants, remercie le Comité de la Section.

Après quoi, plus personne ne demandant plus la parole, M. J.-E. Demarteau, président, déclare la session close et lève la séance.

TROISIÈME SECTION

Archéologie.

Secrétaire-rapporteur : M. l'abbé J. Coenen.

B. — *Archéologie du moyen âge et des temps modernes.*

Séance du Lundi 21 Aout.

Ont signé la liste de présence :

MM. F. Alvin, S. Balau, P. Bergmans, A. Besnard, A. Blomme, M. Blum, L. Bouvier, Mlle L. Bouvier, MM. J. Brassinne, C. Buls, A. Caprasse, J. Casier, l'abbé J. Coenen, Ch.-J. Comhaire, E. Couvreux, le marquis de Fayolle, le vicomte A. de Ghellinck-Vaernewijck, J. Demarteau, M. de Noyette, N. de Pauw, Mme de Pauw, Mlle de Pauw, L. Dessain, J. Destrée, F. Donnet, A. Doutriaux, F. Dubois, J. Dumont, J. Falloise, R. Goffin, J. Grenson, H. Hymans, l'abbé Janssen, G. Jorissenne, l'abbé A. Kairis, M. Laurent, E. Lefèvre-Pontalis, l'abbé J. Moret, F. Pholien, E. Polain, H. Préherbu, Mme Préherbu, Mlle P. Ranschijn, MM. G. Rasquin, H. Rousseau, C. Rutten, J. Schaaps, le chevalier L. Schaetzen, l'abbé J. Schyrgens, E.-J. Soil de Moriamé, E. Sturne, R. Tahon, L. Tamine, F. Tordeur, J. Tordeur, M. Tordeur, le chanoine G. Van den Gheyn, R. Van den Mensbrugghe, A. Wins.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents à la séance, M. J. Demarteau cède la présidence à M. A. Blomme. Siègent également au bureau : MM. le chanoine G. Van den Gheyn, H. Hymans, G. Jorissenne, M. Laurent, G. Rasquin, secrétaire, et l'abbé J. Coenen, secrétaire-rapporteur.

La parole est donnée à M. le chanoine G. Van den Gheyn, qui résume son rapport intitulé : *Quelles sont les mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes découvertes dans nos églises. Convient-il, oui ou non, de les restaurer?* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 228-233). Il propose d'adopter les règles suivantes : 1° ne jamais restaurer une fresque ancienne : ce serait falsifier un document ; 2° la découverte d'une peinture lors de la restauration d'une église ne doit pas empêcher cette restauration de se faire dans les conditions voulues ; 3° si la conservation de la fresque délabrée compromet la restauration de l'édifice, il faut la faire enlever et la déposer dans un musée régional, après l'avoir fait photographier et calquer. M. le chanoine Van den Gheyn désire également qu'on étudie les moyens de fixer définitivement les peintures anciennes remises au jour.

M. l'abbé Balau. — Je ne puis pas me rallier à la première conclusion de M. le chanoine Van den Gheyn, bien que je sois d'accord avec lui sur l'ensemble de ses observations.

Si la fresque découverte n'est pas trop grande, si celle-ci a une valeur suffisante pour compenser les frais de l'opération, si l'enduit est assez solide pour la supporter, on fera calquer la fresque et on la déposera avec sa photographie et son calque dans un musée.

Dans un des cas contraires, c'est à dire si la fresque n'a pas une valeur suffisante, si l'enduit est moins solide, si la fresque recouvre une grande partie du monument, après en avoir pris calque et photographie, on pourra confier à un artiste expérimenté le soin 1° de fixer la fresque ; 2° d'en restaurer très discrètement les parties endommagées, de manière à rendre possible sa conservation. C'est ce qui va être fait à l'église de Bois-Borsu (Condroz) avec l'approbation de la Commission royale des monuments.

Il est désirable, dans l'intérêt de la conservation des fresques, que les visites d'autorités pour l'inspection des fragments découverts se fassent d'urgence, de manière à ne pas retarder outre mesure les travaux entrepris.

M. J. Destrée. — Je ferai remarquer à M. l'abbé Balau, qu'il ne convient pas d'insister trop sur la question du retard.

Pourquoi l'entrepreneur ne saurait-il pas attendre quelque temps alors que le conseil de fabrique a été en instance pendant des années pour obtenir les autorisations? Donc pas de précipitation. A Hal, si l'entrepreneur n'avait pas été si vite en besogne, l'enlèvement des peintures murales se fût mieux effectué.

Il faudrait obtenir une intervention plus prompte de la part de la Commission royale des monuments et ne pas laisser, comme cela s'est fait à Hal, l'affaire à la bonne volonté du conseil de fabrique. Sans l'intervention de M. le chanoine Thierry, qui a eu recours à M. De Geyter, les peintures étaient perdues.

Je ne crois pas qu'il soit judicieux de confier les fresques enlevées ou les documents y relatifs à un musée local ou régional. Une centralisation relative s'impose par exemple au musée de chef-lieu de province, s'il est organisé.

M. Lefèvre-Pontalis émet le vœu que toute fresque découverte soit immédiatement copiée à l'aquarelle par un habile dessinateur, suivant le système adopté par la Commission des monuments en France.

Il montre les dangers des restaurations et du ravivage des couleurs, et estime qu'un procédé de fixation ou de préservation par une glace est seul recommandable.

Il déplore aussi l'abus des peintures modernes dans les édifices religieux du moyen âge, comme à Cologne, dont les églises romanes ont perdu à l'intérieur toute valeur archéologique.

M. le marquis de Fayolle fait les remarques suivantes :

1° Il ne faut pas confondre les fresques avec les peintures murales ; 2° il ne faut à aucun prix confier les fresques anciennes à des restaurateurs : l'exemple des peintures récemment découvertes dans le château des Papes à Avignon montre combien après la restauration, elles offrent un aspect différent de l'aspect primitif ; 3° si l'église dans laquelle on trouve des peintures murales n'est pas décorée, on n'a qu'à les laisser en place ; si on veut décorer l'église de nouvelles peintures, il convient de recouvrir les anciennes d'un rideau de soie, plutôt que de faire disparaître celles-ci.

M. M. Laurent proteste contre les restaurations modernes. Il faut employer tous les moyens pour conserver, mais jamais transformer. Le néant vaut mieux que l'erreur.

M. André Doutriaux. — Entre la conservation intacte et la restauration, il y a un système intermédiaire. Peut-on laisser épars sur les murs d'une église des fragments de fresques comprenant une tête d'un côté, un pied de l'autre, un morceau de vêtement plus loin ?

Je considère qu'on ne le peut pas, parce que, notamment, on désaffectionnerait le public de la conservation de ces vieux fragments, alors qu'il est, tout au contraire, de notre devoir de l'éduquer et de l'intéresser aux choses anciennes. Il me semble que l'on peut arriver à ce résultat en refaisant le dessin de la fresque là où elle n'existe plus. On pourrait refaire les contours des personnages par un trait en teinte brune comme sur les vitraux du XIIIe siècle. Bien entendu, il ne s'agit pas dans ma pensée de compléter la fresque, mais seulement de la rendre intelligible et de permettre de comprendre la scène qu'elle représentait.

M. G. Jorissenne se rallierait volontiers aux vues de M. Balau, mais il craint les entreprises des prétendus

artistes, qui ne savent pas limiter une restauration au juste nécessaire. Il expose ensuite certains procédés pour combattre l'humidité des murs en vue d'assurer la conservation des peintures ; c'est ainsi notamment qu'aujourd'hui on recouvre les matériaux d'enduits spéciaux qui arrêtent la montée de l'humidité ; d'autres procédés, par contre, sont propres à drainer l'eau, notamment par ponction Tous les intéressés devraient s'appliquer à bien connaître et à employer ces procédés.

M. le chanoine Van den Gheyn, résumant la discussion et les conclusions qu'elle comporte, propose d'émettre les deux vœux suivants :

1° Que les autorités compétentes conservent sans restauration aucune les fresques anciennes découvertes dans les églises ; 2° si cette conservation est impossible, qu'on étudie les moyens d'enlever ces fresques avec toutes les précautions nécessaires pour les déposer dans un musée régional, plutôt que dans un musée central ; quand la fresque sera une œuvre de valeur, les grands musées pourront toujours en faire prendre une copie aux musées de province.

La proposition de M. le chanoine Van den Gheyn est divisée, à la demande de M. Hymans, et la section se trouve unanime, M. l'abbé Balau faisant des réserves, d'abord pour demander la conservation des fresques partout où l'on peut les garder intactes ; ensuite pour condamner tout travail de restauration et sauver les pièces enlevées dans les conditions sus-indiquées.

M. M. Laurent résume brièvement sa *Note sur l'état de nos connaissances relativement aux arts plastiques dans la vallée de la Meuse aux époques carolingienne, romane et gothique* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 67-76). Après avoir rendu hommage aux travaux de MM. J. Helbig et J. Destrée, il signale les différents

sujets sur lesquels doivent se porter de préférence les investigations de nos chercheurs : étude de nos ivoires carolingiens dont s'est inspiré l'art de nos fondeurs ; rapprochement du travail de nos miniaturistes et de nos émailleurs ; étude des inspirations religieuses de nos artistes ; étude particulière de l'œuvre de Godefroid de Claire et de Nicolas de Verdun ; caractères spéciaux de la sculpture mosane, etc. ; comme conclusion, il exprime le vœu de voir publier tous les documents nécessaires à ces études.

M. J. Destrée s'étend sur l'intérêt de ces recherches ; il est d'avis qu'elles demandent la collaboration de plusieurs travailleurs.

M. H. Hymans. — Ordinairement, le document graphique précède l'œuvre coloriée au moyen âge. Ainsi, certaines châsses anciennes sont ornées de gravures étonnantes qui seraient des monuments de l'iconographie, si l'on avait songé à les imprimer. L'émaillerie procède de la gravure. Le métal est d'abord gravé ; ensuite le trait, les intervalles sont remplis d'émail coloré. L'orateur rappelle le luminaire d'Aix-la-Chapelle. Parlant de Villard de Honnecourt, M. Hymans fait la remarque que celui-ci, grand artiste, connaissait très mal l'anatomie du corps humain et traçait ses figures d'une manière absolument empirique par des triangles, ce qui ne l'empêche pas de donner à ces figures une expression surprenante.

M. M. Laurent. — Tous les arts industriels au moyen âge se prêtent mutuellement secours et s'influencent réciproquement. Les graveurs de métaux ont pu, à certaines époques et dans certaines régions, l'emporter sur les miniaturistes par l'habileté et surtout par la hardiesse du dessin, de même que le jeu des couleurs familier aux émailleurs a pu inspirer les enlumineurs de livres.

J'estime que c'est le cas au XIIe siècle dans la vallée de la Meuse, ainsi qu'en témoigne tel feuillet de la Bible de Floreffe. Sans parler de la distribution des scènes en registres, encadrements et médaillons, on y constate des conventions de dessin et de couleur qui s'expliquent par l'influence des œuvres d'orfèvres et d'émailleurs. Quant aux connaissances que les artistes du XIIIe siècle avaient de l'anatomie musculaire du corps humain, elles s'étalent, conventionnelles peut-être, mais bien plus vastes qu'on ne le dit généralement, dans l'œuvre de Nicolas de Verdun, contemporain de Villard de Honnecourt. Une étude approfondie de ce sujet est nécessaire.

M. J. Brassinne attire l'attention sur un des points du rapport de M. Laurent et insiste sur l'utilité et la nécessité de publier les monuments originaux. Mais comment faudra-t-il procéder ? Ceux qui s'intéressent, par exemple, à l'histoire de la miniature mosane, doivent-ils dresser le *corpus* de toutes ces miniatures : celles qui sont conservées en Belgique et celles aussi qui se trouvent à l'étranger ? Ou bien ne vaut-il pas mieux que les archéologues de chaque pays publient le *corpus* de toutes les miniatures, quelle qu'en soit l'origine, conservées dans leur pays, comme cela a déjà été fait pour les manuscrits de certaines contrées ? M. Brassinne préfère ce second système.

Les conclusions de MM. Laurent et Brassinne sont adoptées.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. le chanoine Duclos, intitulée : *Trouve-t-on des traces d'influence rhénane dans l'architecture romane de Bruges?* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, p. 345-370.)

L'auteur ayant motivé son absence et personne ne demandant la parole au sujet de son mémoire, M. le Président donne la parole à M. E.-J Soil de Moriamé, qui com-

munique à l'assemblée une note ayant pour titre : *Sources pour l'architecture civile privée : façades, plans, décoration intérieure* (1). Il s'attache surtout à mettre en relief l'intérêt que présente l'étude de l'architecture domestique. Plus diverse et nous touchant de plus près que l'architecture monumentale, elle rend les caractères locaux de l'art et ses formes particulières, bien plus que les grands édifices. Mais il ne suffit pas de connaître les façades, il faut connaître le plan, le mobilier et, pour ce dernier, consulter non seulement les musées et les tableaux, mais surtout les pièces d'archives généralement très précises, telles que contrats, testaments, comptes de tutelles, inventaires, etc.

M. Soil termine en signalant que c'est en faisant le dépouillement des actes de ce genre conservés à Tournai qu'il a pu réunir les matériaux pour la rédaction du travail qu'il a consacrée à l'habitation civile à Tournai.

M. J. Brassinne rappelle que la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* a prévenu les vœux exprimés par l'auteur en mettant au concours une étude sur l'histoire de l'architecture civile à Liége depuis le sac de la ville par Charles le Téméraire (1468).

M. J. Destrée fait connaître une curieuse trouvaille, qu'il a faite au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; il s'agit d'un tau ou bâton pastoral du XIIe siècle, qui porte les caractères de l'art mosan et qui appartint jadis à M. le baron de Crassier (2); ce dernier le communiqua au savant Montfaucon. M. Destrée montre en même temps deux groupes en albâtre provenant de la collégiale de

(1) Cette note a été publiée après le Congrès (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 879-887).

(2) La note de M. Destrée a été insérée dans les *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 947-952.

Huy et antérieurs au rétable d'Hackendover ; d'après les costumes, ces sculptures doivent dater du 3me quart du XIVe siècle; l'un représente Notre Dame en pamoison ; l'autre des hommes ayant fait partie d'un crucifiement. Tous deux se signalent par la rare perfection de leur travail.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du Mardi 3 Aout.

La séance, ouverte à 8 heures 30, est présidée successivement par M. le chanoine G. Van den Gheyn et par M. E. Lefèvre-Pontalis.

Ont signé la feuille de présence : MM. F. Alvin, A. Bage, M. Blum, E. Bois d'Enghien, L. Bouvier, Mlle L. Bouvier, MM. J. Brassinne, C. Buls, l'abbé Célis, l'abbé J. Coenen, P. Comblen, E. Couvreux, l'abbé P. Daïels, A. de Behault de Dornon, le comte R. de Geloes, le vicomte A. de Ghellinck-Vaernewyck, J. Demarteau, N. de Pauw, Mme de Pauw, Mlle de Pauw, MM. L. Dessain, J. Destrée, F. Donnet, F. Dumont, Mlle A. Ectors, MM. L. Goffin, J. Grenson, H. Hymans, l'abbé J. Janssen, G. Jorissenne, L. Jamin, Mlle M. Leenaers, MM. E. Lefèvre-Pontalis, C. Legrand, A. Le Tellier, Mme A. Le Tellier, Mlle M. Le Tellier, MM. E. Membré, F. Membré, l'abbé J. Moret, F. Pholien, J. Pirlet, J. Plomdeur, Mlle P. Ranschyn, MM. C. Rutten, P. Saintenoy, le chevalier L. Schaetzen, T. Smeets, E.-J. Soil de Moriamé, Mme C. Spreux, MM. E. Sturne, A. Tassin, F. Tordeux, J. Tordeux, M. Tordeux, R. Van Bastelaer, le chanoine G. Van den Gheyn.

M. Jorissenne résume son mémoire sur la peinture mosane (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II,

pp. 683-705) ; il insiste notamment sur l'importance des classifications et fait remarquer que pour ce qui concerne la peinture liégeoise, il n'est guère aisé d'en établir. Aussi, s'est-il gardé de vouloir présenter une histoire complète de la peinture mosane, dont les débuts sont, au surplus, très mal connus et qui, pour les siècles suivants, présente encore de grandes lacunes à combler. M. Jorissenne se borne à signaler quelques-uns des caractères principaux qui distinguent l'art de cette école de celui des écoles voisines.

M. P. Saintenoy attire l'attention de la section sur le terme mosan employé par divers auteurs à la suite de M. de Linas, qui l'avait créé en remarquant la splendeur de l'école d'orfèvrerie qui est née et s'est développée dans l'ancienne principauté de Liége.

Dans la terminologie archéologique, on trouve employée l'appellation art rhénan, mais cela se comprend : le Rhin passant par toutes régions de race germanique. On ne peut en dire autant de la Meuse ; en effet, on ne peut comprendre sous une même appellation l'art de la haute Meuse, de l'Argonne, des Ardennes, de la Lorraine, de la Meuse namuroise et liégeoise, enfin de la Meuse limbourgeoise et néerlandaise.

L'orateur termine en engageant les archéologues à rechercher une appellation mieux appropriée, exprimant mieux l'art de l'ancien pays de Liége, de la moyenne Meuse, car tout ce que M. Jorissenne vient de nous dire se rapporte à l'art de ces régions.

M. J. Brassinne insiste en faveur du terme art mosan, créé par Charles de Linas et repris par von Fisenne, puis par Jules Helbig. Ce terme désigne l'art commun aux contrées romanes et germaniques qui formaient la principauté et le diocèse de Liége. Comment dénommer cet art ? Ce n'est ni un art uniquement wallon, ni un art unique-

ment flamand. Quel autre terme employer que celui de mosan qui désigne l'art des régions baignées par le cours de la Meuse ? Le qualifier art meusien, alors que ce qualificatif désigne en France certaines parties de cette France, créerait une équivoque en donnant à croire qu'il s'agit d'un pays exclusivement français. Le terme lotharingien ne pourrait être employé que pour un passé très reculé ; il faut parler la langue de son temps.

En tout cas M. Brassinne estime que c'est l'adjectif mosan et non l'adjectif meusien que l'on doit employer ; ce dernier ayant depuis longtemps pris un sens très spécial.

M. le chanoine Van den Gheyn. — Le qualificatif de mosan manque de précision par ce que, à mon avis, l'art lui-même qu'il doit déterminer n'a peut-être pas encore été suffisamment caractérisé avec la netteté voulue. C'est le danger en effet que présente la classification que l'on poursuit à outrance.

M. G. Jorissenne. — J'estime que la confusion la plus préjudiciable à la compréhension de l'art belge ne sera plus possible : l'étiquette de flamand que l'on a appliquée sur quantité d'œuvres dues à des artistes de la Belgique orientale est le fait, non d'une étude réfléchie de ces œuvres, mais d'une façon superficielle et courante de ne voir dans le peuple belge qu'une agglomération de Flamands. Chacun sait aujourd'hui que cette erreur a obscurci une quantité de questions artistiques et nous avons entendu hier les affirmations solidement appuyées de plusieurs orateurs sur la nécessité d'un classement raisonné.

Qu'il y ait des points de contact et des mélanges, nul ne le conteste ; mais le groupement dû à un ensemble d'idées et d'instincts traditionnels auxquels les artistes ont eu à obéir, groupement mosan ou belgo-oriental, est un fait. La délimitation reste vague, je l'admets ; elle est encore arti-

ficielle ; mais elle est pratiquement la seule possible aujourd'hui. L'école mosane n'est pas plus disparate que l'école française dans son ensemble. Entre un Jean Fouquet et un Claude Monet, il y a des millions de kilomètres ; de même qu'il ne serait pas possible, dans la classification naturelle proprement dite, de ranger côte à côte la poésie provençale, la gasconne et la bretonne.

Plus tard, nous arriverons à rattacher les œuvres à la cérébralité des races bien déterminées; si je vis quelques années encore, j'espère montrer quels sont les attributs de l'art issu de ceux qui appartiennent à la race néolithique, wallons chez nous, et de ceux qui se rattachent à la race de Hallstatt et des dolichocéphales. Ce sera une classification naturelle, basée sur la genèse et sur les causes de sélection. En attendant, il faut supprimer la confusion et débrouiller les éléments constitutifs des arts régionaux, sans trop tenir compte des classements opérés par la politique internationale. Je suis donc d'avis qu'il y a lieu de maintenir, pour imparfait qu'il soit, le qualificatif mosan, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé un plus juste.

M. P. Saintenoy objecte que l'art architectural de la Meuse comprend une partie de l'école champenoise, l'école de la Meuse moyenne qu'il appelle liégeoise, enfin l'art architectural néerlandais. Toutes ces architectures ne peuvent former une seule école mosane ; le mot est donc impropre.

M. Saintenoy termine en disant que la vraie originalité de l'école liégeoise est d'être née dans un pays de langue romane rattachée pendant toute son existence autonome, politiquement à l'empire d'Allemagne et par conséquent d'être une école romane ou latino-germanique.

Voilà ce qu'il faut exprimer par une appellation et que le mot mosan ne dit pas.

M. Brassinne déclare qu'en l'absence d'un autre terme, il convient de conserver cette dénomination d'art mosan,

car il existe certainement un art, qui présente des caractères particuliers, dans lequel se marient les tendances des populations romanes et germaniques et dont il convient d'affirmer l'existence.

M. le chanoine Van den Gheyn. — Je tiens à exprimer une opinion intermédiaire et à me rallier à la motion de M. le Dr Jorissenne. Nos législateurs ne parviennent pas toujours à désigner dans une seule expression les nuances qu'ils veulent exprimer ; force est alors de s'en rapporter aux discussions de la loi. Il faudra s'en rapporter à notre échange de vues pour connaître ce que l'on veut indiquer par art mosan.

L'ordre du jour appelle la communication de M. E. Polain sur *Les transformations de l'architecture des maisons bourgeoises à Liége depuis le XVIe siècle* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 706-714) et une autre de M. Brahy-Prost intitulée : *La décoration de la Renaissance sur le mobilier liégeois* (voir *Annales du Congrés de Liége*, t. II, pp. 730-745).

Les deux auteurs de ces mémoires s'étant fait excuser et leurs travaux ne donnant lieu à aucune observation, M. le président donne la parole à M. Florent Pholien pour entretenir la section des caractères auxquels on reconnait les anciennes faïences liégeoises (voir le rapport publié dans les *Annales du Congrès de Liége*, pp. 674-682).

M. Pholien fait remarquer que si l'on a jusqu'en ces dernières années méconnu les faïences liégoises au point même de les attribuer à des manufactures étrangères et notamment à Strasbourg, c'est que :

1° l'histoire de cette industrie d'art dans notre ancienne principauté n'avait pas encore été tirée des archives. Cette lacune a été récemment comblée et une foule de documents sont là qui prouvent à suffisance l'existence et

le fonctionnement de la manufacture liégeoise pendant près d'un demi siècle (de 1767 à 1811) ;

2° la plupart des décors des faïences liégeoises sont inspirés des faïences de Strasbourg dont celles-là sont des copies plus ou moins fidèles, d'où confusion inévitable. Mais la teinte des pâtes de Liége est différente de celle de Strasbourg ; l'émail est plus épais et très blanc. Certains décors sont particuliers à Liége ; dans un but mercantile et pour permettre l'écoulement des faïences « genre de Strasbourg », très à la mode alors, l'on ne marqua point ici ces produits.

D'autre part, les faïences de Strasbourg, ainsi que celles des nombreuses manufactures tant françaises qu'étrangères, qui comme celles de Liége et autant que cette dernière, copièrent servilement les strasbourgeoises, sont marquées, tandis que celles de Liége ne le sont point, ce qui permet encore de les distinguer les unes des autres.

M. Pholien, pour compléter sa démonstration soumet à l'assemblée une série de documents et dessins, copies authentiquées de décors « genre Strasbourg » exécutés dans les nombreux ateliers qui s'en inspirèrent; il fait ressortir pour chaque type indistinctement les caractères qui le différencient nettement de ceux des faïences de Liége et de celles de Strasbourg.

Le bouquet polychrome, simplifié et peu fourni de verdure; le sujet « mandarin » ou chinois pêcheur ou fumeur; le bouquet genre Meissen en camaïeu rose ou en camaïeu vert; les oiseaux et autres décors de fantaisie; la pâte rosée; voilà les caractéristiques des faïences liégeoises aujourd'hui reconnues et cataloguées comme telles depuis les récentes expositions (Liége 1900 et 1905). M. Pholien termine en signalant qu'on fabriqua également à Liége, dans les siècles passés, des poteries communes, des carreaux de pavement et de revêtement.

M. Soil de Moriamé demande s'il existe des documents écrits propres à confirmer les déductions de M. Pholien.

M. Pholien répond qu'on possède le manuscrit du directeur de l'ancienne faïencerie de Liége, mais que ce document technique, qui a été publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (tome XVII, 1883, pp. 251-284), renferme peu de détails relatifs aux décors des faïences.

Il ajoute que les faïences actuellement cataloguées comme liégeoises viennent de vieilles familles qui les tenaient de la manufacture liégeoise même. M. Pholien fait enfin observer que ces faïences ont également été l'objet de citations dans les relations de voyageurs passant à Liége vers la fin du XVIIIe siècle, notamment de Gourmay et qu'elles figurent, en outre, dans les catalogues d'expositions artistiques et de loteries organisées à Liége à la fin du XVIIIe siècle (1783).

M. Jos. Destrée montre aux membres de la section le moulage d'un ancien ivoire mosan nouvellement découvert par lui à la bibliothèque bodléienne d'Oxford. Il ressemble à la fois à l'ivoire dit de Notger qui recouvre le vieil évangéliaire conservé à la Bibliothèque de l'Université de Liége, et à celui de Tongres, représentant le crucifiement; l'ivoire d'Oxford est toutefois mieux travaillé et plus délicat qu'eux.

Comme conclusion pratique du rapport présenté par M. Polain, sur *Les transformations de l'architecture des maisons bourgeoises à Liége depuis le XVIe siècle* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 706-714). M. E. Lefèvre-Pontalis propose à l'assemblée d'émettre le vœu de voir les pouvoirs publics, et en particulier les administrations communales, favoriser la restauration, sans modifications qui les dénatureraient, des anciennes maisons encore debout dans nos villes, en accordant par exemple des primes pour la restauration des vieilles façades.

Sur la proposition de M. Soil de Moriamé, la section adopte ce vœu à l'unanimité, et M. Buls propose de le communiquer aux administrations communales des grandes villes.

M. le Président compte bien, qu'entre autres, la presse s'en chargera.

M. A. de Behault de Dornon clôture la séance par la lecture de son mémoire intitulé : *Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre Grognart, originaires de Dinant, et de leurs descendants établis à Liége, à Gand et à Mons* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 597-605).

Les communications que son rapport préliminaire lui a déjà values de Huy et d'ailleurs, lui permettent de faire constater une fois de plus l'utilité des Congrès de la Fédération.

Il voudrait que les sociétés archéologiques s'entendissent pour faire dans leur ressort des relevés semblables.

MM. l'abbé P. Daniels et J. Destrée lui fournissent d'utiles détails complémentaires.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Séance du Mercredi 4 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence de M. P. Saintenoy.

Prennent place au bureau : MM. J. Demarteau, H. Hymans, J. Destrée, P. Comblen, secrétaire, et l'abbé J. Coenen, secrétaire-rapporteur.

Ont signé la liste de présence :

MM. A. Baar, A. Bage, l'abbé S. Balau, Mlle Bernimolin,

MM. E. Brahy-Prost, J. Brassinne, C. Buls, l'abbé L. Ceyssens, l'abbé J. Coenen, O. Colson, P. Comblen, E. Couvreux, Mlle F. Crahay, MM. l'abbé P. Daniëls, A. de Behault de Dornon, J. Defroidmont, J. Demarteau, J. Dessain, Mme L. Dessain, MM. J. Destrée, F. Donnet, P. Dubois, J. Dumont, Mlles B. Dumont, A. Ectors, MM. J. Falloise, F. Foidart, H. Francart, R. Goffin, H. Hymans, G. Kurth, M. Lambermont, Mlle Leenaers, M. A. Le Tellier, Mme A. Le Tellier, Mlle M. Le Tellier, MM. E. Matthieu, F. Membré, A. Mevis, l'abbé J. Moret, M. Nijs, F. Pholien, H. Pirenne, H. Rousseau, A. Rutot, C. Rutten, P. Saintenoy, le chevalier L. Schaetzen, l'abbé J. Schyrgens, E. Sturne, J. Thisquen, R. van Bastelaer, van den Mensbrugghe, B. Wibin.

M. J. Destrée expose ses vues sur l'origine du rétable de l'église Saint-Denis, à Liége. Réfutant une à une les raisons invoquées par M. J. Helbig pour établir l'origine liégeoise de l'œuvre (Cfr *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége*, Bruges, 1892, p. 154), l'orateur compare le rétable à des œuvres analogues de l'école brabançonne et montre, photographies à l'appui, qu'il y a des ressemblances frappantes entre le rétable de Saint-Denis et ceux qui sont sortis de l'atelier de Jean Bormans. Il conclut que le rétable et la prédelle accusent deux mains, mains portant le caractère brabançon plutôt que celui de l'art liégeois ; pour lui, et tout en réservant l'avenir, l'origine brabançonne n'est pas douteuse ; la paternité de Bormans est moins certaine.

M. E. Brahy-Prost. — Il convient de remarquer que dans la partie supérieure du rétable de Saint-Denis, notamment dans la scène de la flagellation, certaines figurines présentent le type des physionomies liégeoises.

M. H. Hymans fait observer que Lambert Lombard régissait l'école brabançonne tout entière. Les jeunes

artistes brabançons allaient à l'envi se mettre sous sa direction. On ne peut donc déterminer avec une précision entière ce qui émane de Liége et ce qui émane du Brabant à cette époque.

M. J. Destrée admet qu'il peut y avoir quelque doute pour la prédelle, mais insiste sur le caractère purement brabançon de l'architecture.

M. l'abbé J. Coenen fait remarquer les ressemblances qui existent entre le rétable de Saint-Denis et celui de Bocholt en Campine.

M. l'abbé Daniels signale que ce dernier rétable porte le cachet d'Anvers (main brûlée).

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. L. Halkin, intitulée : *Les inscriptions métriques des fonts de Saint-Barthélemy, à Liége et de la châsse de saint Hadelin, à Visé* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 588-596).

L'auteur ayant motivé son absence provoquée par un deuil de famille et personne ne présentant d'observation au sujet de son travail, M. J. Demarteau communique à l'assemblée le fruit de ses études sur l'ornementation symbolique des célèbres fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liége. Il s'attache à faire connaître la pensée traduite dans ce monument en figures et en symboles. Ces figures semblent empruntées d'abord à la liturgie de la bénédiction des fonts baptismaux du Samedi-Saint.

Le couvercle a disparu, qui représentait des apôtres et des prophètes, ceux-là sans doute dont il est fait mention dans cette bénédiction. L'œuvre entière rappelait la mer d'airain du Temple de Jérusalem, avec une grande fidélité de détails.

Les douze bœufs de cette mer sont devenus la représen-

tation des apôtres qui ont soulevé le monde par le soc de l'Evangile. Au temps même où furent confectionnés ces fonts, le commentaire donné par le célèbre Rupert, moine de Saint-Laurent, de la description biblique de la mer d'airain, se retrouve dans la description très détaillée des fonts de Saint-Barthélemy. Si Rupert n'a pas été l'inspirateur direct, immédiat, de cette création artistique, il n'en ressort pas moins que l'accord était cordial et complet, au XIIe siècle, entre l'art de l'orfèvre et le savoir monastique des écoles de Liége. C'est à étudier les enseignements de celles-ci qu'on pénétrera le mieux dans l'art de celui-là.

M. Henry Rousseau. — Dans mon mémoire, publié dans les *Annales du Congrès* (t. II, p. 89), je me suis attaché à résumer les renseignements que l'on possède et les études auxquelles je me suis livré au cours de ces cinq dernières années, au sujet de l'état primitif du support de la cuve baptismale de l'église Saint-Barthélemy.

Je n'ai pas donné de longue bibliographie parce que l'on trouvera dans les publications auxquelles j'ai renvoyé le lecteur, la liste à peu près complète, je pense, des travaux consacrés à cette dinanderie si justement réputée.

Je n'aurai que peu de mots à ajouter à ce mémoire ; je crois utile, avant que soit ouverte la discussion, de préciser très nettement les points que j'ai voulu soumettre à votre appréciation ; ces points sont au nombre de trois : 1° le nombre des bœufs ; 2° la position qu'ils occupaient jadis ; 3° l'hypothèse d'un fleuve coulant à leurs pieds.

J'ai essayé aussi de donner une traduction nouvelle de l'inscription latine tracée au bas de la cuve baptismale ; la version de Didron et celle de Helbig manquent de clarté et présentent des incorrections manifestes. M. l'abbé Balau a donné, à son tour, une traduction différente de la mienne, mais à laquelle je n'ai pas hésité à me rallier, la reconnaissant claire et correcte. En dernier lieu,

M. Léon Halkin a proposé une légère modification, sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Enfin, j'ai effleuré la question du nom de l'auteur de la cuve.

J'éprouve le respect le plus sincère et le plus légitime pour la haute personnalité de l'éminent professeur qui, le premier, a voulu restituer la paternité du chef d'œuvre qui nous occupe à l'orfèvre Renier de Huy ; je tiens en grande estime les savants qui ont adopté cette restitution ; mais je ne pouvais m'empêcher de penser et de dire que ce nom de Renier, apparaissant encadré de deux erreurs manifestes (le nom d'Albéron et la date de 1137), me semble sujet à caution, en tant qu'il s'agisse du nom de l'auteur des fonts de Saint-Barthélemy; de dire aussi que, si Jean d'Outremeuse a enjolivé son récit de détails fabuleux dont la démonstration claire et précise de M. Kurth a fait justice, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il a dit la vérité sur deux points au moins : la commande faite par Hellin, et la date qui, si elle n'est pas rigoureusement exacte, ne peut différer de la vérité que de cinq ans au maximum, en plus ou en moins ; de faire remarquer la coïncidence extraordinaire qui lui aurait fait choisir ce nom grec de Patras pour l'appliquer à l'auteur d'un travail qui représente des traces aussi manifestes d'influences byzantines. Il faudrait admettre, ou bien qu'il y a là un hasard inconcevable, ou bien que Jean d'Outremeuse était un artiste, un archéologue capable de constater ces influences, et qu'il a eu l'habileté — la rouerie, dirai-je — de choisir le nom d'une ville grecque pour l'appliquer à son héros et rendre sa désignation vraisemblable. Toutefois, je le répète, ces observations n'ont, à mes yeux, que la valeur de simples remarques et ne constituent point l'objet d'une thèse que je veuille soutenir, au moins quant à présent.

Je reviens donc aux trois points essentiels :

1° Y avait-il, dans le principe, douze bœufs autour du support ?

L'affirmative ne paraît pas douteuse, eu égard à l'inscription de la cuve et aux descriptions anciennes ; je ne pense pas qu'il puisse y avoir contestation à ce sujet. Mais serait-il possible de rétablir ce nombre de douze bœufs sans introduire dans cet ensemble des éléments étrangers ? Evidemment oui. Il va sans dire qu'il ne peut être question d'inventer deux figurines nouvelles ; mais il suffit, comme on l'a fait pour la reconstitution exposée aux Musées du Cinquantenaire, de reproduire par le moulage deux des bœufs originaux et d'en couler, dans ces moules, deux nouveaux exemplaires, qui pourraient être datés. Ainsi reproduits, ces bœufs seraient, en réalité, l'œuvre de l'auteur des autres figurines.

2° Les bœufs se trouvaient-ils placés un peu plus profondément au-dessous du bassin ?

La découverte de la rigole circulaire dans laquelle peuvent pénétrer les tenons fixés aux garrots des animaux répond suffisamment à cette question. Si même on admettait l'origine étrangère des bœufs, il faudrait reconnaître que l'auteur de la cuve y a ménagé cette cavité pour y loger les tenons, ou bien que cette cavité n'a aucune raison d'être, chose invraisemblable.

3° Les bœufs se trouvaient-ils au bord d'un fleuve ?

C'est le point le plus sujet à controverse.

Je tiens à répéter tout d'abord que cette idée ne m'a pas été suggérée par la traduction des mots : *fluminis impetus*, gravés sur la cuve, mais bien par la constatation d'un fait matériel : l'inégalité de hauteur des pieds des animaux ; le texte de la cuve n'a fait que corroborer mon opinion à ce sujet. Ni la traduction de M. l'abbé Balau, ni celle de M. Halkin ne sont en contradiction avec ma thèse ; bien au contraire !

Ma *Note complémentaire*, écrite à la suite de l'article de M. l'abbé Balau, a été publiée ; je n'y reviendrai pas.

M. Halkin a émis l'avis que « par les mots *fluminis impetus hujus*, l'auteur de l'inscription n'a pas voulu

caractériser le cours impétueux du fleuve qui était représenté soit sur la cuve elle-même, soit sur le support » ; d'après lui, ces mots seraient « une expression poétique employée pour rappeler d'une façon pittoresque l'application, par infusion, de l'eau contenue dans les fonts baptismaux. »

Je partage entièrement l'avis de M. le professeur Halkin lorsqu'il propose de prendre « le mot *flumen* dans son acception plus générale d'eaux en mouvement, de quantité considérable de liquide versé ou répandu, qu'il avait déjà à l'époque classique, et qu'il a conservée chez les auteurs chrétiens. » C'est on ne peut mieux dit ; mais alors, pourquoi vouloir restreindre l'application de ce mot à la quantité, relativement très minime, d'eau contenue dans la cuve baptismale ?

M. Halkin estime « que ce ne sont pas seulement les apôtres qui sont désignés dans le texte par le mot *pastorum*, mais aussi et surtout leurs successeurs, les évêques ; ceux-ci sont représentés par douze bœufs parce qu'ils ont hérité leurs pouvoirs des apôtres eux-mêmes. » D'accord. J'ajoute ceci : étant admis que les figurines de bœufs représentent, par allégorie, et les apôtres, et ceux qui leur ont succédé dans la fonction de baptiser, n'est-il pas logique, n'est-il pas naturel, n'est-il pas nécessaire même, de représenter aussi, par des ondes — allégoriques — coulant à leurs pieds, le *flumen*, la « quantité considérable de liquide répandu » ou employé par les apôtres et leurs successeurs dans l'administration du sacrement de baptême ?

Cet élargissement du sens peut, d'ailleurs, se donner à l'inscription tout entière, et l'on pourrait soutenir que les mots *sanctam urbem* ne s'appliquent pas, étroitement, soit à la ville de Jérusalem, soit à la ville de Liége, mais que cette ville sanctifiée, c'est la chrétienté tout entière ; que les citoyens purifiés, ce sont tous ceux qui ont reçu le baptême ; *sanctam urbem*, c'est la cité des enfants de

Dieu. Comme on comprend bien, dès lors, cet *impetus fluminis letificat urbem :* plus il y a d'eaux répandues, plus il y a de baptisés, de citoyens purifiés — et plus il y a lieu, pour la ville sanctifiée, de se réjouir.

Je n'entends point étendre aussi loin le champ de la discussion ; je veux montrer seulement que, quelle que soit la traduction ou l'interprétation acceptée, la présence des ondes aux pieds des bœufs se justifie ; j'oserai dire qu'elle s'impose.

Une dernière objection : les bœufs portent, adhérente à la sole des pieds, une petite plaque de laiton venue de fonte avec eux, et ornée d'un trait de burin longeant les bords ; cela, me dit-on, tendrait à écarter l'hypothèse d'un terrain, d'une berge de fleuve.

Vous irez demain visiter l'église Saint-Barthélemy ; vous verrez de près les célèbres fonts baptismaux.

Lorsque vous aurez admiré la beauté des figures qui décorent le pourtour de la cuve, lorsque vous aurez considéré l'habileté de l'exécution et la correction des formes des petits bœufs qui devraient la soutenir, en des poses si heureusement diversifiées, abaissez vos regards sur les plaques de métal adhérentes à la sole de leurs pieds (je ne parle pas des cales, si visiblement ajoutées) ; voyez ces plaques de formes et de grandeurs différentes, les unes à peu près rectangulaires, d'autres à angles inégaux, obtus par ci, aigus par là, et bordées d'un trait entaillé au burin ; et, lorsque vous aurez comparé ces plaques sans formes et cet encadrement sans style à la perfection du reste de l'œuvre, au soin minutieux qui a présidé à son exécution, vous apprécierez si je suis fondé à prétendre que les plaques sont les restes d'un support primitif, fait de métal d'une épaisseur relativement faible, brisé jadis (sans doute au moment de l'enlèvement des fonts) et demeuré adhérent par lambeaux aux pieds des animaux, — lambeaux informes que le brave chaudronnier Collin, le restaurateur de l'œuvre en 1804, a cru devoir découper

plus ou moins régulièrement et enjoliver d'un trait de ciseau pour bordure.

Cependant ces plaques, telles qu'elles sont, doivent être conservées intactes ; au jour — prochain, je l'espère — où l'on rétablira sous les pieds des bœufs la berge de fleuve sur laquelle ils se dressaient, on devra pratiquer, dans ce terrain de laiton, des alvéoles dans lesquelles les plaques actuelles devront s'emboîter exactement ; car il n'est pas douteux qu'elles aient fait partie du sol primitif et, à ce titre, elles ont droit à notre respect. Si, en effet, je préconise une restitution du support des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, dans un sens que je considère comme nettement indiqué par l'œuvre d'art elle-même, c'est à la condition expresse que cette restitution soit basée sur le respect le plus absolu de toutes les parties primitives de cette œuvre. Je crois avoir démontré que cette restitution peut se faire sans que l'on touche en rien à aucune des parties anciennes de la cuve, et en observant rigoureusement ce principe qu'aucune d'elles ne peut être modifiée en quoi que ce soit, ni par un coup de burin, ni par un coup de lime.

Une restauration qui n'aurait pas ce principe pour base serait une œuvre de Vandale.

M. Kurth, tout en se déclarant incompétent pour discuter l'œuvre au point de vue archéologique, croit devoir faire remarquer que la question de paternité n'en est plus une.

Deux auteurs, qui ont vécu à la même époque, attribuent les fonts à des artistes différents : Jean d'Outremeuse, qui les dit de Lambert Patras, est absolument indigne de foi ; l'auteur de la *Chronique de 1402*, qui les attribue à Renier de Huy, est un écrivain véridique et sincère. Dès lors, la question pouvait paraître résolue. Mais il y a plus : le nom de Lambert Patras de Dinant est faux dans ses trois éléments : il n'y avait pas de nom de famille

au XIIe siècle et, si Jean nomme Dinant, c'est parce que, de son temps, Dinant avait le monopole de la dinanderie ; il ignorait qu'au XIIe siècle, Liége, Huy et Verdun se distinguaient aussi dans cet art.

Tandis que tout montre la fausseté du renseignement de Jean d'Outremeuse, l'exactitude du renseignement de la *Chronique de 1402* (à part une légère erreur de date) est parfaitement établie. Le Renier, orfèvre, qui signe une charte de Huy en 1128, est bien celui que vise le chroniqueur.

M. Rousseau remercie son honorable contradicteur d'avoir dissipé les doutes qui lui restaient au sujet de l'auteur du chef-d'œuvre.

M. l'abbé Balau. — Je ne puis admettre que le mot *pastorum* ait surtout pour signification les successeurs des apôtres. La corrélation entre le chiffre douze et le mot *pastorum* montre qu'il s'agit surtout des apôtres.

Quant à la querelle au sujet de Patras, je n'ajouterai rien aux définitives conclusions de mon maître G. Kurth. M. H. Rousseau, toujours si aimable, m'a cependant causé de la peine par un passage de son rapport, en parlant des appellations qu'en d'autres occasions Jean d'Outremeuse a inventées, « affirme-t-on », notamment pour Henri des Prez et Gérard de Vinalmont. C'est cet « affirme-t-on » qui me peine. Cette expression semble témoigner peu de confiance dans le travail de nos historiens. Non, ce n'est pas nous qui affirmons : c'est une charte, un document authentique qui nous dit qu'au lieu de Henri des Prez, il faut lire Henri de Ferrière, et qu'au lieu de Gérard de Vinalmont, identifié par Jean d'Outremeuse, il faut lire Colin.

M. J. Demarteau donne lecture de la lettre suivante de M. Laurent :

« Bruxelles, le 3 août 1909.

» Monsieur le Président,

» Il me sera impossible, à mon grand regret, d'assister à la séance de demain où sera discutée la restitution archéologique des fonts de Saint-Barthélemy, proposée par M. H. Rousseau. Puis-je vous dire en quelques mots quelle est là-dessus mon opinion ?

» Je tiens la restitution de M. H. Rousseau pour éminemment probable. Elle me paraît établie sur des constatations évidentes et un raisonnement rigoureux. Je donne donc tout mon assentiment aux trois thèses suivantes :

» 1. Il y avait douze bœufs. — La preuve en est dans les mots *bissenis bobus*, si étrangement traduits parfois.

» 2. On ne voyait pas les tenons placés sur l'échine des bœufs. — C'est du bon sens.

» 3. Il y avait un fleuve figuré sur le socle. — Cela est démontré par les mots : *hujus fluminis*.

Ces trois points étant admis, il ne semble guère possible de se soustraire aux conséquences que M. Rousseau en a tirées. Le résultat total de ses restitutions est d'ailleurs d'une vraisemblance archéologique parfaite. De plus, la représentation figurée répond exactement aux termes de l'inscription, si bien traduite par M. l'abbé Balau. Le fleuve est le fleuve baptismal qui purifie les cités et leurs citoyens. A ce propos, voulez-vous me permettre de vous signaler un texte qui n'est pas sans intérêt pour l'explication du symbolisme de la mer d'airain ?

» L'auteur du *Speculum humanae salvationis* (XIVe siècle) commente comme suit le parallèle de la mer d'airain et du baptême du Christ : *Duodecim boves mare aeneum portaverunt, quia duodecim apostoli baptismum Christi per totum mundum dilataverunt.*

» Le parallélisme des bœufs et des apôtres me paraît

déjà étroitement lié, au XIIe siècle, au parallélisme de la mer d'airain et du baptême du Christ ; il a été suggéré par le nombre douze.

» Ceci comme document, pour le cas où vous soulèveriez, Monsieur le Président, la question symbolique que vous connaissez si bien.

Parlera-t-on encore de Lambert Patras et d'artistes grecs ? Ce ne sera du moins, j'en suis sûr, que pour porter le dernier coup à ces légendes obstinées.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé :* M. LAURENT. »

M. BALAU. — J'ai beaucoup admiré la reconstitution faite par M. Rousseau. Cependant, dans ce cas, il y aura difficulté à compléter le nombre des bœufs, car les animaux qui restent n'ont pas la même figuration. Lesquels choisirez-vous pour la reproduction ? Et tandis que vous refusez, avec un remarquable esprit de conservation, de compléter par quelques traits les parties restantes d'une fresque, afin de rendre celle-ci acceptable aux yeux des fidèles, je m'étonne, que, d'autre part, vous proposiez ici de compléter un monument merveilleux, par un complément de votre invention. Je demande tout au moins, si on entreprend ce complément, que les bœufs ajoutés soient faits comme simple support, sans prétention artistique et en matériaux de fonte pour bien les distinguer des bœufs anciens.

M. Balau, après s'être associé aux conclusions de M. Kurth, revient sur le caractère métrique de l'inscription qui décore la cuve baptismale ; les croix qui en séparent les mots ne servent point à déterminer le sens, mais à mieux marquer le vers.

M. P. SAINTENOY constate que tous sont d'accord pour adopter la traduction proposée pour l'inscription par M. Balau, comme pour admettre qu'à l'origine la cuve

célèbre était portée par douze bœufs. Il présente, d'après les fonts baptismaux de Hildesheim, une esquisse de ce qu'a pu être le couvercle de ceux de Liége, fermeture obligatoire prescrite par les conciles. Il constate aussi qu'on ne conteste plus que l'auteur du monument est Renier de Huy.

M. J. Destrée présente à l'assemblée le dessin d'un encensoir de Lille, au nom de Renier, encensoir de la même époque que les fonts liégeois, et qui, par sa coupe, son couvercle, sa facture, ses figures et les lettres de son inscription, se rapproche beaucoup de ces fonts.

M. Kurth signale les chartes liégeoises du XIIIe siècle où figure un Renier, orfèvre de la cathédrale. C'était souvent un art héréditaire que celui de l'orfèvre : ce Renier serait-il un descendant de l'auteur de la cuve ?

L'assemblée enfin, à la demande de M. Saintenoy, se rallie à l'idée du léger recul proposé par M. Rousseau dans la disposition des bœufs, à l'idée aussi de donner à leur support les ondulations proposées pour la représentation d'un fleuve, et, à la condition de ne pas toucher si peu que ce soit au moindre détail du chef d'œuvre, elle admet qu'on le rétablisse dans son état primitif, en ajoutant deux bœufs fondus sur le moulage des anciens, mais dans un métal propre à éviter toute confusion.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du Jeudi 5 Aout

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. G. Jorissenne.

Prennent place au bureau : MM. J. Demarteau, S. Balau, G. Jorissenne, l'abbé J. Moret, secrétaire, et l'abbé J. Coenen, secrétaire rapporteur.

Ont signé la liste de présence : MM. l'abbé S. Balau, E. Beaujean, P. Bergmans, J. Body, L. Bouvier, E. Brahy-Prost, J. Brassinne, l'abbé J. Coenen, J. Cornet, E. Couvreux, H. Dabin-Boseret, l'abbé P. Daniels, E.-J. Dardenne, A. de Behault de Dornon, de Buggenoms, J. Defroidmont, le vicomte A. de Ghellinck-Vaernewyck, le comte de Hautecloque, J. Demarteau, Mme Deplanté-Voyot, MM. J. Dessain, J. Destrée, F. de Villenoisy, l'abbé Dobbelstein, F. Donnet, J. Dumont, Mlles B. Dumont, A. Ectors, MM. A. Goffart, J. Grenson, F. Hubert, l'abbé A. Kairis, G. Kurth, Mlle Leenaers, M. Legrand, Mme A. Le Tellier, Mlle M. Le Tellier, MM. F. Loiselet, P. Loomans, E. Mareuse, E. Matthieu, E. Membré, F. Membré, Mercenier, l'abbé J. Moret, F. Pholien, J. Pirlot, G. Ruhl, C. Rutten, F. Sacré, l'abbé J. Schyrgens, E. Sturne, J. Thisquen, C. Wilmart, B. Wibin, A. Wins.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments, élaboré par la commission instituée au Congrès de Mons en 1904, et publié par M. Armand de Behault de Dornon (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 337-344).

M. de Behault de Dornon déclare que le rapport qu'il a présenté n'est qu'un exposé historique de l'étude en Belgique de la question.

La commission qui a été constituée conformément aux résolutions du Congrès de 1904 expose au Congrès de Liége que le 10 février 1909, elle a estimé devoir remettre aux délégués des sociétés scientifiques de Belgique le soin d'arrêter les dispositions nécessaires pour garantir la conservation des objets, etc., offrant un caractère scientifique Des premières délibérations de la commission qui a été instituée en vertu de ce vote, il résulte que le projet de loi préparé devra être remanié dans son chapitre III, relatif aux fouilles,

La commission, dans ces conditions, n'a pas pu présenter aux délibérations du Congrès de Liége un texte définitif.

Les deux commissions se réuniront pour arrêter un projet commun.

Elles expriment le vif désir que les savants qui s'intéressent à ces questions leur adressent le plus tôt possible les observations que le texte provisoire a pu leur suggérer.

La commission fait connaître à la Fédération sa décision de convoquer une réunion des délégués de toutes les sociétés fédérées pour fixer le texte définitif, qui sera adressé par voie de pétition aux Chambres législatives.

M. F. Pholien attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de restaurer la façade de l'ancienne abbaye Saint-Laurent, à Liége.

Revenant sur une question agitée dans la réunion précédente, M. l'abbé Dobbelstein, curé de Saint-Denis, à Liége, présente les observations suivantes :

Un assaut d'érudition esthétique avec M. Destrée ne peut entrer dans l'esprit de personne, mais qu'il me soit permis de rejeter les raisons apportées par lui hier, pour affirmer la provenance brabançonne de notre rétable. J'ai remarqué que tous ses renseignements étaient d'ordre subjectif et, malgré la haute compétence de l'auteur, ou plutôt même à cause de cette compétence, je ne puis m'y rallier : parce que M. Destrée a étudié, connaît les rétables de Borremans, de Hessels, etc., il y trouve facilement des points de rapprochement avec notre rétable et il se hâte de le dénier à un sculpteur liégeois. Eh bien ! je me défie des arguments subjectifs et je vous présente une raison positive : c'est la signature même de l'auteur, A. L. T., dont voici le moule. Est-ce bien la signature de l'artiste, ou plutôt les initiales de son nom ? On ne peut en douter. D'abord parce qu'il était d'usage d'inscrire son nom sur

une arme, un cimeterre, un poignard ; ainsi dans le rétable de Gütrow, Borremans signe son nom tout au long sur un grand sabre : *Jan Borman*. Puis, notre rétable renferme d'autres inscriptions, mais très différentes, lettres dorées ou peintes, se rapportant toutes à un texte biblique ou à une prière. Seules, nos trois lettres sont en relief, évidemment dans un but particulier. Nous avons là, sans nul doute, le nom de l'auteur ; il s'agit seulement de le retrouver dans des documents écrits, ce qui arrivera l'un ou l'autre jour. Par exemple dans les archives de la ville, d'une fabrique ou d'un couvent, on lira : tel jour payé tant de florins pour fourniture de « l'armoire aux poupées, » comme on disait. On cherchera alors la vie de l'artiste et on aura un meilleur argument que tous les rapprochements esthétiques, toujours sujets à caution. Sur ces rapprochements on a cru pendant cinquante ans qu'il s'agissait de Suavius ; ne nous trompons pas pendant cinquante autres années sur des raisons du même genre.

Maintenant, à titre d'objection plutôt, je me permettrai de soumettre à M. Destrée l'observation suivante : hier, en arrivant devant le rétable, il disait : « Rien qu'à voir la forme générale extérieure, je reconnais la provenance brabançonne ». La remarque me surprit fort, car depuis longtemps je réunis des photographies de rétables brabançons, et c'est précisément le contraire que je constate. Comme vous l'avez vu hier à Saint-Denis, le contour du rétable est composé uniquement de courbes convexes. Or, voici dans cet ouvrage 7 ou 8 figures de rétables d'Allemagne, tous flamands, tous de 1520 ou environ, tous portant la marque brabançonne ou anversoise (Gunsten, Linnick, Mercks, Müntz, Sierdorf, Titz). Voyez : dans tous, le contour est formé de courbes concaves. J'invite ces Messieurs à les examiner.

M. J. Destrée fait remarquer que ses conclusions n'ont rien de subjectif, mais sont fondées sur des ressemblances

faciles à constater. Il y reviendra dans une étude qu'il espère publier.

Il se peut, conclut-il, que le rétable ait été fait à Liége par un ouvrier formé à une école du Brabant, mais je ne le crois pas; la réputation des ateliers brabançons attirait les commandes. Les registres de la collégiale Saint-Martin nous révèlent une de ces commandes faites au xve siècle.

M. Dobbelstein. — La fabrique de Saint-Denis a racheté sept panneaux. Quatre semblent bien n'avoir jamais appartenu au rétable ; un passe pour être de Lambert Lombard; les deux grands sont certainement authentiques.

M. G. Jorissenne. — Les volets ont toujours été attribués à un élève de Lambert Lombard. J'en retrouve la facture dans un tableau de Lampsonius à l'église Saint-Quentin, à Hasselt. Le sabre dont M. le curé de Saint-Denis a montré le moule, porte les initiales A. L. T. Les documents signalent un sculpteur liégeois du nom d'Antoine Tolet, mais il doit avoir vécu après la confection du rétable.

M. F. de Villenoisy donne lecture d'un travail sur *Les Médailleurs belges, et surtout liégeois, ayant travaillé pour la France* (1).

M. le Président remercie l'auteur de son intéressante communication.

M. G. Kurth revient sur le projet de loi pour la conservation des monuments, qui a été fort mal accueilli par la presque généralité des membres du Congrès. Les ten-

(1) L'auteur a envoyé, après le Congrès, le texte de son mémoire, qui a été publié dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 975-1009.

dances centralisatrices, qui se manifestent particulièrement dans les articles 19 et 20 (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, p. 342), constituent un véritable danger pour nos sociétés archéologiques. Une protestation unanime s'impose.

M. J. Destrée défend le projet : sans une certaine centralisation, dit-il, nos plus belles trouvailles continueront à être dispersées, comme cela s'est fait à Anvers et à Tongres. Pour qu'un musée soit digne de ce nom, il faut qu'il y ait un inventaire et un gardien responsable.

M. Kurth veut bien que l'Etat intervienne lorsque des fouilles amènent une découverte ; mais, comme la décision du ministre sera nécessairement influencée par les avis des fonctionnaires, il faut que les diverses interventions soient bien définies.

M. N. de Pauw. — Le projet méconnaît le droit de propriété des particuliers et des collectivités.

M. Destrée espère qu'on trouvera une formule qui sauvegardera tous les intérêts.

M. l'abbé Balau. — Pour le moment, nous ne pouvons que protester ; le temps de discuter un nouveau texte nous fait défaut.

M. Brassinne demande à l'assemblée d'émettre un vote formel de protestation contre l'avant-projet de loi.

Il fait remarquer qu'il importe de lutter contre les tendances centralisatrices, aujourd'hui à la mode dans certains milieux.

Il expose ce qui s'est passé lors des fouilles de Herstal, où l'Institut archéologique liégeois a éprouvé mille difficultés pour conserver à Liége le produit des trouvailles, et n'a d'ailleurs réussi qu'en partie. Il faut donc protester

contre un projet de loi qui, centralisant à Bruxelles les produits des fouilles, tuerait l'activité des sociétés locales et ruinerait leurs musées.

Sur la proposition de M. Kurth, les deux vœux suivants sont adoptés à l'unanimité, sauf deux abstentions (MM. Destrée et de Behault de Dornon).

1° « La section proteste contre les tendances centralisatrices qui se font jour dans plusieurs articles et annexes de l'avant-projet de loi. »

2° « La section émet le vœu que les Chambres législatives ne délibèrent pas sur la question sans avoir entendu l'avis de la Fédération archéologique et historique de Belgique. »

M. E. J. Dardenne présente quelques observations complémentaires à son mémoire sur *La faïence d'Andenne à la fin du XVIIIme siècle* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 269-284).

La parole est ensuite donnée à M. G. Ruhl, qui parle de l'intérêt que présente la citadelle de Sainte-Walburge, à Liége, dont la conservation a été annoncée par M. le bourgmestre Kleyer, dans le discours qu'il a prononcé lors de la réception des congressistes à l'Hôtel de ville. Devant une maquette qu'il soumet à l'assemblée, M. Ruhl fait valoir les raisons qui militent en faveur de la conservation, au moins partielle, de cette ancienne fortification et expose le projet de restauration dont il est l'auteur.

Au nom des membres de la section, M. le comte de Hauteclocque remercie le bureau de la courtoisie avec laquelle il a dirigé les débats.

M. le Président remercie enfin les congressistes d'avoir si nombreux et si assidûment suivi les séances de la section et lève la séance à 11 heures.

C. — *Musique.*

Secrétaire-rapporteur : M. le Dr V. Dwelshauvers.

Séance du Mercredi 4 Aout.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Prennent place au bureau : MM. Paul Bergmans, président, Dr G. Jorissenne, vice-président, et Dr V. Dwelshauvers, secrétaire-rapporteur.

Ont signé la liste de présence : MM. A. Auda, P. Bergmans, Mme C. Bernard, MM. J. Cohut, O. Colson, H. Dabin-Boseret, J. Debefve, Mme N. de Pauw, Mlle G. de Pauw, MM. P. Dubois, le Dr V. Dwelshauvers, J. Etienne, H. Hymans, M. Jaspar, le Dr G. Jorissenne, L. Lavoye, Ch. Legrane, R. Marchal, F. Mawet, M. Orban.

En ouvrant la séance, M. Paul Bergmans excuse l'absence de MM. Philippe Rüfer et Charles Van den Borren, puis rappelle dans les termes suivants les antécédents de la question musicale dans les Congrès d'archéologie :

Messieurs,

Appelé à présider la sous-section de musique, il m'a paru intéressant de rechercher la place occupée jusqu'à présent par la musique dans les Congrès belges d'histoire et d'archéologie.

Si je ne me trompe, c'est au Congrès de Bruxelles, en 1891, qu'elle fit son apparition. L'auteur de *La Musique aux Pays-Bas*, Edmond Van der Straeten, fit inscrire au programme de la section d'archéologie la question suivante : *Quels étaient les instruments de musique en*

usage dans les provinces belges, avant l'avènement de la maison de Bourgogne? Il l'introduisit par un petit rapport préparatoire [1], et il fut seul à y répondre par des *Notes sur quelques instruments de musique, en nature ou en figuration, trouvés dans la Gaule belgo-romaine* [2].

Une réponse plus complète fut donnée au Congrès de Gand, en 1896, par César Snoeck, qui présenta une *Note sur les instruments de musique en usage dans les Flandres au moyen âge* [3], préface d'un travail que le savant collectionneur avait commencé, et que la mort ne lui permit pas d'achever, au grand détriment des études organographiques.

A la session suivante, tenue à Malines, en 1897, le comte de Marsy signala l'intérêt des *Sonnettes des fondeurs malinois* [4], et contribua à donner l'éveil aux recherches campanologiques poursuivies depuis lors par nos confrères, MM. Donnet, Van Doorslaer, etc.

Le lieu de naissance du célèbre compositeur Philippe de Monte fit l'objet d'une question posée au Congrès d'Enghien, en 1898, par M. le Dr Van Doorslaer, partisan de l'origine malinoise du maître. Clément Lyon parla en faveur de son origine montoise, tandis que Th. De Raadt soutenait, en l'absence du Dr Van Doorslaer, l'opinion de celui-ci [5].

Depuis lors, l'attention ne fut plus appelée que sur les travaux des fondeurs de cloches. Au Congrès de Tongres, en 1901, M. de Villenoisy s'occupa spécialement des empreintes de médailles ou de pierres gravées, dont les

(1) *Congrès archéologique et historique de Bruxelles. Mémoires, documents, questionnaire, etc.*, pp. 93-95.

(2) *Ibidem, Compte-rendu*, pp. 374-383.

(3) *Mémoires présentés au XIe Congrès*, Gand, 1896, pp. 259-283.

(4) *Annales du XIIe Congrès archéologique et historique*, pp. 409-424.

(5) *Congrès archéologique et historique d'Enghien. Compte-rendu*, pp. 59-60, 234-236 et 369-377.

fondeurs se servaient pour décorer leurs produits [1]. M. de Behault de Dornon, au Congrès de Dinant, en 1903, résuma les renseignements que l'on possède sur la vie et les œuvres des Grognart [2], ce qui provoqua une communication complémentaire de M. E. Matthieu [3]. M. de Behault a réinscrit au questionnaire du Congrès actuel l'étude des productions des Grognart.

Enfin, au Congrès de Gand de 1907, M. Donnet a résumé l'état actuel de l'*Archéologie campanaire* [4], sur laquelle il a publié lui-même de nombreuses monographies dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie*. Au même Congrès fut formulé par MM. Gallet-Miry et Hoste le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu qu'on adapte aux carillons de la musique nettement appropriée au mécanisme de ces instruments, et non de la musique écrite pour les voix ou pour d'autres instruments, comme on le fait couramment de nos jours » [5]. La section d'archéologie a été d'avis de remettre le vote sur ce vœu au prochain Congrès, c'est à dire à la session actuelle.

Je crois n'avoir rien oublié, et vous voyez, Messieurs, que le bilan musicologique des vingt premiers Congrès n'est pas d'une richesse extraordinaire. Cela tient évidemment au fait que, jusque dans ces dernières années, l'histoire de la musique a été reléguée à l'arrière-plan dans le programme de l'activité intellectuelle belge [6].

Aujourd'hui, un revirement paraît se produire, et j'en

(1) *Congrès archéologique et historique tenu à Tongres. Compte-rendu*, pp. 82 et 198.

(2) *Congrès de Dinant. Compte rendu*, pp. 857-861.

(3) *Ibidem*, pp. 933-935.

(4) *Annales du XXe Congrès*, t. II, pp. 158-186. Voir *Ibid.*, t. I, pp. 321-322, des observations de M. le Dr Van Doorslaer.

(5) *Ibidem*, t. I, pp. 347-348.

(6) Cfr ma lecture : *De l'histoire de la musique et de son étude*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1908, pp. 390-398.

trouve une preuve évidente dans la place occupée par la musique dans le présent Congrès, place assez importante pour justifier la création d'une sous-section spéciale. Nous pouvons en concevoir un heureux augure pour le développement de la musicologie dans notre pays, et je crois qu'il y avait lieu d'en faire la remarque en ouvrant les travaux de la section *(Vifs applaudissements).*

M. L. Lavoye donne lecture de sa *Note sur la musique au pays de Liége aux Xe, XIe et XIIe siècles* (voir *Annales du Congrès de Liége,* t. II, pp. 746-751).

M. Paul Bergmans, après avoir remercié M. Lavoye de sa communication, répond en ces termes :

Au sujet de la vie musicale à Liége au xe siècle, il y a lieu de se demander s'il ne faut pas y voir une influence de l'antique abbaye bénédictine de Lobbes qui constituait alors un centre d'études florissant.

Les évêques Etienne et Rathier passèrent par Lobbes, et Hériger en fut écolâtre, puis abbé.

Hériger était l'ami intime de Notger. Or, les relations de Notger avec Saint-Gall n'étant rien moins que certaines, ne faudrait-il pas faire rejaillir sur Lobbes l'honneur d'avoir contribué au développement de l'art musical liégeois ?

En ce qui concerne Francon de Liége, la paternité de ses écrits géométriques ne saurait lui être déniée. Mais il en est autrement de ses écrits musicaux. Comme le dit fort bien M. Lavoye, la théorie proportionnelle est bien trop avancée pour le xie siècle. M. Stecher, dans la *Biographie nationale* a été obligé de dire « qu'il (Francon) a merveilleusement dépassé son siècle ». En réalité, il n'y a aucune preuve pour lui attribuer les traités musicaux qui portent le nom de Francon. Le texte allégué par Burney porte : *Magister Franco qui invenit.* Pour être probant, il aurait fallu *Magister Franco leodiensis...*

D'ailleurs la personnalité des deux Francon est nettement établie par un passage de l'*Anonyme* du recueil de De Coussemaker (t. I, p. 342) qui donne la filiation des perfectionnements de l'art harmonique. Après avoir parlé de Perotin le Grand, le célèbre maître de chapelle de Notre-Dame de Paris au début du XIIe siècle, et de sa réforme, l'Anonyme dit expressément que les livres de Perotin restèrent en usage *usque in tempus Magistri Franconis primi, et alterius Magistri Franconis de Colonia, qui inceperunt in suis libris aliter pro parte notare; qua de causa alias regulas proprias suis libris appropriatas tradiderunt.* Donc : « jusqu'au temps de Maître Francon le premier, et du second Maître Francon, de Cologne, qui commencèrent dans leurs livres à noter en partie autrement; pour cette raison ils livrèrent d'autres règles, appropriées à leurs livres ».

On admet aujourd'hui que Francon le Vieux serait né à Dortmund et aurait été maître de chapelle à Notre-Dame de Paris, ce qui lui valut le nom de Francon de Paris. Il faut, semble-t-il, le placer dans la seconde moitié du XIIe siècle, puisque le deuxième Francon, celui de Cologne, était vers 1190 abbé des bénédictins. Cette chronologie peut être un peu rajeunie, si l'on admet, avec d'autres, qu'il faut identifier le second Francon avec le *Franco scholasticus majoris ecclesiae Coloniensis* cité dans des documents des archives de la ville de Cologne de 1243-1247.

M. Antoine Auda fait remarquer que l'on connaît un Francon (1060) écolâtre de Liége et auteur d'un ouvrage sur le chant (S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liége au moyen âge ;* d'Ortigue, *Dictionnaire du plain-chant*). Ce même dictionnaire signale que la musique mensuraliste existait même avant Francon, à preuve la complainte sur la mort de Charles-le-Chauve.

On le dit en effet, fait remarquer M. Bergmans, mais en s'appuyant sur des sources qui devraient, elles aussi,

être contrôlées. L'histoire de la musique a aujourd'hui une base scientifique nouvelle ; elle veut être, non la répétition des principes traditionnels, mais bien procéder d'une critique de plus en plus approfondie.

M. Auda est invité à présenter ses intéressantes études à la prochaine session du Congrès.

En l'absence de M. E. Vitry, M. Dubois lit une intéressante note de ce savant sur *Le tombeau de Henry Du Mont, musicien liégeois établi en France au XVIIe siècle* [1].

M. Bergmans se fait l'interprète de l'assemblée en remerciant tant M. Vitry que M. Dubois pour cette excellente communication.

M. le Dr Jorissenne signale à l'attention de M. Vitry un tableau du Musée de Dijon représentant quatre musiciens ; l'un d'eux ressemble au médaillon du tombeau : serait-ce le portrait de Du Mont ?

M. Fernand Mawet communique une note consacrée au célèbre *Magna Vox*, en chant grégorien, attribué à Etienne, évêque de Liége (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 971-974).

M. le Dr Jorissenne compare ensuite *Quelques textes musicaux des XVe et XVIe siècles* et s'exprime comme suit :

Quoiqu'il ait été publié beaucoup de textes et qu'il ne manque pas d'ouvrages sur les caractères de la notation musicale, on trouve de temps en temps des assemblages de signes qui ne correspondent pas exactement à ceux qui

[1] Cette note a été publiée, après le Congrès, dans *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 917-922.

ont été donnés comme exemples. Tel est le cas dont je désire entretenir quelques moments notre section.

Dans un cahier du notaire Le Clercque, un texte musical avait été inscrit sur une page avant que la copie des actes n'y fût parvenue. Comme cette page n'était pas remplie totalement, ni en bas, ni latéralement, le notaire ou son clerc profita des blancs pour ses écritures. La *Chanson du Nom de Jésus* fut ainsi encadrée à droite et en bas par un acte du 8 avril 1651.

L'écriture de la chanson est toute différente de celle de l'acte ; c'est une écriture cursive et assez ronde ; les *e* sont typiques en forme de *c* coupés à la partie supérieure par un croissant ou, par liaison de celui-ci avec la lettre suivante, coupés par une boucle (ils ressemblent alors à un genre d'*o* cursif).

La notation musicale est sur une portée de quatre lignes. Le signe de la tonalité ne ressemble à aucun des types employés, mais il n'est pas douteux que c'est celui de sol ; il diffère trois fois d'ailleurs : d'abord c'est un sigma grec ; puis c'est un *v* horizontalement couché ; enfin c'est un sigma à queue terminale recourbée. Ce signe est sur la seconde ligne.

Un bémol est placé à l'armature sur la troisième ligne. L'air est écrit en fa majeur.

Les notes sont carrées ou oblongues, sans queue ; les unes sont noires, les autres vides comme nos blanches ; parfois des notes sont accolées pour indiquer une vocalise sur une même syllabe (ligature).

Il n'y a pas d'autres barres que celles posées à la fin des vers. La mensuration du XVIIe siècle n'est donc pas usitée ici.

Je n'ai point trouvé encore de texte tout-à-fait semblable à celui-ci. Mais je vous prie de comparer ces quelques fragments de parchemins où les notes sont également carrées et jamais losangiques (sauf dans le fragment du manuscrit 104, n° 7, de la Bibliothèque de Valenciennes, où le texte

littéraire est en lettres gothiques et où vous verrez des lettrines stylées à la façon du xve siècle et du xvie à ses débuts). Je les dois à la gracieuseté de Mme Richez-Schoutteten et de Mme Lajoie, de Valenciennes.

Il me semble qu'il faut admettre la conclusion suivante : la *Chanson du Nom de Jésus* a été copiée à la fin du xvie siècle ou au commencement du xviie par une personne qui avait trouvé un texte plus ancien. Pour les paroles, elle les a copiées à sa manière, mais pour les notes, elle a imité le texte retrouvé.

Ces difficultés archaïques se rencontreront peut-être encore ; j'ai cru utile de faire connaître mon cas pour aider à en élucider d'autres.

Le cahier de Le Clercque est déposé aux Archives de l'Etat, à Liége ; M. Van de Casteele, alors archiviste, en le feuilletant, découvrit la chanson et m'en fit parvenir une copie.

M. le Dr Dwelshauvers présente le *programme des recherches à faire dans les fonds musicaux de la province de Liége* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 643-646) et fait remarquer que, depuis la rédaction de ce mémoire, il a eu, grâce à l'obligeance de M. Ch. van den Borren, communication de la préface des œuvres complètes de Sweelinck par Max Seiffert. Ce savant considère le manuscrit 888 de la Bibliothèque de l'Université de Liége comme d'origine italienne ; d'après lui, les n°s 18, 43 et 45 cités dans le mémoire mentionné ci-dessus sont de Sweelinck, de même que le n° 19.

M. Bergmans pense que Gerardus Scronx pourrait être d'origine liégeoise, ce nom étant répandu à Liége.

Il résulte d'une lettre de M. Ecorcheville que le manuscrit 888 se trouve actuellement entre les mains de M. Guilmant qui compte l'éditer.

En ce qui concerne le fonds Terry, celui-ci, d'après

une lettre officieuse de M. Richard Ledent, qni est chargé de sa conservation au Conservatoire royal de Liége, a été acheté par l'Etat pour le Conservatoire qui a le droit d'en disposer à son gré et selon ses besoins. Il est bien logé et l'inventaire des ouvrages qu'il contient a été dressé jadis par M. Van den Schilde.

Il n'en est pas moins vrai qu'en fait ce fonds Terry, richesse inestimable pour les musicologues, ne représente actuellement qu'un capital dormant, car aucun cours de musicologie n'existe au Conservatoire et aucun membre de cette institution ne s'occupe de cette science musicale de façon approfondie et complète.

M. Dwelshauvers termine sa communication en proposant à la section d'adopter le vœu dont il donne lecture, et dans lequel il demande également qu'il soit pris des mesures pour l'acquisition des œuvres des musiciens liégeois.

M. Bergmans. — Je ne saurais assez appuyer le vœu de M. le Dr Dwelshauvers, car il est bien certain que toute ville un peu importante a le devoir de recueillir soigneusement les documents d'art local.

Il semble que Liége ne se soit guère préoccupé de ce devoir au point de vue musical. J'ai pu, en effet, acquérir personnellement, par voie de commission, à des ventes publiques faites ici-même, et cela à des prix fort modiques, plusieurs documents liégeois intéressants :

1° La partition manuscrite d'un opéra : *Apelles et Campaspe*, ou le *Triomphe d'Alexandre*, de Jean-Herman Coppenneur (Liége, 1780 ; Chaudfontaine, 1850) ;

2° le livre de reçus du facteur d'orgues liégeois Graindorge, de 1800 à 1864 ;

3° les œuvres manuscrites du violoncelliste comte Louis de Stainlein-Saalenstein, né en Hongrie en 1819 et mort à Angleur en 1867,

Au cours des visites organisées pour les congressistes, j'ai remarqué quelques manuscrits musicaux :

a) Au Musée diocésain : un *Ordinale romanum* du XIVe siècle (n° 500) ; un antiphonaire du XVe siècle et un autre du XVIIIe siècle.

b) A la Bibliothèque de l'Université (salle Wittert) : quatre feuillets de divers graduels du XVe siècle ; un feuillet de bréviaire de la même époque, et un feuillet de graduel du XVIe siècle.

M. le Dr Jorissenne fait remarquer que, dans une bibliothèque dont le catalogue existe, les « fuites » deviennent impossibles, et que par conséquent le prêt au public ne présente pas de danger.

Le même orateur demande quel peut être le règlement de la bibliothèque du Conservatoire ? Le bon plaisir semble régner en cet établissement en ce qui concerne le prêt des ouvrages, qui est refusé à certains professeurs, alors que des étrangers à l'institution l'obtiennent.

Après un échange de vues, les vœux suivants sont votés à l'unanimité des membres présents.

De M. le Dr Dwelshauvers :

« Le Congrès... émet le vœu que le fonds Terry, appartenant à l'Etat belge et actuellement déposé dans les locaux du Conservatoire royal de Liége, voie son catalogue imprimé et soit rendu accessible au public à des heures à déterminer, ou qu'il soit versé dans une bibliothèque publique existante et de fonctionnement normal, à Liége. Ce fonds devrait s'augmenter dans l'avenir de tous les documents relatifs à la musique en notre province, soit par voie d'achat des originaux ou de copie, ou d'achat de tous les livres anciens ou modernes ou œuvres musicales qui peuvent contribuer à l'étude de l'histoire musicale locale et même, autant que possible, générale ».

De M. le Dr Jorissenne :

« Le Congrès émet le vœu que l'accès des bibliothèques annexées aux Conservatoires et Ecoles de musique de Belgique soient soumises à un règlement général, conforme à celui des bibliothèques publiques, en ce qui concerne tant la lecture sur place que le prêt à domicile ».

M. Paul Bergmans cède la présidence à M. le Dr Jorissenne.

M. Paul Bergmans résume son rapport intitulé : *De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des anciens instruments de musique actuellement disséminés dans les musées et dans les collections privées de Belgique* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 666-673).

Il présente un modèle de description d'instrument de musique ancien sur fiche illustrée : une trompette des musiciens de la ville de Gand au XVIIe siècle, du facteur J.-W. Haas de Nuremberg. Des exemplaires de cette fiche, parue dans l'*Inventaire archéologique de Gand* (f. 490), sont distribués aux membres de la section.

M. le Dr Dwelshauvers appuie le projet. D'après lui, il faudrait suivre les instruments dans les ventes publiques ou privées qui en sont faites. Il serait également des plus profitable d'entretenir en état de fonctionnement les instruments les plus courants des musées, tels les clavicordes et les clavecins, afin que ceux-ci puissent servir dans les auditions de musique ancienne et que le sens de la musique écrite pour eux ne soit pas lettre morte pour notre génération.

M. le Dr Jorissenne rappelle au souvenir des congressistes les collections suivantes : Izelbaart, à Amsterdam ; Sturner, à La Haye ; De Witte et Fiévez, à Bruxelles ; Claes, à Anvers.

Le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit dressé un inventaire collectif des instruments de musique anciens épars dans les musées et les collections particulières de Belgique, et que ce catalogue soit publié sous forme de fiches analogues à celles de l'Inventaire archéologique de Gand ».

M. le Dr Jorissenne rend la présidence à M. P. Bergmans.

M. L. Lavoye donne lecture d'une note intitulée : *L'art musical belge pendant la Renaissance* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 953-960).

Après la discussion de ce travail et un échange de vues sur la *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens*, la section approuve, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que l'on recherche, dans les bibliothèques étrangères, non seulement les documents relatifs à la vie des musiciens belges des xve et xvie siècles, mais encore leurs œuvres, afin d'en dresser le catalogue et d'en provoquer la publication, qui formera un monument de gloire nationale. Il est désirable que la Commission officielle existante, qui ne s'est occupée jusqu'à présent que de la publication des œuvres de Grétry, élargisse le cadre de ses travaux. »

M. le Président résume ensuite une note de M. Charles Van den Borren, intitulée *Guillaume Dufay (avant 1400-1474)* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 865-870), et espère voir présenter au congrès prochain l'ensemble des recherches de ce savant musicologue.

M. P. Bergmans cède à nouveau la présidence à M. le Dr Jorissenne.

M. P. Bergmans entretient ensuite l'auditoire du *Colle-*

gium musicum fondé à Hasselt au XVIme siècle (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 517-534).

M. Paul Bergmans reprend le siége de la présidence.

M. le Dr Dwelshauvers résume sa communication sur *La forme sonate adoptée par Hamal dans son op. 1* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 722-729), et fait remarquer que l'audition de musique ancienne du soir en sera la meilleure illustration.

M. le Dr Jorissenne, au sujet des antécédents de Jean-Noël Hamal, attire l'attention sur le père de celui-ci, Guillaume-Henri, qui avait la réputation d'être génial. Ses œuvres existent sans doute dans le fonds Terry, qu'il serait donc, à ce point de vue encore, important d'explorer.

M. Fernand Mawet exécute et apprécie un motet de Grétry : *O salutaris hostia* (voir *Annales du Congrès de Liége*, t. II, pp. 903-905.)

M. Oscar Colson prend enfin la parole pour souhaiter que les musicologues liégeois, qui se sont affirmés à l'occasion du congrès de Liége, s'unissent dans un mouvement de science et de patriotisme pour créer un lendemain à cette belle séance. Ils devraient se rencontrer souvent, travailler côte à côte, car tout est à faire, à Liége, en musicologie, et le terrain est fertile *(Applaudissements)*.

La séance est levée à 11 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MERCREDI 4 AOUT 1909, A 17 1/2 H. DE RELEVÉE

A LA

SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

La séance est ouverte à 17 h. 45, sous la présidence de MM. J. Fraipont. — Au bureau siègent également MM. M. Lohest et Mgr Schoolmeesters, vice-présidents, J. Brassinne et L. Renard-Grenson, secrétaires généraux, F. Pholien, trésorier, et E. Polain, secrétaire.

Parmi la nombreuse assistance, on remarque MM. G. Brom, A. de Saint-Léger, A. Baar, L. Baar, l'abbé S. Balau, P. Bergmans, E. Brahy-Prost, D. Brouwers, le chanoine Cauchie, J. Closon, l'abbé J. Coenen, Ch.-J. Comhaire, J. Cuvelier, J. Dabin, l'abbé P. Daniels, A. de Behault de Dornon, de Buggenoms, le comte de Hauteclocque, J. Demarteau, E. de Munck, N. de Pauw, J. Depoin, M. De Puydt, J. de Saint-Venant, J. Destrée, F. Donnet, P. Dubois, P. Duvivier, P. Faider, l'abbé J. Grob, J. Haust, A. Le Tellier, H. Lonchay, F. Magnette, E. Matthieu, le chanoine G. Van den Gheyn, F. Vercheval, J.-P. Waltzing, A. Wins, L. Wührer, etc., ainsi que plusieurs dames.

M. J. Fraipont donne la parole à M. J. Brassinne, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de l'assemblée

des délégués du samedi 31 juillet, à 15 heures. Ce procès-verbal est approuvé.

M. le chanoine Van den Gheyn développe à nouveau la double proposition qu'il a faite à la séance des délégués : *a*) de rendre les Congrès de la Fédération biennaux ; *b*) de porter à 10 francs la cotisation des membres des Sociétés fédérées.

Après un assez long échange de vues, auquel prennent part plusieurs membres, notamment M. le chanoine Cauchie et M. l'abbé Balau, ces propositions sont adoptées ; l'assemblée entérine également la décision prise par l'assemblée des délégués concernant le format des *Annales* de la Fédération.

M. Kurth développe ensuite le sujet suivant : *Quel doit être le programme des Sociétés d'histoire et d'archéologie, ainsi que celui des Congrès de la Fédération ?*

L'orateur se demande d'abord si tous les Congrès ont porté leurs fruits ; il répond négativement, sans nier les précieux résultats auxquels, sous certains rapports, certains d'entre eux ont abouti. Examinant les choses au point de vue objectif, M. Kurth considère que ce qui a manqué jusqu'ici, c'est un programme, c'est-à-dire un programme sérieux, bien élaboré et commun à toutes les Sociétés. Celles-ci ne sont pas des académies ; elles se composent le plus souvent d'amateurs qui ne sont pas préparés pour traiter des questions exigeant une préparation technique, et supposant des connaissances étendues. Il estime que les sociétés devraient s'attacher avant tout à la statistique scientifique, c'est-à-dire à recueillir avec clarté et méthode les faits et les documents dont la réunion permettra des conclusions, et il cite à titre d'exemple l'œuvre colossale de l'élaboration du Dictionnaire wallon, entreprise par la Société liégeoise de littérature wallonne et pour laquelle il existe déjà, à l'heure actuelle, près de 350.000 fiches.

Il insiste ensuite sur l'importance de l'étude de la toponymie des 2.600 communes belges, ainsi que sur l'utilité des études de folklore. Il signale également la nécessité de former un recueil des chansons populaires, qui ne serait lui-même qu'une partie de l'encyclopédie de notre folklore national, œuvre vaste et importante qui ne pourra être achevée que par le travail collectif et par la collaboration de toutes nos sociétés. Il voudrait aussi que, comme le font à merveille les Gantois, chaque société entreprît l'inventaire exact et sûr des monuments d'art et d'archéologie existant dans sa région.

Les inscriptions, elles aussi, doivent faire l'objet d'études approfondies ; l'orateur de signaler, à ce propos, le champ admirable qui reste à explorer sous ce rapport en Belgique, car il ne faudrait pas seulement relever les plus anciennes inscriptions, mais bien toutes celles qui existent, jusqu'aux moindres ; il engage les travailleurs à se mettre courageusement à l'œuvre pour édifier le *Corpus inscriptionum belgicarum*.

Pour cela, l'orateur fait remarquer qu'une organisation solide est nécessaire : il faudrait que chaque société se fixât un domaine nettement déterminé et travaillât sur un même plan, avec une même méthode ; après quoi une Commission permanente centraliserait tous les travaux pour en composer une œuvre tout à fait remarquable, que publierait la Fédération.

Ainsi la Belgique posséderait tous les matériaux de son histoire ; des spécialistes seraient formés, et toutes les bonnes volontés utilisées pour l'honneur du pays et de la science.

En terminant, M. Kurth annonce qu'il se propose de travailler dans le sens indiqué et qu'il espère pouvoir, dans deux ans, apporter des propositions précises au prochain Congrès *(Longs applaudissements)*.

M. Fraipont, en présence de l'heure avancée, propose

de renvoyer aux sections l'examen de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets d'art offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique.

— Approuvé.

La séance est levée à 18 h. 45.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLOTURE

DU JEUDI 5 AOUT 1909, à 15 HEURES DE RELEVÉE

DANS LA

SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ

La séance est ouverte à 15 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. G. Kurth.

Ont pris place au bureau : MM. J. Fraipont, président ; Mgr Schoolmeesters, vice-président ; J. Brassinne et L. Renard-Grenson, secrétaires généraux ; Fl. Pholien, trésorier et E. Polain, secrétaire.

Dans l'assistance particulièrement nombreuse, on remarque MM. G. Brom, A. de Saint-Léger, l'abbé S. Balau, P. Bergmans, L. Bihot, E. Brahy-Prost, D. Brouwers, le chanoine A. Cauchie, F. Chomé, l'abbé J. Coenen, J. Closon, O. Colson, H. Dabin, l'abbé P. Danïels, L. de Beys, A. de Behault de Dornon, de Buggenoms, A. de Cannart d'Hamale, le marquis de Fayolle, Ch. Defrecheux, A. Dejace, J. Demarteau, J.-E. Demarteau, E. de Munck, N. de Pauw, M. De Puydt, J. de Saint-Venant, F. Donnet, A. Doutrepont, R. Dubois, H. Dufays, J. Dumont, P. Duvivier, le Dr Dwelshauvers, P. Faider, E. Fairon, A. Fayen, J. Feller, G. Ghilain, J. Grenson, l'abbé D. Guilleaume, E. Hairs, G. Hardy, J. Haust, F. Huybrigts, G. Jorissenne, l'abbé J. Kerkhof, L. Leenaers, A. Le Tellier, l'abbé F. Loes, F. Loiselet, P.

Lohest, F. Magnette, E. Matthieu, l'abbé J. Paquay, J. Plomdeur, J. Poils, H. Préherbu, G. Ruhl, A. Rutot, l'abbé J. Schyrgens, J. Servais, l'abbé G. Simenon, V. Tourneur, E. Ulrix, L. van der Essen, F. Vercheval, J.-P. Waltzing, B. Wibin, A. Wins, ainsi que de nombreuses dames.

M. G. Kurth, après avoir donné la parole aux secrétaires généraux pour communiquer à l'assemblée le texte des télégrammes de S. M. le roi des Belges et de S. M. la reine des Pays-Bas, en réponse aux toasts qui Leur furent portés, proteste, au nom du Bureau, contre les tendances centralisatrices de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments et objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique, dont les diverses sections ont été saisies le matin même ; il rappelle que ces sections se sont déclarées dans le même sens : trois à l'unanimité, une à l'unanimité moins deux abstentions. Il expose le rôle éminemment utile des sociétés de province et ne peut admettre que leur initiative soit paralysée par une mesure législative aussi absolue qu'intransigeante *(Applaudissements)*.

M. A. de Behault de Dornon fait remarquer que le rapport qu'il a présenté au Congrès est tout simplement un exposé historique de l'étude, en Belgique, de la question ; il ajoute qu'au surplus la Commission nommée par le Congrès de Mons pour élaborer l'avant-projet en question, n'a pas présenté aux délibérations du Congrès un texte définitif. Dès lors, d'après lui, les protestations qui se sont fait jour sont au moins prématurées.

M. Kurth, tout en actant les déclarations de M. de Behault de Dornon, maintient son opinion première et proteste de nouveau contre les tendances spoliatrices des articles 19 et 20 qui, au mépris du rôle actif des sociétés régionales, favorisent directement la centralisation à

Bruxelles ; d'après lui, tous les objets archéologiques doivent rester dans le milieu dont ils proviennent et leur place tout indiquée est dans les musées de province. Il ne peut qu'appuyer les très justes observations que M. Georges Cumont a présentées au Bureau du Congrès et qui ont été communiquées aux diverses sections *(Nouveaux applaudissements).*

M. Kurth propose à l'assemblée d'adopter le texte combiné des vœux exprimés par les sections d'archéologie belgo-romaine et franque et du moyen âge.

Après quelques observations de MM. L. de Beys, l'abbé S. Balau et O. Colson, l'assemblée vote par acclamation le texte suivant :

« Le XXIe Congrès de la Fédération archéologique et » historique de Belgique, réuni à Liége le 5 août 1909, » proteste contre la tendance centralisatrice qui se fait » jour dans plusieurs articles et annexes de l'avant-projet » de loi sur la conservation des monuments et objets » offrant un intérêt historique, artistique ou archéo- » logique et exprime le vœu que les Chambres législatives » ne votent une loi sur la matière qu'après avoir entendu » l'avis de la Fédération. »

En vertu de ce vote, le Bureau du Congrès de Liége est chargé de réunir à Bruxelles les diverses sociétés fédérées pour délibérer sur les articles 19 et 20 de l'avant-projet de loi en question.

M. Kurth, obligé de rentrer à Bruxelles, cède la présidence à M. J. Fraipont.

M. F. Vercheval, rapporteur de la 1re section, donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention le rapport que j'ai été chargé de rédiger afin de

vous rendre compte succinctement de l'activité déployée, au cours de la présente session, par la section de Préhistoire et de Protohistoire.

Notre section a tenu les quatre séances prévues au programme réglant les exercices du Congrès, et chacune d'entre elles a été suivie par un nombre moyen de 60 auditeurs.

Tous les articles figurant au questionnaire n'ont pu être traités et nous avons regretté l'absence de MM. l'abbé J. Bastin, le comte O. Costa de Beauregard, le prince P.-A. Poutiatine, le Dr Raeymackers, L. Stroobant et J. Déchelette, qui n'ont pu assister au Congrès, ce dernier pour raison de santé. M. X. Stainier, également, s'est excusé de n'avoir pu nous communiquer son travail intitulé : *Matériaux pour la connaissance de l'âge de la pierre dans le Sahara algérien*. Enfin, bien que nous n'ayons pas eu l'honneur de posséder parmi nous leurs auteurs, les travaux de MM. le Dr Baudouin et M. Hoernes, imprimés avant le Congrès, ont pu cependant être l'objet d'une discussion scientifique.

La séance du lundi 2 août a été ouverte par M. Ed. de Pierpont. Il a souhaité la bienvenue aux savants belges et étrangers qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. Puis la parole a été donnée à M. E. Cartailhac, l'éminent conservateur au Musée d'Histoire naturelle de Toulouse, pour nous lire sa communication intitulée : *Importance et extension en Europe de la phase présolutréenne dite aurignacienne*, excellent résumé des vicissitudes auxquelles ce terme a été soumis avant de prendre définitivement place dans la classification paléolithique entre le Moustérien et le Solutréen. Pour rehausser encore l'intérêt déjà si puissant de sa communication, M. E. Cartailhac avait exposé dans la salle des séances de la section une magnifique série de pièces aurignaciennes provenant de la grotte de Laussel, commune de Marquay (Dordogne).

M. Marcel De Puydt a ensuite résumé son mémoire intitulé : *Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe.* Comme complément aux conclusions de ce mémoire, l'auteur a également communiqué un travail de M. A. Gravis, professeur de botanique à l'Université de Liége, qui a traité spécialement cette question : *Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient-ils agriculteurs ?*

Enfin, MM. Marcel De Puydt, J. de Saint-Venant, Julien Fraipont et Edouard de Pierpont ont pris part à un échange de vues sur la question de l'antiquité des poteries découvertes dans la province de Liége.

La séance du mardi 3 août a été présidée par M. le Dr V. Jacques.

Le premier point de l'ordre du jour était une *Contribution à l'étude du Préhistorique dans la Campine limbourgeoise*, travail dû à la collaboration de MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais. Ce dernier en a communiqué un résumé qui a provoqué un échange de vues intéressant, auquel ont pris part notamment MM. E. Cartailhac, A. Rutot et les auteurs.

M. A. Rutot a parlé ensuite des *éolithes pré-aquitaniens de Boncelles*. Cette question, qui comptait parmi les plus importantes du présent Congrès, a fait l'objet d'une discussion animée, mais pleine de courtoisie, entre l'auteur et MM. Montgomerie Bell, J. Fraipont, M. De Puydt, Max Lohest, X. Stainier et le Dr V. Jacques.

Enfin, M. le Dr Haake, directeur du Musée préhistorique de la ville de Brunswick, a, par l'organe du secrétaire-rapporteur, signalé des découvertes de fonds de cabanes, analogues à ceux de la Hesbaye, faites par lui aux environs de Brunswick.

C'est sous la présidence de M. X. Stainier que s'est ouverte la séance du mercredi 4 août.

M. M. De Puydt a excusé l'absence de M. Hoernes dont il a communiqué la note intitulée : *La question néolithique.* MM. A. Rutot, E. Cartailhac, E. de Munck, X. Stainier et M. De Puydt ont pris part à la discussion qui en est résultée.

L'article suivant de l'ordre du jour était le travail de M. A. Rutot : *Le Flénusien aux environs de Liége et en Hesbaye,* qui fut résumé par son auteur, lequel eut à rencontrer des objections soulevées par M. le Dr V. Jacques.

La discussion sur les éolithes ayant ensuite été rouverte, M. E. Cartailhac, dans une spirituelle improvisation, fit valoir les raisons qui motivent son opinion personnelle sur cette question.

M. X. Stainier a pris enfin la parole et résumé son mémoire intitulé : *L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques. Déductions ethnographiques à en tirer.* MM. le Dr V. Jacques, A. Rutot, E. Cartailhac, J. Fraipont, Max Lohest, J. Maertens et l'auteur ont pris part à la discussion.

Le jeudi 4 août a eu lieu la dernière séance présidée par M. Marcel De Puydt.

Après qu'on eût entendu la communication de M. A. Vandebosch sur les *Fouilles et découvertes préhistoriques dans une grotte à Ramioul,* M. J. Fraipont, président du Congrès, a signalé à l'attention de la section les articles 19 et 20 de l'avant-projet de loi publié par M. de Behault de Dornon et fait voter à l'unanimité le vœu suivant :

« La section de Préhistoire et de Protohistoire proteste unanimement contre le texte des articles 19 et 20 de l'avant-projet, et donne mandat au bureau du Congrès de rechercher un texte qui, tout en sauvegardant les intérêts supérieurs de la science, laisse aux sociétés provinciales la liberté d'action qui leur est nécessaire et que ne manquerait pas de leur enlever la centralisation proposée ».

Ensuite M. Marcel De Puydt a donné lecture d'une note

rédigée à propos de la question ainsi conçue: *Depuis le dernier Congrès a-t-on signalé des découvertes de poignards quaternaires analogues à ceux qui furent trouvés en Belgique aux environs de Binche?* Une intéressante discussion s'en est suivie, à laquelle ont pris part notamment MM. A. Rutot, Marcel De Puydt et E. Cartailhac.

Enfin M. A. Rutot a résumé son mémoire intitulé: *Résultat de nouvelles fouilles dans la caverne de Fond-de-Forêt*, au sujet duquel MM. A. Rutot, F. Vercheval, J. Servais, E. Cartailhac et le Dr Tihon entre autres ont échangé leurs opinions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président a remercié les assistants d'avoir bien voulu prendre part si nombreux aux travaux de la section; il s'est adressé spécialement aux auteurs des mémoires, à tous ceux qui avaient contribué à l'intérêt des discussions et, enfin, surtout, aux congressistes étrangers qui avaient consenti à apporter au Congrès de Liége le précieux appui de leur compétence. Il s'est félicité de la cordialité qui n'a cessé de règner et il a levé la séance en émettant l'espoir de retrouver ses auditeurs lors des prochaines assises de la Fédération.

Je pourrais m'arrêter ici, Mesdames, Messieurs, mais j'estime que je ne me serais pas acquitté entièrement de ma tâche si je ne vous disais maintenant un mot de l'activité de notre section au dehors des séances.

Lundi passé, M. Marcel De Puydt avait convié les congressistes à assister à des fouilles organisées à Jeneffe sur l'emplacement des fonds de cabanes; ils s'y sont rendus au nombre de 125 environ, et ont assisté à des recherches qui constituaient un complément utile aux mémoires imprimés.

Mardi, c'est le gisement de Boncelles qui a reçu la visite d'une bonne centaine de préhistoriens conduits par M. A. Rutot. Malgré un temps défavorable, il y a tout

lieu d'espérer qu'ils auront retiré de cette excursion des enseignements précieux.

Enfin, mardi soir, tous vous avez assisté à la magnifique conférence que M. E. Cartailhac a bien voulu nous faire et dont le souvenir restera certainement parmi les meilleurs que vous emporterez du Congrès.

Et pour terminer qu'il me soit permis d'ajouter encore un dernier mot. Ce sera pour exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont bien voulu faciliter ma tâche de secrétaire-rapporteur, et particulièrement MM. G. Ghilain, le baron J. de Radzitzky d'Ostrovick et L. Helbig, qui n'ont cessé à aucun moment d'être pour moi des collaborateurs tout dévoués. »

M. Fraipont, président, met aux voix les vœux de la 1re section. Ces vœux sont votés par acclamations.

M Félix Magnette, rapporteur de la 2me section, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Nous pensons que ce n'est plus le moment, alors que chacun se ressent fort probablement des fatigues de six jours de fêtes, d'excursions et de discussions scientifiques, de retenir longtemps encore l'attention de l'assemblée par un rapport détaillé et approfondi sur les travaux de la section, celle d'histoire, que nous représentons ici.

Nous nous trompons peut-être, mais nous croyons que ce qu'on exige d'un rapporteur, en attendant le compte rendu officiel et complet du Congrès, c'est plutôt un aperçu général des résultats scientifiques qui découlent ou pourront découler des délibérations, une indication des tendances qui ont pu se faire jour, des vœux qui ont mis fin à telle ou telle discussion.

Un mot d'abord de l'activité même qui a été déployée à la section d'histoire. 30 travaux avaient été envoyés et

imprimés à l'avance ; 23, c'est-à-dire ceux dont les auteurs furent présents, ont été ou bien discutés à fond, ou bien ont fait l'objet de fort instructifs échanges de vues, ou bien ont été heureusement complétés dans leur documentation.

Tous, sauf de très rares exceptions, ont été reconnus d'un intérêt tel qu'ils n'ont pu que recueillir l'approbation de l'assistance, toujours excessivement nombreuse. C'est là une constatation qu'il faut faire lorsqu'on songe que trop souvent, dans des congrès précédents, la plupart des travaux n'étaient pour ainsi dire qu'enregistrés par des auditeurs fort silencieux, que quelques-uns seulement échappaient à cette sorte de naufrage.

Un monde d'idées a été remué par nos collaborateurs dans leurs rapports préliminaires ou bien au cours de leurs savants échanges de vues ; de superbes programmes de travaux scientifiques ont été élaborés et chaleureusement encouragés.

Voyez, par exemple, M. l'abbé Balau, qui, passant en revue l'*Etat de nos connaissances relatives à l'histoire du mouvement intellectuel au pays de Liége*, indique aux travailleurs présents et futurs tout ce qu'il y aurait à faire pour qu'on possédât enfin une histoire liégeoise du développement des études monastiques, une histoire de la littérature populaire, de la littérature latine, des sciences mathématiques et mécaniques, du droit canon et civil, une histoire de la philosophie, des arts, des théories économiques dans l'ancienne principauté, etc., etc.

Voyez M. Pirenne, qui, sous le titre trop modeste d'*Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique au pays de Liége*, nous a lumineusement démontré, avec sa fougue et son enthousiasme habituels, que, dans ce domaine, presque rien n'avait encore été fait, que tout était à faire.

Voyez M. Fairon qui, répondant pour ainsi dire à l'avance à l'appel de M. Pirenne, aborde hardiment la

question de l'histoire des houillères au pays de Liége, nous donne de précieuses indications sur la méthode de recherche et de travail qu'il faudrait suivre dès à présent pour préparer petit à petit, sûrement et scientifiquement, une étude d'ensemble sur cette matière difficile entre toutes à traiter.

Avec M. Doutrepont, on entrevoit le jour, qu'il faut souhaiter le moins éloigné possible, où, à côté du Musée archéologique et du Musée d'armes, nous verrons s'ériger à Liége un Musée de la vie wallonne, en d'autres termes, un musée du folklore populaire, « assez spacieux et confortable pour y grouper les images d'un passé qui ne fut pas sans gloire et qui est certes plein d'intérêt », pour parler comme l'auteur ; pour y rassembler « ces humbles objets, ces outils usuels, ces bijoux, ces costumes, ces meubles, ces ustensiles de cuisine, ces instruments de ferme, toutes ces choses familières, enfin, qui, vues et touchées, rendent l'histoire vivante et vraiment familière »..... « Un peu de générosité et de patriotisme chez les pouvoirs publics, de l'enthousiasme ou un peu moins de gouaillerie chez nos Wallons, des dons abondants et variés », voilà ce que souhaite l'auteur ; et il ajoute : « enfin, quelques hommes dévoués ».

Ces derniers mots nous amènent tout naturellement au rapport sorti de la plume si autorisée de M. Feller, et qui, après nous avoir initié au travail accompli jusqu'ici par les directeurs de l'œuvre du *Dictionnaire général de la langue wallonne*, MM. A. Doutrepont, J. Haust et J. Feller, fait entrevoir la besogne qu'il reste à accomplir pour mener à bien, et selon de saines méthodes, cette œuvre tout bonnement admirable. Lisez tous, Mesdames et Messieurs, ce rapport si complet, si clair, si nettement déduit, et vous comprendrez les applaudissements chaleureux qui ont souligné les paroles d'hommage et d'admiration qu'un membre de la section a adressées à M. Feller et à ses amis du Dictionnaire wallon.

C'est encore M. Feller qui s'était chargé d'établir quel était *l'état des études toponymiques en Belgique* et de marquer les règles qui devraient présider à l'élaboration des travaux en cette matière. Encore une fois, ce rapport abonde en conseils précieux pour les travailleurs, et il n'a pu que recevoir l'approbation des membres de la section.

De son côté encore, M. Brants, à l'occasion de son travail sur un mémoire politique de Hovyne, chef du Conseil privé au XVIIe siècle, annoté et commenté par Wynants, chef du Conseil de Brabant au XVIIIe siècle, indique une nouvelle veine à exploiter ; nous voulons dire, insiste sur l'urgente nécessité qu'il y aurait à faire enfin l'histoire du développement des conceptions politiques aux Pays-Bas durant les deux derniers siècles de l'ancien régime.

M. Vanderlinden s'attache, lui, à montrer combien la géographie dite historique de notre pays est une science qui a à peine été traitée avec méthode et il préconise quelques moyens d'arriver à des résultats précis et sûrs en ce domaine si ardu, certes, mais si essentiel à la vraie connaissance de notre passé.

M. Brassinne soulève le problème, tout aussi malaisé, des règles à employer pour la publication et l'édition critique des pouillés de l'ancien diocèse de Liége. Et là encore, de la discussion très serrée qui a suivi la communication de notre érudit secrétaire général, on peut dire qu'elle a servi à bien élucider la question de méthode, qui est capitale en histoire.

MM. Cauchie et Van der Essen, avec force preuves à l'appui, démontrent tout le profit qu'on peut tirer, au point de vue belge, des archives des familles nobles à l'étranger.

Enfin — car nous ne pouvons vraiment tout citer ici — MM. Poncelet et Closon ont recueilli l'approbation unanime, le premier en proposant de dresser un catalogue complet des sceaux du pays de Liége, le second quand il a prouvé de quelle haute utilité serait la publication des

recès ou délibérations des trois états liégeois, source capitale de nos renseignements sur l'histoire politique interne de la principauté pendant les derniers siècles. Il a nettement démontré qu'il y aurait lieu de faire de ces importants documents d'archives une étude spéciale et systématique, d'en offrir au public le contenu analysé, classé, commenté. Ce travail critique qui s'imposera tôt ou tard, dit l'auteur, sera sûrement appelé par l'abondance, la nouveauté des résultats qu'il mettra au jour, à inaugurer une période nouvelle de l'historiographie liégeoise.

Arrêtons ici cette énumération et retenons-en ceci : c'est que les travaux ci-dessus analysés présentent, nonobstant leur diversité, un caractère commun, un intérêt commun. Tous, qu'il s'agisse de l'histoire nationale belge ou de l'histoire nationale liégeoise, ne servent pas simplement à montrer ce qui a été fait, pour bien connaître l'une et l'autre, mais surtout ce qu'il reste à faire. Leurs auteurs soulèvent des problèmes en foule, posent de multiples questions, préconisent d'utiles méthodes de travail ; tous, en somme, tendent à élaborer un grandiose programme d'études et de recherches historiques, en indiquant les voies et moyens pour le réaliser, lentement peut-être, mais sûrement.

Tel n'est-il pas le vrai but d'un congrès ? On a été longtemps sceptique sur les résultats pratiques des congrès. On a eu peut-être raison, autrefois. Mais, actuellement, on ne pourrait plus l'être, lorsqu'on examine impartialement les conséquences fécondes qui doivent nécessairement découler de discussions comme celles qui ont eu lieu au sein de la section d'histoire que nous avons l'honneur de représenter ici.

Si l'on ajoute aux travaux que nous venons de rappeler ceux où les auteurs se sont plutôt attachés à élucider des questions spéciales (tels celui de M. Brouwers sur l'industrie du cuivre à Namur, de M. Delaite sur l'origine française du fameux Rasse de Dammartin de Warfusée,

de M. Simenon sur l'étendue exacte des droits des évêques de Liége sur l'abbaye de Saint-Trond, de M. Lonchay sur l'état réel de la fortune de Jean Curtius au début du XVIIme siècle, de M. Fris sur Jean d'Outremeuse et les sources auxquelles ce dernier a puisé dans les passages de son histoire où il est question de la Flandre, de M. Cohen sur les plus anciens textes connus, selon lui, du théâtre liégeois, nous aurons encore plus le droit de dire que la science historique n'a rien perdu aux assises de Liége, que là encore des questions ont été posées et bien posées, auxquelles il appartiendra de répondre nettement et complètement un jour.

Enfin, la section d'histoire n'a pu s'empêcher d'émettre un certain nombre de vœux, pour ajouter une conclusion à des discussions très serrées, très animées, sur des questions non plus de science proprement dite, mais plutôt d'organisation de travail scientifique.

Ainsi la question des petites archives, qui revenait pour la troisième fois devant le Congrès de la Fédération, a de nouveau été débattue à fond, sur rapports de MM. Dony, Cuvelier et Matthieu, et de la discussion sont sorties les conclusions suivantes :

Le Congrès émet le vœu :

1° « que les Commissions provinciales des petites archives se chargent de la publication des inventaires qu'elles auront approuvés, en les faisant paraître soit dans les publications périodiques des sociétés provinciales ou régionales, soit séparément, avec l'aide financière des autorités constituées ;

2° « que les inventaires des petites archives soient publiés par série dans chaque province, dans le format in-8° à fixer par la Commission centrale des petites archives ;

3° « que la Commission centrale des petites archives prenne des mesures pour la publication d'une Biblio-

graphie, tenue à jour, des inventaires d'archives belges ;

4°. (Vœu subsidiaire) « que M. le Ministre de la justice appelle l'attention des juges de paix et des notaires pour qu'à l'occasion des levées de scellés et des inventaires, ces magistrats s'efforcent d'assurer la conservation des archives qui pourraient se trouver dans les mortuaires ou leur remise à un dépôt public d'archives. »

En outre, sur la proposition de MM. N. de Pauw et E. Matthieu, la section adopte sans discussion le texte de résolution suivant :

« Le Congrès adresse des remercîments aux Conseils provinciaux du Hainaut et de la Flandre orientale qui ont voté des subventions en vue de la publication des inventaires des petites archives et facilité par ce moyen la réalisation d'un des vœux de la Fédération. »

M. Fairon ayant posé la question : *Que doit-on faire des fiches qui ont servi à composer un travail ?*, la discussion a abouti à l'adoption du vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les bibliothèques publiques s'assurent, au moment du décès des érudits connus la propriété des fiches rassemblées par eux et qui constituent un véritable ouvrage manuscrit. »

Le rapport précité de M. Pirenne, dans lequel il insistait entre autres vivement sur l'intérêt que présente le moindre document économique, moderne autant qu'ancien, a amené finalement, après une très heureuse intervention de M. E. Mahaim, l'adoption des propositions que voici, dues à l'initiative de MM. Pirenne, Mahaim et de Pauw :

1° « Le Congrès émet le vœu que les établissements industriels et commerciaux prennent l'habitude de remettre leurs archives aux dépôts publics au lieu de les brûler ;

2° « Il serait nécessaire qu'à cet effet sécurité fût donnée aux familles quant à la consultation de ces pièces, comme le Gouvernement l'a fait notamment pour les archives notariales ;

3° « Il conviendrait d'informer de leurs droits les plus anciens et les principaux d'entre les chefs d'établissements industriels et commerciaux, et, au besoin, de les inviter à en user ;

4° « Il serait souhaitable que le Gouvernement prenne dès maintenant des mesures pour constituer sous sa surveillance, et à l'exemple de ce qui se fait déjà en Allemagne, un dépôt d'archives économiques. »

L'exposé de M. Balau, où celui-ci déplorait particulièrement l'absence de travaux sur l'ancien droit liégeois et sur les juristes et hommes d'Etat liégeois, a provoqué un fort intéressant débat et l'adoption du vœu suivant, qui, s'il était réalisé, compléterait favorablement l'éducation scientifique de nos futurs archivistes et de nos docteurs en histoire :

« Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de l'histoire du droit soit organisé au sein des Universités belges, dans les Facultés de droit ou bien dans celles de philosophie et lettres, indépendamment des cours d'introduction historique au droit civil et d'encyclopédie du droit. »

Enfin, comme suite au rapport de M. Feller sur l'œuvre du Dictionnaire wallon et sur les difficultés matérielles de plus en plus grandes qui menacent d'entraver son élaboration, la section a adopté avec une unanimité parfaite le vœu proposé par M. Feller :

« Que les pouvoirs publics aident à la réalisation du Dictionnaire wallon par l'octroi de subsides et par les facilités qu'il accordera aux auteurs. »

Dom U. Berlière et l'abbé Balau ont élargi ce vœu en réclamant plus d'indépendance pour les fonctionnaires de l'enseignement moyen qui se livrent, en dehors de leurs fonctions, à des travaux d'érudition et de recherches scientifiques désintéressées.

Tels sont les vœux qui ont fait l'objet d'un vote de l'assemblée. Leur adoption a complété fort heureusement l'ensemble des travaux auxquels s'est livrée la section d'histoire et dont nous avons essayé, dans une vue d'ensemble, de faire apprécier la valeur.

Les vœux émis par la deuxième section sont votés par l'assemblée.

M. P. Faider, rapporteur de la sous-section d'archéologie belgo-romaine et franque, donne lecture de son rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La section d'archéologie belgo-romaine et franque a tenu quatre séances.

Le lundi 2 août, sous la présidence de M. J.-E. Demarteau, après avoir pris connaissance du travail de M. Blanchet, absent, elle a discuté le rapport de son président sur la villa de Vervoz ; M. Demarteau a montré comment le domaine d'un citoyen romain dans la Gaule-Belgique a fini par devenir une villa abbatiale habitée par le germain Hildebold. M. Tourneur a résumé ensuite son rapport sur la monnaie de bronze des Tongrois ; il a montré que les pièces au type dit 'AVAVCIA ont été frappées à Tongres, entre 51 et 27 avant J.-C. M. Huybrigts a présenté, à ce sujet, un certain nombre d'observations. Un échange de vues sur le rapport de M. Lohest a suivi : MM. Demarteau, Huybrigts, Waltzing, Poils, Hénaux et Tourneur sont tombés d'accord pour reconnaître que nous nous trouvons en présence, sous la place Saint-Lambert, d'une villa ayant subi probablement diverses modifications. M. Hublard étant absent, M. Renard-Grenson a montré l'utilité qu'il y aurait à dresser une statistique des sépultures romaines à inhumation découvertes en Belgique. La section a émis un vœu à ce sujet.

Le mardi 3 août, sous les présidences successives de MM. Demarteau, Waltzing et Franz Cumont, après que les

rapports de MM. Jullian, Blanchet et Krueger eurent été examinés sommairement, en l'absence de leurs auteurs, M. Demarteau a longuement exposé les raisons pour lesquelles il a été amené, le premier de tous ceux qui ont examiné la question, à considérer le vase de Jupille comme un vase planétaire. Ses idées ont été confirmées non seulement par le rapport de M. Krueger, mais encore par MM. de Villenoisy et Cumont. Entre ces derniers, un intéressant débat s'est ouvert, concernant l'origine de culte planétaire. M. Franz Cumont a proposé l'interprétation d'un certain nombre de fragments appartenant, selon lui, à des colonnes dites au géant. Les bases aux quatre dieux, qui se rencontrent si fréquemment dans le Sud de la Belgique, auraient supporté une colonne, surmontée elle-même du groupe du cavalier terrassant un monstre anguipède. M. Waltzing a signalé un de ces groupes, conservé au musée d'Arlon. M. Dangibeaud, conservateur du Musée de Saintes, a fait remarquer que les bases à quatre dieux se rencontrent non seulement dans le Nord de la France et en Belgique, mais encore en Bretagne et dans d'autres régions.

A la séance du mercredi 4 août, sous la présidence de M. Demarteau, M. Waltzing a exposé le rapport fourni par M. l'abbé Loes sur les dernières fouilles d'Arlon, ainsi que son propre rapport sur l'inscription métrique des thermes romains découverts au même endroit. A propos des fouilles de M. l'abbé Loes, il faut remarquer que, si les objets mis au jour ne fournissent pas la preuve certaine que l'on se trouve en présence d'un cimetière chrétien, la position de l'ancienne église paroissiale, en dehors des murs de la ville et tout contre le cimetière romain, est une présomption en faveur de l'existence du christianisme à Arlon, pendant la période romaine. Quant aux thermes, M. Waltzing les considère comme des thermes privés annexés à la villa voisine, qui malheureusement n'a pu être explorée d'une manière complète. M. Hénaux a entre-

tenu ensuite la section d'un curieux rite funéraire observé par lui dans les tombes riches du Condroz. A l'aide d'un plan schématique, il a montré que l'on retrouve chaque fois des services de vaisselle, soit en verre, soit en terre, disposés de la même manière, suivant une même orientation. M. de Saint Venant a parlé d'un classement chronologique, extrêmement ingénieux, qu'il propose pour les très nombreux spécimens de chaussures métalliques des chevaux, antérieures aux fers à clous, recueillis par lui sur tous les points de la France. Enfin, M. Tourneur, qui n'avait pas pu assister à la séance de la veille, a tenu à présenter quelques observations sur le rapport de M. Franz Cumont. Pour lui, les bases aux quatre dieux ont pu, dans certains cas peut-être, constituer les socles de colonnes au géant, mais il attire l'attention sur le danger qu'il y aurait à leur assigner toujours cette destination.

Ce jeudi 5 août, M. Demarteau, président, a exposé, tout en regrettant l'absence de l'auteur, le travail de M. le Dr Cramer sur l'origine celtique des populations trévires. Il a montré que le directeur du Gymnase de Dusseldorf, sans avoir connu son ouvrage sur *L'Ardenne belgo-romaine*, était cependant arrivé aux mêmes conclusions que lui. M. Tourneur fait remarquer que ces conclusions ne sont peut-être pas l'expression de la vérité absolue; on considère comme celtiques une quantité de noms qui ne peuvent s'expliquer par les langues celtiques contemporaines, bien qu'ils soient d'ailleurs ni latins, ni germaniques. M. Tourneur y voit un reste de la langue, totalement inconnue, des populations antérieures à l'invasion belge. M. Waltzing a développé ensuite ses idées sur la lecture et l'interprétation d'une inscription romaine trouvée récemment à Trèves. Il y découvre la trace de l'existence d'un corps de pompiers. Sur la proposition de M. Renard-Grenson et à la suite d'une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Demarteau, Waltzing, Huybrigts, Poils, Hénaux, Tourneur et l'abbé Paquay, la

section a émis le vœu de voir exécuter par la Société scientifique et littéraire du Limbourg et avec des subsides extraordinaires à obtenir des pouvoirs publics, des fouilles méthodiques sur le territoire de Tongres. Après que l'assemblée eût entendu les explications de M. E. de Munck et de l'abbé P. Danïels sur l'avant-projet de loi soumis par M. Behault de Dornon, et qu'elle eût émis un vœu contre ce projet, M. F. Huybrigts a enfin exposé une statistique des antiquités franques trouvées à Tongres et aux environs.

La section, au cours de ses quatre séances, a émis les vœux suivants :

I. — « La section d'archéologie belgo-romaine et franque émet le vœu de voir dresser une statistique précise des tombes à inhumation qui appartiennent d'une manière incontestable à l'époque romaine. »

II. — « Au point de vue épigraphique, des fouilles méthodiques, entreprises par la Société scientifique et littéraire du Limbourg, s'imposent à Tongres. En raison de l'im-l'importance de ces explorations il est désirable que les pouvoirs publics accordent à cette Société des subsides extraordinaires. »

III. — « La section d'archéologie belgo-romaine et franque proteste contre l'esprit dans lequel est conçu l'avant-projet de loi exposé par M. Behault de Dornon; rejette formellement les articles 19 et 20 du dit avant-projet, et émet le vœu que le pouvoir législatif ne prenne aucune mesure avant d'avoir entendu les sociétés fédérées. »

L'assemblée ratifie ces vœux.

M. l'abbé J. Coenen, rapporteur de la sous-section d'archéologie du moyen âge et des temps modernes, donne lecture du rapport suivant :

« Mesdames et Messieurs,

La section d'archéologie du moyen âge et des temps

modernes a tenu les quatre réunions prévues au programme du Congrès.

Le 2 août, l'ordre du jour s'est ouvert par l'examen d'une question d'intérêt tout pratique : *Quelles sont les mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes découvertes dans nos églises ? Convient-il oui ou non de les restaurer ?* Les travaux de décoration de nos monuments font parfois apparaître d'anciennes peintures, souvent mutilées et délabrées, fort impropres à orner une église, mais précieuses souvent comme documents de l'histoire de l'art. Que convient-il de faire en cette occurrence ?

M. le chanoine Van den Gheyn proposait d'adopter les règles suivantes :

1° ne jamais restaurer une fresque ancienne ; ce serait falsifier un document ;

2° la découverte d'une peinture, lors de la décoration d'une église, ne doit pas empêcher cette restauration de se faire dans les conditions voulues ;

3° si la conservation de la fresque délabrée compromet la restauration de l'édifice, il faut la faire enlever et la déposer dans un musée régional, après l'avoir fait photographier et calquer soigneusement.

Comme l'expérience prouve qu'une peinture ancienne remise au jour s'effrite facilement sous l'action du soleil, il serait à souhaiter qu'on trouvât les moyens de fixer définitivement les peintures ainsi découvertes.

M. l'abbé S. Balau s'est rallié à l'ensemble de ces observations, mais a repoussé vigoureusement la première conclusion. Si la fresque n'a pas de valeur suffisante ou si elle recouvre une grande partie du monument, ou si l'enduit est moins solide, il convient de fixer les restes de la peinture et de restaurer très discrètement les parties endommagées. Il serait désirable aussi que les fresques découvertes soient inspectées d'urgence par la Commis-

sion royale des monuments, pour ne pas retarder outre mesure les travaux entrepris.

M. J. Destrée a pensé qu'il ne faut pas vouloir trop se presser en cette matière : les dégâts une fois perpétrés sont toujours irréparables. Pour ce qui regarde le choix du musée pour le dépôt de la fresque enlevée, il croit qu'une centralisation relative s'impose.

M. Lefèvre-Pontalis a émis le vœu de voir exécuter à l'aquarelle une copie de la fresque découverte, et estime que le procédé de fixation par une glace est seul recommandable.

La restauration a été également combattue par M. Laurent : la conservation intacte est l'idéal, la restauration moderne est une transformation qui est pire que la destruction : le néant vaut mieux que l'erreur.

Moins absolu et plus conciliant est le système de M. André Doutriaux : Peut-on, dit-il, laisser épars sur les murs d'une église des fragments de fresques comprenant une tête d'un côté, un pied de l'autre, un morceau de vêtement plus loin? Pour obvier à cet inconvénient, M. Doutriaux veut qu'on refasse le dessin, au trait brun autant qu'il faut pour rendre la scène intelligible.

M. le chanoine Van den Gheyn a résumé la discussion et proposé les vœux suivants qui ont été acceptés par l'assemblée (M. Balau s'abstenant), à savoir :

1° « que les autorités compétentes conservent sans restauration aucune les fresques anciennes découvertes dans les églises ;

2° « si cette conservation est impossible, qu'on étudie les moyens d'enlever la fresque pour la déposer dans un musée régional. »

M. Laurent, a ensuite résumé brièvement sa *Note sur l'état de nos connaissances relativement aux arts plastiques dans la vallée de la Meuse aux époques carolingienne, romane et gothique.* Le regretté Jules Helbig

l'avait pressenti, MM. von Falke et Frauberger l'ont démontré : l'originalité de l'art mosan à ces époques fut bien plus grande qu'on ne le pense généralement ; c'est une raison de plus d'étudier son histoire, et M. Laurent a indiqué les différents sujets sur lesquels doivent se porter de préférence les investigations de nos chercheurs. Ce sont les ivoires de l'époque carolingienne ; ce sont les miniatures qui, depuis sainte Relinde et sainte Harlinde, ont orné nos manuscrits ; c'est l'émaillerie qui semble avoir servi de modèle aux travaux des miniaturistes ; c'est le symbolisme chrétien, si riche déjà dans les crucifixions de l'époque carolingienne et se développant davantage dans les miniatures et l'orfèvrerie du XIIe siècle. On pourrait préciser davantage à quelles œuvres se rattachent les bas-reliefs romans de Maestricht et quelle part successive eurent nos sculpteurs dans les différents portails de Saint-Lambert de Liége. Pour que ces études puissent se faire avec fruit, il faut que les monuments soient publiés ; c'est le vœu du rapporteur.

M. Brassinne a préconisé l'élaboration d'un *corpus* de miniatures ; mais comment procéder ? Est-ce que les Belges, par exemple, publieront exclusivement les miniatures belges, en y comprenant celles qui se trouvent en pays étranger, ou chaque pays publiera-t-il les œuvres, même étrangères, qui se trouvent dans ses collections ? M. Brassinne accorde ses préférences à ce seconde système.

M. Soil de Moriamé a ensuite donné lecture d'un travail sur *Les sources pour l'étude de l'architecture civile privée*. Les œuvres de l'architecture domestique sont moins grandioses, sans doute, que les monuments de l'art religieux ou civil, mais elles présentent plus de diversité et nous touchent de plus près. L'auteur a passé en revue les différents documents dont on peut tirer parti pour connaître les façades, les plans, la décoration intérieure et le mobilier des habitations privées.

En cette même séance, enfin, M. Destrée a communiqué une étude sur un tau, bâton pastoral, ayant appartenu autrefois au baron de Crassier et conservé actuellement au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, et sur deux albâtres provenant de la collégiale de Huy. Il a comparé ces œuvres à d'autres objets de même nature.

Au cours de la deuxième séance, présidée successivement par M. le chanoine Van den Gheyn et par M. Lefèvre-Pontalis, M. le Dr Jorissenne a résumé son mémoire sur la peinture mosane. Glissant plus légèrement sur les siècles antérieurs, il a pénétré plus profondément l'art liégeois du XVIIe et du XVIIIe siècle, fait la classification de nos nombreux artistes (il n'en compte pas moins de 350), et indiqué les caractères qui distinguent nettement l'art mosan de l'art des écoles voisines.

A la suite de cet exposé, une discussion s'est élevée au sujet du terme mosan, que M. P. Saintenoy ne trouve pas bien approprié à l'ancien pays de Liége, puisqu'il peut s'appliquer avec tout autant de raison à d'autres régions situées le long de la Meuse.

M. Brassinne a défendu cette appellation, créée par Charles de Linas et vulgarisée par J. Helbig, et a de plus fait observer qu'elle est préférable, en tout cas, aux termes d'art meusien et lotharingien. Après quelques remarques de MM. Saintenoy, Van den Gheyn, Jorissenne, on est parvenu à s'entendre sur la légitimité du nom, qui est désormais consacré.

M. Pholien a ensuite développé son mémoire sur la céramique liégeoise. Ce que M. Jorissenne a fait pour la peinture, M. Pholien l'a fait pour les faïences fabriquées à Liége de 1767 à 1810. Avec documents à l'appui, il a montré les caractères qui distinguent nos produits de ceux de Strasbourg, d'Orléans, de Saint-Clément et de Bourg-la-Reine.

M. Destrée, de son côté, a présenté ensuite à l'assemblée le moulage d'un ivoire qu'il a étudié à la Bibliothèque

bodléienne d'Oxford. La partie supérieure ressemble à notre ivoire de Notger, tandis que la partie inférieure rappelle l'ivoire de Tongres.

Prenant texte du rapport déposé par M. E. Polain sur les vieilles maisons liégeoises, M. le président Lefèvre-Pontalis a formulé le vœu que désormais des primes soient accordées par les pouvoirs publics pour la restauration des vieilles façades. Le vœu a été adopté à l'unanimité et M. Ch. Buls a exprimé le désir de le voir communiquer aux administrations communales. M. le Président espère que la presse s'en chargera.

Pour finir la séance, M. Armand de Behault de Dornon a résumé son mémoire sur les fondeurs de cloches dinantais : les Grognart. De nouveaux renseignements sont parvenus à l'auteur depuis la publication de son étude, tandis qu'à la séance même, M. l'abbé P. Danïels et M. J. Destrée lui ont apporté, à leur tour, d'utiles compléments d'information. Ceci prouve, une fois de plus, l'utilité de nos Congrès.

La séance du mercredi a été consacrée tout entière à l'étude de deux chefs-d'œuvre conservés à Liége : le rétable de Saint-Denis et les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy. M. Helbig a vu dans le rétable une œuvre liégeoise sortant des ateliers de Suavius. M. Destrée a examiné successivement les différents arguments invoqués par l'historien de l'art mosan et trouvé qu'aucun d'eux ne résiste à la critique. Il constate, au contraire, des ressemblances frappantes entre le rétable de Saint-Denis et les œuvres brabançonnes du commencement du XVIe siècle, surtout celles sortant des ateliers de Borremans. Il serait pourtant hasardeux de conclure que Jean Borremans est l'auteur du chef-d'œuvre de Saint-Denis.

L'origine mosane du rétable a été défendue par M. Brahy-Prost qui a remarqué, notamment dans la scène de la flagellation, certaines figurines présentant le type des physionomies liégeoises, mais M. Hymans lui a répondu

qu'il est bien difficile de déterminer dans une œuvre du XVIe siècle, ce qui émane de Liége et ce qui est du Brabant, parce qu'un même artiste, Lambert Lombard, régissait aussi bien l'école brabançonne que l'école liégeoise.

Les fonts de Saint-Barthélemy ont d'abord été étudiés au point de vue symbolique par M. J. Demarteau, dont la lecture a été accueillie par des applaudissements enthousiastes.

M. Henry Rousseau, en vue d'une restauration prochaine, a exposé ses idées au sujet de la forme du support de la cuve et soulevé en même temps quelques objections contre l'attribution de l'œuvre, par M. Kurth, à Renier de Huy.

M. Kurth a fait remarquer que la question de paternité n'en est plus une. Entre le romancier Jean d'Outremeuse, qui attribue les fonts à Lambert Patras, de Dinant, et l'auteur de la chronique de 1402, qui cite Renier de Huy, comme leur auteur, l'hésitation n'est pas possible. Le premier est absolument indigne de foi, tandis que le second est un écrivain véridique et sincère. D'autres considérations viennent confirmer la thèse de M. Kurth et rendent sa démonstration absolument victorieuse.

M. Rousseau a remercié son contradicteur d'avoir dissipé les doutes qui lui restaient au sujet de l'auteur du chef-d'œuvre.

M. J. Demarteau a donné ensuite lecture d'une lettre de M. Laurent au sujet de la restitution du monument par M. Rousseau.

M. l'abbé Balau a admis que l'on place deux nouveaux bœufs sous la cuve pour parfaire le nombre de douze, mais à la condition que ces bœufs se distinguent nettement des pièces originales.

M. P. Saintenoy a résumé le débat en dessinant, d'après les indications de M. Demarteau, un croquis du couvercle portant les statues des douze apôtres et, dans un cercle supérieur et plus restreint, six prophètes.

M. Destrée a comparé aux fonts de Saint-Barthélemy l'encensoir du musée de Lille.

Au début de la quatrième séance, M. A. de Behault de Dornon a introduit la question de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments, et déclaré que le rapport qu'il a présenté n'est que l'exposé historique de l'étude du problème. La section a néanmoins demandé le remaniement des articles 19 et 20 du projet.

M. le curé Dobbelstein s'est ensuite fait le défenseur des idées traditionnelles sur l'origine liégeoise du rétable de Saint-Denis. Aussi longtemps, a-t-il dit, qu'on n'aura pas trouvé des documents, il sera hasardeux d'y voir une œuvre brabançonne. Il a montré ensuite le moulage d'un sabre, orné de trois lettres (A L T) qu'il croit être les initiales du nom de l'artiste, malheureusement inconnu.

M. le Dr Jorissenne a déclaré reconnaître la main de Lampson dans les volets provenant du rétable.

M. Destrée a fait remarquer que pour affirmer l'origine brabançonne du monument, il ne se fonde pas sur de simples impressions subjectives, mais sur quelque chose de bien objectif : les ressemblances avec des œuvres certainement brabançonnes. Si c'est un artiste liégeois qui a fait l'œuvre, cet artiste a dû faire son apprentissage à Bruxelles, à Anvers ou à Malines.

M. de Villenoisy a ensuite donné lecture d'un rapport sur les médailleurs belges et surtout liégeois ayant travaillé pour la France.

La section s'est ensuite occupée de l'avant-projet de loi, publié dans les *Annales du Congrès de Liége*, t. II, p. 340 et suiv. On lui a reproché de méconnaître les droits des sociétés régionales, d'étouffer leur initiative et même de porter atteinte au droit de propriété.

Après un débat animé, soutenu par MM. G. Kurth, A. de Behault de Dornon, N. de Pauw, S. Balau, J. Destrée, J. Demarteau et J. Brassinne, la section a voté, à l'unanimité, moins deux abstentions, les deux formules suivantes :

1° « La section proteste contre les tendances centralisatrices qui se font jour dans plusieurs articles et annexes de l'avant-projet de loi ;

2° « La section émet le vœu que les Chambres législatives ne délibèrent pas sur la question sans avoir entendu l'avis de la Fédération archéologique et historique de Belgique. »

M. Dardenne a enfin communiqué quelques notes complémentaires à son mémoire sur les faïences d'Andenne, tandis que M. Ruhl s'est fait l'avocat de la conservation de la citadelle de Sainte-Walburge.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la section d'archéologie du moyen âge et des temps modernes a, elle aussi, fait preuve d'activité et fourni un travail sérieux.

Les divers vœux émis par la section sont votés par acclamations.

M. le Dr Dwelshauvers, rapporteur de la sous-section de musique fait verbalement rapport sur les travaux de cette sous-section et propose d'adopter les vœux qu'elle a émis, à savoir :

I. « Le Congrès émet le vœu que le fonds Terry, appartenant à l'Etat belge et actuellement déposé dans les locaux du Conservatoire royal de Liége, voie son catalogue imprimé et soit rendu accessible an public à des heures à déterminer, ou qu'il soit versé dans une bibliothèque publique existante et de fonctionnement normal, à Liége. Ce fonds devrait s'augmenter dans l'avenir de tous les documents relatifs à la musique en notre province, soit par voie d'achat des originaux ou de copie, ou d'achat de tous les livres anciens ou modernes ou œuvres musicales qui peuvent contribuer à l'étude de l'histoire musicale locale et même, autant que possible, générale ».

II. « Le Congrès émet le vœu que l'accès des biblio-

thèques annexées aux Conservatoires et Ecoles de musique de Belgique soient soumises à un règlement général, conforme à celui des bibliothèques publiques, en ce qui concerne tant la lecture sur place que le prêt à domicile ».

III. « Le Congrès émet le vœu qu'il soit dressé un inventaire collectif des instruments de musique anciens épars dans les musées et les collections particulières de Belgique, et que ce catalogue soit publié sous forme de fiches analogues à celles de l'Inventaire archéologique de Gand ».

IV. « Le Congrès émet le vœu que l'on recherche, dans les bibliothèques étrangères, non seulement les documents relatifs à la vie des musiciens belges des xve et xvie siècles, mais encore leurs œuvres, afin d'en dresser le catalogue et d'en provoquer la publication, qui formera un monument de gloire nationale. Il est désirable que la Commission officielle existante, qui ne s'est occupée jusqu'à présent que de la publication des œuvres de Grétry, élargisse le cadre de ses travaux ».

L'assistance ratifie unanimement ces divers vœux.

M. le Président félicite les rapporteurs et les remercie de leur dévouement. Il demande ensuite si parmi l'assistance quelqu'un a des propositions à faire relativement à la ville qui serait le siége du Congrès de 1911, afin qu'on puisse séance tenante les discuter.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président rappelle que, déjà au Congrès de Gand, il avait été question de la ville de Malines ; il exhorte les Malinois présents à répondre.

M. H. Préherbu fait remarquer qu'il n'a reçu aucun mandat du Cercle archéologique de Malines pour parler au nom de ce dernier ; à son avis personnel toutefois, la ville de Malines n'est pas et ne sera pas en état d'offrir l'hospitalité au prochain congrès.

M. P. Bergmans opine que Malines a des engagements

vis à vis de la Fédération et qu'à l'occasion de l'Exposition du Grand Conseil de Malines, cette ville est toute désignée pour servir de lieu de réunion au prochain congrès.

Plusieurs personnes appuient la motion de M. Bergmans.

M. Préherbu regrette de ne pouvoir faire aucune déclaration; il persiste à croire qu'un congrès à Malines est impossible.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée charge le Bureau du Congrès de Liége de négocier avec les diverses Sociétés fédérées pour déterminer le lieu de réunion du XXIIe Congrès de la Fédération.

M. le Président, avant de déclarer close la XXIe session des Congrès de la Fédération, exprime toute sa reconnaissance aux congressistes qui sont venus, si nombreux et parfois même de si loin, assister avec un zèle sans égal aux travaux des sections. Il se félicite du succès inespéré qu'a obtenu le Congrès de Liége, dont l'importance, au point de vue scientifique, ne pourra être contestée, et qui aura eu pour résultat de trancher définitivement certaines questions jusque-là controversées. M. le Président tient enfin à remercier publiquement ceux dont la collaboration active ne lui a jamais fait défaut et lui a permis de mener à bien le Congrès; il exprime tout d'abord sa reconnaissance aux pouvoirs publics : le Gouvernement, la Ville et la Province de Liége, qui ont généreusement subsidié le Comité organisateur. Il rend ensuite hommage au zèle de ses deux infatigables secrétaires généraux, MM. J. Brassinne et L. Renard-Grenson, ainsi qu'à leurs aides, MM. E. Polain et F. Vercheval ; au dévouement du trésorier, M. Pholien.

Il assure aussi de sa vive gratitude MM. le Dr Jorissenne et le Dr Dwelshauvers, à l'activité desquels on dut le

brillant concert de musique ancienne ; MM. A. Baar-Magis, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, qui se sont chargés d'organiser d'intéressantes expositions d'art ancien (verreries, antiquités préhistoriques) ; les divers membres du Comité de la magnifique Exposition Del Cour.

M. le Président signale encore tout le zèle dont a fait preuve l'aimable président du Comité des fêtes et excursions, M. de Buggenoms, assisté de MM. M. Cloes, J. Closon, baron W. de Crassier, chevalier Ph. de Limbourg, R. Dubois, Th. Gobert, P. Lohest, F. Lohest, major Loiselet, F. Magnette, E. Jamar, G. Ruhl et F. Sacré ; il remercie non moins chaleureusement l'inlassable directeur des fêtes, M. L. Jacques, auquel on est redevable du brillant succès des diverses attractions du Congrès.

M. le Président associe enfin à ces remercîments la presse liégeoise qui n'a jamais cessé de l'aider et de lui ouvrir les colonnes de ses journaux *(Longs applaudissements)*.

En l'absence de M. le Dr G. Brom qui a dû repartir pour la Hollande avant l'issue de la séance, M. A. de Saint-Léger prononce des paroles de gratitude et de félicitations au nom des deux gouvernements étrangers représentés au Congrès. Il met en relief toute l'autorité de M. le professeur Fraipont qu'il propose à l'assemblée d'acclamer *(Applaudissements prolongés)*.

La séance est levée à 17 h. 15.

NOUVELLE DONATION DE MONNAIES ROMAINES

A L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

On se rappelle que, depuis l'année 1906, M. le Dr Alexandre a successivement offert à l'Institut archéologique liégeois, pour son médaillier, 179 monnaies romaines en argent et en billon, une monnaie vandale, trois magnifiques *aurei* trouvés à Tongres et une série de 1057 monnaies en bronze [1].

Depuis lors, notre dévoué conservateur a fait don au Musée d'un nouveau lot de 178 pièces en bronze, pour la plupart trouvées, comme les précédentes, en Hesbaye et recueillies par lui au fur et à mesure de leur découverte.

L'inventaire qui va suivre [2] permettra de se rendre exactement compte de l'importance de cette nouvelle donation.

AUGUSTE (23 av. J.-C. — 15 ap. J.-C.)

1 pièce. — COHEN, n° 428.

TIBÈRE (14-37)

2 » COHEN, nos 41 (ou 44), 42.

GERMANICUS

1 » COHEN, n° 4.

[1] Cfr *Chronique archéologique du pays de Liége*, 1re année (1906), pp. 107-110 ; 2e année (1907), pp. 105-106, 115-116 ; *Bulletin de l'Institu archéologique liégeois*, t. XXXVII (1907), pp. 295-307.

[2] Le présent inventaire a été dressé, comme les précédents d'après la 1re édition de l'ouvrage de COHEN, la seule que j'ai p avoir à ma disposition à Liége.

CLAUDE (41-54)

1 pièce. — COHEN, n° 87.

NÉRON (54-68)

1 » M. B. entièrement fruste.

TRAJAN (97-117)

2 » COHEN, n° 343 ; 1 G. B. entièrement fruste.

ADRIEN (117-138)

1 » COHEN, n° 882.

ANTONIN PIE (138-161)

2 » COHEN, n°s 497, 945.

FAUSTINE MÈRE (femme d'Antonin)

1 » COHEN, n° 142.

COMMODE (176-192)

1 » COHEN, n° 519 (?).

MAMÉE (femme d'Alexandre Sévère)

1 » COHEN, n° 44.

PHILIPPE PÈRE (244-249)

1 » COHEN, n° 169.

GALLIEN (253-268)

13 » COHEN, n°s 41 (2 exempl.), 53, 59, 107, 108 (2 exempl.), 354, 384, 460, 541, 578, 587.

VICTORIN (265-267)

12 » COHEN, n°s 29, 30 (2 exempl.), 48 (2 exempl.), 49, 51 (2 exempl.), 52, 57 (2 exempl.), 70.

POSTUME (258-267)

1 » COHEN, 195.

TETRICUS PÈRE (268-273)

19 » COHEN, n°s 46, 53, 64 (3 exempl.), 84 (4 exempl.), 106, 107 (2 exempl.), 109, 119, 5 petits bronzes de frappe barbare [1].

[1] Ces petits bronzes ont été imités des n°s 84 (3 exempl.), 88 et 106 de COHEN ; la frappe est très barbare. L'un d'eux porte au droit : ... RVCI. AVG.

Tetricus fils

22 pièces. — Cohen, nos 22 (2 exempl.), 26 (2 exempl.), 32, 47 (15 exempl.), 51 (2 exempl.) (1).

Claude II (268-270)

19 » Cohen, nos 30 (2 exempl.), 38 (2 exempl.), 49 (3 exempl.), 88, 94, 109, 119, 134, 153, 209, 214, 215, 231 (3 exempl.).

Quintille (frère de Claude II)

1 » Cohen, no 45.

Sévérine (femme d'Aurélien)

1 » Cohen, no 5.

Tacite (275-276)

2 » Cohen, nos 33, 115.

Probus (276-282)

1 » Cohen, no 259.

Dioclétien (284-305)

1 » Cohen, no 168.

Maximien Hercule (285-305)

3 » Cohen, nos 234, 335, 387, 1 P. B. inédit (?).

Galere Maximien (292-311)

1 » Cohen, no 82.

Hélène (femme de Constance Chlore)

1 » Cohen, no 4.

Maximin Daza (305-313)

1 » Cohen, no 55.

Maxence (306-312)

3 » Cohen, nos 45, 93, 111.

Licinius père

2 » Cohen, no 66 (2 exempl.).

Constantin I le Grand (306-337)

14 » Cohen, nos 190, 191, 194, 246, 317, 411, 433 (2 exempl.), 465, 470, 505, 512, 526, 568.

(1) L'un de ces exemplaires, de style barbare et frappé sur un flan de 2 1/2 m/m d'épaisseur, porte au revers, au lieu de SPES PVBLICA, ESPI PVBLICA.

Constantinople

4 pièces. — COHEN, n° 5.

Rome

1 » COHEN, n° 13.

FAUSTE (femme de Constantin I, le Grand)

2 pièces. — COHEN, n°s 7, 11.

CRISPUS (fils de Constantin I, le Grand)

8 pièces. — COHEN, n°s 32, 38, 45, 69, 81, 116, 118, 124.

CONSTANTIN II, LE JEUNE (317-340)

3 » COHEN, n°s 109, 136 (2 exempl.), 152.

CONSTANT I (323-350)

9 » COHEN, n°s 113, 134 (3 exempl.), 137, 163 (4 exempl.).

CONSTANCE II (333-361)

6 » COHEN, n°s 224, 236, 237 (2 exempl.), 252, 279.

MAGNENCE (350-353)

3 » COHEN, n°s 29, 35 (2 exempl.).

VALENTINIEN I (364-375)

1 » COHEN, n° 55.

VALENS (364-378)

12 » COHEN, n°s 64 (4 exempl.), 72 (8 exempl.).

VALENTINIEN II (375-392)

1 » COHEN, n° 51.

MAGNUS MAXIMUS (383-387)

1 » COHEN, n° 14.

—

5 » frustes ou indéterminables (Nerva ? M. B. ; époque constantinienne : 4 P. B.)

Comme on le voit par l'inventaire ci-dessus, une bonne partie de ces monnaies vient utilement compléter les séries qui ont fait l'objet des donations précédentes de M. le Dr Alexandre ; si l'on n'y relève aucune pièce présentant un caractère quelconque de rareté, plusieurs d'entre elles se signalent par leur excellent état de conservation, tels plusieurs petits bronzes de Gallien, de

Victorin, de Tetricus père et fils, de Claude II et de Constantin le Grand, qui sont à fleur de coin.

En somme, par ses libéralités successives, M. le Dr Alexandre a enrichi le médaillier de l'Institut archéogique liégeois d'une importante collection de monnaies romaines, provenant toutes de nos contrées ; il a, en outre, donné un bel exemple de générosité, exemple qui, j'en ai la conviction, ne restera pas isolé.

L. RENARD.

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS, CHIRURGIENS, BARBIERS DE LA VILLE DE LIÉGE ET DE LA BANLIEUE, OU COMPAGNIE DE SAINT COSME ET DE SAINT DAMIEN.

En dehors des métiers plus ou moins nombreux, les cités du moyen âge comptaient encore une série de confréries, corporations, confraternités ou compagnies dont le but était récréatif, économique ou religieux, lorsqu'il n'était pas multiple. Avant le désastre de 1468, les médecins, chirurgiens et barbiers avaient fondé à Liége une confrérie placée sous le patronage de saint Cosme et de saint Damien. Leurs chartes et leurs archives disparurent dans la grande tourmente ; la société ne fut reconstituée qu'en 1525, sous le règne d'Erard de la Marck, et l'année suivante, elle demanda au Collège des échevins, l'entérinement de sa constitution, dont voici les points importants.

La confrérie est établie dans l'église des Frères-Mineurs. Chaque année, on y chante une messe à trois prêtres et on y présente une chandelle. Le lendemain, on y chante un messe de *Requiem* pour les confrères morts, vivants ou à venir, et chaque membre doit y assister sous peine d'amende, à moins d'excuse légitime constatée. Chaque année, la Compagnie élit deux maîtres qui, avec un clerc et un valet, font rentrer les cotisations et prélèvent les amendes. Au décès d'un membre, la Compagnie fait chanter une messe d'obsèques où tous doivent assister sous peine d'amende, et les parents du défunt donnent une demi-livre de cire et dix aidants à la Confrérie. A leur

entrée, les apprentis barbiers paient une demi-livre de cire, au clerc et au valet, deux patars. Les apprentis chirurgiens paient une livre de cire, et deux patars au clerc et au valet. Pour ouvrir une boutique de barbier ou de chirurgien, il faut payer deux florins d'or, sous peine, chaque fois, d'une amende d'un florin d'or, mais ceux qui épousent des filles de confrères, en seront quittes avec la cire et les droits du clerc et du valet. Chaque membre doit payer cinq aidants le jour de saint Cosme et de saint Damien. Les étrangers qui veulent s'établir au pays ont à subir un examen, sous peine d'une amende d'un florin d'or, et ils doivent à leur entrée payer une livre de cire, les cinq aidants annuels, les droits du clerc et du valet, et deux florins d'or dont ils sont dispensés s'ils épousent des filles de confrères. On ne peut mettre d'enseignes, étaler des médicaments, si l'on n'a au préalable, passé un examen.

On ne peut soigner, comme second, un malade, si le premier n'a été payé. Quand un blessé est en danger de mort, il peut réclamer l'aide des deux maîtres ou d'autres confrères dans les trois jours et il y aurait une amende d'une livre de cire, pour celui qui le soignerait, si le patient mourait sans avoir reçu cette visite.

F. TIHON.

L'an XV^c et XXVI, le IIIe jour de moix de jung, comparurent par devant nous mayeur et eschevins de Liége, maistre Denix de Hollande, avec maistre Leonar Hassaige, chirurgiens, pour le temps maistres de la compangnie saint Cosme et saint Damien, maistre Johan Godar, maistre Guilheamme Phalaix, maistre Jamien, maistre Guilheamme de Thier et autres faisans partie pour et ou nom de leurs consors, chirurgiens, meides et barbiers confrères en la susdite compangnie, lesquelz nous remonstrarent que pour augmenter le saint service divin et en l'honneur des dits saint Cosme et saint Damien, leurs patrons, par cordeale amisté et bon voloir qu'ilz avoient az habitans, gens d'engliese, seigneurs et bourgois de la cité, franchiese et pays, à la préservation et convalessence de leurs corps, à solagement et commodité de bien publicque, ilz

avoient relevé et passé certaines ordonances nécessaires, jadit entretenues et observées par leurs anciens et prédécesseurs, dez avant la démolution de la cité, (comme ilz disoient) en forme, manier et az conditions que par certain volumme, avoient fait narrer par escript dont la tenure serat en fin de ces présentes insérée, requérant que le mérite de la choese, volsissions examminer et pondérer affin se les articles, poincts et status y contenus, estoient fundés en raison, iceux par nous aggréer, lauder et confermer, les mettre en warde de loy et dorsenavant les réputer et tenir fermes, estaubles et de justice S'est-il que à leurs requestes condeskendans, après le tout visité et entre nous débattu, vuilhant et désirant le police et bonne conduite d'entre les manans et habitans de la dite cité, avons accordé les dites ordonnances y estre régistrées en nostre régistre auctenticque et mieses en warde de loy, sur tele protestation que se en temps future, icelles ordonnances ou modérations fuissent en tout ou en partie trouvées dérogantes ou préjudiciables à la haultainité et jurisdiction de nostre très redoubté seigneur et prince Monseigneur le Cardinal Archevesque de Valence, Evesque dudit Liége, duc de Buillion, conte de Loz, etc., miesmement contre loy, franchieses, paix faictes, status, libertés, régimens et bins publicques que estons sawans et wardans, de alors les povoir modérer, adouvrir, interpréter, corrigier ou casser selon équité, justice et raison, comme trouverimmes à cas expédier et partenir. Suyant quoy et à teles conditions furent les dites ordonnances approuvées, confirmées et par nostre mayeur az requestes et instances des personnes prénommées, mieses en warde, le tout entendu à la bonne foid et sens fraude. Le contenu des dites ordonnances s'ensuit de mot à autre Ou nom du Père, du Fil, de saint Esperit et à congiet de la très bien eureuse Vierge Marie et des glorieux, victorieux et triumphans martirs et amis de Dieu, saint Cosme et saint Damien, noz patrons, amen. Nous les médiciens, chirurgiens et barbiers généralement de la cité, franchiese et banlieu de Liége, à tous ceulx qui ces présentes lettrez verront et oront, salut. Comme par cidevant par noz antécesseurs soit esté fundée et érigée unne confraternité en l'égliese des frères mineurs de la dite cité, appellée la compangnie saint Cosme et saint Damin et partant que à la pittoiable démolution et combustion de la dite cité, les lettrez et documens de grâce et prévilèges, pour ce obtenus, sont esté adnéantis, à cause de quoy la dite confraternité cheute en désertion, si que les biens fais, prières et intercessions sont cessées, est-il que nous affectez à salut des âmes et augmentation du bien publicque, convoitans de tous noz cueurs resusciter et redreschier

la dite confraternité, affin par nous entretenir et parmaintenir concord, paix et amitié et que chascun sache comment il doit vivre, se conduire et rigler en ceste équalité, avons, par meure délibération unaniment et sans aucun débattant de noz purres et franches voluntés, par la récordation de noz anchiens, fait recuillier, compiler et rédigier par escript les poincts et articles séquens. C'est asscavoir premièrement, partant qu'il est convenable et de raison invocker en toutes besoingnes et devant toutes œvres le divin aide, avons ordonné chascun an, le jour saint Cosme et saint Damien, en l'honeur de Dieu et remembrance d'iceulx, porter et présenter unne chandelle en l'engliese des frères mineurs et illec environ nueff heures faire célébrer une messe haulte à diacque et subdiacque, le lendemain une autre messe de requiem ossy à diacque et subdiacque, en priant pour la rémission des âmes de noz prédécesseurs, de nous et de noz successeurs, ausqueles messes et divin service deverons estre présens, sur painne et amende az défaillans, de deux aidans ligois, se dont cause et excuse légittimme n'y survenoit, laquele ilz deveront vérifyer et eulx en excuser, entendu que, selon la mutation du temps, la feste de nos dits patrons, saint Cosme et saint Damien tumboit sur ung vendredy ou samedy, lors retenons en nous, de teil jour povoir remettre et transfigier au dimenche ensuyant, affin plus facilement tenir, faire et observer les solempnités dites. Item, après la messe ainsi chantée, chascun an élirons deux maistres, lesquelx feront sériment de bien et léalement gouverner et recevoir et ens faire venir tous drois et amendes à la dite compangnie apartennans et de en rendre, au bout de l'an, bon, juste compte et reliqua; lesquelx aront ung clerc et ung varlet pour eulx assister en tous les négoces et affaires de la dite compangnie. Item quant l'ung de nous yrat de vie à trespassement, la dite compangnie serat tenue faire chanter unne haulte messe de requiem en priant pour l'âme du trespassé à laquele messe chascun deverat estre présent, voir luy commandé par le varlet, sur l'amende à defaillant de 2 aidans ligois; et devera le trespassé ou ses hoires donner et laissier à la dite confraternité demée libvre de cirre et diex aidans affin avoir commémoration de luy. Item que tous entrans en notre compangnie, assavoir apprendices de barbier, payeront à proffit d'icelle une demée libvre de cirre et à clerc et varlet ensembles deux patars. Item, tous entrans apprendices de chyrurgie, payeront unne libvre de cirre pour leur entrée avec les drois des dis clerc et varlet, comme dessus, voir, quant apprins seront telement que à suffisance pour uzer de barbier et de chirurgier, que teilz ne puissent eslever botiques secres ne

publicques, sans préalablement avoir payet à la dite compangnie, par manier de raulte, la somme de deux florins d'oir, sur paine az délinquans de ung florin d'oir toutes fois, quantes fois que ce adviendroit à applichier le tirce part à nostre très redoubté seigneur et prince Monsr le cardinal de Liége, unne autre tierce part à la dite compangnie et le troixemme tierce part az maistrez qui lors seront maistrez d'icelle compangnie sens fraude. En quoy deveroient trover bon la dite cirre payée se dont n'estoient filz de confrères ou qu'ilz prissent filles de confrères par ordre de léal mariage, lesquelx quant adoncque ne paieront que la dite cirre et drois des serviteurs tant seulement. Item chascun de nous et noz successeurs confrères paieront à la dite compangnie chincque aidans communs chascun an, le jour saint Cosme et saint Damien et porat on les défallans ad ce et en toutes autres actions concernantes ces présentes ordonnances constraindre et araisnier par devant l'ung des trois juges de ceste cité comme debte léale et recognue. En quant touche lesdis chincque aidans, procéder par pan, se il plaist az maistres de la dite confraternité, lequel se ferat après ung command de VIII jours expirés, fait par nostre varlet az défaillans et à leurs despens à la taxation et arbitraige des dis maistrez.

En après, comme en toutes cités et villes esqueles régiment et bonne police ont domination, il soit loysible et covenable avoir regard en toutes choeses à la personne humaine spectantes et nécessaires et ainsy soit que journelement plussieurs estreingiers incognus faignans estre abilles et experts pour exercer l'arte de nostre practicque, se jugèrent venir en ceste cité dont pour le moien d'aucuns, plussieurs ont grandement esté abusez et domaigiés pas seulement peccunielement, mains de leur faute, perdition de membres et vie du corps, et partant que à teilx abus désirons proveoir de remède convenable pour la préservation de chascun tant seigneurs d'engliese que d'autres, avons ordonné, conclu et passé, concludons, ordonnons et passons que dorsenavant teles maniers de gens estraingiers ne présument venir en ceste cité pour uzer dont nous uzons, se premièrement teilx ne sont, par cognisseurs ad ce commis et sérimentés, examinéz et interroguéz pour scavoir et estre cognu du lieu de leur nativité, de quele nation et conversation, se ilx sont overiers ou non tant de seignier, appoinctier lancettes remoure rassouers (1) et autres instrumens concernans nostre practique, item cognoistre sang et veines en tout temps, comme toutes

(1) Repasser les rasoirs.

autres choeses nécessaires et au dit practicque afférantes, sur paine et amende de ung florin d'oir à applichier comme dessus, ce qui leur deverat estre suffissamment intimé, affin qu'ils ne prendent cas d'ignorance, jachoit ce que ignorance n'excuse point le péchiet. Item se ilz sont trouvés experts asses pour uzer nostre praticque et leur plaisient soit residéré en ceste cité, que encor ne présument faire cure ne teuir botique publicque, se premièrement n'ont payet à la dite compangnie pour leur entrée une libvre de cirre, ensembles ung stier de fort vin az maistrez, item les drois des dis clerc et varlet et auvec ce la somme de deux florins d'oir, sens y comprendre les chincque aidans annuelz à la dite compangnie deyus, voir se dont ne prendoient ordre de mariage auvec filles de maistrez, lesquelx lors ne payeroient que simple entrée, asscavoir une libvre de cirre, drois des officiers, et les dis chincque aidans annuelx Semblablement qu'il ne soit fisichiens, chyrurgiens ne autres qui présument mettre bannier ou marchiet ne autre enseigne queconcque, quelcque part que ce soit, ne aussy hayner treacles (1), poizons ne drouguez aucunes se préalablement par la manier dessus dite ne sont expérimentés et interrogués sur incorir l'amende que dessus, voir tousiours la signification dicte précédente à tele fin que dessus.

En après, que personne d'entre nous ne s'avanche entreprendre cure ne ouveraige par ung son confrère encommenchiet que premièrement celuy qui commenchiet l'aroit ne soit compettement salariziet sans fraude sur paiene de deux florins d'oir et partant que aucuns poroient comprendre que ceste article seroit tendant à nostre particulier et differant du bien publicque en tant qu'il coviendroit obtenir le greit de celuy qui l'œvre commenchiet aroit, à cause de quoy par vindication l'on voroit uzer d'exaction, entendons que se teil ne se voloit raisonablement laissier contenter que le pacient pour la premier cure, ne luy serat tenu que le vin selon la quantité de la plaie à sa discrétion, et se le pacient avoit plussieurs fois esté curreit, quant a lors le chirurgien se devera contenter à l'ordonnance de ceulx qui ad ce commis et sérimentés seront, voir que encor ne vollons entendre que le pacient doyve par ce estre sy astraint que se il luy sembloit l'ordonnance des dis commis estre irraisonable, que pour ce ne puisse de ce prendre refuge et adresche à très honnorés seigneurs Messrs de la haulte justice de Liége, pour à ses despens donner à chascun ce que de raison appartiendra.

(1) Thériaques.

Finablement si souvent qu'il surviendra à aucun de nous dedens banlieu (ainsi que souvent advient) ung pacient à curer blechiet ou navre telement qu'il y euist dangier de mort ou n'y euist espoir de vie, tel sera tenu, s'il plaist à pacient ou ses amis par les deux maistres de nostre dite confraternité ou autres cognisseurs auvec luy en faire deubte visitation, dedens tyer jours pour le plus tard, après que en cure receu l'ara, car se teil pacient finoit sa vie entre ses mains, sans avoir fait tele visitation et dedens tel terme que dessus, celuy incorrat l'amende de unne libvre de chirre à la dite compangnie.

Tous lesquelx poincts et articles, nous en généralz avons promis et juré et par ces présentes promettons et jurons de entretenir et inviolablement accomplir, ensembles toutes sieultes à faire licites et raisonables concernantes seulement les affaires de noz practicque et confraternité, sur les peines y touchiées à applichier à la manier et fachon (comme il est ci dessus touchiet) sens toutes fois volloir déroguer à la haultainité et jurisdiction de très révérend père en Dieu très hault très puissant prince et nostre très redoubté seigneur Monsr le cardinal archevesque de Valence, évesque de Liége, duc de Builhon, conte de Loz etc., ne de sa cité. A la bénigne grâce duquel nostre dit très redoubté seigneur premièrement et aux noble et très honnorés seigneurs les burguemaistrez, jures et conseil de sa cité conséquutivement, prions et supplions très humblement ces présentes plaire, confirmer, ratiffyer et approuver. Quoy faisans, feront œvres très salubres, participeront aux biens fais et le benoit fil de Dieu en renderat récompense. Ce fut fait, recuilly, compilé et rédigiet par escript l'an de grâce mil v^c et xxv du mois de novembre le xe jour.

Archives de l'Etat, à Liége. — Echevins de Liége, Œuvres; reg. n° 103; janvier 1526 à juillet 1526, fol. 312 et ss.

RAPPORT

SUR

LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES EN 1909

PAR L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Les préparatifs du Congrès archéologique, le transfert et l'aménagement de nos collections dans notre nouveau local, la Maison Curtius, enfin le crédit restreint dont put disposer la Commission des fouilles, sont cause que l'Institut n'a pas pu entreprendre, au cours de l'exercice 1909, des recherches étendues.

I.

Découvertes archéologiques a Amay [1].

Les déblais effectués sur le territoire de la commune d'Amay, à l'occasion de travaux de canalisations d'égouts, ont provoqué un certain nombre de découvertes, malheureusement sans grande importance.

C'est ainsi qu'au lieu dit *Chapelle à Rémont*, à une centaine de mètres de l'endroit où, quelques années aupa-

[1] Arrondissement administratif, judiciaire et canton de Huy.

ravant, furent exhumées quelques poteries romaines [1], on retrouva, à une profondeur d'environ 4m00, des ossements humains, des débris de poteries et d'objets en fer.

Notre dévoué collègue, M. le Dr B. Wibin, aussitôt prévenu, voulut bien se charger de suivre de près les travaux ; il parvint à recueillir quelques fragments d'une cruche en terre blanche, un tesson de poterie rouge, deux autres tessons d'une urne en terre noire grossière et divers menus objets.

Les terres de remblai fournirent en outre trois pièces de monnaie (XVIe siècle ?) entièrement frustes.

Une autre tranchée, pratiquée dans le chemin vicinal qui va de la gare d'Amay à la Meuse, révéla deux fers à cheval plats, à une cinquantaine de mètres d'un endroit où, vers 1879, en extrayant de l'argile à briques, on découvrit un grand nombre de ces mêmes fers.

Enfin, quelques jours plus tard, on recueillit encore deux petits carreaux émaillés (XVIIe siècle) ainsi qu'une grosse perle perforée en grès.

De son côté, M. E. Baar-Borin, l'entrepreneur des travaux, a ultérieurement offert à l'Institut une magnifique perle franque en pâte vitreuse, des débris d'objets en fer, ainsi qu'une cruche ansée belgo-romaine trouvés au cours des travaux.

Amay est un centre archéologique connu ; ses environs immédiats, notamment Ombret, où existait sur la Meuse un pont romain dont les traces subsistent encore, ont fourni de nombreuses antiquités belgo-romaines et franques.

[1] Notamment un vase à « dépressions » fragmenté et une élégante patère en terre grise, qui sont aujourd'hui conservés par le Dr B. Wibin.

II.

Découvertes archéologiques a Mirwart (Grupont) [1].

Au mois de mai dernier, M. J. Brasseur, de Grupont, voulut bien informer l'Institut de la découverte faite, dans un terrain de Mirwart, d'un petit pot en terre renfermant un certain nombre de monnaies en or des xve et xvie siècles. En outre, il signalait l'existence, dans le sous-sol du même terrain, de vastes substructions : murs, voûtes, etc.

Après enquête sur les lieux et considérant que l'endroit de la découverte se trouvait en dehors de son champ d'action, l'Institut a préféré laisser à l'Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon, le soin de poursuivre cette affaire.

III.

Substructions place Saint-Lambert a Liége.

Une tranchée ouverte au mois de février, le long de la Société militaire, a révélé, indépendamment de nombreux fragments de tuiles, de rondelles d'hypocauste et de tessons de poteries, les murailles d'une très ancienne construction que d'aucuns ont cru pouvoir faire remonter à saint Hubert [2].

Les déblais ont également mis à nu un sarcophage monolithe à couvercle évidé, trapézoïde, rempli d'ossements et renfermant plusieurs crânes ; dans les couches

(1) Arrondissement administratif : Neufchâteau ; arrondissement judiciaire : Marche ; canton : Nassogne.

(2) Voir la relation d'Eug. Polain dans *Chronique archéologique du Pays de Liége*, 4e année (1909), pp. 19-20.

inférieures de la tranchée, on a retrouvé enfin quelques silex, dont plusieurs taillés.

* * *

Au mois de septembre dernier, de nouvelles tranchées pratiquées place Saint-Lambert, par M. Brisbois, entrepreneur, ont mis au jour trois nouveaux sarcophages, dont l'un avait été coupé lors de travaux antérieurs (en 1887 ?).

Ces sarcophages étant identiques à ceux qui ont été recueillis en 1907, il a paru préférable de les laisser en place, quitte à vérifier leur contenu.

Aucune trouvaille de quelque intérêt n'a été signalée au cours de ces déblais ; on a retrouvé quelques débris architecturaux, dont un petit chapiteau de l'époque romane.

M. l'ingénieur Paul Lohest-Delchambre avait bien voulu se charger de surveiller ces travaux.

IV.

Exploration d'un cimetière franc a Seny (Condroz) [1].

Notre dévoué collègue, M. Firmin Hénaux, a exploré, dans le courant des mois de septembre et d'octobre, un vaste cimetière franc situé sur le territoire de la commune de Seny.

Une vingtaine de tombes ont pu être visitées ; elles n'ont malheureusement fourni qu'un nombre très restreint d'objets ; en général, le mobilier était peu abondant et très pauvre. Ces sépultures, toutes orientées vers l'Est, étaient partiellement dallées et renfermaient des squelettes le plus souvent entièrement consommés.

[1] Arrondissement administratif et judiciaire Huy ; canton : Nandrin.

Parmi les objets qui ont été recueillis, on peut signaler un intéressant collier composé de 24 perles de verre verdâtre et 3 perles en pâte de verre rouge et blanche, une fibule en bronze portant encore des traces d'émail [1], une grosse perle en ambre perforée, quelques poteries franques fragmentées, une soucoupe en fausse poterie samienne portant un aigle indéchiffrable, une rondelle en verre, trois scramasaxes et huit boutons en bronze ayant primitivement orné leurs fourreaux, etc.

Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un cimetière franc du ve ou du vi^e^ siècle.

Les divers objets découverts ont pu entrer dans nos collections, grâce à la générosité de M. et Mme Emile Monseur qui, d'avance, nous avaient abandonné le produit de nos recherches.

V.

Emplacement d'un poste de relais.

Au lieu dit « Aux Frênes », entre Clavier et Terwagne, M. F. Hénaux a sommairement fouillé les substructions d'un petit poste de relais situé le long de la grande voie consulaire de Tongres à Arlon. Ces recherches n'ont eu d'autre résultat appréciable que de permettre de reconnaître qu'on se trouvait en présence d'une construction du même genre que celles qui ont déjà été explorées le long de la même route en 1907 [2] et en 1908 [3] et dans lesquelles on a reconnu des postes de relais.

VI.

Recherches et enquêtes diverses.

En suite de certaines indications qui nous avaient été fournies ou dans le but de préparer les fouilles de 1910,

(1) Il s'agit d'une fibule belgo-romaine bien typique, qui a servi de parure à un Franc.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII, p. 366.

(3) *Ibidem*, t. XXXVIII, p. 371.

des recherches sommaires ou des enquêtes ont été faites à Anthisnes, à Jupille et à Esneux.

* * *

L'Institut se fait un devoir d'assurer de sa profonde reconnaissance tous ceux qui ont bien voulu lui faciliter sa tâche, soit en lui fournissant des renseignements, soit en lui accordant des autorisations de fouiller, et notamment :

M. et Mme Emile Monseur ;

M. le Dr B. Wibin ;

M. E. Baar-Borin.

Des remercîments sont dus également à M. Firmin Hénaux, qui, cette fois encore, a bien voulu se charger de la direction des fouilles dans le Condroz.

Le Secrétaire,
L. Renard-Grenson.

Liége, 31 décembre 1909.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS CE VOLUME

AALBURG, 69.
ABBEVILLE, 158.
— Pierre d', 194.
ADALARD, Le comte, 127.
ADÉLARD, abbé de Saint-Trond, 70.
ADÈLE, abbesse d'Herford, 127.
ADRIEN, empereur romain, 546.
AIGUES-MORTES, 234.
AIX-LA-CHAPELLE, 469.
ALBÉRON, 483.
— II, évêque de Liége, 71.
ALENÇON, François, duc d', 197.
ALEXANDRE III, pape, 72.
ALOST, 25.
ALTAMIRA, 280, 281, 282.
AMAY, 559, 560.
AMIENS, 138, 194, 273, 275.
ANDERNACH, 127.
ANJOU, Le duc d', 132.
ANTHISNES, 127, 564.
ANTIQUO, André, 172.
ANTONIN PIE, empereur romain, 546.
ANVERS, 17, 44.
APPLEMAIN, Pierre, 196.
ARCADELT, 174. — Jacob, 172.
ARCADIUS, 430, 431.
ARLES, 66.
ARLON, 183, 437, 444, 449, 561, 563.
ARONDEAUX, R., 197.
ASSENEDE, 25, 26.
AUBERT, Jean, 196. — Pierraud, 196.
AUDENARDE, 25, 26, 36.
— Jean d', prieur de Saint-Trond, 176.
AUDRAN, Gérard, 267.
AUGUSTE, empereur, 441, 545.
AURIGNAC, 322.
AVALTERRE, 105.
AUX FRÊNES, lieu dit entre Clavier et Terwagne, 563.
AVENNES, 251.
AVIGNON, 467.
AWANS, Les, 238.
AYENEUX, 53.
AYWAILLE, 303.

BABILONIENBROEK, 69.
BAERZE, Jacques de, 196.
BAISY-THY, 62.
BAR, Thibaut de, prince-évêque de Liége, 73.
BARBIREAU, 172.
BASSENGE, 253.
BAVIÈRE, Albert V de, 172. — Ernest de, prince-évêque de Liége, 146. — Isabeau de, 108, 196.
BAY-BONNET, 151.
BEAUFAYS, 53.
BEAULE, Perrin, 196.
BEESDE, Arnoul de, abbé de Saint-Trond, 75.
BELLIÈVRE, Pomponne de, 198.
BEMMETEAU, Isaac de, 194.

Berg, 182.
Berghes, Robert de, prince-évêque de Liége, 76.
Bernard, saint, 238.
Berry, Jean, duc de, 190.
Betten, Léonard, abbé de Saint-Trond, 76.
Biez, Jacques de, 194, 195.
Bilsen, 53, 114.
Binche Gilles de, 172, 173.
Blaton, Hanin le, 193.
Blehen, 251.
Bloc, Conrard van, 194, 197, 198.
Blocquerie, Christophe de la, 76.
Bodley, Thomas, 204.
Bois-Borsu, 252, 311, 312.
Boncellés, 278, 302, 333, 334, 337, 338.
Boniface, prince de Pavie, 123, 125.
Borman, Jean, 480, 494
Bornhem, 25, 27.
Bouchaute, 25, 27.
Bouillon, Le comté de, 105. — Le duc de, 199.
Bourbon, Charlotte de, 197, 198. — Louis de, prince-évêque de Liége, 75.
Bourges, 191, 194, 195.
Bourget, 305.
Bourg-la-Reine, 537.
Bourgogne, Boson de, 122.
Bourlet, Catherine, 106.
Boveur, Hanin le, 193.
Bovon, Le comte, 123, 124, 125, 126, 127.
Braine-le-Comte, 53.
Breitkopf, 173.
Brelles, Georget de, 80.
Breuil, l'abbé, 281.
Bruges, 25, 26, 44, 105.
Brumel, 174.
Brun, Jean le, 193.
Brusthem, 73.
Bruxelles, 44, 52
Burdinne, 210, 251.
Busne, Antoine de, 172, 173.
Busnois, 80.

Caix, Salomon, 194.
Cambe, Hanin de la, 193.
Capitan, 281.
Carcassonne, 234.
Carloman, 128.
Caron, 80.
Caudebec, 274.
Caux, Salomon, 197.
Celles, 251, 437.
Cergy, 158.
Chaleux 349.
Chantraine, 105.
Chapelle a Rémont, lieu dit à Amay, 559.
Charlemagne, 124.
Charleroi, 11.
Charles I, roi d'Angleterre, 204.
— II, roi d'Angleterre, 210, 211.
— V, 194.
— VII, roi de France, 191.
Charles le Chauve, 125, 502.
Charles le Téméraire, 106, 172, 239, 471.
Charles Martel, 130.
Charlier, Jean, 229, 230.
Chartres, 273.
Chateaudun, 275.
Chimai, 11, 44.
Chin, Gilles de, 105.
Cingétorix, 456.
Clark, Winifride, 222.
Claude I, empereur romain, 546.
— II, empereur romain, 547, 549.
Clavier, 312, 563.
Clemens, 174.
Cluny, 273.
Cobbon, chambellan de Charles le Chauve, 127.
Coblenz, 52.
Coclius, 174.
Colbert, 211.
Cologne, 141, 234.
Combarelles, Les, 281.
Commode, empereur romain, 546.
Commodien, 441.
Compère, 172, 174.
Condé, 52.
Constance II, empereur romain, 548.

Constance Chlore, empereur romain, 547, 548.
Constant I, empereur romain, 548.
Constantin II, empereur romain, 548.
Constantin le Grand, empereur romain, 547, 549.
Constantinople, 548.
Copère, Loyset, 80, 81.
Coppeneur, Jean-Herman, 506.
Coppieters, bourgmestre de Bruges, 28.
Corbet, 81.
Cordes, 274.
Corvei, L'abbaye de, 126, 128.
Cosme, saint, 551-557.
Cotta, 433.
Courtrai, 25, 26, 36.
Crassier, Le baron de, 161, 162. — Louis, baron de, 163.
Crispus, empereur romain, 548.
Croppet, Philippe, 208.
Cuyck, Albert de, 232.

Damien, Saint, 551, 557.
Del Cour, Jean, 258, 313.
Demarteau, graveur, 131.
Deprez, Henri, 313.
Desjours, Jeanne, 202, 219.
Desprès, Josquin, 81.
Diest, 234
— Otton de, 70.
Dijon, 195.
Dioclétien, empereur romain, 547.
Doveren, 69.
Driesch, 66.
Ducis, Bénédict, 174.
Dufay, Guillaume, 79, 84, 169, 171, 172, 173.
Dupré, Abraham, 201.
Duras, Gislebert de, 71.
Dussart, 80.
Duvivier, 192.

Ebroïn, Le comte, 123, 126, 127, 128.
Eilbert, fondateur de Waulsort, 121, 130.
Elhen, 69.
Elnon, L'abbaye d', 165.
Eloy, 173.
Elsloo, 125, 127.
Enghien, Jean d', 193.
Enghoul, 303.
Erenfroi, 125, 126.
Erezée, 62.
Ermentrude, 123, 124.
Esneux, 564.
Estinnes, 359.
Etienne, évêque de Liége, 185 501, 5 3.
Eucher, saint, 72.
Exel, 69.
Eyck, van, 169.
Eysden, 327.

Fallais, 253.
Famars, Colart de, 193.
Faugues, 81, 173.
Fauste, femme de Constantin-le-Grand, 548.
Faustine, femme d'Antonin Pie, 546.
Festiel, Nicaise, 193.
Fiévin, 173.
Figeac, 273.
Flémalle, 251.
Flémalle-Grande, 184.
Fleuri, Jean Midey de, 196.
Flône, 278.
Florence, 80.
Folcard, abbé de Saint-Trond, 71.
Fond-de-Forêt, 151-160, 302, 367.
Font-de-Gaume, 281.
Forest, Pierre, 193.
Forges, 53, 57.
Fouron-le-Comte, 251, 253.
Fouron-Saint-Pierre, 304.
Frameries, Beaudouin de, 193.
Francfort, 234.
Franchimont, 2.
Francon, évêque de Liége, 501, 502.
Francorchamps, 53, 57.
Frédéric, empereur, 239.
Fréjus, 275.
Furstenberg, Guillaume-Egon de, prince-abbé de Stavelot 137, 138.

GAILLAC, 273.
GALÈRE-MAXIMIEN, empereur romain, 547.
GALLIEN, empereur romain, 430, 546, 548.
GAND, 25, 26, 52, 105, 225.
GEMUND, 52.
GENDEREN, 69.
GENOELS-ELDEREN, 183.
GERMANICUS, empereur romain, 545.
GERMEYS, Hubert, 76.
GEURY, Jean, 1, 2, 3, 7.
GHINES, Beaudouin de, 193.
GISLEBERT, comte de Maestricht, 125, 126.
GIVES, 310.
GLONS, 183.
GOBILLON, Jacqueline, 207.
GODAR, Jean, 552.
GODEFROID Ier, comte de Louvain, 71.
GORZE, L'abbaye de, 122.
GOUY, 53.
GRAINDORGE, 506.
GRAND, Perotain le, 502.
GRAND-BROGEL, 69.
GRAND-PRESSIGNY, 349.
GRÉTRY, 117.
GRIFFON, 130.
GRUPONT, 561.
GUÉRIN, le comte, 123, 125, 126.
GUILLAUME, abbé de Saint-Trond, 73.

HACKENDOVER, 472.
HACQUET, Jeanne, 214, 221.
HADIN, notaire de Liége, 5.
HADRIEN, empereur romain, 441.
HAL, 466.
HAMAL, Guillaume-Henri, 510. — Jean-Noël, 510
HAMALAND, Eberhard du, 127.
HAMBOURG, 6.
HANICQ, Georges, 207, 208.
HANIN, Guyot de, 194.
HARTEL, 173.
HASSAIGE, Léonard, 552.
HASTIÈRE, 160, 367.
HAVESKERKE, 25.
HAYNIN, Jean de, 307.
HEDVIGE, abbesse d'Herford, 127.
HELCHTEREN, 69, 70.
HÉLÈNE, femme de Constance-Chlore, 547.
HÉLIN, 359.
HENDRICY, Martin, 197, 207, 209.
HENIART, 81.
HENRI, roi des Romains, 239.
— IV, empereur, 70, 238.
— IV, roi de France, 198-275.
— VI, empereur, 239.
HENRI L'OISELEUR, 127.
HERARD, Léonard, 197. — Léonard-Gérard, 208.
HÉRAULT, Catherine, 212.
HERBERT I, 129. — II, comte de Saint-Quentin, 129.
HERDEREN, 183.
HERFORD, L'abbaye d', 127.
HERIBERT, saint, 161.
HÉRIGER, 501.
HERLINES, Amand de, 193.
HERMALLE, 274.
HERMANT, Jeanne, 223. — Marie-Claude, 212.
HÉRON, 251.
HERPT, 69.
HERSTAL, 62, 251.
HERVE, 44.
HESBEEN, 69.
HEURE, 127.
HEURE-LE-TIEXHE, 183.
HEURTÉ, François, 214
HEUSDEN, 69.
HEYLEN, Jean de, 194.
HILDEBOLD, abbé de Stavelot, 430.
HILDESHEIM, 491.
HISSIN, Théodore de, 197, 198.
HOBRECHT, 172, 174.
HODEIGE, 251, 309.
HODIMONT, Léonard, 131.
HOENORST, Jean van, 207.
HOENSBROECK, prince-évêque de Liége, 77.
HOLLANDE, Denis de, 552. — Etienne de, 194, 197.
HOLLOGNE-AUX-PIERRES, 62, 184, 312.

HONORIUS, pape, 71.
HOOP, d', 28.
HORNE, Jean de, prince-évêque de Liége, 75.
HORPMAEL, Herman de, abbé intrus de Saint-Trond, 70, 71.
HOVINS, Guillaume, 200.
HUBERT, saint, 561.
HULST, Jean, 196.
HUY, 238, 272, 559, 562.
— Pepin de, 131. — Renier de, 483, 487, 539.
— Notre-Dame, 472.

INDUTIOMARUS, 456.
INNOCENT II, pape, 238.
ISAAC, Henri, 172, 174.
ISARD, Elisabeth, 222.

JACOB, Marie, 107.
JACQUES II, roi d'Angleterre, 211.
JALHAY, 54.
JAMIEN, 552.
JANNEQUIN, 171, 174.
JASPART, 172.
JAVA, 312.
JEAN, abbé de Blandin, 165.
— évêque de Liége, 73.
— évêque de Metz, 72.
JEHAY, 278.
JENEFFE, 86, 88, 89, 90, 91.
JOMBERT, 174.
JOSEPH II, 9 et suiv.
JULIERS, Alexandre de, prince-évêque de Liége, 71.
JUPILLE, 53, 57, 251, 252, 564.

KNAPEN, Eucher, abbé de Saint-Trond, 77.
KONINGSHEIM, 182.
KUCHLER, C.-H, 197.

LADERIÈRE, Jean, 193.
LAER, 312.
LA MOUTHE, 280, 281.
LANZON, abbé de Saint-Trond, 70.
LAON, 274.
LAPIDE, notaire à Liége, 1, 5.
LATINNE, 86, 87, 311, 312.
LATTRE, Roland de, 169, 170, 172, 173.
LAUWIER, Pierard, 193.
LE FRANC DE BRUGES, 25, 26, 36.
LENOIR, Alexandre, 133.
LENS, Michelet de, 194.
LE ROEULX, 53.
LEVAL-TRAHEGNIES, 359.
LÉVON, 174.
LEXHY, Léon de, 132.
LEYEN, Henri de, prince-évêque de Liége, 71.
LICINIUS, empereur romain, 547.
LIÉGE, 1.
— La halle des Drapiers, 230.
— La Maison Curtius, 100, 229, 230, 231, 244, 246, 311, 559.
— Le Musée d'armes, 245.
— Le Palais, 238.
— La place Saint-Lambert, 561, 562.
— Les Frères Mineurs, 551
— L'hôpital Saint-Abraham, 230.
— L'hôtel d'Ansembourg, 100, 229, 230, 245, 246, 256, 313.
— Saint-Antoine, 288.
— Saint-Barthélemy, 287, 313, 482, 483, 538, 540.
— Saint-Christophe, 286.
— Saint-Denis, 286, 313, 480, 481, 538, 539.
— Saint-Gilles, 286.
— Saint-Jacques, 286.
— Saint-Jean, 286.
— Saint-Laurent, 286.
— Saint-Martin, 286.
— Saint-Servais, 286.
— Sainte-Croix, 286.
— Jean de, 131.
LIGNEY, 251.
LILLE, 20.
LINCENT, 253.
LIVERLO, de, 313.
LOBBES, 501.
LOMBARD, Lambert, 480.
LOOZ, Le comté de, 105.
LORRAINE, Charles de, 13, 138. — François de, prince abbé de Stavelot, 137-150. — Léopold-Joseph, duc de, 138.
LOTHAIRE I, 125, 126.

— II, 125, 127, 238.
LOTTARD, Fournier, 193.
LOUIS XI, 239.
— XII, 191.
— XIII, 201.
— XIV, 138, 202, 208, 214, 215.
— XV, 215, 216.
LOUIS LE BÈGUE, 127, 129.
LOUIS LE GERMANIQUE, 127, 430.
LOUIS LE PIEUX, 124, 125, 191.
LOUVAIN, Henri de, 239.
LUCQUES, 234.
LULLY, 132, 185.
LUNÉVILLE, 139.
LUPON, abbé intrus de Saint-Trond, 707.
LUXEMBOURG, 11, 12.
LYON, 194, 195, 273.

MAESTRICHT, 105, 125, 131, 276.
— Notre-Dame, 276.
— Saint-Servais, 276.
MAFFE, 310.
MAGNENCE, empereur romain, 548.
MAGNUS MAXIMUS, empereur romain, 548.
MALE, Louis de, 194.
MALMEDY, 54, 67, 137-150, 307.
MAMÉE, femme d'Alexandre Sévère, 546.
MANGELEER, Jean-Marie de, 214, 221.
MANS, 275.
MARCHE, 561.
MARCK, Adolphe de la, prince-évêque de Liége, 73, 75, 307. — Erard de la, prince-évêque de Liége, 239, 551.
MARIE-THÉRÈSE, 12, 13, 14.
MARNIX, Philippe de, 197.
MARVILLES, Jean de, 193.
MATHILDE, abbesse d'Herford, 127.
MAUER, 336.
MAXENCE, empereur romain, 547.
MAXIMIEN HERCULE, empereur romain, 547.
MAXIMIN DAZA, empereur romain, 547.
MEDICI, Lorenzo de, 80. — Pietro de, 80.
MEDICIS, de, 172.
MEERSSEN, 127.
MÉHAIGNE, 303.
MERVILLE, Jean de, 195.
METZ, 69, 70, 445.
— Saint-Vincent, 70.
MÉVION, Nicolas-François, 215.
MIELEN-SUR-AELST, 71.
MILAN, 234.
MIMEREL, 208.
MIRWART, 561.
MODAVE, 312.
MOISET, Jacquemart, 193. — Jean, 193.
MOMALLE, 310.
MONS, 11, 19.
— Philippe de, 171, 174.
MONT, Henry Du, musicien liégeois, 131-136, 185, 186, 503.
MONTAIGLE, 330.
MONT-FALHIZE, La grotte du, 303.
MONTFAUCON, 471.
— Bernard de, 162.
MONULPHE, saint, 231.
MOULCEAU, Jean, 205.
MOUSTIER, 158, 348, 367.
MOUTON, Jean, 173, 174.
MOXHE, 251.
MUELENBÈGUE, Jean van, 194.
MULLENBORGH, Mathy, 5.

NAMUR, 11, 44, 234.
NANDRIN, 562.
NARBONNE, 275.
— Aimeri de, 123, 124, 125.
NASSOGNE, 561.
NÉRAC, 275.
NÉRON, empereur romain, 546.
NEUFCHATEAU, 561.
NEUVILLE, Camille de, 210.
NIAUX, 284.
NIEUPORT, 17.
NIEUWENHOVEN, La paix de, 75.
NILES, Elisabeth, 211.
NINOVE, 25, 26.
NIVERS, 185.
NOTGER, 238, 308, 478, 501, 538.

NOTRE-DAME DE SILLY, L'abbaye de, 132, 135.
NOVILLE, 251, 310.
NUREMBERG, 234.
NUTONS, Le trou des, 303.
NYMÈGUE, 234.
— Jean de, 194.

OBOURG, 348.
OCKEGHEM, 81, 169, 171, 172, 173.
OCQUIER, 311.
ODOUL, 126.
OLIVIER, Jean, 193.— Pierre, 207. — Renée, 201, 202, 207, 219.
OMAL, 251.
OMBRET, 304, 560.
ORANGE, Le prince d', 197, 198.
ORLEANS, 537.
OSNABRUCK, 139.
OSTENDE, 44.
OTBERT, évêque de Liége, 70, 71.
OTHÉE, 183.
OTTA, 345, 346.
OTTON LE GRAND, 122.
OXFORD, 538.

PAIR-NON-PAIR, 280.
PASCAL II, pape, 72.
PATRAS, Lambert, 487.
PAUL V, pape, 76.
PEER, 69.
PELT, 70.
PERRAULT, 190.
PETIT-SPAUWEN, 182.
PETRUCCI, 173.
PEYRONY, 281.
PHALAIX, Guillaume, 552.
PHILIPPE, empereur romain, 546.
PHILIPPE LE BON, 172.
PIERPONT, Hugues de, prince-évêque de Liége, 72.
PIERRON, Humbert, 194.
PIETKIN, Lambert, 132.
PINCHART, 214.
PIPELAERE, 173.
PISANELLO, 190.
POLLEUR, 54, 251.
POSTUME, empereur romain, 546.
PRÉS, Josquin des, 169, 170, 171, 173, 174.
PRINDALLE, Hennequin de, 196.
PRISCILLIEN, 441.
PROBUS, empereur romain, 547.
PROST, Catherine, 211, 221, 222. — Cornélie, 222.

QUINA, 154, 155, 156, 367.
QUINCY-SUR-LORSON, 122.
QUINTILLE, empereur romain, 547.

RATHIER, évêque de Liége, 501.
REGIS, 81.
REMOUCHAMPS, 303, 304.
RESSAIX, 359, 362.
RHEINGAU, Le comté de, 124.
RICHEFORT, 174.
RICHELIEU, 199.
RICHILDE, La reine, 122.
RIGNI, Jean de, 196.
ROBAY, La grotte de, 303.
ROCHETTE, De la, 304.
ROÉ, Jean de la, 193.
ROETTIERS, Anne-Jeanne, 214. — Charles-Norbert, 212, 213, 217. — Elisabeth, 211. — Elisabeth-Hélène, 222. — François, 214, 221. — Georges, 211, 212. — Jacques, 211, 213, 222. — Jacques-Hubert, 222.— Jacques-Joseph, 210. — Jacques-Nicolas, 213, 222. — Jean, 211. — Jean-Baptiste, 214. — Norbert, 211, 213, 214. — Philippe-Jacques-Joseph, 197, 210, 214. — Rémond-Ferdinand, 213.
RODOLPHE, abbé de Saint-Trond, 71.
RONDOT, Natalis, 193, 194, 202, 204, 208, 215.
RORE, Cyprien de, 171, 174.
ROTTENBOURG, 234.
ROUGRAVE, de, 254.
RUE, P. de la, 171, 173, 174.
RUPERT, moine de Saint-Laurent, 482.
RUSSANGE, Nicolas de, 194.

SABINUS, 433.
SAINT-ANDRÉ, 53.
SAINT-ANTONIN, 273.
SAINT-CLÉMENT, 537.

Saint-Gal, 501.
Saint-Georges-sur-Meuse, 278.
Saint-Hubert, 306.
Saint-Léger, 53, 57.
Saint-Manne, Jean, 193.
Saint-Trond, L'abbaye de, 69-77, 307.
— Notre-Dame, 71.
Saint-Vaast, 359.
Sainte-Brice, 97.
Sainte-Gertrude, 348.
Santis, Jean de, abbé de Saint-Trond, 72.
Sarlat, 274, 275.
Sart-Tilman, 304.
Sasserotte, 2.
Saxe, Ecbert, duc de, 126, 127. — Thierry de, 127
Scronx, Gérard, 505.
Second, Jean, 190.
Selzaete, 20.
Seny, 562.
Seraing, 253.
Servais, saint, 161.
Sévérine, femme d'Aurélien, 547.
Sforza, 172.
Sibrecq, Bernard, 207. — Gérard, 207, 208.
Sienne, 234.
Sillery, Brulard de, 198.
Simon, Thomas, 211.
Sluter, Claes de, 195, 196
Smont, Vuillequin, 196.
Solières, 304.
Sonnehilde, 130.
Soumagne, 154, 303.
Spa, 53.
Sprimont, 304.
Spy, 349.
Squarcialupi, Antonio, 80.
Stainlein-Salenstein, Louis de, 506.
Stavelot, 66, 137-150, 307, 430.
Stepelin, moine de Saint-Trond, 70.
Stevarts, Guillaume, 1, 2, 3, 5.
Stockem, 172.
Stone House, Hélène, 211, 212.
Strasbourg, 476, 537.
Strépy, 359, 361.
Suetendael, Hubert de, abbé de Saint-Trond, 77.
Sueur, Hubert Le, 204, 206.

Tabarin, 206.
Tacite, empereur romain, 347.
Tardieu, Jacques, 217.
Tatien, 441.
Termonde, 25.
Terwagne, 563.
Tetricus, empereur romain, 546, 547, 549.
Thenay, 345, 346.
Thermès, Elisabeth, 210, 221.
Theux, 253, 271.
Thier, Guillaume de, 552.
Thierry, abbé de Saint-Trond, 71.
— évêque de Metz, 70, 123, 127.
Tibère, empereur romain, 441, 545.
Tilff, 279, 311.
Tinctor, 172.
Tinctoris, 80, 81.
Tirlemont, 11, 44.
Tolet, Antoine, 495.
Tongres, 53, 253, 563. — Antiquités franques à, 175-184.
Toulouse, 275.
Tournai, 11, 44, 94, 97, 100, 194, 437.
— Jean de, 194.
Trajan, empereur romain, 441, 546.
Trauttmansdorf, Le comte de, 16, 19, 21, 24, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 36, 37.
Trèves, 141, 274.
Trivières, 359.
Troyes, 196, 275.
Trudon, Saint, 71.

Vaes, Antoine, 1, 2, 3.
Val-Benoit, 307.
Valence, 553.
Valenciennes, Guyot de, 194.
Valens, empereur romain, 548.
Valentinien I, empereur romain, 548.
— II, empereur romain, 548.
Varangéville, 122.

VASCOQUIEN, Hennequin, 196.
VAUX, Jean de, 194.
VELCKENEER, Mathy de, 5.
VELPE, Jean van, 194.
VENDÔME, 273.
VERDELOT, 174.
VERDUN, Henri de, évêque de Liége, 70. — Nicolas de, 470.
VERLAINE, 303.
VERMANDOIS, Herbert II, comte de, 122.
VERNEUIL, 275.
VERVIERS, 238.
VERVOZ, 252, 310, 311, 430, 431, 438.
VICTORIN, empereur romain, 546, 549.
VIENNE, 10.
VIGNON, Marie-Louise, 216.
VILLEROY, Le maréchal de, 210.
VILLERS-LE-TEMPLE, 304.
VINCENT, Hélène, 209.
VINXTBACH, 252.
VISÉ, 62, 183, 251, 310.
— Devant-le-Pont, 62.
VIVIER, Gangulphe du, 216. — Jean du, 197, 216 — Jeanne-Louise-Françoise du, 217. — Pierre-Simon-Benjamin du, 217. — Thomas-Germain-Joseph du, 217.
VOGENÉE, 62.
VOISAGE, 122.
VOTTEM, 62.

WAES, Le pays de, 27.
WALLEBIERT, Jacquemart, 193. — Jean, 193.
WALLENAERT, Michel, 194
WANDRE, 253.
WANZIN, 348
WARFUSÉE, 277.
WARIN, 190, 192, 196. — Claude, 202, 204, 206, 209, 210. — François, 202, 206, 207.— Guillaume, 199, 206. — Jean Ier, 197, 199, 200. — Jean II, 199, 200, 207, 219. — Jean III, 200, 202, 203. — Pierre, 200, 203.
WARNANT, Jean de, 307.
WATZON, René, abbé de Saint-Trond, 76.
WAULSORT, 121-130.
WEBBECOM, 70.
WEERBECKE, Gaspard van, 172.
WERBE, Claux van de, 196.
WETZLAER, 147.
WEYDEN, van der, 169.
WIEMAN, comte de Hamaland, 129.
WIGÉRIC, le comte, 123, 126.
WILLAERT, Adrien, 172, 174.
WIRIC, abbé de Saint-Trond, 71.
WOMMERSOM, 348.
WYCHMAEL, 69, 70.

YPRES, 104, 105.

ZAEHRINGEN, Raoul de, évêque de Liége, 71.
ZONHOVEN, 330.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICES ET MÉMOIRES

Pages

L. Renard. — Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1908 1

Eug. Polain. — La fabrication du soufre et de la couperose au pays de Liége au XVIe siècle 1

G. Bigwood. — Joseph II et la liberté du commerce des grains. 9

Jules Feller. — L'état des études toponymiques en Belgique. 45

G. Simenon. — L'exemption de l'abbaye de Saint-Trond . . 69

Charles van den Borren. — Guillaume Dufay 79

A. Gravis. — Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient-ils agriculteurs? 85

E.-J. Soil de Moriamé. — Sources pour l'étude de l'architecture civile privée. Façades, plans, décoration intérieure et mobilier 93

Gustave Cohen. — Le plus ancien document connu du théâtre liégeois d'après un manuscrit inédit du XVe siècle. . . . 103

Fernand Mawet. — « O Salutaris Hostia », motet de Grétry . 117

J. Depoin. — Recherches sur l'origine d'Eilbert de Waulsort . 121

Paul Vitry. — Le tombeau de Henry Du Mont, musicien liégeois, établi en France au XVIIe siècle 131

A. Gielens. — Le gouvernement de François de Lorraine, prince-abbé de Stavelot (1704-1715) et les institutions de la principauté à cette époque 137

A. Rutot. — Résultats des fouilles effectuées dans la caverne de Fond-de-Forêt (province de Liége) 151

J. Destrée. — Un tau roman provenant de la collection du baron de Crassier. 161

Louis Lavoye. — L'art musical belge pendant la Renaissance. 167

Fr. Huybrigts. — Statistique des antiquités franques de Tongres et des environs 175

Fernand Mawet. — Magna Vox 185
F. de Villenoisy. — Les médailleurs belges et surtout liégeois ayant travaillé pour la France. 189
Annexes : *A*. Documents concernant Jean Warin 219
B. Esquisse généalogique de la famille Roettiers. 221
J. Brassine et L. Renard. — Le Congrès archéologique et historique de Liége (31 juillet - 5 août 1909) 225
Inauguration de l'Exposition Del Cour 258
Les maisons de pierre et de bois en France du XIIe au XVIe siècle 272
La peinture murale des grottes préhistoriques 279
Publications offertes au Congrès 289
Procès-verbaux des séances 293
Séance des délégués du 31 juillet 295
Assemblée générale d'ouverture du samedi 31 juillet à 16 heures de relevée dans la salle académique de l'Université 300
PREMIÈRE SECTION. — *Préhistoire et protohistoire* . . . 321
DEUXIÈME SECTION. — *Histoire* 369
TROISIÈME SECTION. — *Archéologie* . . . . . .
A. Epoque belgo-romaine et franque 428
B. Archéologie du moyen âge et des temps modernes 464
C. Musique 498
Assemblée générale du mercredi 4 avril à 7 1/2 h. de relevée à la salle académique de l'Université de Liége 511
Assemblée générale de clôture du jeudi 5 août à 15 h. de relevée dans la salle académique de l'Université 515
L. Renard. — Nouvelle donation de monnaies romaines à l'Institut 545
F. Tihon. — Les statuts de l'Association des médecins, chirurgiens, barbiers de la ville de Liége et de la banlieue, ou compagnie de saint Cosme et saint Damien. 551
L. Renard. — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1909 par l'Institut archéologique liégeois . . . 559
Edm. Van Wintershoven. — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans le volume 565

DOCUMENTS

1626, 3 juin. — Statuts de la Compagnie de saint Cosme et saint Damien 551
1650 à 1660. — Lettres de naturalisation de Jean Warin . . . 219

ÉPITAPHE

de Henry Du Mont, dans l'église Saint-Paul à Paris 135

PLANCHE ET VIGNETTES

Bas-relief du tombeau de Henry Du Mont 135
Croquis en plan des deux cavernes de Fond-de-Forêt ou du Bay-Bonnet 152
Coupe des dépôts rencontrés pendant les fouilles de la caverne de Fond-de-Forêt. 153
Tau roman provenant de la collection du baron de Crassier (planche I) 162
Hymne à saint Lambert (texte musical) 188
Médaille de Conrad van Bloc : Guillaume, prince d'Orange, et au revers Charlotte de Bourbon 198
Médaille de Jean Warin : Louis XIII ; au revers le roi en Hercule 201
Jeton de Jean III Warin, commandé par le consulat de Lyon. 203
Médaillon sans revers de Claude Warin : Philippe Croppet, juge de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay. . . 205
Médaillon sans revers de Guillaume Warin : Tabarin, bouffon parisien 206
Médaille avec revers de Charles-Norbert Roettiers : Le Thieullier, doyen de la faculté de médecine de Paris . . 212
Médaille avec revers de Norbert Roettiers : Hecquet, doyen de la faculté de médecine de Paris 213
Médaille de Jean du Vivier : Pierre le Grand 215
Médaille de Benjamin du Vivier : Louis XVI et Marie-Antoinette 216
Médaille d'Arondeaux : Louis XIV 218

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

STATUTS

Article I.

§ 1. — L'*Institut archéologique liégeois* est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liége et de ses dépendances.

§ 2. — La Société publie un recueil archéologique et historique intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

Article II.

§ 1. — L'Institut se compose de quarante membres effectifs au plus, de membres correspondants et de membres associés.

§ 2. — Il peut aussi nommer des membres d'honneur.

Article III.

§ 1. — L'élection des membres effectifs a lieu dans les séances d'avril et de décembre. Leur présentation doit être faite par écrit, signée par cinq membres effectifs, et figurer sur la convocation qui précède la séance d'élection.

§ 2. — L'admission est décidée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. La présence de la moitié au moins des membres effectifs existants est requise pour qu'on puisse procéder à l'élection.

Article IV.

§ 1. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août et de septembre. Le Bureau fixe le jour et l'heure des séances.

§ 2. — Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres on procède au scrutin secret.

§ 3. — Les membres d'honneur, correspondants et associés assistent aux séances; ils ont voix consultative.

§ 4. — Toute discussion étrangère au but de l'Institut est interdite.

Article V.

§ 1. — Le Bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier. L'Institut peut nommer des secrétaires, des conservateurs, des bibliothécaires et des trésoriers-adjoints.

§ 2. — Les fonctions des membres du Bureau sont biennales. Le vice-président devient de droit président pour les deux années qui suivent celles pendant lesquelles il a rempli les fonctions de vice-président. Le président n'est pas immédiatement rééligible.

Article VI.

Le président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre effectif le plus ancien en remplit les fonctions.

Article VII.

§ 1. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc. Un résumé du procès-verbal de chaque séance est publié.

§ 2. — Les procès-verbaux et les pièces officielles émanant de la Société sont signés par le président et par le secrétaire. Celui-ci signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

§ 3. — Le secrétaire a la garde des archives et présente chaque année, avant le 1er mars, un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut.

Article VIII.

§ 1. — Le conservateur a la garde du musée.

§ 2. — Il tient un registre d'entrée où sont inscrits les objets reçus, achetés ou déposés, avec la date d'entrée, le lieu de provenance et le nom du donateur, du vendeur ou du déposant.

§ 3. — Une commission de vérification procède chaque année à un contrôle du musée.

Article IX.

§ 1. — Le bibliothécaire a la garde de la bibliothèque. Il tient un catalogue des livres offerts à l'Institut ou acquis par lui et un registre à souches des ouvrages prêtés. Le bibliothécaire rend compte chaque année, avant le 1er mars, des accroissements de la bibliothèque.

§ 2. — Une commission de vérification constate chaque année l'état de la bibliothèque.

Article X.

§ 1. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

§ 2. — Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et le secrétaire.

§ 3. — Il rend compte de sa gestion avant le 1er mars de chaque année ; elle est contrôlée au préalable par une commission de vérification.

Article XI.

§ 1. — Les recettes de la Société proviennent des cotisations de ses membres, des subventions de l'Etat, de la Province et de la Ville, de dons et du produit de la vente de ses publications.

§ 2. — La cotisation annuelle des membres effectifs est de 15 fr. ; celle des membres correspondants et associés est de 10 fr. Elles sont recouvrables en janvier.

Article XII.

§ 1. — Les objets réunis par la Société forment le *Musée de l'Institut archéologique liégeois*. Ce musée se compose des dons et des dépôts faits par les particuliers ou les administrations publiques, du produit des fouilles entreprises par l'Institut et de ses acquisitions.

§ 2. — En cas de dissolution de la Société, établie dans les bâtiments de l'ancienne Maison Curtius, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront propriété de la Ville de Liége, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

Article XIII.

§ 1. — Indépendamment de son *Bulletin*, l'Institut peut faire d'autres publications.

§ 2. — Aucun article ne peut être inséré au *Bulletin* sans un vote de l'Institut statuant sur le rapport de trois commissaires.

§ 3. — Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

§ 4. — Les auteurs des articles publiés dans le *Bulletin* ont droit à 50 tirés à part qui devront porter sur le titre

la mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* Ils sont autorisés à faire tirer à leurs frais un plus grand nombre d'exemplaires.

Les tirés à part ne seront remis aux auteurs qu'après la distribution de la publication dont ils sont extraits.

Article XIV.

Lors du renouvellement du Bureau, l'Institut nomme :

A. — Diverses commissions spéciales notamment :

1° la commission des publications ;

2° la commission des fouilles ;

3° la commission d'achat.

Le président de l'Institut en fait partie de droit.

B. — Diverses commissions de vérification, notamment :

1° la commission de vérification du musée ;

2° la commission de vérification de la bibliothèque ;

3° la commission de vérification des comptes du trésorier.

Le nombre des membres des commissions de vérification est fixé à trois. Ils sont choisis de préférence hors du Bureau de l'Institut et déposent chaque année leur rapport avant le 1er mars.

Article XV.

§ 1. — Les présents statuts ne pourront être changés que sur la proposition écrite de dix membres effectifs ; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs.

§ 2. — *Après revision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857 et 13 avril 1877, les présents Statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique liégeois réuni en assemblée générale, à Liége, le 26 avril 1907.*

Pour Copie conforme :

Le Secrétaire, L. RENARD.

Le Vice-Président, Julien FRAIPONT.

CONVENTION

CONCLUE LE 22 JUILLET 1909 ENTRE LA VILLE DE LIÉGE ET L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Entre

la Ville de Liége, représentée par Messieurs :

1° Gustave Kleyer ; 2° Valère Hénault ; 3° Maurice Falloise ; 4° Jules Seeliger,

tous quatre avocats, demeurant à Liége, agissant aux présentes en leurs qualités : le premier de bourgmestre et les autres d'échevins et, comme tels, d'administrateurs légaux de la dite Ville, d'une part ;

Et l'Institut archéologique liégeois, représenté par Messieurs :

1° Julien Fraipont, professeur à l'Université ;

2° Lucien Renard-Grenson,

tous deux demeurant à Liége, agissant en qualités : le premier de vice-président, faisant fonctions de président, et le second de secrétaire du dit Institut, délégués spécialement aux fins des présentes,

d'autre part ;

En vue de créer, dans la Maison Curtius, un musée public d'archéologie et d'assurer la conservation des collections réunies ou à réunir par le dit Institut et la Ville,

Il a été fait la convention suivante :

ARTICLE 1.

La Maison Curtius, dont la Ville de Liége a fait l'acquisition en exécution de la délibération du Conseil communal en date du vingt-cinq novembre mil neuf cent-un, approuvée par arrêté royal du vingt-deux mars mil neuf cent-deux, est affectée à l'installation du MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

ARTICLE 2.

L'Institut archéologique liégeois s'engage à transporter ses collections dans le dit immeuble. Aux collections de l'Institut archéologique liégeois, seront réunies les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers.

ARTICLE 3.

L'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections.

ARTICLE 4.

Il sera dressé un inventaire des collections, par les soins du conservateur de l'Institut. Cet inventaire renseignera, pour chaque objet, le nom du propriétaire. Il sera complété au fur et à mesure par les acquisitions, les donations ou les dépôts effectués. Un délégué du Collège échevinal sera adjoint à la commission de l'Institut chargée de la vérification annuelle des collections.

ARTICLE 5.

Le Musée sera ouvert gratuitement au public. Les jours et heures où le public aura accès au Musée seront fixés par le Collège échevinal, sur la proposition de l'Institut.

ARTICLE 6.

La Ville fournit le personnel nécessaire à la surveillance des salles du Musée pendant les heures où elles sont accessibles au public.

ARTICLE 7.

Un concierge, nommé par la Ville, est logé dans l'établissement. Il a la garde de l'immeuble lorsqu'il est fermé au public. Le concierge est chargé du nettoiement de l'immeuble.

ARTICLE 8.

Un préposé, nommé par l'Institut archéologique liégeois, avec l'assentiment de la Ville et rémunéré par celle-ci, a pour fonctions : l'entretien du mobilier, la réparation des antiquités et toutes autres attributions à déterminer de commun accord entre le Collège échevinal et l'Institut archéologique liégeois. Ce préposé est sous les ordres du Conservateur.

ARTICLE 9.

Les frais de chauffage, d'éclairage et d'assurance sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 10.

L'accès des salles du Musée en dehors des jours et heures d'ouverture au public, est réservé aux membres du Collège échevinal et aux membres du Bureau de l'Institut ou aux personnes dont ils sont accompagnés.

ARTICLE 11.

L'Institut archéologique liégeois pourra installer dans les locaux de la Maison Curtius, ses archives, sa bibliothèque et sa salle de séances.

ARTICLE 12.

La présente convention ne pourra être rompue que par la dissolution de l'Institut archéologique liégeois et dans ce cas, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront, de plein droit, la propriété de la Ville de Liége, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

ARTICLE 13.

Les présentes ont été autorisées par délibération du Conseil communal de la Ville de Liége en date du douze juillet mil neuf cent et neuf et approuvées en séance de l'Institut archéologique liégeois du vingt-cinq juin mil neuf cent et neuf.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, à Liége, ce vingt-deux juillet mil neuf cent-neuf.

Pour la Ville de Liége :

(s) GUSTAVE KLEYER.
(s) VALÈRE HÉNAULT.
(s) J. SEELIGER.
(s) MAURICE FALLOISE.

Pour l'Institut archéologique liégeois :

(s) JULIEN FRAIPONT.
(s) L. RENARD-GRENSON.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire,
L. RENARD-GRENSON.

Le Vice-Président,
JULIEN FRAIPONT.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE

DELVAUX DE FENFFE (Henry).

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÉGE

KLEYER (Gustave).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1909-1910

Président :	MM. J. FRAIPONT.
Vice-Président :	G. RUHL.
Secrétaire :	L. RENARD.
Conservateur :	J. ALEXANDRE.
Trésorier :	Fl. PHOLIEN.
Bibliothécaire :	E. FAIRON.
Conservateur-adjoint :	J. SERVAIS.
Secrétaire-adjoint :	F. VERCHEVAL.

COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR 1909-1910

Commission des publications :	MM. J. ALEXANDRE.
	J.-E. DEMARTEAU.
	Th. GOBERT.
	J. BRASSINNE.
Commission des fouilles :	MM. M. DE PUYDT.
	J.-E. DEMARTEAU.
	L. RENARD.
Commission d'achat :	MM. J. ALEXANDRE.
	Bon R. DE SÉLYS-FANSON.
	E. BRAHY-PROST.
	Fl. PHOLIEN.

Commission de vérification du Musée : MM. E. BRAHY-PROST.
M. DE PUYDT.
Dr J. SIMONIS.

Commission de vérification de la bibliothèque : MM. TH. GOBERT.
Bon W. DE CRASSIER.
J. BRASSINNE.

Commission de vérification des comptes : Mgr SCHOOLMEESTERS.
MM. G. RUHL.
DE BUGGENOMS.

Le Président de l'*Institut* fait de droit partie des Commissions.

MEMBRES EFFECTIFS

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
5 nov. 1895.	18 nov. 1859.	1. BORMANS (STANISLAS), administrateur-inspecteur honoraire de l'Université, membre de l'*Académie royale de Belgique*, président de la *Commission royale d'histoire de Belgique*, 20, rue Forgeur, *Liége*.
7 mars 1861.	6 mars 1862.	2. Dr ALEXANDRE (JOSEPH), 15, rue Volière, *Liége*.
	4 fév. 1876.	3. JAMAR (ÉDMOND), architecte, 21, rue Saint-Pierre, *Liége*.
	27 juil. 1877.	4. SCHOOLMEESTERS (EMILE), doyen du chapitre de la Cathédrale, 14, rue de l'Evêché, *Liége*.
3 déc. 1869.	31 janv. 1879.	5. BODY (ALBIN), littérateur, *Spa*.
1876.	26 mai 1882.	6. FRÉSON (JULES), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 24, rue Sainte-Marie, *Liége*.
Juillet 1874.	26 mai 1882.	7. DEMARTEAU (JOSEPH), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*, 12, place Verte, *Liége*.
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	8. DE PUYDT (MARCEL), 112, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	9. DEMARTEAU (J.-E.), professeur émérite de l'Université, 51, rue de Huy, *Liége*.
20 mai 1887.	31 mai 1889.	10. NAVEAU (LÉON), docteur en droit, à *Bommershoven*, par Jesseren.
27 fév. 1885.	31 mai 1889.	11. LE PAIGE (CONSTANTIN), administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l'*Académie royale de Belgique*, parc de Cointe, *Ougrée*.
30 nov. 1883.	29 mai 1891.	12. DE HARENNE (CHEVALIER J.-B.), *Chaudfontaine*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
	29 mai 1891.	13. FRAIPONT (JULIEN), professeur à l'Université, membre de l'*Académie royale de Belgique*, 35, rue Mont-Saint-Martin, *Liége*.
28 avril 1887.	18 déc. 1891.	14. BRAHY-PROST (EDOUARD), 126, rue Féronstrée, *Liége*.
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	15. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, 360, rue Saint-Gilles, *Liége*.
22 fév. 1879.	27 mai 1898.	16. RUHL (GUSTAVE), avocat, 73, boulevard d'Avroy, *Liége*.
31 janv. 1889.	30 déc. 1898.	17. DE CRASSIER (BARON WILLIAM), avocat, 28, rue du Jardin Botanique, *Liége*.
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	18. BRASSINNE (JOSEPH), docteur en philosophie, premier sous-bibliothécaire de l'Université, 30, rue Nysten, *Liége*.
13 mars 1868.	27 avril 1900.	19. LEQUARRÉ (NICOLAS), professeur émérite à l'Université, 37, rue André Dumont, *Liége*.
28 mai 1897.	27 avril 1900.	20. SIMONIS (JULIEN), docteur en médecine, *Jemeppe-sur-Meuse*.
20 avril 1898.	27 avril 1900.	21. SERVAIS (JEAN), instituteur, 8, rue Joseph Demoulin, *Liége*.
20 avril 1898.	27 avril 1900.	22. RENARD (LUCIEN), 14, rue Fabry, *Liége*.
24 fév. 1899.	28 déc. 1900.	23. LOHEST (MAX), professeur à l'Université, 46, rue Mont-Saint-Martin, *Liége*.
28 mai 1880.	30 mai 1902.	24. DE SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT), docteur en droit, 68, avenue Blonden, *Liége*.
25 nov. 1898.	25 janv. 1903.	25. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinâve-d'Ile, *Liége*.
26 mars 1897.	29 mai 1903.	26. DE BUGGENOMS (LOUIS), avocat, 40, rue Courtois, *Liége*.
17 mars 1891.	27 avril 1906.	27. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON RAPHAËL), château de Longchamps, *Waremme*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
28 déc. 1900.	27 avril 1906.	28. HÉNAUX (FIRMIN), à *Bois-Borsu*.
28 oct. 1906.	26 avril 1907.	29 LAHAYE (LÉON), conservateur des Archives de l'Etat, rue Sainte-Marie, 8, Liége.
27 déc. 1901.	29 déc. 1907.	30. GRENSON (JOSEPH), docteur en médecine, rue Fabry, 14, *Liége*.
29 déc. 1902.	29 déc. 1907.	31. LOHEST (PAUL), ingénieur civil, conseiller communal, rue des Eburons, 54, *Liége*.
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	32. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, rue Saint-Paul, 9, *Liége*.
30 déc. 1898.	31 janv. 1909.	33. RASQUIN (GEORGES), docteur en droit, rue Laruelle, 6, *Liége*.
28 fév. 1904.	31 janv. 1909.	34. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), industriel, quai de l'Ourthe, 45, *Liége*.
	28 mai 1909.	35. KLEYER (GUSTAVE), bourgmestre, rue Fabry, 21, *Liége*.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre honoraire	
24 fév. 1882.	30 janv. 1891.	1. BEQUET (ALFRED), président d'honneur de la *Société archéologique, Namur*.
	30 janv. 1891.	2. DE BAYE (BARON JOSEPH), avenue de la Grande Armée, 58, *Paris*.
1889.	31 mai 1895.	3. PONCELET (EDOUARD), conservateur des Archives de l'Etat, *Mons*.
	27 déc. 1895.	4. DE PIMODAN (COMTE), duc romain, château d'Ochain, par Clavier.
16 nov. 1863.	24 déc. 1896.	5. DE BORMAN (CHEVALIER CAMILLE), membre du Conseil héraldique et de la Députation permanente du Limbourg, *Schalkhoven*.
1874	30 déc. 1898.	6. KURTH (GODEFROID), professeur honoraire de l'Université de Liége, membre de l'*Académie royale de Belgique*, directeur de l'Institut historique belge de Rome, *Assche* (Brabant).
29 déc. 1882.	30 mai 1902.	7. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, 132, rue Neuve-Saint-Pierre, *Gand*.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Les noms précédés d'un * sont ceux des membres qui reçoivent le *Bulletin*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
	31 mai 1850.	*1. PETY DE THOZÉE (J.), ancien agent diplomatique et consul général de Belgique, rue Henri Maus, 75, *Liége*.
	10 juin 1865.	2. DEVILLERS (LÉOPOLD), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, *à Mons*.
	29 juin 1877.	3. VORSTERMAN VAN OYEN (A.-A.), généalogiste, Steynstraat, 17, *Arnhem*.
	24 fév. 1882.	4. DE L'ESCAILLE (HENRI), la Tourette par *Hougaerde*.
	24 fév. 1882.	*5. D'OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC), docteur en sciences, 12, rue des Carmes, *Liége*.
	24 fév. 1882.	6. BAAR (EMILE), docteur en droit, 3, rue Lebeau, *Liége*.
	28 nov. 1884.	7. HOFFMAN (le docteur), secrétaire de la *Société anthropologique*, *Washington*.
	26 déc. 1884.	8. BREUL (ADOLPHE), industriel, *Goé*.
	31 déc. 1885.	9. TIHON (FERDINAND), docteur en médecine, *Theux*.
	31 mars 1887.	10. DE BEHAULT DE DORNON (ARM.), rue d'Espagne, 92, *Bruxelles*.
	28 avril 1887.	11. BRACONIER (IVAN), château de *Modave*.
	28 avril 1887.	12. CHARLES (FR.-JOS.), commissaire-voyer, 27, quai de la Dérivation, *Liége*.
	28 juil. 1887.	*13. FRANCOTTE (GUSTAVE), ancien ministre de l'Industrie et du Travail, 13, place du Luxembourg, *Bruxelles*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
	27 nov. 1891.	14. DAVIN-RIGOT, *Latinne.*
31 janv. 1889.	31 déc. 1893.	*15. BREULS (PAUL), *Henne*, par Chênée.
24 oct. 1862.	27 avril 1894.	*16. DE HEMRICOURT DE GRUNNE (COMTE ARTHUR), docteur en droit, sénateur, 10, rue Montoyer, *Bruxelles.*
	27 déc. 1895.	17. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 27, boulevard de Laveleye, *Liége.*
	29 mai 1896.	18. STAMATIADIS (EPAMINONDAS), chancelier de la principauté de Samos, *Vathy.*
	24 fév. 1897.	19. HOLZER (H.), professeur à l'Université, 30, boulevard Frère-Orban, *Liége.*
25 mars 1886.	28 déc. 1898.	20. TERME (GEORGES), publiciste, 15, rue Wazon, *Liége.*
24 févr. 1882.	28 déc. 1898.	21. DE GROULART (ÉCUYER HYACINTHE), major d'infanterie, *Bruxelles.*
	26 mai 1889.	22. LOUSBERG (JOSEPH), architecte de la ville, 48, quai de Fragnée, *Liége.*
31 janv. 1889.	27 avril 1900.	*23. GAILLARD (JOSEPH), chanoine, rue du Jardin Botanique, 4, Liége.
27 avril 1894.	27 avril 1900.	*24. CEYSSENS (J.), curé, *Dalhem.*
	27 avril 1900.	25. FELLER (JULES), professeur à l'athénée royal, *Verviers.*
26 janv. 1900.	28 déc. 1902.	*26. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, *Liége.*
27 déc. 1901.	28 déc. 1902.	*27. JASPAR (PAUL), architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*
	28 déc. 1902.	*28. VAN WINTERSHOVEN (EDM.), curé à *Emael* (Eben-Emael).
29 janv. 1900.	24 avril 1903.	*29. DUCHESNE (EUGÈNE), professeur d'histoire à l'Athénée royal 1, rue Naimette, *Liége.*

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant		
30 avril 1897.	24 avril 1903.	30.	HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'Etat, *Hasselt*.
29 nov. 1885.	20 déc. 1903.	*31.	PHILIPPART (ALFRED), ingénieur, 44, avenue Blonden, *Liége*.
8 août 1890.	29 avril 1904.	*32.	LOHEST (FERNAND), architecte, rue Sainte-Croix, 8, *Liége*.
25 mars 1898.	29 avril 1904.	*33.	HENRIJEAN (FR.), docteur en médecine, professeur à l'Université, rue Fabry, 11, *Liége*.
27 mai 1900.	29 avril 1904.	*34.	VAN ZUYLEN (PAUL), industriel, quai des Pêcheurs, 52, *Liége*.
	18 déc. 1904.	35.	DUBOIS (R.), secrétaire communal, rue Entre-deux-Portes, 130, à *Huy*.
	25 fév. 1905.	36.	DE WITTE DE LIMMINGHE (ADRIEN), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue Bassenge, 15, *Liége*.
29 janv. 1905.	25 mars 1906.	*37.	VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (COMTE CARL), rue de la Loi, 49, *Bruxelles*.
31 juillet 1903.	23 déc. 1906.	38.	BROUWERS (D. D.), conservateur des Archives de l'Etat, rue Lelièvre, 46, *Namur*.
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	*39.	DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron MAURICE), docteur en sciences, boulevard d'Avroy, 49, *Liége*.
27 mars 1904.	29 mars 1908.	40.	FAIRON (EMILE), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat (Liége), *Pepinster*.
27 avril 1894.	29 mars 1908.	*41.	LEDRU (LÉON), artiste-peintre verrier, 55, rue Bonne-Femme, *Liége*.
26 mai 1904.	29 mars 1908.	*42.	VERCHEVAL (FÉLIX), étudiant, rue Simonon, 4, *Liége*.
22 fév. 1903.	28 mars 1909.	*43.	DELAITE (JULIEN), docteur en sciences, conseiller communal et provincial, 50, rue Hors-Château, *Liége*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant		
29 juin 1906.	28 mars 1909.	*44.	JORISSENNE (GUSTAVE), docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2, *Liége*.
23 déc. 1906.	28 mars 1909.	*45.	MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Athénée, rue Saint-Gilles, 358, *Liége*.
28 fév. 1904.	28 nov. 1909.	*46.	DEMANY (PAUL), architecte, quai de Fragnée, 14, *Liége*.
25 fév. 1906.	28 nov. 1909.	*47.	COUVREUX (EDMOND), artiste-peintre, rue de l'Ouest, 24, *Liége*.
24 nov. 1907.	28 nov. 1909.	*48.	CLOSON (JULES), chargé de cours à l'Université, avenue Blonden, 6, *Liége*.
24 avril 1908.	28 nov. 1909.	*49.	COENEN (abbé J.), aumônier de la prison, rue Jean d'Outremeuse, 98, *Liége*.

MEMBRES ASSOCIÉS

Date de l'admission		
29 nov. 1878.	1.	BIAR (NICOLAS), ancien notaire, 120, boulevard d'Avroy, *Liége*.
28 mai 1880.	2.	DE LHONEUX (Mme GUSTAVE), *Huy*.
28 mai 1880.	3.	DE GELOES (COMTE RENÉ), château d'*Eysden* (Hollande).
28 mai 1880.	4.	DE LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RODOLPHE), château de la Zangrye à *Eygen-Bilsen*.
28 mai 1880.	5.	DE PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON), docteur en droit, 83, rue Louvrex, *Liége*.
9 mars 1883.	6.	DE MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR), château de *Basse-Awirs*, par Engis.
9 mars 1883.	7.	POSWICK (PROSPER), château de *Tihange*, par Huy.
29 avril 1886.	8.	WILMART (CHARLES), docteur en droit, 1, rue Saint-Remy, *Liége*.
30 juil. 1891.	9.	DULAU et Co, libraires, 37, Soho Square, *Londres*.
27 avril 1894.	10.	PICARD (EDGARD), ingénieur, directeur des établissements de la Vieille-Montagne, *Jemeppe-sur-Meuse*.
25 mai 1894.	11.	HOUTART (M.), docteur en droit, *Tournai*.
30 nov. 1894.	12.	DE SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON WALTER), sénateur, château de *Halloy*, par Ciney.

Date de l'admission

29 nov. 1895. 13. DE RUDDER (Henri), ingénieur, *Boussu ez-Mons*.

26 mars 1897. 14. OPHOVEN (Léon), château de Binsta par *Stavelot*.

26 nov. 1897. 15. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VALDIEU, *Charneux*.

31 déc. 1897. 16. EGGERMONT (I.), conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de *Leignon*, par Ciney.

25 mars 1898. 17. DE NEUVILLE (Léon), avocat, 40, rue du Jardin-Botanique, *Liége*.

25 mars 1898 18. HOUSSARD (Ernest), 24, place de la Cathédrale, *Liége*.

25 nov. 1898. 19. CRÉMER (Auguste), château de *Pétaheid*, par Verviers.

24 nov. 1899. 20. KLINCKSIEK, libraire-éditeur, 11, rue de Lille, *Paris*.

28 déc. 1899. 21. DUBOIS (Adolphe), professeur à l'Académie, 24, rue Mont-Saint-Martin, *Liége*.

27 avril 1900. 22. FALK, fils, libraire, 15-17, rue du Parchemin, *Bruxelles*.

30 nov. 1900. 23. VANDEVELD (A.), directeur de la *Bibliographie de Belgique*, *Bruxelles*.

28 déc. 1900. 24. FRÉSART (Félix), banquier, 9, rue Sœurs-de-Hasque, *Liége*.

27 déc 1901. 25. NEEF (O.), distillateur, 10, rue Grandgagnage, *Liége*.

27 déc. 1901. 26. GOOSSENS (Charles), docteur en sciences, 310, boulevard d'Avroy, *Liége*.

27 janv. 1902. 27. ROLAND-DUMONT (Léon), rue Velbrück, 2, *Liége*.

27 janv. 1902. 28. ADAM-PROST (Amédée), expéditeur, 15, place de la Cathédrale, *Liége*.

25 juil. 1902. 29. RENKIN (François), fabricant d'armes, 90, boulevard d'Avroy, *Liége*.

28 déc. 1902. 30. JONGEN (F.), négociant, 9, place Saint-Barthélemy, *Liége*.

25 janv. 1903. 31. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liége*.

25 janv. 1903. 32. DELAME (Th.), avocat à la Cour d'appel, 5, rue Saint-Mathieu, *Liége*.

Date de l'admission

22 fév. 1903. 33. JACQUES (LÉON), ingénieur-électricien, 24, place de la Cathédrale, *Liége*.

29 mars 1903. 34. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, 5, rue Lebeau, *Liége*.

24 avril 1903. 35. DE LAMINNE (CHEVALIER JULES), château du Bois-d'Avroy, *Liége*.

24 avril 1903. 36. DE MACAR-DE LAMINNE (BARON RAOUL), 33, boulevard Piercot, *Liége*.

24 avril 1903. 37. MISCH et THRON, libraires, 68, rue Royale, *Bruxelles*.

29 mai 1903. 38. THISQUEN (JOSEPH), avocat, 70, rue de Joie, *Liége*.

29 mai 1903. 39. SCUVIE (ALBERT), 116, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.

26 juin 1903. 40. BOGAERT (HILAIRE), ingénieur, directeur-gérant du charbonnage du Bois-d'Avroy, rue Saint-Hubert, 12, *Sclessin*.

31 juil. 1903. 41. BERNARD (ALFRED), ingénieur, directeur-gérant du charbonnage de la Petite-Bacnure, 32, rue Chéri, *Liége*.

31 juil. 1903. 42. ORBAN (ADOLPHE), docteur en droit, 97, rue du Saint-Esprit, *Liége*.

25 oct. 1903. 43. BIHET (OSCAR), étudiant, ~~Chapelle Momelette~~, *Jupille*.

29 nov. 1903. 44. SACRÉ (FERNAND), architecte, 1bis, rue Jean d'Outremeuse, *Liége*.

20 déc. 1903. 45. DE MEEUS (COMTE LOUIS), château d'Argenteuil, à Waterloo lez-Bruxelles.

31 janv. 1904. 46. BOUSSARD (J.), industriel, boulevard de la Sauvenière, 108, *Liége*.

28 fév. 1904. 47. MASSART (ALPHONSE), industriel, rue Bois l'Evêque, 23, *Liége*.

27 mai 1904. 48. BAAR-LECHAT (LUCIEN), industriel, boulevard de la Sauvenière, 96, *Liége*.

24 juin 1904. 49. CHIZELLE (MAURICE), industriel, cour des Minimes, 5, *Liége*.

30 oct 1904. 50. UBAGHS (JEAN), artiste-peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Saint-Laurent, 93, *Liége*.

30 oct. 1904. 51. MOTTARD-VAN MARCKE (Mme), artiste-peintre, rue Courtois, 22, *Liége*.

Date de l'admission

27 nov. 1904. 52. SNYERS (Arthur), architecte, rue Louvrex, 62, *Liége.*

27 nov. 1904. 53. MOYANO (Alfred), industriel, 4, place de la Vieille Montagne, *Liége.*

29 janv. 1905. 54. BELTJENS (René), substitut du procureur du Roi, rue Forgeur, 3, *Liége.*

28 avril 1905. 55. ANCION-MAGIS (Jules), industriel, château d'Amblève par *Aywaille.*

26 mai 1905. 56. JAVAUX (Auguste), industriel, rue Saint-Paul, 25, *Liége.*

30 juin 1905. 57. BOUHON (Antoine), peintre-décorateur, rue Rouvêroy, 3, *Liége.*

28 juil. 1905. 58. WAUTERS (Charles), avocat, quai Henvart, 21, *Liége.*

28 juil. 1905. 59. MASSON (Eugène), contrôleur des contributions, 36, rue des Vennes, *Liége.*

31 déc. 1905. 60. SCHEEN (Joseph), curé, *Wonck*, par Roclenge.

31 déc. 1905. 61. BOUVY (Joseph), industriel, quai de l'Industrie, 7, *Liége.*

31 déc. 1905. 62. WAUTERS (Amédée), avoué, rue Saint-Pierre, 17, *Liége.*

31 déc. 1905. 63. SKLIN (Dieudonné), industriel, rue Hors-Château, 5, *Liége.*

25 mars 1906. 64. CLOES (Maurice), avocat, rue Rouveroy, 1, *Liége.*

25 mai 1906. 65. ADAM (Michel), ingénieur, rue des Guillemins, 65, *Liége.*

25 mai 1906. 66. ÉTIENNE (Isidore), étudiant, rue de l'Harmonie, 11, *Verviers.*

25 mai 1906. 67. PAIGE (Ulric, le), ingénieur, rue de Gilly, 238, *Couillet.*

29 juin 1906. 68. DE GÉRADON (M.), avocat, 21, boulevard Piercot, *Liége.*

29 juin 1906. 69. GUILLICK (Pierre), à *Ampsin.*

29 juin 1906. 70. JACQUEMIN (Louis), industriel, à *Jupille.*

29 juin 1906. 71. GRANDJEAN-LENDERS (M.), rue Louvrex, 91, *Liége.*

28 oct. 1906. 72. DELSAUX (E.), docteur en médecine, rue des Augustins, 6, *Liége.*

28 oct. 1906. 73. SEPULCHRE (Charles), industriel, *Herstal.*

28 oct. 1906. 74. VAN ORMELINGEN (Ernest), avocat, rue d'Amercœur, 60, *Liége.*

Date de l'admission

25 nov. 1906. 75. ROBERT (VICTOR), avocat, rue Louvrex, 64, *Liége*.

25 nov. 1906. 76. DE RYCKEL-DE MÉLOTTE (AMÉDÉE), avocat, rue Louvrex, 47, *Liége*.

25 nov. 1906. 77. REULEAUX (FERNAND), avocat, rue Basse-Wez, 38, *Liége*.

23 déc. 1906. 78. DE MÉLOTTE (CHEVALIER MARCEL), place Saint-Michel, 18, *Liége*.

23 déc. 1906. 79. BEAUJEAN-POULET (EMILE), ingénieur, rue Basse-Wez, 341, *Liége*.

27 janv. 1907. 80. TOUSSAINT (HENRI), entrepreneur, 14, rue Sœurs-de-Hasque, *Liége*

27 janv. 1907. 81. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, *Angleur*.

27 janv. 1907. 82. COURTOIS (LÉON), avocat, *Les Avins* (Condroz).

24 mars 1907. 83. DE SOER (MAX), 18, place Saint-Michel, *Liége*.

24 mars 1907. 84. PIRNAY (CLÉMENT), architecte, rue de la Paix, 5, *Liége*.

24 mars 1907. 85. DUVIVIER (PIERRE), 15, rue Etienne-Soubre, *Liége*.

26 avril 1907. 86. BODY (OCTAVE), pharmacien, *Hollogne-aux-Pierres*.

31 mai 1907. 87. STOCKIS (EUGÈNE), docteur en médecine, 14, rue Jonruelle, *Liége*.

31 mai 1907. 88. CAPELLE (NESTOR), docteur en droit, 2, rue des Urbanistes, *Liége*.

26 juil. 1907. 89. LEGRAND (MAURICE), architecte, rue de l'Etat-Tiers, *Liége*.

27 oct. 1907. 90. LARROQUE (ERNEST), 106, rue Cathédrale, *Liége*.

27 oct. 1907. 91. COLLEYE (FRANÇOIS), 65, rue St-Laurent, *Liége*.

27 oct. 1907. 92. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue des Dominicains, *Liége*.

27 oct. 1907. 93. BIDLOT (FERDINAND), docteur en médecine, 42, rue des Clarisses, *Liége*.

27 oct. 1907. 94. LOHEST (CHARLES), 93, rue Bois-l'Evêque, *Liége*.

27 oct. 1907. 95. PARIS (JEAN), 93, architecte, 26, rue Saint-Pierre, *Liége*.

27 oct. 1907. 96. JOLET (MICHEL), architecte, 21, rue Hennet, *Liége*.

27 oct. 1907. 97. CAPITAINE (FÉLIX), industriel, 12, quai de l'Industrie, *Liége*.

Date de l'admission

27 oct. 1907. 98 LEENAERS (LUCIEN), industriel, 29, quai des Pêcheurs, *Liége*.

27 oct. 1907. 99. SALM (Dr FÉLIX), notaire royal de Prusse, Wilhelmstrasse, 60, *Aix-la-Chapelle*.

27 oct. 1907. 100. VANDERLINDEN (H.), professeur à l'Université de Liége, quai de l'Ourthe, 16, *Tilff*.

27 oct. 1907. 101. MARÉCHAL (abbé EDOUARD), curé à *Hodeige*, par Remicourt.

27 oct. 1907. 102. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire de la Ville, 67, rue Bonne-Nouvelle, *Liége*.

24 nov. 1907. 103. HAMAL-MOUTON (JULES), rentier à *Péry* (Trooz).

24 nov. 1907. 104. GHILAIN (GUSTAVE), consul des Etats-Unis du Mexique, rue Jonruelle, 10, *Liége*.

29 déc. 1907. 105. PLUMIER (CHARLES), Directeur Général de la Société Anonyme Syndicat des Charbonnages liégeois, rue de la Paix, 17, *Liége*.

29 déc. 1907. 106. RASSENFOSSE (ARMAND), artiste-peintre, rue Saint-Gilles, 366, *Liége*.

29 déc 1907. 107. FICK (ERNEST), industriel, quai Mativa, 5, *Liége*.

29 déc. 1907. 108. DELSA (EDMOND), artiste-peintre, 16, rue des Clarisses, *Liége*.

29 déc. 1907. 109. DE WINIWARTER (HANS), docteur en médecine, rue du Jardin Botanique, 22, *Liége*.

23 févr. 1908. 110 RUBBERS (VICTOR), architecte, 38, rue Fabry, *Liége*.

23 févr. 1908. 111. DUPONT (PAUL), rue Saint-Remy, 9, *Liége*.

23 févr. 1908. 112. DÉSIR (CHARLES), receveur des contributions, *Engis*.

23 févr. 1908. 113. JORIS (HUBERT), industriel, 12, rue du Midi, *Liége*.

23 févr. 1908. 114. NAGANT (GUSTAVE), ingénieur, 251, rue des Vennes, *Liége*.

29 mars 1908. 115. PIEDBŒUF (ADRIEN), industriel, 33, rue Etienne Soubre, *Liége*.

29 mars 1908. 116 AERTS (AUGUSTE), notaire, rue Hors-Château, 29, *Liége*.

29 mars 1908. 117. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, *Liége*.

29 mars 1908. 118. HUWART (MAURICE), industriel, 36, rue des Augustins, *Liége*.

Date de l'admission

29 mars 1908. 119. BURE (PAUL), chargé de cours à l'Université, rue des Fossés, 31, *Liége*.

29 mars 1908. 120. CLOSE (FRANÇOIS), architecte, rue César Franck, 66, *Liége*.

29 mars 1908. 121. DE COUNE (JULES), château de Daelbrouck, par *Reckheim*.

29 mai 1908. 122. PIRLET (JULES), étudiant, rue du Midi, 11, *Liége*.

29 mai 1908. 123. DABIN-BOSERET (H.), éditeur, rue de l'Université, 45, *Liége*.

31 juill. 1908. 124. SIMONIS (CAMILLE), propriétaire, 14, rue Chevaufosse, *Liége*.

25 oct. 1908. 125. NAGANT (EUGÈNE), notaire, à *Bressoux*.

25 oct. 1908. 126. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blonden, *Liége*.

25 oct. 1908. 127. COLLINET, fils (A.), antiquaire, place Saint-Paul, 7bis, *Liége*.

29 nov. 1908 128. DE POTESTA (baron EDOUARD), château de Hermalle, *Hermalle sous Huy*.

29 nov. 1908. 129. MORET (abbé J.), curé de et à *Velroux*, par Voroux-Goreux.

29 nov. 1908. 130. FRAIPONT (MARCEL), docteur en droit, directeur-général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, *Flémalle-Haute*.

27 déc. 1908. 131. GOURDET (H.), conseiller à la Cour d'appel, rue Rouveroy, 2, *Liege*.

27 déc. 1908. 132. WIBIN (BENJAMIN), docteur en médecine, *Amay*.

27 déc. 1908. 133. RIGO (LÉON), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Etuve, 20, *Liége*.

27 déc. 1908. 134. DRESSE-SPRING (ARMAND), industriel, boulevard, de la Sauvenière, 136, *Liége*.

27 déc. 1908. 135. JAMIN (LÉON), artiste peintre, rue Saint-Séverin, 153, *Liége*.

27 déc. 1908. 136. JAMIN (EMILE), rue Saint-Séverin, 153, *Liége*.

27 déc. 1908. 137. LOBET (ALFRED), architecte, 226, rue des Vennes, *Liége*.

27 déc. 1908. 138. LECLÈRE (C.), professeur à l'Athénée royal, 276, rue des Vennes, *Liége*.

27 déc. 1908 139. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS (EDMOND), ingénieur, château de Bois Mayette, *Saint-Nicolas lez-Liége*.

Date de l'admission.

27 déc. 1908. 140. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat, 288, boulevard d'Avroy, *Liége*.

27 déc. 1908. 141. JACQUEMOTTE (EDMOND), pharmacien, *Jupille*.

27 déc. 1908. 142. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, *Liége*.

27 déc. 1908. 143. FAIDER (PAUL), docteur en philosophie et lettres, 44, rue de Liége, *Sclessin*.

27 déc. 1908. 144. CHAUDOIR (HYACINTHE), fils, 27, rue des Bégards, *Liége*.

27 déc. 1908. 145. DUPONT (HENRI), ingénieur, 2, rue de Chestret, *Liége*.

27 déc. 1908. 146. HOGGE (ALBERT), docteur en médecine, 26, rue Beeckmann, *Liége*.

27 déc. 1908. 147. GERMAY-JEHOTTE (HENRI), 20, rue des Guillemins, *Liége*.

27 déc. 1908. 148. COLLARD (ANDRÉ), 429, rue Hoyoux, *Herstal*.

27 déc. 1908 149. MOUTON (JOSEPH), brasseur, 5, rue Charles Morren, *Liége*.

27 déc. 1908. 150. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire, 20, rue André Dumont, *Liége*.

27 déc. 1908. 151. de RADZITZKY D'OSTROVICK (baron Ivan), étudiant, 6, rue Paul Devaux, *Liége*.

27 déc. 1908. 152. DEMANY (CHARLES), ingénieur, 418, rue Saint-Léonard, *Liége*.

27 déc. 1908. 153. ARNOLD (HENRI), employé à l'Hôtel-de-Ville, 7, rue Darchis, *Liége*.

27 déc. 1908. 154. DALLEMAGNE (GUILLAUME), avocat, 3, rue du Mambour, *Liége*.

27 déc. 1908. 155. BODY (JACQUES), ingénieur agricole, *Hollogne-aux-Pierres*.

31 janv. 1909. 156. CHARLIER (Mme Jean), 22, place du Perron, *Theux*.

31 janv. 1909. 157. HARDY-DE PUYDT (Mme Louis), 76, quai de Fragnée, *Liége*.

28 fév. 1909. 158. MÉLOTTE (LOUIS), 23, rue Hemricourt, *Liége*.

28 fév. 1909. 159. BÉCASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, *Liége*.

28 fév. 1909. 160. MARCIN (L.), major d'artillerie, 163, rue de Campine, *Liége*.

Date de l'admission

28 fév. 1909. 161. HIRSCH (HENRY), 110, rue de la Cathédrale, *Liége*.

28 fév. 1909. 162. MARETTI (A.), industriel, 19, rue Sainte-Véronique, *Liége*.

28 fév. 1909. 163. GÉRARD (D.), sculpteur, 32, rue Sœurs-de-Hasque, *Liége*.

28 fév. 1909. 164. PIRLET (JOSEPH), étudiant, 11, rue du Midi, *Liége*.

28 mars 1909. 165. DU BOIS (ERNEST), ingénieur, 73, rue du Centre, *Verviers*.

28 mars 1909. 166. LAJOT (GUILLAUME), conseiller communal, *Vottem*.

28 mars 1909. 167. LALOUX-LELIÈVRE (ADOLPHE), 12, avenue Rogier, *Liége*.

28 mars 1909. 168. JAMART (EUGÈNE), architecte, 11, rue Pasteur, *Liége*.

28 mars 1909. 169. POLAIN (HENRI), chef du contentieux à la Vieille Montagne, 6, quai de la Boverie, *Liége*.

28 mars 1909. 170. FABRI (FRANÇOIS), 2, rue des Augustins, *Liége*.

28 mars 1909. 171. WEEKERS (LÉO), docteur en médecine, 3, rue des Croisiers, *Liége*.

28 mars 1909. 172. D'ARTET (GEORGES), docteur en sciences politiques et administratives, 48, avenue Blonden, *Liége*.

28 mars 1909. 173. MOREAU (EUGÈNE), notaire, 132, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.

28 mars 1909. 174. COLLON (AUGUSTE), secrétaire général de la Société John Cockerill, *Seraing*.

28 mars 1909. 175. LOISELET (F.), major d'artillerie, 3, rue des Remparts, *Liége*.

28 mars 1909. 176. HOUTVAST (JEAN), ingénieur, 12, rue Simonon, *Liége*.

30 avril 1909. 177. DEFAYS (HENRI), pharmacien, *Stockay-Saint-Georges-sur-Meuse*.

28 mai 1909. 178. DARDENNE (E.-J.), membre correspondant de la Commission royale des Monuments, *Andenne*.

28 mai 1909. 179. BIDART-RAESKINET (A.), industriel, 2, rue Haute-Wez, *Grivegnée*.

25 juin 1909. 180. BALAU (abbé S.), curé, *Pepinster*.

21 juill. 1909. 181. LEMAIRE-DEMONCEAU, docteur en droit, 16, rue Beeckman, *Liége*.

Date de l'admission

31 oct. 1909. 182. BAGE (ANDRÉ), architecte, 14, rue Mont Saint-Martin, *Liége*.

31 oct. 1909. 183. BODART (EMILE), docteur en médecine, 14, rue Sainte-Marie, *Liége*.

31 oct. 1909. 184. DECHARNEUX (EMILE), industriel, 32, avenue de la Couronne, *Bruxelles*.

31 oct. 1909. 185. PIRLOT (ANDRÉ), 23, rue de Sélys, *Liége*.

31 oct. 1909. 186. HALEIN (WALTHÈRE), 20, rue Saint-Remy, *Liége*.

31 oct. 1909. 187. KAIRIS (ARTHUR), abbé, 61, boulevard d'Avroy, *Liége*.

31 oct. 1909. 188. GÉRIMONT (MAURICE), ingénieur, 24, rue Grand-gagnage, *Liége*.

28 nov. 1909. 189. CRUGËR (J.-P., Mme), 1, rue du Midi, *Liége*.

28 nov. 1909. 190. HAMÉLIUS (J.-P.), chargé de cours à l'Université, rue du Village, *Hermalle-sous-Argenteau*.

28 nov. 1909. 191. THONET (J.), avocat, rue de l'Académie, *Liége*.

27 déc. 1909. 192. BOURGAULT (Camille), architecte, 4, quai de la Ribuée, *Liége*.

ERRATUM

Page 164 lire planche I *au lieu de* planche XXXV.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 4642